Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels : rapport final de recherche

Vincent Vlès, Sylvie Clarimont

▶ **To cite this version:**

Vincent Vlès, Sylvie Clarimont. Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels : rapport final de recherche. [Rapport de recherche] UMR CERTOP 5044; UMR PASSAGES 5319. 2017. hal-01500485

HAL Id: hal-01500485
https://hal.science/hal-01500485

Submitted on 3 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Programme de recherche 2014 : « Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ? »

Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels :

RAPPORT FINAL DE RECHERCHE

VINCENT VLES (dir)

SYLVIE CLARIMONT (codir)

Février 2017

Satisfaction spontanément inscrite sur le Dune du Pilat par un visiteur
(cliché S. Clarimont, février 2015)

Recherche réalisée par l'UMR CERTOP 5044 et l'UMR PASSAGES 5319

Direction, conception et rédaction :

- **VINCENT VLES**

Professeur des universités d'aménagement et d'urbanisme, Institut supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation, Université Toulouse-Jean-Jaurès, UMR CERTOP 5044 CNRS/Université de Toulouse

http://www.certop.cnrs.fr/VLES-Vincent

Codirection :

- SYLVIE CLARIMONT

Professeur des universités de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, UMR PASSAGES 5319 CNRS

CONTRIBUTIONS

- REMI BENOS
  Maître de conférences de géographie, Département SHS, Institut National Champollion Albi/Université de Toulouse, UMR GEODE 5602 CNRS/Université Toulouse-Jean Jaurès

- EMELINE HATT
  Maître de conférences d'aménagement et d'urbanisme, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Aix Marseille Université, EA LIEU 889

- VERONIQUE MOULINIE
  Directrice de recherche d'ethnologie, Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain-Paris, UMR CNRS/EHESS 8177

- JEROME PIRIOU
  Enseignant-chercheur et docteur en géographie, ESC de La Rochelle, UMR SET 5603 CNRS/Université de Pau et des Pays de l'Adour

COLLABORATIONS

- GAËLLE DELETRAZ
  Ingénieur d'études CNRS UMR PASSAGES CNRS

- DELPHINE MONTAGNE
  Ingénieur d'études CNRS UMR PASSAGES CNRS

- JACINTHE BESSIERE, *Maître de conférences UMR CERTOP 5044 CNRS/Université de Toulouse*

- PIERRE TORRENTE, *enseignant, d-a. ISTHIA*

VALORISATION & COMMUNICATION

- ANNE RAZOUS
  Ingénieur d'études CNRS UMR CERTOP CNRS

SOMMAIRE

1. LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE 4

1.1. LA QUESTION DE RECHERCHE 6
1.2. LES APPORTS DE LA RECHERCHE MONDIALE SUR LES METHODES DE GESTION DES FLUX DE FREQUENTATION DANS CES SITES 10

2. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES METHODES DE GESTION DES FLUX DE FREQUENTATION 12

2. RESULTATS : LA GESTION DES FLUX DE FREQUENTATION ET SA GOUVERNANCE 30

2.1. LA GRANDE VARIETE DES ACTIONS DE REGULATION DES FREQUENTATIONS 30
2.2. MESURES DE PRESERVATION DES SITES ET EXPERIENCE DES USAGERS 32
2.3. LES APPORTS DES MESURES AU DEVELOPPEMENT 101
2.4. COMPARAISON DES METHODES ET DES RESULTATS OBTENUS : LES STRATEGIES SUIVIES PAR LES GESTIONNAIRES DES SITES NATURELS EXCEPTIONNELS 107
2.5. EXPERIENCES REMARQUABLES 134
2.6. GUIDE DES BONNES PRATIQUES 143

3. ANNEXES : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES 7 SITES 190

3.1. RESULTATS DES TRAVAUX D'INVESTIGATION ET D'ENQUETES PAR SITE 190
3.2. BIBLIOGRAPHIE 512
3.3. TABLE DES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DES TERRITOIRES 534
3.4. RESTITUTION DE LA RECHERCHE ET DEBATS AVEC LES ACTEURS DU RESEAU DES GSF 541 à 543

1. Les objectifs de la recherche

La mise en tourisme des patrimoines, et notamment des patrimoines naturels, met au jour des enjeux politiques et économiques autour de lieux convoités et des sites naturels remarquables. Dans cette optique se pose de façon conjointe à l'innovation technologique ou touristique de gestion des flux et de leurs retombées économiques, sociales, environnementales, le problème de la gouvernance et notamment de l'anticipation dans des contextes variés de prise de décision par les décideurs. En période de transition touristique[1], la gestion des sites naturels bénéficiant d'une grande renommée cherche à combiner la protection et la valorisation, essentielle à l'économie touristique, dans un contexte souvent contraint (pressions locales pour urbaniser ou équiper le site, contestation de la protection de la part de certains acteurs, recul de l'agriculture et progression spontanée de la végétation modifiant substantiellement l'aspect des lieux, etc.). La recherche d'une meilleure articulation entre la gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics s'installe progressivement partout.

La « restauration de l'esprit des lieux » doit également permettre d'améliorer les conditions d'ouverture au public et la qualité de la visite. Quelle est l'efficacité, en la matière, des mesures mises en œuvre ? Quel est l'impact des actions visant à réduire l'accessibilité au site non seulement sur le plan économique, mais aussi social, politique et environnemental ? Comment apprécier ces impacts en termes tant quantitatifs que qualitatifs ?

Depuis les années 1980, plus de 2 000 documents ont été publiés sur les impacts liés à la fréquentation des sites naturels et à leur capacité de charge optimale dans le monde, mais très peu en France. Le programme de recherche ***Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels*** vise à actualiser et compléter les connaissances en la matière en questionnant l'application, en termes de gouvernance, de la notion de « capacité de charge » à la gestion de grands sites patrimoniaux naturels. Les grands sites naturels ont une capacité d'accueil limitée. L'atteinte ou le dépassement du seuil de capacité d'accueil maximal de ces territoires est le signal d'une sur-fréquentation. C'est parce qu'il détermine les impacts négatifs du tourisme de masse sur ces milieux (états de saturation, de dénaturation), qu'il importe d'envisager ce seuil dans une démarche de tourisme responsable. Les sites naturels exceptionnels sont donc amenés à distinguer les

[1] La notion de *transition touristique* recouvre les initiatives de la société civile qui se saisissent des problèmes des lieux soumis au modèle touristique productiviste, où tout paraît parfois compromis, et qui remettent au moins partiellement en question la pertinence de ce modèle. Les travaux de recherche sur la *transition touristique* évaluent ainsi les forces et la résilience qui pointent de plus en plus dans les systèmes productifs locaux en matière de tourisme et de patrimoine (naturel, culturel) ; ils identifient les changements qui touchent trois dynamiques sociales et territoriales dans des lieux souvent disputés ou convoités : la dynamique des processus de territorialisation, celle de l'adaptation au changement, celle de la gouvernance des destinations (Vlès, Bourdeau, 2015).

fréquentations qui provoquent une modification irrémédiable (seuil de rupture) de celles qui sont réversibles (charge maximale, optimum de gouvernance).

Le premier objectif de ce programme de recherche est de mieux connaître les formes de la gouvernance — et notamment l'anticipation dans des contextes variés de prise de décision par les décideurs — de la gestion des flux (fréquentation touristique) et de leurs retombées économiques, sociales, environnementales : ***où en est-on dans la mise en œuvre des expériences d'optimisation des flux de sites naturels exceptionnels en France ?*** C'est dans ce cadre qu'un état des lieux monographique des sites a été élaboré, en préalable à toute analyse, et dont un extrait pour le site figurant en page titre est repris dans ce document de travail.

Le second objectif vise à analyser, en recourant à des enquêtes, la façon dont les habitants d'une part et les visiteurs d'autre part « vivent » un site exceptionnel, et les transformations symboliques et pratiques liées à leur labellisation ; cet objectif cherche aussi à confronter les perceptions habitantes à celles des visiteurs : ***comment les mesures de régulation des flux sont-elles vécues par les visiteurs et les habitants de ces hauts lieux ? Quel est le regard porté par les visiteurs (touristes et habitants) sur ces mesures de gestion des flux censées améliorer la qualité de la visite en préservant « l'esprit des lieux » ? En quoi celles-ci affectent-elles leur expérience du lieu ?***

Le troisième objectif, enfin, souhaite tirer un « carnet d'expériences » sous forme de bilan de « bonnes pratiques » ou « d'expériences remarquables ». Au-delà de cette étape, l'analyse de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre et débattus dans les sites naturels exceptionnels de l'échantillon, confrontés aux expériences à l'étranger ayant fait l'objet de résultats publiés (par exemple les méthodes ROS, LAC, VIM aux U.S.A., en Grande-Bretagne, en France dans le Parc national de Port-Cros ou au « modèle » TOMM mis en œuvre en Australie), permet de s'interroger sur ***les possibilités d'optimiser la gestion du tourisme dans un espace naturel remarquable***. La recherche suggère donc des « bonnes pratiques », étapes permettant de mettre en place une gestion concertée des flux des visiteurs dans un site naturel remarquable[2], avec un exemple issu de l'échantillon, en cours de montage dans un site naturel remarquable en 2015-2017.

[2] La démarche consiste, pour le gestionnaire, à définir avec les acteurs quelques indicateurs (moins d'une dizaine) qui permettront, avec des mesures périodiques à renouveler tous les 5 ans, de vérifier l'évolution de l'état de réponse du milieu aux fréquentations. Pour appréhender l'objet de l'outil, par analogie, on peut référer à l'image des témoins lumineux d'un tableau de bord de véhicule ou de pilotage d'un système complexe en mouvement, qui indiquent comment et quand il convient d'agir face à un changement d'état d'un ou des éléments du système sous l'effet de tensions ou de risques. La construction d'un tableau de bord repose sur des expertises de l'état des lieux naturels, des simulations, des essais et des hypothèses de visites.
C'est un outil simple de pilotage qui calcule et permet au gestionnaire de rectifier, en comparant les données, la trajectoire réelle du milieu par rapport à l'objectif selon différentes hypothèses de maîtrise des flux. Pour que le système soit léger, souple, simple dans sa mise en œuvre et peu coûteux dans son fonctionnement, il est nécessaire d'investir du temps lors de sa conception (sur une année) pour définir, choisir avec précision les quelques critères (une dizaine) et les indicateurs qui témoigneront de la résilience ou de la déformation des milieux soumis à la pression, à l'effort sur le milieu produit par les déambulations. Le travail vise à inventer un système simple de révélation en temps réel des impacts des actions entreprises (évaluation des effets et des seuils de résistance, approche du point de rupture sous l'effet de la charge, donc dépassement de la « capacité de charge »). Le tableau de bord de gestion des fréquentations est à la fois un instrument d'aide à la décision et un outil pour évaluer en temps réel les écarts entre ce qui est souhaitable et ce qu'il advient dans la réalité.

1.1. La question de recherche

Le tourisme et la protection des grands sites naturels entretiennent des relations pour le moins ambivalentes. On ne saurait oublier que le tourisme a souvent été – et est parfois encore – à l'origine de la protection et de la transformation de ces territoires, que les premières associations de tourisme, fédératives (Touring Club de France, Club Alpin Français) ou locales (syndicats d'initiative, groupements de professionnels…) ont joué un rôle majeur dans l'institutionnalisation des règles de protection pour des espaces naturels et de hauts lieux remarquables (Gauchon, 2002 ; Larrère C. et R., Lizet et Berlan-Barqué, 2009). Cependant, le tourisme va rapidement apparaître comme une activité consommatrice d'espace et perturbatrice pour les écosystèmes naturels. La démocratisation et la massification des loisirs observées durant les Trente Glorieuses se sont accompagnées d'opérations d'accueil souvent destructrices des milieux. Certaines ont même été développées au mépris des classements antérieurs : les exemples sont nombreux de commissions départementales des sites ayant accepté l'urbanisation d'espaces naturels classés en contrepartie d'une « intégration paysagère » des installations ou de l'adoption de mesures – souvent vaines — d'accompagnement de l'urbanisation (Milian, 2007). Dans nos sociétés urbaines et mobiles, l'avènement des loisirs a conduit à augmenter la fréquentation de ces sites exceptionnels qu'il faut impérativement voir, visiter et parcourir, dans la continuité du « *sight-seeing* » des aristocrates anglais effectuant le « Grand Tour » au XIX^{e} siècle (Boyer, 1999).

Le développement touristique, peu ou mal contrôlé, a contribué à la dégradation de ces espaces naturels fragiles, amplement relatée dans la littérature scientifique (Barabé, 1988 ; Deprest, 1997 ; Mounet, Nicollet et Rocheblave, 2000 ; Lequin, 2001 ; Atout France, 2013). Pour les plus menacés d'entre eux, l'État est intervenu pour favoriser la restauration du site et inciter à la mise en place d'une politique locale de gestion des flux. Sans remettre en cause le principe de l'accueil du public dans les espaces naturels, largement admis en France où les réserves intégrales sont rares et d'extension limitée, l'État tente de diffuser une philosophie de la conservation parfois mal comprise et mal acceptée par les élus locaux ou les habitants. La contestation récente de la réforme du statut des parcs nationaux (allant pourtant *a priori* dans le sens des intérêts des collectivités territoriales, avec l'élargissement de leur représentation au sein des conseils d'administration des parcs et la mise en place de chartes de territoire) témoigne de l'hostilité de nombreux élus à l'égard d'une politique de protection jugée confiscatoire et contraire aux intérêts économiques locaux (Clarimont, 2013). À l'heure du développement durable, la question de la conciliation entre la protection des milieux et la fréquentation touristique demeure posée.

Un grand site naturel n'est pas un espace ordinaire. C'est un espace remarquable, reconnu comme tel par l'État à travers le classement (issu de la loi de 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique dont les objectifs sont élargis par la loi de 1930 « *à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* »), voire la labellisation « Grand site de France ». Cette dernière, aux origines assez complexes (Duval et Gauchon, 2007), couronne le processus de réhabilitation d'un site classé reconnu d'intérêt national, voire mondial, et mené dans le cadre d'une Opération Grand Site (OGS) dont les prémices remontent aux années 1970. L'un comme l'autre vise à protéger un espace dont la dimension patrimoniale est reconnue, en vue de sa transmission aux générations futures. Cependant, comment organiser la visite de ces hauts lieux

patrimoniaux tout en conservant « l'esprit des lieux » ? La gestion des sites classés bénéficiant d'une forte notoriété a été assez vite confrontée à la nécessité de combiner la protection (interdiction générale de modifier l'aspect des lieux) et la valorisation de ces lieux singuliers, essentiels à l'économie touristique dans un contexte de plus en plus contraint (pressions locales pour urbaniser ou équiper le site, contestation de la protection de la part de certains acteurs, recul de l'agriculture et progression spontanée de la végétation modifiant substantiellement l'aspect des lieux, etc.). L'octroi du label « Grand Site de France » (créé en 2002 et intégré au Code de l'environnement depuis sa reconnaissance par la loi Grenelle 2, du 12 juillet 2012) est parfois venu récompenser des démarches partenariales de gestion des sites, intégrant ces deux volets. Le label est attribué pour une durée déterminée à la structure gestionnaire du site ; il est réservé à un site « *classé de grande notoriété et de forte fréquentation* » ; son attribution est subordonnée à la « *mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable* » (Code de l'environnement, article L341-15-1).

La dimension touristique constitue donc un critère déterminant de labellisation. Cependant, le tourisme lui-même est désormais marqué par des tensions reflétant un changement de paradigme. La mise en tourisme des patrimoines naturels met au jour des enjeux politiques et économiques autour des lieux convoités. Dans cette optique se pose de façon conjointe à l'innovation technologique ou touristique de gestion des flux et de leurs retombées économiques, sociales, environnementales, le problème de la gouvernance et notamment de l'anticipation dans des contextes variés de prise de décision par les décideurs.

Aujourd'hui, la concurrence accrue entre ces destinations, les difficultés des initiatives locales à anticiper les changements qui s'annoncent, les déficits chroniques d'exploitation de l'ouverture aux publics des espaces naturels sensibles (Vles, 2014), les nouvelles attentes et pratiques des clientèles, la quête d'univers de séjours plus esthétiques et plus respectueux de l'environnement, l'émergence forte d'un tourisme de proximité qui touche dorénavant l'espace du quotidien, d'un tourisme « expérientiel » (à la recherche de sens, d'émotion, de participation) et d'un tourisme « responsable » — écotourisme (Lequin, 2001), « slow-tourisme » (Dubois, 2009) — semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle la sphère sociale de la production et de la consommation touristiques mondiales est entrée en *transition*[3]. L'idée d'une meilleure articulation entre la gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics s'installe progressivement. Mais comment l'anticipation qui pourrait la porter est-elle mobilisée ?

Pour répondre à cette question de recherche, on part du postulat selon lequel les grands sites naturels ont, par définition, une capacité d'accueil limitée. Cette capacité correspond au niveau de fréquentation touristique qu'un site peut supporter sans que ses qualités propres, l'intérêt de la visite et le bien-être de ses habitants soient affectés. Les grands sites naturels parce qu'ils sont emblématiques, très connus, très attractifs rencontrent généralement des niveaux de fréquentation extrêmement importants. Ils subissent souvent une fréquentation difficile à gérer et peu régulée. Le calcul de la capacité de charge dépend à la fois des appréciations portées par les différents acteurs du lieu (gestionnaires, scientifiques, tutelles et habitants), de sa gestion et des visiteurs : il implique à la fois des mesures de modification des milieux mobilisant les sciences de la nature et des enquêtes de satisfaction et de perception mobilisant les sciences sociales. La capacité d'accueil (en termes de sciences du tourisme, il faudrait dire « capacité de charge » plutôt que « capacité d'accueil », car le terme capacité d'accueil est traditionnellement réservé à la capacité d'hébergement) résulte de l'interaction de différents facteurs et associe des critères

[3] Voir note n°1

objectifs (taille, capacité des aménagements, résistances des milieux, fragilités du site, facultés de régénération écologique, coûts et équilibres de gestion) et des critères sensibles (esprit des lieux, identité du site, agrément de la visite). Elle dépend également beaucoup de la volonté et des savoir-faire de la gouvernance locale. Elle est enfin fonction des objectifs de gestion et d'usage face à la croissance constante du nombre de touristes dans ces hauts lieux qui soulève la problématique de leur *surfréquentation*. Une question sous-tend donc cette réflexion : comment est définie une destination *surfréquentée* ?

L'atteinte ou le dépassement du seuil de capacité de charge (« capacité d'accueil maximal ») d'un territoire est le signal d'une « surfréquentation » (Union européenne, 2001). Le nombre de touristes est généralement utilisé comme mesure pour évaluer le niveau de fréquentation temporelle et spatiale. Le besoin de connaître une limite – un seuil – dans l'activité touristique des lieux est souvent présent dans les priorités des gestionnaires. Ce seuil (nommé « capacité de charge maximale touristique » [*carrying capacity*] prend en compte de très nombreux facteurs différents dans chaque lieu et pour chaque temporalité. La méthode de calcul de ce seuil est extrêmement complexe et fait l'objet d'un processus de planification locale, lorsqu'il existe (rarement). Pourquoi est-il important de l'entreprendre dans une démarche de « tourisme responsable » ? Parce qu'il détermine les impacts négatifs du tourisme de masse sur ces milieux : états de saturation (impossibilité d'accueil supplémentaire), dénaturation (perte des caractères originaux qui avaient attiré les premiers visiteurs => destruction des milieux naturels et humains). D'où la nécessité d'évaluer, pour bien gérer ces sites naturels exceptionnels, la *charge maximale* que peut supporter le site. Définie par l'Organisation mondiale du tourisme comme « *le nombre maximum de personnes qui peuvent se rendre dans une destination touristique au même moment sans provoquer la destruction de l'environnement physique, économique et socioculturel et une diminution inacceptable de la satisfaction des visiteurs* », la capacité de charge est une limite, fluctuante entre un optimum et un maximum. Cette limite est d'abord un seuil de capacité qui correspond *à la limite d'élasticité* : seuil en deçà duquel le lieu ne sera pas affecté de manière irrémédiable, il reviendra à sa forme antérieure s'il y a arrêt ou une diminution de la fréquentation (donc sa maîtrise par les gestionnaires du lieu) ; c'est donc un *optimum de gouvernance*. C'est enfin un seuil de capacité de charge *qu'il ne faut absolument pas atteindre*, car il correspond à un *seuil de rupture* : seuil à partir duquel le déclin est inéluctable et *irréversible* s'il est dépassé, même après arrêt de la fréquentation. Les sites exceptionnels sont ou seront donc amenés à distinguer les fréquentations qui provoquent une modification irrémédiable de celles qui sont réversibles. La connaissance du cycle de vie de ces lieux touristiques s'avère ainsi nécessaire. Elle implique qu'on puisse vérifier : 1/que l'impact est ou sera proportionnel au nombre de touristes, à la fréquentation (ce qui reste à chaque fois à démontrer) ; 2 /la limite (qui doit être quantifiée) au-delà de laquelle il y aura irréversibilité.

Les gestionnaires des sites sont donc placés dans la nécessité de distinguer et de connaître dans ces sites deux facteurs très différents dans leur mode d'évaluation (éléments variables liés à chaque lieu, monument, etc.) : 1/la capacité d'accueil du site à différentes périodes (offre proposée, nombre de lits disponibles = capacité physique d'accueil x fréquentations [flux, fréquence et longueurs des files]) ; 2/leur aptitude environnementale, sociale, politique *à soutenir* cette fréquentation (au sens du mot anglo-saxon « *sustainable* ») sans déformation ni impact négatif pour les milieux et les populations (Manadis Roberts, 1997 ; Newsome, 2001, Cocossis & al., 2001 ; Vlès, 2016).

Pour évaluer les formes de mise en œuvre de cette gestion, on a choisi de sélectionner un échantillon de hauts lieux de statut juridique varié, placés à différents stades de leur gestion (les uns débutant l'entreprise ou même envisageant seulement de l'entreprendre, les autres

disposant de deux décennies d'expérience), mais susceptibles de faire éventuellement l'objet d'une opération emblématique de labellisation (OGS, inscription sur la liste UNESCO du patrimoine mondial, etc.), des sites vulnérables dans lesquels la fréquentation touristique génèrerait des retombées économiques significatives pour le territoire (Vourc'h, 1999 ; Vourc'h et Natali, 2000). La recherche vise à voir comment, dans ces sites, les gestionnaires ont cherché à les préserver ou les restaurer afin de leur permettre de retrouver un état proche de l'état initial tout en mettant en place une forme de gestion optimale des pratiques liées à la fréquentation. Ces entreprises de « restauration de l'esprit des lieux » sont censées permettre d'améliorer les conditions d'ouverture au public, la qualité de la visite, donc d'optimiser la relation protection-développement et leurs retombées économiques locales. La recherche vise également à évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre, l'impact des actions visant à réduire l'accessibilité au site sur le plan économique, sur le plan social, politique et environnemental et sur la notoriété et l'accessibilité au site : quels regards visiteurs et habitants portent-ils sur les restrictions d'accessibilité touristique ?

1.2. Les apports de la recherche mondiale sur les méthodes de gestion des flux de fréquentation dans ces sites

Depuis le début des années 1980, plus de 2 000 documents ont été publiés dans le monde sur le sujet de la « surfréquentation » des sites et de leur capacité d'accueil (Stankey *et coll.*, 1990). Le présent programme vise à actualiser et compléter ces recherches en questionnant l'application, en termes de gouvernance, de la notion de capacité de charge et son application à la gestion de grands sites patrimoniaux naturels ; d'autre part, à contribuer à la connaissance des impacts économiques, sociaux, politiques, environnementaux des méthodes de gestion des flux mises en œuvre.

L'état de l'art scientifique en la matière permet de retenir 5 points généralement admis par la communauté scientifique (Alldredge, 1972 ; Butler, 1980 ; Canestrolli et Costa, 1991 ; Cocossis, Mesca *et coll.*, 2001 ; Stankey *et al*, 1990) :

Les différentes expériences de loisirs ou de tourisme génèrent différentes capacités de charge. Donc il n'y a pas de calcul mécanique que l'on pourrait appliquer simplement en le copiant d'un lieu à un autre. Les impacts recensés sur les ressources biologiques et physiques ne sont pas suffisants pour calculer la capacité de charge maximale ou optimale des grands sites naturels. Toute utilisation par les visiteurs d'une région produit certains changements environnementaux. Et une grande partie de l'impact biophysique observée sur les sites se produit à de très faibles niveaux d'utilisation. Par conséquent, si un gestionnaire veut minimiser les impacts absolument, alors exclure les personnes est la seule solution. Une telle action n'est généralement ni possible ni souhaitable.

Il n'y a pas de relations de cause à effet linéaires ou proportionnelles entre une forte quantité d'utilisation et les impacts. Les types d'activité sont en général un meilleur indicateur d'impact que l'intensité de l'usage ou le nombre de pratiquants. Par exemple, de faibles intensités de pratiques équestres auront plus d'impact sur l'état des sentiers qu'un usage très important de ces mêmes sentiers par des randonneurs. La saison de la pratique peut également avoir un impact plus grand pour expliquer les impacts que la quantité, le nombre de pratiquants. Randonner par temps humide en hiver ou par conditions perturbées, par exemple, est potentiellement plus destructeur de sentier que pendant la saison sèche.

La « capacité de charge » est un concept produit par des jugements de valeur ; ce n'est pas un pur produit mécanique d'un rapport entre la fréquentation et les ressources naturelles ; donc l'observation et la recherche sont nécessaires, mais insuffisantes pour l'évaluer ; cela écarte le calcul de la capacité de charge de la seule expertise scientifique pour l'amener dans l'arène politique et y requérir la participation de toutes les parties prenantes.

La connaissance de la capacité de charge ne permet pas de déterminer, à elle seule, ce qu'il faut faire pour garder un équilibre entre la protection des sites et des zones naturelles et les usages qu'en font les visiteurs dans l'optique d'une maximalisation des retombées.

Pour de nombreux acteurs, tout changement est inacceptable. Cependant, les gestionnaires et les parties prenantes ont de plus en plus conscience que les changements des milieux accompagnent inévitablement leur utilisation par des visiteurs. Les jugements de valeur sur le *niveau acceptable du changement* à introduire dans les pratiques reflètent des positions

philosophiques, émotionnelles, spirituelles fondées autant sur l'expérience que sur l'économie. Donc le calcul et surtout l'interprétation et l'application d'une capacité de charge maximale reposent sur les choix des acteurs locaux, à condition qu'ils aient été correctement informés de ce qui allait advenir s'ils ne faisaient pas de choix (hypothèses de prospective).

À l'échelon international, les pays anglo-saxons furent (et sont encore) les plus en pointe dans le traitement scientifique de cette question d'articulation entre fréquentation et protection. Historiquement, les premières mesures de la capacité de charge furent initiées par les administrations américaines gérant des espaces naturels au moment où elles étaient confrontées à une augmentation massive de fréquentation (doublement de 1941 à 1960 dans les parcs nationaux, puis doublement à nouveau de 1960 à 1975) : + 13,5 %/an en moyenne. Différentes méthodes ont été mises en place et suivies dans les espaces naturels classés notamment aux États-Unis, d'Australie et de Nouvelle-Zélande : méthode ROS (*Recreation Opportunity Spectrum*), méthode LAC — *Limits of Acceptable Change* – (Nilsen et Tayler, 1997), méthode VIM (*Visitor Impact Management*), qui a fourni un cadre d'intervention aux chercheurs travaillant à l'ouverture au public des parcs nationaux américains (*US National Parks and Conservation Association*), méthode TOMM — *Tourism Optimisation Management Model* – (Manadis et Langlois, 1997) qui a été développée dans les années 1990 à Sydney (Newsome, 2001 : 161).

2. Méthodologie d'évaluation des méthodes de gestion des flux de fréquentation

Conformément au projet retenu en 2014 par le PUCA, la recherche a exclusivement porté sur les sites patrimoniaux naturels et a pris appui sur l'analyse des sept terrains d'étude dont la sélection initiale (6 prévus au départ dans la proposition de recherche) répondait aux critères défini dans la réponse à l'appel à projet. Elle a analysé :

- des sites classés, le classement conditionnant l'octroi du label Grand Site de France ou le caractère exceptionnel, mais fragile du site ;
- des sites naturels, en partant du postulat selon lequel la limitation de l'accès y est plus problématique que pour les sites culturels pour des raisons techniques (présence de plusieurs « portes d'entrée »), mais aussi sociales (acceptabilité plus réduite dans la mesure où la nature est souvent perçue comme devant être d'accès libre et gratuit) ;
- des sites géographiquement variés (littoraux et de montagne), d'extension variable, afin de permettre une analyse comparée de types d'espaces touristiques différents.

À partir de ces premiers critères de sélection, les travaux ont suivi pas à pas la totalité de la démarche prévue pour l'analyse de ces territoires, certains ayant déjà obtenu la labellisation GSF, d'autres étant seulement entrés dans la démarche ou souhaitant s'y approcher, à savoir :

sur le littoral :

- la dune du Pilat, site majeur d'Aquitaine, objet de l'une des premières opérations de requalification menée en France (1978-1984) et à nouveau engagée, depuis les années 2000, dans un processus complexe de réhabilitation et de gestion durable du site ;
- le site Pointe du Raz en Cap Sizun, site précocement engagé dans une O.G.S et labellisé dès 2004 ;

en montagne :

- deux sites labellisés Grands Sites de France, l'un de moyenne montagne provençale, la Sainte-Victoire, l'un des premiers sites français labellisé GSF, en 2004 ; l'autre, le massif du Canigó, périmètre très large qui s'est vu décerner le label GSF récemment, le 13 juillet 2012 ;
- deux sites situés dans le Parc national des Pyrénées, mais non labellisés GSF : la Réserve naturelle nationale de Néouvielle, gérée par le Parc national des Pyrénées et visant, au terme du programme en cours de Pôle d'excellence rurale, une labellisation GSF ; l'ensemble Gavarnie-Mont Perdu, distingué par le label Patrimoine

Terrains retenus : 6 + 1

Critères de sélection retenus pour mener une analyse comparée d'espaces touristiques différents :

- Variété des situations géographiques (littoral, montagne) et touristiques
- Variété des itinéraires de labellisation GSF :
  - Labellisation ancienne (Pointe du Raz en Cap Sizun et Sainte Victoire, 2004)
  - Labellisation récente (Massif du Canigó, 2012)
  - Labellisation visée au terme d'une OGS (Grande Dune du Pilat)
  - Itinéraires de labellisation singuliers : Gavarnie – Mont Perdu (Patrimoine mondial de l'UNESCO transfrontalier, 1997)
  - « Projets annoncés » de demande de labellisation : sites classés des Bouillouses-Lannoux-Camporells, Réserve naturelle nationale de Néouvielle

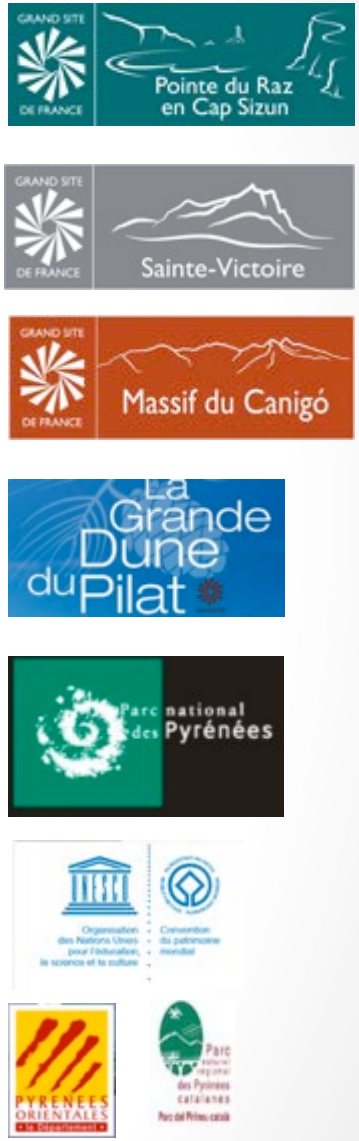

mondial de l'UNESCO, en 1997 et qui fait l'objet d'une étude transfrontalière comparée France/Espagne. Dans ce dernier ensemble, à la gouvernance transfrontalière très complexe et support de nombreux conflits récents, Véronique Moulinié, directrice de recherche CNRS, a apporté sa lecture ethnologique et sociologique avec une enquête habitante.

- un site avec projet d'OGS a été ajouté à l'échantillon initialement prévu, en miroir de ces 6 sites initialement choisis, car la gouvernance de sa gestion durable d'ouverture aux publics est en cours de construction et le Conseil départemental, qui a la gestion du site classé, envisage de le réunir aux deux sites classés limitrophes du Lanoux et des Camporells pour associer leur gestion. L'équipe de recherche a estimé que ce cas actuel pouvait apporter un éclairage intéressant sur l'évolution des méthodes et des modes de gouvernance, dans un temps long : le plan de gestion des zones humides du site classé des Bouillouses, dans les Pyrénées-Orientales, est entrepris par le Parc naturel régional avec un financement de la Fondation de France en 2015, des ateliers de discussion autour des usages et des pratiques par ses différents usagers permettent de saisir aujourd'hui l'évolution des méthodes et des résultats attendus.

Entre la Dune du Pilat et le lac des Bouillouses, de 1978 à 2015, ce sont donc 37 années d'évolution des rapports protection-développement qui sont ainsi questionnées par cette recherche.

Ces 7 terrains d'étude ont fait l'objet d'un examen[4] multiforme : lecture de toutes les études disponibles de fréquentation et de leur impact, entretiens auprès des acteurs (élus, gestionnaires, techniciens) qui participent à leur gestion : au-delà de l'observation directe et de l'analyse de la littérature technique et scientifique, on a également appréhendé les dispositifs de gestion de la capacité d'accueil et le mode de gouvernance développés par l'analyse comparée entre les archives techniques (études, programmes, dispositifs administratifs) et les discours des acteurs qui les ont conçus ou mis en place. Après plusieurs séries d'entretiens libres, réalisés auprès des élus et des techniciens pour identifier les problèmes traités au regard des fréquentations et de leur impact depuis l'origine des projets (grille d'entretien en annexe), on a également entrepris des enquêtes auprès des visiteurs dans 3 sites (un de plus, donc, que les deux initialement prévus à l'origine) l'un littoral (Dune du Pilat), deux de montagne (Gavarnie et Montagne Sainte-Victoire), afin de déterminer l'impact de la restriction de l'accès sur leur expérience de visite (grille d'enquête en annexe). Le regard porté sur les mesures de gestion des flux censées améliorer la qualité de la visite en préservant « l'esprit des lieux » fait l'objet d'un traitement informatique en cours (analyse de données multivariables), comme prévu dans l'agenda de recherche (réalisation du traitement, interprétation des résultats). La manière dont les habitants vivent cette restriction des lieux au regard de leur expérience, de leurs pratiques antérieures, habituelles, a fait l'objet d'une enquête ethnologique (en cours de dépouillement) et une petite partie des

[4] Si la restitution des analyses de terrain de la recherche est présentée en annexe de manière identique [1. Constitution du territoire de gestion des fréquentations, 2. L'émergence d'un programme de gestion des flux, 3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux, 4. Enjeux de la gouvernance pour conduire une gestion des flux et une stratégie de gestion], le libellé des titres varie dans certains sites afin de mieux rendre compte de leurs spécificités.

Le recours à des méthodes de recherche éprouvées mêlant approches qualitatives et quantitatives

- Bilan comparatif contradictoire de la littérature scientifique et technique (410 documents et études scientifiques, techniques, opérationnels collectés, lus, synthétisés et confrontés)
- Entretiens semi-directifs auprès des gestionnaires des sites (66 entretiens réalisés en 2015 et 20 en 2016)
- Photo-questionnaire qualitatif auprès de 300 visiteurs de trois sites (Dune du Pilat, Ste Victoire, Gavarnie) en 2015 et en 2016
- Enquête qualitative auprès des commerçants (24) dans ces mêmes trois sites en 2016
- Enquête ethnologique auprès des habitants d'un grand site (Gavarnie) : 10 entretiens qualitatifs

résultats de cette enquête est intégrée au présent rapport (dans la restitution du haut lieu « Pyrénées-Mont Perdu »).

Méthodes et étapes de la recherche

- **Recension de la littérature scientifique et technique sur la thématique auprès de chaque site**

Cette recension exhaustive figure en fin de rapport (bibliographie) ; les contenus ont été systématiquement prélevés, lus et interprétés depuis les fonds d'archives des gestionnaires des sites, dans les recherches et études scientifiques disponibles ; ils ont été exploités dans l'optique de comprendre et d'interpréter la dynamique de gouvernance de la gestion des sites ; leurs conclusions ont fait l'objet de vérifications auprès des gestionnaires, élus et parfois par des enquêtes auprès des visiteurs de chaque site. La reconstitution de cette « bibliothèque des savoirs » a été aisée pour les sites comportant un système d'archives systématique (par exemple la Montagne Sainte Victoire), plus délicate pour d'autres (par exemple la Dune du Pilat ou Gavarnie) du fait des trajectoires brisées des formes de l'intervention ou de la protection dans le temps (modification des gestionnaires, lenteur de mise en place d'un système de gouvernance, etc.).

- **Description et analyse du contexte local (entretiens avec les gestionnaires, élus, administrations, habitants)**

Cette phase du travail, dont la restitution fournit la troisième partie de ce premier dossier (mise à plat, état des lieux-diagnostic), s'est appuyée, pour chacun des sites naturels, sur une grille commune d'analyse comportant :

a. Un retour sur les *conditions d'émergence du programme de gestion des flux*

On a examiné comment les problèmes et enjeux à traiter ont été fixés ; comment les acteurs, les parties prenantes et l'examen de leurs scénarios de développement touristique ont été identifiés ; comment le processus d'implication a été mené ? On a étudié les documents de planification et de programmation (SCOT, PLU, communication touristique), les rédactions des documents de porter à connaissance du contexte et des problèmes à résoudre, le fonctionnement et les débats au sein des comités d'orientation stratégique (lorsqu'on en a retrouvé les minutes archivées), comment ont été animées les réunions des groupes parties prenantes (groupes de travail, comités de pilotage, comités d'orientation stratégique), et les politiques de gestion de la ressource humaine pour ce faire.

b. *L'élaboration du programme*

On s'est interrogé sur l'approche, par les acteurs, des conditions optimales de fréquentation (lorsqu'elles ont été approchées), on a enquêté sur la manière dont les indicateurs associés de fréquentation ont été choisis ; comment la description de contexte et d'un programme de surveillance a été

affinée (contextes des groupes de travail — composition, nature et fréquence des travaux) et quel a été son suivi par les parties prenantes, quels ont été les principes qui ont présidé au choix d'indicateurs, comment ont été déterminés ces indicateurs et, pour chaque indicateur, la gamme de ce qui a été jugé acceptable, comment ont été fixées ces références de l'acceptabilité et le suivi des mesures ; comment un projet et les versions finales de ce projet ont été discutés avec les acteurs, comment le plan définitif a été ajusté avec les concertations, comment l'information des habitants et des publics a été réalisée et comment l'avis de tous été recueilli et pris en compte.

c. *L'exécution et le suivi du programme*

On a cherché si un « modèle » de gestion des flux et de leurs retombées a été approché et mis en œuvre : évaluation du *monitoring* général, identification des indicateurs qui auraient fait apparaître des résultats hors des limites acceptables, comment la cause et les effets des débordements ont été identifiés, comment les acteurs y ont développé et trouvé des réponses, affiné la gamme de leurs interventions ; comment, dans le temps, les indicateurs ont été affinés ou non, éventuellement rectifiés et comment des conditions optimales de fréquentation à atteindre ont été fixées ; enfin, quels modes de suivi et d'évaluation du programme ont été retenus.

Ces deux premières étapes ont permis de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de l'articulation entre protection des milieux et ouverture au public dans le cas particulier d'espaces naturels remarquables dont les qualités et l'urgence de la préservation ont été reconnues par l'État à travers le classement au titre de la loi de 1930. L'échantillon des 7 sites retenus pour l'étude a montré qu'ils bénéficient tous d'une forte notoriété et sont soumis à des pressions diverses. La plupart ont fait l'objet d'une Opération Grand Site (OGS), programme national de réhabilitation destiné à restaurer le caractère naturel d'un site fortement dégradé par l'afflux — peu ou mal contrôlé — de visiteurs. À l'issue de cette démarche, certains ont obtenu le label Grand Site de France (GSF), créé au début des années 2000 et intégré au Code de l'environnement depuis sa reconnaissance par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2). Le label est attribué à la structure gestionnaire du site, pour une durée limitée, mais reconductible ; il est réservé à un site *« classé de grande notoriété et de forte fréquentation »* ; son attribution est subordonnée à la *« mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable »* (Code de l'environnement, article L341-15-1). Parmi les sept sites retenus pour l'étude, trois ont été labellisés Grand Site de France : la Pointe du Raz (2004), la Montagne Sainte-Victoire (2004) et le Canigou (2012) ; l'un est candidat à une labellisation prochaine (la Dune du Pilat). Les autres l'envisagent à plus ou moins long terme (Gavarnie, Néouvielle, lacs des Bouillouses), tout au moins cette perspective est énoncée comme objectif à atteindre par les gestionnaires en réunion publique. Trois ont fait l'objet d'une OGS (Pointe du Raz, Montagne Sainte-Victoire, Gavarnie et Canigou) et l'un d'entre eux bénéficie d'une OGS en cours (Dune du Pilat).

La description et l'analyse du contexte local, des mesures prises au cours du temps par les gestionnaires pour contrôler et améliorer la qualité de la fréquentation, ont nourri un rapport scientifique intermédiaire (livrable 1, décembre 2015). Ce rapport a permis, pour chacun des sites d'étude, d'examiner précisément les conditions d'émergence du programme de gestion des flux, les processus d'élaboration, d'exécution et de suivi des programmes. Ce premier bilan concret et opérationnel des acquis et des limites de ces programmes, reposant sur une analyse fine de documents techniques, juridiques, d'archives, de publication de recherches et d'entretiens avec élus et gestionnaires, à l'échelle de chaque site, complété par des observations de fréquentations in situ, a été complété par une **approche plus qualitative et sensible visant à apprécier le type d'expérience du site éprouvée par les visiteurs et leur perception des mesures de gestion de la fréquentation mises en œuvre ou envisageables** dans les sites de référence. Cette démarche repose sur la réalisation de plusieurs séries d'enquêtes destinées à valider ou infirmer l'hypothèse formulée en amont de la recherche selon laquelle la limitation de l'accès aux sites naturels est plus problématique que pour les sites culturels pour des raisons techniques (présence de plusieurs « portes d'entrée »), mais aussi sociales (acceptabilité plus réduite dans la mesure où la nature est souvent perçue comme devant être d'accès libre et gratuit).

- Analyse des mesures de préservation des sites et expériences des lieux par les usagers

L'analyse de l'expérience des lieux par les usagers vise à apporter des éléments de réponses aux questions soulevées dans la réponse de l'équipe de recherche à l'AAP 2014 du PUCA : **comment les mesures de régulation des flux sont-elles vécues par les visiteurs et les habitants de ces hauts lieux ? Quel est le regard porté par ces usagers du site (touristes, habitants et commerçants) sur ces mesures de gestion des flux censées améliorer la qualité de la visite en préservant « l'esprit des lieux » ? En quoi celles-ci affectent-elles — ou pas — leur expérience du lieu ?**

Pour ce faire, deux types d'enquêtes ont été menées : une enquête ethnographique auprès des habitants de la commune de Gavarnie, récemment fusionnée avec celle de Gèdre en réponse aux recompositions territoriales engendrées par la loi NOTRe (2015) ; une enquête par photo-questionnaires, menée en 2015 et 2016, auprès de visiteurs de trois des sept sites retenus pour l'étude, l'un littoral (Dune du Pilat), deux de montagne (Gavarnie et Montagne Sainte-Victoire). Les résultats de la première enquête ont été fournis par Véronique Moulinié, directrice de recherche au CNRS, dans le livrable 1, remis en janvier 2016. Ceux de l'enquête par photo-questionnaire, menée sous la responsabilité de Sylvie Clarimont, professeur des universités, sont livrés dans le présent rapport. Deux étudiants vacataires de Master ont participé à la passation des questionnaires : en 2015, Sylvain Navarro, diplômé de l'Institut d'urbanisme d'Aix-Marseille à l'issue de son contrat ; en 2016, à Gavarnie, Michel Dupont, en cours de formation de Master 2 Géographie et Aménagement (parcours DAST), à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Gaëlle Deletraz, ingénieur d'études à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, a contribué au traitement des résultats avec le logiciel Sphinx iQ.

En outre, une enquête auprès des commerçants de trois sites dans lesquels existe une offre commerciale à proximité immédiate de l'espace naturel protégé (dune du Pilat, Gavarnie et Pointe du Raz) a été menée en juin et juillet 2016 par Sylvie Clarimont. Cette dernière a pu s'entretenir avec une part significative des commerçants en activité sur ces sites : 12 sur 30 environ à Gavarnie, 8 sur 12 à la Dune du Pilat, 4 sur 13 à La Pointe du Raz soit un total de 24. Ces entretiens ont en général été assez longs entre 30 min et 4 heures. Ils ont permis de recueillir le point de vue sur l'aménagement des sites naturels d'acteurs présents toute l'année ou du moins une bonne partie de l'année et pourtant souvent ignoré aussi bien par le monde de la recherche que par les praticiens de l'aménagement. Non prévu initialement, ce travail d'enquête a été réalisé pour pallier cette lacune et améliorer la connaissance de ces individus « faisant commerce » aux portes d'un espace naturel protégé : s'agit-il d'un choix correspondant à un projet de vie mûrement réfléchi ou de la reproduction d'un schéma familial ? Quel regard portent ces commerçants sur l'espace naturel et son aménagement ? Comment envisagent-ils l'avenir ? Autant de questions qui leur ont été posées et auxquelles ils ont tous accepté volontiers de répondre satisfaits d'être écouté et « d'avoir la parole ».

1— Une méthode de recherche hybride

La gestion des sites classés à forte notoriété est confrontée à la difficile articulation entre la protection guidée par la volonté de préserver cet « esprit des lieux », conformément à la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et la valorisation, élément souvent essentiel à l'économie touristique locale. La mise en œuvre de mesures de protection et de contingentement de la fréquentation s'inscrit dans un contexte contraint caractérisé par des pressions locales pour urbaniser ou équiper le site, la contestation de la protection de la part de certains acteurs, la vulnérabilité des sites face aux risques naturels (érosion marine ; incendies de forêt ; érosion torrentielle ; avalanches ; inondations ; etc.), mais aussi la transformation des modes d'occupation du sol du fait de la déprise agricole se traduisant par la progression spontanée de la végétation et la modification de « l'esprit des lieux ». Ce phénomène est particulièrement sensible en espace rural de montagne. Les sites sont donc des lieux soumis à des logiques d'intervention aux objectifs différenciés, des lieux changeants sous l'effet de facteurs naturels et anthropiques. Comment les actions réalisées dans ces sites sont-elles perçues ? Comment les usagers de ces sites (visiteurs, habitants voire commerçants) se positionnent-ils par rapport à ces actions ? Sont-ils conscients des transformations subies par ces sites et qu'en pensent-ils ? Plus généralement, quelle est leur conception du souhaitable, ou au contraire, de l'indésirable dans ces espaces remarquables. Accéder à la connaissance — même partielle — des perceptions, représentations et pratiques de l'espace naturel représente un intérêt non seulement pour le chercheur, mais également pour l'aménageur. C'est un fait acquis pour l'aménagement urbain — comme le montrent par exemple les nombreux travaux sur les espaces publics —, moins évident pour l'aménagement des espaces naturels. Ce livrable se propose donc de contribuer à cerner les forces et les faiblesses de l'aménagement des espaces naturels tel qu'il est, à sonder le souhaitable ou, au contraire, l'indésirable, l'inutile ou l'inadapté !

Ce chapitre vise à présenter rapidement la méthode de recherche mise en œuvre pour appréhender les pratiques et perceptions de ces sites naturels exceptionnels soumis à une très forte fréquentation.

1.1. Des enquêtes qualitatives…

1.1.1 L'enquête ethnologique auprès des habitants de Gavarnie

Les mesures de préservation du site de Gavarnie vues par ses habitants ont fait l'objet d'une enquête ethnologique approfondie, menée par Véronique Moulinié (DR CNRS), et dont les résultats ont été publiés dans le livrable 1 (pages 95 à 109). Conscients des profondes modifications que connaît actuellement le tourisme en montagne qui tendrait à devenir une pratique plus personnelle, presque une expérience, les habitants ont également le sentiment que le classement UNESCO n'a pas été sans effets sur la pratique touristique à Gavarnie. Cette grandeur nouvelle du site est d'autant plus difficile à négocier par certains qu'ils ont le sentiment d'assister à la fin d'une période. Or, la génération qui a porté le flamboiement touristique du village est aujourd'hui sur le point de prendre sa retraite. Pour beaucoup, la transmission familiale des commerces, qui longtemps a été perçue comme la règle, semble ne plus fonctionner ou, du moins, connaître de sévères difficultés. Le fait est que pour Gavarnie comme pour Torla, l'économie de rente a relativement bien fonctionné jusqu'à présent. Depuis quelques années une baisse de la fréquentation touristique est ressentie durant la haute saison, les prestataires et les professionnels du secteur se plaignent que « les visiteurs consomment moins qu'avant ». Mais Gavarnie et Torla demeurent des niches de prospérité au regard des investissements privés et publics consentis. Cette logique de rente peut expliquer — au moins en partie — une certaine passivité en matière de volonté de contribution à la mise en place d'un programme de gestion des flux et de développement durable.

L'absence, pendant longtemps, de projet collectif transfrontalier a favorisé une forme de repli de certains acteurs communaux, d'où des crispations sur leurs propres systèmes de légitimité qui ont contribué à créer des tensions plutôt qu'à les résoudre.

1.1.2. L'enquête par entretiens semi-directifs auprès des commerçants de 3 sites

La décision de s'entretenir avec un certain nombre de commerçants a été prise tardivement pour compenser le déficit d'attention dont pâtit souvent cette profession pourtant présente dans et aux portes de nombreux sites naturels protégés. Deux types d'implantation ont été retenus : l'une correspond à une implantation linéaire et spontanée (Gavarnie), des commerces de village implantés le long d'un axe Nord/Sud en direction du cirque dans le cadre d'une seconde phase d'extension urbaine de cette commune de montagne dont l'habitat était autrefois circonscrit au sud du verrou glaciaire barrant la vallée ; l'autre est conforme au modèle de la cité commerciale planifiée et aménagée par la puissance publique dans le cadre d'une OGS (Dune du Pilat, la Pointe du Raz) pour éloigner les commerces du cœur du site et restaurer le caractère naturel de celui-ci.

Dans chaque site, la parole a été donnée à tous les types de commerçants. Dans les sites littoraux, nous avons ainsi rencontré aussi bien des commerçants de souvenirs que des

restaurateurs. En montagne, la typologie des commerces était plus complexe, mais là aussi nous avons tenté d'obtenir des entretiens auprès de chaque catégorie de commerçants en prenant également en compte un critère complémentaire, celui de l'ancienneté d'implantation, qui, à Gavarnie, est apparu extrêmement important, car permettant de prendre la mesure d'un facteur nouveau : le renouvellement commercial par l'arrivée de néo-ruraux issus d'autres régions de France. Enfin, à Gavarnie, nous avons également rencontré le Président de l'Association des loueurs de montures, activité saisonnière ancienne dans ce site, souvent présentée comme un élément de l'identité du lieu et en passe de disparaître. Parmi les hébergeurs, les hôteliers ont été les plus rétifs à l'entretien (1), en revanche les gérants ou propriétaires d'hébergements collectifs (gîtes, refuges) ont plus volontiers accepté de s'entretenir avec nous (2). Les commerces alimentaires (boulangerie, épicerie) ont refusé de nous recevoir. Il faut convenir que la période choisie pour le travail de terrain n'était pas *a priori* la plus propice à l'enquête auprès des commerçants puisque nous étions en début de saison estivale. Heureusement, le temps très médiocre en montagne, en ce début de mois de juillet 2016, a favorisé les entretiens auprès de commerçants souvent désœuvrés. Un tiers environ des commerçants de la commune de Gavarnie recensés par l'Office de tourisme, en 2016, a finalement été enquêté (tableau 2). À la Pointe du Raz, par manque de temps, seuls quatre des 13 commerçants en activité sur le site ont été interrogés, les 22 et 23 juin 2016, dont le président de l'association de commerçants. Enfin, à la Dune du Pilat, 8 des 12 gérants des commerces présents sur le site ont pu être rencontrés. C'est sur ce site que les commerçants ont été les plus favorables à l'entretien ; nous n'y avons enregistré aucun refus. Les 4 commerces exclus de l'enquête l'ont été non parce que leurs gérants auraient refusé de collaborer, mais simplement parce qu'ils étaient absents du site au moment de notre passage (en congés ou demeurant hors d'Aquitaine). Quel que soit le site, les entretiens ont été de durée variable : entre 20 min et 4 heures (le plus long à Gavarnie).

Tableau 1 : structure de la grille d'entretien auprès des commerçants

Principaux thèmes abordés	Sous-thèmes	Objectifs
Histoire et caractéristiques de l'activité commerciale	Date d'installation du commerçant sur le site Activité exercée préalablement et lieu d'exercice Raisons de l'installation sur le site Évolution de l'activité commerciale depuis ses débuts sur le site et raisons Période d'ouverture annuelle et journalière Activité complémentaire éventuellement exercée durant la fermeture du commerce	Disposer de quelques données précises afin de déterminer le profil du commerçant. Questions destinées également à créer un climat de confiance Retracer l'itinéraire professionnel du commerçant et ses motivations à exercer en un tel lieu

	Nombre d'employés permanents ou semi-permanents, saisonniers Surface commerciale Évolution chiffre d'affaire Avantages et inconvénients liés à l'exercice de l'activité commerciale sur le site	
Rapport du commerçant au site naturel	Rapport au site naturel Type et période de pratique du site naturel	Comprendre le sens accordé au fait d'exercer une activité en un tel lieu
Perception de la politique de gestion du site	Connaissance de l'OGS et opinion sur celle-ci Opinion sur le ou les classements du site (GCF, UNESCO, GSMP) Améliorations envisageables dans la politique de gestion du site Opinion sur les mesures de maîtrise de la fréquentation effectives ou envisageables	Évaluer le degré de connaissance de la politique de gestion du site et l'intérêt du commerçant pour celle-ci
Perspectives d'avenir du commerçant	Perception de l'avenir de son activité Disposition à aller exercer ailleurs	Appréhender le niveau d'attachement au lieu

Tableau 2 : Types de commerces enquêtés pour chacun des trois sites

Site	Commerce souvenirs	Articles sports montagne	Bar, restaurant, snack	Hébergement	Total
Dune du Pilat	5	-	3	-	8
Pointe du Raz	2	-	2	-	4
Gavarnie	2	1	3	5	11 + 1*

*Un entretien a été également mené avec le président de l'Association des loueurs de montures

1.2.… à l'enquête par photo-questionnaire

L'enquête envisagée initialement auprès des visiteurs de deux sites — l'un littoral, la Dune du Pilat, et l'autre de montagne, Gavarnie — se voulait quelque peu différente des enquêtes de fréquentation menées périodiquement dans les espaces naturels protégés à la demande des gestionnaires de ces sites. Ces enquêtes visent principalement à mieux

connaître le profil des visiteurs (genre, âge, catégorie socioprofessionnelle, habitude de visite, mode de visite, heure d'arrivée, temps passé), leur mode d'accès au site et les raisons de leur venue sur le site (activités pratiquées). Elles sont généralement complémentaires de comptages permettant d'évaluer le nombre de personnes présentes sur site à un moment T (comptage de véhicules, comptage direct issu de l'observation, dénombrements automatiques par des écocompteurs). L'entrée dans l'ère numérique permet aujourd'hui le recours à des modes fins de reconstitution des itinéraires de visite à travers le recours à des GPS fournis aux visiteurs, en début de visite ou l'utilisation des données des opérateurs téléphoniques.

1.2.1. Les apports des enquêtes de fréquentation classiques

Depuis les années 1990, les gestionnaires des espaces naturels protégés sont soucieux de mieux apprécier la fréquentation des lieux dont ils ont la charge. Les études de fréquentation qu'elles soient confiées à des bureaux d'étude ou menées par des chercheurs (Richez & Nectoux, 1996 ; Meur-Ferec *et al.*, 2001 ; Brigand *et al.*, 2003), constituent un outil de connaissance privilégié des usagers des espaces naturels protégés (Audouit *et al*, 2016).

Figure 1 : L'enquête par photo-questionnaire, à la croisée de l'objectif et du sensible

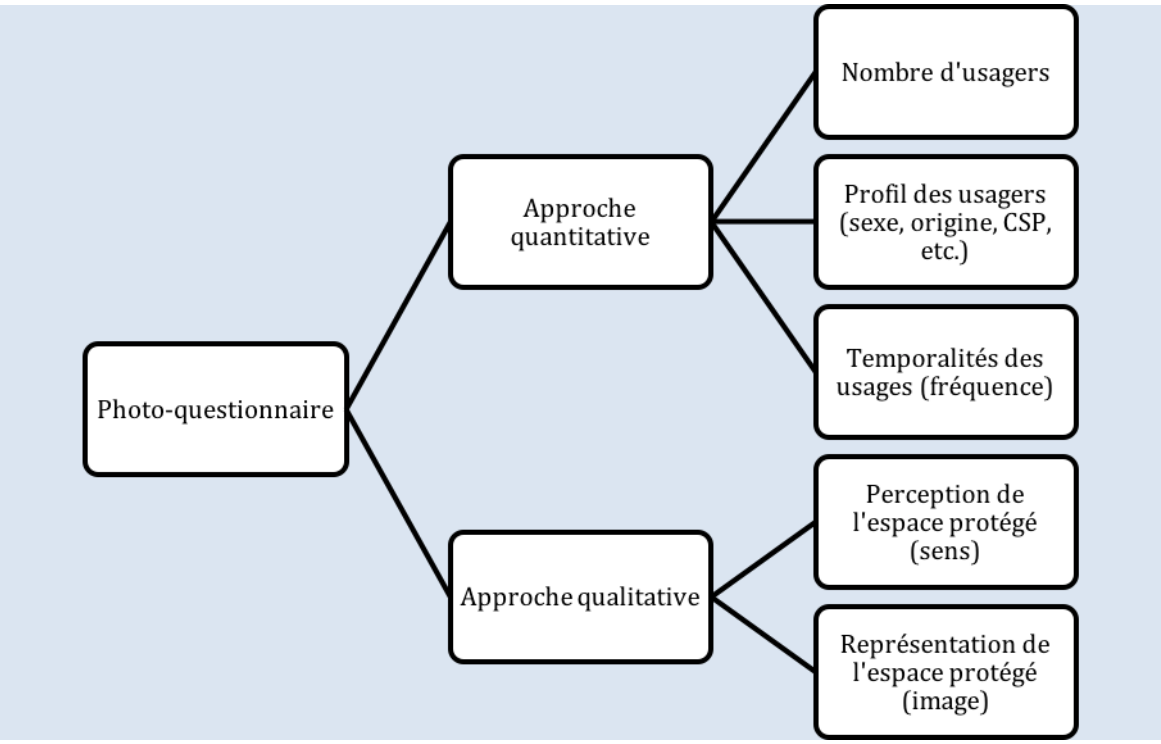

Toutefois, les méthodes sont encore loin d'être standardisées, elles varient d'un lieu à un autre voire d'une période à une autre, rendant difficiles les comparaisons spatiales et les mises en perspective historiques. Par ailleurs, ces études permettent certes de collecter une information précieuse sur le volume de la fréquentation, sa répartition spatiale au sein de l'espace protégé, ses rythmes, mais elles **négligent la dimension subjective de la relation**

homme/milieu. Elles se cantonnent en effet trop souvent à la collecte d'éléments quantitatifs (nombre d'usagers, types d'usages, types de publics, flux) en oubliant la dimension qualitative de l'expérience de visite. Les enquêtes par photo-questionnaires menées dans le cadre de cette recherche, dans trois sites naturels, s'inscrivent, elles, résolument à la croisée d'une approche classique en quête d'une estimation la plus juste possible des flux et d'une approche sensible destinée à appréhender le vécu des lieux (figure 1). Elles combinent des questions standardisées présentant l'avantage de normaliser et de faciliter le recueil d'informations précises tout comme leur traitement postérieur, des questions ouvertes laissant plus de liberté d'expression aux participants, et des photographies (de 8 à 12 selon les sites) exposées en grand format (20X30) et destinées à susciter des réactions assez spontanées chez les participants.

Bien entendu, ces enquêtes ont pris appui sur les résultats des enquêtes de fréquentation plus classiques menées à la demande des gestionnaires des sites exceptionnels et dont les fondements sont rappelés dans l'état des lieux en annexe. Plus ou moins anciennes, réalisées avec plus ou moins de régularité, ces enquêtes de fréquentation permettent néanmoins de quantifier les flux de visiteurs, leurs variations saisonnières et d'établir un profil assez précis de ces derniers. Elles ont donné des indications précieuses, en amont, à l'heure de l'élaboration de notre propre protocole d'enquête, mais aussi, en aval, au moment du traitement.

1.2.2. L'enquête par photo-questionnaire

L'enquête menée auprès de près de 300 visiteurs[5] de la Dune du Pilat et de deux autres sites naturels remarquables (Gavarnie, Sainte-Victoire), en 2015 et 2016, visait en premier lieu à prendre en compte les 3 composantes de l'espace touristique : l'espace concret de la visite (pendant la visite), l'espace imaginé (avant la visite) et l'espace idéal (tel qu'il devrait être). Elle visait aussi à connaître les perceptions, représentations et pratiques de l'espace naturel afin d'éclairer l'action publique en cerner les forces et faiblesses des aménagements réalisés ou projetés, en faisant émerger le souhaitable ou, au contraire, l'indésirable, l'inutile ou l'inadapté. Le choix s'est porté sur une méthode d'enquête par questionnaire de façon à interroger un nombre assez important de visiteurs et surtout de pouvoir mener ensuite un traitement statistique des résultats facilitant leur mise en perspective comparative (3 sites). L'enquête sur la base de questionnaires standardisés est encore peu utilisée dans la géographie de l'environnement francophone et reste encore surtout présente dans les recherches sur les risques naturels (Institut national de santé publique du Québec, 2012) même si son usage croît pour cerner les représentations des espaces naturels (Goeldner–Gianella & Humain–Lamoure, 2010). Par ailleurs, celle-ci présente un caractère ambivalent puisqu'elle peut être à la fois utilisée comme outil de connaissance ou comme outil d'aide à la décision dans le cadre d'enquêtes de fréquentation classiques ou d'enquêtes de satisfaction mises en œuvre, par exemple, par les gestionnaires des espaces naturels protégés. Vis-à-vis des usagers enquêtés, il convenait donc de lever d'emblée toute

[5] Le terme « visiteur » est utilisé ici, car il est apparu plus approprié que celui de touriste dans la mesure où il englobe deux modalités de découverte du site : une découverte de proximité dans le cadre d'un déplacement à la journée, majoritaire sur certains sites (Sainte-Victoire notamment) et une découverte touristique dans le cadre d'un séjour de villégiature. Ce terme présente également l'avantage d'être moins connoté négativement que celui de « touriste » souvent utilisé dans un sens péjoratif.

possible ambiguïté en présentant d'emblée l'enquête comme inscrite dans un dispositif de recherche plus large. Par ailleurs, l'enquête classique par questionnaire est mal adaptée à l'appréhension des perceptions, des représentations, de la subjectivité. Elle rend difficilement compte de la complexité de l'acte perceptif. En outre, il est difficile d'intégrer la dimension spatiale des pratiques récréatives d'usagers occasionnels de l'espace naturel dans un questionnaire. C'est pourquoi, après réflexion, le choix s'est porté sur une forme particulière d'enquête par questionnaire : le photo-questionnaire avec plusieurs questions ouvertes, car la photo permet de bien intégrer la dimension spatiale et paysagère. Elle permet aussi de pallier la pauvreté lexicale ou le déficit de connaissance sur l'environnement et/ou le lieu (Le Lay *et al*, 2005). De plus, ce photo-questionnaire contenant plusieurs questions ouvertes laissant au visiteur la possibilité de s'exprimer s'est avéré être un support particulièrement favorable à l'échange.

- La mise à l'épreuve du questionnaire : phases-tests

La construction d'un questionnaire est un exercice difficile présentant différents écueils. La formulation des questions est parfois compliquée du fait du déficit de connaissance du public sur certains aspects de la question à traiter ou de la polysémie insoupçonnée de certains termes qui, pour le chercheur, ont un sens précis, mais pour le profane un ou des sens autres. Ainsi, une enquête réalisée par l'INED, en 1992, à la demande du ministère de l'Environnement a fait clairement apparaître les acceptions plurielles du terme (Collomb, Guérin-Pace & Berland, 1994 ; Guérin-Pace & Collomb, 1998). L'équilibre entre questions ouvertes et questions fermées est également difficile à trouver, le chercheur étant pris entre le désir de donner la parole à l'enquêté et la nécessité d'inscrire celle-ci dans un cadre strict de façon à faciliter ensuite les opérations de traitement. Par ailleurs, la question de l'échantillonnage est particulièrement complexe dans le cas d'enquêtes réalisées in situ dans des espaces ouverts fréquentés par des usagers pluriels (touristes, excursionnistes, riverains) : comment déterminer, dans ce cas, la population de référence ? Quelle méthode d'échantillonnage retenir ? Doit-on ou peut-on utiliser les enquêtes de fréquentation réalisées par les gestionnaires des sites ? Compte tenu de l'inégal degré de précision des enquêtes de fréquentation existantes dans chacun des trois sites retenus (régulières et de qualité pour la Montagne Sainte-Victoire, réalisée récemment à la Dune du Pilat, mais assez précise, quasi inexistantes à Gavarnie), le recours à un échantillonnage reposant sur ces estimations a été écarté. On aurait pu procéder alors à un échantillonnage en fonction de nos observations des usagers présents sur le site à différents moments de l'année et à différentes heures du jour de façon à ajuster le nombre de personnes interrogées en fonction de ces comptages, mais cela aurait supposé de consacrer énormément de temps sur site, à ces comptages, pour finalement une plus-value limitée. On a donc finalement décidé de s'orienter vers une méthode d'échantillonnage aléatoire en tentant cependant d'équilibrer notre échantillon de façon à éviter des phénomènes trop patents de surreprésentation d'une classe d'âge ou d'un genre.

Compte tenu de ces difficultés de construction du questionnaire, deux phases-test se sont avérées nécessaires pour mettre les questionnaires à l'épreuve du public à qui ils étaient destinés et à opérer les ajustements nécessaires. Dans sa version initiale, le questionnaire ne comportait pas de photographies. Il comprenait deux versions : l'une destinée aux visiteurs connaissant déjà le site incluant des questions sur la perception des changements des lieux, l'autre, destinée aux primovisiteurs. Ces deux versions contenaient

un nombre quasi identique de questions (83) et avaient été conçues pour pouvoir être administrées en face à face ou remplies en autonomie par un visiteur du site, sans aucune assistance. Pensées pour être testées in situ en février 2015, sur la Dune du Pilat, par les étudiants de Master 1 Loisirs, tourisme et développement territorial (LTDT) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, elles étaient structurées en cinq rubriques :

- Vous et la Dune du Pilat
- Votre opinion générale concernant votre visite du site de la Dune du Pilat
- Votre opinion sur la préservation de l'environnement en général
- Votre opinion sur la préservation du site de la Dune du Pilat
- Votre opinion sur le questionnaire et la façon de l'améliorer

Ces deux versions ont été testées par un temps radieux, les 10 et 11 février 2015, durant une semaine de congé de l'académie de Toulouse. 49 questionnaires ont été remplis à parts égales par des primovisiteurs (24) ou des visiteurs déjà familiers des lieux (25). Les étudiants-enquêteurs demandaient systématiquement aux visiteurs s'ils souhaitaient remplir seuls le questionnaire ou le faire en leur compagnie. L'immense majorité s'est déclarée en faveur de la seconde possibilité. Les principales critiques formulées à l'encontre des questionnaires portaient d'abord sur leur longueur, sur le nombre de propositions jugé trop important pour certaines questions, sur l'intelligibilité de certaines formulations, sur la lisibilité des échelles d'évaluation intégrées pour évaluer par exemple le niveau de satisfaction des visiteurs, etc.

Figure 2 - Étapes de mise à l'épreuve du terrain du questionnaire

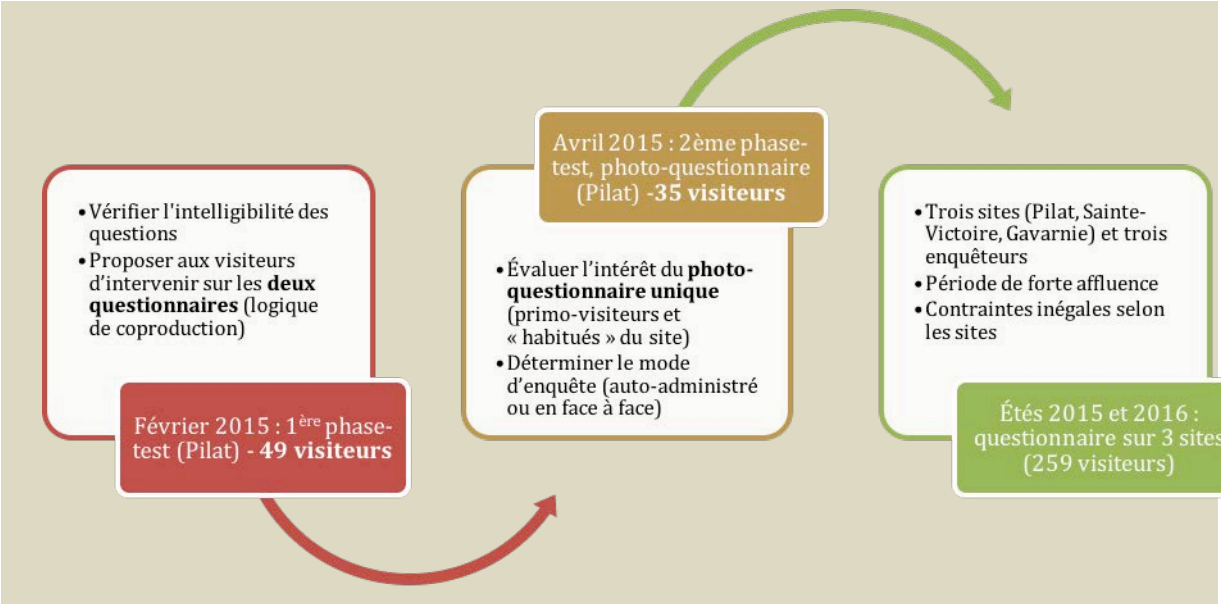

Cette phase-test amont a été extrêmement importante, car elle a permis de soumettre le questionnaire au public cible qui a, de la sorte, participé à l'élaboration de sa forme définitive en formulant un avis sur le questionnaire, en suggérant d'autres façons de libeller certaines questions, la suppression ou l'ajout de questions nouvelles, etc. À l'issue de cette première phase-test, le questionnaire initial a été profondément remanié :

- par l'insertion de plusieurs questions ouvertes (12) pour répondre au désir exprimé lors de la phase-test par plusieurs personnes qui s'étaient dites frustrées par les questions fermées ne leur permettant pas d'exprimer réellement leur point de vue ;
- par la suppression de plusieurs questions relatives à l'environnement dont les réponses, convenues, se sont révélées sans intérêt et à supprimer, car traduisant de toute évidence une volonté de conformité à une norme sociale, d'adhésion au discours commun sur l'environnement ;
- par la reformulation de questions ambigües ou mal comprises comme celle portant sur les « conditions de visite ». Pour nous, cela recouvrait ce qui relevait de l'accueil sur le site, de la commodité et de la lisibilité des cheminements, de l'accès à l'information, etc. Or, la phase test a révélé que cette expression était associée par la majorité des personnes interrogées aux conditions météorologiques : il faisait beau, les conditions de visite étaient donc idéales !

Le nombre de questions « textuelles » a ainsi été considérablement réduit. Toutefois, pour mieux approcher la dimension sensible de l'expérience du site dans le cadre d'un questionnaire, le choix a été fait de recourir à la photographie. La prise de vue est inhérente à la visite d'un lieu du hors quotidien, elle constitue donc un acte familier pour le visiteur. Par ailleurs, l'observation de photographies retient l'attention du visiteur et capte son intérêt. Elle revêt également un caractère ludique pour les adultes tout comme pour les enfants. L'expérimentation du photo — questionnaire auprès de visiteurs de la Dune du Pilat, en avril 2015, s'est révélée fructueuse : toutes les personnes sollicitées ont accepté de « jouer le jeu » et de se livrer au commentaire et au classement des photos. Elle nous a convaincus de retenir ce mode d'enquête.

La phase-test d'avril 2015 a également permis de comparer les deux modes d'administration envisagés : en face à face ou auto-administré. Le retour de 50 % des questionnaires distribués aux visiteurs en pied de Dune avec des consignes claires aurait pu nous inciter à poursuivre dans cette fois, car il était en effet bien supérieur au taux de retour habituel des enquêtes par postage. Il a été cependant définitivement écarté après examen des questionnaires retournés par les visiteurs du fait de la pauvreté des réponses notamment pour les questions ouvertes, de l'attention insuffisante portée à la formulation de certaines questions ou de la lecture trop rapide des modalités entrainant des confusions et des erreurs d'interprétation et du nombre élevé de non-réponses par défaut de motivation. L'auto-administration s'avérait totalement inadaptée pour un questionnaire complexe comme celui-ci.

- entrainant une confusion entre très insatisfait et satisfait
- caractère inexploitable de certaines réponses
- remplissage partiel de certains questionnaires les rendant inexploitables

• Le photo-questionnaire : un outil pour mieux appréhender les perceptions de l'espace naturel

La photographie est étroitement associée au tourisme (Albers et al, 1988 ; Chafen, 1987). Les clichés d'agences de voyage ou d'offices de tourisme offrent une certaine image des sites à visiter ; la carte postale ne fait pas seulement office de souvenir ou de témoignage,

elle induit aussi une tendance à l'homogénéisation des pratiques photographiques en inculquant au profane des repères esthétiques qui vont devenir pour lui des critères intangibles d'appréciation d'un cliché (la carte postale représentant le modèle de « belle photographie »). Enfin, l'appareil photo fait figure d'attribut incontournable du touriste et la photographie joue à l'évidence le rôle de trace, de marque de l'expérience, de témoignage de sa présence en un lieu. Par conséquent, la recherche en tourisme s'est penchée assez tôt sur cet « art moyen » pour reprendre l'expression de P. Bourdieu. Des études menées en ethnologie ont utilisé les photographies prises par les touristes comme des sources permettant au même titre que les observations sur le vif, les journaux tenus par certains voyageurs ou les entretiens réalisés au retour du voyage de cerner l'expérience touristique (Markwell, 1997). D'autres se sont intéressées à l'interaction entre le touriste photographe et l'autochtone photographié, souvent appréhendée en termes de domination et d'altération de l'identité locale (Albers et al, 1988 ; Chafen, 1987) ; plus rarement, la perspective a été renversée pour mettre en évidence la transformation du preneur de vue sous le regard de l'autre et le déclenchement d'un processus de réflexivité chez le photographe (Gillespie, 2006). Dans le cadre d'une recherche en marketing sur les pratiques de consommation touristique, Richard Ladwein (2003) a mis en évidence combien la photographie permet au visiteur de s'approprier un environnement urbain étranger, de le domestiquer en quelque sorte en captant ce qui est estimé remarquable. Ces quelques réflexions sur les usages et les fonctions de la photographie en tourisme montrent à quel point il s'agit d'un média important autorisant l'établissement sous des modes diversifiés d'une relation à l'autre.

Sur la base des travaux menés antérieurement sur la perception par les touristes des espaces publics des stations balnéaires et de montagne (Hatt, Vlès, Clarimont *et al*, 2011 à partir d'une expérimentation d'un Cabinet d'architectes parisien sur les murs à pêches de Montreuil : Séchet & al., 1998), la photographie a paru pouvoir constituer un outil intéressant pour aborder l'expérience des visiteurs dans ses dimensions sensibles. La photographie est un objet familier au visiteur et se livrer à cet exercice habituel, qui consiste à regarder des images, suscite son intérêt. De plus, la photographie facilite l'expression des opinions, des sensations et des émotions suscitées par le paysage. Dans le cadre de la recherche menée ici, nous avons voulu dépasser la fonction illustrative de la photographie en tant que mémoire additionnelle, construite par et pour le chercheur ou, plutôt, la combiner avec une fonction « expressive ». Il s'agit d'utiliser la photographie comme un médium et un médiateur entre le chercheur et le visiteur : le recours à la photographie doit aider à libérer la parole de l'enquêté, à l'entraîner dans un processus réflexif sur son rapport aux lieux. Cette méthode également connue sous le nom de « photo élicitation » a été utilisée dès les années 1960 par l'anthropologue américain John Collier (1967). Dans le prolongement des recherches menées en anthropologie (Collier, 1967 ; Duteil-Ogata, 2007), psychologie (Delisle *et al*, 1974 ; Vacheret, 2000) ou sociologie (Papinot, 2007), la photographie comme support d'enquête s'impose en géographie pour cerner le rapport des habitants à leur espace de vie quotidien, appréhendé alors en matière de paysage (Michelin, 1998 ; Le Lay *et al.*, 2005 ; Bigando, 2006). Elle est encore peu utilisée pour cerner les expériences touristiques (Willson et al. 2010 ; Fairweather *et al*, 2001). Elle a été testée, en 2011, pour tenter de saisir la sensibilité aux paysages fluviaux des visiteurs palois.

Le corpus de photographies, support de l'enquête, avait été constitué par les chercheurs et visait à offrir une vision la plus représentative possible de ces espaces naturels et

aménagés. Ce choix contenait une grande part de subjectivité, l'acte photographique procédant toujours d'un sujet singulier comme le soulignait fort justement le photographe Willy Ronis, dans sa célèbre formule : « *L'appareil est un outil. Un outil ne pense pas. Derrière l'outil il y a mon œil, mon cerveau. Chaque cerveau est unique. Au moment du déclic il a fait un choix. L'acte photographique est une chose mentale. Il n'y a pas d'objectivité* ». Pourtant, « l'opérateur » ne contrôle pas tout au moment du déclenchement. Denis Roche considère même que l'image photographique s'émancipe du sujet en excédant la capacité d'enregistrement conscient de l'opérateur — l'objectif révélant des choses qui échappent habituellement au regard, donnant à voir une réalité autre ou composant une sorte « d'imaginaire objectif » (Kunz Westerhoff, 2007). L'acte photographique se situerait en conséquence dans une sorte d'entre-deux entre la subjectivité initiale de la prise de vue (choix du thème, de l'angle de prise de vue, de la focale, du cadrage et en conséquence du hors-cadre, de la combinaison vitesse d'exposition/diaphragme, etc.) et l'effacement de cette subjectivité dans l'acte créateur. L'acte photographique induit en quelque sorte un déplacement, du sujet à l'objectif photographique, qui donne à voir le monde autrement.

Le corpus final était constitué de huit photographies à la Dune du Pilat (figure 4) et à la Sainte-Victoire (figure 5), de douze photographies pour le site Gavarnie-Mont Perdu (figure 6) afin de donner à voir les deux versants du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces photographies ont été sélectionnées collectivement parmi la centaine de clichés pris dans chaque site ; le nombre de vues avait été délibérément limité pour éviter de submerger l'enquêté. Chaque corpus comprenait des photographies destinées à illustrer quelques thèmes jugés prioritaires par l'équipe : l'accès et le stationnement, l'aménagement du site (commerces, campings pour la Dune du Pilat, hôtellerie de montagne, signalétique, etc.), les activités pratiquées, les risques (érosion marine pour la Dune du Pilat ou torrentielle pour Gavarnie, incendie pour Sainte-Victoire). Cette sélection était complétée par au moins une photographie de « grand paysage ». Toutefois, pour éviter une réaction trop forte d'adhésion ou au contraire de rejet de certaines vues « extrême » le choix a été fait d'éviter les clichés de panoramas splendides ou à l'inverse les clichés qui auraient eu un effet immédiatement repoussant (embouteillages pour l'accès au site par exemple). Après quelques questions de présentation et d'introduction à la thématique de recherche, les photographies étaient exposées aux visiteurs, en grand format plastifié (20 X 30 cm) de façon à faciliter leur manipulation. Ceux-ci devaient observer les clichés, les commenter et les classer selon leurs préférences en explicitant leurs choix. Peu de consignes leur étaient données de façon à aboutir à une réelle « libre catégorisation » (Hatt, 2010). Le classement des photographies ainsi que les observations qu'elles suggéraient aux visiteurs n'étaient donc nullement conditionnés par des questions posées par l'enquêteur qui se contentaient de noter les observations faites par les visiteurs ou de répondre quand ces derniers demandaient des précisions relatives à la localisation des photographies.

Le questionnaire était structuré autour de trois grands thèmes : **visite et conditions de visite du site** (mode d'accès, lieu de stationnement, nombre et fréquence de visites, motif de la visite) ; **perception du site** (connaissance du label « Grand site », opinion sur la propriété foncière du site, sur l'aménagement du site, degré de satisfaction par rapport à la visite du site, sensibilité paysagère à partir des photos) ; point de vue sur la **préservation du site et l'acceptabilité des mesures de maîtrise de la fréquentation** (voir un exemple dans un

des 3 sites en annexe 1**).** L'échange s'achevait par quelques questions destinées à préciser le profil du visiteur (sexe, date de naissance, profession, commune de résidence et commune de séjour). Ceux qui souhaitaient être tenus au courant des résultats de la recherche pouvaient communiquer à l'enquêteur leur adresse mail. Beaucoup l'ont fait et recevront une plaquette synthétique exposant les résultats de l'enquête.

- Séminaires de recherche internes et restitution débat avec la Réseau des Grands sites de France

L'analyse des résultats des études, des recherches, des entretiens, des enquêtes auprès des visiteurs et des acteurs a été réalisée au cours de séminaires internes à l'équipe de recherche, puis à une réunion de présentation débat à l'Assemblée Nationale le 18 janvier 2017 auprès de 25 gestionnaires des Grands site de France et du Réseau.

Séminaires internes de recherche			
Thématique	Lieu		Participants
Réunion de préparation de l'année 1 de la recherche IMPGSN	Université Toulouse Jean Jaurès, maison de la recherche, salle C26	6 janvier 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Jérôme Piriou, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente,
Coordination de la recherche IMPGSN Sainte-Victoire	Aix-Marseille Université, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional	4 février 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt
Réunion pour la préparation de la présentation de la recherche IMPGSN au MEDDE	Université de Pau et des Pays de l'Adour, IRSAM, salle 106	12 février 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont
Présentation et discussion de la recherche IMPGSN au sein du laboratoire CERTOP	Université Toulouse Jean Jaurès, maison de la recherche, salle E323	27 février 2015	Vincent Vlès, Chercheurs de l'Axe 3 Ternov, speed searching
Présentation de la recherche IMPGSN au MEDDE	MEDDE Paris La Défense, Tour Pascal B, 25e étage, salle 25 P	6 mars 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont
Coordination de la recherche IMPGSN Dune du Pilat	Université de Pau et des Pays de l'Adour, IRSAM, salle 106	13 avril 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont
Préparation des enquêtes et entretiens de la recherche IMPGSN Gavarnie, Pointe du Raz, Néouvielle, Canigó	Bordeaux, salle du Café Brun, rue Saint-Rémi	15 avril 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Véronique Moulinié, Jérôme Piriou, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
Discussion des résultats de la recherche IMPGSN Sainte-Victoire	Aix-Marseille Université, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional	27 avril 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt
Discussion théorique sur les acquis de la recherche « effets	Université Toulouse Jean Jaurès, salle du Château	9 juillet 2015	Vincent Vlès Xavier Greffe

de la labellisation du patrimoine (culturel, naturel) et développement touristique »			François Vellas Bernard Pecqueur
Réunion de direction de la recherche IMPGSN	Université de Pau et des Pays de l'Adour, IRSAM, salle 106	7 septembre 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont
Réunion « fréquentation touristique dans les espaces naturels protégés » (Parcs régionaux, Parcs nationaux, Réserves naturelles)	Maison du Parc National des Pyrénées et refuge d'Orédon, Saint-Lary	19 septembre 2015	Conseils scientifiques des 3 Parcs pyrénéens, Directeurs des 3 Parcs pyrénéens, Présidents des 3 parcs pyrénéens, Vincent Vlès
Séminaire « la transition touristique, révélateur des phénomènes de transition écologique »	Université Toulouse Jean Jaurès, maison de la recherche, salle E411	22 octobre 2015	Philippe Bourdeau, Vincent Vlès, Jacinthe Bessière, Chercheurs de l'Axe 3 Ternov
Réunion de préparation de l'année 2 de la recherche IMPGSN	Université Toulouse Jean Jaurès, maison de la recherche, salle F337	27 novembre 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Véronique Moulinié, Jérôme Piriou, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
Restitution des travaux de l'année 1 au RGSF	RGSF, Paris	9 mars 2016	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Anne Vourc'h
Restitution des travaux de l'année 1 au PUCA	MEDDE Paris La Défense, Tour Pascal B, rdc	10 mars 2016	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Véronique Moulinié, Jérôme Piriou,
Programmation travaux 2016	MDR Université Toulouse	7 avril 2016	Vincent Vlès, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Véronique Moulinié, Jérôme Piriou, Jacinthe Bessière,
Bilan qualitatif recherche	Quimper	20,21,22 juin 2016	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Jacinthe Bessière
Les rendez-vous des Grands Sites de France Restitution aux acteurs et débat	Paris, Assemblée Nationale	18 janvier 2017	La directrice du Réseau des Grands Sites de France ; 25 directeurs ou gestionnaires de Grands Sites de France ; Vincent Vlès, Rémi Bénos, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Jérôme Piriou

2. Résultats : la gestion des flux de fréquentation et sa gouvernance

2.1. La grande variété des actions de régulation des fréquentations

Parmi le large éventail de mesures usuellement mises en œuvre, quelles expériences ont été positives, où et pourquoi ? Quelles sont les retombées de ces mesures ? La synthèse des données recueillies (exposées en partie « annexe ») fait l'objet dans cette seconde partie d'une mise en perspective théorique permettant de déboucher sur une comparaison des apports des méthodes et des résultats obtenus.

On note tout d'abord que, dans tous les cas, la croissance constante du nombre de touristes dans les sites naturels exceptionnels (sauf dans le site de Gavarnie) y a soulevé la problématique de leur *surfréquentation*, même si le terme n'est pas toujours évoqué et que la question n'a pas toujours été résolue. Tous les gestionnaires enquêtés sont conscients que l'ouverture aux publics et le tourisme exercent des pressions sur l'environnement naturel qu'ils peinent souvent à gérer et que ces flux ne sont pas sans conséquence sur les ressources, les structures sociales, les modèles culturels, les activités économiques voire l'utilisation des terres ou certaines pratiques des communautés locales ; ces gestionnaires constatent même parfois également une diminution de la qualité de l'offre touristique lorsque les flux sont importants. On peut avancer deux concepts, deux notions, deux mots pour caractériser les impacts dont ils témoignent : celui de *saturation*, qui exprime l'impossibilité pour le milieu, à un moment donné, d'accueillir des visiteurs supplémentaires ; celui de *dénaturation* qui recouvre les destructions des milieux, la perte au moins partielle des caractères originaux qui constituent l'attrait des sites.

Pour l'instant, ces concepts n'ont pas été utilisés de manière systématique par les gestionnaires qui n'ont que rarement mis en place des systèmes de mesure ou d'observation évaluant des capacités limites chiffrées, des charges maximales, de seuils de tolérance dont pourrait se saisir le processus de planification local pour articuler à long terme les effets bénéfiques de la fréquentation avec le développement économique qu'elle est censée apporter. La fixation des capacités de charge optimales, c'est-à-dire les fréquentations que peut admettre durablement le système socio-économique et naturel sans se modifier irrémédiablement, cette délimitation entre un *optimum* à atteindre et un *maximum* à ne pas dépasser, n'est abordée qu'à tâtons, en réglant des problèmes connexes qui sont autres : sécurité des personnes et des biens, risques, possibilités d'aménagement des accès…

Certes, la fixation parfois *de maxima* par site d'accès ou de visite revient à définir une fréquentation horaire ou quotidienne qu'il ne faut absolument pas atteindre, car ce seuil de capacité de charge correspond à un seuil de *rupture*, c'est le seuil qu'il ne faut absolument pas atteindre, car au-delà le déclin de la qualité des milieux et de la visite est irréversible. Certains sites parviennent à les évaluer de manière empirique, lorsqu'ils ferment des accès

en raison des atteintes aux milieux : Sainte-Victoire, le Canigó, Gavarnie au Héas (Troumouse). D'autres ont de grandes difficultés à en faire accepter le principe par tous les acteurs des territoires concernés, même lorsqu'il a été mis en place parfois temporairement sur certains accès (Pointe du Raz Cap Sizun, Pilat).

La fixation *d'optima* par site d'accès ou de visite pourrait cependant constituer un temps de la démarche à venir, car elle vise à définir une « limite d'élasticité » entre le seuil maximal et celui, optimal, qui assure les meilleures retombées économiques. L'utilisation ici du conditionnel « pourrait » n'est pas neutre : l'exercice s'avère compliqué et pour entreprendre cette démarche, les gestionnaires doivent être disposer à apprendre à connaître (et à reconnaître) des variables multiples : *la capacité physique d'accueil* des différents sites à différentes périodes de l'année et sous différentes conditions atmosphériques, édaphiques et écosystémiques d'une part ; *l'aptitude de ces milieux* à soutenir des volumes différents de fréquentation sans déformation et sans impact négatif pour les milieux et les populations.

Cette démarche nécessite la mise en place d'un ensemble de critères et d'indicateurs à placer dans ses lieux et des situations variés de la fréquentation des milieux, dans la mesure où les gestionnaires ne peuvent pas réaliser un calcul mécanique d'un lieu à un autre, car les différents milieux et les différentes expériences de loisirs ou de découverte génèrent des capacités de charge différentes. En effet, partout les impacts recensés sur les milieux biologiques ou naturels n'apparaissent pas suffisants pour calculer les capacités de charge, la référence à l'acceptabilité sociale et politique de ces impacts s'avère partout nécessaire. Les types d'activité et l'intensité de l'usage ou le nombre de pratiquants sont les trois variables difficiles à évaluer en permanence et donc à prendre en compte sous forme de tableau de bord de gestion des fréquentations. Par exemple, de faibles intensités de pratiques équestres auront plus d'impact sur l'état des sentiers qu'un usage très important de ces mêmes sentiers par des randonneurs. La saison de la pratique peut également avoir un impact plus grand, pour expliquer les impacts, que la quantité, le nombre de pratiquants. Randonner par temps humide en hiver ou par conditions de gel-dégel au printemps, par exemple, est potentiellement plus destructeur de sentier que pendant la saison sèche. Il convient donc d'examiner les secteurs au cas par cas.

Surtout, les entretiens avec les gestionnaires ont bien montré que la *capacité de charge* (parfois appelée localement « capacité d'accueil ») s'avérait être un concept porteur de jugements de valeur ; les paroles des gestionnaires et des habitants montrent que ce n'est pas seulement un produit mécanique issu d'un rapport entre la fréquentation et les ressources naturelles ; si l'observation par les écocompteurs et la recherche sont nécessaires pour l'évaluer, les données quantifiées – quand elles existent — semblent insuffisantes : la capacité de charge est également fonction d'attentes très différentes selon les acteurs (attentes et postures vis-à-vis des clientèles opposées entre Gavarnie et Sainte-Victoire, par exemple) ; cela écarte l'idée que le calcul de la capacité de charge puisse se satisfaire de la seule expertise scientifique et montre la nécessité de l'amener dans l'arène politique pour y requérir la participation de toutes les parties prenantes, notamment de la population et des visiteurs (point 2.2. suivant).

Enfin, troisième élément de conclusion, la connaissance de la capacité de charge ne permet pas à elle seule de déterminer ce qu'il faut faire pour garder un équilibre entre la protection des sites, des zones naturelles et les usages qu'en font les visiteurs. Les entretiens

avec les gestionnaires ont déjà montré que pour de nombreux acteurs tout changement était parfois difficilement acceptable. Même si globalement les directeurs et les parties prenantes ont de plus en plus conscience que les changements des milieux accompagnent inévitablement leur utilisation par des visiteurs. On peut en déduire que le calcul, l'interprétation et l'application d'une capacité de charge maximale pour un site reposent avant tout sur les choix des acteurs locaux, à condition qu'ils aient été correctement informés de ce qu'il allait advenir s'ils ne faisaient pas de choix (hypothèses de prospective), ce qui reste rare dans les cas étudiés (la Dune du Pilat constitue l'archétype de la lenteur de la prise en compte des risques liés à la fréquentation mal maîtrisée). On a constaté que les jugements de valeur sur le niveau acceptable du changement à introduire dans les pratiques reflètent des positions philosophiques, émotionnelles, spirituelles fondées autant sur l'expérience que sur l'économie. Ceci poserait la question d'un renforcement de la formation et de l'information des gestionnaires sur ces questions.

2.2. Mesures de préservation des sites et expérience des usagers

Comment habitants et visiteurs « vivent-ils » les transformations symboliques et les pratiques liées à la labellisation des sites naturels exceptionnels ?

Pour l'enquête auprès des habitants, les points que la recherche menée a permis d'identifier montrent le rôle structurant, dans la construction des résistances, de l'acceptabilité des mesures de préservation, de certains d'entre eux, telles que la mise en place d'une organisation des promenades, d'ouverture et de limitation des sites.

L'enquête par questionnaire — voire méthode dans le paragraphe « méthodologie » ci-dessus — a été réalisée *in situ*, durant la haute saison (annexe). Elle a été administrée en face à face auprès d'un échantillon de visiteurs dans trois sites : l'un littoral, deux de montagne. Le traitement des données en 2016 et leur interprétation a permis d'apprécier le sens donné par le visiteur à son expérience d'un site naturel remarquable et à déterminer son degré de satisfaction, sa perception des lieux et de ses modifications dans le temps.

Certaines rencontres ont été très riches et ont donné lieu à des échanges nourris excédant largement les 20 à 30 min habituelles. Tous les questionnaires ont été administrés en face à face, *in situ*, en principe au cœur de l'espace protégé (sommet de la Dune ou de la Sainte-Victoire, hôtellerie du cirque pour Gavarnie). Si de telles conditions d'enquêtes étaient favorables à l'appréhension de l'expérience sensible du visiteur, en revanche elles s'avéraient contraignantes pour l'enquêteur rendant quasiment impossible l'usage d'un dictaphone et le rendant étroitement dépendant des conditions climatiques. Au printemps 2016, il était prévu de compléter les enquêtes effectuées en 2015 par une « campagne » hors-saison à la Dune du Pilat, or celle-ci n'a pu avoir lieu du fait du mauvais temps. De la même manière, les conditions météorologiques médiocres, en début d'été 2016, ont fortement conditionné la seconde vague d'enquêtes que nous avons menée à Gavarnie, du 9 au 16 juillet 2016, en compagnie d'un étudiant de Master 1 DAST de

l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. L'objectif était de compléter de façon significative les 45 enquêtes effectuées à l'automne 2016. Finalement, la pluie, le brouillard et le froid ayant régné une partie de la semaine nous ont conduits à revoir à la baisse nos objectifs : à deux, nous avons pu effectuer 48 enquêtes, principalement durant le pont du 14 juillet, heureusement ensoleillé, portant à 93 le nombre de personnes enquêtées à Gavarnie.

Ces enquêtes ont pris appui sur les résultats des enquêtes de fréquentation plus classiques menées à la demande des gestionnaires des sites exceptionnels et dont les fondements sont rappelés dans l'état des lieux mené site par site et exposé ici en annexe. Plus ou moins anciennes, réalisées avec plus ou moins de régularité, ces enquêtes de fréquentation permettent néanmoins de quantifier les flux de visiteurs, leurs variations saisonnières et d'établir un profil assez précis de ces derniers. Elles ont donné des indications précieuses, en amont, à l'heure de l'élaboration de notre propre protocole d'enquête, mais aussi, en aval, au moment du traitement. Nous rappelons ici les principales caractéristiques de la fréquentation, établies par les dernières enquêtes.

- La Dune du Pilat : une fréquentation nationale et en hausse

Selon la synthèse de l'étude de fréquentation 2013-2014 commanditée par le Syndicat mixte de la Dune du Pilat, le site de la Dune du Pilat recevrait 1,9 million de visiteurs par an soit nettement plus que le chiffre de 1 à 1,5 million de visiteurs mis en avant jusque-là. Cette fréquentation présente une répartition très inégale durant l'année avec un pic très net en août (534 675 visiteurs) et une fréquentation à son niveau le plus bas en janvier (moins de 20 000 visiteurs) [figure 2]. Cependant, même en basse saison, la fréquentation de ce site d'extension limitée reste notable notamment les week-ends ensoleillés. La Dune est une destination de tourisme de masse. 2/3 des 1 910 351 visiteurs estimés accèdent à la Dune par l'accès aménagé, 23 % par les campings et 12 % par des accès diffus.

Figure 3 : La fréquentation mensuelle de la Dune du Pilat, en 2013-2014, d'après étude de fréquentation SMGDP (2014)

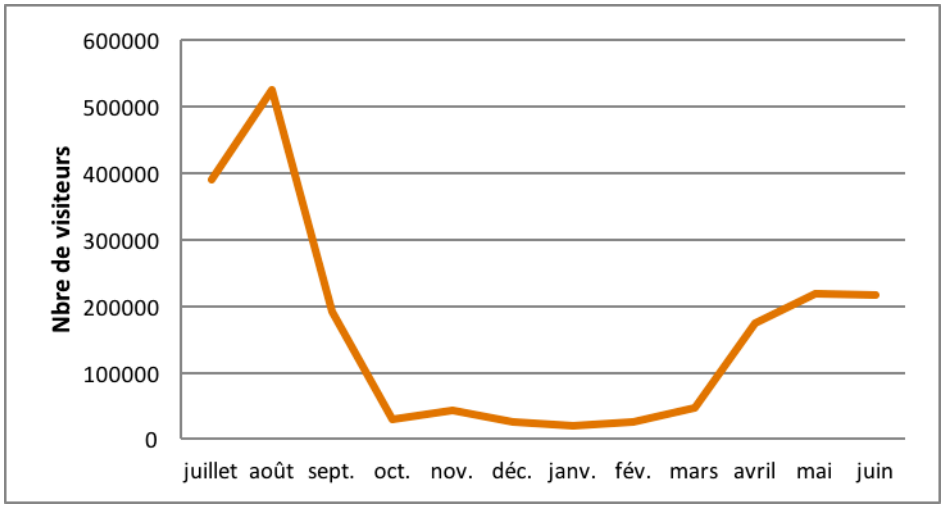

Grâce à cette enquête réalisée en juillet 2013 et juin 2014 auprès de 933 visiteurs, un profil des visiteurs a pu être établi. Ces derniers sont majoritairement des Français et des Aquitains (30 % des visiteurs) — les étrangers ne représentant que 11 % des visiteurs —, issus de catégories socioprofessionnelles supérieures, plutôt jeunes (les moins de 40 ans constituant

40 % des visiteurs). La grande majorité d'entre eux vient en couple ou en famille pour découvrir un site réputé. Globalement, les visiteurs se disent satisfaits de leur expérience même si quelques réserves sont exprimées sur le stationnement, l'excès de fréquentation ou le caractère trop commercial du site.

- Le massif de la Sainte-Victoire : une fréquentation départementale, marquée par la saisonnalité

Les premières enquêtes de fréquentation, réalisées à la demande du Syndicat intercommunal du massif Sainte-Victoire, avaient déjà souligné l'origine départementale de la grande majorité des visiteurs, le poids important des Aixois parmi eux de même que les variations saisonnières de la fréquentation du massif (Richez & Nectoux, 1996). Depuis la disparition des activités agropastorales traditionnelles, ce massif est devenu, pour les populations environnantes, un « grand espace de loisirs périurbains », d'accès libre et gratuit dont la fréquentation et caractérisée par une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles supérieures — phénomène observable dans d'autres espaces naturels protégés, mais amplifié ici par la proximité d'Aix-en-Provence (Richez & Nectoux, 1998). En 2009-2010, la réalisation d'une nouvelle étude a été confiée au groupement ÉOLE — TRACE TPI pour actualiser les données récoltées en 1994-1995 et déceler d'éventuelles évolutions dans l'origine, le profil et les pratiques des visiteurs. Cette étude comportait trois volets distincts : comptages aux portes d'entrée pour évaluer quantitativement la fréquentation à partir des comptages de véhicules ; enquêtes cartographiques auprès des visiteurs pour repérer les différents itinéraires de randonnée ; enquête par questionnaire auprès de 1 004 visiteurs (7 points d'enquête). La fréquentation globale des espaces naturels de la montagne Sainte-Victoire, entre le 1er avril 2009 et le 30 mars 2010, a été estimée à 927 000 visites, soit plus qu'en 1995 (725 000 visites). Cette fréquentation demeure marquée par une forte saisonnalité : le printemps et l'automne représentent environ 60 % de la fréquentation annuelle ce qui nous a conduits à choisir le début de l'automne comme période d'enquête. La fréquentation estivale est modérée, mais réelle (145 000 visites environ) en dépit d'un risque d'incendie élevé. Les disparités journalières restent très fortes et largement tributaires des conditions météorologiques avec des pics de fréquentation notables pesant sur les capacités d'accueil des aires de stationnement. Concernant la répartition de la fréquentation aux portes d'entrée : elle est assez équilibrée entre le nord (47 %) et le sud (53 %) et beaucoup plus déséquilibrée entre l'ouest (74 %) et l'est (26 %).

Les visiteurs de la montagne Sainte-Victoire sont des Français, avec une proportion plus importante d'hommes que de femmes. Les retraités sont la CSP la plus représentée (26,9 %), devant les cadres et professions intellectuelles supérieures (25,3 %) et les employés (21 %). Une large majorité (70,5 %) sont des habitués du site, vivant pour la plupart à proximité de la montagne, en région PACA ou dans le département des Bouches-du-Rhône (67 % des visiteurs). Pour leur venue sur le site, ils utilisent principalement un véhicule individuel (90,3 %). La plupart viennent en groupe, en famille ou entre amis, pour pratiquer la randonnée ou la promenade. Ils restent en moyenne sur le site entre 3 à 4 h.

- Gavarnie — Mont Perdu : une fréquentation encore mal connue

En 2012, à la demande du Syndicat mixte du Pays des vallées des Gaves, le Cabinet TRACES TPI/Éole établit une première évaluation des circulations des clientèles dans les « grands sites » des Hautes-Pyrénées, dont celui de Gavarnie. L'objectif de l'étude est de dégager une stratégie d'action pour favoriser la circulation de la clientèle intersites. Ce travail complète l'étude de fréquentation réalisée par le Parc national des Pyrénées entre le 15 juin et le 15 septembre 2011 qui recensait 269 000 visites par la route d'accès à Gavarnie. La période d'enquête à Gavarnie (294 questionnaires), comprise entre le 1er juillet et le 31 août 2012, comporte deux volets : enquête profil, enquête cartographique. La structure de l'enquête, très classique en termes de marketing (profil des séjours, mode d'anticipation de la décision, mode de connaissance de l'existence du site, etc.) ne comporte quasiment aucune information sur les pratiques de découverte ou sur l'activité effectuée sur place, à Gavarnie ou dans le site exceptionnel. Tout au plus apprend-on que 40 % des visiteurs enquêtés vont également vers Troumouse 39 %, donc voient deux sites.

En parallèle de cette démarche d'enquête, en avril 2010 et avril 2011, à la demande du Comité régional du tourisme Midi-Pyrénées et afin de mesurer la qualité et la satisfaction des visiteurs des « grands sites Midi-Pyrénées », BVA a mis en place un dispositif d'enquête dans 21 sites régionaux parmi lesquels figure Gavarnie. Les visiteurs étaient invités à remplir une carte-réponse en indiquant leur adresse de messagerie électronique. Ils recevaient en retour un lien pour répondre à un questionnaire sur Internet, dans les 15 jours environ suivant leur visite. 918 courriels ont été envoyés à des visiteurs du site de Gavarnie ayant correctement rempli le coupon réponse, 280 ont été remplis en ligne dont 244 par des Français, 36 par des étrangers.

Les résultats de l'étude BVA montrent que 51 % des visiteurs sont venus à Gavarnie en raison de la renommée du site, 31 % de ces visiteurs y restent la journée (16 % seulement la demi-journée), 57 % ont préparé leur visite, 92 % y ont fait une randonnée pédestre ou des balades à pied, 80 % observé la flore ou la faune. Les visiteurs du site du Cirque de Gavarnie constituent un public relativement jeune (tout comme celui des sites de tourisme actif et de nature en général) ce qui serait peut-être à nuancer et à mettre en relation avec le mode d'administration de l'enquête choisi. Les profils de visiteurs sont plutôt diversifiés avec une part importante des catégories socioprofessionnelles « élevées », mais aussi d'employés et de retraités ; ces derniers sont plus présents hors saison. Comme pour l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature, la visite du site du Cirque de Gavarnie s'effectue principalement en couple (encore plus le fait des retraités). La visite en famille, moins fréquente que sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature, mais en phase avec ce que l'on observe sur la région, se développe particulièrement auprès des 35-44 ans et des catégories moins élevées. Les enfants de moins de 18 ans sont relativement présents sur ce site (près d'un tiers), nettement plus que sur l'ensemble des sites étudiés (proportion néanmoins en phase avec celle observée sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature). Le Cirque de Gavarnie attire une clientèle non négligeable de visiteurs fidèles, notamment durant l'hiver, comme sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature en général.

Le Cirque bénéficie d'une renommée importante, supérieure à celle que l'on observe en général sur les sites de tourisme actif et de nature où les conseils et recommandations de

parents et amis constituent l'outil de connaissance majeur, relégué ici en seconde place. Les étrangers sont davantage utilisateurs de guides, de cartes routières et d'Internet. Ce site est visité à la fois dans un but de découverte, mais aussi dans le cadre de la pratique d'une activité, caractéristique des sites de tourisme actif et de nature, plus soutenue ici. Autre caractéristique, le Parc National des Pyrénées attire une proportion non négligeable de ces visiteurs. La visite du site a suscité, dans près de deux cas sur trois, une recherche préalable d'informations, principalement via le site Internet du « grand site régional » et les OTSI. Sur place, la visite s'effectue pour la majorité des visiteurs à l'aide de cartes routières ou touristiques ou d'une documentation diffusée localement (pratique néanmoins moins développée à Gavarnie que dans l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature et que dans la région). Les trois quarts des visiteurs utilisent des supports d'information lors de la visite, cette proportion est inférieure à ce que l'on observe ailleurs.

Cette enquête montre qu'en 2011 le Cirque de Gavarnie capitalise « 72 % d'image positive » sur la qualité d'accueil dans les lieux de visite, l'entretien du site, en matière de propreté, mais également au niveau de l'aménagement des espaces naturels, la circulation piétonne, les circuits de visites proposées.

En priorité, les améliorations que les visiteurs disent devoir être entreprises portent sur l'accueil des restaurateurs, des commerçants et des habitants ; l'accès, le stationnement, la signalisation des parkings, leur capacité, l'adaptation des espaces publics aux personnes en situation de handicap ; les touristes demandent un accès en transport en commun ; l'information touristique sur le site (informations sur les monuments, sur l'environnement, au départ des parkings, signalétique des lieux de visites, balisage des chemins de balade) ; le fonctionnement du site et plus particulièrement l'intérêt culturel des visites et leur prix, les jours et heures d'ouverture des sites ; les jardins et espaces verts et le fleurissement des espaces publics ; la diversité des restaurants et leur qualité ; les activités et animations proposées sur le site ; enfin, certains équipements sont à revoir, comme le tri sélectif, les aires de détente et la présence de poubelles.

Les enquêtes menées sur les trois sites, avec des méthodes, des objectifs et un niveau de détail variables, donnent cependant des indications précieuses sur l'origine géographique et le profil des visiteurs. Elles demeurent toutefois assez silencieuses sur leur ressenti et leur perception du « Grand site ». Or, c'est la connaissance de ces dimensions que l'enquête par photo-questionnaire souhaitait précisément approfondir.

Figure 4 : Corpus photographique utilisé pour le questionnaire Dune du Pilat

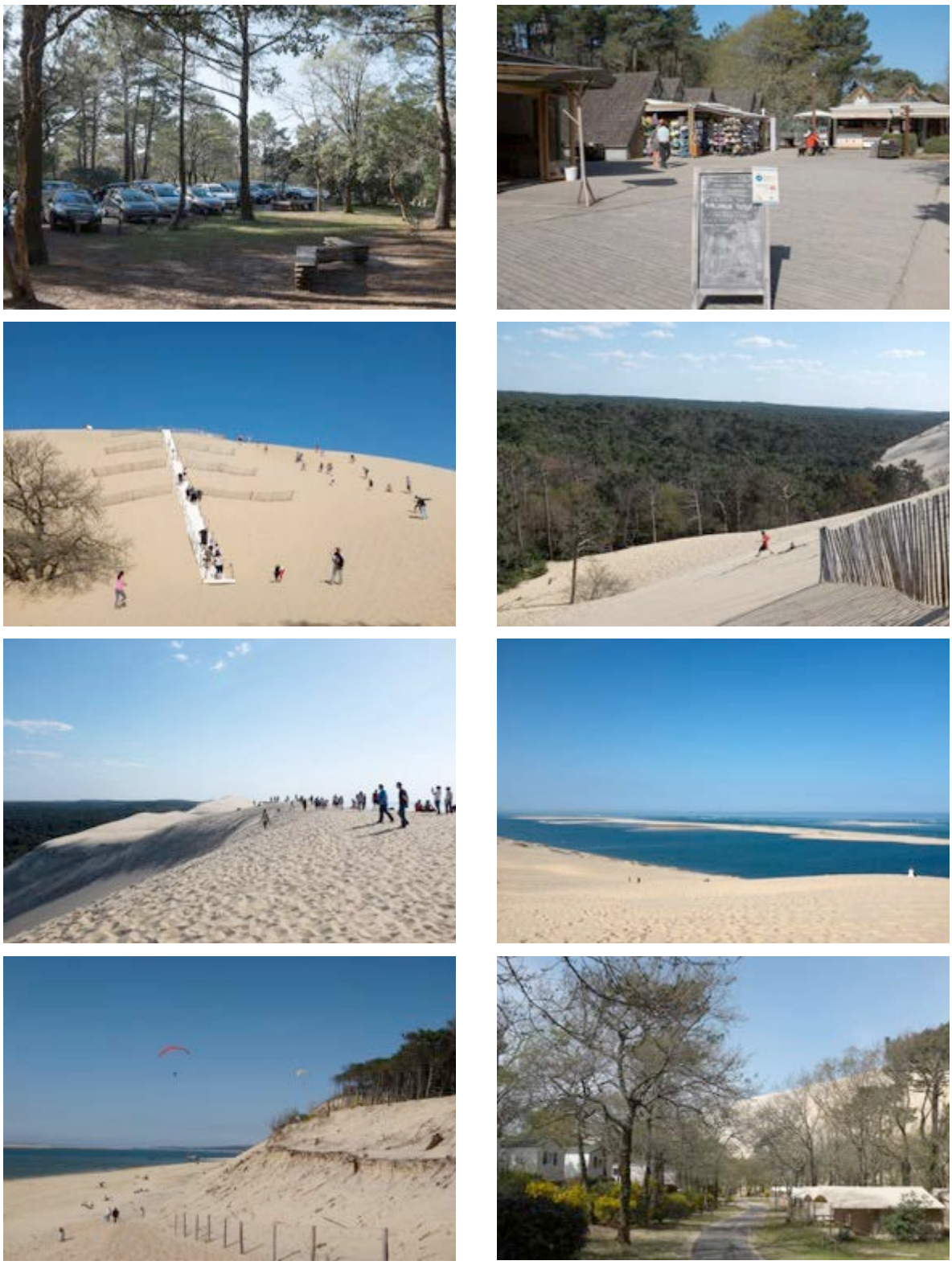

(Clichés, S. Clarimont, 2015)

Figure 5 : Corpus photographique utilisé pour le questionnaire Sainte-Victoire

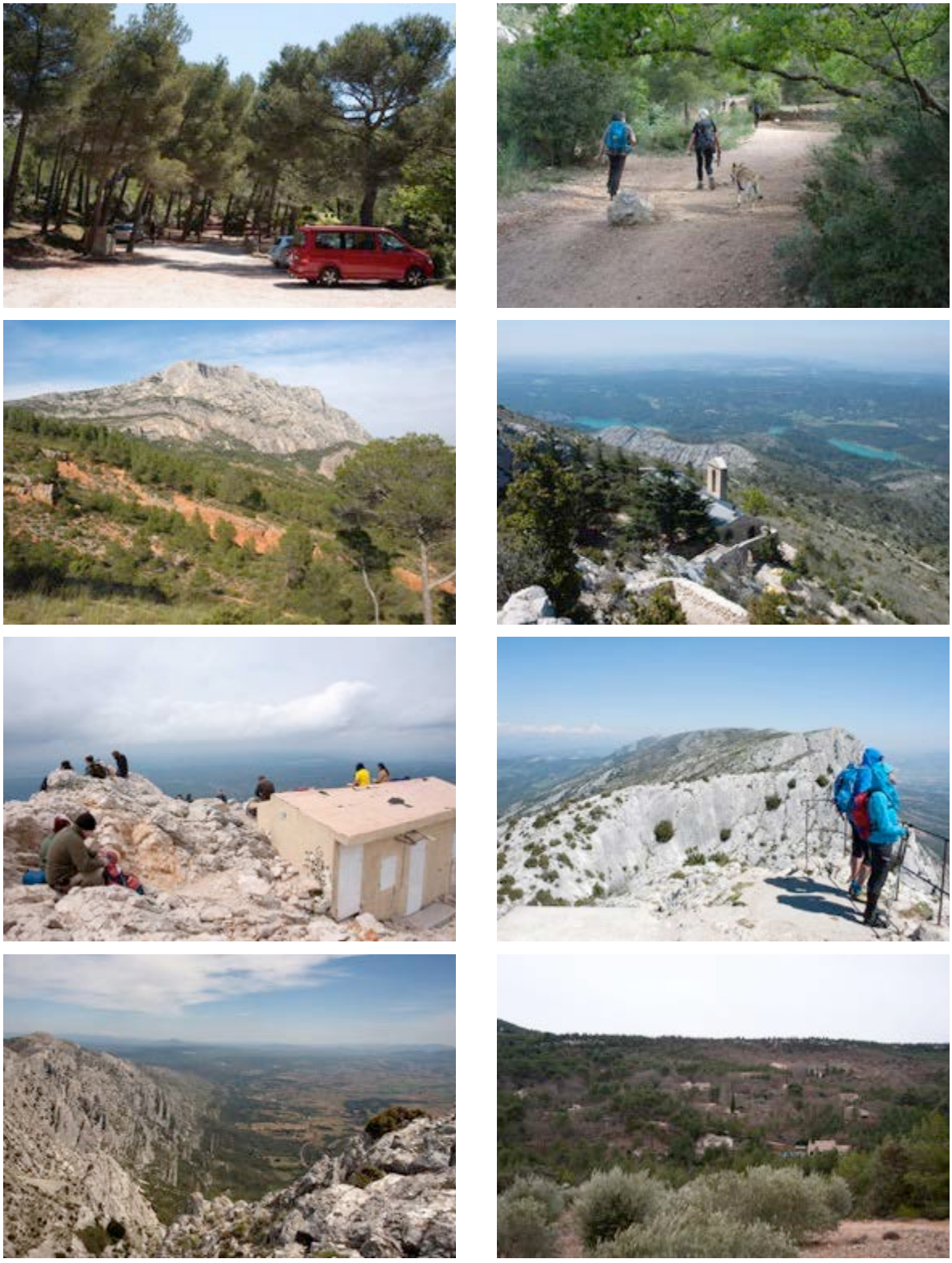

(Clichés S. Clarimont et V. Vlès, 2015)

Figure 6 : Corpus photographique utilisé pour le questionnaire Gavarnie – Mont Perdu

Une assez grande diversité des répondants

Les questionnaires étaient adressés à une personne ou le plus souvent à un couple ou à un groupe (amis, famille). En général une personne se détachait comme le porte-parole du groupe, c'est-à-dire celui qui allait répondre à titre principal. Dans le cas de cette enquête, porte-parole a été le plus souvent un homme. Pour les trois sites, l'échantillon de personnes enquêtées fait en effet apparaître une nette prédominance des hommes (près de 60 % des enquêtés) pour autant il ne faudrait pas en déduire que les hommes seraient plus enclins à répondre que les femmes. Dans d'autres espaces naturels où une enquête similaire a été adressée au public, il peut y avoir une prépondérance de femmes parmi les répondants ; ce fut le cas par exemple dans les sites bretons investigués par Nacima Baron-Yelles (1999). Selon nous, ce déséquilibre serait plutôt lié à l'identité masculine des enquêteurs (trois hommes parmi les quatre enquêteurs) et traduirait une sensible propension de chaque individu à s'adresser davantage à des personnes lui ressemblant, avec qui elle sent inconsciemment pouvoir partager des choses. Ce penchant affinitaire se traduirait donc, en premier lieu, par la tendance à se tourner vers des gens de son sexe. Il introduit un biais relatif, à nuancer toutefois, car bon nombre d'enquêtes ont été administrées à des couples et l'enquêteur n'a souvent retranscrit que l'identité de celui qui lui paraissait être l'interlocuteur principal. Ces enquêtés, le plus souvent en couple ou en groupe, sont pour la plupart des adultes même si, parfois, des enfants ont pu participer à l'enquête appréciant plus particulièrement le classement des photos qu'ils prenaient comme un jeu. Ce fut notamment le cas à la Dune du Pilat où la fréquentation revêt un caractère plus familial que dans les deux autres sites.

Figure 7 : Origine géographique des visiteurs de la Montagne Sainte-Victoire

Géographiquement, les visiteurs enquêtés à la Sainte-Victoire étaient, sans surprise (voir livrable 1), majoritairement issus du département des Bouches-du-Rhône (figure 7). En revanche, l'origine des visiteurs interrogés dans les deux autres sites était plus variée avec une prédominance de la moitié ouest de la France pour Gavarnie (figure 8) et pour la Dune du Pilat (figure 9) auquel s'ajoute un poids marqué de l'Ile-de-France.

Figure 8 : Origine géographique des visiteurs de Gavarnie

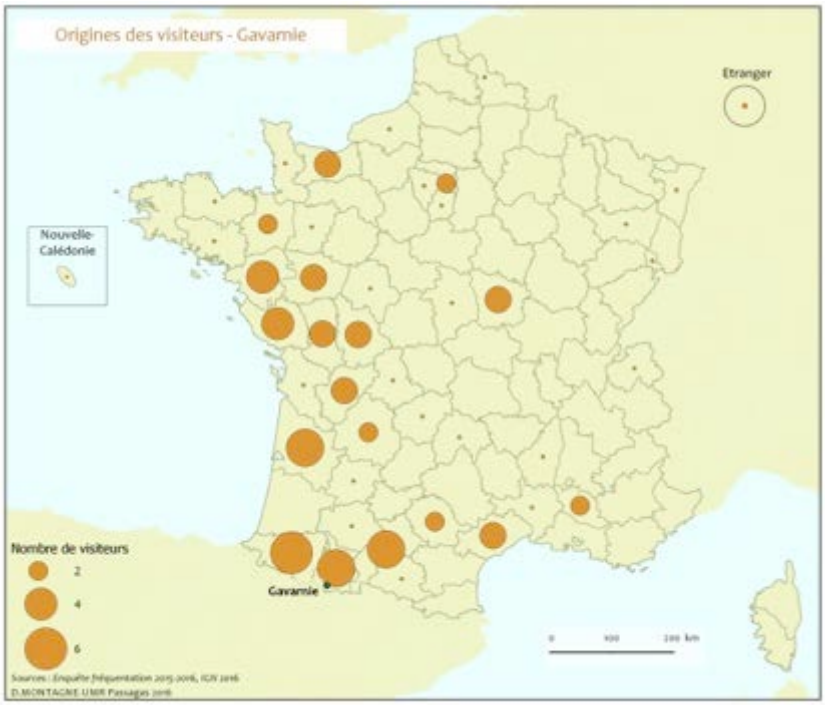

Figure 9 : Origine géographique des visiteurs de la Dune du Pilat

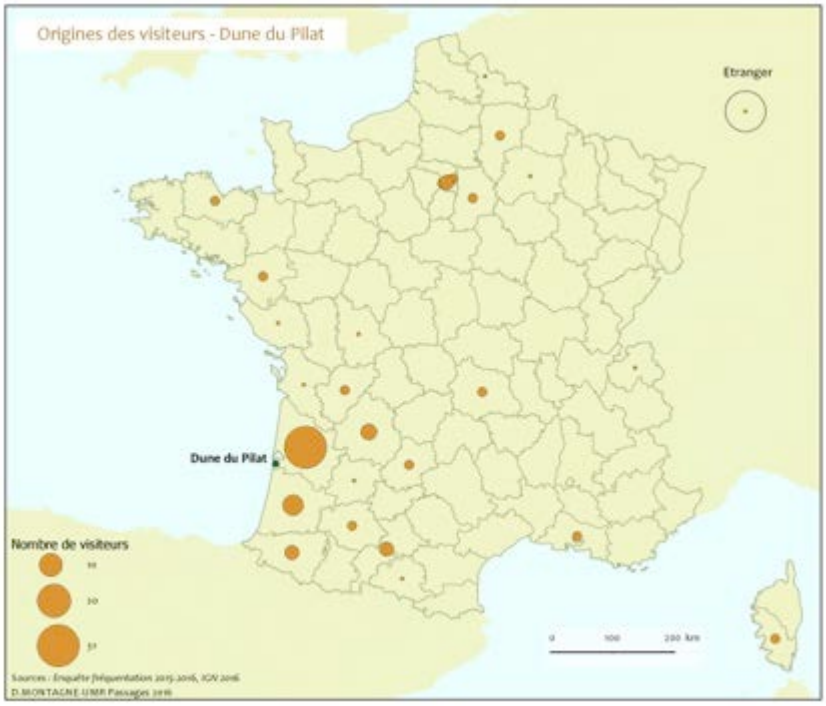

Contrairement à ce qui a pu être observé dans certains espaces naturels comme les réserves naturelles bretonnes où la proportion d'enseignants est forte parmi les visiteurs (Baron-Yelles, 1999), l'accès aux sites naturels étudiés ici n'est pas réservé à une élite disposant d'un capital intellectuel et/ou d'un capital économique. Certes, les enseignants sont bien représentés au sein de l'échantillon : 29 personnes parmi les 256 qui ont indiqué leur profession sont ou ont été enseignants (soit 11,3 % de l'effectif total). Toutefois, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent moins de 6 % de l'échantillon. Ils font parts égales avec les agriculteurs dont la part parmi la population active agricole ne s'élève plus qu'à 3,4 % (INSEE, 2011). Ces derniers sont toutefois absents parmi les visiteurs de la Montagne Sainte-Victoire, mais ils sont bien présents à Gavarnie et à la Dune du Pilat où la proportion d'ouvriers (8 % de l'effectif) est également significative. Ces sites offerts au tourisme de masse accueillent des visiteurs appartenant à des groupes socioprofessionnels très diversifiés. Les professions intermédiaires (27,7 % de l'effectif), les retraités (à peine moins de 20 %) et les employés (16,8 %) représentent les trois catégories socioprofessionnelles les plus présentes au sein de l'échantillon (figure 10). À Gavarnie et, surtout à la Dune du Pilat, la fréquentation revêt un caractère très populaire : employés et ouvriers représentent près du tiers des visiteurs rencontrés sur la Dune, avec les professions intermédiaires, ils constituent plus de la moitié de l'effectif. Le terme « populaire » a d'ailleurs été utilisé à plusieurs reprises par les visiteurs pour qualifier ce site.

Figure 10 : Répartition de l'effectif enquêté par catégories socioprofessionnelles

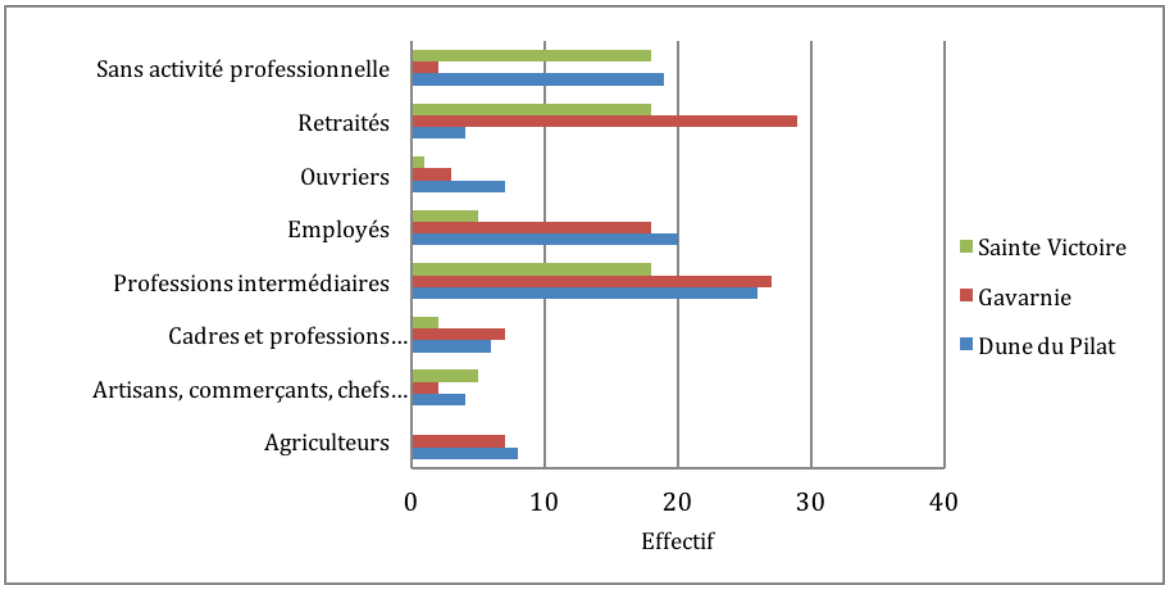

Des différences assez nettes apparaissent entre sites concernant les personnes hors de la sphère de l'emploi : les retraités et les personnes sans activité professionnelle (étudiants principalement) sont très présents parmi les visiteurs de la montagne Sainte-Victoire, mais sans doute est-ce lié à la période d'enquête (septembre 2015). On retrouve, à un degré moindre cependant, cette prégnance des retraités à Gavarnie (figure 12) alors qu'ils ne sont guère présents, en août, à la Dune du Pilat (figure 11). Ces chiffres ne prétendent pas être représentatifs de la fréquentation touristique de ces sites. Néanmoins, les contrastes dans l'échantillon de population enquêtée méritaient d'être soulignés pour mettre en relief la plus grande diversité socioprofessionnelle de l'effectif « Dune du Pilat ».

Figure 11 : Répartition par catégories socioprofessionnelles des visiteurs interrogés à la Dune du Pilat

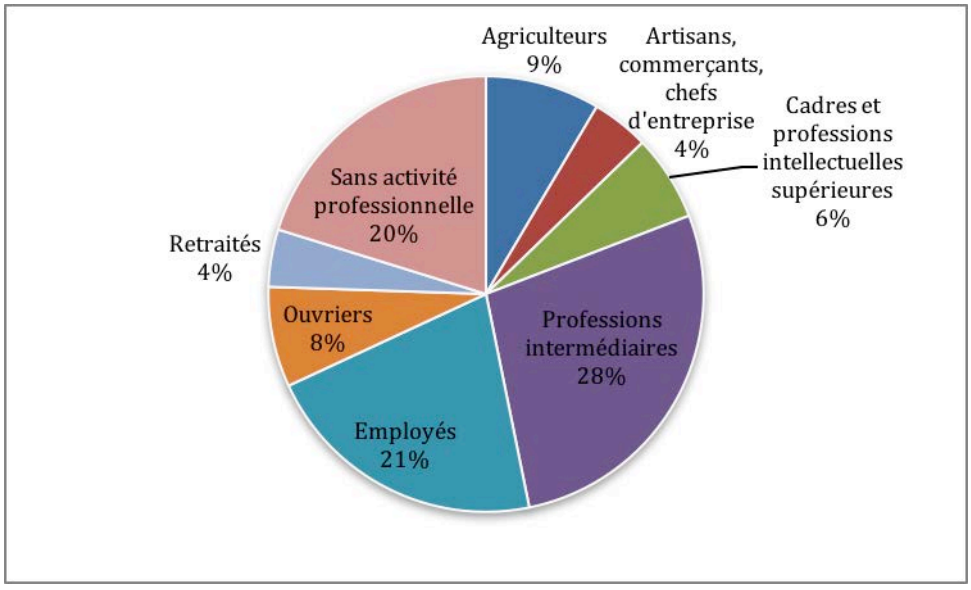

Figure 12 : Répartition par catégories socioprofessionnelles des visiteurs interrogés à Gavarnie

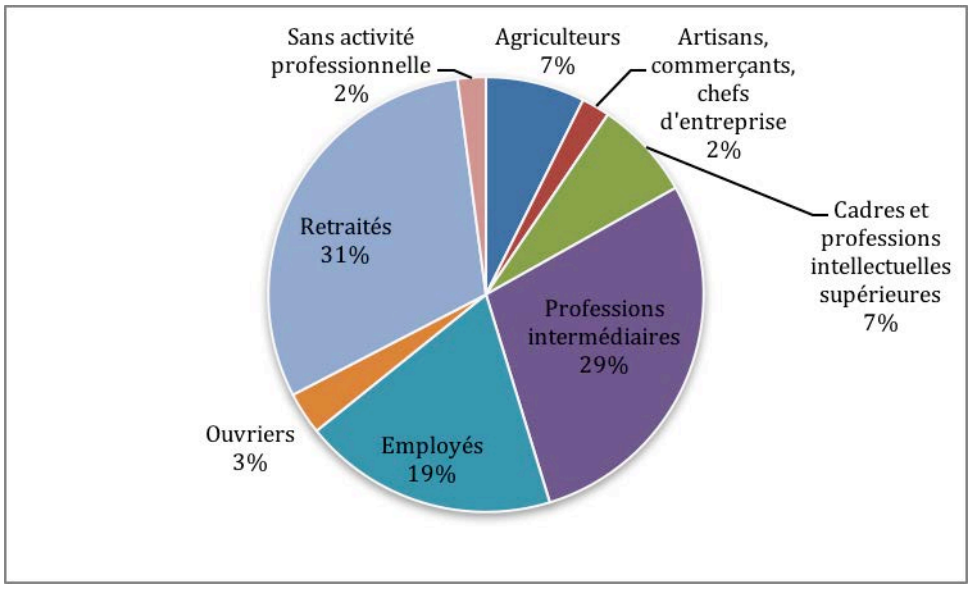

À cette plus ou moins grande diversité socioprofessionnelle, s'ajoute une très grande homogénéité de l'origine géographique des répondants. En effet, les personnes enquêtées sont presque toutes des Français (plus de 95 % de l'échantillon) et toutes des Européens (Belgique, Allemagne, Italie, Espagne) : cela ne signifie pas que les étrangers sont absents des grands sites, ils sont présents, mais minoritaires et sans doute moins interrogés par des enquêteurs peu à l'aise avec les langues étrangères.

Les visiteurs des trois sites sont venus majoritairement accompagnés, en couple (près de 37 %), en famille (un peu plus de 29 %) ou avec des amis (plus de 18 %) : moins de 15 % sont venus seuls et moins de 2 % sont venus en voyage organisé — même si ce taux doit être nuancé selon les lieux. En effet, aucun visiteur venu en voyage organisé n'a été interrogé à la Dune du Pilat ou à Sainte-Victoire, en revanche, leur part était plus significative à Gavarnie (4,3 % des visiteurs interrogés) du fait de la venue en ce lieu de nombreux pèlerins lourdais. Cette spécificité locale est ancienne et déjà évoquée par Émile Zola, dans son roman *Lourdes* (1894) — premier volet du cycle romanesque « Les trois villes » avec Paris et Rome — dans lequel il mentionne l'excursion à Lourdes et/ou à Cauterets comme l'un des moments du pèlerinage marial.

Si au XIX^{e} siècle, l'utilisation du train et de la voiture à traction animale avait la faveur des visiteurs pour visiter les hauts-lieux patrimoniaux, désormais les modes d'accès motorisés sont prépondérants avec une part élevée de la voiture (près de 90 %) à laquelle il conviendrait d'ajouter le camping-car (5 %). Toutefois, les modes de déplacement alternatifs à la voiture ne sont pas totalement absents : un peu moins de 3 % des visiteurs interrogés sont venus en vélo, 1,6 à pied et 1,2 % en transports en commun (figure 13). Ces mobilités douces sont inégalement empruntées selon les sites : pour l'accès à la Ste Victoire, seule la voiture est utilisée même si la plupart des visiteurs viennent pour la pratique de la randonnée ; à Gavarnie, l'accès à pied notamment par des randonneurs pratiquant le GR10 est plus présent (4,3 %) de même que l'accès en transport en commun (3,3 %) en empruntant le réseau de bus Maligne qui dessert Gavarnie depuis Tarbes, en période estivale ; enfin pour l'accès au Pilat, le vélo demeure le seul mode alternatif à la voiture emprunté par plus

de 7 % des visiteurs interrogés du fait de la présence d'un réseau de pistes cyclables. Sur ce site, aucun des répondants n'a utilisé le réseau de transport en commun qui dessert pourtant, en période estivale, la Dune du Pilat depuis le centre de La Teste-de-Buch ou d'Arcachon.

Figure 13 : Modes d'accès au site, le poids écrasant de l'automobile

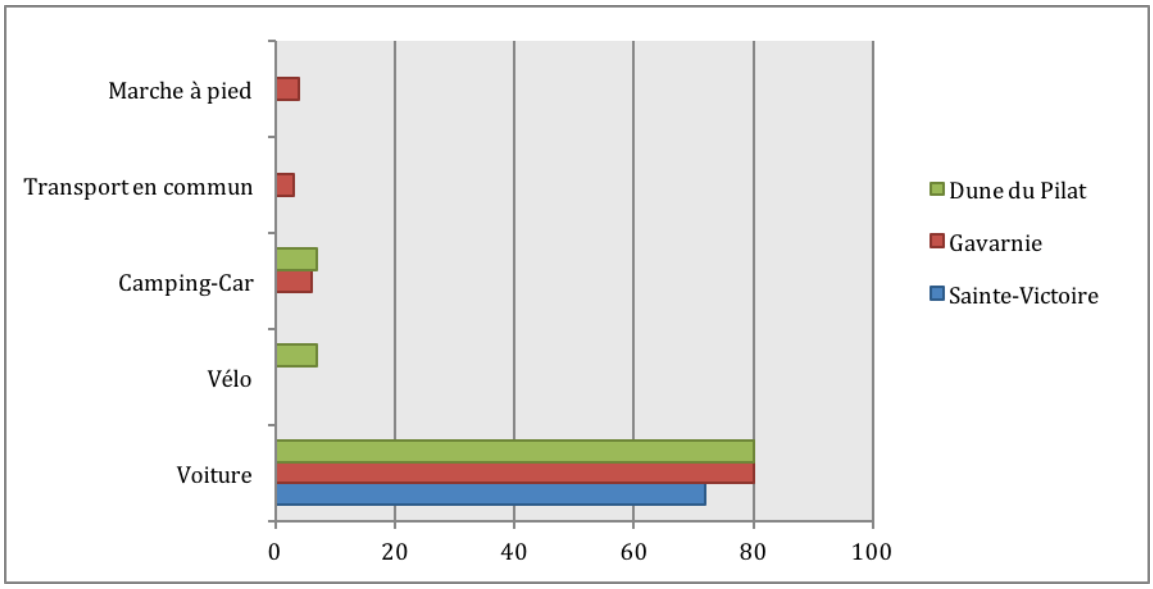

La durée moyenne de la visite est de 4 à 5 heures avec des variations selon les sites : à Sainte-Victoire, en lien avec la pratique de la randonnée à la journée, près de 40 % des visiteurs interrogés restent 6 heures et plus ; en revanche, à la Dune du Pilat, site de taille plus réduite, la grande majorité des visiteurs reste moins de 5 heures et près d'un tiers, moins de 3 heures.

Enfin, près de 55 % des visiteurs interrogés ont déjà visité le site, mais parmi eux les visiteurs réguliers sont rares : pour plus de 10 % d'entre eux, c'est seulement la deuxième visite, 46 % viennent moins de 1 fois par an, seul un tiers de l'effectif prétend venir une à deux fois par an. Mais, là encore, les résultats sont à nuancer selon les sites : pour la Sainte-Victoire, le profil des visiteurs est très différent et compte une large part « d'habitués » : le taux de primovisiteurs est plus faible que dans les autres sites (31 %) et 63,3 % des visiteurs interrogés viennent une à deux fois par an, 22,4 % trois fois et plus (figure 14). Les visiteurs sont des habitants du département ou des départements voisins venant pratiquer dans le massif un loisir de proximité, la randonnée, ce que confirment d'ailleurs les différentes enquêtes de fréquentation réalisées à la demande du Syndicat mixte gestionnaire du massif, depuis les années 1990. À Gavarnie, près de la moitié des visiteurs sont des primovisiteurs (49,5 %) et parmi ceux qui connaissaient déjà le site, près d'un tiers n'y était venu qu'une fois auparavant. À la Dune du Pilat, les primovisiteurs sont majoritaires (plus de 53 % des visiteurs interrogés), et parmi ceux qui connaissent déjà la Dune, la fréquence de visite est faible (moins d'une fois par an pour plus de 80 % d'entre eux). La visite de la Dune représente donc une sortie à caractère assez exceptionnel.

Figure 14 : Fréquence de visite des sites naturels : des primovisiteurs plus nombreux à la Dune du Pilat et à Gavarnie

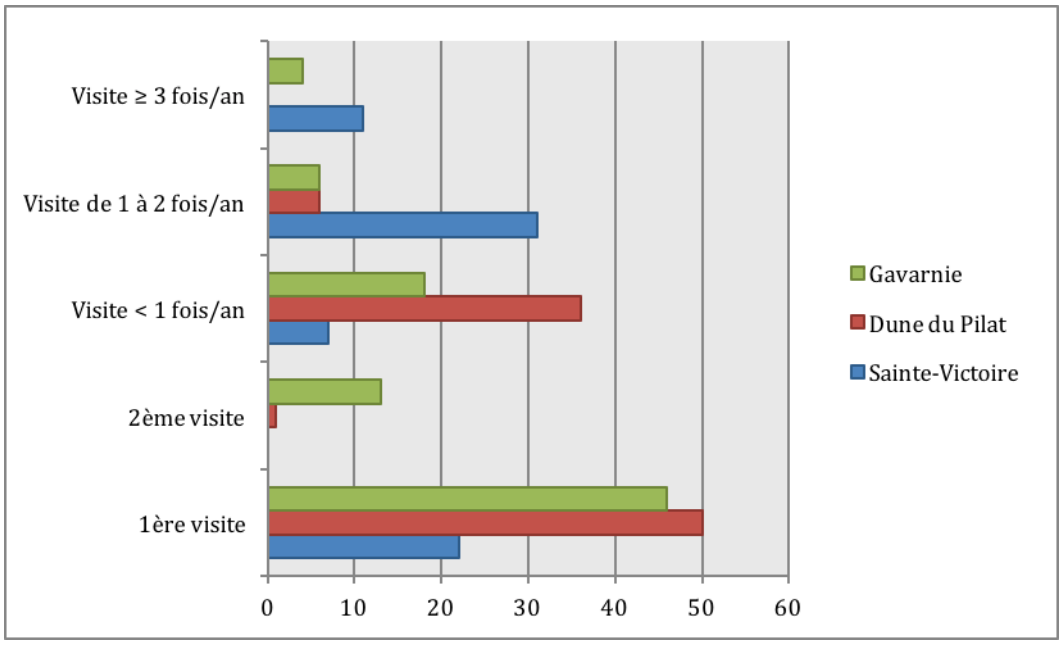

Un premier traitement des enquêtes permet de faire apparaître quelques éléments saillants quant à la perception de ces sites naturels remarquables par les visiteurs et à la façon de les vivre.

- **La reconnaissance du caractère « exceptionnel » des sites retenus pour l'enquête**

Les principaux résultats du traitement des enquêtes menées en 2015 et 2016 auprès des visiteurs des trois sites retenus (Gavarnie, Dune du Pilat et Sainte-Victoire) sont exposés ici. Les points de vue des répondants seront, sur certains aspects, confrontés à ceux des commerçants avec qui nous nous sommes entretenus dans deux de ces trois sites. Par commodité et pour respecter l'anonymat des répondants, nous avons choisi de coder chaque enquête auprès des visiteurs sous la forme sigle + numéro d'ordre. Ainsi, DP1 désigne la première enquête effectuée à la Dune du Pilat, SV1 la première effectuée à la Sainte-Victoire et G1 de même pour Gavarnie. Pour les commerçants, la lettre C a été introduite après le sigle du site sur le mode : DPC1.

Un « Grand site » : *« un site que l'on doit voir et qui est exceptionnel »* !

À la question ouverte « Qu'est-ce qu'un grand site, pour vous ? » - que nous avions intégrée pour évaluer le degré de connaissance de la marque grand site de France —, aucun interlocuteur n'a répondu en évoquant précisément ce label. Certains, peu nombreux, ont répondu en mentionnant un autre label dont ils se souvenaient parfois vaguement avoir entendu parler ou avoir lu une indication à son propos. Moins de 9 % des 348 modalités de réponses relevées font référence à un « label » ou, plus largement à la notion de « patrimoine ». C'est à Gavarnie que ses références sont les plus nombreuses, peut-être du

fait de l'empilement de différentes figures de protection en un même lieu. Les visiteurs les évoquent, mais sans réellement en connaître la réalité mêlant confusément parc national, parc naturel régional, site classé ou patrimoine mondial. Ce sont ces deux derniers labels qui semblent les plus connus du grand public tandis que le label « Grand site de France » demeure totalement méconnu des visiteurs, même à la Dune du Pilat ou à la Sainte-Victoire en dépit de l'affichage dont il fait l'objet. Si les panneaux retiennent aussi peu l'attention alors qu'ils sont devenus omniprésents dans les sites naturels ouverts au public, cela interroge quant à leur intérêt.

Malgré leur méconnaissance des labels, les visiteurs se sont efforcés de répondre à la question. Seulement un peu moins de 8 % des répondants s'avouent incapables de répondre à la question. La plupart ont donc tenté de proposer une définition du « Grand site ». Ce sont ces définitions que nous avons analysées en procédant à leur catégorisation en sept groupes selon le thème évoqué :

- singularité des paysages,
- notoriété,
- nécessité ou réalité de la préservation,
- caractère naturel, voire sauvage,
- taille importante,
- dimension patrimoniale associée à un classement ou une labellisation,
- évocation de lieux emblématiques des merveilles du monde (Machu Picchu, Niagara, Pyramides d'Égypte), de France (Mont-Saint-Michel cité trois fois, gorges du Verdon) ou du territoire (cirques de Troumouse et d'Estaubé).

Les réponses faisant parfois référence à plusieurs thèmes, c'est pourquoi le nombre total d'occurrences (348) excède le nombre de répondants (259).

➢ Un site unique et extra ordinaire

Parmi les définitions proposées du grand site, ce qui est d'abord mis en avant, c'est le caractère unique et exceptionnel du site : un grand site est en effet *« quelque chose de rare dans le monde qu'on ne trouverait pas ailleurs »* (G23), *« quelque chose qui sort de l'ordinaire, différent, unique »* (G50). 39 % des occurrences concernent des adjectifs emphatiques (magnifique, merveilleux, majestueux, fabuleux, grandiose, spectaculaire, impressionnant) célébrant les valeurs paysagères hors du commun des lieux qui ont motivé la visite. La beauté de ces lieux singuliers est ainsi soulignée à maintes reprises : *« un site beau, immense »* (DP 42), *« un site paysager et merveilleux »* (DP 67), *« un site d'une grande beauté »* (DP 73), *« un site grandiose, unique »* (G 51), *« un site unique, spectaculaire, majestueux »* (G64), *« un site que l'on remarque et qui se démarque des autres par sa beauté »* (DP 60). Un « Grand » site est ainsi avant tout un espace dont les qualités esthétiques sont avérées et s'apprécient d'abord par le regard, par la vue. Les modalités de réponses s'inscrivant dans ce registre sont très largement en tête (figure 15).

Ces réponses convergent avec la perception qu'ont les commerçants du site dans lequel ils exercent leur activité et, parfois, habitent. Bien qu'accoutumés aux lieux, ceux-ci considèrent qu'ils ont la chance de pouvoir pratiquer leur activité dans un lieu privilégié. À la Dune du Pilat, le monument naturel est perçu comme un « phare » pour l'ensemble du bassin d'Arcachon. Il est une sorte « d'emblème » qu'il convient de préserver pour maintenir

l'attractivité touristique du site. À Gavarnie, les commerçants éprouvent une grande fierté à vivre et travailler dans un lieu renommé qui bénéficie en outre du label patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils ont conscience d'évoluer en un lieu unique, car *« il n'y a qu'un seul Gavarnie en Europe »*. Tous considèrent que le label est une bonne chose ; il apporte une *« renommée mondiale »* et a permis un élargissement des clientèles de la commune notamment vers l'Asie. Mais, les professionnels du tourisme n'ont pas su saisir pleinement l'opportunité constituée par le label qui reste encore très largement inexploité. Ainsi, selon un propriétaire de camping, conseiller municipal, *« il n'est pas assez promotionné »*. Pour le gestionnaire d'un chalet refuge situé en dehors du village, le label est *« une chance qu'il faut exploiter »*. Ce sentiment de travailler dans un lieu à part, s'accompagne, à la Dune du Pilat comme à Gavarnie, d'un fort attachement à un site qu'ils continuent à fréquenter, à « contretemps », *« quand il y a peu de monde »*, en hors saison, en début ou en toute fin de journée, seul ou en famille.

Figure 15 : Principaux termes utilisés pour définir le « Grand site »

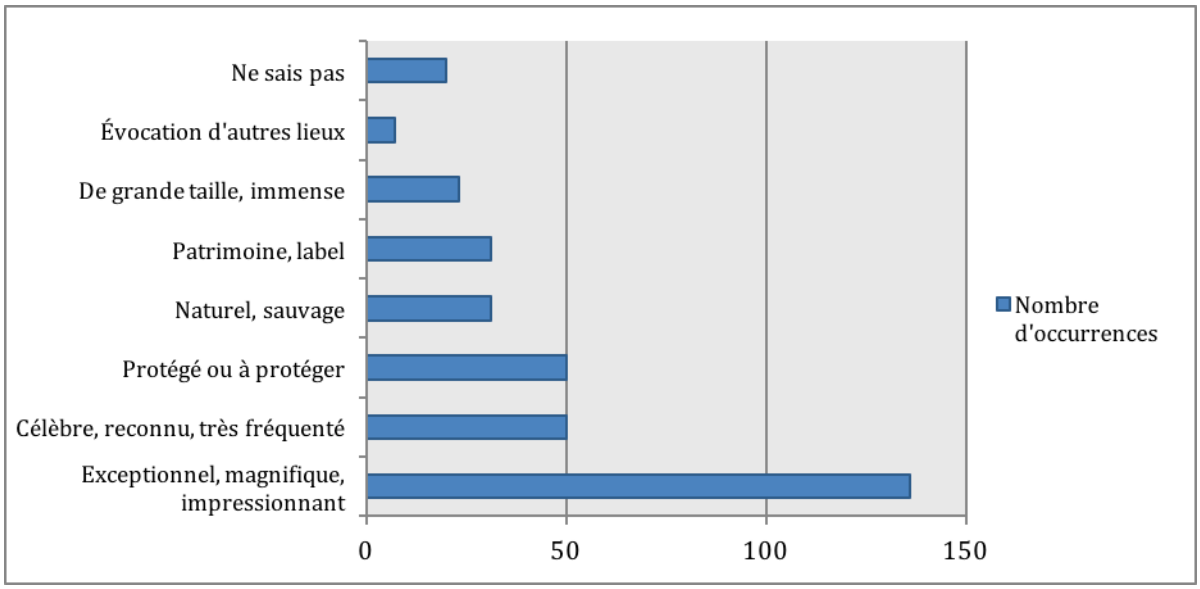

- **Un site renommé**

Un « Grand site » se définit aussi par sa notoriété. 50 occurrences s'inscrivent dans ce registre soulignant la renommée et *« l'attrait touristique »* (DP 31) d'un tel lieu. La fréquentation est ainsi appréhendée comme un critère positif de définition, un gage de reconnaissance : un « Grand site » est *« un site qui ressort comme un grand espace naturel et très fréquenté »* (DP 43), *« quelque chose de très visité et de très connu »* (DP 2), *« célèbre »* (DP 21), *« reconnu partout »* (DP 19), un site qui *« attire beaucoup de monde »* (DP 26), *« un site d'exception et très visité »* (DP 36), *« un site que tout le monde conseille et visite »* (DP 65), *« un site de premier ordre reconnu par tout le monde »* (DP 66), *« un site qu'on connait tous par sa notoriété »* (SV38). Le grand site a ainsi un caractère « populaire » mentionné à deux reprises sur un mode, là aussi, positif : *« un site reconnu par tout le monde et populaire »* (DP 89), *« un site célèbre et populaire »* (DP 94). Si elles sont nombreuses à la Dune du Pilat, ces appréciations se retrouvent également dans les deux autres espaces naturels, par exemple à Gavarnie, où le « Grand site » a été qualifié de lieu attractif favorisant

pourtant la méditation et le retour sur soi, un lieu *« qui attire tout le monde et suscite la méditation et l'émerveillement »* (G 37). Du fait de sa réputation, le grand site est donc un lieu dont la visite s'avère indispensable et où l'on aura plaisir à revenir : *« un site qu'il faut voir et visiter »* (SV20), *« un site incontournable et d'une grande beauté »* (SV24), *« un lieu où on veut revenir plusieurs fois »* (G28). Bref, le « Grand site » est un site incontournable dont la visite s'impose : *« c'est un site que l'on doit voir et qui est exceptionnel »* (DP56). Dans cette optique, la fréquentation de masse est plutôt bien perçue puisqu'elle est un gage d'intérêt du site, elle confirme le visiteur dans son choix de voyage : pour l'un des répondants, le « Grand site » se définit d'ailleurs avant tout par la présence d'une foule : *« c'est beaucoup de monde »* (DP26), *« c'est une fréquentation importante, un point important, important et reconnaissable »* (SV 11), *« un site... qu'est connu et pratiqué par beaucoup »* (SV53). À l'inverse, la faible fréquentation devient suspecte. Non seulement la forte fréquentation est bienvenue, mais elle doit également être facilitée. La question de l'accessibilité est abordée par un petit nombre de répondants qui l'intègrent dans leurs critères de définition du « Grand site » : *« c'est grand, beau, exceptionnel, unique, accessible »* (G62), *« il faut qu'il y ait de la nature avant tout et que ce soit accessible à tous et qu'il y ait une belle vue »* (G11). La vue, la nature et l'accès forment ainsi la trinité d'un haut lieu naturel pour ce visiteur. Un autre le rejoint considérant qu'un « Grand site » est *« un site géographique grandiose et aménagé pour être vu par le plus grand nombre »* (G22), un lieu offert à tous pour le plaisir des yeux. La tâche de l'aménageur consiste donc à mettre ce site à la portée de tous, de façon à permettre un large *« accès à la nature »* (SV48), une forme de démocratisation de l'accès à la nature. Un « Grand site » est, à l'instar des espaces publics urbains, un *« espace ouvert à tous »* (DP 24), d'accès libre et gratuit.

- **Un site immense, protégé ou à protéger**

Ce haut-lieu majestueux et d'accès facilité doit toutefois être protégé. L'idée de protection est mentionnée 50 fois que le « Grand site » soit défini comme un site protégé par une réglementation spécifique ou comme un site à protéger : *« un site… que l'on trouve impressionnant et à protéger »* (DP 54). La nécessité de la protection est liée à la fragilité de ces espaces comme c'est explicitement dit par l'un des répondants, à la Dune du Pilat : « un site exceptionnel, à préserver, fragile et faisant partie du patrimoine » (DP 25). Elle devrait également garantir le maintien du caractère naturel du « Grand site » — la référence à la nature apparaissant 31 fois dans les réponses — : *« site sauvage, difficile »* (SV48), *« lieu exceptionnel qui n'est pas artificiel, qui n'a pas été touché, naturel »* (G82).

Enfin, les définitions proposées font parfois référence à la taille du site interprétant littéralement l'adjectif « Grand ». Cette idée est mentionnée 23 fois et paraît assez adaptée à l'appréhension du cirque de Gavarnie : *« un truc immense, il faut regarder vers le ciel, les glaciers, les cascades, le cirque »* (G77) ; *« c'est l'immensitude, la hauteur des montagnes, des cascades »* (G79). Face à un tel spectacle de la nature, l'individu se sent ramené à ses petites dimensions et éprouve une forme d'humilité : *« je ne sais pas le définir, mais c'est un ressenti personnel, c'est comme se sentir dans un lieu qui nous dépasse »* (DP 87). La visite constitue de la sorte une expérience vécue, riche de sens pour l'individu.

À la question suivante, la quasi-totalité des visiteurs (près de 96 %) répond que le site visité est un « Grand site » se référant à la définition préalablement donnée de celui-ci. Les mots utilisés pour définir le « Grand site » seront souvent repris, en fin de questionnaire, dans le cadre de la question : « Donnez trois mots qui décrivent le mieux, selon vous, le site… ». « Beau », « majestueux » et « splendide » sont les trois mots les plus souvent cités, communs aux trois sites. Ils mettent bien en évidence d'une part les qualités esthétiques des lieux, d'autre part son caractère imposant (figure 16). Ces lieux invitent non seulement à la contemplation, mais également à la détente. Pour la Dune du Pilat, les termes « populaire » et « familial » sont assez souvent utilisés.

Figure 16 : Mots de plus fortes occurrences utilisés pour qualifier le site visité

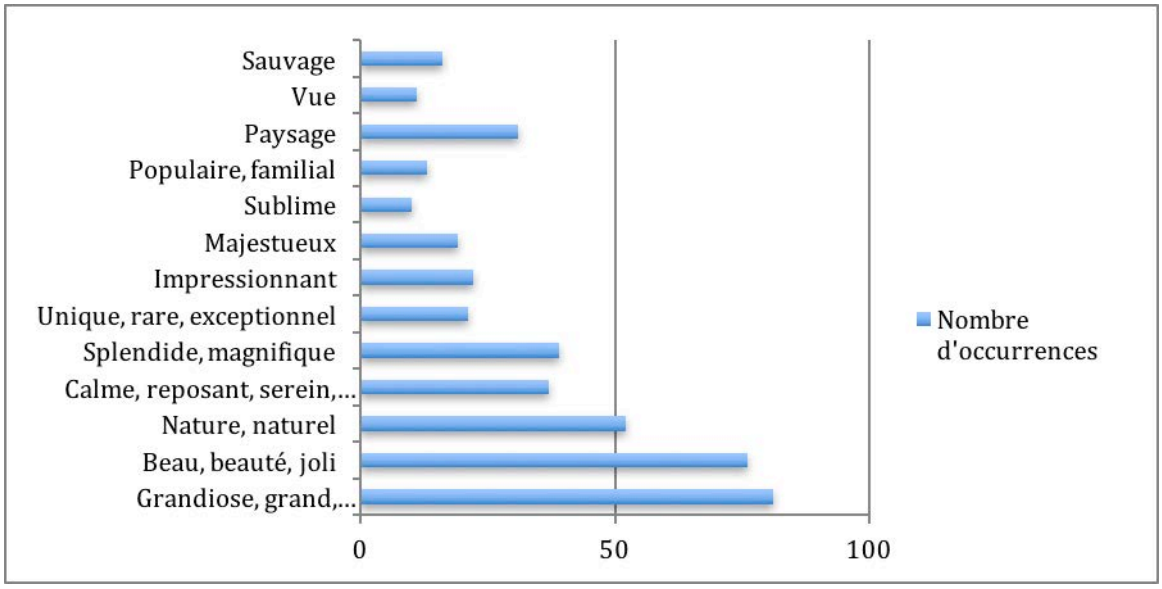

➢ **Des sites exceptionnels reconnus comme des éléments patrimoniaux à intégrer au domaine public**

Lieu remarquable, connu et reconnu pour la qualité de ses paysages, le « Grand site » mérite d'être protégé par la puissance publique. À la question « Selon vous, à qui devrait appartenir le site de… ? », les répondants pouvaient choisir entre trois modalités de réponse :

- à l'État
- à des collectivités territoriales (commune, département, région)
- à des propriétaires privés (comme c'est majoritairement le cas aujourd'hui)

➢ **Une nette préférence pour une propriété publique des sites exceptionnels**

Ils se sont très largement exprimés en faveur d'une propriété publique. Cela tenait d'ailleurs lieu d'évidence pour la plupart d'entre eux. 2 % seulement répondent qu'il devrait appartenir « à des propriétaires privés, comme c'est majoritairement le cas aujourd'hui » (figure 17). Pour l'immense majorité, des sites remarquables tels que Gavarnie, la montagne Sainte-Victoire ou la Dune du Pilat devraient appartenir à des entités publiques. Par site, les

réponses des visiteurs varient cependant sensiblement : c'est à la Sainte-Victoire que l'attachement à une maîtrise publique du foncier est le plus fort… alors que la majorité des parcelles y est privée. Aucun des répondants, n'a choisi parmi les modalités de réponse, la troisième. À la Dune du Pilat, un seul répondant a fait ce choix. À Gavarnie, 4 ont considéré que les sites exceptionnels devaient appartenir à des propriétaires privés. En conséquence, les visiteurs considèrent que ces sites devraient relever du domaine public.

Figure 17 : Une propriété publique prédominante dans les réponses des visiteurs

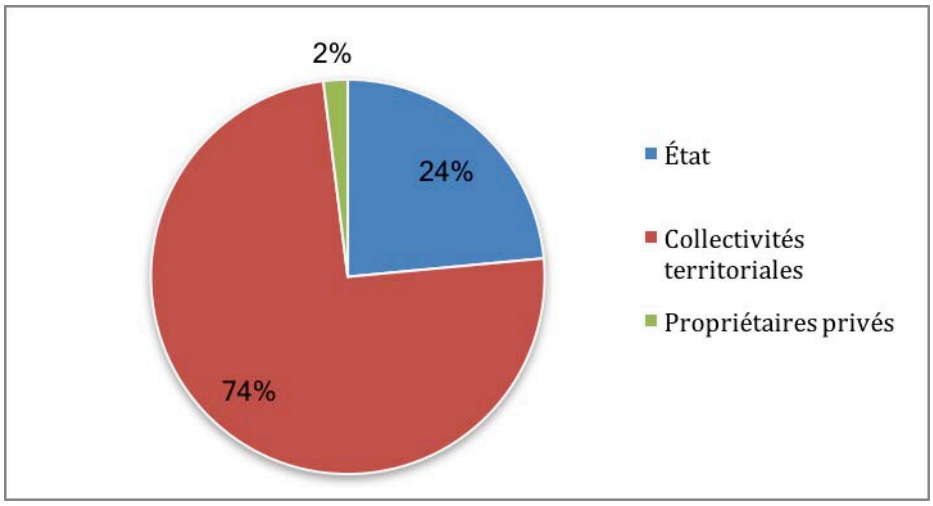

Contre toute attente, ce n'est pas l'État qui vient en tête des réponses, mais les collectivités territoriales. Si, longtemps, l'État a incarné l'intérêt général, dans une France de plus en plus décentralisée, il semble que ce ne soit plus le cas du moins pour ce qui concerne les espaces protégés remarquables. Moins du quart des enquêtés (23,5 %) considère en effet que les sites exceptionnels devraient appartenir à l'État tandis que près de 75 % estiment que ce sont les collectivités territoriales qui devraient en être propriétaires.

Les réponses présentent néanmoins de légères variations suivant les sites (figure 18). C'est à Gavarnie que le taux de réponse en faveur de l'État est le plus élevé (31,1 %) et à la Sainte-Victoire qu'il est le plus faible (16,9 %). Il se situe en position intermédiaire (21,1 %) à la Dune du Pilat où l'enquête a pourtant été réalisée en plein débat autour de la question foncière. Quel que soit le lieu, les réponses des visiteurs ont largement favorisé les collectivités territoriales : 83,1 % des réponses à Sainte-Victoire, 77,8 % à la Dune du Pilat et « seulement » 64,4 % à Gavarnie. Toutefois, au sein des collectivités territoriales, toutes n'ont pas la même importance aux yeux des répondants. Les réponses apportées à la question ouverte leur demandant de préciser les raisons de leur choix permettent d'établir une forme de hiérarchisation des collectivités territoriales et de comprendre que la quête de l'intérêt public a motivé la majorité des réponses en faveur de celles-ci.

Figure 18 : Une propriété publique prédominante partout, mais de sensibles variations par sites

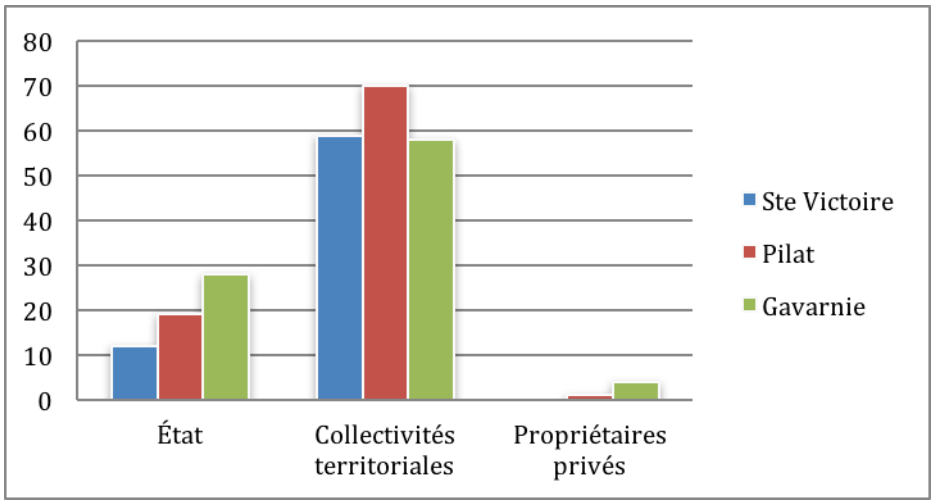

➢ Une propriété publique pour une gestion patrimoniale et « désintéressée »

À la question « Pourquoi ? », les enquêtés ont répondu en mettant en avant plusieurs arguments qui, souvent, tendent à opposer gestion publique et gestion privée. Un seul évoque l'intérêt de nouer des partenariats public/privé. Les autres mettent en général en avant le caractère « désintéressé » de l'acteur public par rapport au propriétaire privé. Les propriétaires privés sont suspectés de privilégier leurs intérêts économiques au détriment de la protection de l'espace naturel : *« Je sais pas... pas à des privés qui en ferait un acte commercial »* (DP6) ; *« pas pour des privés, c'est sûr. Il nous faut protéger la Dune, donc l'État doit être utile pour faire ça »* (DP20) ; *« ça me semble évident qu'il ne faut pas que ce soit à des privés qui peuvent en faire n'importe quoi, mais plutôt une gestion entre différentes collectivités territoriales »* (DP 53) ; *« il faut exclure le privé qui met toujours le bazar »* (G 93). La préférence pour une structure publique est explicitée par certains enquêtés par l'impératif de protection et par le caractère a priori « désintéressé » de celle-ci par rapport au secteur privé : *« Il faut pouvoir protéger au mieux ce site c'est l'État à mon avis qui peut le faire le mieux sans considération économique »* (DP1) ; *« Le département est plus enclin à protéger »* (DP4) ; *« Le département, c'est local, mais pas trop »* (DP 11). Par ailleurs, la propriété privée paraît à quelques-uns antinomique d'une ouverture au public : *« Si les privés ont le foncier, on ne sait pas si le site pourra toujours être ouvert au public »* (SV 63). La gestion associative semble seule compatible avec le maintien du caractère public du site : *« C'est un espace naturel qui doit rester public et gérer avec l'association des amis de la Sainte-Victoire »* (SV 72). Si le rejet d'une gestion privée est assez généralisé, en revanche sur le type d'acteur public le mieux à même d'incarner l'intérêt général, les avis sont partagés.

Certains expriment ainsi leur préférence pour l'État, car ils considèrent que les collectivités territoriales sont trop en prise avec les intérêts locaux : *« Il ne faut pas le local, car ils vont faire dans leur intérêt, alors que les gens viennent de loin, il ne faut pas faire comme au Mont-Saint Michel où c'est le Conseil Général qui gère »* (DP5). Les établissements publics de l'État sont rarement évoqués : le Parc national, à Gavarnie, ne l'est qu'une fois ; le Conservatoire du littoral, pourtant en pleine procédure d'acquisition foncière

à la Dune du Pilat, n'est lui aussi cité qu'une fois par les visiteurs de la Dune du Pilat et une fois à la Sainte-Victoire : *« le Conservatoire du littoral, car c'est un organisme créé pour ça, je ne crois pas aux superpositions des limites administratives »* (DP34) ; *« c'est l'État qui doit être propriétaire non ? Si c'est aussi à des privés, il faudrait le racheter comme avec le Conservatoire du littoral un peu »* (SV47). D'autres, au contraire, rejettent — parfois avec virulence — l'intervention de l'État au prétexte que c'est un échelon trop éloigné méconnaissant les enjeux locaux ou que l'État est déjà présent dans trop de domaines : *« c'est une richesse qui sera mieux gérée par les collectivités territoriales plutôt que par l'État, trop éloigné »* (G 68) ; *« L'État est trop éloigné, c'est du ressort des collectivités »* (G 56) ; ; *« L'État ne doit pas tout faire pour l'intérêt collectif »* (G 61). Par ailleurs, le site est vu par quelques-uns comme relevant du patrimoine « régional » et non pas national : *« C'est aux locaux de gérer un site qu'ils connaissent depuis longtemps et fait partie du patrimoine régional »* (SV 56). Du fait de sa connaissance fine des enjeux locaux, le niveau des collectivités territoriales de base est le plus apte à gérer l'espace naturel : *« c'est au niveau local qu'on est le plus à même de voir les dangers qui peuvent détériorer le site, depuis Paris on ne peut rien voir »* (DP 25). Le niveau local serait également mieux à même d'assurer la valorisation touristique et la promotion de l'espace naturel. La question de l'image est ainsi mise en avant par quelques enquêtés, la Dune devrait ainsi servir de support de communication pour la Gironde ou le bassin d'Arcachon : *« il faut promouvoir l'image des départements »* (DP 69) ; *« plutôt les collectivités territoriales avec le Bassin d'Arcachon notamment puisque c'est un symbole du bassin »* (DP 74).

- **Une nette inclinaison pour une propriété publique aux mains des collectivités territoriales**

Pour les ¾ des enquêtés, les sites remarquables devraient appartenir aux collectivités territoriales pour des raisons diverses, mais qui souvent sont en lien avec le développement territorial. Parmi ceux qui expriment leur préférence pour une propriété aux mains des collectivités territoriales, des différences apparaissent toutefois entre les tenants d'une appropriation par le maillage administratif de base, la commune — voire le regroupement de communes (rarement cité) —, la région et le département. 128 répondants (un peu plus de la moitié de l'effectif total) ont précisé à quel type de collectivité territoriale devrait revenir la propriété des sites naturels exceptionnels. Leurs réponses mettent en évidence une nette inclinaison en faveur de la région (55 soit 43 % des répondants). Le département se place en deuxième position (43 soit 34 % des répondants). La commune obtient, elle, le nombre le plus faible de réponses favorables (figure 19).

Figure 19 : Parmi les collectivités territoriales, une préférence pour une propriété régionale des sites

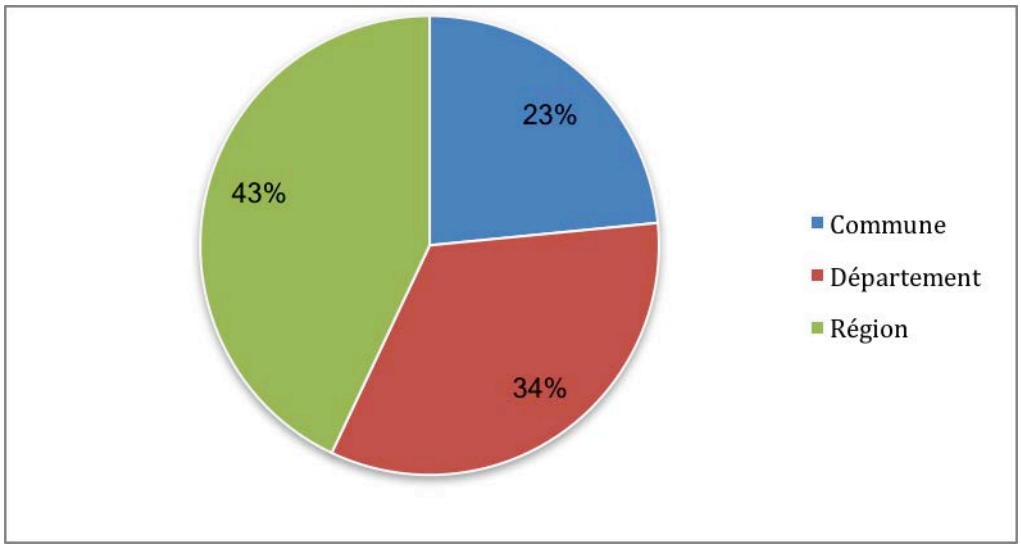

Toutefois les réponses varient sensiblement d'un site à un autre (figure 20). Si à Gavarnie, la région a bel et bien la faveur du plus grand nombre de répondants (19 sur 27), à la Sainte-Victoire, elle n'est nommément choisie que par 10 des 36 enquêtés. La préférence des visiteurs de la Sainte-Victoire va au département, fortement impliqué dans la gestion du massif, très présent sur la signalétique et de la sorte bien identifié par bon nombre d'enquêtés comme un acteur prépondérant. En outre, le site Internet du département semble consulté par les visiteurs de proximité pour vérifier les conditions d'accès au massif : « *Le département, c'est ceux qui gèrent le site en ce moment je pense. Sur le site des Bouches-du — Rhône, on voit quand c'est interdit de venir* » (SV 26) ; « *Le département comme c'est le cas en partie, je pense que ça se passe bien, il y a pas mal d'infos sur le site du département* » (SV 31) ; « *oui, les Bouches-du-Rhône peuvent administrer le site* » (SV 66). À la Dune du Pilat, région et département recueillent un nombre identique de suffrages (26 chacune) devançant très largement la commune (23). Le choix de ces niveaux de collectivités territoriales y est justifié par la nécessité du site, mais également de gérer les flux de visiteurs : « *Alors là... je sais pas trop... ! Peut-être le département pour gérer les nombreux visiteurs et garder une gestion plus locale* » (DP 19). Pas plus à la Dune du Pilat qu'à la Sainte-Victoire, le Syndicat mixte responsable de la gestion du site n'est évoqué par les visiteurs.

Figure 20 : Une préférence pour la région, plus ou moins marquée selon les sites d'enquête

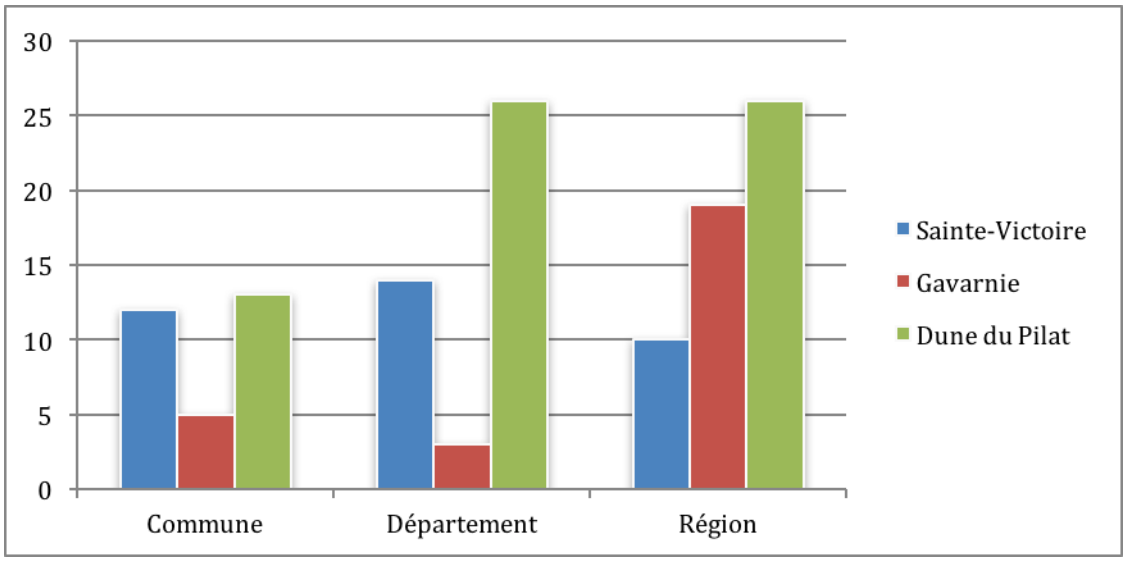

La commune : les avantages de la proximité

Les enquêtés ayant fait porter leur choix sur la commune l'expliquent en mettant en avant principalement la proximité, celle-ci étant conçue par eux comme la garantie d'une meilleure préservation du site : « *La commune, car l'échelle locale est la plus adaptée je pense, car elle permet de prendre en compte le développement du site et sa protection de manière plus forte* » (DP 15) ; « *La commune, car les gens vont mieux prendre soin du site* » (DP 8). Quelques-uns défendent une posture clairement anti jacobine face à un État jugé trop centralisateur : « *La commune, car c'est les racines et pas à l'État. Il faut que ce soit aux gens d'ici de savoir et de décider* » (G 18). Très rarement, l'intercommunalité est évoquée comme l'échelle idoine permettant de concilier proximité et moyens financiers : « *Les intercommunalités pour conserver les gens du coin qui sont ancrés dans le territoire, car le Département ou la Région c'est beaucoup trop loin ou grand* » (G 2). À l'inverse, la commune a les défaveurs de nombreux répondants du fait de sa taille réduite et de ses moyens financiers limités : « *Plutôt les collectivités territoriales comme le Département et la Région, car la commune c'est trop petit pour gérer un grand site* » (DP 18) ; « *oui, la Région et le Département, car la commune seule n'a pas les moyens de préserver un site aussi grand* » (DP 93). La commune ne serait donc pas à l'échelle de ces sites exceptionnels à préserver.

« Le Département, c'est local, mais pas trop ! »

La préférence des répondants va à des niveaux administratifs supérieurs, le département et la région. Le département combinerait les avantages de la proximité et d'une distance relative en étant « local, mais pas trop » (DP 11). Il disposerait à la fois d'une bonne connaissance du territoire et d'une distance suffisante pour une gestion allant dans le sens de la conservation du site : « *le département, ils connaissent le territoire et peuvent le protéger* » (DP 48) ; « *Le département, c'est local, il sont plus à même de s'en occuper* » (DP 9) ; « Le département pour pouvoir gérer mieux le site... » (DP 2). Le département serait également un acteur particulièrement compétent en matière de protection : « *Au*

département, qui est plus enclin à protéger » (DP 4). Enfin, le département pourrait développer des actions de promotion du territoire de façon à renforcer l'attractivité de celui-ci tout en préservant le site : « *Le département pour faire promouvoir et aussi protéger le site* » (DP 52). L'affirmation d'une préférence pour les collectivités territoriales, parce qu'elles sont capables de faire du site exceptionnel un facteur de développement local, est souvent mise en avant par les enquêtés, notamment ceux qui plaident en faveur d'une propriété régionale.

La région, une « grosse structure » aux capacités financières importantes

Globalement préférée aux autres collectivités territoriales, la région est surtout vue comme un acteur doté d'une capacité financière suffisante pour assurer la gestion coûteuse de tels sites. « Grosse structure », elle est souvent comparée à l'État : « À une grosse structure qui a l'argent pour s'en occuper, donc l'État ou la région » (DP 50). Elle est perçue comme susceptible de favoriser le développement territorial en assurant notamment la promotion des lieux : « *La région, ça aiderait au développement du site et de la région* » (DP 10) ; « *Je pense que la région doit gérer ce site pour le développement du territoire* » (DP 87) ; « *La région peut tirer bénéfice de ce site, car c'est une belle carte de visite* » (G 37) ». D'une certaine manière, les répondants mettent en relation la question de la propriété et celle des compétences des échelons administratifs. Certaines réponses révèlent l'influence des débats, alors vifs, autour de la réforme territoriale et de la mise en place des grandes régions : « *Je connais pas grand chose... plutôt la région, avec les grandes régions qui peuvent bien promouvoir le site, plutôt la région quoi !* » (DP 16). Certains, hésitants entre région et État, finissent par choisir la première du fait de sa plus grande proximité avec le niveau local : « *L'État est trop loin ; la région, elle rendra des comptes directement aux gens du coin.* » (G 23). Cette référence explicite à la notion de reddition de comptes, à savoir la relation dans laquelle un acteur public explique et justifie de sa conduite, est intéressante, car elle renvoie à une certaine conception de la démocratie ; une démocratie participative qui donnerait aux populations locales la possibilité de soumettre à un débat et à un examen critique les résultats des politiques publiques les concernant. Dans cette optique, c'est la question de la responsabilité politique qui est posée.

Des binômes de collectivités territoriales pour plus d'efficacité !

Peut-être influencés eux aussi par les débats autour du découpage territorial et de la répartition des compétences de chaque niveau de collectivités locales, certains répondants se sont exprimés en faveur de binômes plutôt que d'une seule collectivité propriétaire et gestionnaire. Le binôme région/commune a ainsi été évoqué par quelques répondants envisageant une répartition des rôles entre chaque collectivité : « *La région pourra gérer localement le site et pourra aussi, à l'inverse de la commune, gérer sa promotion et son développement en termes de communication* » (DP 17) ; « *La commune doit le gérer et la région doit l'aider à payer* » (DP 69). Le binôme commune/département a plus rarement été mis en avant et associé à la mise en valeur du patrimoine naturel : « *oui, la commune avec le département aussi pour valoriser le patrimoine* » (DP 85).

Le binôme région/département a également vu par certains répondants comme le plus apte à assumer la gestion de ces hauts-lieux : « *c'est la région et le département qui doivent prendre en charge la Dune et l'aménager avec les aides de l'État* » (DP 82) ; « *je suis plutôt décentralisateur, personnellement je pense qu'on est plus efficace quand on est près du*

terrain, donc le département et la région » (DP 93) ; « *L'État ne connaît pas les spécificités du site ; il faut que ce soit la région et le département ensemble pour une bonne gestion !* » (SV 13).

Quoi qu'il en soit, pour la quasi-totalité des personnes interrogées, ces sites naturels remarquables sont des patrimoines communs à protéger : « *je pense que ça devrait être à l'État pour le protéger et que ce soit un bien commun à tous* » (DP 26) ; « *à des collectivités territoriales parceque c'est un site public* » (DP 30), « *C'est le patrimoine de la France, donc c'est à l'État de le protéger* » (G 53), « À l'État, parce que c'est un patrimoine universel » (G 60).

- **Un lieu hors des atteintes du temps : seuls « les abords changent »**

Attirés par la notoriété du site et la splendeur du paysage s'offrant à la vue, ces visiteurs sont des observateurs assez attentifs, même si leur mémoire des lieux est très fluctuante et s'attache davantage aux transformations des abords du site qu'à celles du site lui-même. Parmi les 139 visiteurs qui ont déjà visité le site, 84 (soit plus de 60 %) ont perçu des changements par rapport à leur première visite, que celle-ci soit récente (années 2000 voire 2010) ou beaucoup plus éloignée dans le temps pour les aînés (1947, 1953 ou 1954, années 1970). À la question « Par rapport à votre première visite diriez-vous que le site a changé ? », la majorité a donc répondu par l'affirmative (figure 21).

Figure 21 : Une perception ténue des changements du site

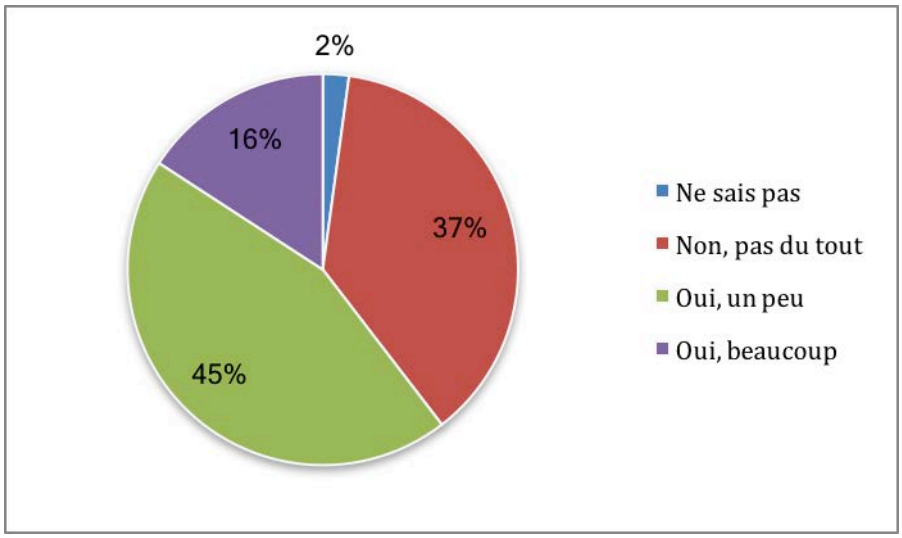

- **Une inégale sensibilité aux changements selon les sites**

Toutefois, la sensibilité aux changements varie notablement d'un site à un autre (figure 22). C'est à Gavarnie que le niveau de perception des changements est le plus faible, et à La Dune du Pilat qu'il est le plus élevé. On pourrait penser que ces différences d'appréciation des changements sont liées à la forte médiatisation des modifications du trait

de côte et des risques littoraux que les visiteurs peuvent difficilement ignorer. En conséquence, on aurait pu s'attendre à trouver de nombreuses références à ces évolutions du littoral, à l'érosion marine très visible au pied de la Dune du Pilat avec l'ensevelissement des blockhaus par exemple. Lors de la phase-test d'enquête, en avril 2015, plusieurs visiteurs, coutumiers des lieux, avaient d'ailleurs évoqué le recul du trait de côte ou l'avancée du cordon dunaire : « *Des maisons ont disparu, des maisons qui étaient au bord de la Dune, vers la plage de la corniche* », « *Les campings sont menacés sous l'effet de l'avancée de la Dune, mais c'est pas grave* », « *Côté forêt surtout, la Dune empiète de plus en plus sur la forêt. En plus, les blockhaus ont changé, avant ils étaient loin de la mer. Petite on montait dedans, mais maintenant, on n'y emmène pas nos enfants.* ». En revanche, les visiteurs rencontrés durant l'été 2015 se sont avérés moins sensibles à ce type de changements.

Figure 22 : Une perception des changements variable selon les sites

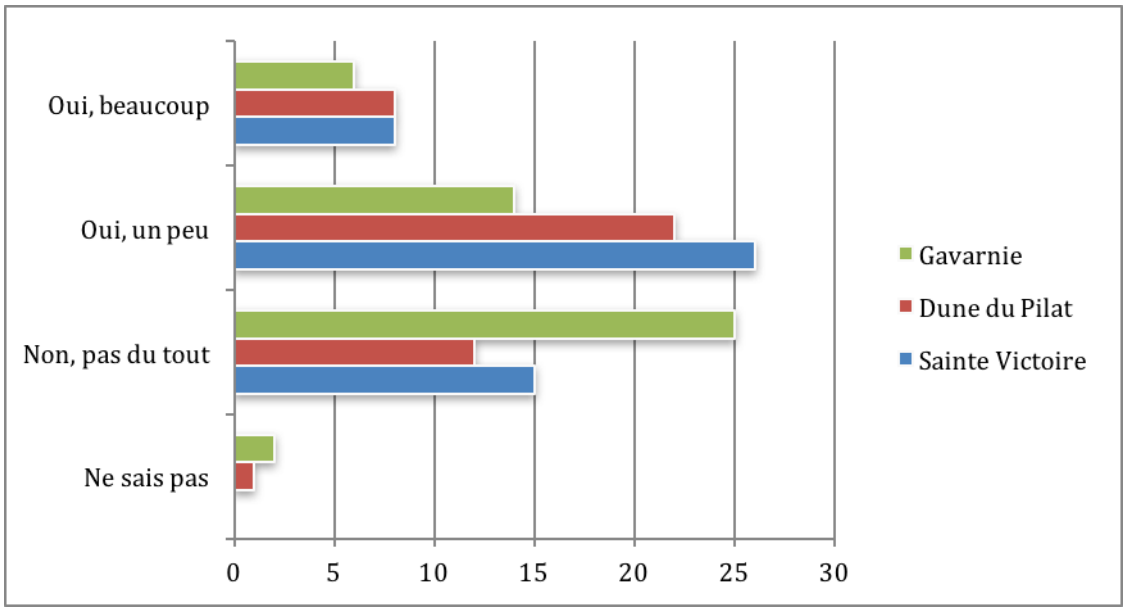

- **Une perception des changements « aux abords du site » plus que sur le site lui-même**

Les visiteurs ont évoqué davantage les transformations des espaces aménagés que le site naturel en tant que tel : « *La Dune n'a pas bougé, mais les aménagements sont plus organisés* » (DP 41), « *La Dune, non, mais c'est tout ce qui il y a autour qui, oui, a beaucoup évolué* » (DP 51), « *Les abords et les accès du site plus que la Dune en elle-même ont changé* » (DP 25). À la Dune du Pilat, les visiteurs ont ainsi été nombreux à remarquer l'installation de l'escalier d'accès au sommet, l'amélioration des cheminements et celle du parc de stationnement : « *Il y a plus d'aménagements et le parking semble plus grand et il y a l'escalier aussi* » (DP 20), « *il y a beaucoup d'aménagements qui ont été faits depuis presque 20 ans, le parking, l'escalier* » (DP 38). Globalement, les visiteurs apprécient ces changements : « oui, le site est mieux aménagé qu'auparavant » (DP 43), « oui quand même,

c'est mieux organisé en bas et puis il y a l'escalier c'est nouveau je crois » (DP 82). L'escalier est particulièrement apprécié : *« l'escalier, c'est très bien pour les familles quand même »* (DP 68). À Gavarnie ou à la Sainte-Victoire comme à la Dune du Pilat, les visiteurs ont davantage été attentifs à l'amélioration de l'accès, à la qualité de l'entretien qu'à la transformation du site naturel lui-même : *« l'accès, je le voyais pas du tout comme ça »* (G29), *« c'est plus organisé et accessible qu'il y a 40 ans »* (G 33), *« le site a pas beaucoup changé, les aménagements on changé par contre. C'était plus difficile dans les années 70 que maintenant »* (G 45), « *c'est pas différent, ça change peu à part les chemins un peu mieux balisés* » (SV 8). À Gavarnie, aucun n'a mentionné les travaux, en cours en ce début de mois de juillet 2016, pour la célébration du très controversé festival de Gavarnie. Globalement, les changements perçus sont positifs et consistent en une amélioration significative des conditions d'accès, quel que soit le site : *« oui, il s'est amélioré ; le parking avant c'était plus bordélique »* (SV 11). Parfois, les améliorations sont attribuées à la protection plus grande de l'espace : *« ça c'est beaucoup amélioré avec les différentes protections en haut »* (SV 17). Certains notent cependant une progression de l'urbanisation à proximité des sites protégés : *« le site change pas, mais à côté oui, ça c'est beaucoup construit »* (SV 32) et les risques de « dénaturation » des lieux : *« Ils n'y étaient pas les commerces avant, c'était plus sauvage que touristique ! »* (DP 11).

Peu de réponses (13) portent donc sur les mutations de l'espace naturel, même en montagne où la fermeture des paysages du fait de la progression spontanée de la végétation est pourtant un motif d'inquiétude pour certains habitants et commerçants à Gavarnie (figure 23). Cet aspect n'est guère évoqué par les visiteurs dont l'attention s'est davantage focalisée sur l'amélioration des aménagements. À la Sainte-Victoire toutefois, quelques visiteurs mentionnent le risque d'incendie : deux randonneurs qui pratiquent les lieux depuis 1970, y font référence : *« il y a eu l'incendie de 1989, ça a détruit toute la région ; ils ont du tout reconstruire ! »* (SV 54) ; *« Oui, un peu, mais c'était avant le feu sinon pas grand-chose »* (SV 70). À Gavarnie, quelques rares visiteurs font référence au recul des névés : « *les neiges éternelles ont reculé* » (G 58), « *ici un peu moins de glace, en 40 ans ça a changé* » (G 77), « *la plaque de neige qui a fondu, les abords plus préservés, plus de fleurs* » (G 84). L'un résume sa perception de la situation de la façon suivante : « *moins de neige, moins d'eau, une végétation qui a changé, plus de monde !* » (G 80).

Figure 23 : Nombre de citations relatives aux transformations observées par les visiteurs, par site

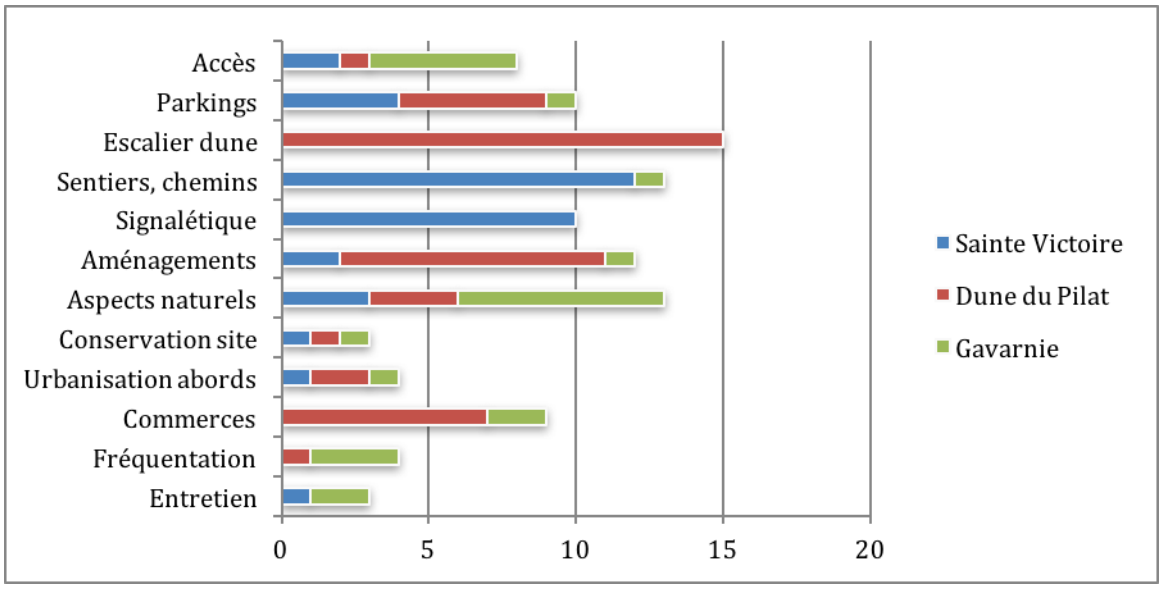

En somme, les visiteurs se sont révélés plus attentifs aux transformations de l'espace aménagé, notamment à l'amélioration des conditions d'accès au site (parking, cheminements, escalier, signalétique) qu'aux transformations imputables à des phénomènes « naturels » (reconquête végétale, réduction des névés, érosion marine, mobilité du cordon dunaire, etc.). Ils ont également, à Gavarnie et à la Dune du Pilat, perçu une progression de l'offre commerciale — alors même que celle-ci a eu plutôt tendance à se réduire. Malgré l'attention portée aux mutations de l'espace aménagé, au moment du tri des photographies, les visiteurs ont exprimé une nette préférence pour les espaces non aménagés, « vierges ».

➢ **Une préférence des visiteurs pour les grands paysages naturels « emblématiques »**

L'analyse des résultats du classement des photographies proposées aux visiteurs (classement de 1 pour la photographie préférée à 8 ou 12 pour la photographie la moins aimée) permet, sans surprise, de mettre en évidence la nette préférence des enquêtés pour les vues de « grands paysages » emblématiques, ceci quel que soit le site.

➢ **À la Sainte-Victoire : une attirance pour les paysages « pittoresques »**

Ainsi, pour la Sainte-Victoire, ce sont les photographies 3 (vue panoramique de la montagne) et 4 (vue plongeante sur le prieuré et les barrages du piémont) qui plaisent le plus aux visiteurs (figure 24). Elles ont souvent été placées en tête des classements et ont obtenu les notes moyennes les plus basses avec des écarts-types faibles indiquant que ces clichés n'ont guère fait l'objet d'appréciations divergentes (tableau 3 et figure 24).

Tableau 3 : Statistiques descriptives pour le corpus photographique « Sainte-Victoire »

Statistique	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Photo 4	Photo 5	Photo 6	Photo 7	Photo 8
Nb. observations	58	58	58	58	58	58	58	58
Minimum	1 000	3 000	1 000	1 000	3 000	1 000	1 000	4 000
Maximum	8 000	8 000	4 000	6 000	8 000	7 000	7 000	8 000
1er Quartile	5 000	5 000	1 000	1 000	5 000	3,000	3,000	8,000
Médiane	6,000	6,000	2,000	2,000	5,000	4,000	3,000	8,000
3e Quartile	7,000	7,000	2,000	2,000	7,000	4,750	4,000	8,000
Moyenne	6,052	5,810	1,707	1,897	5,621	3,741	3,672	7,483
Variance (n-1)	2,190	2,121	0,597	1,042	1,362	1,844	1,593	1,061
Ecart-type (n-1)	1,480	1,456	0,773	1,021	1,167	1,358	1,262	1,030

Figure 24 : Classement des photos Sainte-Victoire par ordre croissant de préférence

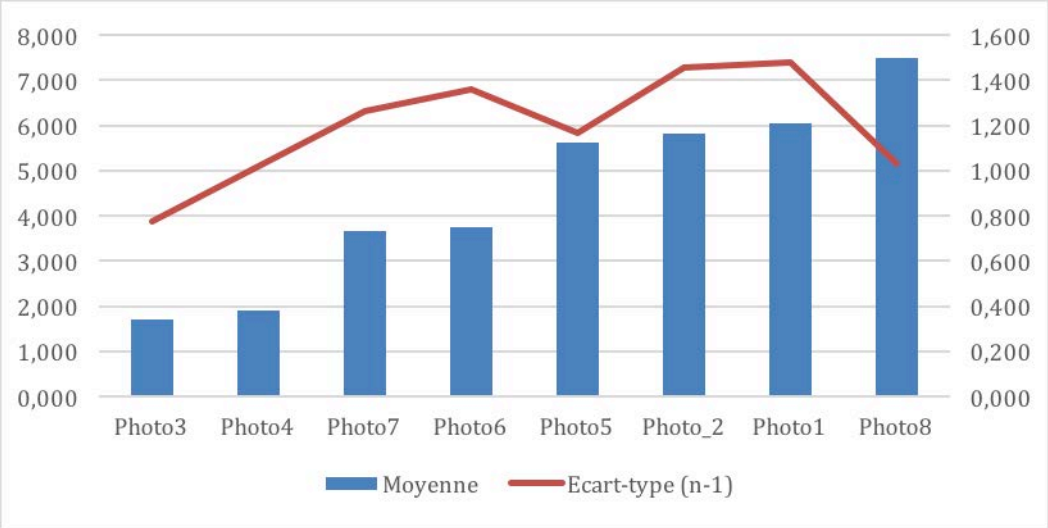

Figure 25 : Vues les plus appréciées de la montagne Sainte-Victoire

Photo 3 : « la Sainte-Victoire que l'on aime tous »

Photo 4 : « l'histoire des lieux »

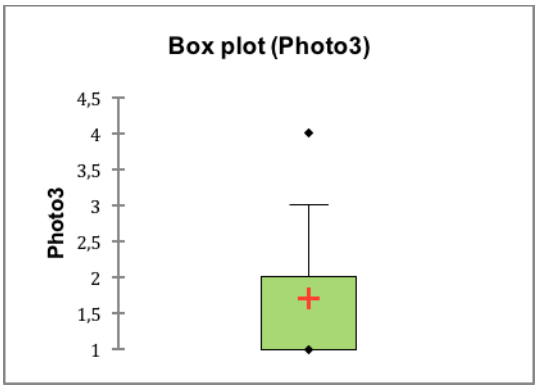

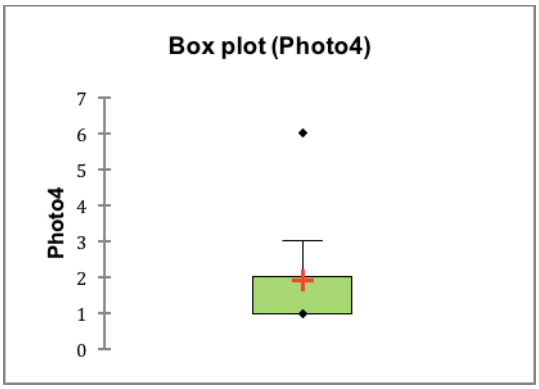

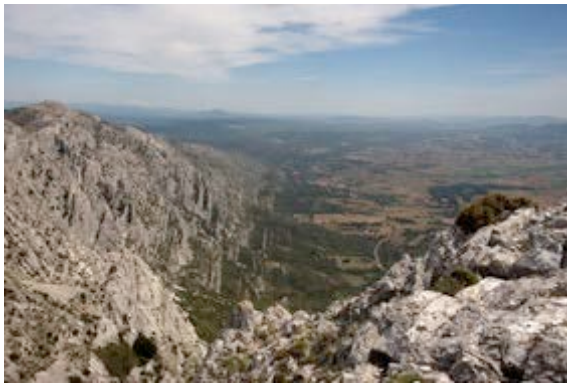

Photo 7 : « une vue quand même magnifique »

Photo 6 : « ça souffle »

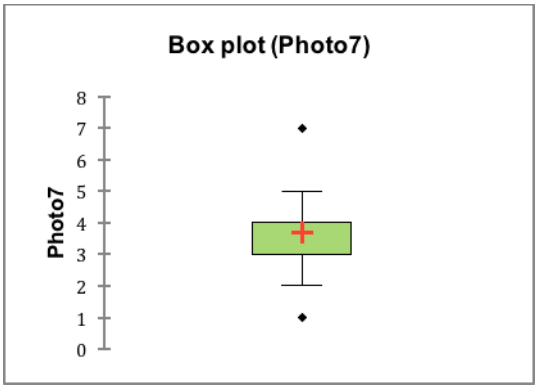

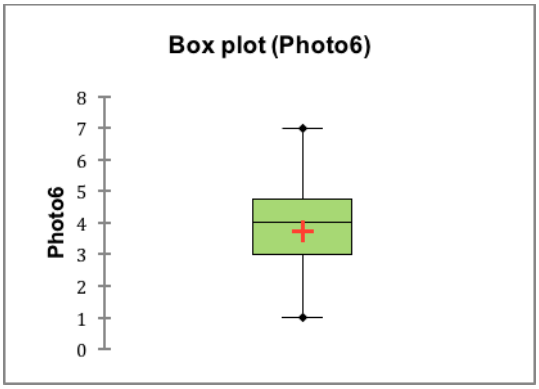

Les photos 3 et 4 : des vues plébiscitées

Les photos 3 et 4 ont obtenu des notes homogènes (figure 25). Elles n'appellent pratiquement aucun commentaire négatif et les mots utilisés pour les décrire sont tous laudateurs : « beau », « magnifique », « impressionnant », « majestueux ». La photo 3 est particulièrement appréciée pour son caractère « classique » ; certains allant jusqu'à la qualifier de « carte postale » : *« C'est la carte postale de la Sainte-Victoire comme on l'imagine »* ; *« C'est la photo carte postale avec l'image que tout le monde se fait de la montagne »* ; *« C'est la photo qui fait de suite penser à la Sainte-Victoire » ; « C'est la Sainte-Victoire qu'on aime tous, ça »*. Elle représente en effet la vue emblématique de la Sainte-Victoire telle que peinte par Cézanne : *« C'est une vue classique de la Sainte-Victoire, ça rappelle le territoire de Cézanne » ; « C'est le portrait que fait Cézanne de la Sainte-Victoire, avec la végétation aussi »*. C'est une vue pittoresque, au sens premier du terme, qui retient le regard précisément pour les évocations picturales qu'elle contient.

La photo 4 décrite comme une très belle vue, une *« vue superbe et variée entre le barrage et le prieuré »*, s'impose elle aussi comme un paysage typique du site : *« c'est les visions classiques de la Sainte-Victoire » ; « Ce prieuré, c'est un autre emblème de la Sainte-Victoire » ; « Le prieuré est beau, peut-être un autre des emblèmes de la Sainte-Victoire » ; « on voit le prieuré, c'est un beau symbole aussi »*. Cette photo évoque également un lieu chargé de mémoire où patrimoines naturel et culturel se rejoignent : *« Le prieuré est magnifique aussi, c'est toute l'histoire du lieu »*.

Les photos 6 et 7 : des appréciations plus nuancées

Les photographies 6 (vue du sommet occidental un jour de fort mistral) et 7 (vue du sommet oriental, vers Puyloubier) ont obtenu de bons scores moyens, mais avec un écart-type plus élevé laissant penser qu'elles ont été moins unanimement appréciées. La photo 7 représente un versant moins fréquenté et moins connu du massif dont la beauté est certes reconnue et décrite en des termes laudatifs *(« superbe panorama », « vue quand même magnifique », « massif somptueux)*), mais qui ne correspond pas tout à fait à l'image archétypale de la Sainte-Victoire : *« C'est pas la plus belle des vues depuis le haut de la Sainte-Victoire »* ; *« Ça, je sais pas d'où c'est pris ; j'étais pas allée de ce côté ».*

La photo 6 a fait l'objet d'appréciations plus divergentes avec des notes variant de 1 à 7, même si la moyenne se situe finalement à 3,7 avec un écart-type assez élevé (tableau 3). Elle propose en effet une image du sommet « perturbée » par des éléments de sécurité renvoyant à la dangerosité des lieux, notamment les jours de fort mistral. À propos de cette dernière photographie, les équipements de « protection » sont d'ailleurs évoqués à 10 reprises tandis que le vent est explicitement cité 3 fois. La photo 6 se voit reconnaître des qualités esthétiques, mais les risques qu'elle suggère expliquent sans doute son classement moins bon que ce qui aurait pu être attendu. Cela ressort dans les commentaires ambivalents des répondants, entre fascination et crainte : *« C'est très bien comme photo, on remarque les protections en haut, car c'est en haute altitude » ; « C'est à la croix, ça souffle ! » ; « Ça fait sûrement peur quand on est là-haut, c'est marrant » ; « Bien les protections, il y a eu des victimes auparavant à la Sainte-Victoire ! » ; « Les protections, ça y était pas avant, je crois, c'est vrai que c'est important ! ».*

La photo 5 : des appréciations divergentes, entre convivialité et excès d'aménagement

Autre vue du sommet, la photo 5 a été appréciée de façon très divergente avec des notes variant de 3 à 8 pour une moyenne de 5,6 (figure 26). Elle donne à voir un sommet plus aménagé avec un bâtiment qui « n'est pas vraiment à sa place » et qui « casse le côté nature » et de trop nombreuses personnes : « Il y a un peu trop de monde selon moi et le bâtiment est pas a sa place ici », « C'est au sommet de la croix cette photo, on aurait pu en prendre des plus belles par contre sur ce site, mais ça montre le côté touristique ». C'est une autre facette du site accepté plus que réellement prisé : « C'est le côté grand public et social de la Sainte-Victoire ». La convivialité du pique-nique sur le toit du bâtiment a aussi été parfois soulignée : « c'est le côté convivial du site on peut pique niquer tout en haut », « le côté humain de la montagne ». La vue de ce promontoire est également valorisée : « C'est très sympa aussi ce petit point de vue et on peut se poser ».

Figure 26 : Vues moins appréciées de la montagne Sainte-Victoire

Photo 5 : « un petit point de vue où se poser »

Photo 8 : « un paysage banal et sans émotion »

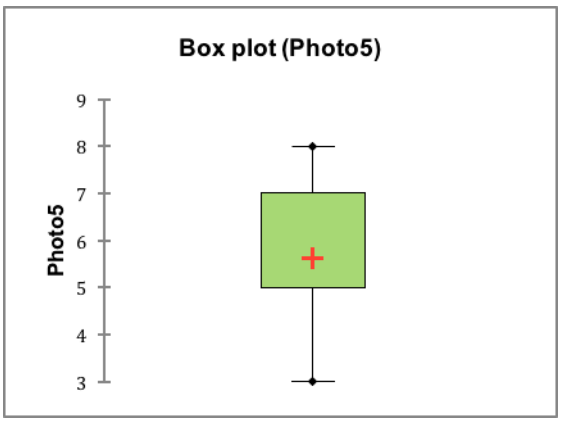

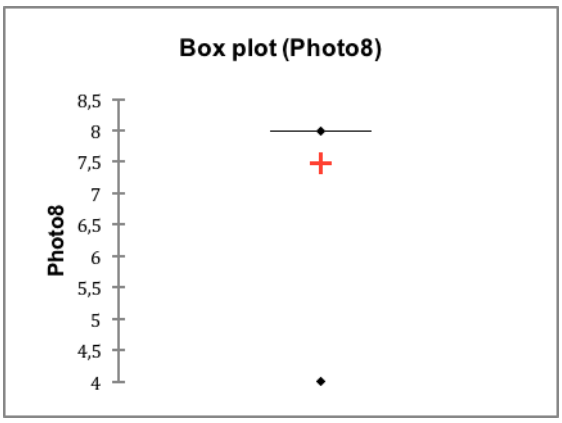

La photo 8 : la vue la moins appréciée

La photo 8 est, indiscutablement, la vue la moins appréciée (figure 26). Elle fait l'objet d'appréciations majoritairement négatives pour plusieurs raisons. D'abord, parce que cette vue ne correspond pas à l'image attendue du Grand Site : *« c'est pas vraiment la montagne », « c'est pas la Sainte-Victoire ça, on aime moins », « ça n'a pas vraiment de rapport avec la Sainte-Victoire » ;* elle offre un paysage ordinaire loin de l'imaginaire de la montagne : *« là, je sais pas où c'est, ça semble banal », « un paysage banal et sans émotion ».* Un répondant ira même jusqu'à dire : *« C'est pas des paysages ça ! ».* En outre, la photo 8 donne à voir une nature urbanisée, *« apprivoisée par l'Homme »* avec des constructions trop nombreuses (« des maisons de campagne ») interprétées parfois comme du « périurbain d'Aix-en-Provence ». Ces extensions urbaines sont décriées, ce sont des formes de « mitage des terres » qui détonnent dans un grand site : *« c'est pas totalement normal qu'il y est des habitations si c'est très près du site », « ça c'est pas normal d'être sur le site et d'avoir construit », « c'est dégueulasse, les habitations devraient pas être là ».* Deux enquêtés seulement ressentent de l'envie à l'égard de ces habitants qui ont la chance de vivre aussi près du grand site : *« c'est les maisons des villages à côté, ça doit être sympa de vivre là », « ils ont de la chance d'habiter en face de la Sainte-Victoire ».* Mais pour eux aussi, cet espace habité est hors du périmètre du site remarquable. Enfin, la photo 8 est rejetée, car elle représente un paysage végétal de repousse après incendie et des maisons situées en zone à aléa fort *: « on voit que c'est très sec et les maisons sont près de la montagne, il faut faire attention aux incendies ».* Le risque est évoqué à 8 reprises par l'usage du verbe

« brûler » ou de son équivalent familier, « cramer » ou par celui des substantifs, « feu » et « incendie ». En somme, la photo évoque un paysage de périphérie urbaine méditerranéenne, ordinaire et sans qualités, loin de l'image archétypale de la Sainte-Victoire : *« là, je vois pas où c'est, mais c'est un paysage dégradé et peu mis en valeur sur le site »*.

Les photos 1 et 2 : des photos mal classées, mais appréciées

En dépit de leur mauvais classement, les photos 1 (vue d'un sentier avec promeneurs) et 2 (parking) ne sont pas décriées. Par rapport à la photo 8, elles font l'objet de commentaires assez positifs. Dans l'ensemble, les visiteurs reconnaissent la qualité des aménagements réalisés et estiment que ceux-ci ont été considérablement améliorés. En contemplant la photo 1, les enquêtés jaugent positivement l'aménagement du sentier de randonnée : « un beau sentier », « bien balisé », « en bon état », qui invite à la promenade. Le chien, non tenu en laisse contrairement à ce qu'impose la réglementation du grand site est remarqué par 4 personnes qui s'interrogent — *« c'est autorisé d'avoir son chien qui n'est pas tenu en laisse ? Je ne sais pas »* — ou qui déplorent cette pratique — *« le chien c'est moyen sur un site comme ça mais bon »*. Cette photo n'appelle aucun commentaire négatif. Les termes les plus récurrents pour décrire cette photo renvoient, majoritairement, à l'univers de la randonnée (figure 27). Les enquêtés approuvent l'amélioration globale du réseau de sentiers : *« Les chemins sont bien aménagés maintenant, ça fait plaisir », « Ça fait partie des améliorations, quand même ils ont bien aménagé les sentiers et les parkings »*.

Figure 27 : Commentaires de la photo 1 Sainte-Victoire lemmatisés (nombre d'occurrences)

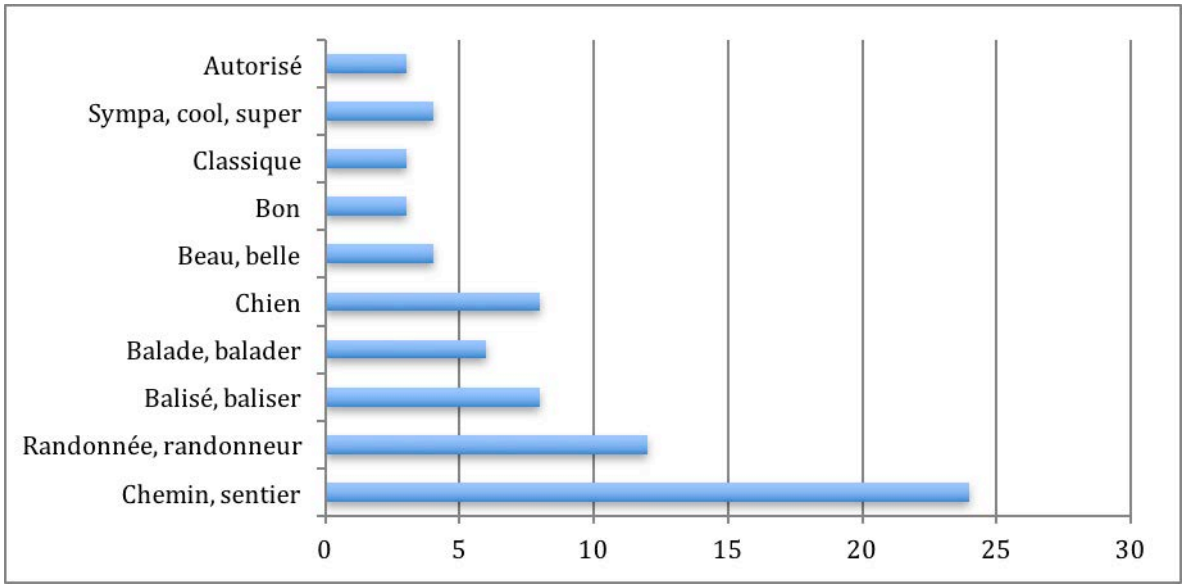

Le parking de la photo 2 donne également lieu à des appréciations favorables. La figure 28 met en évidence la connotation positive des principaux termes utilisés pour décrire cette vue. Le mot « béton » qui pourrait être interprété négativement est en fait associé à un commentaire laudatif, la caractéristique majeure de ce parking étant précisément de ne pas être bétonné ce qui lui permet de s'intégrer dans le paysage. La qualité de son insertion paysagère est d'ailleurs soulignée à 4 reprises : *« C'est intégré au paysage ouais, c'est pas bétonné » ; « le parking est vraiment super bien intégré sans béton ou quoi » ; « le parking*

s'insère bien dans les paysages » ; « les parkings ont un bel aménagement, ils s'insèrent dans le paysage ». Globalement, cet espace est jugé *« bien aménagé »*. Plusieurs enquêtés insistent en outre sur l'amélioration de la situation entre un « avant » dont la datation n'est pas précisée et aujourd'hui : *« Avant les parkings étaient pas comme ça » ; « Il y a eu un réel effort de fait sur les accès et les aménagements » ; « Ça fait partie des améliorations, quand même ils ont bien aménagé les sentiers et les parkings » ; « On voit que c'est bien balisé maintenant et bien aménagé »*. Le parking est aussi vu par certains comme une ouverture sur l'ailleurs, sur la montagne, la découverte : il est à « bonne distance du site » et donne déjà à voir l'objectif visé par le randonneur : *« Le cadre est parfait, là c'est le but de la randonnée ! »*. Malgré une tonalité très positive, quelques remarques discordantes sont à relever. Quelques-unes, pragmatiques, soulignent — avec prudence — le caractère insuffisant des parkings de la Sainte-Victoire en période de forte affluence *: « Les parkings sont bien, peut-être petits pour certains week-ends » ; « les parkings ne sont peut-être pas assez grands. »*. D'autres ne voient là qu'un « parking sans plus » et s'étonnent que l'on puisse montrer une telle photo. C'est pour eux une vue « banale » représentant un élément non naturel détonnant dans un tel site ce qui explique sans doute pourquoi cette photo se classe parmi les dernières : *« Les parkings, ça casse le paysage un peu ! »*. Les parkings font donc figure de mal nécessaire : *« Le parking, c'est incontournable malheureusement ! »*. Ils sont indispensables à l'accès au site et malgré la réussite de leur aménagement, il contribue à dénaturer les lieux d'où leur classement en fin de tas.

Figure 28 : Commentaires de la photo 2 Sainte-Victoire lemmatisés (nombre d'occurrences)

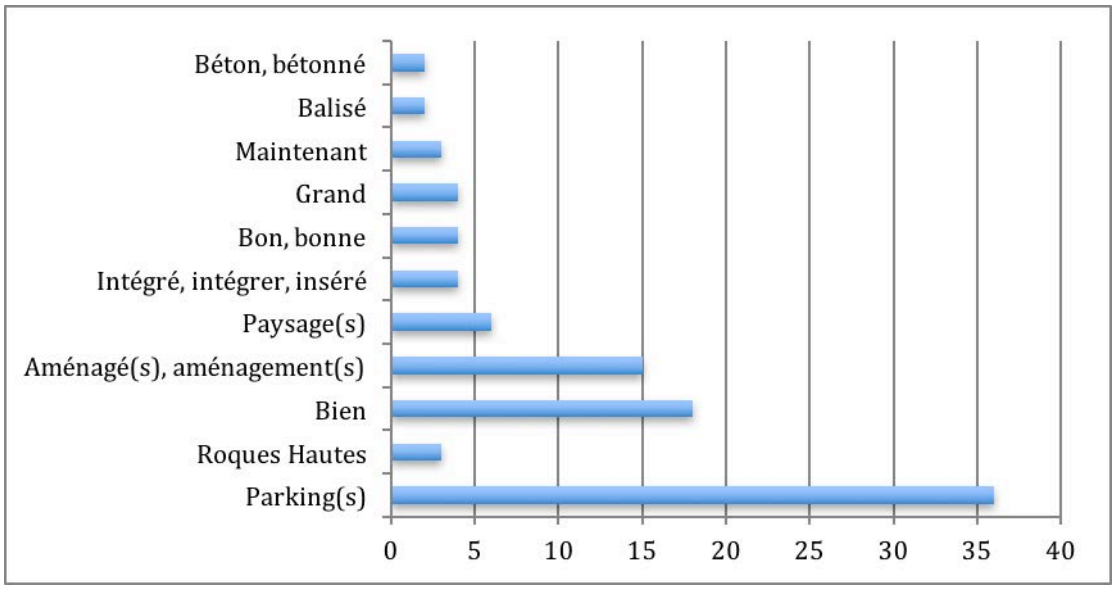

➢ À Gavarnie, une préférence pour les paysages de cirques

Le classement des photos de l'ensemble Gavarnie – Mont Perdu fait apparaître des écarts à la moyenne beaucoup plus prononcés que pour le corpus Sainte-Victoire (tableau 4 et figure 29). La photo 2 qui se place en tête du classement a ainsi obtenu une note moyenne de 2,5, assez nettement supérieure à la note moyenne obtenue par la première photo du corpus Sainte-Victoire (1,7), avec un écart-type plus fort (1,44 contre 0,59). Les photos 9, 7, 6 et même 8 obtiennent également de bons résultats. Compte tenu d'un corpus photographique plus ample et peut-être moins contrasté que pour la montagne Sainte-Victoire, les enquêtés semblent avoir éprouvé des difficultés à choisir parmi ces 5 photos qui, toutes, leur paraissait correspondre à leur imaginaire de la montagne. En revanche, la photo 1 représentant du stationnement anarchique, le long de la route, dans la vallée d'Añiscló, a suscité un rejet quasi unanime, obtenant le score le plus mauvais avec une moyenne de 10,8 et le plus faible écart type de la série (1,13).

Tableau 4 : Statistiques descriptives pour le corpus photographique « Gavarnie — Mont Perdu »

Statistique	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Photo 4	Photo 5	Photo 6	Photo 7	Photo 8	Photo 9	Photo 10	Photo 11	Photo 12
Observations	87	87	87	87	87	87	87	87	87	87	87	87
Minimum	7	1	2	2	3	1	1	1	1	1	1	3
Maximum	12	7	12	12	12	10	8	11	9	12	12	12
1er Quartile	10	1	7	5	7	3	1	3	2	6	9	8
Médiane	11	2	8	7	9	4	3	4	2	7	10	9
3e Quartile	12	3	10	9	10	6	4	6	4	8	11,5	11
Moyenne	10,793	2,494	8,115	7,253	8,287	4,218	3,116	4,678	2,988	6,862	9,862	9,046
Variance (n-1)	1,282	2,090	4,335	7,889	5,161	4,405	3,516	4,872	3,682	4,051	5,562	5,347
Ecart-type (n-1)	1,132	1,446	2,082	2,809	2,272	2,099	1,875	2,207	1,919	2,013	2,358	2,312

Figure 29 : Classement des photos Gavarnie – Mont Perdu par ordre croissant de préférence

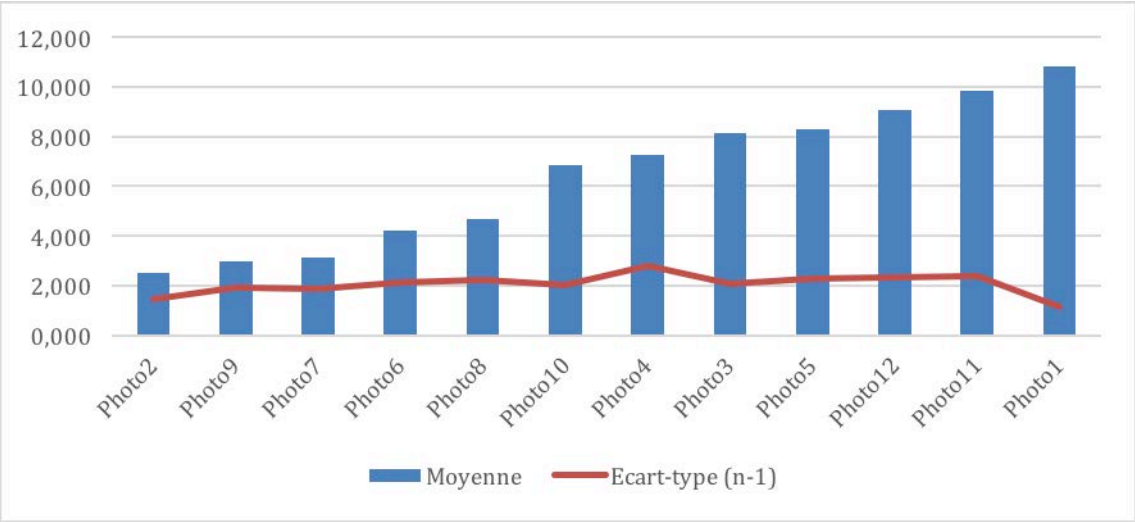

Figure 30 : Photos du site Gavarnie – Mont Perdu, les plus appréciées

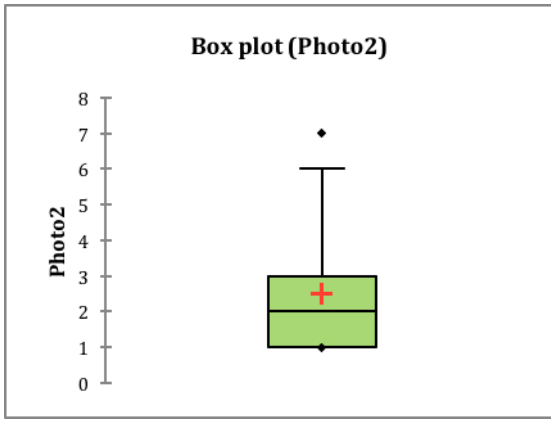

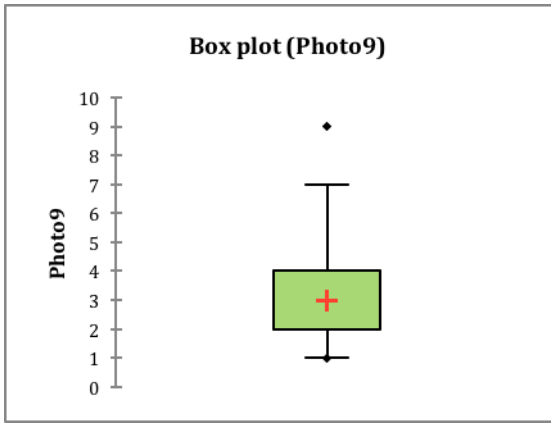

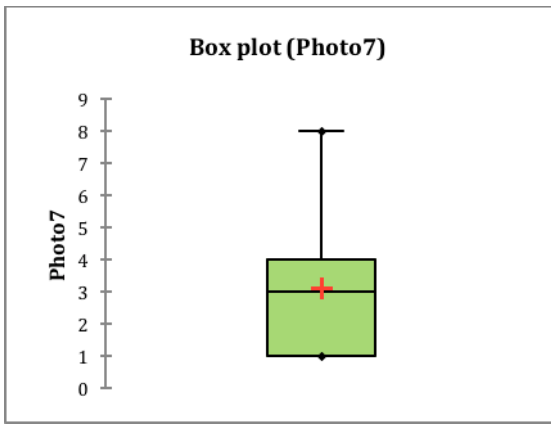

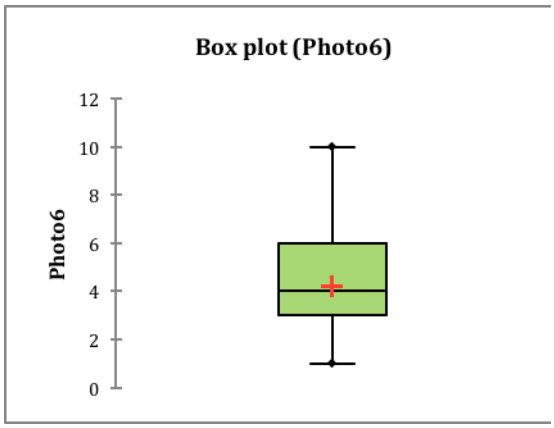

La photo 2 : « c'est 100 % naturel, que de la montagne ! »

La photo 2 correspond à une vue inhabituelle du cirque d'Ordesa (figure 30). Elle a, paradoxalement, été préférée à la vue typique du cirque (photo 8) qui présentait au premier plan le chemin d'accès à la Cola de Caballo, bien visible à l'arrière-plan. Cette photo 2 a été appréciée par le plus grand nombre de personnes. Elle donne pourtant à voir un paysage que la plupart des enquêtés ne connaissent pas puisque, de leur propre aveu, ils n'ont pas franchi la frontière pour visiter le Parc national d'Ordesa Mont Perdu. Ce qui a été aimé dans cette photo, c'est son caractère « naturel », « sauvage ». La nature y semble « vierge ». L'empreinte de l'homme y paraît absente. Elle évoque même, à deux enquêtés, les États-Unis, l'Ouest américain. Cette photo ne laisse pas indifférent, elle revêt un aspect « impressionnant » au sens de remarquable, mais également au sens premier : « qui frappe la sensibilité, l'imagination en inspirant un très vif sentiment de crainte, de respect ou d'étonnement » (CNRTL). En effet, certaines opinions ont une orientation plus négative : *« C'est un peu angoissant comme atmosphère » ; « Ça c'est assez impressionnant comme paysage, sombre aussi », « Celle-ci aussi est très belle avec un côté plus sombre, mais plus naturel » ; « La photo est assez mystérieuse, mais très beau paysage »*. L'admiration pour la beauté de ce paysage « sauvage » se mêle à un sentiment de malaise face à la puissance des éléments naturels : *« C'est une image assez sombre, mais belle »*.

Les photos 9, 7 et 6 : une montagne plus aimable ?

La photo 9 appelle des commentaires en général positifs, malgré quelques voix discordantes portant sur l'accès. Elle a été immédiatement reconnue par les visiteurs comme la vue de « Gavarnie » : *« C'est Gavarnie, évidemment ! »*, un *« superbe panorama sur Gavarnie », « l'un des meilleurs points de vue sur le site de Gavarnie »*. Elle a été souvent identifiée comme la photo « emblématique » : *« Celle-là, c'est la plus emblématique avec celle-là* [la photo du cirque d'Estaubé] ». Les termes utilisés pour la dépeindre relèvent soit du registre de la description simple (chemin, cirque, Gavarnie), soit du registre de l'éloge (figure 31). En général, les deux sont mêlés : « beau chemin », « cirque majestueux ». Le chemin a été apprécié pour son entretien et la facilité d'accès au cirque qu'il permet : « *C'est le beau chemin qui mène vers le cirque* ». Il est cependant frappant de constater que les mots utilisés pour le nommer renvoient souvent à un imaginaire urbain : « allée » (5 occurrences) — *« l'allée du cirque », « l'allée principale »* — ; « esplanade » (1 occurrence) — « *C'est l'esplanade avec vue sur Gavarnie* » — ; ou encore « entrée » (1 occurrence) comme pour un édifice public ou un musée — « *C'est l'entrée principale vers Gavarnie* ». Un enquêté a même évoqué l'analogie avec la célèbre avenue parisienne des « Champs-Élysées ».

Large, « bien entretenu » et « bien balisé », le chemin d'accès à Gavarnie suscite ainsi des associations à l'univers de la ville. Il provoque quelques commentaires réservés, voire négatifs. Cet accès de grande dimension et la présence de nombreux promeneurs ont pu être évoqués comme des éléments gênants, perturbant l'image idéale du cirque en tant qu'espace de nature : *« Là c'est Gavarnie, avec le sentier. Il y a un peu de monde quand même. » « Le chemin me paraît énorme. Ça modifie trop le site ; ça montre le monde. Mais le paysage est joli. » « Le chemin qui mène au cirque ; il est sur cette allée principale et ça fait moins naturel »*. C'est finalement le « tourisme de masse » qui est condamné : *« ce côté un peu Champs-Élysées de Gavarnie »* avec des équipements de *« canalisation des touristes »*

explicitement évoqués par trois visiteurs. Cette canalisation des flux même si elle est acceptée — *« Le chemin, on a pas le droit d'aller de l'autre côté. Elle est pas vilaine la photo »* — contribue à rompre le caractère idyllique du site, car non conforme à « l'esprit des lieux » tel qu'imaginé par le visiteur, avant son voyage à Gavarnie. De ce point de vue, la photo 7 répond mieux à leurs attentes, mais elle donne à voir un paysage moins renommé.

Figure 31 : Commentaires de la photo 9 Gavarnie, lemmatisés (nombre d'occurrences)

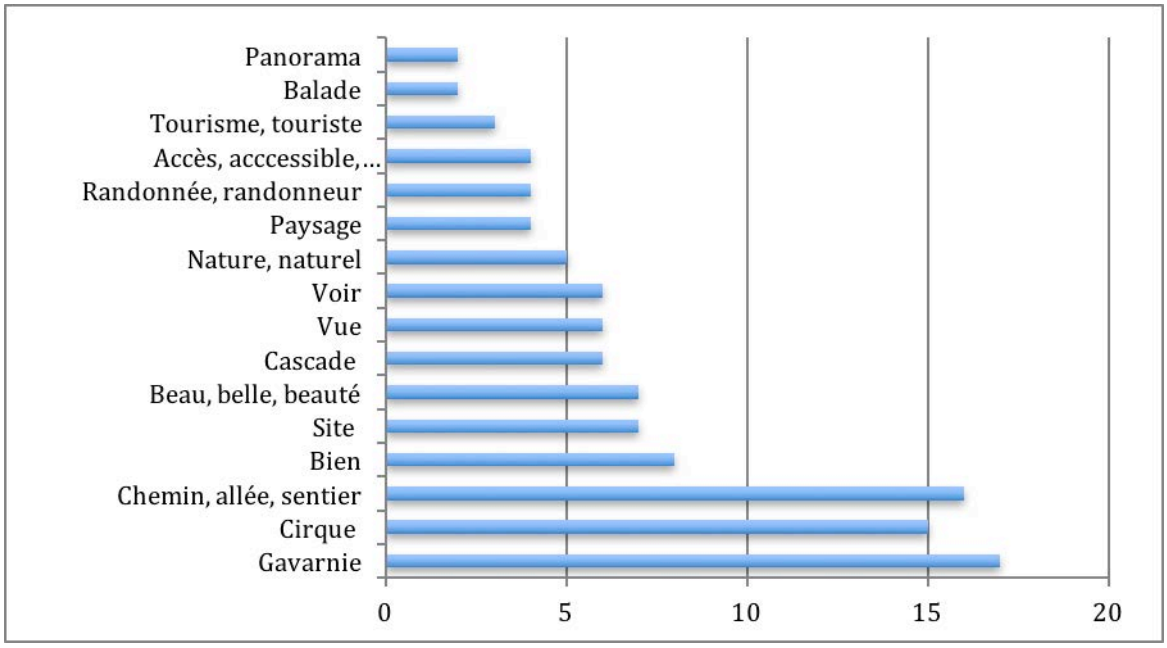

La photo 7 était moins aisément reconnaissable pour la plupart des enquêtés que la photo 9 ; seuls trois enquêtés l'ont clairement identifiée. Elle représente des randonneurs dans un cirque moins connu que celui de Gavarnie, le cirque d'Estaubé. Elle renvoie à un univers montagnard, plus naturel et sportif, extrêmement valorisé : *« Ça, c'est l'essence de la randonnée autour de la nature » ; « Ça représente bien le bonheur qu'est la randonnée » ; « Là, c'est les sportifs de la montagne, en plus c'est entièrement naturel »*. Certains visiteurs se sont identifiés à ces randonneurs : *« Ça, c'est nous ! » « On est passionné de randonnée, alors on adore cette photo aussi »*. Chargée de connotations positives, la photo n'a fait l'objet d'aucun commentaire négatif (figure 32).

Figure 32 : Commentaires de la photo 7 Gavarnie, lemmatisés (nombre d'occurrences)

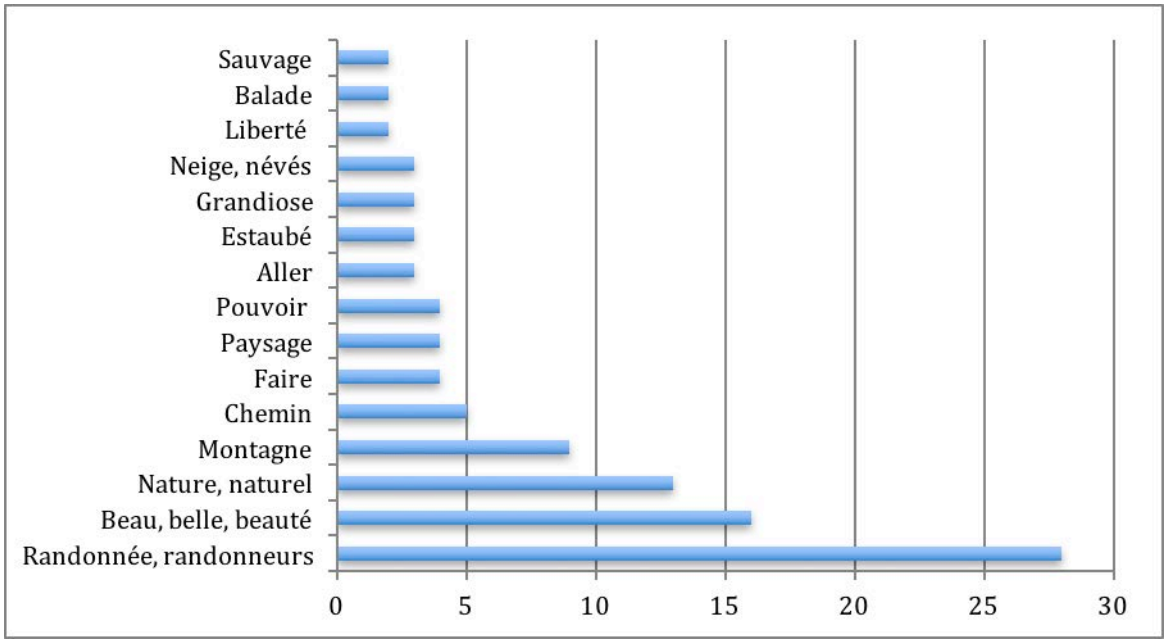

Moins bien classée que la photo 7, la photo 6 a cependant été appréciée. Elle représente un pont sur le gave de Pau et était censée illustrer les risques en montagne en montrant la capacité érosive de ce cours d'eau torrentiel dont le lit majeur était encombré de blocs rocheux et de troncs d'arbres morts. Elle a surtout été perçue comme une illustration d'un bel aménagement, *« un petit pont sympathique sur le cours d'eau » : « C'est des beaux ouvrages, ça, avec la rivière » ; « c'est beau comme pont, c'est bien aménagé et c'est calme »*. Le nom du cours d'eau n'a été cité qu'une fois, sans doute ignoré par la quasi-totalité des visiteurs venus pour le cirque. Ce bel ouvrage est aussi un ouvrage de franchissement utile : *« Le pont est utile et ne détériore pas l'environnement »*. L'intégration paysagère de l'ouvrage a également été appréciée : *« C'est très bien intégré aux espaces naturels, donc c'est appréciable » ; « Il y a un aménagement et il est bien intégré, en bois, c'est joli »*. Le pont a été parfois interprété comme le symbole de la cohabitation harmonieuse de l'homme avec la nature, de *« l'interaction homme/nature » : « c'est l'homme qui construit avec la nature »*. L'aspect risque n'a guère été perçu par des visiteurs plutôt charmés par cette vue.

Les photos 4 et 10, des photos en position intermédiaire

La photo 10 montre des panneaux d'information placés en bordure du chemin d'accès au cirque de Gavarnie (figure 33). Elle a obtenu une assez mauvaise note moyenne (6,8), mais avec un écart-type fort (2,013). Elle a souvent été classée entre le 6e et le 8e rang (figure 33), de rares fois au premier ou dernier rang (tableau 4).

Figure 33 : Photos du site Gavarnie-Mont Perdu, en position intermédiaire

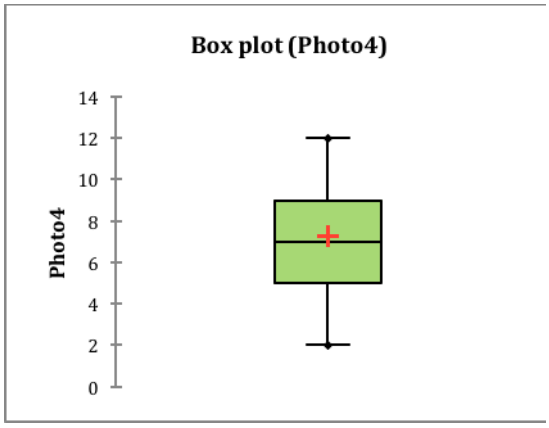

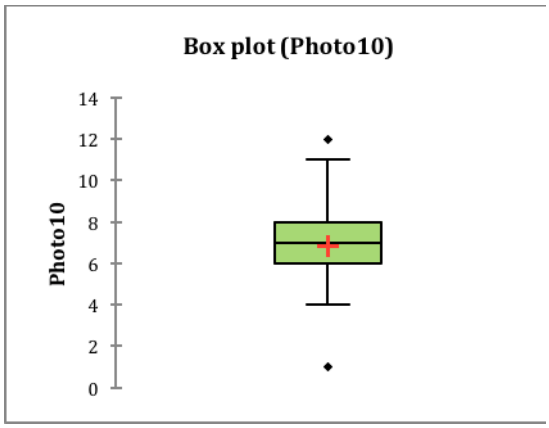

Cette photo a été appréciée ou au contraire disqualifiée en fonction de l'importance accordée par l'enquêté à l'information et à la présence de celle-ci dans des sites naturels. Les uns reconnaissent l'utilité de ce type de panneaux qu'ils ont vu et parfois lu en passant : *« C'est bien d'informer. C'est sur Gavarnie. C'est pratique, car les gens peuvent connaître les règles et l'historique du site. » « C'est important de raconter une histoire sur ces sites et d'informer le public. » ; « On s'y est arrêté, c'est intéressant les panneaux pour se situer »*. Ils leur attribuent une fonction éducative qu'ils jugent indispensable : *« C'est les informations sur le site c'est bien ça éduque tout le monde » ; « Ça fait partie de l'éducation au patrimoine naturel »*. Les autres, bien que conscients de l'intérêt pédagogique de telles indications, considèrent qu'elles ne sont pas à leur place ou que d'autres modes d'information pourraient être imaginés : *« Les panneaux me gênent, mais c'est très bien, ce sont de bons guides, très explicatifs » ; « C'est pas le meilleur endroit, je pense, où ils auraient pu sensibiliser et informer le public » ; « C'est bien que ça existe, on est passé là, on a regardé, mais on n'afficherait pas ça à la montagne »*. La présence de ces affichages est perturbante dans un environnement tel que celui-ci, car ils y sont mal intégrés : *« Il y en a trop les uns à côté des autres. Une petite cabane de bois nature aurait permis de les cacher un peu, ils auraient été mieux intégrés » ; « Je trouve qu'il y a de meilleures façons d'intégrer les panneaux d'information »*. La photo 10 suscite donc des sentiments mitigés chez les répondants tiraillés entre l'approbation du caractère pratique des panneaux et l'aveu de leur défaut d'insertion paysagère : *« Les panneaux ne sont pas intégrés dans le paysage, mais c'est intéressant de sensibiliser les gens, c'est bien »*.

La photo 4 appelle des prises de position plus contrastées. Elle représente des chablis dans la hêtraie sapinière de la vallée d'Ordesa. Ici, les arbres tombés au sol pour des raisons propres (sénescence, agression biologique, etc.) ou externes (foudre, avalanche, chute de blocs, etc.) ont simplement été coupés et écartés du sentier par les agents du parc national pour favoriser le processus de régénération naturelle de la forêt. Cette photo a obtenu une note moyenne médiocre (7,2) qui semblerait indiquer qu'elle ait été fort peu appréciée. Toutefois, cette moyenne est associée à un écart-type très élevé, le plus élevé de la série (2,8) donnant à penser que ce cliché a fait l'objet de jugements particulièrement discordants (figure 34). L'analyse des commentaires confirme cela. Un visiteur avoue d'ailleurs sa gêne par rapport à cette photo singulière pour lui : *« Je ne savais pas la classer. Je trouve ça beau la nature ; après il faut quand même un peu entretenir »* (G 2). Cette citation traduit bien la tension suscitée par cette photo, perçue comme un paysage naturel, mais souffrant d'un défaut d'entretien.

Bien qu'aucun enquêté n'ait prononcé le mot de « chablis », la plupart ont perçu qu'il s'agissait, avec ce cliché, d'illustrer un processus naturel de régénération de la forêt. Quelques-uns ont même apprécié les qualités esthétiques de la photographie, tout en considérant qu'elle n'était en rien emblématique du site : *« très belle photo, mais elle pourrait être prise n'importe où. Elle n'est pas spécifique au site »*. Pour la majorité cependant, ce n'est pas une belle vue, mais elle reflète un phénomène naturel « incontournable » : *« C'est horrible » ; « Ce n'est pas beau, mais c'est la nature » ; « C'est naturel, mais moche » ; « Ce n'est pas très joli, mais c'est la nature » ; « Ce n'est pas beau, mais c'est important pour la nature »*. Cependant, pour beaucoup l'homme devrait intervenir dans ce processus naturel, pour mettre de l'ordre. Les termes renvoyant à l'entretien, au nettoyage et plus généralement à l'intervention humaine sont nombreux dans les commentaires (figure 34). La forêt « cassée », « dégradée » doit être réparée par l'homme. Si l'origine naturelle de la présence de ces bois morts est bien identifiée, en revanche leur non-enlèvement est assimilé à un déficit d'entretien condamnable : *« Ça, ils pourraient défricher et nettoyer un peu ! Moi, je suis éboueur alors forcément je suis choqué. » « C'est dommage de pas prendre soin plus de la végétation, je pense » ; « Je ne comprends pas trop, il faudrait un petit peu d'entretien quand même » ; « C'est du bois pourri, ça n'a pas été entretenu ! Du bois cassé de la tempête » ;* « Ça manque de nettoyage. C'est la nature, mais est-ce qu'on ne peut pas nettoyer ? ». Un enquêté, dérangé par cette image de nature chaotique, explique qu'il fait le choix de classer cette photo au premier rang des moins bonnes, à cause du *« mauvais entretien de la forêt »* tout en reconnaissant que c'est naturel ; il ajoute que *« si tous les bois étaient comme ça, on ne pourrait plus y accéder »*. La privation d'accès est ainsi pour lui intolérable. L'aménagement est indispensable pour permettre de maintenir ces espaces naturels accessibles. On saisit alors toute l'ambiguïté d'une demande de nature, mais d'une nature ordonnée, domestiquée et aménagée : *« Ils devraient entretenir un petit peu plus, tout en laissant une part de nature sauvage, mais un minimum »*.

Figure 34 : Commentaires de la photo 4 Gavarnie lemmatisés (nombre d'occurrences)

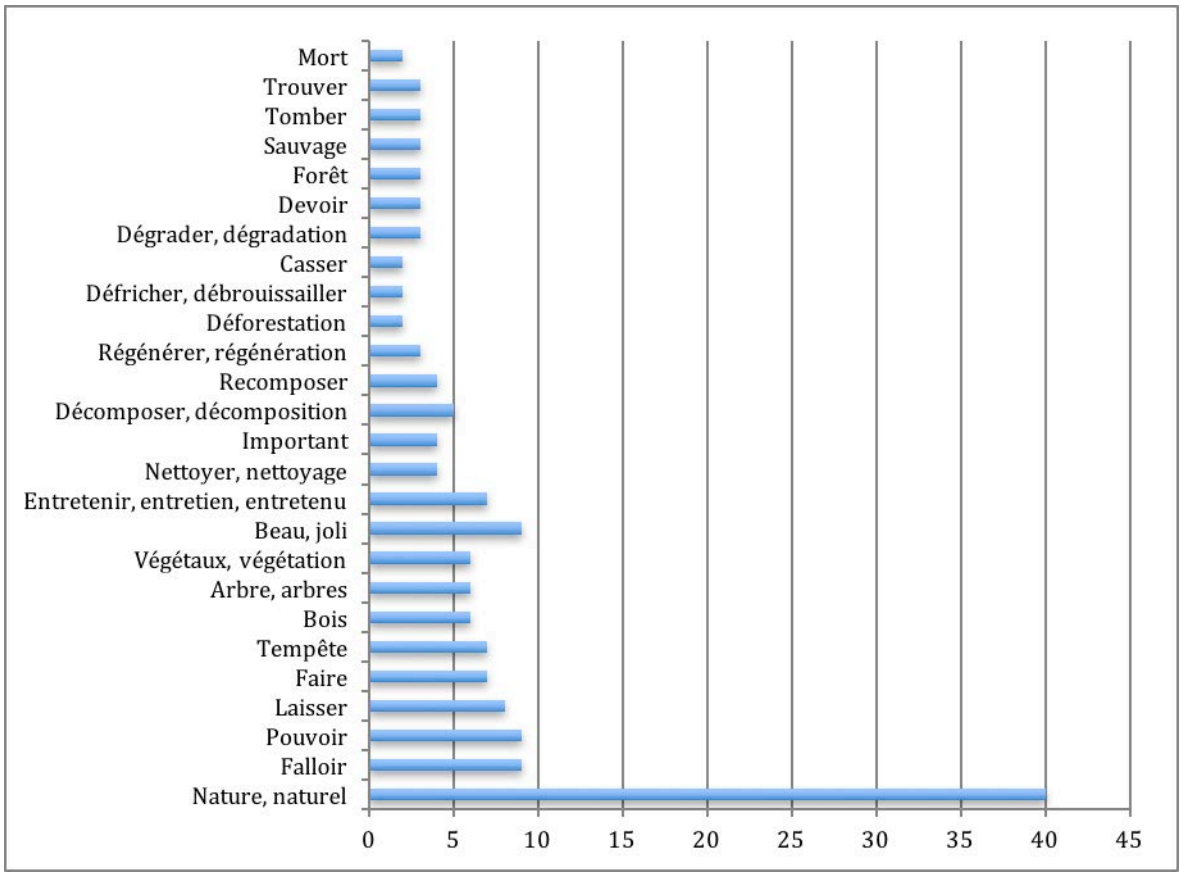

Les photos 12, 11 et 1 : des photos mal aimées

Les photos 12, 11 et 1 sont les moins aimées. Elles sont trop loin de l'imaginaire d'une haute montagne sauvage et quasiment vierge de toute intervention humaine. Les photos 1 et 12 représentent des espaces de stationnement, linéaires le long de la route d'accès au canyon d'Añiscló ou surfaciques, près de l'auberge du Maillet, en haute montagne. Classée bonne dernière, la photo 1 a été très largement décriée et n'a suscité pratiquement que des opinions négatives : *« C'est moche », « C'est dégueulasse », « C'est horrible »*. Le rejet de cette photo tient aussi au caractère supposé anarchique du stationnement, imputé à un défaut de gestion du site : *« C'est un parking sauvage » ; « Ça, on n'aime pas les gens se garent n'importe comment » ; « « C'est très mal organisé » ; « C'est un beau bordel » ; « On voit bien que c'est pas aménagé pour ça »*. Par ailleurs, cette forme de stationnement le long de la chaussée est jugée dangereuse : *« De tels stationnements rendent l'accès difficile et dangereux »*. Les mots « danger » et « dangereux » reviennent d'ailleurs à 10 reprises dans les commentaires. Alors qu'à La Sainte-Victoire, la qualité de l'aménagement du parking de Roques Hautes avait été soulignée, ici la gestion de l'accès au canyon d'Añiscló est condamnée sans appel. Seuls quelques rares enquêtés nuancent en tentant de porter sur un plan plus général la question de l'accès motorisé à des espaces naturels de montagne : *« C'est les voitures en montagne, c'est toujours un problème » ; « Ça, c'est les voitures en montagnes, c'est toujours emmerdant, mais on est obligé. On va pas y aller en vélo »*. Face à des photographies montrant des espaces dédiés au stationnement, de nombreux visiteurs sont confrontés à un dilemme. Dans leur appréciation, ils sont partagés entre la facilité d'accès à la montagne permise par de tels aménagements et leur impact visuel et

environnemental. À propos du parking de Troumouse (photo 3), un randonneur interrogé dans le cirque et venu à pied depuis la chapelle de Héas nous confiera : *« Le parking, ce n'est pas très beau, mais il faut quand même que les gens qui ne marchent pas puissent accéder. On ne peut pas garder la montagne que pour nous, il faut la partager même s'il y a du monde »*.

La photo 11 est un gros plan sur du mobilier de propreté, en Espagne ; elle avait été intégrée au corpus pour impulser une réflexion sur l'entretien, la collecte des déchets, et plus largement le respect de l'environnement. Malgré son mauvais classement (avant-dernière position), elle a appelé autant de commentaires négatifs que de commentaires positifs. Les premiers ont déploré le manque d'intégration environnementale de ce mobilier qu'ils auraient vu plutôt en bois : *« C'est moche et mal intégré »*, *« Ce n'est pas de bon goût. C'est une bonne idée, mais l'esthétique est à revoir »*. Les seconds ont insisté, comme pour la photo 10, sur la fonction utilitaire de tels équipements : *« C'est bien de mettre sur le site des poubelles » ; « C'est important les points de poubelles, c'est utile avec les couleurs »*. Certains répondants ont pris conscience en voyant cette photo de l'absence de tels équipements sur le versant français du site : *« Ça ici c'est pas normal qu'il y ait pas de poubelles. Cette photo, ça a l'air d'être en Espagne, et après on se plaint qu'il y a plein de déchets par terre ! »*. Enfin, quelques commentaires laissent percer la vigueur des idées reçues sur l'Espagne : *« Ça non ! Il en faut, mais je trouve qu'elles sont trop alignées, elles ne sont pas trop discrètes. C'est en Espagne, ça ne m'étonne pas. Des poubelles, on n'en a pas eu en venant là ! Ça manque ici ! »*.

La photo 12, vue d'une *« auberge de montagne »*, d'une *« petite maison typique »* s'est avérée moins répulsive du fait de sa fonction utilitaire *« pour les randonneurs »* même si beaucoup ont considéré que de tels édifices n'avaient rien à faire en haute montagne et devaient être laissés « à l'extérieur des sites » : *« Pour finir, ça, c'est du béton sur la montagne » ; « La maison et le stationnement, c'est dommage pour le paysage » ; « La maison et les voitures, c'est dommage ! ça prend le pas sur le reste de la montagne » ; « les habitations en haute montagne, ça fait toujours bizarre, mais bon » ; « Un bâtiment, ça me déplaît en pleine montagne, dans une nature aussi belle »*.

- **À la Dune du Pilat, une préférence pour la vue sur l'océan**

Le classement des photos de la Dune du Pilat met clairement en évidence, comme à la Sainte-Victoire, une photo clairement appréciée — la photo 6, arrivant très largement en tête avec un faible écart type — et à l'inverse, une photo peu prisée — la photo 1, dernière du classement avec un faible écart-type elle aussi — (tableau 5 et figure 35). Les photos 2 (cité commerciale) et 8 (camping) ont elles aussi souvent recueilli des opinions négatives. En position intermédiaire, la photo 3 (montée à la Dune) a fait l'objet de jugements assez contrastés. Globalement, cependant les valeurs des écarts-types et des variances pour ce corpus demeurent bien inférieures à celles calculées pour celui des photographies de Gavarnie — Mont Perdu.

Tableau 5 : Statistiques descriptives pour le corpus photographique

Statistique	Photo1	Photo2	Photo 3	Photo 4	Photo 5	Photo 6	Photo 7	Photo8
Nb. d'observations	95	95	95	95	95	95	95	95
Minimum	3,000	2,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	2,000
Maximum	10,000	8,000	7,000	8,000	12,000	5,000	7,000	8,000
1er Quartile	7,000	5,000	4,000	2,000	3,000	1,000	3,000	5,750
Médiane	7,000	7,000	5,000	2,000	4,000	1,000	4,000	6,000
3e Quartile	8,000	8,000	6,000	3,000	5,000	2,000	5,000	8,000
Moyenne	7,194	6,333	4,742	2,763	3,634	1,441	3,785	6,272
Variance (n-1)	0,984	2,703	2,085	2,291	2,495	0,619	2,084	2,398
Ecart-type (n-1)	0,992	1,644	1,444	1,514	1,580	0,787	1,443	1,549

Figure 35 : Classement des photos de la Dune du Pilat par ordre croissant de préférence

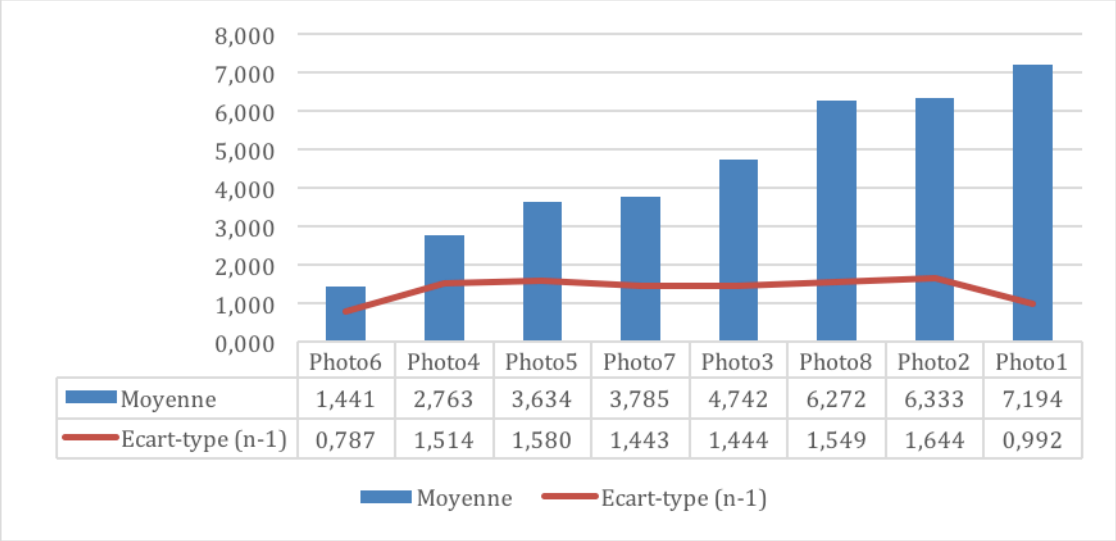

La photo 6, une vue « essentielle »

La photo 6 n'a suscité aucune opinion négative. C'est une prise de vue très appréciée qui a été immédiatement reconnue par les visiteurs : *« C'est ce qu'on voit d'ici »*, *« C'est de là où on est »*. La vue photographiée étant identique au panorama s'offrant à la contemplation, l'opinion sur la photo rejoint le sentiment éprouvé par le visiteur au sommet de la Dune. Les commentaires sont extrêmement laudateurs avec l'usage récurrent de termes tels que : *« magnifique »* (17 occurrences), *« splendide » ou « sublime »* (2 occurrences chacun), *« beau »* en général associé à l'adverbe *« très »* (15 occurrences). L'admiration pour ce paysage conduit les visiteurs à recourir à des superlatifs, parfois poétiques : *« Là, l'étendue est magnifique avec les couleurs de l'horizon maritime »*. Cette vue est goûtée parce qu'elle est perçue comme la *« photo emblématique »*, *« la photo classique de la Dune »* : *« C'est la panorama classique de la Dune »* ; elle est *« splendide, ce sont ces paysages qui font le*

charme de la Dune » ; « C'est vraiment l'image qu'on se fait de la Dune ». L'image anticipée de la Dune, antérieure au voyage se fond avec l'image contemplée. Cette photo est également attractive, car elle renvoie une sensation de quiétude — *« C'est calme et beau »* - invitant à une forme de recueillement, le paysage devenant le reflet de l'âme : *« C'est joli, c'est pensif comme paysage »*. Enfin, la quasi-absence de visiteurs sur la photo a été un argument en sa faveur. L'absence de la foule dans ce site très fréquenté, notamment au moment de l'enquête, a été un facteur de surprise : *« Il y a carrément personne c'est impressionnant ! » ; « Oui, c'est la nature quasi sans hommes, impressionnant ! » ; « Oui, là, ça change tout quand il n'y a personne » ; « L'étendue d'eau quoi c'est superbe, mais il y a personne là, c'est très rare » ; « C'est le vide et l'absence de monde qu'est frappant sur la photo, c'est le top ! » ; « Là, c'est magnifique et surtout il n'y a personne alors ça fait une drôle de sensation »*. Cette faible fréquentation a même incité un visiteur à qualifier cet espace de « nature sauvage » : *« Celle-là, c'est évident que c'est l'une des plus belles [photos] avec la nature sauvage »*. Toutefois, cet adjectif n'a été utilisé qu'à deux reprises dans le commentaire des photos de la Dune du Pilat alors qu'il a été abondamment employé par les visiteurs de Gavarnie.

Figure 36 : Les photos 6 et 5, deux vues « représentatives » du paysage dunaire

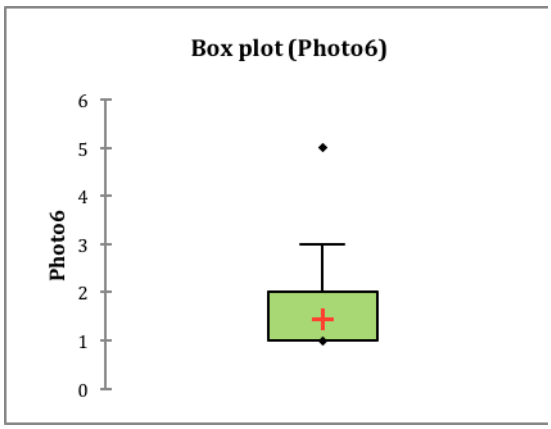

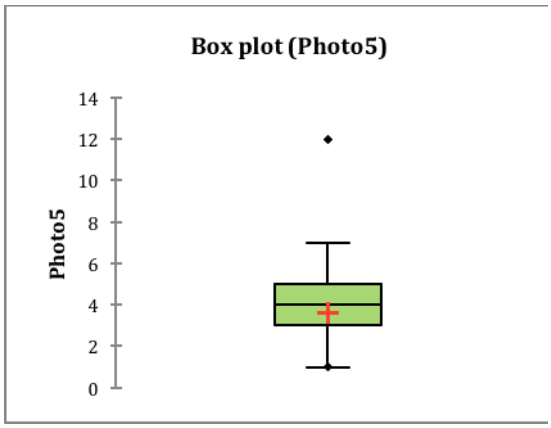

La présence ou l'absence de monde a sans doute été l'un des principaux facteurs discriminants entre les photos 5 et 6 qui, toutes deux, représentent la vue depuis le sommet de la Dune : la première vers l'est et le massif forestier, la seconde vers l'ouest et l'océan (figure 36). La photo 5 a été appréciée et définie parfois comme une vue « caractéristique » ou « représentative » du site, mais les nombreuses silhouettes visibles au sommet ont gêné les enquêtés. Le mot « monde » revient d'ailleurs à 39 reprises dans le discours des enquêtés sur cette photo : *« C'est une belle photo, mais avec pas mal de monde et puis la forêt c'est très beau » ; « Ça aussi c'est une belle photo, mais avec plus de monde effectivement » ; « Elle est bien aussi, mais il y a plus de monde » ; « Il y a beaucoup de monde, mais ça reste une photo très impressionnante »*. Un visiteur affirme sans détour sa désapprobation : *« J'aime moins ! La Dune est hérissée d'êtres humains »* ; un autre dit clairement ses hésitations dans l'examen de cette vue : *« Je suis plus mitigé, car il y a du monde, mais ça fait partie des beaux paysages »*. Enfin, un visiteur reconnaît que sa perception de la photo est influencée par la foule : *« Les gens sont pas trop nombreux, donc ça joue dans notre perception »*. La foule a pu cependant être interprétée comme un signe positif : *« Ça montre bien le monde et l'attractivité du site »* ou un élément à relativiser : *« Il n'y a pas encore trop de monde par rapport à maintenant, c'est plus agréable »*. Quoi qu'il en soit, la présence de visiteurs a été un élément commenté par la plupart des enquêtés à propos de cette photo 5.

Par rapport à la photo 5, la photo 6 donne à voir l'image rêvée de la Dune. Elle incarne à elle seule le but de la visite : *« C'est pourquoi on est là » ; « C'est l'image qu'on vient tous chercher ici, l'eau à perte de vue »*. Elle est en quelque sorte la photo « essentielle » : elle est

à la fois celle qui condense la substance du paysage dunaire en le synthétisant parfaitement et celle qui offre la vision idéale d'une Dune, fort peu fréquentée, ensoleillée et en position de belvédère sur le bassin d'Arcachon, la presqu'île du Cap Ferret et les bancs d'Arguin. Il est toutefois à noter que ces lieux n'ont jamais été cités par des visiteurs semblant ignorer le contexte géographique dans lequel s'inscrivaient les photos qui leur étaient présentées.

Les photos 1, 2 et 8 : des photos « moins belles, naturelles et authentiques »

Ces trois photos (figure 37) se placent en queue du classement. La photo 1 s'est avérée la plus répulsive tandis que les photos 2 et 8 qui ont obtenu une note quasi identique ont fait l'objet d'avis plus contrastés.

La photo 1 est une vue du parking aménagé permettant l'accès à la Dune du Pilat. Si le parking de Roques Hautes, à proximité de la Montagne Sainte-Victoire, avait suscité des commentaires plutôt positifs, pour la Dune du Pilat les avis sont plus tranchés. Les opinions positives égalent quasiment les opinions négatives. Pour les premières, le parking est très bien situé : *« il est à côté de la Dune, c'est bien »*. Il est également bien aménagé (18 occurrences) avec une signalétique jugée de qualité et des zones pour le pique-nique comme celles visibles sur la photo : *« C'est sympa d'avoir aménagé le parking, il est bien » ; « le parking est bien aménagé et puis à l'ombre » ; « Le parking est bien organisé, avec une bonne signalétique » ; « C'est important d'avoir des points comme ça pour le pique-nique » ; « Le parking est aménagé de manière cohérente, après c'est pas le plus beau »*. Un camping cariste note la facilité d'accès avec ce type de véhicule : *« En camping-car, c'était assez facile de se garer, il y a plein de places spécialisées »*. Les critiques portent d'abord sur la capacité insuffisante du parking en période de forte affluence : *« Ça a l'air bien aménagé, mais dommage qu'il y ait trop de monde » ; « Le parking est bondé » ; « Beaucoup de voitures, il est souvent complet ce parking » ; « trop de voitures à cette période » ; « Le parking est pas assez grand pendant l'été » ; « C'est trop petit comme parking au vu de la fréquentation » ; « Il y a un paquet de voitures, ils devraient peut-être agrandir »*. Elles concernent ensuite la nature payante du stationnement (11 occurrences) : *« Franchement, le parking ne devrait pas être payant » ; « le parking est banal, mais payant ! C'est à souligner dans l'enquête, car il y en a marre du racket »*. Le prix du parking figure d'ailleurs souvent parmi les choses les moins aimées à la Dune. Un visiteur rencontré en avril 2015 nous avait confié son exaspération face à la non-gratuité d'accès aux sites touristiques : *« Le prix du parking, c'est une honte maintenant. Hier, pour monter au phare du Cap Ferret 6 € par personne ! Il est petit, ça ne vaut pas le coup. Tout se paye maintenant. Heureusement, ici, c'est par voiture et puis il y a l'entretien »*. Ce paiement apparaît à certains visiteurs en contradiction avec le caractère patrimonial du grand site : *« Le parking est payant, ça me gêne pour un site naturel » ; « Il est payant donc c'est quand même dommage pour accéder à un site naturel qui appartient à tous »*. Aucun visiteur n'a mentionné l'amélioration de l'aire d'accueil comme l'avaient fait les visiteurs de la Sainte-Victoire. Un seul a évoqué spontanément une alternative possible au parking, la mise en place de navettes : *« Super pratique, mais écologiquement pas top. Le mieux c'est de mettre des navettes »*. Bref, le parking de la Dune du Pilat, malgré son utilité, cristallise un certain nombre de mécontentements. Il est vu au mieux comme un « mal nécessaire », au pire comme un espace hors Dune : *« Les commerces et le parking, c'est plus vraiment la Dune, mais j'aime bien ce qu'ils en ont fait quand même »*.

Figure 37 : Les photos 1, 2 et 8, des vues assez répulsives

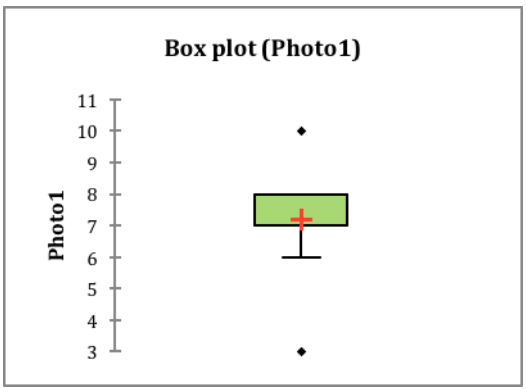

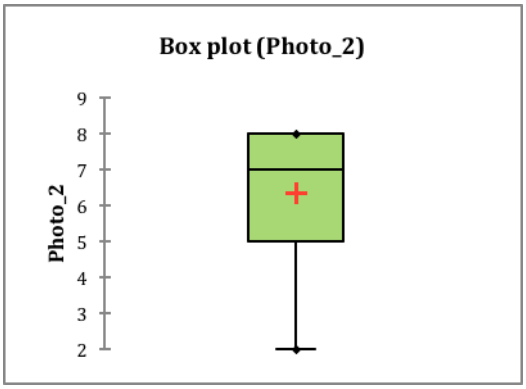

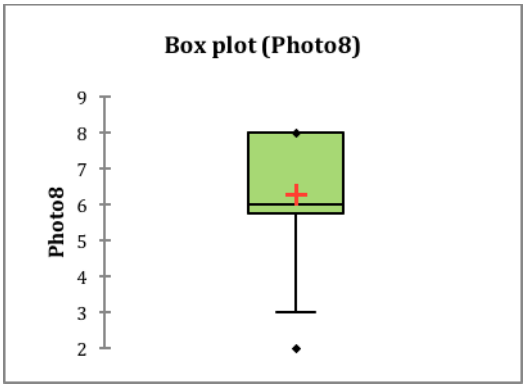

Même s'ils sont parfois assimilés au parking en tant qu'aménagement, les commerces sont moins décriés. Les opinions positives à leur encontre dépassent les opinions négatives. La cité commerciale est appréciée, car elle est « bien aménagée » et pratique : *« C'est bien aménagé ces petits commerces et on peut ramener des souvenirs et manger » ; « C'est assez sympa cette place commerciale, on aime bien ramener des souvenirs généralement » ; « La petite place commerciale est bien. Ça donne un certain charme avec le bois » ; « J'apprécie les boutiques et les informations pour les gens. Je ne suis pas pour un site nu »*. Conviviale, de taille raisonnable, elle est souvent perçue comme *« bien intégrée au site » ; « Les commerces sont plutôt bien intégrés dans le paysage »*. La présence de boutiques est également vue comme une source de revenus susceptibles de favoriser le développement économique du territoire : *« Il y a peu de commerces, mais c'est toujours utile pour l'action économique » ; « Oui, nous on aime bien faire vivre les commerces et les gens du site c'est important »*. Moins nombreux, les avis négatifs portent sur l'inadéquation entre site naturel

protégé et présence commerciale : *« Ça n'a pas lieu d'être ici, des commerces il y en a partout » ; « Ça va pas avec un site naturel protégé, c'est trop pour faire de l'argent »*. Si les commerces sont évoqués, les commerçants ne le sont jamais. Ils sont étrangement absents des commentaires des visiteurs, comme invisibles.

La photo 8 représente l'un des cinq campings situés à l'est, en pied de Dune. Comme la précédente elle a suscité plus d'opinions positives que négatives, mais a été classée à la fin de la série, car c'est une photo *« moins belle », « elle fait moins naturelle et authentique »*. Elle n'est pas illustratrice de l'esprit des lieux : *« Ça aussi pour moi, c'est pas la Dune du Pilat, c'est autre chose » ; « Ça, j'aime moins, c'est plus trop un site naturel du coup »*. Elle a cependant fait l'objet d'appréciations divergentes. Elle a été appréciée par certains, car elle évoque le camping et l'univers des vacances. Les lemmes correspondants (« camping », « camper », « vacances », « vacanciers ») sont d'ailleurs très présents dans les commentaires (figure 38). Le fait de pouvoir camper aussi près d'un site exceptionnel suscite des réactions d'envie de la part de certains visiteurs : *« C'est le top ! On peut camper au pied de la Dune » ; « C'est pas mal de faire un camping à côté de la Dune et du Bassin. C'est un sacré cadre » ; « C'est un beau site pour faire du camping ; ça peut être cool, c'est la saison des vacances, les gens ils sont bien là »*. Les adeptes du camping se projettent aisément en ces lieux s'imaginant camper là : *« Ça peut être vraiment sympa de pouvoir camper là. Je me dis pourquoi pas » ; « J'aurais apprécié passer mes vacances ici, c'est agréable »*. De plus, ce camping composé de *« résidences de nature »* est perçu comme étant bien intégré au site : *« L'aménagement est bien intégré dans le paysage »* ; *« Ça fait petit village, c'est bien inséré dans la nature »*.

Figure 38 : Commentaires de la photo 8 Dune du Pilat, lemmatisés (en nombre d'occurrences)

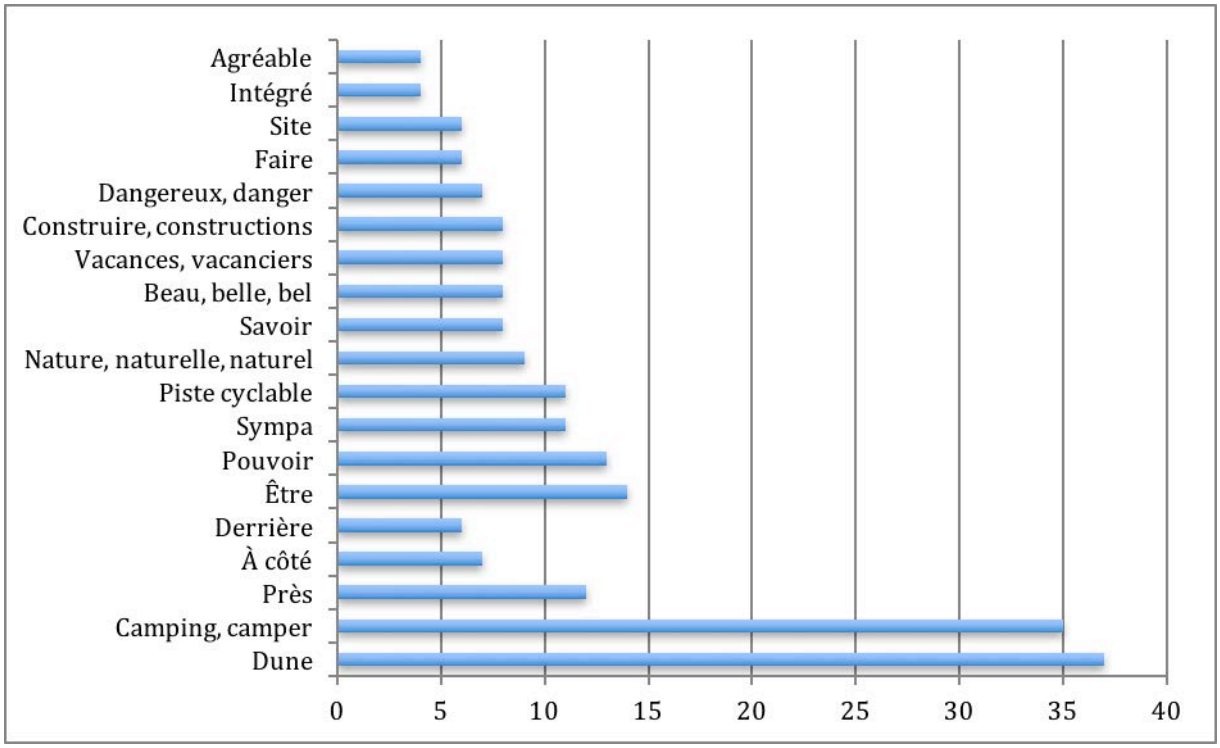

La proximité avec la Dune, évoquée de façon récurrente avec les adverbes ou locutions adverbiales « près », « à côté », « derrière » (figure 38), est synonyme d'intérêt pour certains

visiteurs ; elle est aussi perçue comme un danger potentiel : « *C'est dangereux de construire aussi près de la Dune, c'est pas bon* » ; « *Ça me semble dangereux d'installer des campings au pied de la Dune si elle recule* » ; « *Ici, c'est assez dangereux, sachant que la Dune peut reculer, d'avoir osé construire si près… je sais pas* ». Si le recul du massif dunaire est bien identifié comme un risque important pour l'hôtellerie de plein air, en revanche, la vulnérabilité face au risque d'incendie n'est jamais mentionnée. Pourtant visible sur la photo, la forêt n'est d'ailleurs évoquée qu'une fois, comme un décor agréable pour le séjour en camping : « *C'est pratique et sympa un camping dans la forêt* ». Rares sont ceux qui remettent radicalement en cause une telle implantation en pied de Dune à cause de son impact visuel et environnemental : « *Ils ont modifié le site naturel pour construire ça, au pied de la Dune* » ; « *Il y avait assez de place pour le mettre ailleurs ! Un camping, ça pollue* ».

La photo 3 : un escalier utile, mais peu esthétique

Cette photo (figure 39) est évocatrice de l'effort requis pour accéder à la Dune. Elle symbolise un moment difficile, « redouté », mais incontournable : « *C'est l'épreuve du site, c'est assez sportif quand même* » ; « *C'est ce qu'on redoute en venant, la montée ! C'est un défi, un peu* » ; « *Ah ! La montée, c'est emblématique de la Dune et l'escalier est bien* » ; « *La montée est un moment à part, c'est très sportif !* ».

Figure 39 : La photo 3, une vue de l'accès à la Dune inégalement appréciée

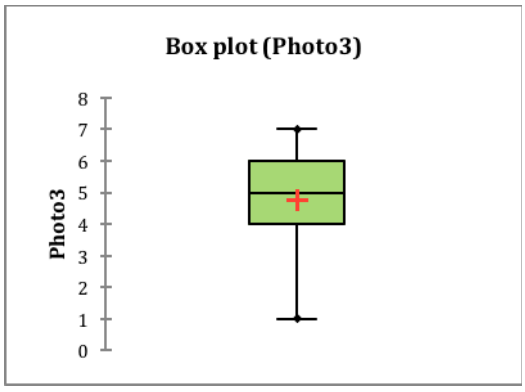

La lemmatisation des commentaires de cette photo permet de mettre en évidence l'importance des termes renvoyant au thème de la montée (figure 40). L'escalier est un aménagement apprécié, car il permet un accès plus aisé au sommet. Il facilite la montée et la met à portée de « tout le monde », notamment des publics les plus faibles, « enfants » et « personnes âgées ». En cela, il est « important ». C'est un « *aménagement très fonctionnel* » dont l'utilité n'est guère remise en cause : « *Ça permet à tout le monde d'accéder à la Dune* » ; « *C 'est aménagé pour tout le monde, c'est bien* » ; « *C'est très appréciable comme aménagement pour les personnes âgées* ». L'escalier est donc un auxiliaire apprécié dans l'effort : « *Heureusement qu'il y a cet escalier, parce que ça monte sec !* ».

Cependant, cet escalier fait aussi l'objet d'appréciations négatives. Il est d'abord jugé pour ses piètres qualités esthétiques : « *C'est pas beau* » ; « *C'est pas esthétique, mais c'est très important pour les enfants* » ; « *C'est pas forcément très beau, mais bon… c'était sûrement demandé par beaucoup* ». Le choix du matériau (plastique) et de la couleur (blanche) est critiqué par quelques visiteurs qui estiment qu'il « *faudrait le faire en bois* ». En dépit de son utilité, cet escalier contribue également, selon certains, à dénaturer le site : « *C'est bien pour les gens, mais ça gâche un peu la vue et la nature du lieu* » « *C'est pas très*

beau d'avoir mis cet escalier là » ; « Ça c'est pratique, mais dans le genre "choses qui dénaturent" le site, c'est top ! ». Très rarement, l'intérêt de l'aménagement a été remis en cause en minimisant l'intensité de l'effort requis par l'ascension ou en établissant une analogie entre la Dune et les espaces de montagne : *« Ça casse un petit peu le paysage au final cet escalier quand même et puis, c'est pas si dur non plus de monter la Dune » ; « Personnellement, je trouve qu'il a pas sa place* là l'escalier. *Ça gâche le côté naturel du site. En montagne, on met pas d'escalier par exemple* ». Personne n'a semblé être au courant du caractère temporaire de l'installation de l'escalier. Cela n'a jamais été mentionné dans le commentaire de la photo.

Figure 40 : Les commentaires de la photo 3 Dune du Pilat, lemmatisés (en nombre d'occurrences)

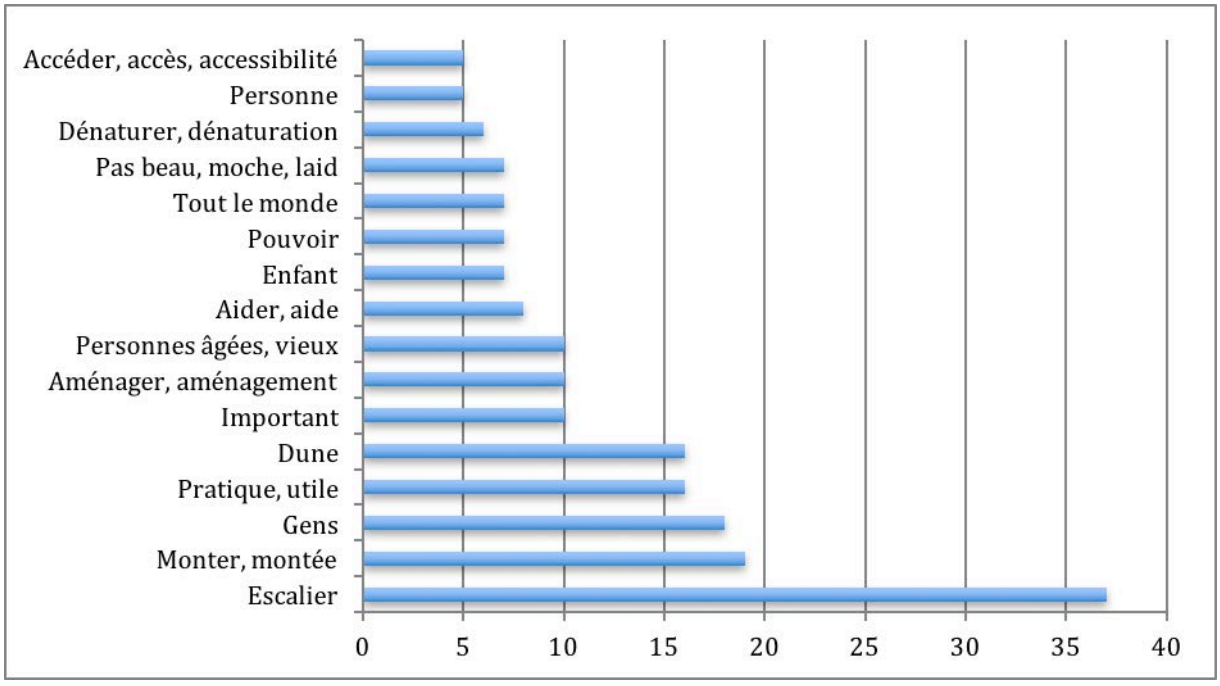

Pour conclure, l'analyse des commentaires des photographies des trois corpus a permis de mettre en évidence que les moins prisées sont celles jugées esthétiquement moins belles parce qu'elles représentent des éléments moins naturels et moins « authentiques ». Partout, on observe une nette attirance des visiteurs pour les photos de grands paysages naturels emblématiques : la vue de la Sainte-Victoire, celle des bancs d'Arguin depuis le sommet de la Dune du Pilat ou encore celles des cirques d'Ordesa ou de Gavarnie. Ces images correspondent à des vues « attendues » dont la quête a motivé le déplacement. Les photographies non conformes à cet idéal de nature non aménagée et peu fréquentée ont été systématiquement écartées. Cela révèle *in fine* une conception très restrictive du périmètre du site remarquable.

- **Une expérience de visite globalement satisfaisante**

Comme les enquêtes de fréquentation classique, le photo-questionnaire comportait quelques questions relatives au niveau de satisfaction des visiteurs, mais elles étaient assorties de questions ouvertes leur permettant de préciser leurs réponses. Ainsi, il a été intéressant de constater que, malgré un niveau de satisfaction déclaré très élevé, des éléments de mécontentement pouvaient apparaître quand on demandait aux participants à l'enquête de motiver leur réponse.

- **Un très haut niveau de satisfaction**

La plupart des visiteurs sont ravis de leur visite. La totalité des visiteurs se dit comblée (près de 55 %) ou satisfaite (45 %) par sa visite. Un seul répondant, à la Dune du Pilat, s'avoue déçu. Le niveau de satisfaction générale est donc très élevé ce que corroborent les différentes études de fréquentation menées sur ces sites à la demande des gestionnaires. À la question, leur demandant de préciser si le site visité est conforme ou pas à l'image qu'il avait pu s'en faire avant leur déplacement, une large majorité des répondants a estimé que la réalité dépassait leurs attentes : 59,5 % ont en effet dit avoir trouvé le site mieux qu'ils ne l'imaginaient, tandis que 37,7 % le trouvaient conforme à leurs attentes (figure 41). C'est à Gavarnie que l'on décèle le plus grand nombre de déçus (5), tandis qu'à la Dune du Pilat et, surtout, à la Sainte-Victoire le site comble largement les attentes des visiteurs.

Figure 41 : L'appréhension du site réel par rapport au site imaginé

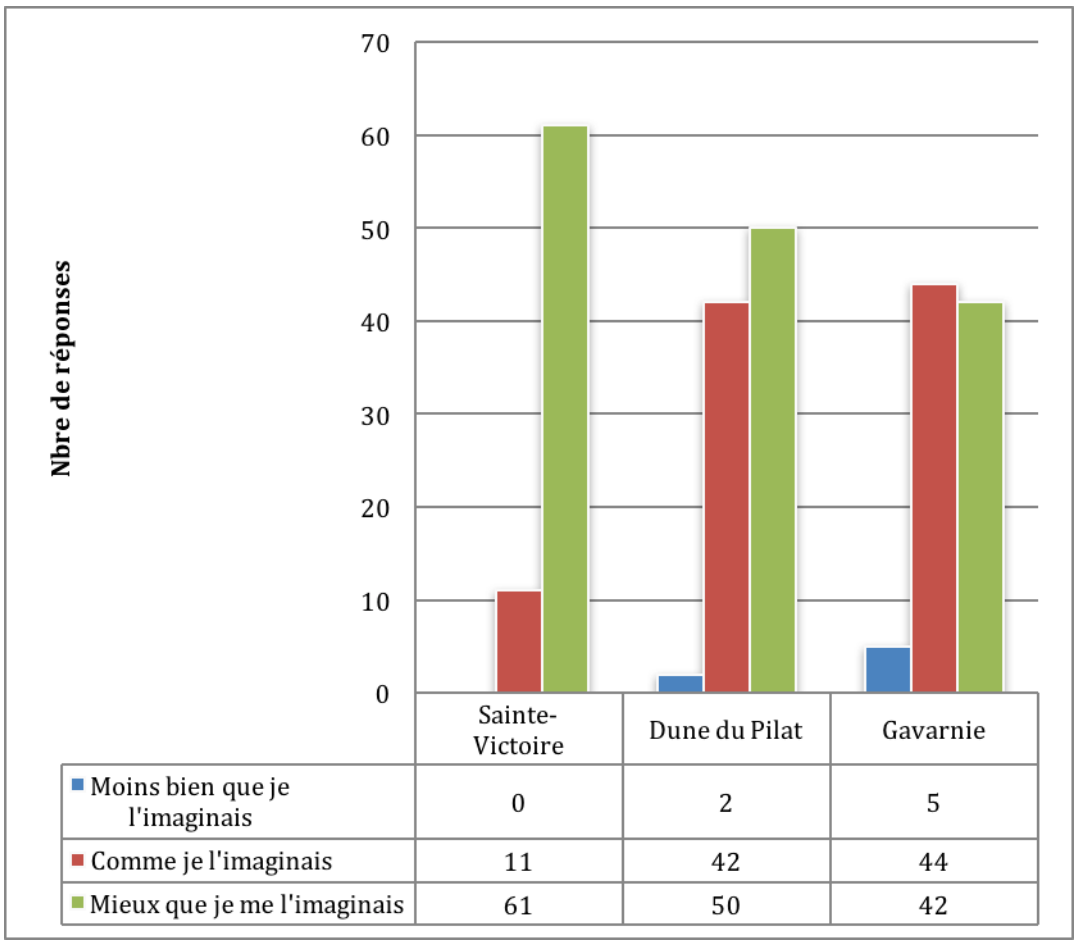

	Sainte-Victoire	Dune du Pilat	Gavarnie
Moins bien que je l'imaginais	0	2	5
Comme je l'imaginais	11	42	44
Mieux que je me l'imaginais	61	50	42

Très satisfaits par leur visite, les visiteurs rencontrés recommanderaient tous la visite du site : sur une échelle de 0 à 10, la note moyenne (9,11) de même que la note médiane (9) attribuée à ces sites sont très hautes. L'écart-type est faible (0,89) ; la note minimale est de 6 et n'a été attribuée que par deux personnes, tandis que la note de 7 l'a été par 9 personnes. La quasi-totalité des répondants a en effet proposé des notes s'échelonnant de 8 à 10 (figure 42). Par ailleurs, les notes ne varient guère d'un lieu à l'autre même si on observe, à Gavarnie, une note moyenne sensiblement inférieure (8,99) et à la montagne Sainte-Victoire une note légèrement supérieure (9,26). C'est lié au fait que les notes les plus basses (6 et 7) ont davantage été attribuées à Gavarnie que dans les autres sites.

Figure 42 : Note attribuée aux sites visités

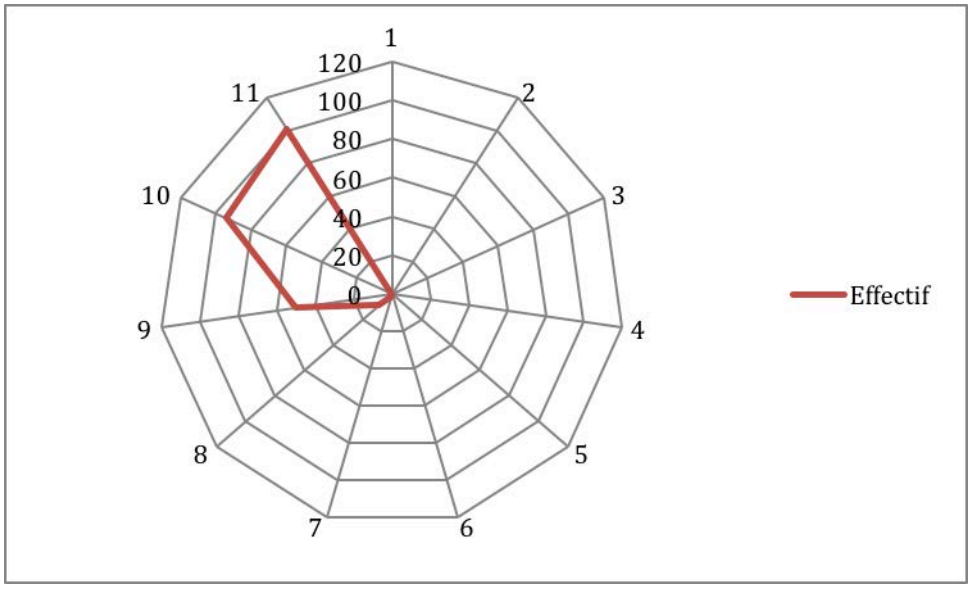

Ce très haut niveau global de satisfaction concerne également les aménagements présents sur le site (accueil, parking, signalétique, etc.). À la question « Que pensez-vous de l'aménagement du site ? », les répondants ont très majoritairement répondu qu'il leur paraissait satisfaisant (67,4 %) voire très satisfaisant (19,8 %). Seulement 9,7 % des enquêtés sont insatisfaits et 0,8 %, soit deux personnes, se déclarent très insatisfaites (figure 43). De légères différences apparaissent cependant suivant les sites (figure 44). Une nouvelle fois, c'est à la Montagne Sainte-Victoire que le niveau global de satisfaction est le plus haut avec seulement 3 répondants (4,2 % de l'effectif total) qui se déclarent insatisfaits contre 14 à la Dune du Pilat (14,9 % de l'effectif total) et 10 à Gavarnie (près de 11 % de l'effectif). Les répondants pouvaient préciser les raisons de leur insatisfaction en nous faisant part de leurs remarques. Ils pouvaient également indiquer les motifs de leur mécontentement en répondant à la question : « Qu'est-ce que vous avez le moins aimé durant votre visité ? ». Ces deux rubriques pouvaient également permettre de préciser les causes de l'éventuelle insatisfaction par rapport à l'offre commerciale, même si pour cette question, les réponses sont moins nombreuses. De nombreux participants à l'enquête ont, en effet, été incapables de répondre faute d'avoir fréquenté les magasins présents sur le site ou à proximité du site. Indirectement, ils ont toutefois donné leur point de vue sur les commerces dans le cadre du commentaire des photographies, du moins pour les sites de Gavarnie et de la Dune du Pilat.

Figure 43 : Niveau de satisfaction des répondants par rapport à l'aménagement du site

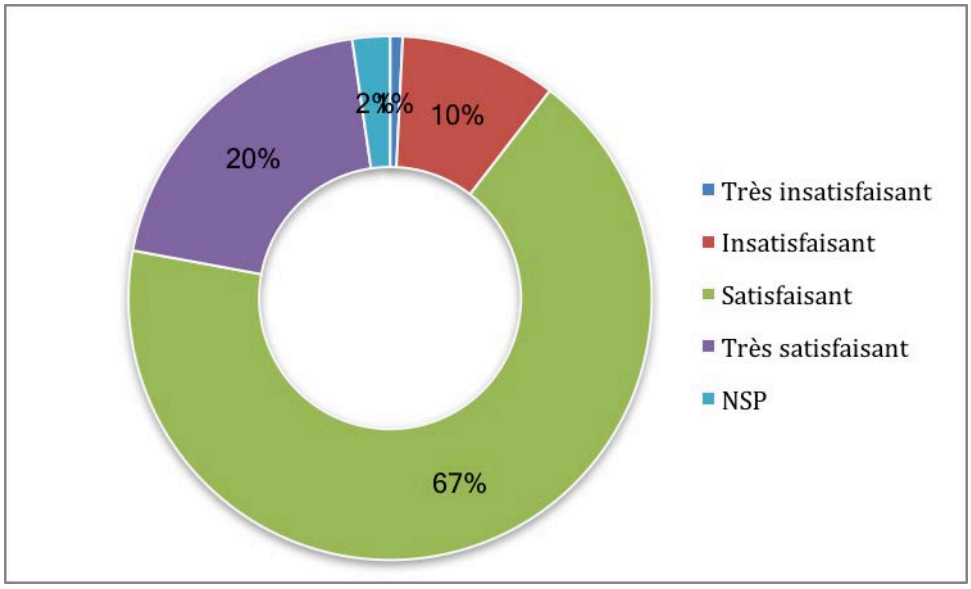

Figure 44 : Niveau de satisfaction des répondants par rapport à l'aménagement, par site

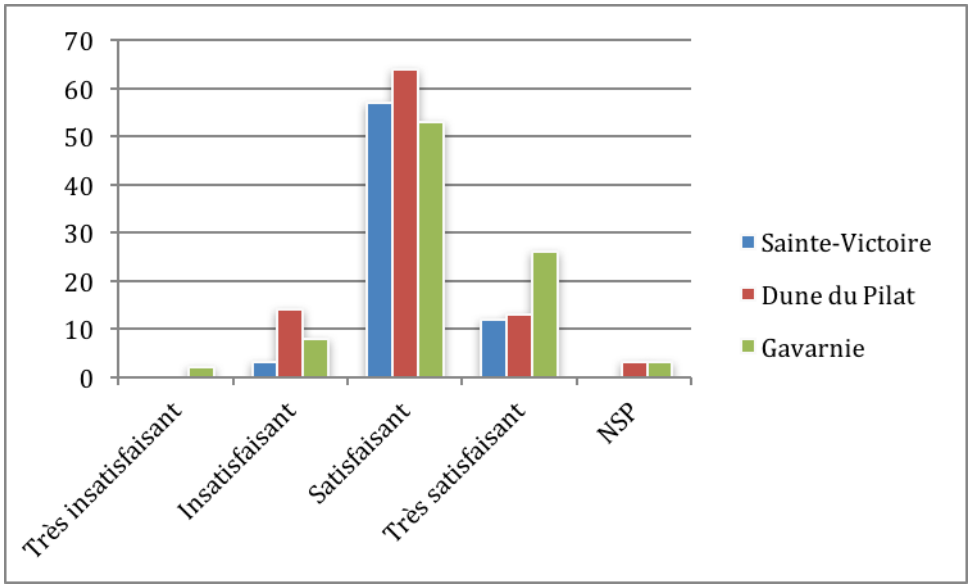

Comme pour les aménagements, les répondants sont globalement satisfaits (53,9 %) voire très satisfaits (6,6 %) de l'offre commerciale présente sur le site ou à proximité immédiate du site. Cependant, si peu de visiteurs avaient refusé de répondre à la question relative à la qualité de l'aménagement du site (2,3 %), ils sont bien plus nombreux à le faire pour cette question (30,3 %). La capacité à répondre à la question étant pour eux liée à la fréquentation des commerces, à l'expérimentation de la qualité de l'accueil, des produits et des prix proposés. Ainsi, lors de la phase-test à la Dune du Pilat, plusieurs personnes rencontrées ont indiqué ne pas pouvoir formuler un jugement : *« On n'a pas d'avis, car on n'a pas regardé du tout sauf la nourriture et les statuettes de sable » ; « On n'a pas vu les commerces, on n'y est pas allé » ; « Il en faut, mais bof. C'est de bonne guerre, même si, pour nous, c'est pas nécessaire, mais pour les touristes. Nous, on les utilise pas » ; « On n'a pas d'avis, on ne*

s'arrête pas ! ». Certains n'ont tout simplement pas vu les commerces puisqu'ils ont accédé à la Dune depuis l'ancien accès, l'accès nord condamné, mais toujours utilisé par les habitués : *« On est monté par le nord, on n'a pas vu les commerces. On n'a pas vu non plus l'escalier »*. Nonobstant ces non-réponses, la satisfaction par rapport à l'offre commerciale est élevée, mais fait apparaître des différences sensibles entre sites. Ainsi, une rapide comparaison des réponses obtenues à Gavarnie et à la Dune du Pilat (figure 45) — les deux sites où l'offre commerciale est la plus présente et bien visible sur l'itinéraire principal d'accès au site —, permet de révéler des variations. Le niveau de satisfaction est globalement plus élevé à la Dune du Pilat (58,5 % de visiteurs satisfaits et 9,6 % de très satisfaits) qu'à Gavarnie (moins de 50 % de satisfaits) du fait d'un fort taux de non-réponses dans ce site de montagne.

Figure 45 : Niveau de satisfaction des répondants de Gavarnie et de la Dune du Pilat par rapport à l'offre commerciale

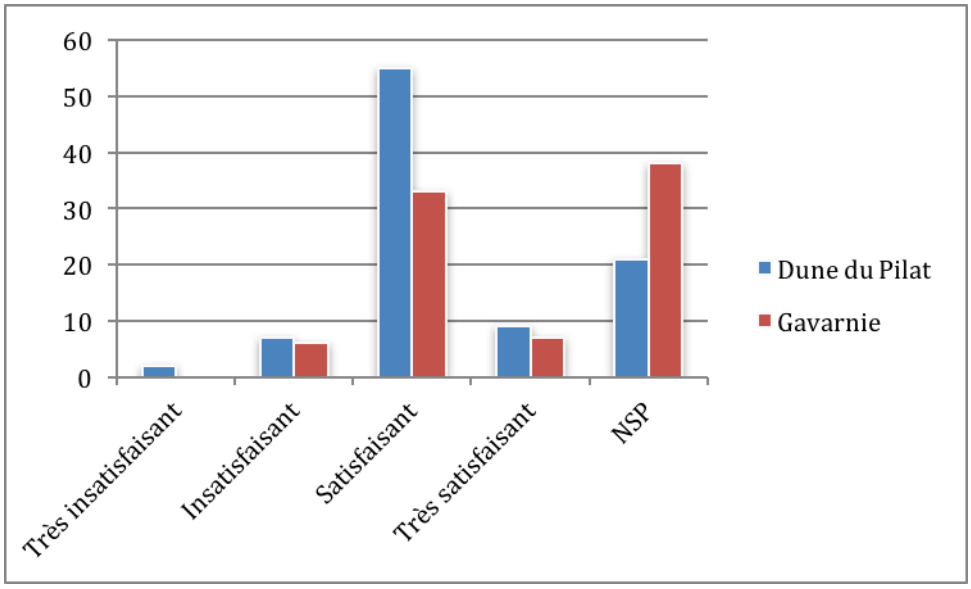

Les observations faites par certains à la suite de leur évaluation générale de la qualité des aménagements et de l'offre commerciale permettent de donner du sens aux données chiffrées. Pour la Dune du Pilat, les enquêtés apprécient tout particulièrement la qualité de la signalétique, la commodité d'accès hors période estivale et l'accueil : *« C'est plutôt bien aménagé, avec des petits commerces et un grand parking »* (DP 22) ; *« on est bien accueilli et c'est très bien signalé, car on ne connait pas les lieux »* (DP 24). Pour les adeptes du vélo, les bonnes conditions d'accès en cycle sont appréciées : *« l'aménagement est bien : il y a des pistes cyclables un peu partout et on garer le vélo à côté de la Dune. »* (DP 26). L'intégration paysagère des aménagements et leur caractère « léger » sont favorablement évoqués : *« la Dune est bien préservée et bien protégée avec des aménagements légers »* (DP 36) ; *« Un bon parking, de la bonne taille et bien intégré au paysage, sans béton. Les commerces également, il y en a peu et c'est bien ! »* (DP 17). Cette nette préférence pour des interventions discrètes se retrouve en d'autres lieux comme les espaces forestiers de Wallonie où le public apprécie « les infrastructures légères et simples » (Colson, 2007 : 34). L'installation, à la belle saison, de l'escalier facilitant l'accès au sommet de la Dune est également appréciée : *« c'est satisfaisant oui, tout est bien aménagé avec l'escalier, les commerces et les tables de pique-nique à côté du parking »* (DP 43). Ces mêmes remarques ont d'ailleurs été relevées à propos des photos 1, 2 et 3. Parmi les « familiers » de la Dune,

plusieurs remarquent l'amélioration de l'aménagement du site : « *Ça c'est vraiment amélioré sur ces éléments comme l'accueil, le parking et la signalétique et l'offre commerciale aussi* » (DP 45).

À la Sainte-Victoire, la qualité des aménagements et de la signalétique est également appréciée de même que leur amélioration au fil du temps : « *C'est bien aménagé, les sentiers sont bien et il y a un parking* » ; « *C'est bien que les aménagements soient à taille humaine* » ; « *En ce qui concerne la signalétique, c'est bien ; les sentiers sont mieux indiqués* ». L'absence de commerces au sein de l'espace protégé est, en général, vu comme un point positif : « *L'offre commerciale est minimaliste, mais c'est très bien comme ça !* » « *Les commerces et autres n'ont pas leur place dans un site comme celui-là* » ; « *Il n'y a pas besoin de commerces, ça dénature le site et l'ambiance* ».

Enfin, à Gavarnie, la satisfaction des visiteurs par rapport à l'aménagement du site tient à la qualité de l'accueil et de l'information fournie par l'office de tourisme, mais aussi à la présence des « ânes et des chevaux » contribuant à donner du cachet au lieu. L'amélioration des conditions d'accès est également notée par plusieurs visiteurs : « *Il y a eu quelques améliorations sur le parking et la voirie, et il y a des restaurants* » ; « *Il y a eu une bonne évolution en dix ans* ».

Dans tous les sites, à la question « Qu'avez-vous le plus aimé durant votre visite ? », les visiteurs répondent invariablement « la vue » ou « le paysage ». À la Dune du Pilat, la vue — sur l'océan et/ou sur le massif forestier — est l'élément le plus cité dans les réponses : « *L'immensité du site et la vue sur le bassin d'Arcachon, c'est magnifique !* » (DP 23) ; « *Le panorama et la vue sur la forêt. C'est impressionnant, on a pas l'impression d'être près de Bordeaux* » (DP 22). Cette vue favorise une forme de dépaysement et l'évocation de destinations lointaines, l'analogie avec le désert est souvent évoquée : « *La vue extraordinaire que l'on a au sommet des 120 m et cette particularité d'une dune désertique, et cette impression d'être dans le désert* » (DP 31). Dans leurs réponses, les visiteurs ne mettent jamais en avant des éléments ayant trait à l'aménagement du site, mais uniquement les aménités naturelles des sites : « la dune », « le sable », « la forêt », « le soleil » et « l'océan » à la Dune du Pilat ; le « cirque », la « cascade », « la montagne », « les couleurs d'automne » ou encore le « soleil » à Gavarnie ; la « montagne », « le cadre », « la nature », « le lac » (barrage de Bimont) à la Sainte-Victoire. Dans ces deux derniers sites, le plaisir lié à l'activité sportive figure aussi parmi les éléments les plus valorisés qu'il s'agisse de marche, de promenade ou de randonnée : « *La marche et la randonnée, on est là pour ça, marcher à la montagne. C'est un bonheur simple* » (G 6) ; « *Le chemin de randonnée qui mène jusqu'en haut et le côté sportif* » (G 19), « *Le paysage, la marche d'approche, la découverte : les cascades se rapprochent, disparaissent, reviennent* » (G 79). L'effort et une forme de dépassement de soi ou d'oubli de soi dans l'exercice physique contribuent largement au contentement des visiteurs : « *J'aime faire des randonnées pour m'aérer l'esprit et sortir du travail un peu* » (SV 24). L'expérience physique de la découverte progressive du site procure même, selon un visiteur, un bonheur supérieur à celui de la lecture des plus belles descriptions littéraires : « *Les couleurs et les paysages, c'est mieux que dans les livres de Victor Hugo même si la description y est parfaite* » (G 36). Enfin, l'ambiance apaisée des lieux, le calme et la quiétude sont particulièrement goûtés, dans les sites de montagne : « *On aime les paysages et le calme qui ressort de ce lieu* » (SV 23), « *le paysage et le calme qui émane du site* » (SV 27), « *le paysage, la tranquillité et la sérénité* » (G 54). Cette sérénité permet à

l'individu de communier avec les éléments, elle lui offre « *la possibilité de vivre un moment en harmonie avec la nature* » (G 60). En revanche, plusieurs éléments sont appréciés de façon ambivalente conduisant à nuancer le sentiment global de satisfaction.

Quelques points perçus négativement par les visiteurs

Les motifs de mécontentement sont divers, mais beaucoup tiennent au caractère payant du parking à la Dune du Pilat, mais surtout à Gavarnie. L'analyse par contexte des réponses à la question « Qu'avez-vous le moins aimé durant votre visite ? » permet de faire apparaître les mots de plus forte occurrence : à Gavarnie, le parking payant figure très nettement en tête ; à la dune du Pilat, il est cité aussi, mais loin derrière « le monde », « la foule ». À la Sainte-Victoire, ce sont les « déchets » qui apparaissent comme la principale cause d'insatisfaction. Dans les trois sites, la fréquentation excessive est également mentionnée parmi les désagréments. Enfin, concernant l'offre commerciale, les avis divergent même si un relatif consensus semble se dégager autour d'une offre modérée et bien intégrée.

- **Les commerces : point trop n'en faut !**

Tout d'abord, il convient de noter que les commerces ne sont jamais cités parmi les choses les moins aimées par les visiteurs. Ce n'est donc pas l'aspect qui, spontanément, capte le plus leur attention. Ce n'est que quand ils sont directement questionnés sur l'offre commerciale que certains formulent une opinion à son sujet. Même si la qualité de l'offre commerciale présente dans un site contribue certainement à forger l'image touristique de celui-ci, force est de constater que c'est rarement explicité par les visiteurs. Ainsi, à Gavarnie où les friches commerciales sont pourtant nombreuses, aucun visiteur ne les a mentionnées. Certes, ils ont traversé le village, mais les yeux rivés sur l'objectif de la visite, le cirque, sans guère s'attarder à observer l'espace bâti. La quasi-absence de touristes en séjour à Gavarnie, parmi l'échantillon enquêté, explique peut-être cela. Deux visiteurs seulement ont mentionné le village parmi les éléments les moins appréciés, mais sans rien dire des commerces : « *Je n'ai pas aimé l'accès goudronné (cette route ne va pas avec un grand site) et le village est sans cachet, c'est pas un beau village de montagne* » (G 84), « *Je n'ai pas aimé le sentiment d'abandon du village, on ne peut même pas boire de l'eau propre* » (G 73). Ce « sentiment d'abandon » est vraisemblablement lié à la présence de commerces fermés de longue date, aux devantures décaties et aux façades en très mauvais état, et au maintien, à leurs abords, d'espaces non bâtis, au revêtement goudronné éventré et envahis par les mauvaises herbes, anciennes zones de stationnement pour bus et de parcage des montures, aujourd'hui délaissées. Il a été accusé, au cours de l'été 2016, par les problèmes d'alimentation en eau potable qu'a connus la commune : du fait d'une contamination bactériologique, l'eau courante avait été déclarée impropre à la consommation. Un comble pour une commune touristique, en pleine saison !

Dans l'ensemble, l'utilité des commerces est reconnue par les visiteurs. Ils sont utiles pour se restaurer et « acheter des souvenirs » : « *On est bien accueilli et c'est très bien signalé, car on ne connaît pas les lieux ; les commerces, c'est utile et il y en a pas mal. Pour les enfants, c'est bien* » (DP 23) ; « *oui c'est très bien les commerces sont pratiques et il y a juste ce qu'il faut* » (DP 39). Cependant, ils sont parfois considérés comme nuisibles. En effet, les commerces sont, pour certains, en nombre excessif : « *Il y a trop de commerces* » (DP 9) ; « *Il y a trop de commerces, ça enlève du charme* » (DP 11) ; « *Les commerces il y en a beaucoup c'est étonnant d'en voir autant d'ailleurs* » (G 1). Cette assertion est toutefois à nuancer, car

d'autres trouvent que les commerces sont en nombre suffisant, voire réduit : *« Les commerces, il y en a peu et c'est bien ! »* (DP 17). Ce qu'il convient, c'est de maîtriser l'extension de l'offre commerciale de façon à préserver un équilibre entre préservation du site et services aux visiteurs : *« S'il y en a plus, je crains que l'offre commerciale ne s'étoffe et alors le site perdra son charme et son authenticité »* (DP 25). Ces commerces ont pu aussi être jugés incompatibles avec le caractère naturel des lieux *« Pas besoin d'une offre commerciale ici, car ça dénature le site »* (DP 1) : *« Alors ça ! Il y aurait à redire entre le péage pour venir et les trop nombreux commerces »* (DP 51). À Gavarnie comme à la Dune du Pilat, la qualité des produits proposés a parfois été interrogée. Lors de la phase-test du questionnaire, en avril 2015, un couple nous a confié ne pas avoir vraiment d'avis sur l'offre commerciale présente à la Dune du Pilat, car elle ne présentait à leurs yeux aucun intérêt : *« On a pas d'avis, on ne s'y arrête pas ! ça serait artisanal on se serait arrêté, mais les fringues de marché, ça n'a aucun intérêt ! Il faudrait des produits régionaux, des choses un peu plus locales. Je comprends, c'est touristique, mais ces produits…, j'ai la même chose près de chez moi »*.

Cependant, les commerçants interrogés à la Dune du Pilat affirment avoir tenté d'introduire des produits locaux dans leur gamme, mais avoir échoué, car les prix proposés ne correspondaient pas au budget moyen que les visiteurs d'un tel site étaient disposés à consacrer à l'achat de souvenirs ou à une restauration de qualité supérieure. À Gavarnie, une boutique de produits artisanaux est ouverte durant la belle saison, à la sortie du village, sur le chemin du cirque (figure 46). Elle ne vend que des objets fabriqués par des artisans du Sud-ouest, mais éprouve des difficultés économiques, en cette période de crise.

Figure 46 : Commerces et friches commerciales à Gavarnie

Boutique d'artisanat, à la sortie du village, sur le chemin du cirque

« L'hôtellerie du cirque » : un snack-bar aux abords immédiats du cirque

Friche commerciale à l'entrée du village

Friche commerciale au cœur de Gavarnie, espace de stationnement

De façon plus générale, les avis des visiteurs sur les commerces ne reflètent guère les opinions formulées par les commerçants. À la Dune du Pilat, la faible rotation des commerces, l'ancienneté d'implantation sur le site (la plupart des commerçants sont présents depuis les années 1990) et l'absence d'activité complémentaire, commerciale ou autre, témoignent de la relative bonne santé économique des commerçants. D'ailleurs, lors de l'enquête, plusieurs ont volontiers reconnu que leur chiffre d'affaires augmente régulièrement. Ils bénéficient d'une saison touristique assez étendue avec une période d'ouverture allant de février à octobre — les boutiques de souvenirs ouvrent également les jours fériés et durant les vacances scolaires — et, durant la haute saison, ils proposent une amplitude horaire d'ouverture étendue (de 10 h à 20 h voire 21 h). Les conditions de travail ne sont pas toujours faciles du fait de ces rythmes effrénés en haute saison touristique, mais aussi de la relative précarité de leurs installations commerciales. En effet, leur activité commerciale s'inscrit à la croisée du commerce sédentaire et du commerce non sédentaire : les surfaces de vente sont réduites (20 à 25 min 2 s pour les souvenirs, un peu plus pour la restauration), les bâtiments sont constitués de structures légères, en bois, difficiles à chauffer l'hiver, très vulnérables aux intempéries et rendant donc les commerces largement tributaires des conditions météorologiques. Faute de place, les capacités de stockage de marchandises sur place sont limitées ce qui contraint les commerçants à monter et démonter leurs étals en « terrasse », tous les jours, et à transporter quotidiennement des produits de leur domicile à leur lieu de travail. La dureté du métier a parfois été évoquée par quelques commerçants, même si globalement, les points positifs l'emportent. Implantés sur le site dans leur quasi-totalité avant la création du Syndicat mixte de gestion de la grande Dune du Pilat (SMGDP), tous les commerçants reconnaissent l'amélioration de leurs conditions d'exercice depuis 2007. Ils approuvent l'action entreprise par le SMGDP qui a conduit à une « mise en ordre » du site, à sa sécurisation — plusieurs commerçants ont évoqué les vols dont ils étaient victimes autrefois ayant d'ailleurs conduit à la mise en place d'un service nocturne de vigiles privés —, à une nette amélioration de son entretien et de son attractivité, favorable donc à l'activité commerciale.

À Gavarnie, aucun visiteur ne semble en effet avoir pris la mesure de la crise du système commercial local. Cette crise daterait, selon les commerçants interrogés, des années 1990. Elle intervient précisément au moment où s'effectue la labellisation UNESCO. Cette reconnaissance internationale n'aurait eu aucun effet sur la fréquentation des commerces et

ne serait pas parvenue à endiguer l'érosion de la clientèle dont se plaignent la plupart des commerçants, à l'exception du propriétaire de l'hôtellerie du cirque qui jouit, lui, d'une position privilégiée de monopole. La crise décrite par la plupart des commerçants de Gavarnie est autant économique que sociale. Être commerçant à Gavarnie a cessé d'être une sinécure et beaucoup éprouvent désormais des difficultés à vivre de leur activité. Le système de transmission héréditaire des commerces qui prévalait jusque-là est en train de se rompre : faute d'héritier disposé à s'installer à Gavarnie, certains commerces ne trouvent pas de repreneur devenant des friches ou sont cédés — sous la forme de bail à 3, 6 ou 9 ans — à des repreneurs extérieurs (un jeune couple originaire du Gard a ainsi repris le restaurant les Cascades, tenu jusqu'en 2015, par l'actuel maire de Gavarnie-Gèdre ; un couple issu du nord de la France a repris l'Assiette au bord de l'eau). Les facteurs de cette crise sont multiples et imbriqués. Ils sont liés d'abord à la forte inertie d'un appareil commercial ayant vécu longtemps d'une « économie de cueillette » et ayant été incapable de se renouveler pour mieux s'adapter à une clientèle plus exigeante et volatile. Ils tiennent également à une perte d'attractivité de la commune du fait du déclin du tourisme lourdais dont Gavarnie était étroitement dépendante et des carences en matière d'aménagement de l'espace communal. Plusieurs commerçants ont insisté sur le fait que leur village était « laid » et souffrait d'un soin insuffisant apporté aux espaces publics. Quelques-uns se sont aussi plaints des effets négatifs du parking payant sur leur activité, effets relatifs toutefois, car beaucoup de visiteurs sont exemptés du péage (les touristes en séjour à Gavarnie, les excursionnistes venant en voyage organisé, etc.). Mais les clients des restaurants ne bénéficient pas de cette dérogation à la règle du paiement qui peut avoir des impacts négatifs sur le secteur de la restauration. Un visiteur nous a ainsi confié avoir renoncé à venir au restaurant à Gavarnie, à cause du coût du parking : « *La dernière fois, on avait dit, une fois arrivés sur Gavarnie "On va au resto, il y en aura pour 150 euros '. Et là, on a vu le parking payant. Alors on est parti ailleurs. Vous voyez, on peut être con, pour 4 euros !* » (G 30).

- **Le parking payant : une mesure impopulaire**

Le parking payant est indéniablement une mesure impopulaire, surtout quand elle n'est assortie, comme à Gavarnie, d'aucune forme d'explication ou de sensibilisation du public. Dans les deux sites où le stationnement est payant, cette mesure est décriée par bon nombre de visiteurs : « *Nous, ça nous a gênés que le parking soit payant. Tout devient payant maintenant* » (DP 61). Le caractère payant du parking y est assimilé à un péage pour l'accès à un site naturel considéré comme appartenant à tous. Il est mentionné parmi les points les moins aimés et évoqué également dans les remarques relatives aux aménagements : « *Les péages ne doivent pas avoir lieu dans un site naturel* » (DP 48) ; « *Ah oui ! Le péage ! C'est quand même pas super, les sites naturels ne doivent pas être aussi chers pour les familles* » (DP 49). Toutefois, c'est à Gavarnie qu'il suscite les réactions les plus vives, en octobre tout comme en pleine saison : « *Je trouve ça scandaleux que le parking soit de 4 euros ! Vous imaginez en pleine saison le fric qu'ils se font ! C'est un espace public, c'est du racket !* » (G 1). Acceptable pour un espace culturel comme un musée, la tarification de l'accès à un espace naturel est rejetée au nom du caractère supposé public de ce

dernier : « *Ça m'emmerde tout de même que le parking soit payant, c'est pas un musée non plus !* » (DP 54) ; « *C'est décevant de voir des infrastructures ici, on a l'impression de voir un parc d'attractions ! C'est pratique, mais c'est payant... Devoir payer pour visiter un site naturel c'est gênant !* » (DP 14).

Enfin, en période de très forte affluence, la capacité des parkings est jugée insuffisante : « *Le parking est insuffisant en termes de places, il n'y avait plus de place. C'est très juste, mais on comprend qu'il faut limiter [la capacité]* » (DP 5) ; « *C'est dommage que le parking ne puisse pas accueillir tout le monde, ils devraient adapter et connaître en fonction de la période les places [nécessaires]* » (DP 67) ; « *On a trouvé le parking pas assez grand alors qu'il est payant, il pourrait être mieux organisé* » (DP 65).

➢ « Le monde », la fréquentation excessive

La fréquentation massive, si elle est perçue comme une manne par les commerçants rencontrés, est jugée négativement par plusieurs visiteurs et figure parmi les points les moins appréciés durant la visite. C'est à la Dune du Pilat, mais aussi à Gavarnie, en période estivale, que la fréquentation a été jugée la plus dérangeante : « *L'aménagement, ça me semble pas mal pour les commerces, mais il y a trop de monde* » (DP 52) ; « *On trouve que tout est très bien, mais le seul défaut c'est le monde présent sur le site du coup on vient plus tard* » (DP 56) ; « *J'ai trouvé que tout était trop petit par rapport à la foule qu'il y a. C'est bondé dans tous les commerces et dans le parking et à l'extérieur, il y a des bouchons* » (DP 79). L'afflux de visiteurs rend l'accès au site, le stationnement et même la déambulation au sein de l'aire d'accueil difficile : « *Le monde sur la route, c'est toujours un problème quand on va sur le bassin* » (DP 40) ; « *J'ai trouvé ça bien signalé, mais il y a un monde impressionnant ; donc ça bouchonne depuis plusieurs kilomètres avant la Dune !* » (DP 53) ; « *Le monde, particulièrement sur la route ; même à 4 heures, il y a du monde encore qui vient à la Dune* » *(DP 56)*. Il contribue également à dégrader quelque peu l'expérience de visite du site naturel en tant que tel : « *Ah ! Le monde bien sûr ! C'est assez gênant de voir qu'on est les uns sur les autres sur un si grand espace* » (DP 45) ; « Le monde trop important ! Il faut vraiment s'éloigner si tu veaux te poser au calme » (DP 52). Bien qu'avertis, les visiteurs demeurent surpris par l'affluence : « C'est quand même impressionnant autant de monde sur une Dune ! » (DP 54) ; « *Le monde, je ne pensais pas que c'était aussi bondé, même à cette période* » (DP 42).

« *Le monde* », « *l'afflux de gens, partout* » ont souvent été mentionnés parmi les éléments les moins aimés à la Dune du Pilat surtout, mais aussi, dans une moindre mesure, à Gavarnie : « *Peut-être l'afflux, on est hors saison et je trouve qu'il y à déjà du monde alors j'n'imagine pas l'été, ça doit être fou avec trop de monde* » (G 2) ; « *L 'affluence, ça enlève du charme* » (G 67). Cependant, cette foule est tolérée par des visiteurs venus en haute saison et conscients d'en faire partie : « *Les gens sont nombreux, mais c'est normal, on est en août* » (DP 18) ; « *Le monde, mais je suis un des touristes* » (DP 8). L'affluence est donc perçue comme un phénomène « normal » pour un site renommé : « *Comme toujours le monde, mais ça fait partie du site* » (DP 41). À la Sainte-Victoire, la foule a été moins évoquée, peut-être

parce que l'enquête a été réalisée en automne, hors périodes de vacances scolaires, en dehors des pics de fréquentation ; elle a toutefois été associée au non-respect du site et à la présence de *« déchets sur les chemins d'accès »*.

Ces observations négatives ou nuancées ne semblent toutefois pas affecter la qualité de l'expérience de visite, la vue panoramique au sommet de la Dune, de la montagne Sainte-Victoire ou face au cirque de Gavarnie apparaissant à la majorité comme une récompense faisant oublier les désagréments antérieurs.

➢ Une limitation de l'accessibilité touristique mal perçue

Concernant le dernier thème — points de vue sur la préservation du site et les mesures de maîtrise de la fréquentation —, les visiteurs enquêtés semblent assez peu conscients des problèmes liés à la fréquentation. De façon générale, une large majorité des visiteurs estime que l'ouverture des sites naturels au public a des effets sur l'environnement et entraîne systématiquement une dégradation des milieux. Pourtant, la grande majorité des visiteurs interrogés estime le site visité peu menacé et globalement bien préservé.

➢ Des sites perçus comme peu ou pas menacés

Elle considère les sites d'étude comme des espaces bien voire très bien protégés ; plus de 60 % estiment qu'ils ne sont pas menacés. Cette appréciation générale est peut-être liée au fait que la plupart des enquêtés n'ont qu'un faible niveau de connaissance de l'environnement. Pour une large majorité, l'environnement n'occupe pas une place centrale dans leur activité professionnelle et 9,1 % seulement disent développer une activité associative en lien avec l'environnement. Une analyse croisée permettrait d'établir si la perception des menaces varie en fonction du degré de connaissance de l'environnement, elle sera réalisée ultérieurement. Toutefois la perception des menaces varie selon les sites : à Gavarnie, près de 80 % des visiteurs estiment que le site n'est pas menacé, ce taux est plus faible à Sainte-Victoire (58 %) et inférieur à 50 % à la Dune du Pilat. Ce site littoral apparaît ainsi plus sensible que les sites de montagne pyrénéenne ou de moyenne montagne méditerranéenne. Ainsi plusieurs visiteurs rencontrés au Pilat, en avril 2015, ont mentionné les menaces pesant sur l'espace dunaire : le recul du trait de côte *(« Des maisons ont disparu, des maisons qui étaient au bord de la Dune, vers la plage de la corniche »,* DP 102), l'avancée du cordon dunaire *(« Les campings sont menacés sous l'effet de l'avancée de la Dune, mais c'est pas grave » ; « recul de la Dune vers la route, tous les ans. On y marche dessus et ça fait descendre tout le sable »)*, le manque de sensibilité environnementale des visiteurs se traduisant par le dépôt de déchets sur la Dune *(« Les déchets, les saletés que les gens laissent » ; « En été, c'est là que c'est le plus sale »*). En outre, les visiteurs accoutumés aux lieux semblent sensibles aux mutations de ceux-ci. À la question « Par rapport à votre première visite, diriez-vous que le site a changé ? », certains ont répondu en décrivant assez finement les transformations qui les ont le plus frappés : *« Côté forêt surtout, la Dune empiète de plus en plus sur la forêt. En plus, les blockhaus ont changé, avant ils étaient loin de la mer. Petite on montait dedans, mais maintenant, on y emmène pas nos enfants. »* (DP 98) *; « Les changements : la cabane qui faisait snack a disparu ; l'escalier qui bouge, la première et la dernière marche sont plus ou moins hautes, en plus l'escalier est davantage*

dans l'axe du sentier maintenant » (DP 100) ; « *La silhouette de la Dune a changé. La tempête a fait du mal. Elle a bougé* » (DP 103).

➢ Des mesures de maîtrise de la fréquentation rejetées

Alors que la trop grande affluence a été mentionnée par de nombreux visiteurs de la Dune du Pilat, mais aussi, à un degré moindre, de Gavarnie, comme un élément gênant contribuant à dégrader l'expérience de visite, les mesures de maîtrise de la fréquentation sont, sans grande surprise, assez mal perçues (tableau 6). Les commerçants rejoignent sur ce point précis les visiteurs : tous sont hostiles à la mise en place de mesures de contingentement susceptibles de porter préjudice à leur activité. Ils demandent au contraire à ce que les capacités d'accueil soient augmentées de façon à pouvoir accueillir plus de monde, même si certains admettent, à la Dune du Pilat, qu'ils auraient des difficultés à faire face à un afflux plus important en haute saison. À Gavarnie comme à la Pointe du Raz d'ailleurs, la question du stationnement payant sans dégressivité est un motif de crispation pour beaucoup de commerçants qui l'estiment attentatoire à leurs intérêts.

Toutes les mesures de maîtrise de la fréquentation sont rejetées par une majorité des visiteurs. Les plus impopulaires sont l'interdiction totale d'accès au site, l'autorisation des seules visites guidées allant à l'encontre de l'esprit de libre découverte d'un site naturel et la mise en place d'un péage jugée inconcevable pour un espace naturel. Certaines mesures suscitent un rejet moins franc comme l'interdiction partielle d'accès au site ou la limitation des heures et des jours de visite, jugées acceptables en haute saison par un tiers environ des enquêtés. Toutefois, l'acceptabilité de ces mesures varie sensiblement d'un lieu à l'autre. À la Dune du Pilat, leur rejet est particulièrement massif : la totalité des enquêtés rejette l'interdiction totale d'accès au site, plus de 90 % d'entre eux rejettent l'autorisation des seules visites guidées ou l'instauration d'un péage. La mesure la moins impopulaire est la mise en place d'une navette, acceptable par un peu moins d'un quart des personnes interrogées en haute saison (figure 47).

Tableau 6 : une acceptation très limitée des mesures de maîtrise de la fréquentation, pour les visiteurs enquêtés sur les trois sites

Accepteriez-vous ces éventuelles restrictions ?	Oui, mais en haute saison seulement	Oui, tout le temps	Non	NSP
Interdire l'accès à la totalité du site	12,5 %	0,8 %	86,3 %	0,4 %
Interdire l'accès à une partie du site	30,4 %	4,7 %	63,6 %	1,2 %
Limiter les heures et les jours de visite	34,1 %	5,9 %	58,8 %	1,2 %
Limiter le nombre de visiteurs (quotas)	29,2 %	2,3 %	66,5 %	1,9 %
Mettre en place un péage	4,7 %	1,6 %	92,9 %	0,8 %
Éloigner les zones de	17,8 %	12 %	68,6 %	1,6 %

stationnement + navettes				
Autoriser seulement visites guidées	1,6 %	0,8 %	97,3 %	0,4 %
Interdire certaines activités	3,2 %	15,5 %	79 %	2,4 %

Figure 47 : L'avis des enquêtés sur la mise en place de navettes pour l'accès à la Dune du Pilat

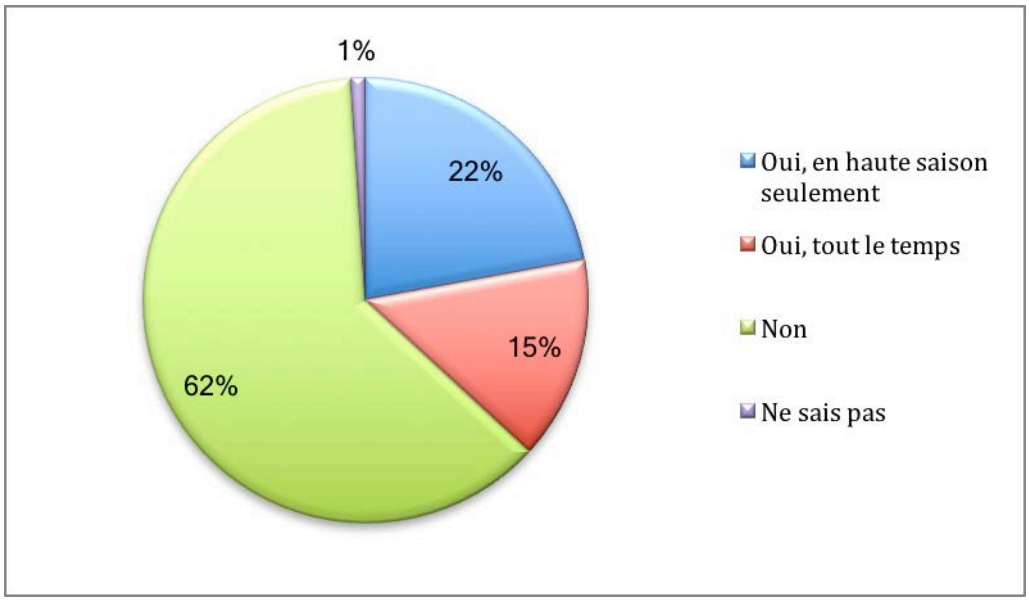

À la montagne Sainte-Victoire, les pratiquants de proximité connaissent la vulnérabilité du massif au risque d'incendie et sont sans doute plus sensibilisés aux problèmes inhérents à une fréquentation estivale de cet espace naturel. Ils connaissent les mesures de restriction d'accès au site imposées en période estivale, quand l'aléa est fort. Ils sont donc plus nombreux à juger tolérable, en haute saison touristique, une interdiction partielle d'accès au site (52 soit 72,2 % de l'effectif) voire une interdiction totale d'accès au site (31 soit 43,1 % de l'effectif). Ils sont également plus enclins à accepter une limitation temporelle des visites, en haute saison (72,2 %). En revanche, la mise en place de navettes, plutôt assez bien vue des visiteurs de la Dune du Pilat, est rejetée par ceux de la Sainte-Victoire, habitués à accéder au massif avec leur véhicule personnel : 6 personnes seulement jugent cette mesure envisageable toute ou une partie de l'année, une écrasante majorité (88,9 % de l'effectif) la refuse.

Cette recherche sur les perceptions des usagers des grands sites a permis, sur le plan méthodologique, de confirmer l'intérêt d'une enquête par photo-questionnaire. Moins standardisée qu'une enquête de fréquentation classique, elle présente l'avantage de laisser plus de liberté d'expression aux répondants et d'ainsi mieux appréhender leurs ressentis. Toutefois, sa mise en œuvre est exigeante et sa réussite dépend grandement de la qualité et de l'implication de l'enquêteur. L'expérimentation mériterait d'être prolongée en donnant une place plus centrale encore aux photographies et en les plaçant réellement au cœur du dispositif d'enquête. Il pourrait également être intéressant d'explorer un temps de l'expérience de visite souvent ignoré, celui de l'après-visite pour tenter de cerner le souvenir gardé de ce moment et le mode de construction de ce souvenir composant une mémoire plurielle (mémoire du corps, des sens) prenant appui souvent sur un « aide-mémoire » (récit du voyage, album photographique matériel ou virtuel, etc.). La collecte des adresses électroniques de nombreux visiteurs interrogés pourrait permettre de mettre en œuvre un travail de ce type.

Au-delà de cet apport méthodologique, cette recherche a contribué à la connaissance des usagers des sites exceptionnels. Elle a permis de mieux comprendre ce qui les conduit, à venir toujours nombreux, visiter ces hauts-lieux « que l'on doit voir » du fait de leur caractère « exceptionnel ». Pour ces visiteurs, ces sites méritent d'être vus parce qu'ils appartiennent au patrimoine commun de la nation. Par conséquent, ils ne sauraient être la propriété de quelqu'un, ils sont à tous, ils sont un « bien public » dont la protection est d'intérêt général. Ils sont reconnus par la quasi-totalité des visiteurs comme des biens patrimoniaux à intégrer au domaine public de l'État ou des collectivités territoriales. Peut-être du fait de leur caractère patrimonial, ces lieux sont perçus par les visiteurs comme des lieux immuables, hors des atteintes du temps et des hommes, seuls leurs « abords changent ». Dans leur examen des photographies qui leur étaient proposées, les visiteurs ont opposé les vues du « site éternel » et celles qui, pour eux, n'étaient pas représentatives, car elles donnaient à voir des éléments parasites, des choses perturbant la conception qu'ils avaient des lieux. Cette séparation et la préférence marquée pour les photographies de « grands paysages emblématiques » sont révélatrices de la quête de la part des visiteurs, du paysage pittoresque et essentiel, celui qu'ils sont venus admirer et qui serait conforme à l'image idéale du grand site.

Dans leur déplacement vers le « monument naturel », les visiteurs expriment un désir de nature « sauvage », « vierge » qui passe par l'exclusion des photographies montrant des espaces aménagés voire même des espaces marqués par la présence de l'homme. Cependant, cette demande de nature n'est pas dépourvue d'ambiguïtés puisque l'enquête a révélé qu'elle s'accompagnait, dans tous les sites, d'un besoin d'accès, de sécurité, d'entretien et de propreté… Des aménagements donc, mais des aménagements discrets, légers et bien intégrés au paysage. C'est donc finalement une certaine conception de la nature qui transparaît à travers l'analyse des résultats de l'enquête : une nature accessible, propre et aménagée avec parcimonie. Citadins ou périurbains dans leur grande majorité, les enquêtés appréhendent ainsi ces sites naturels remarquables comme des « espaces publics de nature », par analogie avec les espaces publics urbains. Des espaces naturels, d'accès libre et gratuit, ouverts à tous les individus, quels que soient leur âge, leur sexe, leur

Cliché S. Clarimont, juin 2016

Perception des visiteurs

UNE EXPÉRIENCE DE VISITE GLOBALEMENT SATISFAISANTE, MAIS…

Un très haut niveau de satisfaction

- La plupart des visiteurs sont ravis de leur visite :
  - 55 % se disent comblés et 45 % satisfaits
  - Pour près de 60 % d'entre eux, le site est mieux qu'ils ne l'imaginaient
- La plupart recommanderait le site à des amis et lui attribue une note moyenne de 9,11/10 avec un faible écart-type (0,89)

Note attribuée aux sites visités

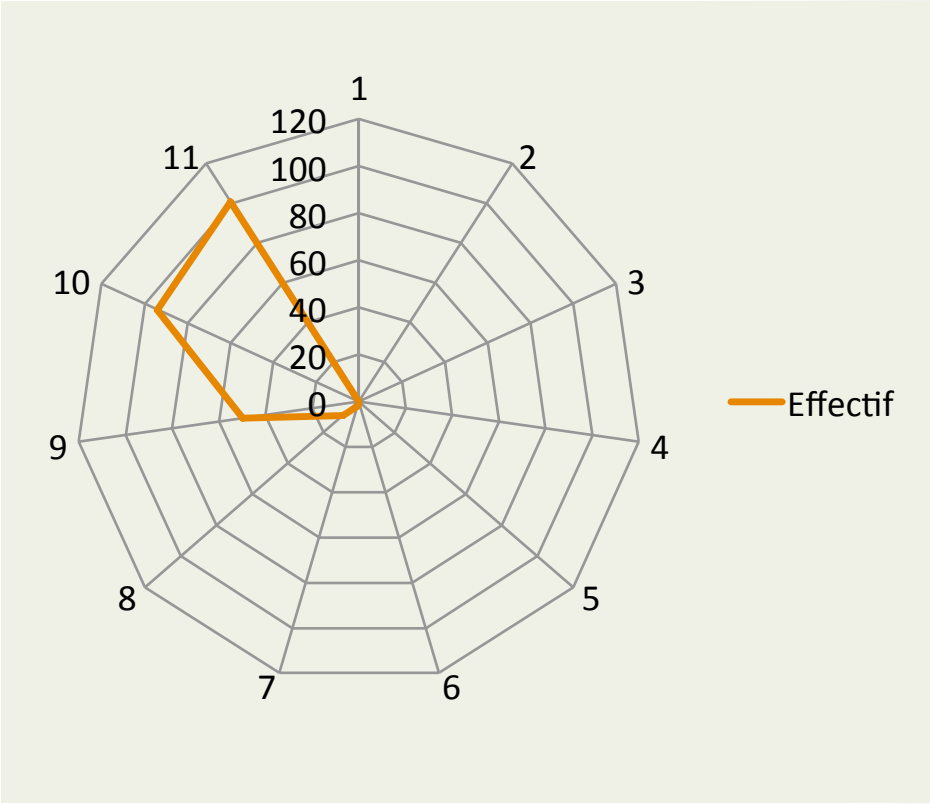

L’appréhension du site réel par rapport au site imaginé

Des sites dépassant les attentes des visiteurs

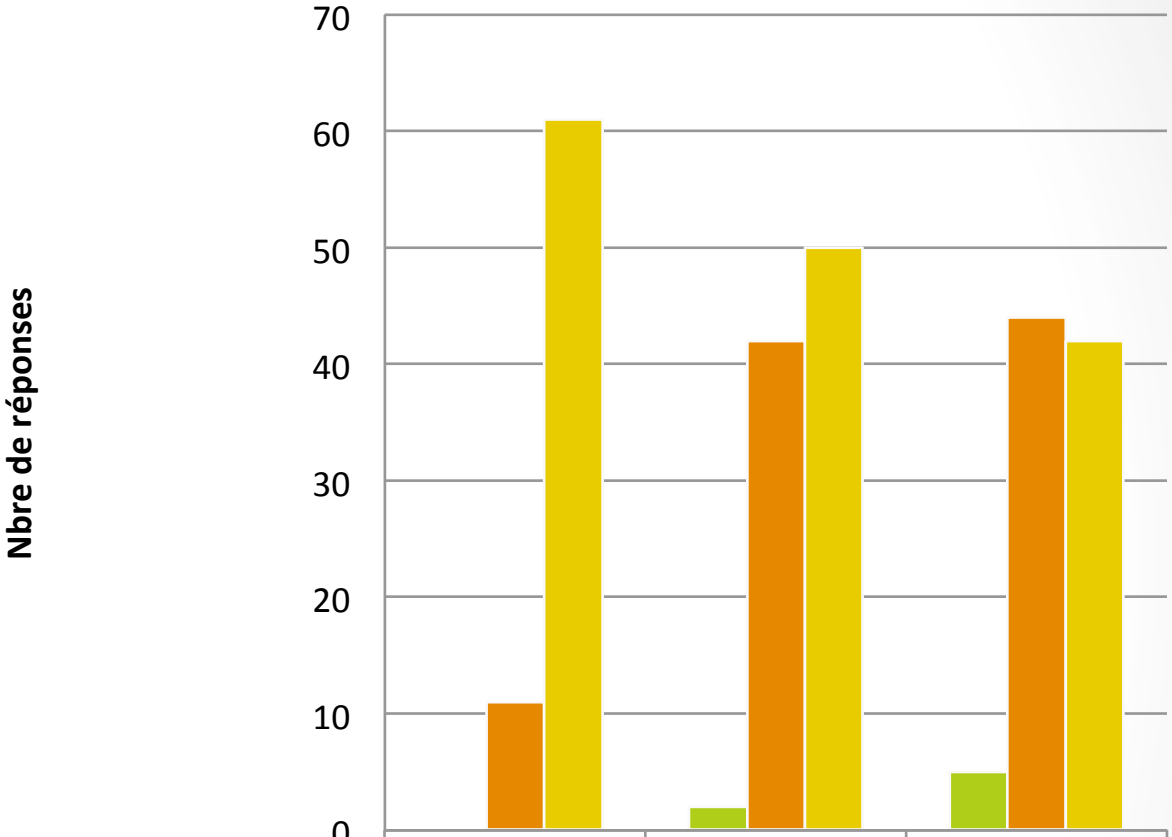

	Sainte-Victoire	Dune du Pilat	Gavarnie
Moins bien que je l'imaginais	0	2	5
Comme je l'imaginais	11	42	44
Mieux que je me l'imaginais	61	50	42

Des aménagements jugés positivement

« Que pensez-vous de l'aménagement du site ? »

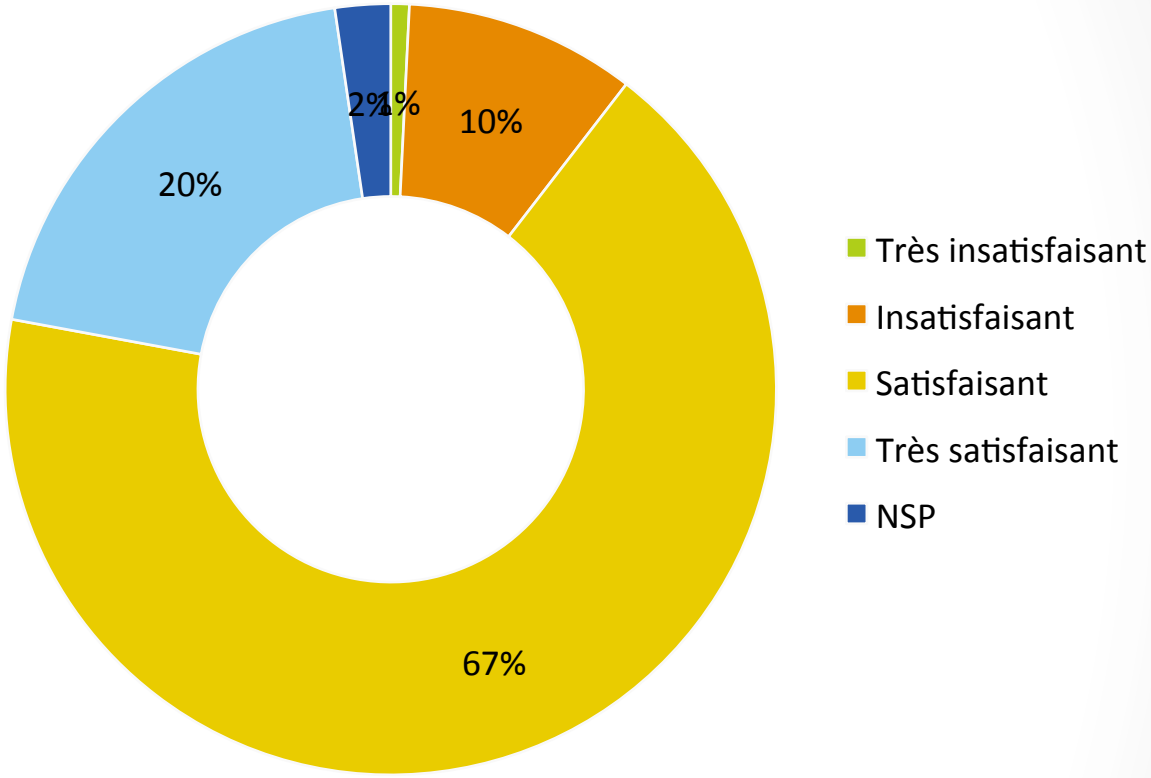

- Cependant, de légères différences entre sites :
  - Niveau global de satisfaction plus haut à la Sainte-Victoire : seulement 3 répondants (4,2 % de l'effectif total) insatisfaits
  - Un peu plus bas à la Dune du Pilat : 14 répondants insatisfaits (14,9 % de l'effectif total)

Une offre commerciale également valorisée

- Répondants globalement satisfaits (53,9 %) voire très satisfaits (6,6 %) de l'offre commerciale
- Mais, de nombreuses non réponses (30,3 %)
- Capacité à répondre étant liée à la fréquentation des commerces, à l'expérimentation de la qualité de l'accueil, des produits et des prix proposés
- Expérience commerciale souvent postérieure à l'expérience de visite du site

Que pensez-vous de l'offre commerciale présente sur le site ou à proximité immédiate de celui-ci ?

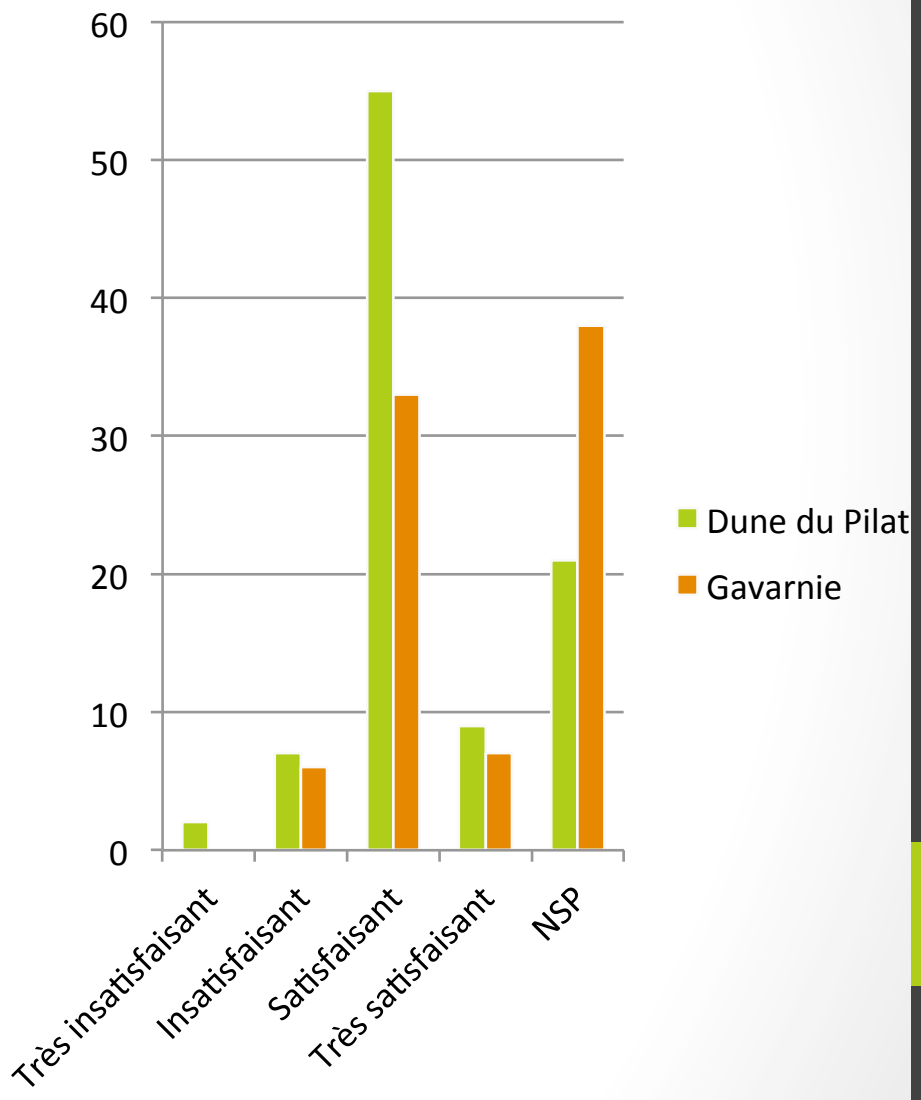

Des observations permettant de préciser les motifs de satisfaction

Dune du Pilat

- Qualité de la signalétique
- Commodité d'accès hors période estivale
- Qualité de l'accueil
- Bonnes conditions d'accès en vélo
- Intégration paysagère et caractère « léger » des aménagements
- Améliorations de l'aménagement du site notées par quelques « habitués »

Sainte Victoire

- Qualité de la signalétique et du balisage des sentiers
- Qualité de l'entretien des sentiers
- Absence de commerces notée comme un aspect positif
- Qualité des parkings
- Intégration paysagère des aménagements « de taille humaine »
- Améliorations notables de l'aménagement du site souvent évoquées

Les éléments les plus appréciés

Nuage de mots communs aux trois sites (réalisé avec le logiciel libre Voyant Tools)

Lemmatisation des réponses à la question : « Qu'avez-vous le plus aimé durant votre visite ? », dans les trois sites

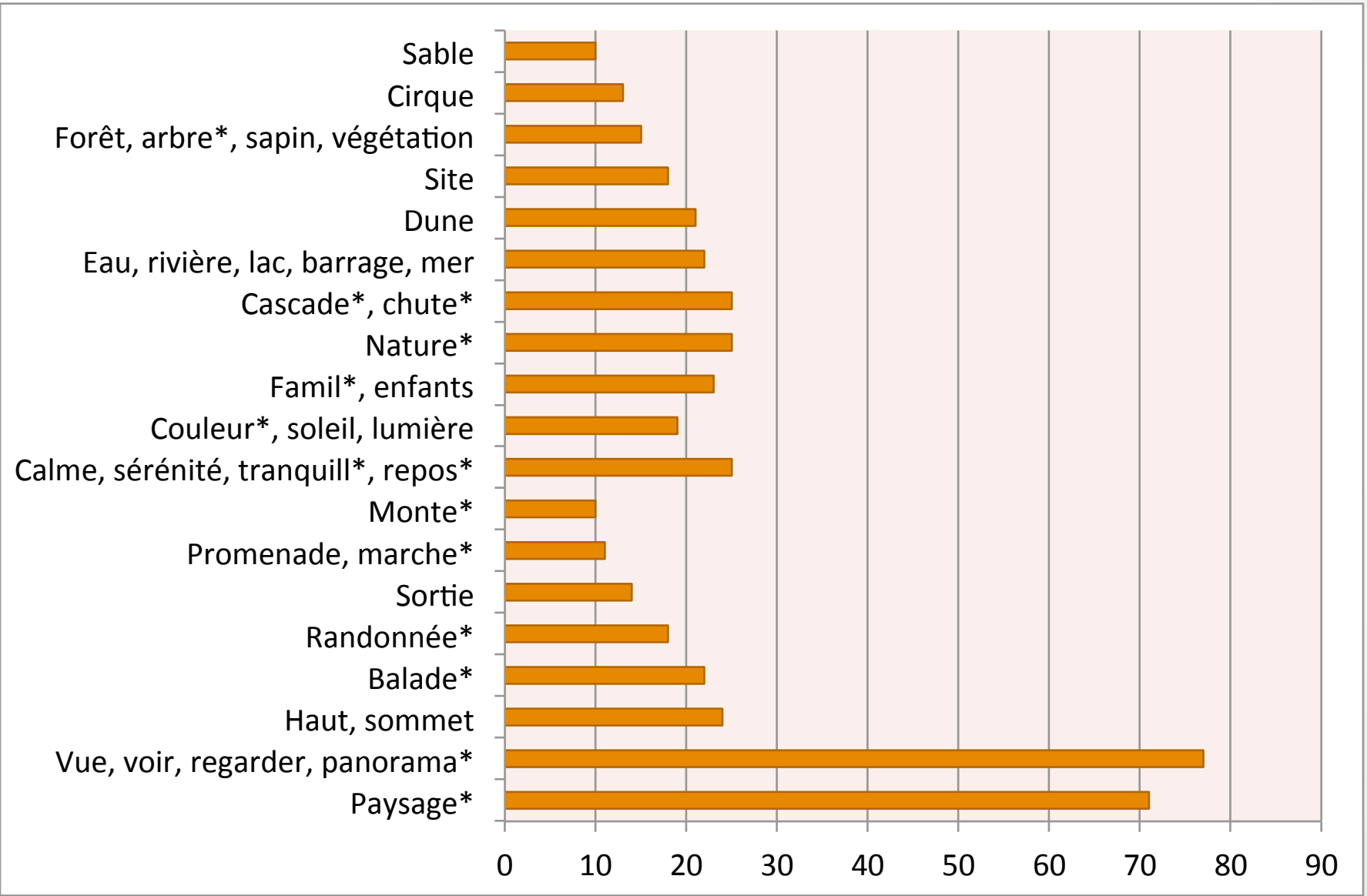

Les éléments les moins aimés

Nuage de mots communs aux trois sites (réalisé avec le logiciel libre Voyant Tools)

Nuage de mots relatifs à la question « Qu'est-ce que vous avez le moins aimé ? » à la dune du Pilat

Réalisé avec le logiciel libre Voyant Tools (« monde » supprimé pour faciliter la lisibilité)

Nuage de mots relatifs à la question « Qu'est-ce que vous avez le moins aimé ? », à montagne Sainte Victoire

Réalisé avec le logiciel libre Voyant Tools

Les éléments les moins appréciés

- **« Le monde »** : une fréquentation excessive en haute saison induisant des difficultés d'accès et de stationnement
- **Le stationnement payant** : une mesure impopulaire, assimilée à un péage :
  - *« Les péages doivent pas avoir lieux dans un site naturel »* (DP 48) ; *« Ah oui ! Le péage ! C'est quand même pas super, les sites naturels doivent pas être aussi chers pour les familles »* (DP 49) ; *« Ça m'emmerde tout de même que le parking soit payant, c'est pas un musée non plus ! »* (DP 54)
- **Le stationnement supposé anarchique**
  - La photo stationnement le long de la chaussée, à l'entrée du canyon d'Añiscló : rejet quasi unanime (10,8)
  - *« Ça on n'aime pas les gens se garent n'importe comment »* ; *« De tels stationnements rendent l'accès difficile et dangereux »*

(Clichés S. Clarimont, juin 2016)

Des impacts de la fréquentation inégalement perçus

Diriez-vous que l'ouverture d'un site naturel au public n'a pas d'effets sur l'environnement ?

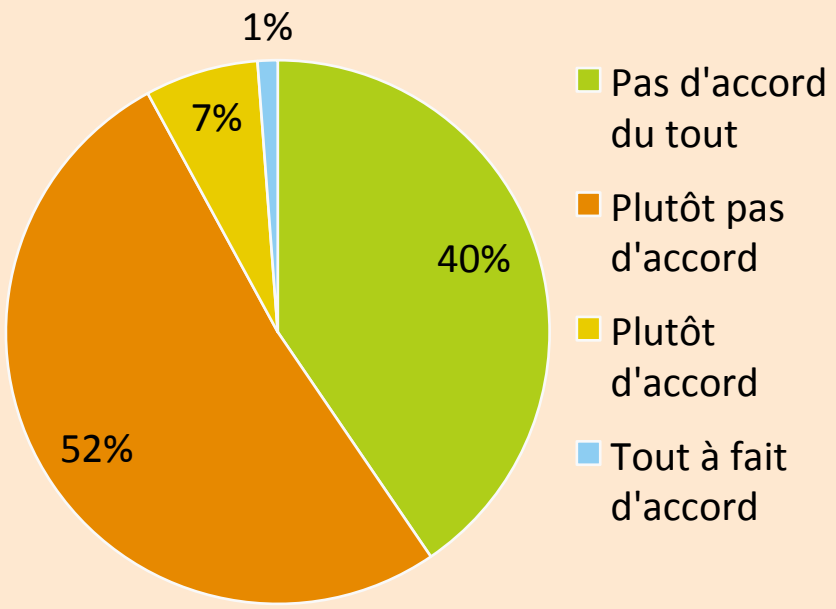

Diriez-vous que sur la fréquentation des sites entraîne systématiquement une dégradation des milieux ?

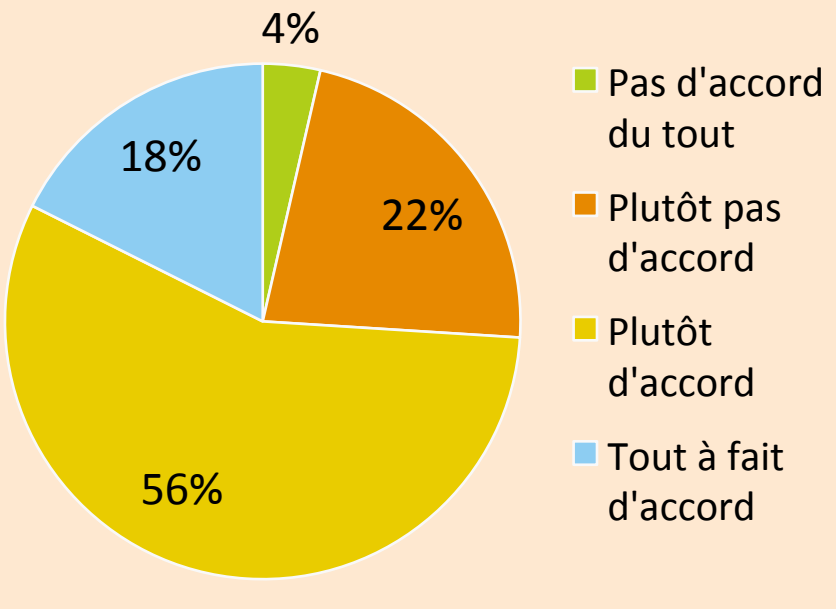

- Pourtant, la grande majorité des visiteurs interrogés (61,3 %) estime le site visité peu menacé et globalement bien préservé
- 70,2 % n'a pas observé de problèmes liés à la fréquentation
- La quasi-totalité des visiteurs considère le niveau de préservation du site visité bon (77 %), voire excellent (17,1 %)

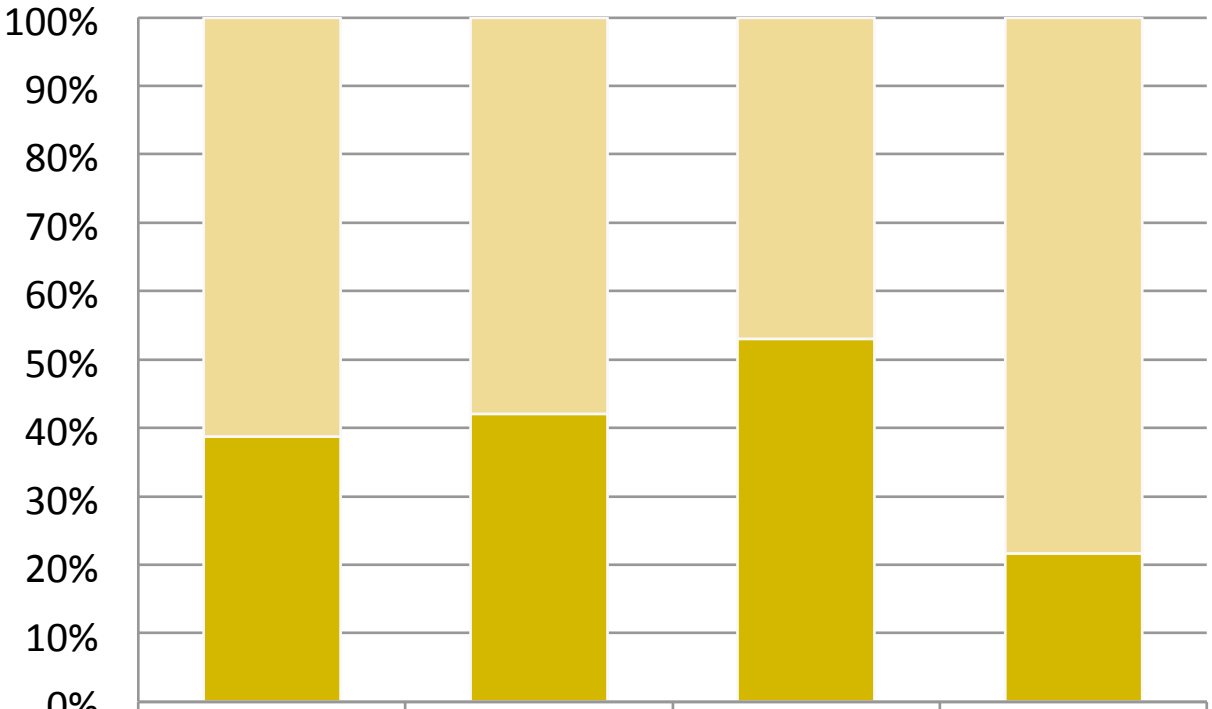

	Total 3 sites	Sainte-Victoire	Dune du Pilat	Gavarnie
Non	144	40	39	65
Oui	91	29	44	18

Estimez-vous que le site de … est un espace naturel menacé ?

… mais des remarques invitant à nuancer cette assertion

- Plusieurs visiteurs rencontrés au Pilat, en avril 2015, ont mentionné les menaces pesant sur l'espace dunaire :
  - Recul du trait de côte
    - « Des maisons ont disparu, des maisons qui étaient au bord de la dune, vers la plage de la corniche »
  - Avancée du cordon dunaire souvent mis en avant :
    - « Les campings sont menacés sous l'effet de l'avancée de la dune, mais c'est pas grave »
    - « recul de la dune vers la route, tous les ans. On y marche dessus et ça fait descendre tout le sable »
  - Incivilités : « Les déchets, les saletés que les gens laissent » ; « En été, c'est là que c'est le plus sale »

Cliché S. Clarimont, juin 2016

Perception des visiteurs

UN REJET DES MESURES DE MAÎTRISE DE LA FRÉQUENTATION

Le principe de la régulation accepté

Diriez-vous que des mesures de régulation des flux de visiteurs doivent être mises en place dans les sites naturels très fréquentés ?

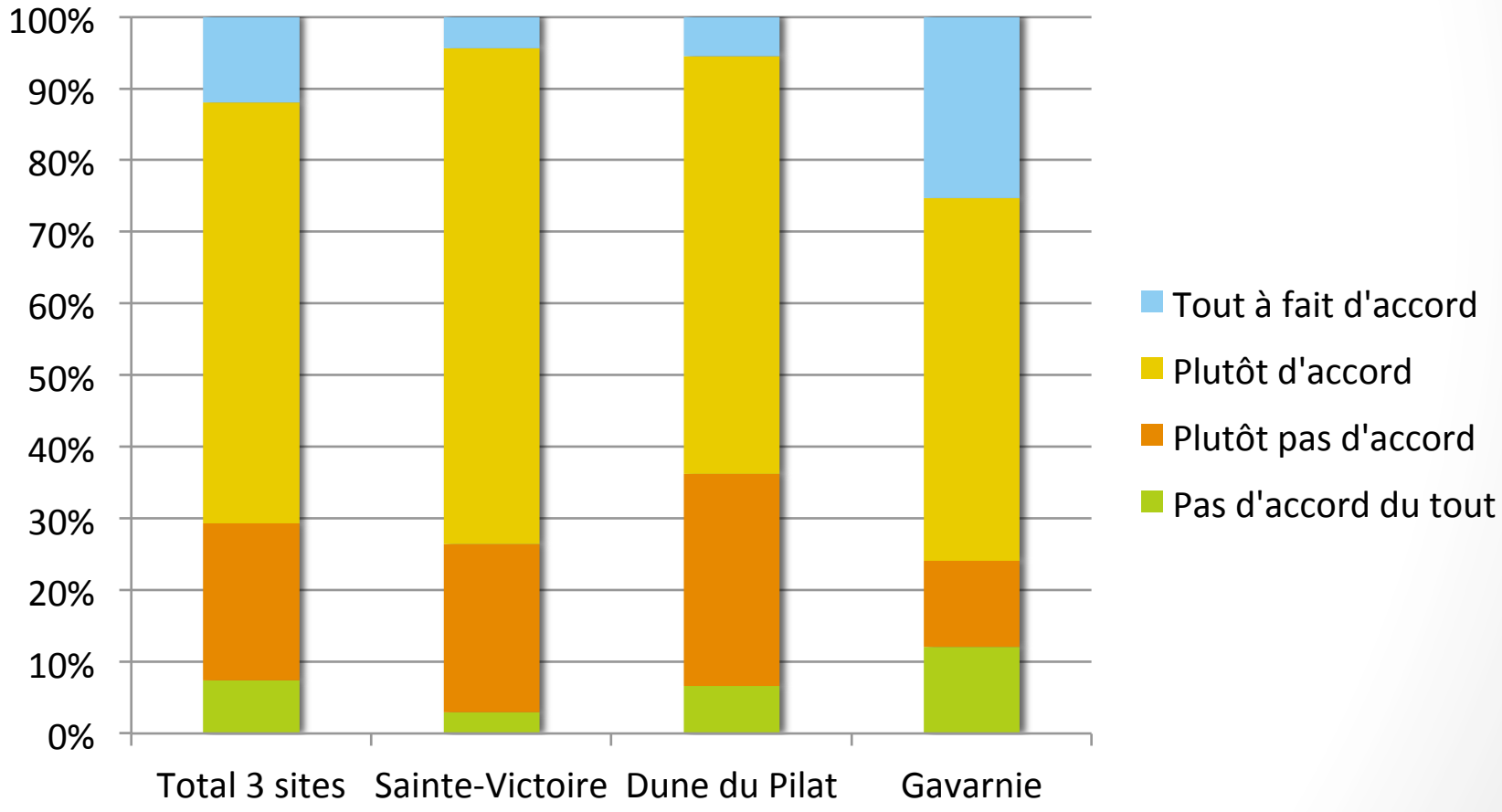

Sa mise en œuvre *in situ* majoritairement rejeté

Accepteriez-vous des éventuelles restrictions ?	Oui, mais en haute saison seulement	Oui, tout le temps	Non	NSP
Interdire l'accès à la totalité du site	12,2 %	0,8 %	86,3 %	0,4%
Interdire l'accès à une partie du site	30.4 %	4,7 %	63,6 %	1,2 %
Limiter les heures et les jours de visite	34,1 %	5,9 %	58,8 %	1,2 %
Limiter le nombre de visiteurs (quotas)	29,2 %	2,3 %	66,5 %	1,9 %
Mettre en place un péage	4,7 %	1,6 %	92,9%	0,8 %
Éloigner les zones de stationnement + navettes	17,8 %	12 %	68,6 %	1,6 %
Autoriser seulement visites guidées	1,6 %	0,8 %	97,3 %	0,4 %
Interdire certaines activités	3,2 %	15,5 %	79 %	2,4 %

Mais, des appréciations variables selon les sites et selon les mesures

Accepteriez-vous ces éventuelles restrictions ?

Interdire l'accès à la totalité du site.

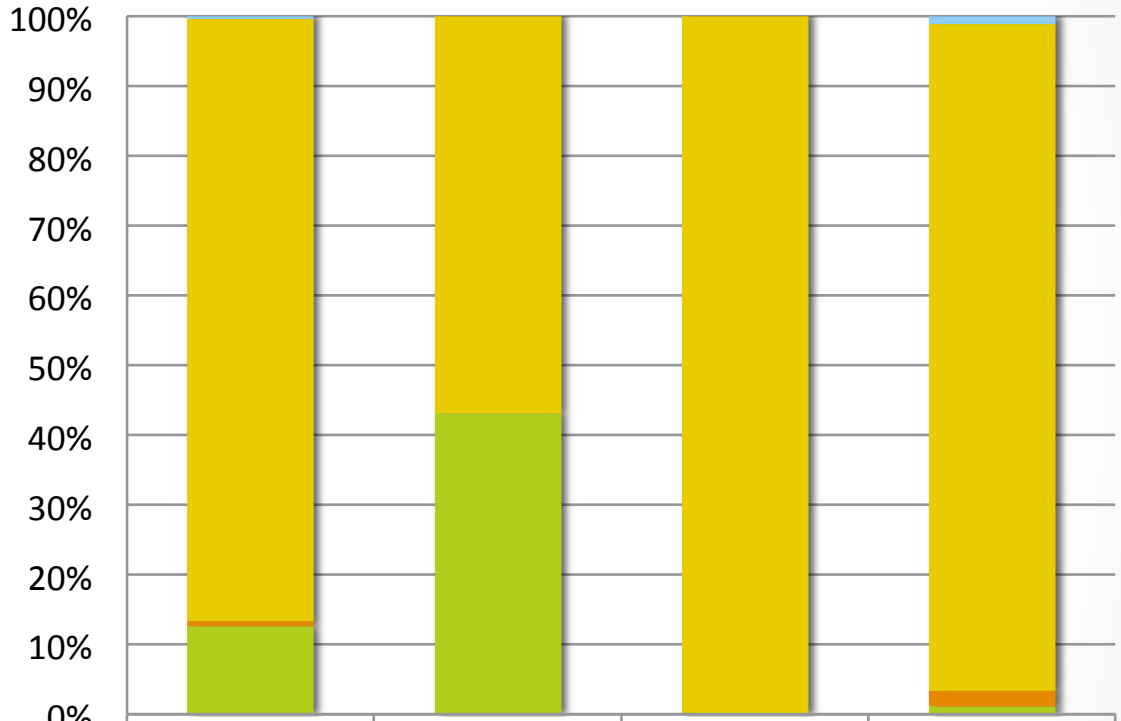

	Total 3 sites	Sainte Victoire	Dune du Pilat	Gavarnie
Ne sais pas	1	0	0	1
Non	220	41	94	85
Oui, tout le temps	2	0	0	2
Oui, mais en haute saison seulement	32	31	0	1

Accepteriez-vous ces éventuelles restrictions ?

Limiter les heures et les jours de visite

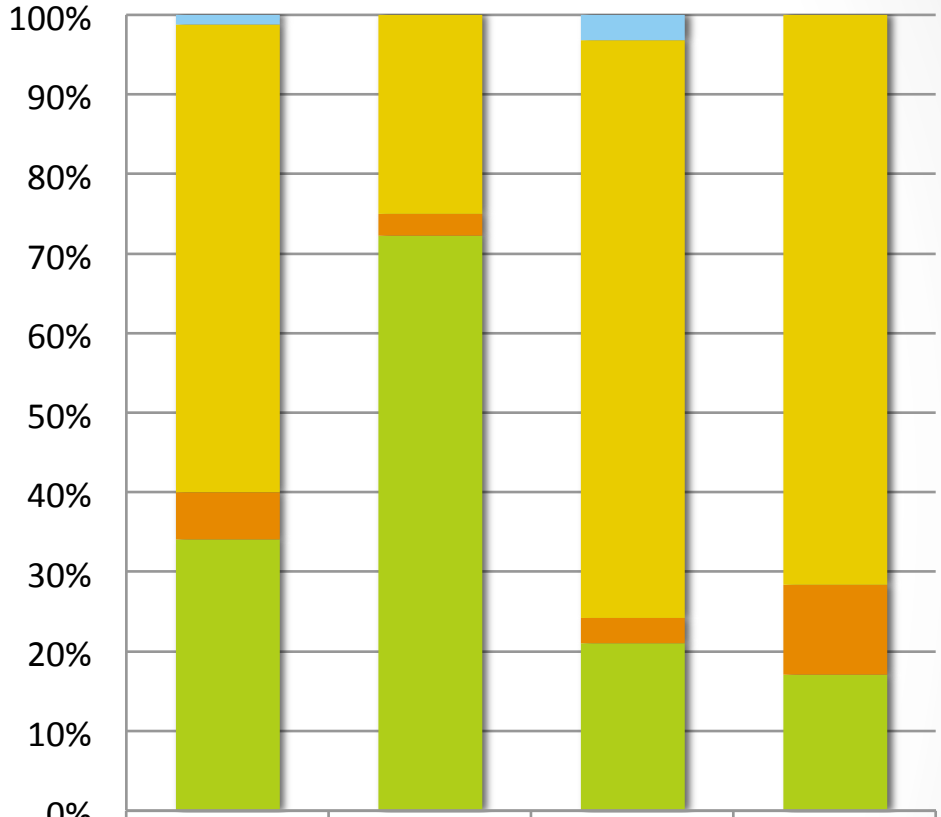

	Total 3 sites	Sainte Victoire	Dune du Pilat	Gavarnie
Ne sais pas	3	0	3	0
Non	150	18	69	63
Oui, tout le temps	15	2	3	10
Oui, mais en haute saison seulement	87	52	20	15

Pour conclure

- Des hauts-lieux « que l'on doit voir » du fait de leur caractère « exceptionnel »
- Constituant un patrimoine commun de la nation.
- Considérés par la quasi-totalité des visiteurs comme des biens patrimoniaux à intégrer au domaine public de l'État ou des collectivités territoriales.
- Expression d'un désir de nature « sauvage », mais accessible, entretenue et sûre

Une conception du site naturel comme un lieu d'accès libre et gratuit

Clichés S. Clarimont, 2016

leur situation sociale, leur profession, leur appartenance religieuse… et constituant de la sorte des espaces de coprésence dans la différence.

1.1. Les apports des mesures au développement

Les investissements de valorisation du patrimoine naturel s'inscrivent aujourd'hui de manière croissante au sein de stratégies globales visant à dynamiser les territoires et à les rendre attractifs. La mise en patrimoine d'un espace naturel et sa gestion produisent des signes de distinction spatiale par rapport aux espaces plus communs (Andreu-Boussut et al., 2008). Ces signes de distinction déterminent une capacité à attirer des visiteurs, des touristes et les retombées positives en termes de dépenses, de revenus et d'emplois qu'ils génèrent sont les contributions les plus manifestes de ce patrimoine exceptionnel au développement (Greffe et Pflieger, 2005). Les chercheurs en sciences économiques assimilent généralement ses effets à des exportations, en tant que support de l'activité touristique sur un territoire donné. L'analyse en termes d'impact a été adoptée par de nombreuses études à partir des années 80 afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des stratégies de développement touristique centrées sur les investissements pour faciliter ou accroître les visites. Même si l'analyse n'est pas focalisée uniquement sur les sites naturels exceptionnels, elle englobe cette perspective, parmi d'autres. Souvent substantiels, capturant parfois une très grande part des ressources locales disponibles, les investissements consacrés aux aménagements et à la mise en valeur des sites impriment une trajectoire forte au territoire et suscitent donc des attentes importantes.

Au-delà des retombées directes liées à la présence d'une ressource patrimoniale naturelle, c'est la capacité à capturer les retombées indirectes et induites qui apparaissent comme l'élément central conditionnant la diffusion d'un impact dans l'ensemble de l'économie. D'après les chercheurs, les zones de faible densité dans lesquelles se situent en général ces sites bénéficient en général d'effets multiplicateurs moins importants (Chhabra et al., 2003), parce qu'elles ne disposent pas des structures nécessaires à l'accueil des touristes, le cas est probant à Sainte Victoire où la dépense de séjours est reportée dans l'agglomération d'Aix en Provence, à Gavarnie dont les retombées sont surtout visibles et décelables très en aval, essentiellement à Lourdes, ou à la Pointe du Raz en Cap Sizun. Même lorsque ces territoires disposent de réceptifs adaptés (hébergements, de restaurants, etc.), ceux-ci n'ont pas toujours la capacité de se fournir localement et doivent « importer » les ressources nécessaires à leur activité. Les territoires peu denses ne fournissent donc pas toujours les emplois nécessaires aux entreprises touristiques et les salaires versés aux employés non résidents constituent des fuites pour ce dernier.

Alors, sous quelles conditions la régulation des flux de visite du patrimoine naturel d'exception peut-elle être articulée à une stratégie de développement touristique ? Quels sont les déterminants du succès des stratégies de développement centrées sur les sites naturels exceptionnels ? Quel est l'impact de la labellisation ?

Les premières conclusions de l'analyse des 7 cas étudiés fait apparaître des conclusions assez mitigées.

D'une part, la parole recueillie fait partout état d'un impact économique « non négligeable » ou « important » (selon les propos des gestionnaires et des élus) de la labellisation, elle-même liée à la maîtrise plus ou moins contrôlée des flux par un système de gouvernance plus ou moins intégré (selon les cas). Mais pour accréditer cette idée « d'impact important », on ne trouve, dans l'ensemble de la littérature grise des archives des sites, dans les rapports ou les recherches concernant chaque site très peu – pour ne pas dire pas du tout dans la plupart des cas — d'études, de chiffres, ni même des dispositifs d'observation permettant d'en produire. Pourtant, la démarche méthodologique lancée par le Réseau national des grands sites en 2010, inscrite dans la continuité des deux études de retombées économiques menées en 2005 et 2006 au Pont du Gard et au Puy-de-Dôme, portait l'ambition d'évaluer les impacts sociaux, économiques et de notoriété pour les entreprises et les habitants, impacts liés à l'obtention du label. La démarche débordait d'ailleurs largement de l'évaluation des retombées touristiques, puisqu'elle reposait sur la nécessité de mieux connaître les enjeux des programmes de protection et de labellisation en termes d'effets induits, « d'effets collatéraux » (séminaire PUCA, 6/03/2015). Quelques données recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de cette démarche permettent aujourd'hui de regarder les composantes de la tension protection/développement sous l'éclairage du patrimoine naturel en tant que ressource durable du territoire.

Du point de vue méthodologique, il s'agissait, pour la démarche d'évaluation entreprise à Sainte Victoire, d'interroger les acteurs économiques et sociaux du territoire de gestion concerné sur les apports supposés ou annoncés (à dire de personne enquêtée) du label en termes de retombées sur plusieurs marchés, à commencer le marché de l'immobilier. Le patrimoine naturel influe en effet sur l'attractivité résidentielle des territoires environnants et favorise une économie résidentielle qui produit des dépenses effectuées par ces nouveaux habitants. Mais il apparaissait clairement que la problématique de gestion des risques (par exemple de protection contre l'incendie à Sainte Victoire) portée par la labellisation pouvait également apporter une valeur économique aux lieux. Pour sa part, la notoriété liée à la reconnaissance progressive d'un nom marquant l'exception (« Sainte-Victoire ») pouvait avoir un impact sur les activités en produisant une valeur de référence liée au nom du site. La démarche de Grand Site pouvait donc être ressentie en termes de plus-value financière aux budgets familiaux (ce qu'on nomme communément le « consentement à payer »[1], c'est-à-dire la valeur financière annuelle accordée par les habitants à ce qu'ils seraient prêts à payer pour maintenir la valeur ajoutée qu'ils perçoivent comme liée à la conservation du paysage et du site ; Le Gall-Ely, 2009).

L'étude du CREDOC publiée en novembre 2008 sur la valeur économique et sociale des espaces naturels protégés est venue appuyer cette évaluation qualitative par un ensemble de méthodes à appliquer localement dans les sites ayant entrepris une démarche de labellisation (CREDOC, 2008). Cette étude a proposé une méthode pour approcher l'impact

[1] Les lieux affectés à un usage récréatif acquièrent de facto une valeur et une qualité intrinsèque en fonction de la figure de protection ou de valorisation. Du coup, le lieu acquiert aussi une valeur patrimoniale, que les sciences de gestion évaluent entre autre depuis 1902 (!) par ce qu'elles nomment le « consentement à payer », c'est-à-dire la valeur financière, monétaire que les ménages accordent à un espace emblématique, un lieu empreint de distinction, en qualifiant et en quantifiant les usages et les bénéfices qu'ils amènent par leur fréquentation. Le consentement à payer détermine la valeur du prix d'un bien ou d'un service donné que le consommateur/acheteur potentiel accepte de payer lorsque les données du marché n'existent pas : « *Quaerimus, non quale sit quidque, sed quanti* » écrivait Sénèque (« Nous ne demandons plus ce que sont les choses, mais combien elles coûtent », Lettres à Lucilius), Le Gall-Ely, 2009.

des labels de site exceptionnel sur la gestion forestière, l'immobilier, l'activité de tourisme et de loisirs, la fonction de régulation de l'écosystème (valeur de protection contre les risques naturels, valeur de la biodiversité, valeur des services fournis par les espèces), la valeur sociale du Grand Site. Cette démarche n'a été appliquée que dans le cas de Sainte Victoire. L'évaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire a été réalisée pour le compte du Réseau des Grands Sites de France et du Grand Site Sainte-Victoire par le bureau FIGESMA en 2008-2009 (Réseau des Grands Sites, 2010) avec le soutien de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région PACA, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, du Pays d'Aix. Elle repose sur des enquêtes qui évaluent la dépense journalière pour les 247 500 ménages d'excursionnistes à 6,50 € (hors frais d'acheminement), soit un montant annuel généré par la visite du Grand Site de 1,6 million €. Pour les 82 500 ménages de touristes, elle était évaluée à cette époque à de 141 €/jour, soit 180 millions d'€ durant un séjour assez long (9,3 jours), dont 58 millions sont directement attribuables au Grand Site. Au total, 60 millions € étaient générés par l'attractivité du Grand Site Sainte Victoire, soit environ 695 emplois. Par ailleurs, les retombées fiscales (locales ou nationales) de cette fréquentation touristique s'élevaient à 8,6 millions € annuels (Réseau des Grands Sites, 2010 : 8). D'autre part, l'appellation Côtes de Provence-Sainte-Victoire a permis d'augmenter le chiffre d'affaires des exploitations viticoles de 10 %. Le label aurait ainsi contribué à produire plus liens sociaux, du relationnel, du social, de la valeur économique.

Au-delà de ces retombées touristiques directes, l'approche des flux économiques produits par la valeur du nom et de l'image « Sainte-Victoire » (méthodologie de 2008 portant sur 2459 entreprises des 14 communes) a montré un impact sur le chiffre d'affaires des entreprises important (valeur générée de 7 millions €/an pour les entreprises de la région utilisant le nom de Sainte-Victoire). L'approche de l'impact du Grand Site sur les valeurs immobilières montrait pour sa part une plus-value annuelle générée par l'effet Sainte-Victoire sur l'immobilier estimée à 40 millions €, engendrant 5,7 millions € de retombées fiscales et correspondantes à 357 emplois à temps plein. L'estimation de la valeur sauvegardée de la forêt liée à la prévention des incendies s'élevait pour sa part à 12 millions d'euros par an, celle attribuée par le public à la préservation et à la bonne gestion du site (le « consentement à payer ») à 32 millions € : c'est le montant (évalué par enquête) que les résidents considéraient qu'il faudrait consacrer à la préservation de la nature et sa mise en valeur. *Cette somme exprime ainsi une valeur d'attachement par le public à l'espace naturel, elle est loin d'être négligeable et permet surtout au Syndicat mixte de construire un argumentaire justifiant son action, ses politiques et y adossant ses projets en rapportant l'apport économique issu de la gestion de la fréquentation et du label Grand Site à l'ensemble des financements dédiés à sa préservation et à sa gestion* (dont on ne connaît pas cependant l'ampleur en raison de la variété des financements ; seul est connu le budget annuel du Syndicat mixte, soit 2,2 millions d'€ par an).

Au-delà de cette étude ponctuelle, dont les évaluations sont soumises à quelques critiques de la part des économistes (entretien avec Xavier Greffe et François Vellas du 30 septembre 2015), et bien que cette interrogation ne fasse absolument pas partie de la proposition de recherche retenue par le MEDDE-MLET au titre du PUCA, l'équipe de recherche a examiné, dans l'échantillon retenu, les conditions qui pouvaient faire de la labellisation du patrimoine naturel, ou pour le moins de sa caractérisation comme site

exceptionnel, l'élément central d'une stratégie de développement économique, les déterminants du succès des stratégies de développement centrées sur la reconnaissance d'un label de protection/valorisation. Les travaux menés par Mathieu Lemaitre de 2000 à 2015 (Lemaitre, 2015) sur la question dans le sud-ouest de la France[2] apportent quelques réponses en faisant apparaître des résultats très nuancés qu'on peut résumer ainsi :

La question de la valeur attachée au label

Elle apparaît centrale. L'analyse théorique en sciences économiques suggère qu'elle détermine le potentiel économique des ressources qui en bénéficient et la structure du marché qui régit leur exploitation touristique. Les biens du patrimoine mondial disposent ainsi théoriquement de caractéristiques qui en font des ressources à fort potentiel pour le développement touristique.

On constate cependant dans les sites étudiés des tensions entre les objectifs de représentativité, d'équilibre et de crédibilité poursuivis dans le cadre de la stratégie globale des organismes certificateurs, par exemple de l'UNESCO (Pyrénées Mont Perdu) depuis plus de 20 ans, et les principes fondateurs de la notion de *valeur universelle exceptionnelle (VUE)*, supposée commander à l'inscription des biens. Si l'inscription constitue un facteur de différenciation qui joue effectivement dans le développement économique, des attentes importantes pèsent sur le label : celles des élus locaux et des différents acteurs qui portent les demandes d'inscriptions malgré le coût et la complexité du processus en constituent l'essentiel. Ici, *le label est devenu un outil, plus qu'une fin, un facteur de différenciation susceptible d'influer sur la valeur perçue des ressources et sur leur notoriété, un levier dans le développement de l'activité touristique*, avant, peut-être, de constituer en soi une source de retombées économiques.

Les retombées de l'inscription sur l'activité touristique et le développement économique

Pour le chercheur, la corrélation élevée entre le nombre de biens classés par pays et le nombre de touristes internationaux ne prouve pas l'existence d'une « plus-value » associée au label. Elle n'est pas la preuve d'un lien causal, mais de l'association de deux variables, qui prennent d'un pays à l'autre des valeurs ayant fortement tendance à varier ensemble.

On peut également considérer qu'il est possible d'inverser les rapports entre sites exceptionnels et tourisme, *non plus envisager le site comme un facteur de développement touristique, mais le tourisme comme producteur du caractère exceptionnel du site*. Effectivement, dans tous les cas étudiés par cette recherche, *c'est le tourisme* – pour le moins la visite – *qui a produit la forme patrimoniale protégée par la mise en valeur de la ressource*. C'est, dans ce cas de figure, la demande qui a conduit les collectivités territoriales à ces démarches de création et de valorisation patrimoniale systématique.

Si on s'intéresse à l'effet du classement sur la fréquentation, les conclusions semblent également nuancées. L'effet n'est en rien automatique. *L'impact du label sur le*

[2] C'est sur la base de l'analyse théorique qu'ont été identifiés les déterminants potentiels de l'attractivité patrimoniale dont on cherche à tester empiriquement l'influence. Une quinzaine de variables explicatives ont été retenues : typologie, abondance relative, valeur culturelle, stratégies de labellisation. Une dizaine d'indicateurs touristiques ont été également retenus (capacité d'accueil dans l'hôtellerie, emplois liés au tourisme, résidences secondaires…). Dans les grands sites de Midi-Pyrénées, l'analyse montre que depuis leur classement en 2008, leur capacité d'accueil n'a pas augmenté plus vite qu'en moyenne dans la région.

développement de l'activité touristique dépend considérablement de l'environnement économique dans lequel la destination évolue. Différents travaux ont déjà souligné que l'accessibilité des sites (Tisdell et Wilson, 2002), le fait qu'ils s'inscrivent ou non au sein de bassins touristiques importants et reconnus (Gravari Barbas et Jacquot, 2008) ou qu'ils sont inclus dans des routes touristiques majeures (Shackley, 1998) conditionne en grande partie l'existence et la force de l'impact de la labellisation. Pour sa part, l'analyse économique menée par Mathieu Lemaitre sur tous les sites patrimoniaux de la Région Midi-Pyrénées n'apporte pas non plus de preuve concluante du rôle de l'inscription comme source davantage par rapport aux sites qui ne sont pas labellisés. De même, *l'augmentation de la fréquentation touristique, supposée suivre l'obtention du label, n'a rien d'automatique* (c'est le cas de Gavarnie où la fréquentation a diminué) et *les éventuels bénéfices en termes d'image et de notoriété ne se traduisent pas nécessairement par l'augmentation de la fréquentation touristique.*

En outre, même lorsque la distinction est suivie d'une progression du nombre de visiteurs, il s'avère extrêmement difficile de l'attribuer de façon certaine au label. Et finalement, il semble que la question ne soit pas de savoir si l'inscription est ou non à l'origine de bénéfices importants sur l'activité touristique et le développement, mais *plutôt de savoir comment l'utiliser afin de maximiser les bénéfices potentiels.*

Le lien entre inscription et attractivité semble dépendre surtout de l'utilisation qui est faite du label, de la manière dont il est mobilisé dans la promotion du patrimoine. Une inscription peut avoir une influence déterminante sur la notoriété et la valeur perçue des sites, mais elle ne joue pleinement son rôle que lorsqu'elle est intégrée à une stratégie de communication relayée par l'ensemble des acteurs économiques (c'est le cas de Sainte Victoire et c'est ce qui fait cruellement défaut à Gavarnie). L'utilisation du label dans la construction d'une *image de marque autour d'un tourisme de qualité*, mettant en valeur ce qui fait le caractère unique du site, peut alors s'avérer être un outil de différenciation puissant.

Enfin, une fréquentation importante ne garantit pas un impact positif sur le développement socioéconomique local. *C'est le degré d'intégration économique du territoire, sa capacité à fournir les biens et les services nécessaires aux activités liées au tourisme*, et ainsi à capturer les retombées indirectes et induites du secteur, *qui détermine la force de l'impact et conditionne sa diffusion à travers l'ensemble de l'économie.*

Ainsi, les destinations qui parviennent à utiliser la labellisation de leur site naturel exceptionnel comme catalyseur dans le développement socio-économique sont celles qui parviennent à garantir la continuité de la chaîne qui va de l'inscription au développement (Prud'Homme, 2008). L'importance et la bonne utilisation des investissements qui peuvent accompagner l'inscription et la cohérence des actions entreprises jouent bien souvent un rôle central dans le succès de ce type de programme.

Les recherches menées par la communauté scientifique sur cette question semblent confirmer les observations dans les 7 sites étudiés dans le cadre de cette recherche sur les impacts des mesures de préservation des grands sites naturels : l'image liée à une destination « grand site naturel », l'ensemble des croyances, des impressions, des idées qui lui sont attachées (Kotler et al., 1993) sont finalement plus importants que la réalité des bénéfices économiques directs observables, notamment en raison du rôle majeur de la

perception subjective qui intervient dans la construction des motivations des touristes. De même, la capacité des sites à se démarquer des autres lieux emblématiques semble ne pas dépendre uniquement des caractéristiques propres, de l'esprit des lieux reconnus par la labellisation. Les moyens utilisés localement dans le cadre de la valorisation des ressources et le bon fonctionnement de la gouvernance qui les mobilise semblent être le premier facteur du succès des stratégies de développement centrées sur l'articulation maîtrisée des formes de protection et des formes de développement. Les dotations affectées à l'entretien des patrimoines naturels jouent un rôle moins déterminant dans la capacité des territoires à construire un nom, nom qui se révèle, assez logiquement, comme un avantage à long terme. Les modalités de leur mobilisation marchande semblent importer moins que leur existence. Si ces ressources naturelles apparaissent une condition nécessaire au développement d'activités touristiques, elles ne sont en rien une condition suffisante à leur succès. La capacité des labels à influer sur le développement touristique n'a pas été systématiquement démontrée par cette première phase de la recherche, malgré leur mobilisation croissante par les élus et les acteurs du tourisme et du patrimoine. Même lorsque le classement va de pair avec une activité touristique importante, celle-ci n'est pas toujours due à la labellisation (Les Bouillouses, Néouvielle). Mathieu Lemaitre, dans l'application qu'il a conduite dans sa recherche dans la région Midi-Pyrénées, démontre d'ailleurs, à l'aide d'une analyse économétrique, que le succès des « grands sites » régionaux précède la création du label, et non l'inverse. Aussi l'influence concrète des programmes de valorisation et de développement, lorsqu'ils existent, apparaît extrêmement difficile à détecter et à isoler des autres effets liés à la notoriété des hauts lieux ; cette influence prend de multiples formes selon les sites. Elle se matérialise plus par l'accumulation d'initiatives (labels, programmes de promotion divers, marques patrimoniales, déclinaison sous toutes ses formes comme dans le cas de Sainte Victoire, etc.) que par un type particulier de gouvernance ou de gestion du développement. Cette accumulation d'initiatives, lorsqu'elle existe, par la volonté politique forte de valorisation des grands sites qu'elle révèle, semble porter ses fruits en termes d'impacts économiques et sociaux.

2.4. Comparaison des méthodes et des résultats obtenus : les stratégies suivies par les gestionnaires des sites naturels exceptionnels

La préservation des milieux et de leur caractère, de l'esprit des lieux, l'évolution des modes de consommation du secteur touristique, l'accroissement de la concurrence, la professionnalisation des acteurs du tourisme nécessitent, pour le gestionnaire de la fréquentation des sites naturels, une connaissance très précise de leur évolution et de leur fonctionnement.

Cette approche passe principalement par une connaissance temporelle et spatiale permanente des flux (de visiteurs) qui s'opèrent dans le site classé, le Parc ou la Réserve naturelle. La problématique est rigoureusement identique dans les espaces ouverts aux publics des villes patrimoniales et des métropoles.

Pour y parvenir, toute une série d'expertises, de simulations prospectives, de conceptions et de mise en œuvre de stratégies de visites est nécessaire, elle a un coût. L'équipe de recherche l'a chiffrée à environ 80.000 euros répartis sur deux ans dans un parc national de taille réduite. La maîtrise des politiques locales de gestion des flux implique également une connaissance précise des conforts et de l'expérience de visite, et/ou en milieu urbain, des rapports produits/clients : le tableau de bord de gestion des fréquentations est un outil de pilotage qui calcule, en les comparant, la trajectoire prévue par la politique de maîtrise des flux et celle qui s'effectue réellement. Sa construction en réseau local (qui peut fonctionner via l'Internet) s'appuie et conforte la gouvernance entre des acteurs variés autour d'un projet commun.

La conception et la mise en place de cette gestion de l'espace naturel impliquent l'invention d'un système d'évaluation des actions entreprises (évaluation des effets), mais également en termes de retombées. C'est à la fois un instrument d'aide à la décision et un outil pour évaluer en temps réel des écarts entre prévisions et réalisations.

C'est aussi un lien entre le Parc et les prestataires locaux ou les acteurs du territoire. Grâce aux informations qu'ils lui fournissent, le territoire peut fixer ses objectifs, vérifier leur adéquation aux résultats, saison après saison, contribuer à la construction d'une gouvernance opérationnelle autour de la question des flux et de leurs retombées. Par l'information délivrée en retour, les prestataires sont renseignés sur leur positionnement dans le territoire et leur situation dans le marché ou leur réseau. La connaissance des effets et des impacts des mesures de protection du milieu naturel et de leurs conséquences sur le plan social, économique et culturel vise à assurer la préservation du territoire dans son intégrité, tout en ouvrant son accès au plus grand nombre et en contribuant au maintien d'une attractivité optimale en termes d'articulation protection/développement.

Les méthodes de combinaison de la protection et de la valorisation des sites naturels exceptionnels en France reposent sur plusieurs types d'interventions visant à réguler les

fréquentations pour diminuer les impacts sur le milieu et atteindre un optimum d'impact économique. Pour y parvenir, les méthodes d'élaboration, de transformation et de production de systèmes de régulation traduisent en France un grand pragmatisme vis-à-vis de la pluralité des situations.

Partout apparaît peu à peu l'idée que, les sites naturels ayant une capacité d'accueil limitée, en raison notamment de la sensibilité du milieu aux déformations ou aux risques liés à l'ouverture aux publics, il convient au gestionnaire de gérer les visites avec des méthodes conciliant protection et développement identifiables et éventuellement reproductibles ailleurs.

La maîtrise de la capacité de charge, une approche opérationnelle variée.

Qu'est-ce qu'une capacité de charge dans un site naturel exceptionnel[3] ? C'est un seuil de fréquentation au-delà duquel son augmentation provoque plus d'inconvénients que d'aménités environnementales[4]. Pour sauvegarder intact le patrimoine naturel, les sites exceptionnels sont amenés à distinguer les fréquentations qui provoquent une modification irrémédiable (seuil de rupture) de celles qui sont réversibles (charge maximale également optimum de gouvernance).

L'atteinte ou le dépassement du seuil de capacité de charge maximale de ces territoires est le signal d'une « surfréquentation ». Elle provoque des coûts de réparation ou d'entretien supérieurs aux avantages économiques qu'elle apporte. Ces avantages économiques ne résident pas seulement dans les effets directs (par exemple les dépenses dans les services touristiques et les emplois directs). Ils résident également beaucoup dans les effets indirects (les services de production culturelle, etc. autour des sites) et les effets induits. Xavier Greffe a montré la confusion courante qui est faite, souvent pour obtenir des effets d'annonce (du type « 1 euro dépensé dans tel investissement en rapporte 9 dans l'économie alentours ») entre les analyses de causalité et les analyses d'empreinte, confusion qui accompagne un maniement souvent erroné des multiplicateurs touristiques (PUCA, 2013 : 12). Or l'investissement dans l'équipement et la gestion des sites exceptionnels, qui éventuellement permet par la suite d'obtenir un label, n'est pas à la base de tout le processus de retombées économiques : les économistes démontrent que l'investissement consenti s'allie en fait à d'autres pour engendrer un processus de création de *valeurs*. Distinguer la part de chacun de ces éléments est un problème délicat que l'économie n'a pu résoudre partout, entre autres en raison de l'élargissement des indicateurs, de la prise en compte difficile des aménités, etc. Le fait d'inclure dans le raisonnement des indicateurs qui ne sont pas monétaires rend la tâche difficile.

[3] Les aménités environnementales sont une source d'agrément et d'attraction pour les touristes et les visiteurs d'un territoire dont la spécificité est liée à des ressources naturelles de qualité. Mais comme l'accès à ces aménités est gratuit (bien publics, ni rivaux, ni exclusifs), leur valorisation économique n'est pas acquise a priori, car elle suppose que soient réunies des conditions précises (Amédée Mollard, Christophe Boschet, Jean-Christophe Dissart, Anne Lacroix, Mbolatiana Rambonilaza et Dominique Vollet**,** « Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 20 | décembre 2014, mis en ligne le 15 janvier 2015, consulté le 17 mai 2016. URL : http://vertigo.revues.org/15235 ; DOI : 10.4000/vertigo.15235).

Sur le plan des effets induits de nature économique, la recherche a évalué les formes de la gouvernance — et notamment l'anticipation dans des contextes variés de prise de décision par les décideurs — de la gestion des flux (fréquentation touristique) et de leurs retombées économiques, sociales, environnementales comme moyens mis en œuvre pour maîtriser la dualité « stock-flux » du capital naturel. Pour Mollard et al. (2014), le capital naturel est un « stock » de ressources disponibles, ayant le statut de biens publics locaux (Tiebout, 1956), c'est-à-dire accessibles à toutes les personnes qui fréquentent le site dont l'accès n'est ni rival, ni exclusif (rivière, forêt, montagne, etc.). Ce capital naturel constitue un stock d'*offres d'aménités* toujours accessibles à tous, en l'absence de droits de propriété ou de droits d'usage. Réciproquement, ces aménités apportent un bien-être et émettent un « flux » d'utilités perçu comme positif par tous les usagers qui fréquentent le site naturel entendu comme bien public local. Ce sont des externalités positives appréciées par les personnes qui fréquentent ces lieux agréables et émettent une *demande d'aménités* qui peut être éventuellement valorisable localement sous des conditions assez bien définies par Mollard et al. (2014) et que l'on retrouve dans les cas étudiés par notre recherche. Si l'agrément que procure la « consommation » des qualités positives du site passe par une activité économique de proximité, cette externalité positive peut être internalisée par les acteurs économiques et être l'objet d'une valorisation conjointe de produits et/ou de services liés : produits de terroir, commerces de proximité, restauration, hébergement et prix immobiliers, etc.

Gérer au mieux les modalités de cette rencontre « stock-flux » conditionne l'empreinte économique de la valorisation des sites exceptionnels en tant que processus de création de valeur.

Il importe donc d'apprécier les formes de cette gestion, mais également et peut-être surtout la façon dont les habitants et les visiteurs « vivent » un site remarquable, un site exceptionnel, et les transformations symboliques et pratiques liées à leur labellisation ; on tente donc à la fois :

- de rendre compte des dynamiques de la fabrique de la visite des sites selon cet objectif,
- de confronter les perceptions habitantes à celles des visiteurs et des gestionnaires pour résoudre d'éventuelles divergences d'interprétation.

On admet, puisque les aménités ne sont pas échangées sur un marché et n'ont donc pas de valeur économique en soi, que leur impact économique est le plus souvent indirect et son évaluation est complexe à mettre en évidence.

Afin de construire ce système complet de connaissance et surtout de maîtrise des capacités de charge du site naturel au regard de l'ensemble des critères à la fois d'impact naturel, d'impact d'image et de bien-être et d'impact de développement, on peut distinguer trois domaines d'investigations assez différents entrepris, donc trois volets qui sont étroitement interconnectés et peuvent être conduits en même temps.

- Le premier concerne le recueil et la mise en forme des déformations du milieu soumis à des fréquentations différentes en volume, en nature et dans le temps. Il convient de les quantifier et de les qualifier avec précision. Par exemple, les dysfonctionnement hydrologiques (ornières, accumulation de sédiments), les piétinements, décapages et ravinement sur des zones longées

ou traversées par des sentiers à forte fréquentation (avec localisation et cartographie précise des tronçons fortement impactés et des tronçons qui seraient sensibles à la réalisation de nouveaux sentiers et de linéaires), le drainage indirect, le compactage et le dépôt de matériaux), les pollutions, les déchets, les risques. Le relevé de leur occurrence, le moment de leur apparition doivent être rapprochés de l'état des fréquentations et de leur évolution, dans tous les lieux sensibles et sur des durées continues de haute fréquentation (la haute saison). Leur occurrence, le moment de leur apparition doit être rapproché de l'état des fréquentations et de leur évolution, dans tous les lieux sensibles et sur des durées continues ; pour être menée à terme, cette étape nécessite l'accès aux résultats des travaux des scientifiques travaillant sur les impacts de la fréquentation sur le milieu naturel.

- Le second volet de l'analyse accorde une attention particulière aux méthodes de comptage de flux (photo-interprétation, suivi smartphones, shadowing, traking, etc.). La méthodologie peut utiliser des méthodes novatrices :
    - en recueillant par la photo ou la vidéo le comportement de certains visiteurs dans les sites (observation sur des séries temporelles journalières depuis un point fixe par exemple…), notamment pour les sites les plus visités et présentant des enjeux de saturation du public ;
    - en retraçant les itinéraires de visite des visiteurs. On peut tester des applications smartphones comme celles conçues pour la course à pied (RunKeeper…) pour recueillir les itinéraires (au moins d'un point de vue qualitatif) des visiteurs acceptant de participer à ce dispositif ou, plus simplement, en suivant les principaux flux en observation directe en comptages et observations à la journée dans des occurrences variables (semaine/vacances/matin/soir, etc.).

- Le troisième volet, crucial, mais souvent négligé, concerne l'évaluation de la satisfaction du visiteur et l'expérience (le « bien-être ») qu'il retire de sa visite à ces différents moments de la fréquentation. C'est cette expérience qui, si elle est positive, motive le séjour, retient la clientèle et génère, notamment en périphérie du Parc, un bien-être auprès des populations et du développement. Cette étape doit s'accompagner d'une évaluation identique auprès des habitants d'une part, et d'une enquête approfondie auprès des acteurs économiques (singulièrement des commerçants) quant au mode de gouvernance et aux perfectibilités du système de régulation des flux. Ce volet fait l'objet d'un volet spécifique « satisfaction des visiteurs », étape 10 du projet (détaillé plus loin).

Envisager un tableau de bord de gestion des fréquentations dans un site naturel exceptionnel implique donc la création d'un système de comparaison de résultats entre déformation des milieux, apports en bien-être et développement et fréquentation. Au regard des expériences et de leurs effets positifs ou négatifs, c'est un instrument simple, pérenne et opérationnel de pilotage de la fréquentation du site.

Donc la lente construction de ce système de gestion des capacités de charge (ou « tableau de bord ») s'opère idéalement en trois temps :

- la fabrique d'un référentiel optimal de capacité de charge et de limite de changement acceptable pour chaque lieu sensible (fragile) des sites du Parc (rapports milieu/flux visiteurs => qualification des impacts par « moments » et « lieux ») ;
- l'évaluation de l'expérience de la visite à ces différents moments et lieux, la mise en dialogue de tous les acteurs impliqués dans le site (habitants, visiteurs, commerçants, élus, protecteurs de la nature, etc.) ;
- la construction d'une feuille de route commune à tous ces acteurs, évolutive, mais permettant de fixer un objectif de gestion des flux et de mettre en place les moyens correspondants pour y parvenir.

1. La fabrique d'un optimum de capacité de charge et de limites de changements acceptables

La notion de « fabrique » est devenue usuelle en sciences humaines et sociales, particulièrement en sciences du territoire, et renvoie à l'examen des conditions d'élaboration, de transformation, d'application des modalités d'intervention ou dans un espace.

En tant qu'objet de recherche, elle implique que les acteurs, leurs logiques, leurs outils, les processus qu'ils mettent en œuvre soient problématisés et regroupés en formes facilement reconnaissables, fiables, reproductibles.

La fabrique de cette structure d'évaluation des sites naturels soumis à forte fréquentation apparaît comme le facteur déterminant pour la connaissance de ses impacts.

Si les processus de planification ou de projet très intégrés (modèle de type anglo-saxon) n'existent pas, on peut déduire des expériences analysées (cf. rapport intermédiaire) deux types de gouvernances assez différents.

Le premier correspondrait à ce qu'on pourrait nommer une gouvernance de « réparation », assez commune et sans doute majoritaire dans les cas des OGS où il fallut restructurer les espaces de visite, les emprises et les conditions d'accueil. Cette forme de gouvernance est celle de l'adaptation à l'urgence. Elle vise à intervenir sur des espaces déjà souvent dégradés, des équipements vieillissants, parfois obsolètes, devenus inadaptés à l'évolution des usages et des conditions de visite. Elle produit des modifications actives pour se mettre en harmonie avec ses conditions propres d'existence, pour s'accommoder aux conditions de sa protection. Ce type regroupe plutôt des situations où, en l'absence d'une structure locale de gouvernance installée et acceptée depuis des années voire des décennies, la multiplicité des acteurs dans les dispositifs liés à la protection ne constitue guère un cadre de collaborations effectives. L'analyse de ces cas, à Gavarnie, à la Dune du Pilat, à la Pointe-du-Raz montre que les réseaux sociaux et politiques de collaboration se caractérisent par des coopérations faibles ou contrariées, pour ne pas dire conflictuelles, en tous cas non réciproques.

Le second type de gouvernance est celui d'un projet de gestion coordonnée du site, qui ne s'inscrit non plus dans une intervention d'urgence ou de réparation, dans la gestion d'une situation de crise, mais plutôt dans l'acceptation et l'affirmation d'une intervention continuelle, une gestion permanente et apaisée de l'incertain[5], longue, consistant à affecter et faire fonctionner en innovations continues les équipements et les espaces d'accueil ou de visite en fonction de rapports connus, étudiés entre des contraintes naturelles du moment (état du « stock ») d'une part, le volume et la nature des fréquentations en tous lieux et à tous moments d'autre part et, enfin, les perceptions et les représentations que se font les visiteurs (état des « flux » et leur impact notamment en termes d'image et de notoriété). Ici, si les acteurs institutionnels des territoires ont été souvent à l'initiative de projets collectifs de valorisation et de préservation des aménités environnementales et la coordination des acteurs publics-privés pour les valoriser impulsée avec force et détermination (Sainte-Victoire, Canigó), les coopérations entre organisations de nature différente sont davantage multiples, continues, institutionnalisées.

➢ Les stratégies de réparation

Dans cette situation courante souvent à l'origine de la prise de conscience des questions à traiter, les premières analyses et les différentes approches pointent un décrochage du site par rapport à son environnement, décrochage qui risque d'en faire à court terme un lieu emblématique des difficultés rencontrées dans les lieux dégradés par le tourisme de masse.

Cette obsolescence accélérée est liée à un ensemble de facteurs dont :

La perte des aspects attractifs : paysages et équipements abîmés, saturés, hébergements touristiques hier modernes donnant des signes de vétusté et de manque d'entretien… Les dégradations confèrent une impression immédiatement négative des espaces. Cela altère profondément l'image du site et le connote. Sans aller jusqu'à la situation paroxystique des dégradations en périphérie de la Dune du Pilat, par exemple, c'est le cas de nombreux commerces sous auvent. Les équipements publics d'accueil et leurs espaces de rattachement ne contribuent pas ou plus à qualifier leur environnement et sont, pour certains, les lieux où se concentrent les difficultés de gestion. Cette tendance apparaît alors comme devant être inversée, car, comme pour les promenades, il s'y joue une partie de l'image du site et c'est le lieu d'un investissement qui doit lui bénéficier. Les gestionnaires, ici, identifient et reconfigurent tous les lieux de dégradations récurrentes.

L'évolution des attentes : la « visite libre » d'hier apparaît aujourd'hui comme un monde coupé de son environnement. Atout majeur d'un site naturel exceptionnel, les promenades n'offrent souvent dans ce cas plus rien d'attractif, quand elles n'obligent pas à traverser des espaces dégradés. La nécessité de qualifier prioritairement les promenades apparaît alors progressivement aux yeux des gestionnaires pour transformer l'image du site auprès des visiteurs.

[5] L'apprentissage des méthodes de mise en place de mesures des flux, des impacts et des satisfactions débouche souvent sur des résultats inattendus, parfois remettant en cause des éléments de la politique de gestion des sites, donc nécessite une posture ouverte, sur le plan réflexif, de la part des gestionnaires quant à l'efficacité de l'action déjà entreprise par le passé.

La dégradation de l'espace public que ne compensent pas les interventions et qui engage des stratégies de repli ou de descente en gamme dans l'environnement du site exceptionnel (commerces peu attractifs, résidences délabrées…). La partie attractive du site est alors au mieux constituée de références à la nature (en contrepartie, quand le visiteur a fini sa journée, il est confronté à des nappes de parkings vides et il quitte le site sans s'y attarder). L'environnement commercial ou de services à l'accueil des publics ne construit plus un réseau économique attractif à l'échelle du site et n'agrémente plus l'après-visite ou promenade, contrairement à d'autres sites touristiques visités ailleurs. Ce niveau d'obsolescence de l'équipement constitue un indicateur de l'attractivité et de la qualité d'un site. C'est un enjeu économique central et l'accueil des commerces dans des configurations attractives redevient peu à peu au cœur d'une stratégie de conception de l'espace public en site naturel (concevoir des espaces de forte urbanité en périphérie du site qui intégreront les commerces plutôt que de traiter, après coup, l'espace commercial qui a grignoté son implantation centrale).

Cette phase initiale de rattrapage ou d'intervention d'urgence est directement induite par la masse touristique ou des visiteurs lorsqu'elle exerce un « poids limite » sur le site exceptionnel. Sa « pression » (la somme des contraintes qu'elle produit) a un impact, implique une déformation, une dénaturation originelle, une perte des qualités touristiques initiales du site, de ses aménités positives.

Par analogie, on peut comparer ces limites aux déformations subies par un matériau soumis à un effort intense :

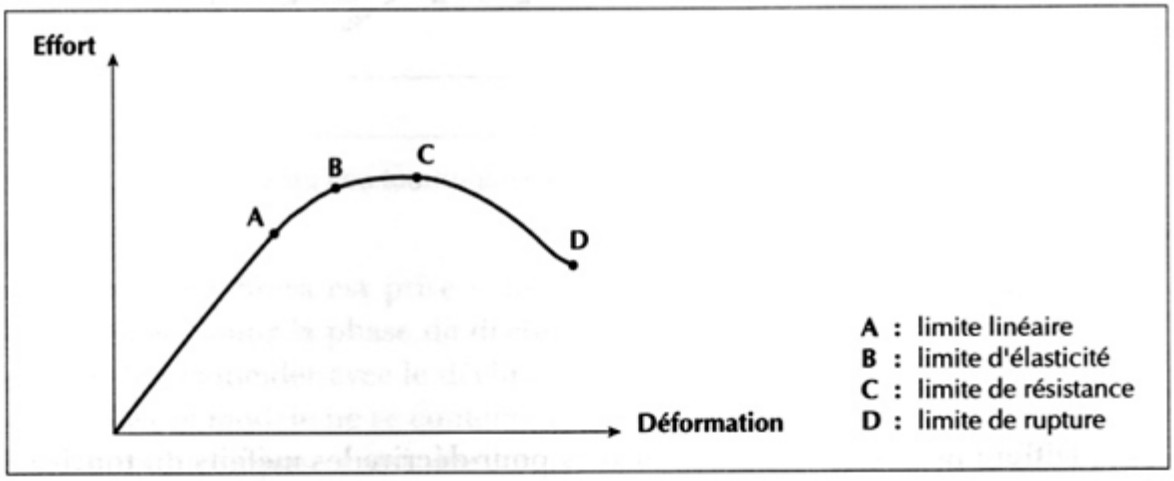

Relation entre l'effort de traction et la déformation de traction d'un matériau ductile (limites de résistance et de rupture éloignées).

Différents concepts apparaissent, aussi utiles pour être employés dans les sites lors de la gouvernance de rattrapage pour décrire les impacts négatifs ou limites du tourisme de masse sur le milieu d'accueil. Le terme de « saturation » y apparaît partout dans les études de fréquentation au moment des hautes saisons. Le terme y traduit l'état du milieu qui ne peut absorber une quantité supplémentaire du flux et l'impossibilité d'accueil supplémentaire. Le terme de « dénaturation » s'en suit souvent et décrit la perte des

caractères originaux qui avaient attiré les premiers visiteurs, on assiste à la destruction des milieux naturels et humains.

Ces deux phénomènes nécessitent d'apprécier, pour mieux les gérer, la capacité limite acceptable par le site, c'est-à-dire la charge maximale que chaque site ou chaque accès de site peut supporter (point C dans le schéma). Cette étape de l'évaluation, décisive pour enclencher des pratiques de régulation positive, optimale dans le rapport coûts/avantages, n'apparaît pas immédiatement, parfois même n'apparaît-elle jamais lorsque la société locale s'y refuse (Gavarnie). Il s'agit pourtant d'un phénomène mesurable et relativement objectif, mais qui implique ensuite l'acceptation de modifier par exemple les accès, voire de les restreindre, de mettre en place des équipements d'accueil pour gérer cette notion d'effort, ou de contrainte, de tension. D'où la nécessaire intervention des acteurs pour accompagner la déformation relative du milieu sous le poids de la fréquentation, qui est rarement linéaire.

Cette gouvernance de rattrapage opère en général en trois types de stratégies :

1. Une stratégie de rattrapage qui prolonge voire amplifie les efforts de requalification progressive du site après la prise de conscience des détériorations (notamment sur ses accès et ses paysages) pour tenter à long terme de compenser les évolutions négatives des années (en général dans les années 1980 – 2000).

2. Une stratégie de repositionnement qui recadre l'ambition du site sur un segment de clientèle pouvant disposer d'un hébergement peu cher tout en bénéficiant des équipements minimums pour y rester au minimum à la journée (buvette, parking…), dans une complémentarité par rapport à l'offre voisine.

3. Une stratégie de reconquête qui propose une restructuration rapide et volontaire portée par un ensemble d'acteurs publics (collectivités territoriales) et privés (hébergeurs, commerçants, artisans ou agriculteurs, forestiers), pour inverser la tendance de dévalorisation en valorisant des potentiels sous-exploités et pour construire une nouvelle offre.

➢ Le temps du rattrapage

Les expériences relevées dans cette étape de sauvetage visent à réaliser des projets de canalisation des flux et des remises à niveau des espaces dégradés. Le portage est souvent différent selon le site et il s'ajuste en fonction des difficultés rencontrées et des moyens. Ces stratégies s'accompagnent peu d'une anticipation de type « plan directeur ».

Quelques exemples :

Massif du Canigó

Le Canigó apparaît pour la première fois dans la liste des Grands Sites de 1989 parce que l'État reconnaît qu'un problème de fréquentation touristique menace les paysages du massif et souhaite s'engager dans sa résolution. Il met en place le dispositif Grand Site en commanditant les premières études préalables à toute OGS dès 1995. Le projet Canigó s'appuie sur une mobilisation élargie (associations, scientifiques, DIREN, ONF et les élus des collectivités dont le territoire est impliqué). Avec elle arrive une nouvelle lecture du massif qui opère un glissement de contenu : l'approche paysagère stricto sensu cède la place à une approche plus large, qualifiée de patrimoniale qui construit un arsenal conceptuel, rhétorique et normatif autour d'une nouvelle mise en récit du site. Les administrateurs du Syndicat mixte se saisissent du projet de ligne à très haute tension entre la France et l'Espagne à partir de 2001 pour appliquer l'article 2 de la Convention OGS II relatif à l'intégrité paysagère et à l'extension du site classé. L'intégration des trois réserves naturelles situées au sud du massif, avec lesquelles une convention de partenariat a été signée avec le Syndicat mixte en 2010, agrandit le périmètre de manière considérable : bien qu'elle ne se justifie pas du point de vue de l'intérêt paysager, la logique de création des réserves permet de renforcer et de donner une continuité à l'entité Massif et favorise la consolidation de l'entité gestionnaire portée par le Syndicat mixte. C'est sur ces bases que naît le territoire de gestion des flux qui s'appuie sur la place centrale qu'il accorde aux enjeux de l'action publique territorialisée.

Pointe-du-Raz en Cap Sizun

Le site de la Pointe-du-Raz constitue un lieu symbolique tant par sa situation géographique que l'imaginaire pittoresque induit par les artistes, les habitants, conduisant à une mise en tourisme dès le début du XXe siècle. Malgré une protection du site par son classement, la fréquentation croissante des visiteurs, ainsi que l'aménagement « hâtif » de commerces participent à une dévalorisation du site. C'est à la suite d'un conflit entre les acteurs locaux et l'État, concernant le projet de construction, qu'apparaissent des premières mesures de gestion du site, notamment par l'acquisition de terrain par le Conservatoire du Littoral, mais aussi la réalisation d'une « Opération Grand Site » en 1988. Cette action

reconnue d'abord comme « remarquable » à l'issue des réalisations par le déplacement des activités commerciales, l'instauration d'itinéraires de cheminement, ou encore la revégétalisation d'espaces endommagés s'est traduite par l'obtention du label « Grand Site Pointe-du-Raz » en 2004 sur le périmètre de 200 hectares comprenant la Pointe-du-Raz, la baie des Trépassés et la Pointe du Van, piloté par le Syndicat mixte initiateur du projet. Le bilan de cette période demande cependant d'améliorer les méthodes d'observation, d'impliquer la population locale dans la gestion du site et enfin d'organiser la gouvernance. C'est dans cette optique qu'un label « Grand Site Pointe-du-Raz en Cap Sizun » est délivré en 2012 à l'intention de la communauté de communes du Cap Sizun en raison du vaste périmètre de 2 024 hectares.

Dune du Pilat

Réceptacle de biodiversité, témoin de formes anciennes d'exploitation de la ressource forestière (le gemmage, par exemple), la dune boisée est menacée par deux risques « naturels » : l'avancée du cordon dunaire et l'incendie de forêt ; mais également par l'urbanisation. Pour autant, il faut attendre les résultats de l'étude de fréquentation 2013-2014 commanditée par le Syndicat mixte pour que le 1,9 million de visiteurs par an (soit nettement plus que l'évaluation de 1 à 1,5 million de visiteurs mis en avant jusque-là) retienne l'attention du gestionnaire. Si des facteurs conflictuels ont justifié que la Dune du Pilat fasse l'objet de l'une des toutes premières OGS menées en France (1978-1986), sa conduite dans un climat tendu est vécue alors comme un échec ; le faible intérêt qu'elle affiche pour la mise en ordre et en cohérence des activités sur le site aboutit à des dérives de gestion et à des incohérences. Cet échec conduit à interroger la gestion municipale du site. L'arrivée d'une nouvelle équipe en 2001 crée un contexte plus favorable au dialogue avec les services de l'État et amène la commune à adhérer en 2002 au Réseau Grands Sites de France, ce qui initie une démarche de gestion durable du site classé, à peine en cours, afin de réguler les différents usages sur le site et obtenir, peut-être *in fine,* le label Grand site de France.

Ces stratégies montrent la volonté des gestionnaires qui l'adoptent de ne pas abandonner le site à ses difficultés, mais aucune ne porte un changement de principe de gestion spatiale des flux d'image susceptibles d'inverser les tendances à la surfréquentation alors que certaines parties du site dérivent dangereusement. On reste parfois dans une dynamique globale de remises à niveau ponctuelles et le décalage entre le coût des interventions et résultats obtenus reste important.

- **Le temps du repositionnement**

Si elle est atteinte, dans cette phase, on s'oriente vers la stabilisation de l'attractivité sur un segment réaliste compte tenu des sites et de leurs possibilités d'investissement. Dans cette stratégie, les acteurs ne s'engagent pas pour de grands réaménagements, ils se recentrent sur des missions qui ne sont pas suffisamment assurées comme l'entretien, le

nettoyage des tags, la sécurité… ce qui nécessite d'accroître les services des gestionnaires pour être réactif en termes de capacité de gestion.

En revanche en termes d'intervention, ces requalifications permettent :

– de sécuriser les cheminements en améliorant leur rapport à l'environnement et au paysage,

– de marquer des cheminements transversaux piétonniers pour rejoindre un axe canalisé et sécurisé,

– parfois, pour les habitants, de créer des axes intermédiaires naturels pour pouvoir y accéder sans passer par les parkings.

Dans ces stratégies de repositionnement, le site réoriente son action vers l'entretien, la microrequalification des espaces de visite et, parfois, les commerces.

Quelques exemples :

Pyrénées-Mont Perdu

Si le tourisme est devenu l'activité dominante du site, avec environ 600 000 visiteurs à l'entrée d'Ordesa et environ 500 000 à 900 000 dans le secteur des trois cirques français, les comptages versant nord ont été soumis à des méthodes, des périodicités et des lieux à chaque fois différents qui témoignent d'une variabilité forte des acteurs impliqués au cours du temps. La constitution du territoire de gestion des fréquentations a été perturbée plus qu'aidée par le classement au patrimoine mondial qui a introduit une « rupture territoriale » en assemblant dans un site unique transfrontalier des secteurs dont les pratiques de gestion obéissent à des dispositifs et des dynamiques assez différents. Le fait que l'acteur principal de l'initiative du classement soit issu de la société civile plutôt que de la sphère des politiques publiques (les États français et espagnols, les administrations déconcentrées, les collectivités territoriales ne sont ni à l'origine ni très impliqués dans le dispositif) a créé des débats organisationnels assez conflictuels et des tensions plutôt que d'aider à l'instauration d'une gouvernance partagée, particulièrement en termes de gestion des flux où les aménagements nécessaires nécessitent l'accord des maîtres d'ouvrages locaux (les équipements devant être réalisés sur des territoires communaux).

Mais l'inscription des sites au patrimoine mondial explique seulement en partie ces difficultés de constitution d'un territoire unique de gestion des fréquentations ; les fortes réticences à la gestion des flux s'expliquent également par l'histoire locale des rapports du tourisme (ou des touristes) avec les habitants. L'exemple du site et du village de Gavarnie en atteste. Outre des raisons politiques, la place jusque-là insignifiante d'un programme de gestion de flux s'inscrit dans un contexte sociologique singulier : la population locale, essentiellement commerçante est socialement peu diversifiée. Elle semble ancrée dans un système d'accueil captif et contemplatif pour lequel une gestion des flux impliquerait une diminution du nombre de passages et donc une baisse de la consommation touristique. En outre, dans l'imaginaire de ces habitants, la mise en place d'un plan de gestion atteste de l'empreinte des mouvements écologistes qui dans les années 80 ont freiné le

développement du village. Aujourd'hui encore, si un certain nombre de démarches opérationnelles pour la régulation des flux de visite sont en voie de réalisation (fermeture de la route de Troumouse, expérimentation d'une navette, suivi des impacts de la tenue du Festival de Gavarnie, application d'un cahier des charges au titre du site classé, mise en place d'un suivi photographique et l'intégration d'une démarche de développement durable dans l'organisation de la manifestation), la gestion des flux touristiques et leur régulation restent fragmentées, car les processus de décision et de maîtrise d'ouvrage restent très éclatés : le territoire de gestion des fréquentations ne connaît pas de construction chevée dans ses relations d'interdépendances entre acteurs et ses formulations juridiques.

Réserve nationale de Néouvielle

Un mode d'accueil touristique partenarial initié en 1994 par le Parc national avec la mise à disposition du public d'un système de cars-navettes (offertes par les stations de ski) afin d'accéder à la Réserve par la route des lacs a initié le début d'une coopération locale pour la gestion des accès. Cependant, ce mode d'action organise uniquement l'accueil et le stationnement à l'une des portes d'entrée possibles du Néouvielle, à Orédon et à Aumar-Aubert. Ce système qui échappe au gestionnaire principal, le Parc national des Pyrénées, ne régule-ni les flux ni n'en suit avec exactitude les retombées dans leur cheminement en cœur de Réserve, il organise uniquement un des accès principaux en haute saison. Si un SIVU est maître d'ouvrage des rares infrastructures d'accueil, l'éclatement de la gestion du site et les positions divergentes des acteurs quant à la protection ou au développement du site, liés à l'augmentation des flux n'aident pas à la constitution d'un territoire unique de gestion des impacts.

Le site classé des Bouillouses

Bien que géré par le Conseil départemental, c'est le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes qui a entrepris, en 2014, une démarche pour élaborer collectivement un plan de gestion de ce site naturel et paysager classé afin d'y préserver les fonctionnalités, les services écologiques et la biodiversité de ces habitats tout en essayant de réguler ses usages (diminuer leur conflictualité, notamment ceux liés aux flux de visiteurs). Si l'intérêt pittoresque et scientifique a motivé le classement du site, c'est au motif de la protection des zones humides que le Parc légitime son intervention au moment où le site fait l'objet d'attentions très soutenues de la part des stations de ski environnantes (avec notamment un projet de liaison par remontée mécanique entre la station des Angles et celle de Font-Romeu qui traverserait le site classé et en ferait passer la fréquentation de 150 000 à 400 000 visiteurs/an). La constitution du territoire de gestion des flux, à cheval sur plusieurs communes, est donc liée à une tentative de reprise en main d'un territoire engagé pour une protection et une gestion durable de ses espaces : les zones humides sont des milieux intermédiaires entre milieux aquatiques et terrestres. Elles se composent de nombreux éléments, en interaction tant in situ qu'avec leur milieu environnant. Cette complexité confère des propriétés et des fonctions propres à chaque zone humide et contribue à leur grande sensibilité aux conditions de piétinement et à leur grande fragilité. La dynamique de

ces milieux dépend de multiples facteurs intervenant sur leur équilibre et sur leur fonctionnement écologique. Les atteintes subies sont parfois irréversibles et ont des conséquences sur la diversité des espèces et sur le fonctionnement hydrologique de l'ensemble des bassins versants.

Outre sa grande sensibilité due à une forte imbrication des influences naturelles et des sociétés humaines, l'intérêt de ce cas réside dans le fait que les zones humides sont souvent de surface réduite, ponctuelle, très localisée et ne rentrent pas dans les seuils de protection réglementaire prévus par la loi. Les connaissances acquises sur le site au vu des fragilités et des perturbations observées et les débats menés au sein des groupes de travail animés par le Parc ont orienté **l'état des lieux des usages**. Le Plan de gestion concerté qui en est issu s'appuie sur un processus itératif où un rôle déterminant a été laissé aux acteurs du territoire concerné. Deux grands pôles ont été identifiés comme nécessitant un travail spécifique : l'activité pastorale et la fréquentation touristique.

Disposer d'une observation fine des zones de pénétration de la visite et des zones de flux importants est apparu rapidement aux gestionnaires comme une orientation stratégique pour prioriser les sentiers sur lesquels il est nécessaire d'intervenir pour canaliser, limiter voire interdire les flux.

Ces exemples de stratégies différentes de repositionnement demeurent insuffisants pour permettre d'accueillir et de « fidéliser » des visiteurs par une bonne gestion. Elles ne permettent pas d'éviter des pratiques marginales dures (4x4 sur la Dune du Pilat, au fond des Cirques de Gavarnie, Estaubé, Troumouse, innombrables feux et camping interdits dans le site classé des Bouillouses), de préserver la notoriété des sites, de consolider l'offre commerciale périphérique et d'induire une offre de services intermédiaires (induits) dans la zone tampon ou d'accès proche. À ce stade, les bénéfices restent encore limités en termes d'image de préservation et de bonne gestion, même s'ils marquent un réel effort en termes d'adaptation de l'offre tout en maintenant des coûts faibles d'intervention pour la collectivité.

- Le temps de la reconquête

Il s'agit dans ce cas d'une opération lourde de reprises en profondeur des espaces publics d'accueil en tension (parkings, espaces commerciaux, des accès au site, à la plage, des promenades…). C'est la seule stratégie qui permette de développer une visite étalée dans le temps, donc d'induire du court séjour, donc d'étoffer l'offre d'hébergement, de diversifier la visite et d'entraîner les propriétés bâties voisines dans une dynamique de revalorisation patrimoniale. Ces stratégies s'appuient en général sur un schéma directeur de reconquête durable du site, qui se fonde sur des actions de valorisation de l'environnement.

C'est un projet en général partenarial porté par une ville ou une communauté de communes, la région, le département… pouvant aussi mobiliser les acteurs privés dans le processus de revalorisation (tels les propriétés forestières, viticoles, agricoles ou les commerçants). Un organisme aménageur (type SEML) peut prendre en responsabilité l'opération à partir des objectifs validés politiquement à tous les échelons territoriaux (cas de quelques grands sites de France : Pont du Gard, etc.).

Quelques exemples :

Sainte-Victoire : le choix du temps long par tous les acteurs.

En s'engageant sur des conventions d'objectifs avec l'État et les partenaires professionnels et financiers, les acteurs de ce territoire ont souhaité relever trois enjeux majeurs : préserver son identité paysagère, patrimoniale et locale, faire des élus, associations, résidents et professionnels les acteurs d'un projet territorial commun, répondre à la demande des publics divers qui le pratiquent. La question de la gestion de l'accueil du public est donc au cœur du projet de grand site Sainte-Victoire et a été conduite par toute une série d'actions toujours concertées entre les parties prenantes. Toutes les démarches de gestion des capacités d'accueil du site ont été interconnectées dans un projet d'ensemble et accompagnées d'un effort de concertation et de communication important réalisé dans le but de permettre une récréation des publics tout en conservant l'objectif de conservation de la biodiversité et des paysages. Les collectivités initiatrices de ce travail, avant la naissance de l'opérateur local reconnu, le Grand Site Sainte-Victoire, ont travaillé par étapes thématiques, étalées sur un temps long (1990-2015), sous la forme de comités de pilotages constitués avec toutes les parties prenantes pour valider les choix et les orientations à chaque étape des démarches. Des groupes de travail thématiques ont joué un rôle de définition des états des lieux des situations, de définition des objectifs et des constructions des programmes par des mesures de gestion adaptées.

Le projet de constitution du territoire de gestion autour du principe de site remarquable est l'aboutissement d'une lente prise en charge des problématiques relatives à la protection d'un milieu naturel soumis aux risques liés à la fréquentation des visiteurs.

Ce scénario de reconquête est le plus ambitieux : il développe des promenades en continu susceptibles d'attirer d'avril à octobre des visiteurs (écrêtement des flux et allongement des saisons), de diversifier les types de visite (passant de l'excursion aux flâneries, aux séjours et au résidentiel de villégiature), d'opérer un traitement paysager de l'offre de stationnements visant à développer la qualité, mais également les usages auparavant essentiellement automobiles (écomobilité, repos). Il articule également paysage et urbanité pour mettre en scène l'offre commerciale, lorsqu'elle existe.

➢ Valoriser les potentiels « nature » : l'objectif de gestion optimale des flux

Le fait que des limites différentes dans la gestion des flux existent implique qu'on en déduise assez rapidement des seuils de tolérance variables. À l'image des solides soumis à un effort, ces lieux touristiques ont une limite au-delà de laquelle ils sont susceptibles de « casser » : la déformation de l'appareil économique, du système social, de l'environnement naturel est susceptible d'affecter voire de bloquer le fonctionnement territorial et donc les « bonnes pratiques ».

Pour valoriser le potentiel « nature », les sites sont donc amenés à décliner et encadrer les occasions variées d'en profiter (balades, vélos, jeux, pique-niques, etc.) en recomposant l'espace notamment par une meilleure intégration paysagère des contentions et des espaces publics d'accueil (espaces publics en tension) et de services (espaces publics de villégiature). D'où germe localement l'idée de définir des capacités de charge optimales ou maximales en fonction des lieux, mais également en fonction des usages, ce qui revient à optimiser la fréquentation touristique que peut admettre durablement un système socio-économique local sans se modifier irrémédiablement (Cazes, 1993 : 139) : c'est une limite, un optimum fluctuant que les sites cherchent, entre un minimum et un maximum.

En termes de méthodes, la nécessité de distinguer et de connaître deux facteurs très différents dans leur mode d'évaluation (éléments variables liés à chaque lieu, monument, etc.) apparaît alors :

Il convient pour le site de déterminer la capacité d'accueil d'un point d'accueil du site à différentes périodes (offre proposée, nombre de lits disponibles = capacité physique d'accueil x fréquentations [flux, fréquence et longueurs des files]) et son aptitude à soutenir cette fréquentation (la rendre « soutenable ») sans déformation ni impact négatif pour les milieux et les populations (observations scientifiques in situ de la part des naturalistes sur la base d'indicateurs écosystémiques).

Souvent, en l'absence de « plan de gestion » clairement identifié, les sites optent pour une démarche souple et pragmatique visant au bricolage en vue d'améliorer la qualité de la visite : on décèle en France, chez les gestionnaires et les acteurs des sites naturels exceptionnels, des signes de prise de connaissance du dépassement des conditions de gestion de la fréquentation. Cela passe par une batterie d'indicateurs apportant des réponses au cas par cas, sur chaque tronçon de visite, à des questionnements du type :

- quand le patrimoine est-il parfois atteint (érosion, destruction de la végétation, tassement du sol, disparition d'espèces végétales ou faunistiques…) ? Les visiteurs endommagent-ils le site au-delà de ses capacités de restauration propres ?
- les équilibres sociaux sont-ils remis en cause : les habitants ne vivant pas directement du tourisme sont-ils mécontents ? Quels sont les encombrements ? Quelle augmentation des prix ?
- la qualité de l'accueil se dégrade-t-elle parfois ? La satisfaction que les visiteurs en retirent diminue-t-elle ?

Assez rapidement, dans cette situation de gestion optimale des flux, apparaît peu à peu l'idée de cadrer les pratiques d'intervention dans un plan de gestion. Sa fonction est de déterminer, de manière contractuelle entre les différents acteurs de la gouvernance locale, ce qui est acceptable et ne l'est pas du point de vue écologique et de l'accueil du public, une comparaison de l'existant avec la situation souhaitée, puis une stratégie pour prévenir les situations inacceptables, enfin un suivi et une évaluation de la gestion. C'est ici que la démarche pragmatique des sites français (non transcrite la plupart du temps, peu conceptualisée) se rapproche, finalement, des méthodes anglo-saxonnes comme la méthode VIM des parcs nationaux américains (Visitor Impact Management Planning, US National Parks and Conservation Association) ou TOMM (Tourism Optimisation Management Model), utilisée en Australie, qui impliquent toutes les parties prenantes (Canestrelli, 1991 ; Cocossis, 2001).

Dans cette démarche, tout le processus initial de mise en place de la dynamique de gestion implique tous les partenaires du site : propriétaires, habitants de proximité, scientifiques, visiteurs et les autres organismes concernés.

Ici, la démarche repose la plupart du temps sur un processus itératif, comportant environ 8 étapes peu ou prou reconnaissables comme étant similaires :

- Réalisation d'études préalables sur l'état de la législation et son application dans le site, connaissances des politiques de visites et des résultats de la recherche sur leur impact naturel et économique ;
- Fixation d'objectifs de visite, y compris en matière d'expérience et de pratiques des visiteurs et comparaisons de ces objectifs avec ceux d'une bonne gestion des ressources ;
- Choix d'indicateurs d'impact clé, y compris les indicateurs sociaux et écologiques ;
- Sélection des limites, des seuils et des normes pour chaque indicateur d'impact ;
- Comparaison de ces normes avec les résultats relevés dans chaque lieu de mesure et pour chaque indicateur. En cas de dépassement, passage à l'étape suivante (étape 6). En cas de non-dépassement, renouvellement périodique de l'étape 5 [monitoring*] ;*
- En cas de constatation de dégradation liée au dépassement de la charge admissible, identification des causes probables de l'impact ;
- Identification des stratégies de gestion ;
- Mise en œuvre et surveillance *[monitoring] : retour à l'étape 5*

Comment une équipe de gestionnaire est-elle amenée à apprécier la *capacité limite de l'accès à un ou plusieurs des sites ?* Dans la majorité des cas,

- l'expérience des pics de fréquentation difficilement gérables l'amène à déterminer le chiffre maximum de visites admissibles pour une journée type. Une journée type correspond aux jours de l'année au cours desquels le site va être à pleine capacité à un moment ou à un autre de la journée ;
- elle n'inclut pas dans ce calcul les jours réellement surchargés, soit 2 à 10 jours/an durant lesquels l'équipe gestionnaire accepte que le site soit sursaturé. Des

dispositions temporaires sont prises pour ces journées, il serait absurde de concevoir tout l'accueil en fonction de ces pics ;

- en moyenne, on admet que chacune de ces journées types représente environ 1 à 2 % du nombre annuel de visiteurs sur le site, et on en trouve pas plus de 20 fois par an ;
- le calibrage des équipements sur cette fréquentation de journée type permet d'accueillir uniquement la capacité instantanée au moment le plus fort de visite de la journée type ; lors des dépassements, on sait et on admet qu'il y aura mécontentement des usagers, mais en général les équipes et les habitants savent que ces jours jouent également un rôle dissuasif.
- Il est donc normal que le chiffre de la journée type soit dépassé au cours des pics de haute fréquentation, le plus souvent les fêtes du mois d'août. Les gestionnaires acceptent ainsi ces rares jours de débordements par an.
- Pour parvenir à ces solutions, pour un site déterminé, on part du principe que l'accroissement du nombre d'usagers amène à une réduction de la qualité du service reçu pour chacun d'eux, d'où la nécessité d'évaluer également la relation entre la satisfaction des usagers et la densité des visiteurs[6]. Dans tous les cas, ces sites sont amenés à effectuer, pour chaque point nodal de visite, une synthèse entre plusieurs dimensions, naturelle, économique et psychologique :
- dimension écologique du nombre maximum de visiteurs qu'une destination peut accueillir en deçà des conditions de stress du milieu naturel/et des monuments (Newsome & al., 2001),
- dimension économique du nombre maximum de visiteurs qui peut être accueilli dans une qualité constante de leur expérience (Canestrelli & Costa, 1991) sans mettre à mal le produit touristique, son coût et sa rentabilité (CA = P x Q),
- dimension de confort de découverte, d'expérience positive (image et notoriété), dimension de représentation extrêmement importante pour déterminer une expérience positive du visiteur, mais délicate à évaluer (voir méthodologie en livrable 2).

Évidemment, comme dans la plupart des lieux touristiques, la difficulté pour les sites naturels exceptionnels réside alors dans l'évaluation quantifiée de la « *moyenne type par individu (m²/pers)* ».

On peut parvenir à évaluer les facteurs environnementaux comme :

- la fragilité de l'environnement dans des points très différents du site naturel (Dune du Pilat, Sainte-Victoire, Gavarnie),
- les caractéristiques de la faune et la sensibilité spécifique de certaines espèces (partout, mais plus spécifiquement Néouvielle),

[6] En effet, R.B. Alldredge (1972) a clairement démontré que la perception de la qualité de l'expérience récréative était *inversement corrélée au nombre de personnes présentes.* Mais cette décroissance de qualité perçue n'est pas linéaire, ce qui montre la complexité des variables à prendre en compte. La plupart de ces notions restent très subjectives et dépendent des types de clientèles et de la connaissance du lieu, donc on ne peut pas, il ne faut pas établir de modèle ni édicter des normes :

- il n'y a pas d'effet identique entre un lieu où les touristes savent d'avance qu'ils ne seront pas seuls (parcs à thèmes, plages en août, etc.),
- et un lieu où ils viennent pour découvrir seuls (recherche de la sérénité, du calme : mountain, bird watchers, etc. => zones de silence (*mountainwilderness*)

- le rôle de la topographie dans l'agrément de la visite (Les Bouillouses, Canigó) ou la contrainte qu'elle crée (Pilat),
- la nature du couvert végétal (Pointe-du-Raz, pelouse d'altitude de Néouvielle, forêt usagère de La Teste),
- les facteurs sociaux beaucoup plus subjectifs encore, comme l'avis exprimé des visiteurs sur l'espace visité.

En général, les sites s'orientent vers un compromis entre ces facteurs : la connaissance de la capacité de charge globale d'un lieu n'a pas de valeur absolue, mais elle est plutôt issue d'une série de valeurs qui sont fonction des objectifs de gestion pour l'espace considéré. On définit donc la capacité de charge des sites à partir de ce que les utilisateurs (visiteurs/habitants/usagers) et les gestionnaires considèrent comme acceptable pour ce lieu à un moment donné (cette évaluation de la capacité de charge peut donc varier continuellement). L'« acceptabilité » de la pression des visiteurs reste, pour les organismes gestionnaires, une notion relative, dans le temps, mais aussi sociologiquement puisqu'elle renvoie à un choix fait dans le cadre d'un système de principes et de valeurs.

La gestion optimale des flux, y compris de leurs impacts économiques, ne peut advenir sans que ce système de principes et de valeurs ait été défini à l'issue de l'étape première, celle du rattrapage.

Les succès et les échecs montrent dans tous les cas de figure l'importance d'une forte volonté locale d'acceptation de l'idée de partage de la gouvernance et de la fédération des acteurs locaux autour d'un objectif de gestion des espaces naturels exceptionnels et de régulation des conflits pour aboutir. Sans appropriation politique locale, l'intervention extérieure, quelles qu'en soient les formes, ne suffit pas à créer une dynamique de constitution d'un territoire de gestion des fréquentations.

- **Les étapes de l'optimisation des flux à partir d'un tableau de bord de gestion des visites**

On observe que les « plans de gestion » suivent trois étapes assez bien individualisées, mais qui optent, pour chaque site, pour des mises en œuvre particulières selon les objectifs partagés (ou pas) des acteurs.

Ces étapes sont au nombre de trois :

- Connaissance fine du contexte
- Préparer le processus de planification et sensibilisation, impliquer les parties prenantes : identifier les acteurs et examiner leurs scénarios de développement touristique ;
- Définir et décrire le contexte et poursuivre le processus d'implication : examiner les documents de planification et de politique du site exceptionnel vis-à-vis des visites et de l'ouverture aux publics, rédiger le contexte, monter et conduire un comité d'orientation stratégique, définir un groupe de parties prenantes pour l'information ;

Conduite du programme

- Définir les conditions optimales et enquêter sur les indicateurs associés proposés par les scientifiques ;
- Affiner la description de contexte et préparer un programme de surveillance : définir le contexte de chaque site et son suivi avec les parties prenantes et les scientifiques, affiner un certain nombre d'indicateurs, déterminer, pour chaque indicateur, avec le gestionnaire et les scientifiques, la gamme de ce qui est acceptable, de référence et de suivi ;
- Préparer un projet et les versions finales de ce projet avec les parties prenantes, ajuster le plan définitif avec les concertations, informer et prendre l'avis de toutes les parties prenantes.

Exécution

- Fabriquer le prototype du système de gestion des capacités de charge (SGCC — cette étape nécessite une implication forte du gestionnaire du site exceptionnel) : début du *monitorage* général, identifier conjointement les indicateurs qui montrent des résultats hors des limites acceptables, en identifier la cause et les effets, développer et mettre en œuvre des réponses à ces causes et effets, affiner la gamme des interventions des acteurs et du management/gouvernance de l'aire touristique étudiée, mettre en place le plan d'enquête et de mesures.

- Mettre en œuvre le tableau de bord pendant la haute saison, évaluer l'expérience de la visite à ces différents moments et lieux, recueillir les résultats, les traiter, les interpréter, affiner le tableau de bord en fonction de ces résultats, transmettre le mode d'emploi, valoriser le savoir et savoir-faire scientifique, veiller à la transférabilité du tableau de bord (voir détail dans les étapes 8 à 11 développées au point 3.1.).

Sur le terrain des expériences analysées, les mises en œuvre particulières ont rencontré des contraintes à chaque fois très différentes qui ont débouché la définition de priorités variées :

Sainte-Victoire : ***le risque comme vecteur de gestion***/de la gestion des risques à la gestion des fréquentations, un programme construit sur le temps long. Des risques de nature différente sont systématiquement mis en relation avec la gestion des visiteurs et les implantations des habitants : la défense de la forêt contre le feu, le risque de rupture des barrages, la compatibilité de la pression de la chasse avec les objectifs environnementaux, la compatibilité avec certaines pratiques sportives motivent l'intervention locale.

La volonté de mieux gérer les risques a conduit à préciser la gestion des fréquentations. La compréhension des flux des différents usagers de la Sainte-Victoire s'appuie d'abord sur l'analyse des espaces de stationnements, pas encore en prise avec la gestion de sa fréquentation. Les études ultérieures sont entreprises à l'initiative du Syndicat et toutes sont suivies par des programmes d'interventions de plus en plus précis, en plusieurs phases : d'abord sur les parkings, ensuite sur les sentiers, puis visant à la connaissance des usagers et la mise en place d'un observatoire permanent de la fréquentation et de ses retombées. Le programme de gestion de la fréquentation et des capacités d'accueil (et la capacité de charge des secteurs les plus sensibles) est directement issu de ces études et des observatoires créés par les gestionnaires. Ce programme est complété par des rapports annuels préparés à partir de l'analyse des tableaux de bord par agents et validé par l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés. La question des indicateurs relatifs à la *charge liée à la visite* apparaît ainsi peu à peu, elle est abordée dans son ensemble d'abord puis différenciée ; aujourd'hui, le Syndicat mixte gère des indicateurs d'une grande variété :

- ceux permettant de mieux connaître les visiteurs et leurs motivations, afin de mieux répondre à leur demande,
- ceux permettant de mieux apprécier les conflits d'intérêts entre les visiteurs, les propriétaires privés et les résidents,
- ceux permettant d'évaluer les retombées pour l'économie locale et les possibilités de les améliorer,
- ceux permettant d'évaluer les impacts des politiques publiques mises en place pour l'aménagement et la gestion du site sur les dynamiques tendancielles d'évolution,

- ceux permettant d'évaluer les dépenses supportées par les différents partenaires publics (État, région, département, communes) pour la gestion du site au regard de l'origine des usagers,
- ceux permettant de définir une méthode d'observation statistique qui permette d'actualiser ultérieurement les enquêtes à moindre coût.

Pour autant, cette individualisation des indicateurs à suivre dans le temps n'est en place que depuis les résultats de l'étude TRACES TPI EOLE de 2010, même si la démarche a été posée deux décennies auparavant. C'est dire la lenteur des cheminements de l'appropriation par les acteurs et du processus de construction du contenu du programme de gestion des flux.

Pyrénées — Mont Perdu : des réticences idéologiques, des projets éclatés entre nombreux partenaires

En 2015, il n'y a pas encore, à proprement parler, de « programme » de gestion des flux sur le versant français, mais plutôt des mesures ponctuelles et dont la gestion reste éclatée entre :

- des mesures sur la circulation (piétonnisation « partielle » [bus autorisés] de la rue centrale commerçante du village de Gavarnie durant les 2 mois d'été. Dés le 1er juillet : on empêche les voitures de monter dans le village... sauf les ayant droit...),
- des mesures de création, de destruction ou de déplacement de parkings, accompagnées de mesures de paiement de stationnement.
- des actions ponctuelles liées aux évènements touristiques saisonniers : actions d'« écomobilité » (qui en sont l'exemple par nature), mise en place de navettes, création de nouveaux itinéraires, projet de remontée lourde afin de contourner le village de Gavarnie, etc.

À partir des éléments des études, une vision intégratrice d'un « projet de développement écotouristique » et de préservation du site *pourrait* se dessiner à l'avenir autour de l'idée de « faire reculer l'automobile » en déplaçant les stationnements, en les rendant payants, en mettant en place des navettes. Première avancée dans la voie de la gestion des flux, la mesure reste sans doute un peu partielle à l'échelle du territoire Pyrénées Mont-Perdu.

Ces mesures de gestion des flux ont été mises en place, semble-t-il, sans articuler les outils entre eux ni chercher l'avis ou l'adhésion des populations locales. L'exemple du village de Gavarnie reste significatif : une gouvernance autocentrée visant la reproduction d'un schéma de monoactivité touristique hérité, isolée de toute dynamique associative et exempt de stratégie de développement touristique plus territorialisé.

Réserve nationale de Néouvielle : un programme pour accroître les fréquentations/l'attractivité comme objectif de gestion

Un programme initié par l'Etat retient cinq grands domaines d'action, tous fondés sur l'idée d'augmenter les fréquentations : la création d'un produit « tour de massif », l'amélioration qualitative et environnementale de l'accueil et des « portes d'entrée », la valorisation du patrimoine, la création de circuits pour les handicapés, la modernisation et la mise aux normes des refuges. Dans ce programme pour l'augmentation des flux de visite, la question essentielle pour concilier protection et développement est donc celle du système de suivi en temps réel, de *monitoring* de la fréquentation, de la connaissance et de la gestion des flux dans la réserve. Dans ce site, la problématique de la gestion des flux est complexe et c'est ce qui justifie sa place dans l'échantillon : l'acteur principal dont le mandat est justement de maîtriser les flux des visites, le Parc national, ne peut réguler les flux qu'à l'intérieur de la Réserve naturelle dont il a la charge de gestion, mais la gestion des points d'accès et des parkings, des « portes d'entrée », situés tous en périphérie, n'est pas de sa compétence. Le fait que les aménagements et les contentions dépendent de maîtrises d'ouvrages communales ou intercommunales pour lesquelles l'avenir des stations de ski est déterminant en termes économique et social rend sa mission fédératrice très difficile. Aussi, aucun programme complet d'évaluation ou de gestion des flux n'a été mis en place par les maîtres d'ouvrage dans ce site. La première et dernière mesure vraiment forte date de la fermeture de l'accès aux lacs d'Aubert et d'Aumar en haute saison touristique, avec mise en place d'une navette entre le parking du refuge d'Orédon [en limite de réserve] et le parking d'Aubert [en cœur de réserve] il y a 15 ans. La diminution constante de la fréquentation depuis 2009 [56 635 en 2009, soit — 18 % en 5 ans] n'aide pas à la prise de conscience des conflits d'usage et les projets, comme celui de « *développer le tourisme raisonné d'altitude* », parlent surtout de développement concilié avec la protection des espaces. Les chiffres avancés dans les objectifs recherchés paraissent très fantaisistes dans la mesure où on ne connaît ni les méthodes ni les bases qui ont permis de les avancer, pas plus que d'en avancer les motifs d'une recherche de leur augmentation (sans contrôle) : accueil de « *100 000 randonneurs annuels supplémentaires* ». Cet état témoigne avant tout de l'éclatement de la gouvernance locale entre partenaires aux objectifs opposés (Bessière, Clarimont, Vlès, 2016).

Les Bouillouses : animer le territoire plus que le gérer

La méthode de construction d'un programme de gestion des flux par le Parc naturel régional repose avant tout sur la quantification et la qualification des impacts, donc la fixation d'indicateurs approuvés par tous les partenaires : les usages actuels ont des incidences sur les zones humides et les organismes gestionnaires de ces usages ont convenu d'en fixer les limites.

Ces décisions partagées permettent d'envisager la construction d'un plan de gestion afin de prendre en compte les enjeux de fréquentation du site et autres usages dans un objectif de préservation des zones humides présentes. La sensibilisation des visiteurs aux richesses des zones humides, la protection ou la mise en défens de certains secteurs, l'amélioration de l'information et du plan de circulation pédestre, l'adaptation de certaines pratiques sportives ou de loisirs, ainsi qu'une évolution des pratiques pastorales et une veille particulière lors de la réalisation de travaux (AEP par exemple), sont des pistes à discuter et

à étudier avec les acteurs locaux pour contribuer à la préservation des richesses du site classé des Bouillouses, à long terme.

Grâce à l'appel à projets de la Fondation de France et au financement accordé, le Parc a pu lancer la démarche de plan de gestion concerté et bénéficie depuis 2015 de l'accompagnement de deux prestataires : un sur le diagnostic écologique du site et les préconisations de gestion techniques (Kairos compensation) et un deuxième prestataire sur la concertation spécialisé dans la gestion des conflits et des problématiques de territoire (Scop Dialter). Ce projet propose une méthode nouvelle de concertation entre tous les acteurs afin de soulever et traiter les problématiques d'un site de grande renommée. Il a produit un diagnostic partagé approfondi de très grande qualité (PNRPC, 09-2016).

Au-delà du processus implicite habituel de concertation mis en œuvre par les agents du Parc dans une démarche plus intuitive que construite, ce projet permet, dès son lancement, de présenter la concertation dans une démarche à part entière en lui accordant toute la place et les moyens nécessaires à sa bonne prise en compte. Le résultat prend la forme d'une démarche progressive et planifiée jusqu'en avril 2017 permettant l'expression chronologique des pratiques, des problèmes et des besoins vers l'élaboration de solutions partagées.

Massif du Canigó : des études de fréquentation, pas encore de plan de gestion

Les études de fréquentation du public (à partir de 2000) ont été transformées en outils de réorientation du développement touristique. Leurs résultats, qui fondent le Plan de gestion 2010-2016, prouvent l'importance stratégique du Syndicat qui assoit son autorité sur son appartenance au Réseau des Grands Sites de France. Mais jusqu'en 2012, le Syndicat mixte ne disposait d'aucun compteur routier ou d'écocompteur piéton. Il s'en remet à des méthodologies variées qu'il ne maîtrise pas encore totalement, par exemple aux comptages de l'ONF (conventions) et il ne décide pas toujours de leur emplacement, c'est-à-dire qu'il ne les considère pas encore comme des outils de mise en œuvre d'une politique propre. Il peine également à récupérer les comptages piétons des Réserves naturelles. Les principales actions spatialisent le projet territorial en associant l'idée « d'urgence de l'intervention » à trois sites réputés et attractifs du point de vue touristique. Les modalités d'intervention apportées par cet arsenal conceptuel et technique grâce à l'Opération Grand Site (création de parkings, pose de barrières et revégétalisation) demandent encore à être intégrées dans une politique partagée à construire.

Pointe-du-Raz en Cap Sizun : un consensus difficile à trouver

Outre la restructuration de la visite dans tout le Grand site de la Pointe-du-Raz, l'émergence d'un programme de gestion des flux se fait à travers une série d'opérations connexes au sein de réserves naturelles et ornithologiques, avec la création de sentiers pédagogiques. Ainsi la réserve ornithologique de Goulien située au sein du périmètre du label « Grand Site Pointe-du-Raz en Cap Sizun » dispose d'un sentier pédagogique instauré en 1980 puis adapté en 2003 par le Conseil Général du Finistère avec l'aménagement de cheminements, de belvédères. L'installation d'un écocompteur près de la barrière d'entrée du chemin pédestre indique le passage 26 490 personnes en 2013 et 28 000 personnes en

2014. L'analyse des flux des usagers s'effectue également par écocompteur depuis 2011 au sein de la Pointe du Van, propriété du Conseil Départemental du Finistère. Le cheminement piéton fait état de 271 passages en moyenne journalière avec un maximum de 795 passages au mois d'août et un minimum de 49 passages au mois de janvier pour une période analysée du 15 juin 2011 au 15 juin 2015. Par ailleurs, les acteurs locaux scrutent la fréquentation du parking payant du site de la Pointe-du-Raz. Les recettes du parking permettent un autofinancement à hauteur de 80 % du Syndicat mixte couvrant des frais de personnel, de promotion, d'investissement. Enfin, les autres accès à la côte sur l'ensemble du périmètre du Grand Site Pointe-du-Raz en Cap Sizun restent très limités, voire confidentiels. Dans certains cas les propriétaires ne souhaitent pas aménager les lieux afin de ne pas augmenter la fréquentation. Il s'agit donc d'un parti pris inclus dans le cahier des charges. Les pointes de Penharm et de Kastell Meur dans la commune de Cléden-Cap-Sizun ne bénéficient d'ailleurs pas d'un aménagement d'accueil pour les visiteurs. Ces contradictions témoignent de la difficulté d'une gouvernance et de la nécessité d'organiser la gestion des flux avec des critères partagés à tous les acteurs, notamment les propriétaires fonciers. Un projet d'observatoire des fréquentations à l'échelle locale ainsi qu'un observatoire photographique d'échelle régionale devraient permettre de mieux mesurer les flux et les évolutions du territoire au sein du périmètre labellisé.

Dune du Pilat : de la réhabilitation du site à la gestion des flux

La reprise en main municipale de la gestion du site en 2001 débouche sur une phase de restauration du site : élaboration d'un guide d'information et réalisation d'actions de communication avec notamment la mise en place en 2006 de panneaux d'information, mise en sécurité par une surveillance accrue du parc de stationnement afin de réduire les effractions dans les véhicules en période estivale, mise en place d'une exposition permanente à ciel ouvert « La face cachée de la dune » (2010), réhabilitation du système d'accès par restructuration des accès et des cheminements, par la mise en place de signalétique, renouvellement du couvert végétal, implantation d'un mobilier spécifique tel que des bancs en bois, promotion des moyens pour les déplacements doux. S'il ne s'agit pas d'augmenter la capacité de parking, mais d'améliorer la fluidité des déplacements et d'intégrer le parc de stationnement dans le paysage, l'enjeu de cette première opération de réhabilitation consiste à retrouver la valeur patrimoniale de l'espace naturel tout en apportant des réponses concrètes en termes d'accueil et de sécurité des visiteurs.

On note que dans l'échantillon et en 2016, sauf à Sainte-Victoire et aux Bouillouses, partout ailleurs la construction d'un « programme » de gestion des flux n'était encore qu'à l'ébauche avec des méthodes très empiriques. La gestion des stationnements (mesures de circulations, gestion des portes d'entrée, etc.) apparaît comme un enjeu essentiel pour la majorité de ces sites soumis à une forte fréquentation, mais la question des flux sur les cheminements — contrôlés ou non — semble également essentielle dans les deux sites qui

ont entrepris la démarche (Sainte-Victoire et Bouillouses). Elle constitue la pierre angulaire d'un programme de gestion des flux ambitieux, transversal et formalisé.

➢ Les choix de gestion

Sainte-Victoire, la formalisation d'une gestion pragmatique

Les premières mesures de gestion de la fréquentation, au cas par cas, portent sur les parkings et les sentiers. Les analyses de la capacité et de l'occupation des principaux parkings du massif font apparaître des niveaux de saturation précis sur certains parkings. La répartition et le choix des lieux à traiter pour l'accueil du public sont effectués selon trois critères :

- la charge maximale atteinte dans chaque secteur du site remarquable,
- les capacités relevées et potentielles en périphérie du massif,
- les contraintes de l'amélioration fonctionnelle (sécurité routière) et paysagère de l'accès à chaque entrée de site.

Pyrénées-Mont Perdu : un plan de gestion absent

Il semble que les collectivités soient encore très loin de pouvoir entreprendre l'élaboration d'un programme d'ensemble de gestion des flux, hormis les premiers aménagements rendus nécessaires par l'urgence d'une mise en ordre minimale. Un plan de gestion pourrait faire partie d'une Opération Grand Site en cours de montage, actuellement en négociation de relance avec le Ministère. Dans cette optique, toute une série d'études (de qualité très diverse) a été réalisée notamment à la demande du Conseil général/départemental des Hautes-Pyrénées. Cependant, certaines restent très approximatives, de type « marketing » et affichent plus des slogans commerciaux qu'elles ne relèvent les ressources et les potentiels touristiques locaux à les organiser, et met peu en lumière les moyens de les organiser.

Néouvielle, en proie à des contestations locales

Dans ce site, la contiguïté entre des espaces fortement artificialisés dédiés à la pratique des sports de glisse et des espaces à haute valeur environnementale et paysagère continue de provoquer de nombreux conflits d'intérêts, assez peu mis en avant, mais disposant d'une réelle capacité de blocage. Les associations de protection de la nature qui mobilisent aujourd'hui ont changé d'outils, de modes opératoires et leur contre-pouvoir est devenu une réalité indéniable. Offrant une « résistance solide, organisée et dotée de compétences juridiques », elles contrecarrent les projets de développement qu'elles jugent préjudiciables par la voie de la légalité, abandonnant les mobilisations de masse (Clarimont & Vlès, 2016). La contestation sociale des projets qui ont germé dans le massif du Néouvielle ne débouche pour l'heure sur aucun programme de gestion des flux.

Les Bouillouses, vers un plan de gestion opéré par un Parc

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a imaginé un processus d'élaboration conjointe de mise en place d'un plan de gestion en 7 phases qui vise à concevoir une méthode de concertation permettant l'information et la participation de tous les acteurs concernés par le projet et gérer les différences de point de vue, à accompagner la démarche d'élaboration du plan de gestion, à évaluer cette démarche (proposition de critères d'évaluation, analyse des temps d'échanges…) et à produire un guide méthodologique pour l'élaboration de ce plan de gestion. Une approche globale du site correspondant à une zone d'observation, vaste espace cohérent dans lequel le diagnostic global est réalisé (bassin versant ou espace fonctionnel de la zone humide), est initiée dans ce but. Une approche plus resserrée correspondant à un zonage d'intervention est en cours : l'exercice consiste donc à identifier les menaces et pressions pesant sur les zones humides. Parmi les points analysés, le Parc porte une attention particulière aux dysfonctionnements hydriques (comblement de la zone humide, diminution de l'alimentation en eau, assèchement, pollution (pression de pâturage, piétinements, rejets de STEP par exemple…), modifications liées à des travaux ou ouvrages…, au développement d'espèces végétales ou animales invasives, à la fermeture de la végétation et à la dégradation du milieu naturel, aux conflits d'usage.

Cette réflexion permet de fixer les potentialités point par point, lieu par lieu du site en cas de résorption de certains de ces dysfonctionnements. Il s'agit donc pour le maître d'ouvrage du plan de gestion de déterminer des secteurs où les menaces sont les plus fortes, où les enjeux sont prioritaires et établir une synthèse des modifications envisagées pour la régulation des flux.

Massif du Canigó, un programme centré sur l'enjeu des stationnements

La création du Syndicat mixte enclenche le processus de travail sur un programme de gestion des flux. En 2002, le SMCGS se saisit de la problématique « gestion des fréquentations » en apportant les moyens humains et financiers qui faisaient jusqu'alors défaut. Les premières années du SMCGS sont consacrées à la structuration de sa gouvernance autour du SIPARC, de l'ONF et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales qui en sont les trois administrateurs. À partir de 2004, la feuille de route du nouveau directeur du SMCGS est clairement de prendre en main la question de la pénétration automobile du site et de faire reculer les voitures durant la saison estivale : un programme de gestion des flux naît à ce moment précis.

Stabilisation de la situation à la Pointe-du-Raz en Cap Sizun

Les contenus du programme de gestion des flux font l'objet de scénarios d'aménagement et de fonctionnement dans le cadre de l'Opération Grand Site. Des

hypothèses sont suggérées à cette occasion. Au sein du site de la Pointe-du-Raz, l'idée de revégétaliser les espaces piétinés et de canaliser les flux de piétons est au cœur de la réflexion, mais la question de la présence des commerces cristallise les tensions. D'une part, la cité commerciale qui existait depuis les années 1960 devait être démolie, mais l'enjeu pour les commerçants était de retrouver une situation géographique adéquate sur l'axe de passage des visiteurs. D'autre part, la localisation des espaces de stationnement et la distance métrique du cheminement piéton entre les espaces de stationnement et la Pointe-du-Raz, allaient définir les espaces de protection et de revégétalisation. À l'inverse la proposition concernant la Pointe du Van exclut d'emblée la circulation automobile. Aujourd'hui la situation semble stabilisée à la Pointe-du-Raz comme à la Pointe du Van notamment par la régulation de la circulation (stationnement obligatoire en amont du site puis cheminement piéton). La situation est beaucoup moins « apaisée » sur le site de la baie des Trépassés, située entre les deux pointes, où une multitude d'usagers stationnent et cheminent avec divers intérêts (visite, randonnée, surf, plage…). La co-présence conduit à des congestions de circulation, à des risques concernant l'accessibilité de services de secours. Globalement, cela impacte l'appréciation globale de la qualité du site.

Dune du Pilat, l'acquisition foncière comme préalable

L'élaboration de mesures de gestion des flux de la Dune du Pilat ne commence que dans le cadre de la seconde OGS : les orientations stratégiques et le programme d'action sont approuvés par le SMGDP en 2011, 10 ans après la première OGS. Ces mesures sont directement liées à la reprise en main foncière du site et la politique d'acquisition foncière porte sur l'appropriation publique des parcelles aménagées, puis sur les espaces naturels ou ceux ayant vocation à le redevenir (2012), donc l'hypothétique programme de gestion des flux est lié à la mise en place de cette politique en cours.

Bien entendu, à cette étape du tableau de bord de gestion des flux, si aucun indicateur de satisfaction et d'expérience de l'usager n'est inclus, on n'atteint pas à évaluer l'optimum d'impact de développement. Car dans tous ces espaces, la gestion des flux vise, à côté de la connaissance simple de la « capacité de charge biologique » (surcreusement des sentiers, arasement des landes et pelouses, fuite des espèces protégées, etc.), à évaluer également la satisfaction de l'utilisateur et de la population (il s'agit d'évaluer la 3^{e} variable, cruciale, de la visite optimale du point de vue des retombées : la « capacité de charge sociale ») : à partir de quel flux, nombre, fréquence, l'usager se déclare-t-il gêné par les autres usagers (sentiers de randonnée, lieux sanctuaires, etc.), tire-t-il une expérience gênée, troublée, plutôt négative, un séjour écourté ?

2.5. Expériences remarquables

Qu'impliquent ces démarches ? Dans l'absolu, les solutions techniques pour gérer les flux sont connues : on peut agir soit sur le volume des fréquentations, soit minimiser leurs impacts, ou combiner les deux solutions.

➢ Agir sur le volume de la fréquentation

Les situations extrêmes (fermeture des sites) ne sont pas courantes. La plupart du temps, les gestionnaires se contentent de diminuer le volume des flux. La limitation de l'accès s'obtient par des méthodes très différentes :

L'instauration d'un péage est une solution qui promeut l'idée que l'environnement a un coût dont l'usager doit s'acquitter. La solution est promue à la Dune du Pilat.

- Quel est le prix dissuasif qui permettra un niveau de fréquentation élevé compatible avec la préservation du site ?
- Quel est le niveau de justice sociale qu'on accepte d'introduire dans l'accès aux loisirs et à l'environnement ?
- Quel droit d'accès réserve-t-on au patrimoine naturel ou historique, surtout lorsqu'il relève du domaine public ? (Pointe-du-Raz…)

La pratique du quota permet une sélection moins ciblée en termes économiques, mais pas nécessairement plus juste : on ferme le site lorsque le quota de visiteurs quotidiens est atteint (Ordesa pendant quelques jours d'été). Cette méthode implique, comme la précédente de pouvoir contrôler tous les sites d'accès, ce qui n'est pas toujours possible.

Instaurer des conditions de visite (visite guidée obligatoire — Vallée des Merveilles, demande d'autorisation préalable — réserve cynégétique de Chambord) => on n'autorise que les visiteurs vraiment motivés. Mais cette solution reste très critiquée par les « passionnés » (randonneurs en montagne) alors qu'elle est acceptée par les « dilettantes » (promeneurs).

Pour décourager les visiteurs, on peut également se livrer à un contrôle strict de l'information, voire diffuser de l'information « négative » : ne pas faire figurer les sentiers sur les cartes topographiques, mettre en garde contre les dangers de rencontre avec les grizzlis…

➢ Agir sur l'impact de la fréquentation

Un autre type de solution consiste à organiser différemment les flux de manière à diminuer leurs impacts sans diminuer le niveau de fréquentation.

la régulation permet de diffuser les flux dans l'espace : elle permet de disperser et donc d'abaisser la pression au m2 : au Cirque de Gavarnie, d'autres itinéraires ont été créés pour offrir une vue comparable depuis les alentours immédiats du Cirque : Troumouse, Estaubé, Oussoué…

L'étalement de la fréquentation permet de diffuser les flux dans le temps. Cela nécessite de maîtriser l'ouverture de certains services (transports, hébergements, tranches horaires, tarifs hors saison…), mais également, parfois, des facteurs plus délicats : conditions météorologiques, concentration des temps de vacances…

La réglementation stricte permet d'éviter les stationnements anarchiques et pratiques destructrices, mais nécessite des moyens de police touristique dans les sites.

Par contre, ces seules mesures ne sont pas suffisantes, à elles seules, à assurer que l'expérience du visiteur sera exceptionnelle. La mise en œuvre de tout ou partie de ces solutions doit tenir compte, dans les sites naturels, de l'objectif essentiel de développement qui est la maximisation de l'expérience (paysages, relations à la nature, rencontres, repères naturels et anthropiques, explications, lectures de paysages, odeurs, vue, ouïe). La compréhension de l'ensemble et la satisfaction que le visiteur retire de sa visite permettent d'envisager une fidélisation au site, une programmation d'un séjour, donc des retombées économiques indirectes, générées chez les prestataires en périphérie du site.

Figure : Grille de travail de la journée de restitution de la recherche auprès des gestionnaires des Grands sites de France, Assemblée nationale, 18 janvier 2017

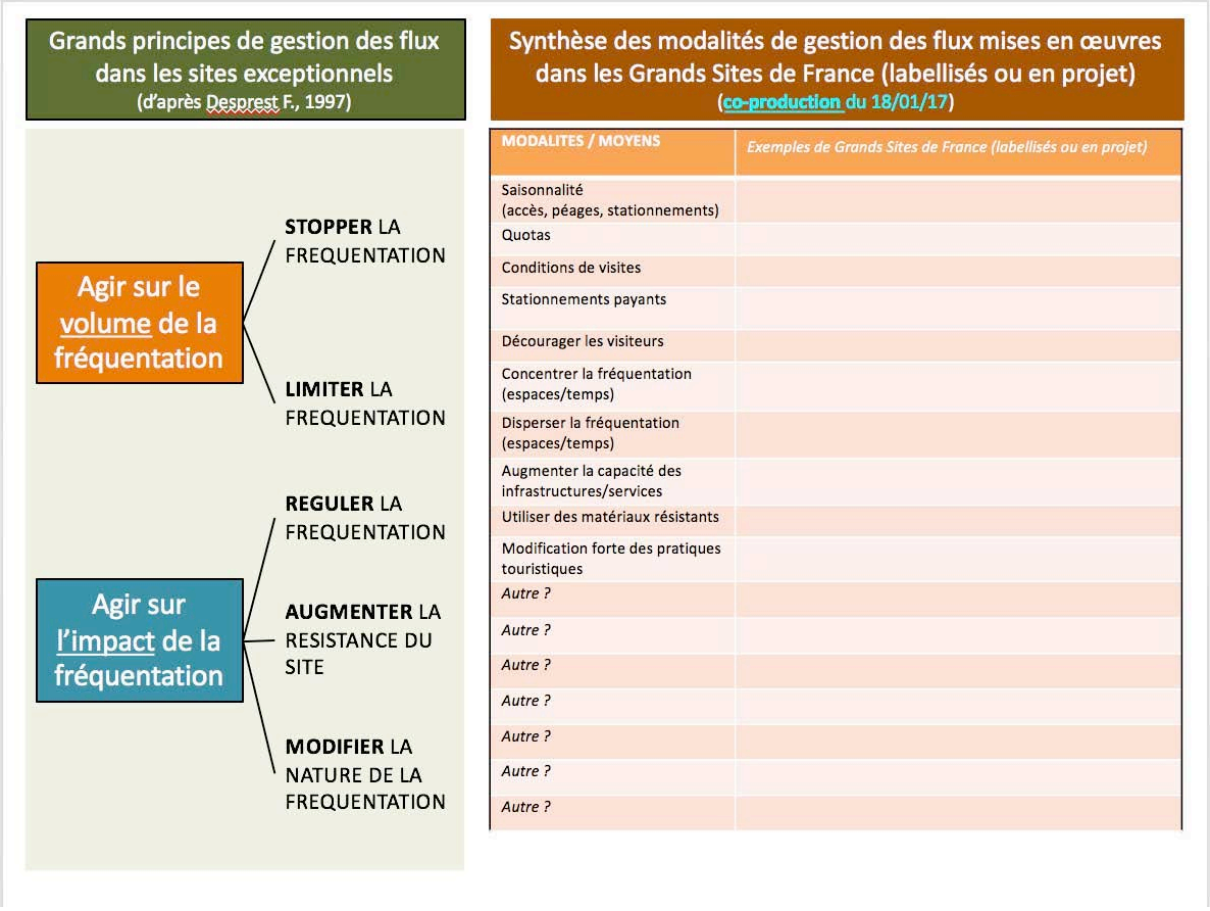

➢ Effets positifs des méthodes

Deux éclairages très différents, mais complémentaires.

Sainte-Victoire, site pionnier

À partir de la mise en place du Syndicat mixte dans le cadre de l'obtention du label en 2000, un projet territorial est défini et mis en œuvre. Il permet d'insérer les mesures ponctuelles, souvent prises en urgence, dans une vision à long terme débattue et partagée par les acteurs. Ce projet assure le passage d'une phase de mise en sécurité à une phase de planification et de gestion environnementale et paysagère à long terme, en lien avec les missions d'accueil des publics. Il rend opératoire, par un programme d'actions concrètes financées, la recherche d'objectifs très précis en matière de régulation des usages et des flux. Ces objectifs sont extrêmement qualitatifs :

offrir au public un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schéma d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence des garde-nature) qui s'appuie sur trois principes fondamentaux : la maîtrise de la fréquentation (maintien global du nombre de visiteurs, organisation de l'espace et orientation des flux), la limitation des impacts sur l'environnement (zonage des milieux sensibles, mis en défends, rigueur et sobriété des aménagements) et le respect des acteurs locaux (propriétaires, professionnels et habitants) ;

- préserver les équilibres paysagers caractéristiques (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable) et conserver voire enrichir le patrimoine naturel (programme de suivi scientifique, gestion d'espaces naturels, plan de gestion cynégétique) ;
- restaurer et mettre en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti vernaculaire, historique et religieux (inventaire du patrimoine, programmes d'action) ;
- protéger le massif par une politique de prévention des incendies et encourager une valorisation de l'espace forestier au travers d'activités économiques, dans le cadre d'une charte forestière de territoire, par le développement d'une exploitation forestière raisonnée et le soutien à l'agropastoralisme ;
- promouvoir un développement local durable, en accompagnant les manifestations locales, participant aux initiatives privées de mise en valeur du territoire, soutenant les professionnels du tourisme et producteurs locaux et en initiant l'émergence d'une véritable « culture Sainte-Victoire ».

La méthodologie utilisée repose sur l'interprétation d'enquêtes cartographiques réalisées auprès des visiteurs. Une carte sur laquelle figurent les aires de stationnement ainsi que le réseau des sentiers leur est fournie pour qu'ils précisent leur itinéraire. Aujourd'hui, cette méthodologie pourrait s'appuyer sur le « shadowing » et le « go-along » (ensemble des moyens mis en œuvre pour suivre les visiteurs disposant d'un téléphone mobile). Les résultats permettent de connaître les itinéraires et leurs flux respectifs, les fréquentations hors des sentiers battus, les liens entre les fréquentations sur les sentiers et les capacités

d'accueil des parkings, les différents itinéraires développés depuis chaque point d'accès et les durées moyennes de randonnées (2 à 4 heures représentent 60 % du temps de présence). Cette méthode permet d'identifier avec certitude les lieux des « points de convergence », portions restreintes de sentiers où la pression exercée par la fréquentation piétonne est importante et provoque des dégradations dont certaines peuvent être majeures : érosion des sentiers ou dégradations de paysages ou de milieux. La probabilité d'occurrence de ces dégradations est déterminée site par site à partir du recoupement des enquêtes sur les itinéraires. Ces méthodes permettent une cartographie de synthèse de la répartition spatiale de la fréquentation des espaces naturels avec identification de 5 niveaux d'intensité de pression par secteur. Pour autant, le zonage de ces secteurs ne donne que des identifications moyennes permettant de dresser une sorte de carte de vigilance pour les équipes des gestionnaires et des gardes. La combinaison d'indicateurs variés (la connaissance de la pression sur les sentiers issue des comptages et de l'identification des « nœuds de convergence », l'érosion des sentiers, la disparition d'une espèce ou la nécessité de maintenir des lieux de reproduction hors du passage des visiteurs) permet de gérer l'impact des fortes fréquentations sur le milieu et le territoire y répond par des mesures d'accès affichées. Le système d'écocompteurs avec GSM permet de récolter les données avec une bonne fiabilité et permet de gérer presque en temps réel les flux avec fermeture de sentiers en cas de besoin.

Aussi le Grand Site n'a pas fixé de seuils chiffrés de capacité de charge qui puissent être interprétés comme autant de seuils d'intervention systématique. La gestion de l'ensemble reste souple, pragmatique, en fonction des conditions locales et non d'un système ou d'une procédure qui serait enclenchée lors de l'atteinte d'un niveau d'alerte (à la différence du système anglo-saxon). Mais elle constitue un projet de gestion affirmé comme tel.

Ce projet global permet au Syndicat mixte de mettre en place, à partir de ses expériences sur les parkings et sur les sentiers, des principes généraux relatifs à la gestion de la fréquentation qu'il peut décliner en programmes sectoriels :

- le fait de ne pas surdimensionner les aires d'accueil sous prétexte que certaines journées sont surchargées,
- le développement d'aires d'accueil paysagées, les plus intégrées possible afin d'éviter de dégrader l'image du Grand Site, et partout accompagnées de panneaux explicatifs du milieu, de sa lecture, des mesures de sa protection,
- la limitation de la surconcentration de la fréquentation sur un ou deux sites en diffusant sur les secteurs moins fréquentés, tout en préservant des espaces de tranquillité aussi vastes que possible,
- le choix de favoriser les fréquentations autour des villages afin de valoriser et d'apporter de la plus-value aux commerces locaux avec des boucles autour des villages

L'approche de la capacité d'accueil du site et de sa gestion reste donc très pragmatique, calée sur des interactions entre des éléments d'un système réceptif en constante évolution.

Portage par un organisme conciliateur des usages : Les Bouillouses

La concertation initiée par le Parc régional aide les acteurs à identifier des problématiques importantes pour eux, à les pondérer pour définir ce sur quoi ils veulent agir ensemble en mettant en commun leurs différentes priorités ; donc à formaliser dans un projet commun les objectifs qu'ils se fixent dans le plan de gestion. Les vocations du site sont ainsi identifiées (services prioritaires de la zone humide, justifiant sa gestion), tout autant que les limites acceptables à sa mise en fréquentation. Le choix des objectifs, qui résulte d'un processus de concertation très large, de façon à être le plus partagé possible, amène donc à résoudre le problème des conflictualités d'emblée par l'élaboration d'un projet d'ensemble. Les objectifs retenus dans ce projet visent à prévenir certaines menaces liées aux conflits d'usages et aux piétinements, à résorber certains dysfonctionnements de la zone humide ou à exprimer des potentialités pour l'avenir. La démarche de ce site est détaillée au point 3.2.

- **Effets négatifs des méthodes**

Trois cas de moindre efficacité :

Site exceptionnel sans projet : Pyrénées-Mont Perdu

La logique de rente touristique qui marque le site depuis plus d'un siècle explique — au moins en partie — une certaine passivité en termes de volonté de mise en place d'un programme de gestion des flux et de développement durable.

L'absence, pendant longtemps, de projet collectif transfrontalier très affirmé a favorisé une forme de repli des acteurs communaux, d'où des crispations sur des référentiels identitaires plutôt fermés qui ont contribué à créer des tensions plutôt qu'à les résoudre.

Recyclage de vieux programmes : Néouvielle

L'essai d'importation dans ce site d'expériences passées et de références exogènes a plusieurs conséquences :

- celle de ne pas tenir compte des avis divergents de toutes les populations, d'étouffer les élites nouvelles,
- celle de ne pas tenir compte de l'importance des réalisations d'autres démarches locales, telle celle du Pays d'Art et d'Histoire,
- celle de montrer que les priorités locales sont très différentes des politiques nationales. La solidarité entre services administratifs et les collectivités, au départ peu coordonnés, a permis à chaque acteur d'affirmer sa présence et son rôle au sein de sa sphère d'action dans le portage d'un projet qui n'est pas celui de la maîtrise des flux.

La mise en place de ce projet a été autorégulée localement : les acteurs locaux se sont coordonnés en fonction d'interconnexions fonctionnelles ou d'aura politique locale, sans référence aux questions de préservation de l'environnement ou du grand paysage, considérant en quelque sorte le site comme ils considéreraient une exploitation minière en devenir. Aucune ouverture sur des expériences ailleurs (régionales, nationales, internationales) pour la gestion des fréquentations n'a été entreprise, aucun projet global n'a été essayé ni défini autour de ces questions.

Complexité liée à un nombre d'acteurs trop élevé sans intervention extérieure : Pointe-du-Raz en Cap Sizun

Les questions posées à l'occasion du renouvellement du label s'intéressent aux cheminements, à l'observation de l'évolution des paysages, à la naturalisation, au suivi scientifique et à une meilleure connaissance des fréquentations… On admet ici que les dispositifs doivent être renforcés, mais les dispositifs de gestion des surfréquentations tardent à être formulés dans un projet d'ensemble. Aussi ces deux faits ont amené habitants comme hébergeurs à prescrire plutôt la Pointe du Van en premier lieu, la Pointe-du-Raz faisant office de « produit d'appel » pour identifier le territoire. On comprend ici que l'aménagement du site de la Pointe-du-Raz ne justifie pas forcément un « consentement à payer » pour l'accès à un site aménagé, face à un autre site gratuit. Par ailleurs des sites plus difficiles d'accès souffrent d'une « surfréquentation » temporaire dès lors qu'une médiatisation du site intervient. La Pointe du Millier située sur la commune de Beuzec Cap Sizun connaît ainsi à chaque manifestation maritime (par exemple, une course de bateaux), une augmentation du nombre de visiteurs venus profiter de la vue panoramique. Ces usagers ne respectent pas forcément les sentiers délimités, dans la mesure où les itinéraires de randonnées ne concernent pas leur principale attente, d'obtenir le meilleur point de vue sur la baie de Douarnenez.

Du fait de sa situation de pointe, le Cap Sizun est confronté à des complexités de gestion des flux principalement sur le réseau routier. Les acteurs locaux sont conscients notamment des difficultés de faire cohabiter cyclotouristes et automobilistes et machines agricoles sur des mêmes portions de routes souvent étroites et sinueuses. D'ailleurs, il n'existe parfois qu'un seul itinéraire principal et direct pour accéder aux principaux sites (Pointe-du-Raz, Pointe du Van). Une réflexion commence à être menée par la communauté de communes du Cap Sizun porteuse du label « Grand Site » afin de définir avec un comité de pilotage un plan stratégique des déplacements en Cap Sizun. Le Conseil Départemental du Finistère a d'ailleurs engagé des travaux à ce sujet avec l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour intégrer les mobilités touristiques dans les schémas de développement et de déplacement. L'idée est d'établir des zones de relais, permettant des échanges multimodaux dans des centres bourgs (souvent en retrait de la côte) afin d'acheminer par transports en commun les visiteurs vers les pointes et espaces côtiers. L'autre intérêt de ce projet est également d'identifier la fonction et l'intervention des acteurs sur l'ensemble du périmètre labellisé. Cependant, des divergences existent entre techniciens et élus, mais aussi entre élus puisque les décisions prises dans l'intérêt des espaces naturels du Cap Sizun sont parfois en contradiction avec les décisions prises à l'échelle communale.

*

* *

On note que, dans tous les cas, la croissance constante du nombre de touristes dans les sites naturels exceptionnels (sauf dans le site de Gavarnie) y a soulevé la problématique de leur *surfréquentation*, même si le terme n'est pas toujours évoqué. Tous les gestionnaires enquêtés ont convenu que l'ouverture aux publics et le tourisme exerçaient des pressions sur l'environnement naturel qu'ils peinent souvent à gérer et que ces flux ne sont pas sans conséquence sur les ressources, les structures sociales, les modèles culturels, les activités économiques voire l'utilisation des terres ou certaines pratiques des communautés locales ; ces gestionnaires ont même parfois constaté une diminution de la qualité de l'offre touristique lorsque les flux étaient importants.

On peut avancer ici deux concepts, deux notions, deux mots pour caractériser les impacts dont ils témoignent : celui de *saturation*, qui exprime l'impossibilité pour le milieu, à un moment donné, d'accueillir des visiteurs supplémentaires ; celui de *dénaturation* qui recouvre les destructions des milieux, la perte au moins partielle des caractères originaux qui constituent l'attrait des sites.

Les enquêtes montrent que les visiteurs sont très sensibles aux questions de saturation et de dénaturation. Leur *expérience* est au centre de leurs attentes (évasion, surprise, apprentissage). L'offre non marchande prévaut sur l'offre marchande, l'impact se mesure aux retombées indirectes que les visites peuvent générer sur les prestataires, donc dépend essentiellement de la densité et de la qualité des services marchands autour du site naturel exceptionnel.

Cependant, pour l'instant, les gestionnaires n'ont que rarement mis en place des systèmes de mesure ou d'observation évaluant des capacités limites chiffrées, des charges maximales, de seuils de tolérance ou d'évaluation de la qualité de l'expérience de visite dont pourrait se saisir le processus de planification local pour articuler à long terme les effets bénéfiques de la fréquentation avec le développement économique qu'elle est censée apporter. La fixation des capacités de charge optimales, c'est-à-dire à la fois le volume, mais surtout également la qualité des fréquentations que peut admettre durablement le système socio-économique et naturel sans en pâtir, cette délimitation d'*optimum* à atteindre avec un arsenal explicatif et expérientiel entre un minimum et un *maximum* à ne pas dépasser, n'est abordée qu'à tâtons, en réglant des problèmes connexes qui sont autres : sécurité des personnes et des biens, risques, possibilités d'aménagement des accès…

La fixation *de maxima* par site d'accès ou de visite revient à définir une fréquentation horaire ou quotidienne qu'il ne faut absolument pas atteindre afin d'éviter la gêne, favoriser la perception par les sens de la particularité des lieux, car ce seuil de capacité de charge correspond à un seuil de *rupture tant des milieux physiques que de l'aventure expérientielle*. C'est le seuil qu'il ne faut absolument pas atteindre, car au-delà le déclin de la qualité des milieux et de la visite est irréversible. Certains sites parviennent à les évaluer de manière empirique, lorsqu'ils ferment des accès en raison des atteintes aux milieux : Sainte-Victoire,

le Canigó, Gavarnie au Héas (Troumouse). D'autres ont plus de difficulté à en accepter le principe, même lorsqu'il a été mis en place parfois temporairement sur certains accès (Pointe-du-Raz Cap Sizun, Pilat).

La fixation *d'optima* par site d'accès ou de visite constitue un second temps de la démarche ; elle vise à définir une « limite d'élasticité » entre le seuil maximal et celui, optimal, qui assure les meilleures envies de rester, donc les meilleures retombées économiques. L'exercice s'avère compliqué et pour entreprendre cette démarche, les gestionnaires doivent apprendre à connaître (et à reconnaître) des variables multiples : *la capacité physique d'accueil* des différents sites à différentes périodes de l'année et sous différentes conditions atmosphériques, édaphiques et écosystémiques d'une part ; *l'aptitude de ces milieux* à soutenir des volumes différents de fréquentation sans déformation et sans impact négatif pour les milieux et les populations ; *l'accompagnement des visiteurs*, c'est-à-dire arsenal des *éléments explicatifs* qui favorisent la découverte, d'apprentissage des éléments de l'environnement, de préservation ou même de création des effets de surprise, de perception de *l'esprit des lieux*.

Cette démarche nécessite la mise en place d'un tableau de bord détaillé des lieux et des situations de la fréquentation des milieux, dans la mesure où les gestionnaires ne peuvent pas réaliser un calcul mécanique d'un lieu à un autre, car les différents milieux et les différentes expériences de loisirs ou de découverte génèrent des capacités de charge différentes. Les enquêtes auprès des visiteurs doivent en effet être effectuées dans des points précis en regard aux conditions de visite. En effet, les impacts recensés sur les milieux biologiques ou naturels ne sont pas suffisants pour calculer les capacités de charge à impact positif optimisé. Les types d'activité, l'intensité de l'usage et sa perception, le nombre de pratiquants déclarant avoir eu une perception du site positive sont trois variables difficiles à évaluer en permanence.

Il convient donc de les gérer sous forme de *tableau de bord de gestion des visites des sites exceptionnels* pérennes, sorte de mini-observatoire quasi permanent des flux et des qualités des visites. Par exemple, de faibles intensités de pratiques équestres auront plus d'impact sur l'état des sentiers qu'un usage très important de ces mêmes sentiers par des randonneurs. La saison de la pratique peut également avoir un impact plus grand, pour expliquer les impacts, que la quantité, le nombre de pratiquants. Randonner par temps humide en hiver ou par conditions de gel-dégel au printemps, par exemple, est potentiellement plus destructeur de sentier que pendant la saison sèche. Le degré de satisfaction et de perception des visiteurs se révèle être le facteur le plus déterminant des mesures de régulation des flux. Il convient donc d'examiner les secteurs au cas par cas.

D'autant que les entretiens avec les gestionnaires ont bien montré que la *capacité de charge* (parfois appelée « capacité d'accueil ») s'avérait être un concept porteur de jugements de valeur ; les paroles des gestionnaires et des habitants montrent que ce n'est pas seulement un produit mécanique issu d'un rapport entre la fréquentation et les ressources naturelles ; si l'observation par les écocompteurs et la recherche sont nécessaires pour l'évaluer, les données quantifiées — quand elles existent — semblent insuffisantes : la capacité de charge est également fonction d'attentes très différentes selon les acteurs (attentes et postures vis-à-vis des clientèles opposées entre Gavarnie et Sainte-Victoire, par exemple) ; cela écarte l'idée que le calcul de la capacité de charge puisse se satisfaire de la

seule expertise scientifique et montre la nécessité de l'amener dans l'arène politique pour y requérir la participation de toutes les parties prenantes, notamment de la population et des visiteurs.

Enfin, troisième élément de conclusion, la connaissance de la capacité de charge ne permet pas à elle seule de déterminer ce qu'il faut faire pour garder un équilibre entre la protection des sites, des zones naturelles et les usages qu'en font les visiteurs. Les entretiens avec les gestionnaires, les enquêtes auprès des visiteurs, les approches ethnologiques auprès des habitants ont déjà montré que, pour de nombreux acteurs, tout changement était parfois difficilement acceptable. Même si globalement les directeurs et les parties prenantes ont de plus en plus conscience que les changements des milieux accompagnent inévitablement leur utilisation par des visiteurs. On peut en déduire en première analyse que le calcul, l'interprétation et l'application d'une capacité de charge maximale pour un site reposent avant tout sur les choix des acteurs locaux, à condition qu'ils aient été correctement informés de ce qu'il allait advenir s'ils ne faisaient pas de choix (hypothèses de prospective), ce qui reste rare dans les cas étudiés. On a constaté que les jugements de valeur sur le niveau acceptable du changement à introduire dans les pratiques reflètent des positions philosophiques, émotionnelles, spirituelles fondées autant sur l'expérience que sur l'économie.

Cet ensemble de conclusions pose la question du renforcement de la formation et de l'information des gestionnaires sur ces questions de mise en place d'un tableau de bord de gestion des visites des sites comportant des indicateurs simples à choisir dans les trois domaines de *la capacité physique d'accueil* des différents sites à différentes périodes de l'année et sous différentes conditions atmosphériques, édaphiques et écosystémiques d'une part, de *l'aptitude de ces milieux* à soutenir des volumes différents de fréquentation sans déformation et sans impact négatif pour les milieux et les populations, et enfin du retour de satisfaction des visiteurs quant à leur expérience de visite, donc sur *l'accompagnement* qu'ils ont perçu, celui des *éléments explicatifs* qui favorisent leur découverte, l'apprentissage des éléments de l'environnement, de préservation ou même de création des effets de surprise, de découverte, de perception de *l'esprit des lieux*.

2.6. Guide des bonnes pratiques

L'analyse de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre et débattus dans les sites naturels exceptionnels de l'échantillon, confrontés aux expériences à l'étranger ayant fait l'objet de résultats publiés (par exemple les méthodes ROS, LAC, VIM aux U.S.A. et en Grande-Bretagne ou au « modèle » TOMM mis en œuvre en Australie), permet de préconiser un guide, ou bilan sous forme de « bonnes pratiques » issues des expériences remarquables, présenté ici sous forme de « modèle » permettant d'optimiser la gestion du tourisme dans un espace naturel sensible et/ou exceptionnel (© Vincent Vlès & Sylvie Clarimont, 2016[7]).

La démarche consiste pour le gestionnaire à définir avec les acteurs quelques indicateurs (moins d'une dizaine) qui permettent, avec des mesures périodiques à renouveler tous les 5 ans, de vérifier l'évolution de l'état de réponse du milieu aux fréquentations. Pour appréhender l'objet de l'outil, par analogie, on peut référer à l'image des témoins lumineux d'un tableau de bord de véhicule ou de pilotage d'un système complexe en mouvement, qui indiquent comment et quand il convient d'agir face à un changement d'état d'un ou des éléments du système sous l'effet de tensions ou de risques. La construction d'un tableau de bord, reproductible dans d'autres sites naturels remarquables sous réserve d'adaptations liées au diagnostic local des rapports milieu/fréquentation, repose sur des expertises de l'état des lieux naturels, des simulations, des essais et des hypothèses de visites.

Le guide des bonnes pratiques de gestion des fréquentations permet au gestionnaire de rectifier, en comparant les données, la trajectoire réelle du milieu par rapport à l'objectif selon différentes hypothèses de maîtrise des flux. Pour que le système soit léger, souple, simple dans sa mise en œuvre et peu coûteux dans son fonctionnement, il est nécessaire d'investir du temps lors de sa conception (sur une année) pour définir, choisir avec précision les quelques critères (une dizaine) et les indicateurs qui témoigneront de la résilience ou de la déformation des milieux soumis à la pression, à l'effort sur le milieu produit par les déambulations.

Le travail vise à inventer un système simple de révélation en temps réel des impacts des actions entreprises (évaluation des effets et des seuils de résistance, approche du point de rupture sous l'effet de la charge, donc dépassement de la « capacité de charge »). Le tableau de bord de gestion des fréquentations est à la fois un instrument d'aide à la décision et un outil pour évaluer en temps réel les écarts entre ce qui est souhaitable et ce qu'il advient dans la réalité.

Fixer quels sont les indicateurs à retenir et en quels lieux précis procéder à la mesure de la charge qu'ils vont mesurer, définir les valeurs à partir desquelles les « témoins » doivent

[7] Tous droits réservés, CNRS [Direction des Affaires Juridiques (DAJ) - http://www.dgdr.cnrs.fr/daj] : UMR 5044 & UMR 5319. Ce document et tous ses contenus sont destinés à un usage uniquement privé dans le sens de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle [http://www.legifrance.gouv.fr]. Toute autre utilisation (diffusion, reprise de texte ou d'illustrations, même partielles) est formellement interdite. Sont également interdits le prêt, la duplication et la copie partielle ou totale de ce document (Code de la propriété intellectuelle, Livres I, II et III) jusqu'à sa publication, obtention d'un n° DOI et d'un n° ISSBN de dépôt légal de publication.

attirer l'attention des décideurs repose sur une méthode simple, opérationnelle reposant sur la constitution d'une banque d'expériences locales (milieux/détériorations) puis le choix concerté (gestionnaire/scientifiques) des descripteurs à retenir comme données à récolter par exemple tous les 5 ans.

Afin de construire ce système complet de connaissance et surtout de maîtrise des capacités de charge du site naturel au regard de l'ensemble des critères à la fois d'impact naturel, d'impact d'image et de bien-être et d'impact de développement, on distingue trois temps qu'un tableau de bord aborde dans son fonctionnement.

- Le premier concerne un état des lieux des mesures, suivi d'un diagnostic à établir à partir des déformations du milieu soumis à des fréquentations différentes en volume, en nature et dans le temps. Il convient de récolter, réunir et retenir les déformations essentielles du milieu, mais avec précision. Par exemple, les dysfonctionnement hydrologiques (ornières, accumulation de sédiments), les piétinements, décapages et ravinement sur des zones longées ou traversées par des sentiers à forte fréquentation (avec localisation et cartographie précise des tronçons fortement impactés et des tronçons qui seraient sensibles à la réalisation de nouveaux sentiers et de linéaires), le drainage indirect, le compactage et le dépôt de matériaux), les pollutions, les déchets, les risques. Le relevé de leur occurrence, le moment de leur apparition doivent être rapprochés de l'état des fréquentations et de leur évolution, dans tous les lieux sensibles et sur des durées continues de haute fréquentation (la haute saison) ; dans un espace naturel remarquable, pour être menée à terme, cette étape nécessite l'accès aux résultats des travaux des scientifiques travaillant sur les impacts de la fréquentation sur le milieu naturel.

- Le second volet rapproche ces déformations du comptage de flux (mesures physiques, photo-interprétation, suivi smartphones, shadowing, traking, etc.). La méthodologie peut utiliser des méthodes novatrices :

  - en recueillant par la photo ou la vidéo le comportement de certains visiteurs dans les sites (observation sur des séries temporelles journalières depuis un point fixe par exemple…), notamment pour les sites les plus visités et présentant des enjeux de saturation du public ;
  - en retraçant les itinéraires de visite des visiteurs. On peut tester des applications smartphones comme celles conçues pour la course à pied (RunKeeper…) pour recueillir les itinéraires (au moins d'un point de vue qualitatif) des visiteurs acceptant de participer à ce dispositif ou, plus simplement, en suivant les principaux flux en observation directe en comptages et observations à la journée dans des occurrences variables (semaine/vacances/matin/soir, etc.).

Ces mesures nécessitent l'accès aux observations et comptages réalisés par le gestionnaire du site naturel remarquable ou à sa demande.

- Le troisième volet, concerne l'évaluation de la satisfaction du visiteur, son « bien-être » et l'expérience qu'il retire de sa visite à différents moments de la fréquentation. Il s'agit de préciser l'expérience qui, si elle est positive, motive le séjour, retient la clientèle et génère, notamment en périphérie du site, un bien-être auprès des populations, du développement. Cette étape

« satisfaction des visiteurs » est développée au point 10 des étapes qui suivent.

Les étapes qui figurent ci-dessous constituent ce guide, une liste exhaustive des questions à se poser, mais ce ne sont pas des passages obligés pour parvenir à la construction d'un tableau de bord : au regard des expériences et de leurs effets jugés positifs ou négatifs par le gestionnaire, le tableau de bord de gestion des fréquentations d'un espace naturel remarquable gagne à rester un instrument simple, pérenne et opérationnel de pilotage de la fréquentation du site.

Étapes	Opération que les gestionnaires peuvent mettre en œuvre s'ils le souhaitent	Documents dont la production est conseillée pour éclairer les décisions du maître d'ouvrage de l'opération et les partenaires impliqués
1. Planifier les étapes de la mise en place du tableau de bord de gestion des fréquentations	1.1. Identifier le maître d'ouvrage du dispositif de gestion des capacités de charge et des problématiques posées par la fréquentation ou la surfréquentation. Préciser le fondement du projet (le motif) : quels sont les objectifs de résultat ? Y a-t-il des objectifs intermédiaires ? Quels sont les effets attendus ? 1.2. Identifier les partenaires, les parties prenantes (acteurs) et les regrouper par type d'acteurs (gestionnaires, scientifiques, commerçants, élus, associations…) 1.3. Identifier les acteurs clés (ceux qui ont un rôle structurant dans la découverte du milieu) 1.4. Planifier un agenda d'étapes et fixer des dates butoirs pour les séances de travail, les décisions du maître d'ouvrage, l'information, les ateliers et les communiqués de presse 1.5. Explorer des options de financement possibles et obtenir l'accord de l'autorité de gestion	1 — Note d'opportunité précisant les fondements du projet, ses objectifs et les effets attendus. La précision des objectifs est essentielle, car elle servira à fixer les critères d'évaluation lors du bilan final (l'étape 11 vise à savoir si les objectifs affichés dans l'étape 1 ont été atteints, et sinon, pourquoi) 2 — Liste des acteurs et parties prenantes avec leurs compétences et champs d'expertise 3 — Agenda des séances de travail pour chaque type d'acteurs ; prise des rendez-vous ; éventuellement, communiqué de presse
2. Élaborer un socle de connaissance partagée de l'état des lieux	2.1. Réaliser un premier diagnostic qui actualise la connaissance de la situation sur la base des études préalables déjà réalisées. Récolter, analyser et synthétiser les documents et publications de recherche concernant le territoire concerné. 2.2. Informer le groupe des acteurs clés concernés des conclusions des études et recherches, évaluer leur soutien sur la nécessité d'agir en jouant sur différents	4 — Diagnostic partagé des impacts de la fréquentation par les visiteurs : problématique, éléments structurants, facteurs de déséquilibre et de tensions, tendances d'évolution, germes de mutation. Rapport de synthèse de l'état des connaissances 5 — Note de synthèse ou relevé de décision de validation des résultats du diagnostic par les différentes parties

	scénarios d'intervention. Dégager avec eux les atouts sur lesquels s'appuyer et les contraintes à résoudre. 2.3. Synthétiser le contexte global d'accueil du projet de régulation des flux	prenantes 6 — Rapport synthétisant le contexte d'accueil du projet auprès des acteurs (matrice acteurs/atouts/contraintes)
3. Tester un projet d'optimisation en poursuivant la sensibilisation et l'implication des acteurs et parties prenantes	3.1. Mener ou poursuivre les entretiens avec chaque intervenant clé pour évaluer ce que pourrait contenir le projet de maîtrise des flux, en expliquer les principes et concepts (capacité de charge optimale, méthodes de régulation), sensibiliser aux objectifs du système et déterminer la forme de sa participation la plus appropriée au projet. Objet : permettre à la société locale de rendre compréhensible, lisible, explicable l'objet du projet de gestion des flux, révéler d'autres projets et tous les acteurs qui les portent. 3.2. Débattre avec chaque acteur des scénarios qui pourraient se développer dans son domaine dans un avenir proche si aucune action de régulation des flux n'était entreprise (définir un ou des scénarios au fil de l'eau ou « tendanciels » et des scénarios « volontaires » : qu'advient-il si on agit de telle ou telle façon ? 3.3. Dégager les avantages et les coûts de chaque scénario	7 — Retranscription intégrale de tous les entretiens ; résumé de chaque entretien 8 — Note de synthèse de l'ensemble des entretiens 9 — Relevé des opportunités ou ouvertures décelées lors de chaque réunion 10 — Production de premier choix de scénarios de gestion des flux [avec, pour chacun, hypothèse haute d'intervention [intervention a maxima], hypothèse médiane, hypothèse basse d'interventions [intervention a minima]].
4. Développer les éléments du projet de programme de régulation des flux : Avant-projet sommaire, études de faisabilité, Avant-projet définitif	4.1. Préparer un avant-projet sommaire de système de régulation des flux : première déclinaison « à la louche » des scénarios retenus et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, étude de faisabilité des solutions 4.2. Créer d'un comité de pilotage, ou comité d'orientation stratégique, afin de prioriser les choix des conditions optimales de fréquentation touristique du territoire concerné d'une part et dans chaque secteur sensible d'autre part 4,3. Choisir les différents indicateurs à mettre en place et à soumettre à mesure des flux et de leurs impacts dans une optique de recherche de conditions optimales [équilibre fréquentation/flux] 4.4. Préparer un avant-projet définitif, à faire valider par toutes les parties prenantes puis par l'organe de décision du maître d'ouvrage de l'opération	11 — Études de faisabilité pour chaque action ou opération de régulation des flux envisagée 12 — Avant-projet sommaire [APS] du système de gestion des capacités de charge 13 — Choix des indicateurs et des niveaux optimums à l'échelle globale du territoire concerné et à l'échelle de chaque secteur sensible 14 — Synthétise, après validation des parties prenantes, de l'ensemble des points 11 à 13 dans un avant-projet définitif [APD] 15. Avant-projet définitif du système de gestion des capacités de charge
5. Fixer les seuils limites du programme de	5.1. Organiser un atelier avec les acteurs pour préciser les valeurs limites des flux à ne pas dépasser pour maintenir les conditions optimales de la fréquentation	16 — Liste des indicateurs et des niveaux optimums par secteur du territoire concerné

régulation	dans chaque secteur concerné 5.2. Confronter ces indicateurs les uns avec les autres dans tous les secteurs concernés et les réévaluer si besoin ; faire expertiser ces indicateurs et la mesure des niveaux maximums retenus par des scientifiques spécialistes des domaines concernés. 5.3. Préparer des grilles de recueil des résultats pour chaque point de mesure [mesure quotidienne, bilans décadaires]	17 — Matrice des indicateurs selon les points de mesure 18 — Matrice des niveaux de fréquentation acceptables et des solutions de contrôle à mettre en œuvre 19 — Grilles validées par les parties prenantes de recueil des résultats et de compilation des tableaux de mesure des « couples fréquentation/impacts »
6. Élaborer un programme de mise en œuvre des mesures de régulation	6.1. Élaborer un cahier des charges de la mise en œuvre des mesures de comptage et de prévention [contenu détaillé des travaux à programmer, devis de chaque opération, feuille de coûts totaux] 6.2. Évaluer le budget de fonctionnement du tableau de bord en fonction du nombre d'indicateurs, de la périodicité et du coût des mesures de limitation 6.3. Choisir le maître d'œuvre de mesure des fréquentations et des impacts, et ce pour chaque point de mesure choisi 6.4. Choisir les solutions et les maîtres d'œuvre des opérations de régulation [fermetures partielles ou totales, déviations, contentions, écocompteurs, traking smartphone, recul des parkings, non-signalisation de certains itinéraires, etc.]	20 — Cahier des charges de la mise en place du système de gestion des capacités de charge : contenu des travaux et réalisations à programmer selon résultats des études de faisabilité technique et financière de chaque action ou opération envisagée. Le cahier des charges doit comprendre quelques points clés : rappel du contexte, objectif de la démarche, nature du partenariat ou du marché, délai de réponse pour la remise des propositions, nature des travaux à réaliser, mode de consultation des partenaires locaux, délais fixés pour la réception des offres [si appels d'offres] et délai pour la réception des travaux, éventuellement assistance ultérieure [suivi], prestations à fournir, nombre de réunions avec le maître d'ouvrage, type de contrat ou de prestation [marchés] 21 — Budget sur 5 ans 22 — Tableau des maîtres d'œuvre ayant accepté de conduire une opération de mesure ou de contrôle [ou les deux]
7. Gouvernance : tester le projet de régulation avec tous les intervenants	7.1. Expliquer le système à tous les acteurs [document complet d'information sur les objectifs, les moyens et les conséquences du système de mesure] 7.2. Recueillir les avis des acteurs quant aux difficultés éventuelles de mise en œuvre du système de mesure des flux et de leur contrôle éventuel	23 — Rapport de synthèse technique et scientifique à diffuser pour amendements auprès des acteurs impliqués 24 — Document de communication synthétique à destination de la population, des élus, des acteurs socio-économiques, des associations et des médias
8. Préparer la version finale du programme d'optimisation	8.1. Analyser les retours et affiner le système défini en fonction des soutiens reçus, des accords des maîtres d'œuvre des opérations, ajuster le modèle [« monitoring »] 8.2. Définir le modèle définitif avec les acteurs du tourisme et les maîtres d'œuvre des mesures [le système de gestion des capacités des charges établit la synthèse de l'avant-projet	25 — Matrices de recueil des données annuelles, pour chaque point de mesure 26 — Communication des résultats attendus, commentés à l'ensemble des partenaires et acteurs 27 — Projet définitif du système de gestion des capacités de charge [validation par l'organe décisionnel]

	définitif, des contenus des cahiers des charges des opérations complétés avec les réponses des maîtres d'œuvre, du phasage dans le temps, sur 5 ans environ] 8.3. Communiquer sur le projet de système dont la mise en place est choisie ; associer de nouveaux acteurs non encore sensibilisés.	
9. Mettre en place le système [exécution] *La préparation de l'étape 10 est effectuée en même temps que l'étape 9*	9.1. Lancer le programme de mesure et de surveillance, lancer les groupes de travail de suivi 9.2. Recueillir les données auprès des organismes effectuant les mesures et compléter les tableaux d'analyse des flux et de leurs impacts en chaque point de comptage 9.3. Identifier les valeurs dépassant le maximum optimal 9.4. En identifier les causes et les effets, retenir les facteurs liés à la fréquentation des visiteurs 9.5. Trouver des solutions de dégagement pour diminuer les flux 9.6. Les tester en fonction des différents scénarios admissibles	28 — Rapport de modification des conditions de visite en fonction des écarts entre optimum et points maximaux 29 — Rapport sur les mesures à mettre en œuvre pour atteindre l'optimum de fréquentation dans chaque lieu ayant fait l'objet d'une mesure 30 — Note de synthèse sur l'efficacité des scénarios mis en œuvre
10. Tester la perception des mesures de gestion des capacités de charge et l'expérience des visiteurs en chaque point de mesure *[L'étape 10 est préparée même temps que l'étape 9]*	10.1. Élaborer des grilles d'enquêtes auprès des visiteurs ; élaborer un plan d'enquêtes [fixer un minimum statistiquement significatif de visiteurs à interroger] 10.2. Élaborer des grilles d'enquêtes auprès des commerçants. 10.3. Réaliser les entretiens auprès des gestionnaires des sites d'enquête [si différents du maître d'ouvrage] 10.4. Administrer les questionnaires visiteurs dans tous les points d'enquête selon plan d'enquête. 10.5. Traiter et analyser les questionnaires : saisir sous Sphinx les enquêtes, recoder les réponses aux questions ouvertes, traiter les réponses aux questionnaires. 10.6. Enquêter [ethnologique] auprès des habitants [perception des mesures de limite des flux] 10.7. Affiner le projet définitif de gestion des capacités de charge en prenant en compte ces retours.	31 — Grilles d'enquêtes par photo-questionnaire auprès des visiteurs des principaux sites 32 — Plan d'enquête 33 — Enquête ethnologique auprès des habitants 34 — Bilan qualitatif de la perception des mesures de limitation des fréquentations, des éventuelles restrictions d'accès et des surfréquentations au moment où elles se produisent 35 — Bilan des écarts [objectifs/résultats d'une part et objectifs/perceptions d'autre part]
11. Affiner le modèle *[« monitoring » : contrôle, évaluation,*	11.1. Évaluer les effets du système de gestion des flux au terme de 3-4 ans maximum. Le plan de contrôle et d'évaluation détaille les étapes de suivi, les recadrages et les ajustements nécessaires au fil de la mise en œuvre	36 — Plan de contrôle et d'évaluation. Mise à jour du tableau de bord en fonction de l'évaluation des écarts entre optimums cherchés et valeurs constatées 37 — Bilan d'activité quinquennal du

rétroaction]	du système. 11.2. Ajuster le modèle et les valeurs maximales des indicateurs dans chaque point de mesure après deux ou trois ans, et réévaluer les conditions optimales de visite en fonction de l'évolution du caractère du lieu et de son intégrité [revenir à l'étape 4, opération 40 et reprendre le processus]	tableau de bord 38 — Bilan financier annuel de mise en œuvre du tableau de bord 39 — Bilan scientifique quinquennal de l'opération de maîtrise des capacités de charge : comparaison des méthodes et des résultats obtenus [modalités de constitution des programmes de gestion des flux, de gestion par anticipation et par projet transversal, effets de la gestion anticipée des impacts de fréquentation, perspectives méthodologiques : corrections à apporter sur la méthode suivie pour construire un projet de gestion anticipée des capacités de charge].

- **Un exemple de mise en œuvre de la démarche aux Bouillouses (site naturel classé, projet OGS postulé)**

L'élaboration du Plan de gestion des zones humides des Bouillouses en 2015-2016-2017 fournit un exemple de mise en œuvre actuelle de cette méthode. On en reporte ici les principales étapes et les décisions qui en sont issues.

Le périmètre géographique du plan de gestion correspond :

– au périmètre du site classé des Bouillouses et à l'ensemble des zones humides comprises dans ce périmètre

– et à la zone amont qui alimente en eau les zones humides de ce site classé afin d'étudier la fonctionnalité des zones humides et l'origine hydrique de ces zones humides. Il est important d'élargir le périmètre géographique du site classé aux limites hydrographiques du secteur concerné de façon à bien prendre en compte toutes les pressions impactant les zones humides. L'approche engagée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes était au départ purement fonctionnelle : connaître l'impact de la zone amont sur les zones humides des Bouillouses (alimentation en eau et menaces).

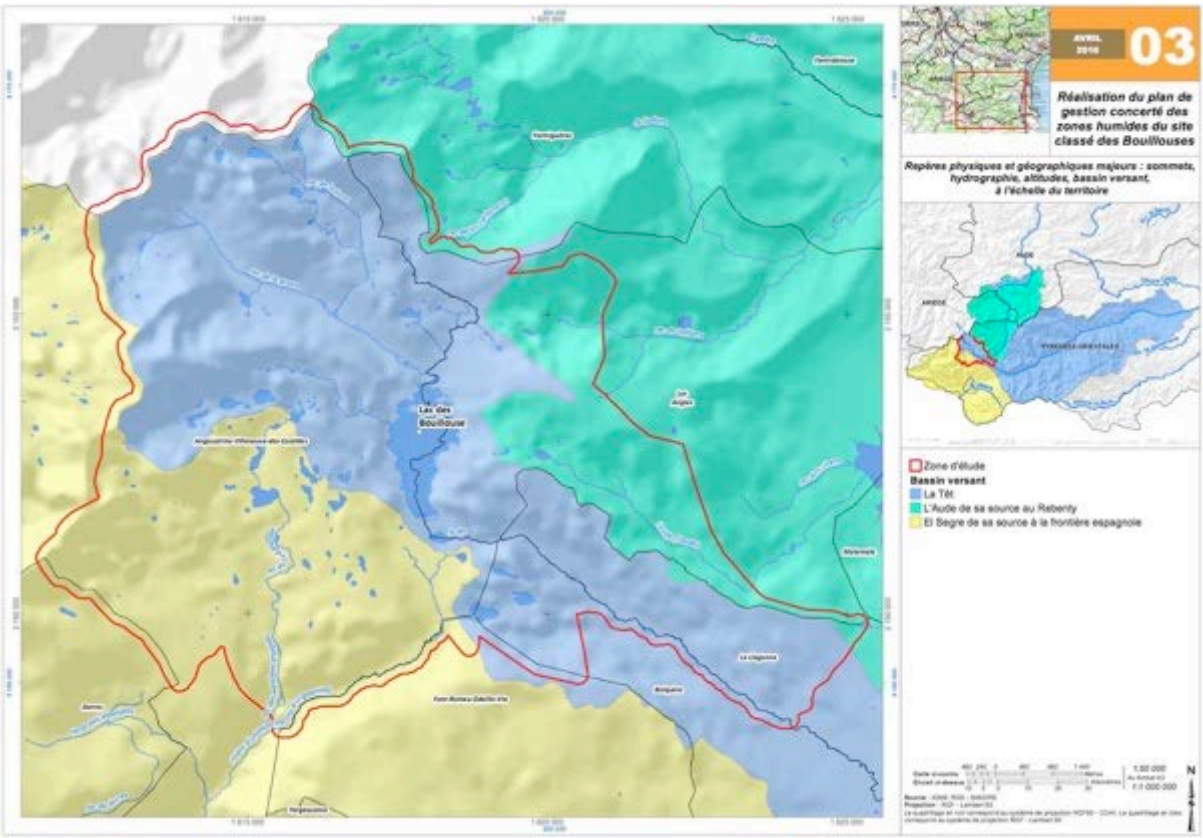

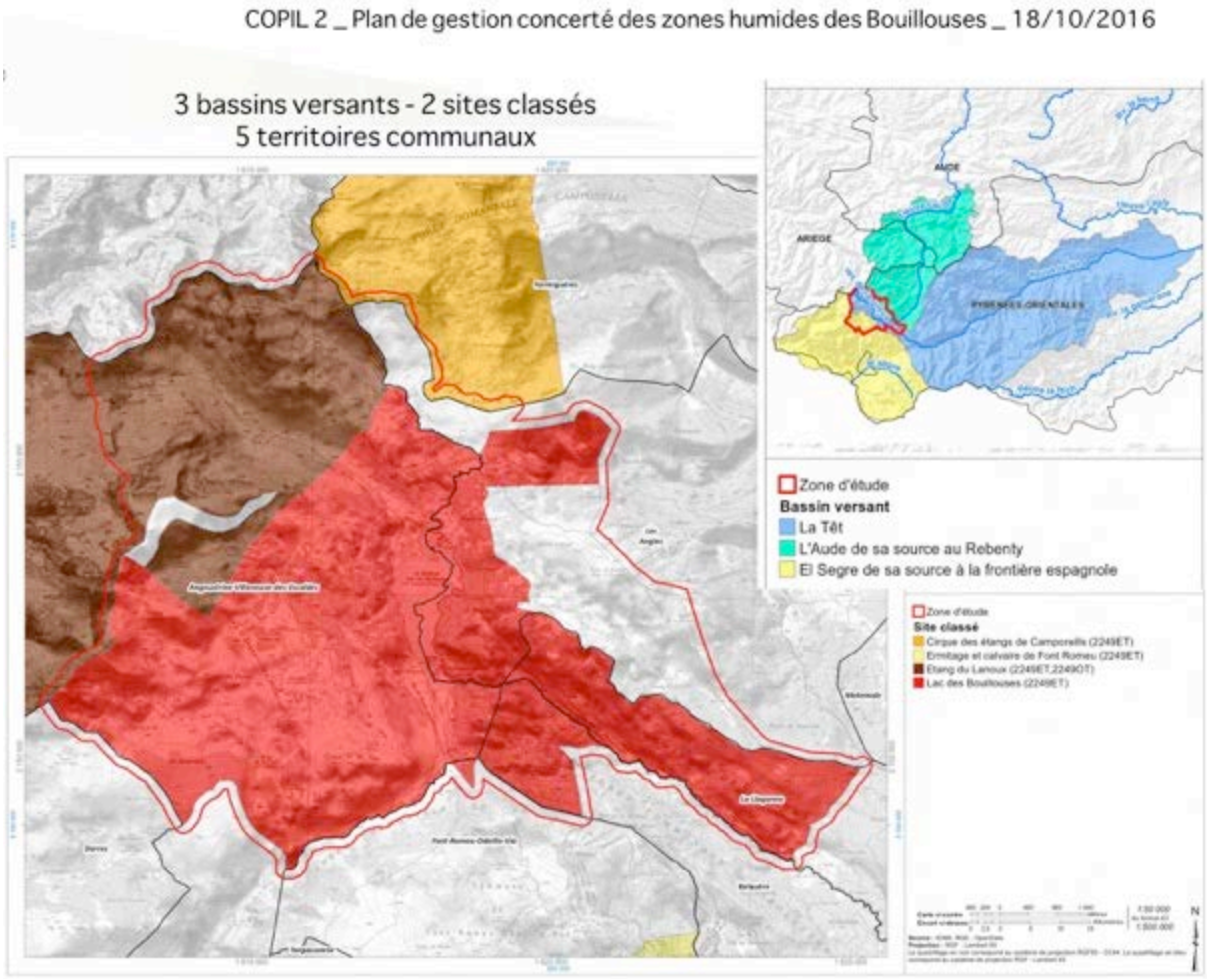

Ce projet est né d'un besoin local de concertation autour des enjeux forts du site classé des Bouillouses et d'une demande des partenaires institutionnels du Parc (DREAL, Conseil régional, Département) qui ont souhaité que le Parc s'investisse dans la gestion de ce territoire unique. Classé au titre des paysages, le site des Bouillouses est également remarquable par la qualité de ses espaces naturels (site Natura 2000), sa biodiversité, son emplacement (situé à plus de 2000 m d'altitude).

C'est un site qui n'a jamais fait l'objet d'un plan de gestion sur les espaces naturels et il est apparu important pour les gestionnaires de mieux connaître la fonctionnalité des milieux humides et leurs fonctions (biologiques, hydrologiques et les services rendus).

Le projet, porté par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, vise à aboutir, à travers un processus de concertation très élaboré, à une gestion concertée de ce territoire de grande qualité. Un des points forts de ce site est sa concentration importante de zones humides patrimoniales et d'intérêt communautaire. Le Parc a choisi les zones humides comme clé d'entrée pour fédérer les partenaires de ses usages et pratiques (plus d'une trentaine) et souhaite déboucher sur une gestion patrimoniale de ces milieux (en pointant un focus particulièrement important sur la fonctionnalité de ces milieux humides et leurs fonctions). Ce qui est visé également c'est la gestion globale du site en prenant mieux en compte l'environnement et le respect des activités humaines.

Grâce à l'appel à un appel à projet de la Fondation de France et au financement accordé, le Parc a pu lancer la démarche de plan de gestion concerté et bénéficier de l'accompagnement de deux prestataires : un sur le diagnostic écologique du site et les préconisations de gestion techniques (Kairos compensation) et un deuxième prestataire sur la concertation, spécialisé dans la gestion des conflits et des problématiques de territoire (Scop Dialter).

Groupe de travail usages et pratiques n° 1 le 27 octobre 2015

Le travail de prise en compte par les membres du groupe de travail des principales études déjà réalisées a été important (membres du groupe de travail, annexe 1). Il est apparu, au cours de ces réunions d'échanges entre tous les acteurs sur les pratiques et les usages du site, que la sensibilité écologique et paysagère du lieu était directement menacée par les fréquentations dans certains secteurs. Des menaces directes ou potentielles ont été évoquées comme impactant déjà ou potentiellement à l'avenir les fonctionnalités de plusieurs unités : dysfonctionnement hydrologique de zones humides traversées par des pistes (ornières, accumulation de sédiments : par exemple la piste du Llaret où 3 zones sensibles ont été évaluées) ; piétinement, décapage et ravinement sur des zones humides longées ou traversées par des sentiers à forte fréquentation (avec localisation et cartographie précise des tronçons fortement impactés et des tronçons qui seraient sensibles à la réalisation de nouveaux sentiers et linéaires) ; drainage indirect, compactage et dépôt de matériaux lors des travaux d'aménagement sur des canalisations ou des équipements de stations, lors d'accompagnement de projets puis de chantiers insuffisants (coordination biodiversité insuffisante, inexistante ou trop tardive).

Les pratiques des randonneurs, notamment, ont fait l'objet d'une approche affinée par le groupe de travail. Les tassements, ravinements ou aménagements liés à l'entretien des sentiers qui leur sont dédiés peuvent avoir des effets importants tels que l'interception ou la

modification de la circulation des eaux, le fractionnement des écosystèmes, la rupture de la connectivité entre les écosystèmes, la destruction directe de biotopes et les dérangements de la faune.

Au regard de toutes les informations disponibles, le croisement des données milieux et usages a permis la hiérarchisation des actions de gestion. Les résultats de l'étude ont été croisés avec les données météorologiques et notamment les précipitations sur les 10 dernières années afin d'essayer de « lever » une information sur le changement climatique.

S'agissant de la fréquentation du site, les données précises n'étaient pas connues : il n'existe qu'un compteur, en dehors du site, sur le GR10 dans la vallée de la Grave. Ces comptages ont été complétés par des « informations à dire de » (décomptes ou estimations de fréquentation en d'autres points du site : navettes, télésièges, refuges, activités AEM, domaines skiables, ski de fond…) et par des indications sur les itinéraires empruntés, collectées dans le cadre de l'enquête de satisfaction du Département. L'ensemble de ces données de fréquentation a été croisé avec les indications d'érosion des sentiers.

D'un point de vue synthétique, on peut retenir les enjeux particuliers suivants dans ce site naturel exceptionnel (réunion du groupe de travail « usages et pratiques » du mardi 16 février 2016) : à propos de l'accès touristique au site, la commune des Angles se dit favorable à une réflexion ouverte. Actuellement, le GR10, en domaniale, est délégué à la communauté de communes qui elle-même en délègue la gestion au Département. La commune souligne l'absence d'offre permettant de descendre à pied du site des Bouillouses alors même que les sentiers existent en parallèle à la route départementale et que leur réhabilitation permettrait le passage des piétons et des VTT. L'idée d'une carte interactive des sentiers est ici évoquée comme outil possible.

Les services du Département rappellent quelques chiffres concernant l'accès au site classé des Bouillouses, son coût et ses retombées : le coût total annuel du fonctionnement du site est de l'ordre de 600 000,00 euros ; les recettes des navettes sont estimées à 250 000,00 euros ; 60 000 visiteurs prennent les navettes (5,00 € par personne, nombreux tarifs réduits) ; 4 points d'arrêt de la navette sur le trajet de 30 minutes entre le Pla de Barrès et les Bouillouses permettent de desservir des sentiers parallèles à la route départementale ; 20 000 visiteurs utilisent le télésiège (gestion Altiservice) ; 20.000 personnes utilisent leur véhicule en tant « qu'ayant droit » ; 100 000 personnes fréquentent le site en juillet et août (navettes, télésièges, ayant-droit) ; l'investissement annuel moyen du Département sur le site est de l'ordre de 20 000,00 € ; depuis 15 ans, la fréquentation du site classé des Bouillouses est stable ; selon les études de retombées économiques réalisées sur d'autres sites en France, « 1 euro investi par le Département sur le site correspondraient à environ 10 euros de retombées socio-économiques dans le Département » (bien entendu, il n'y a, pour ces chiffres, aucune source fiable citée). Le fait que le « point de rupture de charge » (Pla de Barres) soit le même pour tous entraine une concentration de la fréquentation, sur le site classé, essentiellement aux alentours du barrage alors même qu'aux abords du lac des Bouillouses des sentiers sont aménagés et permettraient un étalement, dans l'espace, de la fréquentation à partir de différents accès. Pour autant, multiplier les accès (par la station des Angles, par le site classé des Camporells,

par la vallée de Valcère) pour éviter cette concentration de la fréquentation n'est pas simple. Les randonnées vers le refuge de La Balmette via les Bouillouses et via le refuge de la Balmette vers les Camporells permettent déjà un étalement de cette fréquentation. La mise à profit des points d'arrêt navette et l'accès au lac d'Aude (site à haute valeur pédagogique) pourrait être des pistes de travail.

On peut relever ici l'existence d'un jeu d'orientation familial autour du barrage, d'un projet de sentier d'interprétation sur les zones humides à la Pradeille pour un public familial sur un site riche et un projet d'exposition extérieure (histoire, faune et flore, paysage) sur le site sous forme de « panneaux-pupitres ».

Concernant la fréquentation du site, le gestionnaire a pu produire une carte des zones de pénétration et des zones de flux importants. Cette carte a eu pour vocation de prioriser les sentiers sur lesquels il s'avérait nécessaire d'intervenir. De façon générale, on note par ailleurs sur le site des Bouillouses une très forte diminution du nombre de véhicules personnels circulant en juillet et août (actuellement moins de 150 véhicules garés chaque jour aux alentours des Bouillouses contre plus de 2.000 véhicules avant l'« opération Bouillouses »). De ce fait, les risques d'accident et d'incendie sont en très forte diminution. À propos des activités des accompagnateurs de montagne, le gestionnaire a constaté que les itinéraires balisés étaient en général évités, que les activités s'organisaient sur des formats variables (1/2 journée, journée…), que les fonctionnements diffèrent d'un accompagnateur à un autre et qu'enfin ces accompagnateurs n'étaient pas assez nombreux pour que cette fréquentation pose problème.

Le groupe de travail a eu accès au suivi des données météorologiques du site et les évolutions climatiques (prospective), prendre connaissance de l'étude VULCAIN portée par le BRGM. Le projet Vulcain, mené de 2007 à 2009, a permis d'étudier les impacts combinés des changements climatiques et socio-économiques sur les hydrosystèmes méditerranéens à moyen et long terme. Le département des Pyrénées-Orientales, situé dans le sud de la France, a été choisi comme zone d'étude, car il comprend, d'une part, des hydrosystèmes représentatifs du contexte méditerranéen et, d'autre part, un contexte socio-économique parmi les plus tendus de la région Languedoc-Roussillon, en termes de demande et de ressource en eau disponible. De même, l'agence de l'eau a fait remonter un besoin de sensibiliser sur le rôle et le fonctionnement des zones humides ; il est apparu important d'expliquer les notions techniques (glossaire). Des notions sur les volumes d'eau qui transitent dans les zones humides ont été débattues (à l'image de la communication sur la haute vallée de l'Aude par exemple). Cette estimation des volumes d'eau a été réalisée sans avoir nécessairement besoin de piézomètres (estimation basée sur la surface d'habitat, le type, la profondeur…). L'objectif ici fut de délivrer des messages importants sur la fonctionnalité du site et sa fragilité (rôle d'éponge = levier de sensibilisation). D'où a germé l'idée d'un site pilote doté d'une bonne biodiversité (support de vulgarisation) équipé en piézomètres pour en extraire des données hydrométriques. De même, le besoin de hiérarchiser et prioriser les zones humides selon différents niveaux d'enjeu a débouché sur des travaux de repérage de terrain à différentes périodes. L'agence a soulevé l'intérêt de mettre en avant le fonctionnement du site dans sa globalité. Des recoupements entre les cartes ont été nécessaires : superposer les cartes de zones humides avec les zones

d'écoulement, recouper avec les activités touristiques… afin d'en retirer des « cartes de fragilité »

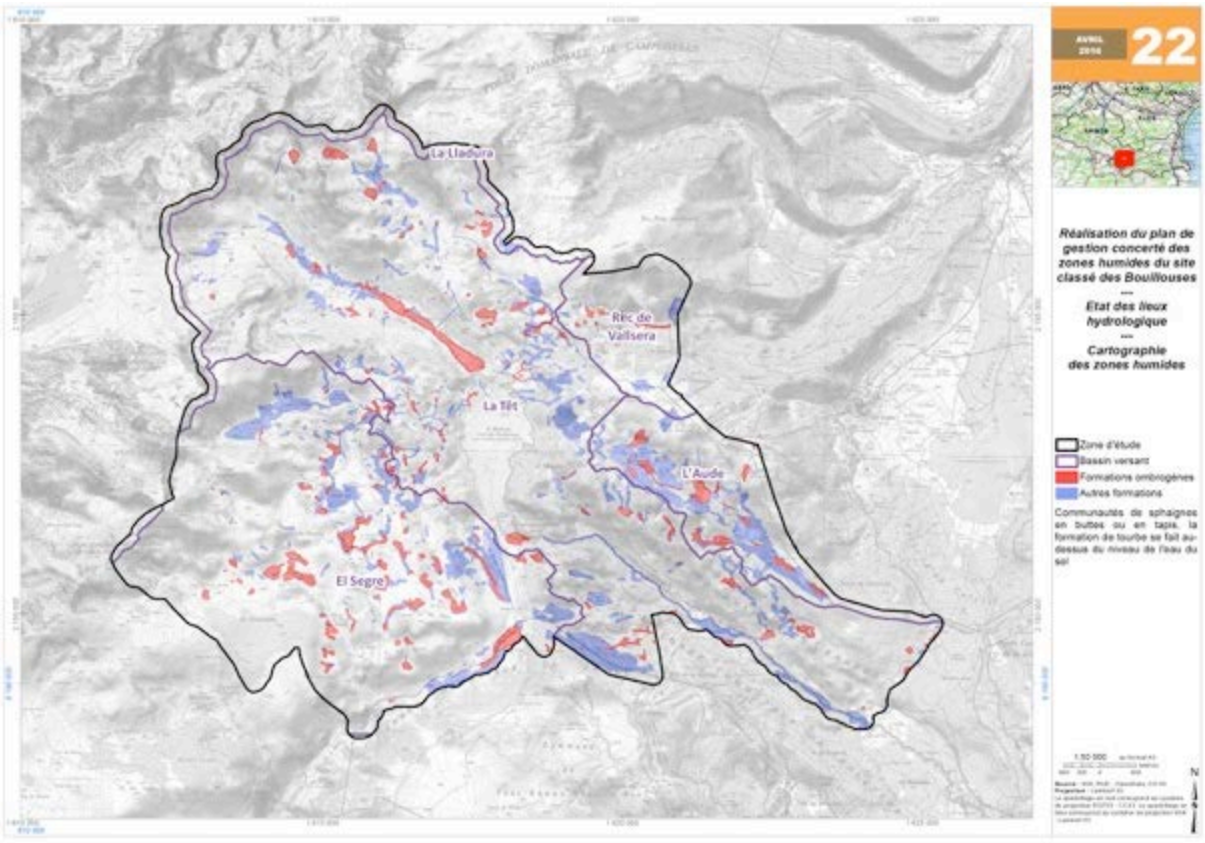

En dehors des zones fragiles (généralement dans les sites, ce sont de très faibles surfaces où les modifications sont liées à des piétinements, des contournements, des débordements voire une eutrophisation), la sensibilité des milieux à la visite est due à une imbrication des influences naturelles et des sociétés humaines. Un zoom sur les pratiques halieutiques a été nécessaire : connaître l'impact de l'alevinage sur la biodiversité des lacs et étangs s'est révélé une piste d'action intéressante (proposition de la DREAL confrontée à une demande d'installation de câble pour le transport de caisse en vue d'un alevinage). S'en est suivi un débat sur frayère et alevinage. Pour l'ONF, la pratique de l'alevinage est très ancienne sur le Carlit. Aux Camporells, l'ONF travaille avec la Fédération de pêche vers une gestion patrimoniale des lacs (avec une tendance à privilégier plutôt les frayères que les pratiques d'alevinage). L'Euprocte, et d'une façon générale les amphibiens, sont impactés par les pratiques d'alevinage. Il semble socialement difficile de remettre en cause les pratiques d'alevinage liées à la fréquentation de « visite » du site.

Le rôle même du groupe de travail scientifique a été discuté : son rôle de proposition, de plus-value technique a été retenu. Il s'est alors agi pour ce groupe d'apporter un regard technique et scientifique sur les enjeux soulevés, sur les besoins et attentes des usages et acteurs du site et sur les propositions de gestion. Un rôle de proposition lui a ainsi été demandé, plus que de validation. Dans le cadre du plan de gestion, il lui fut demandé de connaître les superpositions d'usages et d'identifier les conflits d'usages.

La mise en place du plan de gestion (étape 1) et le diagnostic partagé (étapes 2, 3 et 4) ont été réalisés sur la base de connaissances acquise sur le site au vu des fragilités et des perturbations observées. Le débat entre les acteurs impliqués a permis d'orienter la connaissance de l'état des lieux des usages. Ce processus itératif à permis de laisser aux acteurs du territoire un rôle déterminant.

Au fil de trois réunions, un groupe de travail « usages et pratiques » a fixé des orientations pour affiner l'analyse des enjeux et permettre l'écriture d'un programme opérationnel (Parc, 2016 : 47).

Au début de la démarche, la question des dégradations liées à la fréquentation du site était plus que marginale. Peu à peu, les réunions des représentants des usagers et des biologistes ont permis d'aboutir à une prise en compte centrale de la problématique de la visite dans les processus de conservation et, au-delà, de notoriété pour le Parc de ce site emblématique des Pyrénées catalanes. Le site classé des Bouillouses est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des Pyrénées-Orientales et du massif des Pyrénées : il accueille plus de 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale (randonnée, escalade, pêche et, en saison, ski de randonnée et de fond). Les acteurs ont convenu que la surfréquentation touristique constituait une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées sur ce site classé. En effet, déchets, piétinements ou stationnements non autorisés peuvent mettre à mal des secteurs fragiles. Certains travaux peuvent également avoir des incidences sur les zones humides : remplacement de canalisations servant à l'alimentation en eau potable (plusieurs km réalisés en 2088-2009 ou à terme (3 km en 2016, de l'étang de Pradeilles au Pla des Aveillans).

Pour toutes ces raisons, le plan de gestion a été jugé nécessaire sur le site classé des Bouillouses afin de prendre en compte les enjeux de fréquentation du site et autres usages dans un objectif de préservation des zones humides présentes.

La sensibilisation des visiteurs aux richesses des zones humides, la protection ou la mise en défens de certains secteurs, l'amélioration de l'information et du plan de circulation pédestre, l'adaptation de certaines pratiques sportives ou de loisirs, ainsi qu'une évolution des pratiques pastorales et une veille particulière lors de la réalisation de travaux (AEP par exemple), sont des pistes à discuter et à étudier avec les acteurs locaux pour contribuer à la préservation des richesses du site classé des Bouillouses, à long terme.

Une carte des zones de pénétration touristique et des lieux où convergeaient des flux importants a permis de prioriser les sentiers sur lesquels intervenir. Cette carte est issue de l'observation place par place de la pratique hivernale hors-piste (raquettes, ski nordique, ski de randonnée) notamment sur les pistes forestières du val d'Aude à partir du Pla del Mir et de la pratique estivale sur les itinéraires pédestres balisés, à partir des structures d'accueil (refuges-hôtels, cabanes-abris) et sur les sites attractifs (lacs de pêche, sentiers balisés, éléments structurants concentrés en aval du barrage.

L'impact des sentiers et de leur usage sur les zones humides a donc été modélisé en fonction de la fréquentation sur le tronçon étudié (comptages) et de la fragilité de ce tronçon. L'objectif était de faire ressortir les points noirs, hiérarchisés et pondérés en fonction des types de zones humides et l'importance du risque que représente le sentier (sa fréquentation et l'impact de diffusion établi aussi en fonction de la pente).

Le croisement de ces données (fréquentation/fragilité) a permis de dresser une carte des impacts potentiels (dégradation) où l'indicateur « fréquentation » a permis d'évaluer le risque de dégradation potentiel découpé statistiquement en 5 classes (méthode des seuils naturels de Jenk ; la classe 5 correspond aux lieux les plus fréquentés). L'indice de risque a été ensuite calculé selon la formule :

sensibilité des zones humides x (classe de fréquentation/10)

Pour l'interprétation cartographie, l'indice potentiel de risque obtenu a été représenté en 5 classes : très faible, faible, moyen, fort, très fort, par découpage statistique (méthode des seuils naturels de Jenk).

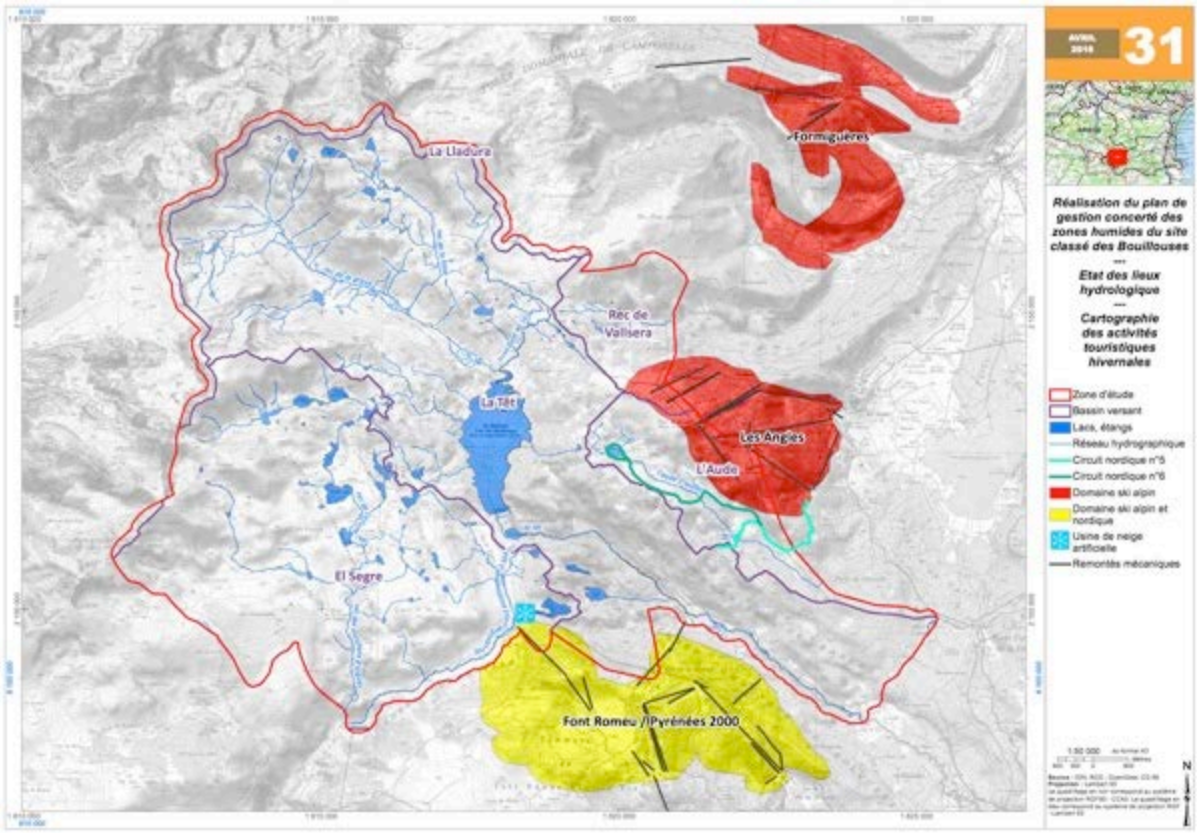

Evaluation d'un flux touristique estival

A partir de la donnée brute il s'agit de proposer une analyse de la fréquentation exercée par l'activité estivale touristique, via les «canaux» de diffusion que représentent les itinéraires de randonnée.
Un compteur existe sur le GR10 dans la vallée de la Grave. Ces comptages mériteraient d'être complétées par des « informations à dire de » (décomptes ou estimations de fréquentation en d'autres points du site : navettes, télésièges, refuges, activités AEM, domaines skiables, ski de fond, …) et par des indications sur les itinéraires empruntés collectées dans le cadre de l'enquête de satisfaction du Département. L'ensemble de ces données de fréquentation pourrait ensuite être croisé avec les indications d'érosion des sentiers et compléter l'analyse des enjeux et risques.

Afin de mener une analyse prospective et de proposer une modélisation des flux et de leur effet poteniel sur les zones humides, les différents axes de pénétration ont été classés arbitrairement en terme de fréquentation très importante à faible.

Les principaux axes de diffusion touristique		Fréquentation
Sentier des 12 lacs Sentier de la Pradelle GR tronçon des Bouillouses	5 rouge	Très forte («autoroute»)
GR 10 Tour du Capcir Montée au Carlit Sommet du Mont Llaret	4 orange	Forte
Circuit du lac d'Aude Vallée de Balcère Descente du Mont llaret Montée à l'esparbé	3 jaune	Moyenne
Sentier balisé peu emprunté Vallée de la Llosa	2 violet	Faible
Sentier non balisé, itinéraire pêcheurs	1 vert	Faible et diffuse

La superposition de ces cartes a permis de réaliser une carte des pressions touristiques sur le milieu…

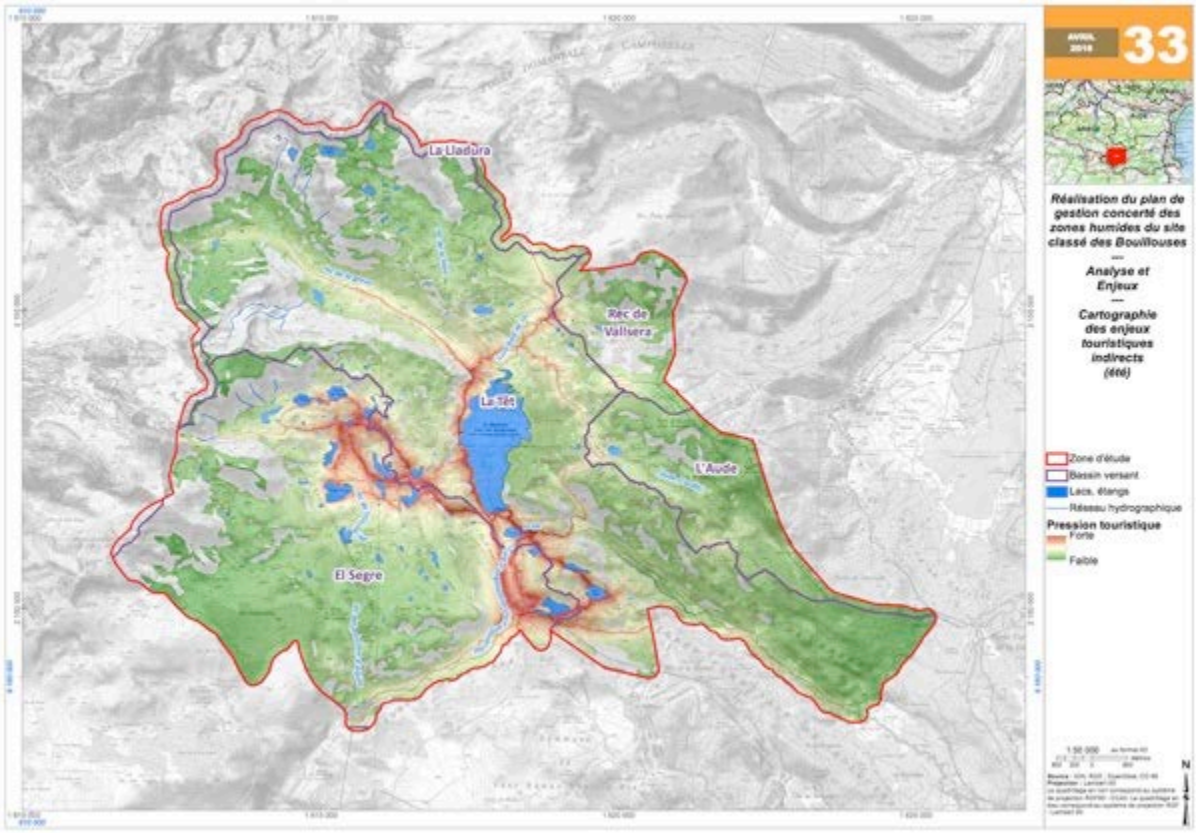

(avec recensement des piétinements, décapages et ravinements sur des zones naturelles longées ou traversées par des sentiers à forte fréquentation, dysfonctionnement hydrologique des zones traversées par des pistes – ornières, accumulation de sédiments – et drainages indirects, compactages, dépôts de matériaux ; puis délimitation des tronçons fortement impactés et localisation des zones qui seraient sensibles à la réalisation de linéaires de sentiers sécurisés)

… carte, qui, comparée aux cartes de sensibilité des milieux et de dégradations du milieu constatées…

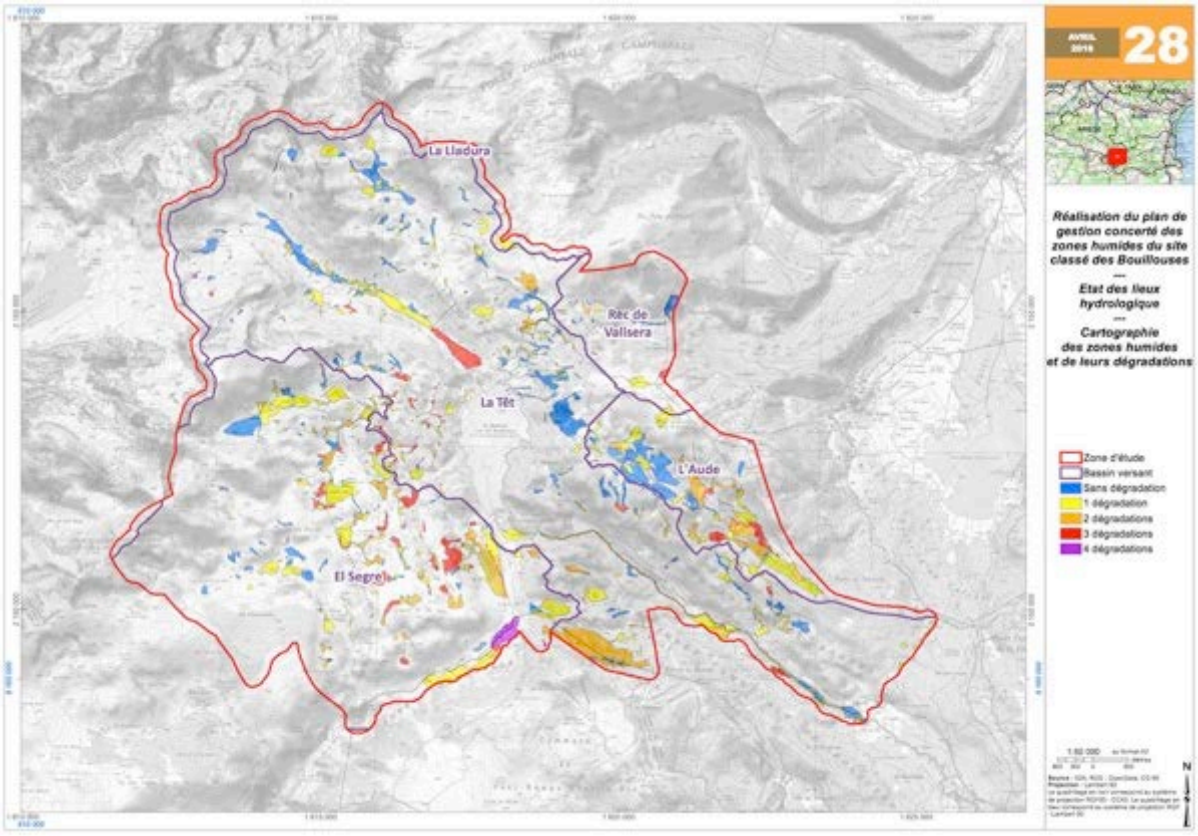

... ont défini les places où se posaient des enjeux touristiques et de préservation du site… certaines zones, très sensibles, mais situées loin d'un flux important de diffusion touristique, ont été ainsi classées comme devant faire l'objet d'un traitement moins urgent que les zones de sensibilité plus moyenne, mais à risque de dégradation fort, car situées à proximité d'un sentier fortement dégradé.

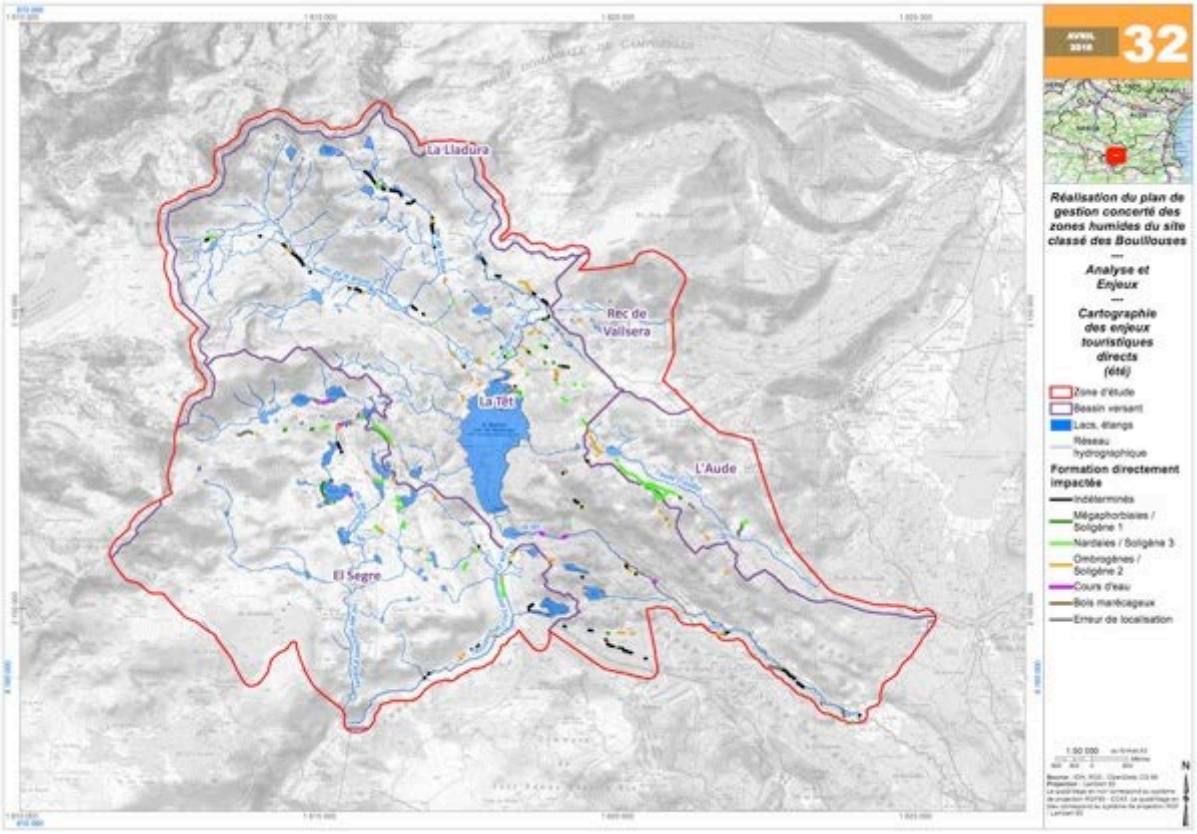

... et où les impacts avérés liés à la fréquentation ont été constatés. La carte obtenue répertorie les tronçons effectifs où un sentier actuel traverse ou longe une zone fragile ou sensible, sa classe de fréquentation le rend plus ou moins « à haut risque » de dégradation et permet de visionner les points de sensibilité à traiter en priorité pour établir un plan de prévention ou de restauration.

La carte des risques de dégradation ci-dessous permet ainsi de visualiser les secteurs de vigilance et de faire ressortir les zones de forte sensibilité présentant un faible risque.

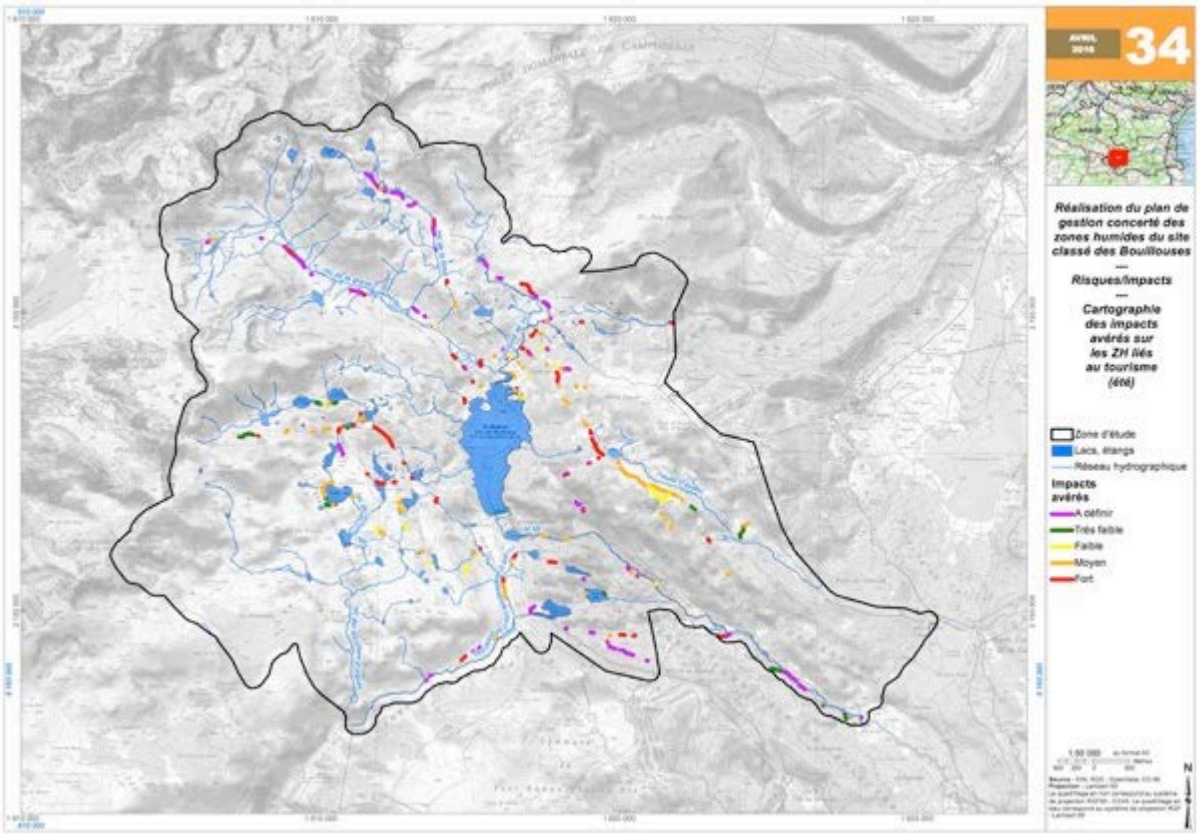

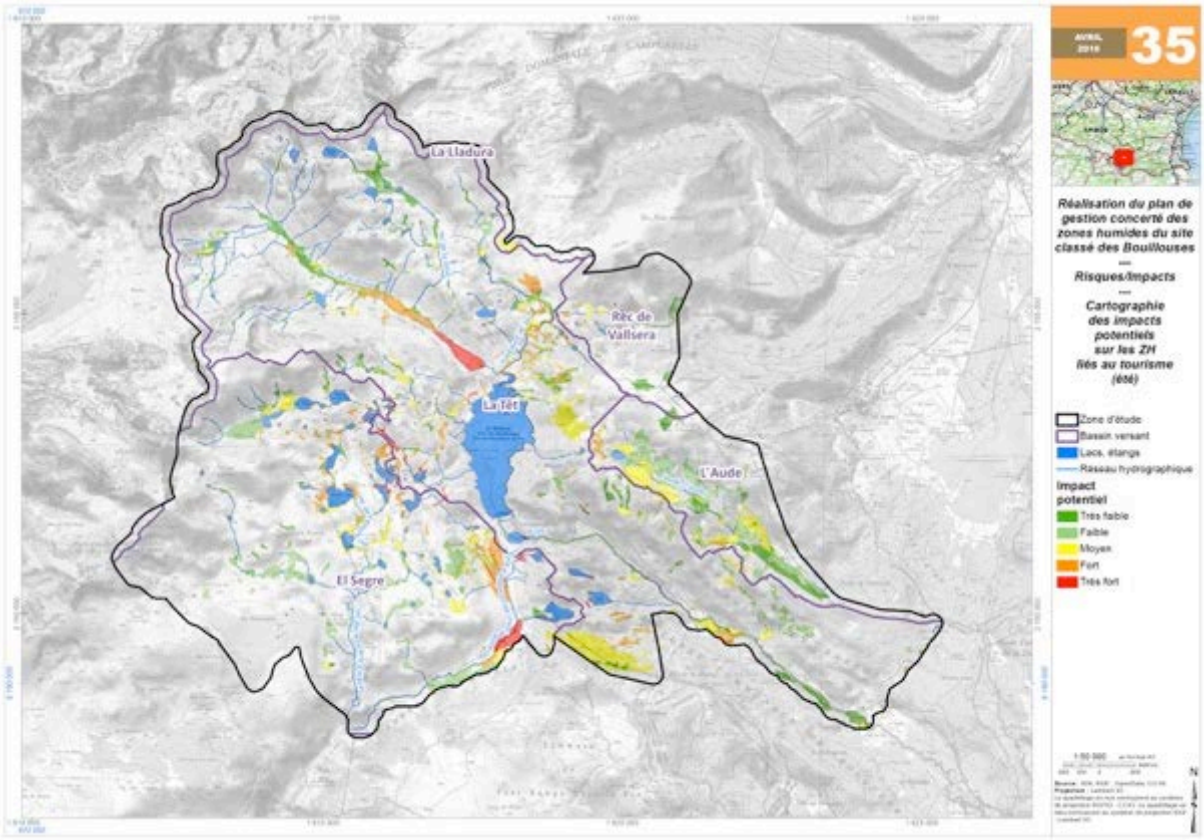

Il s'agit alors, pour le gestionnaire du site, de maintenir ce niveau de risque faible. Et ailleurs, de le diminuer afin de réduire l'impact potentiel des flux sur le milieu.

Les étapes 5 à 11 sont actuellement en cours de définition (au 1er février 2017).

Le projet est tout à fait novateur et exemplaire pour un territoire de Parc naturel régional en ce sens qu'il propose à la fois une méthode nouvelle de concertation et met tous les acteurs importants autour de la table afin de soulever et traiter les problématiques liées aux usages humains d'un site de grande renommée.

Au-delà du processus implicite habituel de concertation mis en œuvre par les agents du Parc dans une démarche plus intuitive que construite, ce projet a permis, dès son lancement, de présenter la concertation comme une vraie démarche à part entière en lui accordant toute la place et les moyens nécessaires à sa bonne prise en compte. Le résultat prend la forme d'une démarche progressive et planifiée permettant, de façon sereine, l'expression chronologique des pratiques, des problèmes et des besoins vers l'élaboration de solutions partagées.

La démarche exposée ici, qui n'est qu'un exemple parmi d'autres, partie d'un état des lieux des usages et pratiques d'un espace naturel exceptionnel, a beaucoup évolué sous l'effet des représentants des divers usagers, vers la prise en compte de l'importance de la fréquentation touristique et vers la construction d'un tableau de bord concerté de gestion des flux des visiteurs. Ces développements inattendus pour les gestionnaires du site exceptionnel (notamment le Département, les communes et communautés de communes et le Parc naturel régional) sont finalement pensés comme des mesures autant de préservation à long terme que de développement. Il s'agit moins pour eux de penser une restriction de visite que d'anticiper la gestion des flux de visite en prenant des mesures préventives pour une articulation optimale entre protection et développement.

CONCLUSION

Conduite dans sept sites de nature différente (certains sites sont dans des Parcs nationaux, comme la réserve nationale du Néouvielle, d'autres sont labellisés Grands sites de France, d'autres sont en phase d'opération grand site, d'autres, enfin, sont des sites classés soumis à une forte fréquentation saisonnière), cette recherche a permis de comparer les méthodes mises en œuvre depuis 20 ans et de retenir les approches les plus efficaces pour réguler les flux, les plus vertueuses en termes de gouvernance et les modes opératoires et tâches à mettre en place pour parvenir à une bonne gestion des visites.

Ce travail questionne les modalités de l'action publique locale en faisant une place accrue aux usagers et aux citoyens et en éclairant les pratiques autour des sites naturels exceptionnels en tant que biens partagés – usages et apports de ce que l'on nomme aujourd'hui « bien commun territorial » — qui peuvent jouer un rôle prépondérant pour les communautés qui en gèrent les fonctions. Au-delà de l'apport méthodologique, la recherche a contribué à la connaissance des usagers des sites exceptionnels. Elle a permis de mieux comprendre ce qui les conduit, à venir toujours nombreux, visiter ces hauts lieux « que l'on doit voir » du fait de leur caractère « exceptionnel ». Pour ces visiteurs, ces sites méritent d'être vus parce qu'ils appartiennent au patrimoine commun de la nation. Par conséquent, ils ne sauraient être la propriété de quelqu'un, ils sont à tous, ils sont un « bien public » dont la protection est d'intérêt général. Ils sont reconnus par la quasi-totalité des visiteurs comme des biens patrimoniaux à intégrer au domaine public de l'État ou des collectivités territoriales. Peut-être du fait de leur caractère patrimonial, ces lieux sont perçus par les visiteurs comme des lieux immuables, hors des atteintes du temps et des hommes, seuls leurs « abords changent ». Dans leur examen des photographies qui leur étaient proposées, les visiteurs ont opposé les vues du « site éternel » et celles qui, pour eux, n'étaient pas représentatives, car elles donnaient à voir des éléments parasites, des choses perturbant la conception qu'ils avaient des lieux. Cette séparation et la préférence marquée pour les photographies de « grands paysages emblématiques » sont révélatrices de la quête de la part des visiteurs, du paysage pittoresque et essentiel, celui qu'ils sont venus admirer et qui serait conforme à l'image idéale du grand site.

Dans leur déplacement vers le « monument naturel », les visiteurs expriment un désir de nature « sauvage », « vierge » qui passe par l'exclusion des photographies montrant des espaces aménagés voire même des espaces marqués par la présence de l'homme. Cependant, cette demande de nature n'est pas dépourvue d'ambiguïtés puisque l'enquête a révélé qu'elle s'accompagnait, dans tous les sites, d'un besoin d'accès, de sécurité, d'entretien et de propreté… Des aménagements donc, mais des aménagements discrets, légers et bien intégrés au paysage. C'est donc finalement une certaine conception de la nature qui transparaît à travers l'analyse des résultats de l'enquête : une nature accessible, propre et aménagée avec parcimonie. Citadins ou périurbains dans leur grande majorité, les enquêtés appréhendent ainsi ces sites naturels remarquables comme des « espaces publics de nature », par analogie avec les espaces publics urbains. Des espaces naturels, d'accès libre et gratuit, ouverts à tous les individus, quels que soient leur âge, leur sexe, leur

situation sociale, leur profession, leur appartenance religieuse… et constituant de la sorte des espaces de coprésence dans la différence.

L'importance croissante des éléments immatériels parmi les « fondamentaux » de ces sites naturels, le changement radical de paradigme du bien commun naturel comme ressource à la fois matérielle et immatérielle concourent, par la valorisation, à la transition en cours (des mobilités, énergétiques, touristiques, des modes de vie, etc.). C'est cette enquête des perceptions et des représentations qui a permis à ce programme de recherche d'abonder la connaissance de la valorisation de la nature, la connaissance des modalités très différentes du rapport de la nature à la vie quotidienne des usagers comme autant de facteurs de développement local.

3. Annexes : état des lieux et diagnostic des 7 sites, sources

3.1. Résultats des travaux d'investigation et d'enquêtes par site

Grand site Sainte-Victoire, un lieu exemplaire

© V. Vlès, mai 2015

Aujourd'hui, Aix-Marseille Provence semble être la première métropole à offrir un Grand Site de France à ses résidents et visiteurs : un territoire de 1,8 million d'habitants qui reçoit 8 millions de touristes (lettre d'information du Réseau des Grands sites de France, janvier 2017).

La volonté des acteurs a été de maintenir le Grand Site Sainte-Victoire comme gardien de cette part de nature à la charnière de la Provence de Pagnol et de celle de Giono. Ils ont signé en 2016 leur détermination à renforcer l'identité du Pays d'Aix en tant que destination de randonnée, réservoir biologique, paysage culturel et un fleuron pour la métropole dans sa singularité naturelle.

Avec un site naturel classé de 23 746 hectares, le grand Site Sainte-Victoire constitue une charnière entre deux Provence. La nature, qui s'y étage entre 195 et 1016 mètres, présente une complexité exemplaire tant pour la faune que pour la flore. En effet, du fait de ce dénivelé, des expositions du relief et de la nature des sols, des espèces méditerranéennes peuvent parfois voisiner avec d'autres, franchement alpines.

Sainte-Victoire et Concors hébergent une plante sur 5 de la France métropolitaine et plus de 130 espèces d'oiseaux. Deux couples d'aigles de Bonelli qui vivent à Sainte-Victoire (il en reste 30 en France), ont donné naissance à 12 jeunes en 3 ans. Orchidées ou vieux arbres, pelouses naturelles et genêts de Lobel, minioptère de Schreibers ou Arristoloche pistoloche, autant d'espèces et d'habitats sur lesquels veille le Grand Site en agissant avec les agriculteurs, les bergers ou les chasseurs.

Des piémonts aux falaises de Sainte-Victoire, des vallons de Concors aux croupes de ses massifs, le Grand Site concentre une offre de pratiques sportives qui séduit de nombreux publics. Aux trois itinéraires labellisés Tourisme et Handicap en milieu naturel, rajoutez plus de 200 km de sentiers balisés, près de 2000 voies d'escalade et 4 sites de décollage de parapente. Rien d'étonnant à ce que les plus sportifs trouvent ici leur bonheur.

Outre l'emblématique silhouette de la montagne de Cézanne, la vie des communes conserve l'Esprit des Lieux d'une Provence intérieure à la fois ouverte sur les cultures contemporaines et protégeant sont héritage. Ainsi, l'association "Voyons Voir, Art contemporain et territoire" s'installe tous les étés dans des domaines viticoles de Sainte-Victoire, le Musée Arteum de Chateauneuf le Rouge organise de nombreuses expositions d'artistes parfois audacieux et le musée d'Art Rural de Jouques, lui, constitue une sorte de conservatoire de la vie campagnarde tandis que Puyloubier en est à son 45e Salon de peinture.

Pour leur part, les domaines viticoles s'engagent qui dans le label "Vignerons en développement durable", qui dans l'agriculture bio, qui dans la biodynamie. Dans le Grand Site, deux distilleries de lavande et deux moulins oléicoles transforment les récoltes du terroir. On le voit, bien plus qu'un paysage, le Grand Site Sainte-Victoire est un territoire de nature vivante et de vie locale authentique. Un relief particulier de la métropole.

Mais ce succès a été construit lentement, à partir de 1985.

Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire forment un territoire boisé de près de 35 000 hectares situé aux portes d'Aix-en-Provence. Auprès du grand public, ce Grand Site bénéficie d'une forte notoriété liée à la montagne Sainte-Victoire, massif minéral célébré par le peintre Cézanne. Pour les Provençaux, il constitue un élément à part entière de leur paysage et de leur vie quotidienne. Son caractère emblématique a justifié son classement au titre de la loi du 2 mai 1930 qui place son évolution sous contrôle direct de l'État, toute modification de l'aspect du site étant soumise à

autorisation spéciale du Ministère après avis de la commission des paysages et des sites. Ce classement a pour effet de soumettre à une autorisation particulière les travaux susceptibles de modifier le site, autorisation qui intervient en complément du code de l'urbanisme ou du code forestier, notamment sur les questions essentielles de l'intégration paysagère et de préservation des milieux naturels. Il a été étendu au massif du Concors, et la richesse de ses milieux naturels a justifié son inscription au réseau européen Natura 2000.

À partir de 1995, la montagne Sainte-Victoire a fait l'objet d'une Opération Grand Site, politique publique conduite par le Ministère en charge de l'environnement pour résoudre les problèmes d'excessive fréquentation et d'entretien de certains sites en France. Mobilisées au début des années 1990 suite au grand incendie de 1989 qui a ravagé plus de 5 000 ha, les 6 communes de la Montagne Sainte-Victoire se sont regroupées dans un syndicat intercommunal. En août 2000, en reconnaissance de l'intérêt du territoire dans son ensemble, toutes les collectivités locales (la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix qui représente les 14 communes concernées, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) se sont impliquées dans un projet plus vaste et global en créant le Syndicat mixte départemental Concors — Sainte-Victoire (le site a été étendu en débordement du site classé à 34 500 ha répartis sur 14 communes, dont 32 000 ha en zone Natura 2000 et 23 476 ha de nature protégée). Les collectivités territoriales du Syndicat mixte départemental des massifs Concors-Sainte-Victoire gèrent le plus grand espace naturel boisé du département, situé entièrement dans le Pays d'Aix. Elles se sont engagées statutairement pour « la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel du site, en rassemblant leurs moyens et compétences » (Syndicat mixte, 2003). Sainte-Victoire a été un des premiers grands sites français à obtenir le label Grand Site de France qui reconnaît sa valeur exceptionnelle et la qualité de sa gestion en 2004, et ce label lui a été renouvelé en 2011, ce qui contribue à la protection de son paysage (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable), à la mise en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti et naturel, et à garantir aux publics un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schémas d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence sur le terrain de gardes nature)..

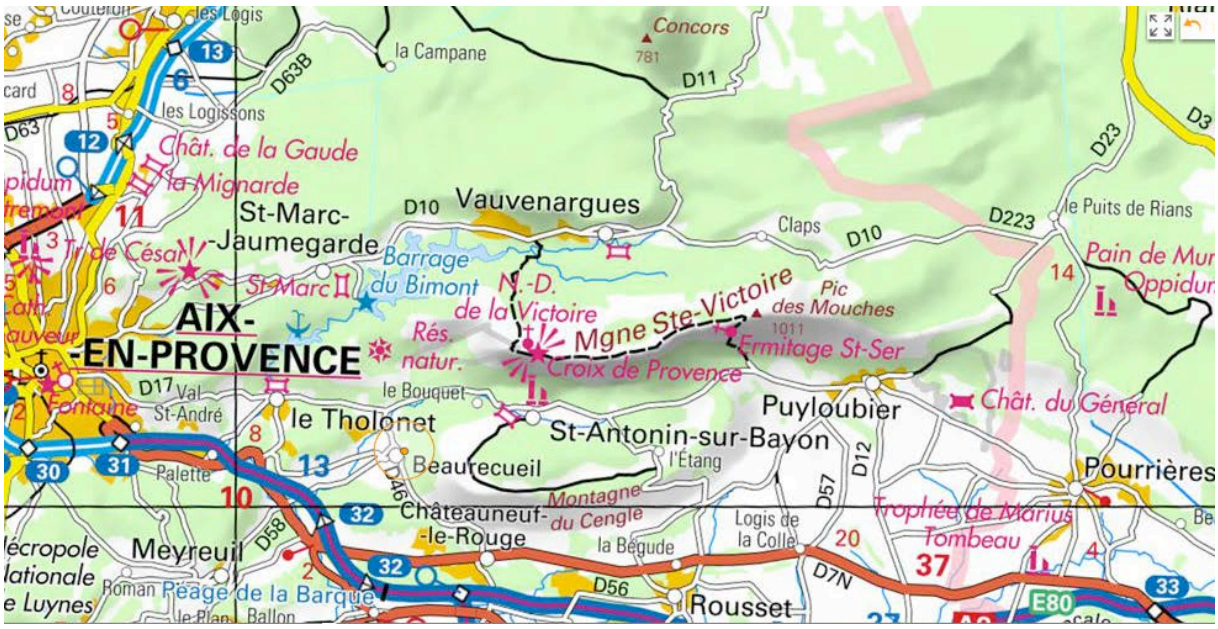

Figure 1. Situation du Grand Site Montagne Sainte-Victoire.

Source : Géoportail, IGN-F., 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ⇑N

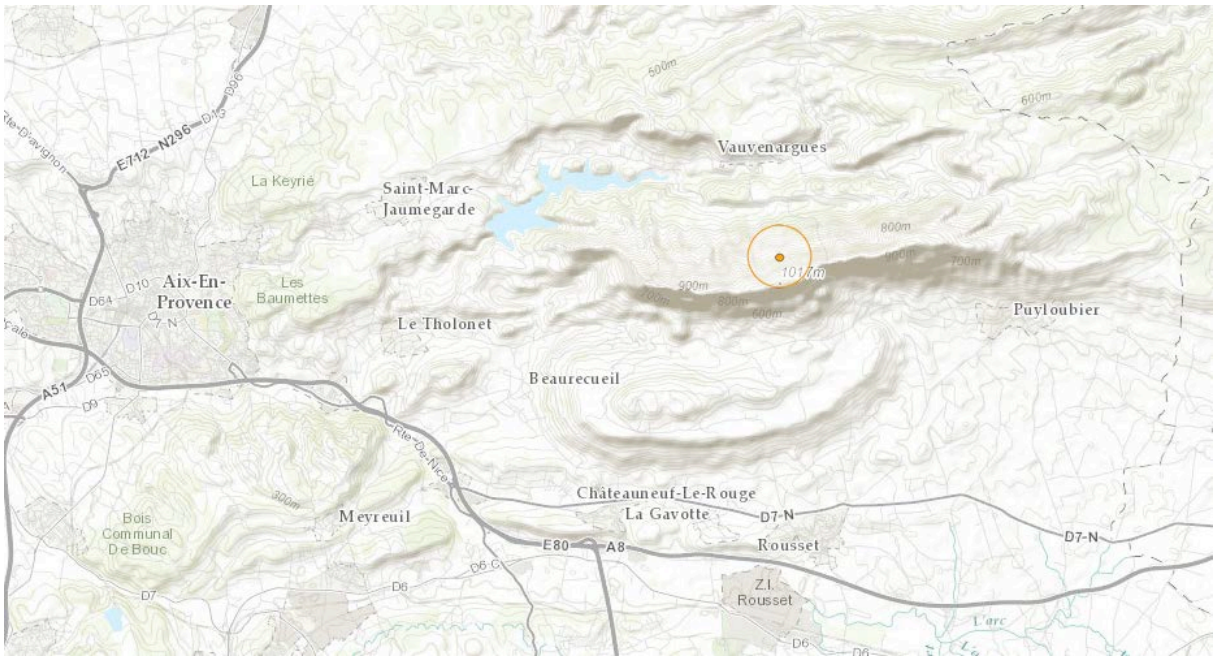

Figure 2. Topographie du Grand Site Montagne Sainte-Victoire.

Source : Carte topographique mondiale ESRI, Géoportail, IGN-F., 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ⇑N

En s'engageant sur des conventions d'objectifs avec l'État et les partenaires professionnels et financiers, les acteurs de ce territoire ont souhaité relever trois enjeux majeurs : préserver son identité paysagère, patrimoniale et locale, faire des élus, associations, résidents et professionnels les acteurs d'un projet territorial commun, répondre à la demande des publics divers qui le pratiquent. La question de la gestion de l'accueil du public est donc au cœur de ce projet et a été conduite par toute une série d'actions toujours concertées entre les parties prenantes, des communes fondatrices du premier syndicat intercommunal en 1990 (dont la commune d'Aix, initiatrice essentielle du projet), le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État, les associations représentant les publics et les différents usages. Cet espace naturel est en effet un lieu de très forte appropriation par un public très varié : propriétaires, habitants, pratiquants d'activités de loisirs, administrations, organismes de protection de la nature. Toutes les démarches de gestion des capacités d'accueil du site sont donc accompagnées d'un effort de concertation et de communication important réalisé dans le but de permettre une récréation des publics tout en conservant l'objectif de conservation de la biodiversité et des paysages, ainsi que la qualité de vie locale pour les résidents. Les collectivités initiatrices de ce travail, avant la naissance de l'opérateur local reconnu, le Grand Site Sainte-Victoire, ont travaillé par étapes thématiques, étalées sur un temps long (1990-2015), sous la forme de comités de pilotages constitués pour valider les choix et les orientations à chaque étape des démarches. Des groupes de travail thématiques ont joué un rôle de définition des états des lieux des situations, de définition des objectifs et des constructions des programmes par des mesures de gestion adaptées aux problématiques du territoire et transversales.

1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Le projet de constitution du territoire de gestion autour du principe de grand site est l'aboutissement d'une lente prise en charge des problématiques relatives à la protection d'un milieu naturel soumis aux risques liés à la fréquentation des visiteurs, problématiques apparues à partir de 1980. Un premier incendie en 1985, suivi par un second beaucoup plus destructeur en 1989, associé à « l'explosion patrimonialisante » (Gravari-Barbas, 1983) ont poussé les collectivités territoriales à comprendre, suivre puis gérer directement l'accès au site par toute une série de mesures variées.

1.1. Une montagne investie et étudiée : les premières études de fréquentation

Les premières études relatives à la fréquentation et à la protection du Massif Sainte-Victoire sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales sont menées dès les années 1990 (Association pour Sainte-Victoire) et prennent la suite de premières recherches entreprises dès la décennie 1970 par des érudits locaux, puis par des scientifiques des universités d'Aix-Marseille :

Un premier repérage quantifié de la fréquentation du massif est réalisé le 25 juin 1972 (piétons et voitures) par l'Association des excursionnistes provençaux (figure 3),

Une « association pour la protection de Sainte-Victoire » est créée en 1982 et regroupe 7 communes afin de mettre en œuvre une charte des droits et des usages sur le massif,

Le gisement paléontologique, qui comportait déjà une indication de l'ordre d'urgence des acquisitions en vue de la conservation a justifié la création de la Réserve naturelle. Cartographié par MM. Dughi et Sirugue du Musueum d'Histoire naturelle d'Aix-en-Provence (1/50 000), le gisement principal qui avait déjà justifié une inscription particulière et prioritaire du domaine des Roques-Hautes (décret du 21/02/1964) à l'ouest du terrain militaire (« urgence 1 et 2 »), est classé en 1991. Ces classements contribuent à la mise en place de la réserve naturelle nationale (entretien DREAL du 27 avril 2015),

Un recensement de 26 curiosités historiques, architecturales et naturelles s'ensuit dans tout le secteur de la Montagne.

À partir des années 1980, de nombreuses études universitaires traitent l'accès à la Montagne Sainte-Victoire et ses lieux emblématiques comme « des buts de promenade » : le Prieuré de Sainte-Victoire et la Croix de Provence, le barrage de Bimont, le barrage Zola, le refuge Cézanne, la Chapelle Saint-Ser, le vallon du Delubre et le plateau de Bibémus apparaissent à cette date comme des points particulièrement sensibles, soumis à des risques élevés : « *Il y a quelques années, ces buts de promenade pouvaient être ouverts à la fréquentation sans surveillance. D'ores et déjà, cela n'est plus possible : le mobilier des refuges en particulier est saccagé et sert à faire du feu, les détritus sont laissés à l'intérieur, la citerne au sommet est polluée, etc. Des mesures collectives urgentes s'imposent d'autant plus qu'une mauvaise solution consisterait à fermer les locaux* » (Mille lieux sur la Terre, 2004).

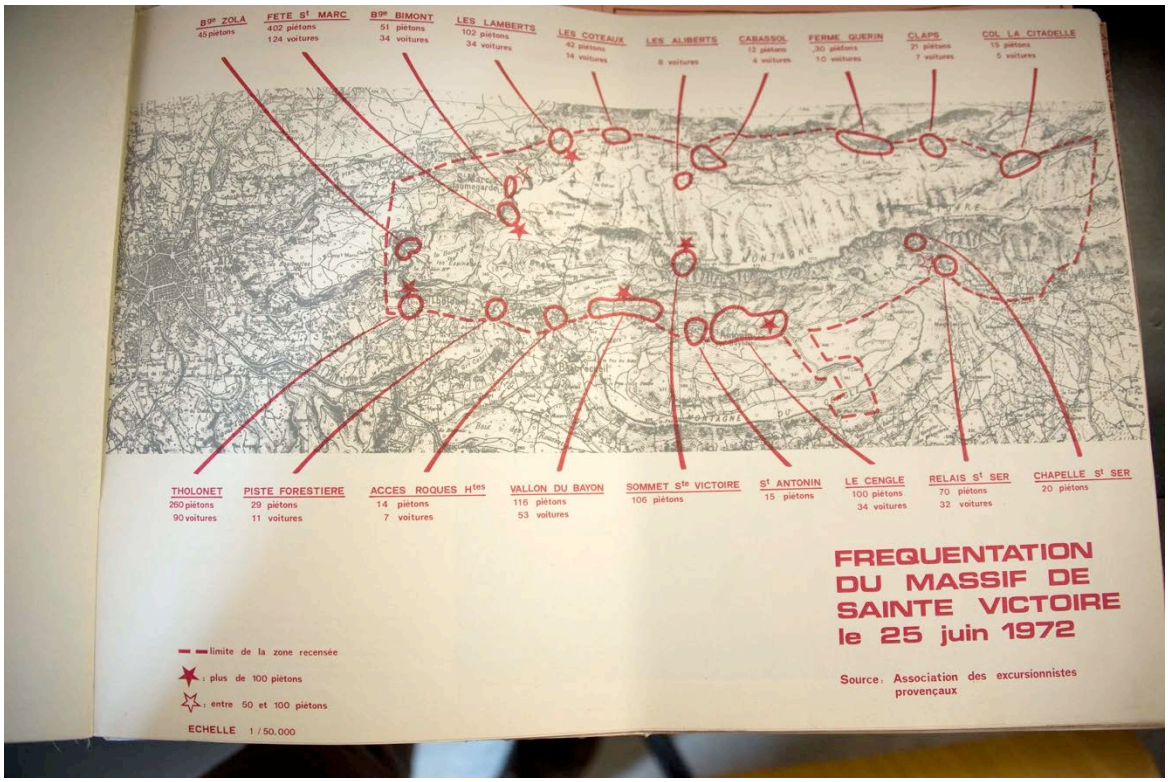

Figure 3. La première étude de fréquentation, le 25 juin 1972, réalisée par l'Association des excursionnistes provençaux. Sources : Archives du Grand Site, Maison Sainte-Victoire.

1.2. Les déclencheurs d'une fenêtre d'opportunité pour le développement de structures/outils de gestion des flux

L'incendie du 28 août 1989 se produit de manière accidentelle, dans le cadre d'une opération de débroussaillement de prévention incendie. Malgré la conscience que les acteurs avaient déjà des risques, c'est l'événement qui suscite une forte émotion localement et qui pousse les acteurs locaux à se mobiliser (collectif d'association comme l'association pour la Sainte-Victoire) et les communes à s'organiser et à développer un mécénat pour gérer les bois brûlés (5500 hectares du site classé ont alors été détruits). Cet incendie intervient à un moment où les acteurs publics et la société civile s'impliquent dans la gestion du massif. Suite à cet événement dramatique, un syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire est créé pour coordonner les actions de réhabilitation du territoire. Les actions de réhabilitation vont de pair avec une préoccupation croissante portée à la gestion des fréquentations : « *dès la suite de l'incendie, il y a eu tout de suite la préoccupation de gérer les fréquentations, le lien ayant été immédiatement établi entre la fréquentation et le risque d'incendie. Ce qui démontre que dès le départ, il y avait une vision portée par le Président de l'époque, le Maire de Vauvenargues* » (entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015). Le directeur du syndicat intercommunal missionne alors un cabinet-conseil pour travailler sur la réhabilitation du site et proposer un schéma d'orientation préfigurant le schéma de gestion afin d'éviter la reconstitution d'une nouvelle nappe boisée dense et de limiter le risque incendie (par exemple par l'ouverture du milieu via le développement de l'agriculture ou du pastoralisme). Sylvie Lalot, la paysagiste qui a participé à ce projet, rappelle ainsi que la question de l'accueil du public s'est posée à cette période pour deux raisons principales (entretien du 30 novembre 2016) :

- l'incendie avait rendu l'espace plus ouvert et cette ouverture était propice à une plus large fréquentation des lieux,

- la communication relative au site cézanien s'est accrue parallèlement à la recherche de subventions et de sponsors pour financer la réhabilitation du site, chaque opération devenant l'occasion de le faire découvrir.

Après l'incendie du 28 août 1989, la municipalité d'Aix-en-Provence décide par exemple d'organiser une exposition « Sainte-Victoire Cézanne », au bénéfice de la réhabilitation du massif. Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence prépare dès les années 1990 la célébration du centenaire de la mort de Cézanne. La ville d'Aix-en-Provence n'avait pas su reconnaître le génie du peintre de son vivant. Cézanne passa sa vie adulte en incessants allers et retours entre sa ville natale et Paris. Dans la capitale, il allait chercher le contact avec d'autres artistes de son temps et une reconnaissance officielle de son travail de peintre, par une participation au Salon, qui lui fut refusée pendant des décennies. À Aix-en-Provence, outre la demeure familiale du Jas-de-Bouffan, il venait retrouver la lumière et l'inspiration sur le motif : les pins de Château-Noir, les carrières ocrées de Bibémus, et surtout le massif Sainte-Victoire (figure 4), ou encore, dans les environs, le village de Gardanne et le littoral à l'Estaque. En 2006, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort, la ville lui consacre un bel hommage, « l'année Cézanne ».

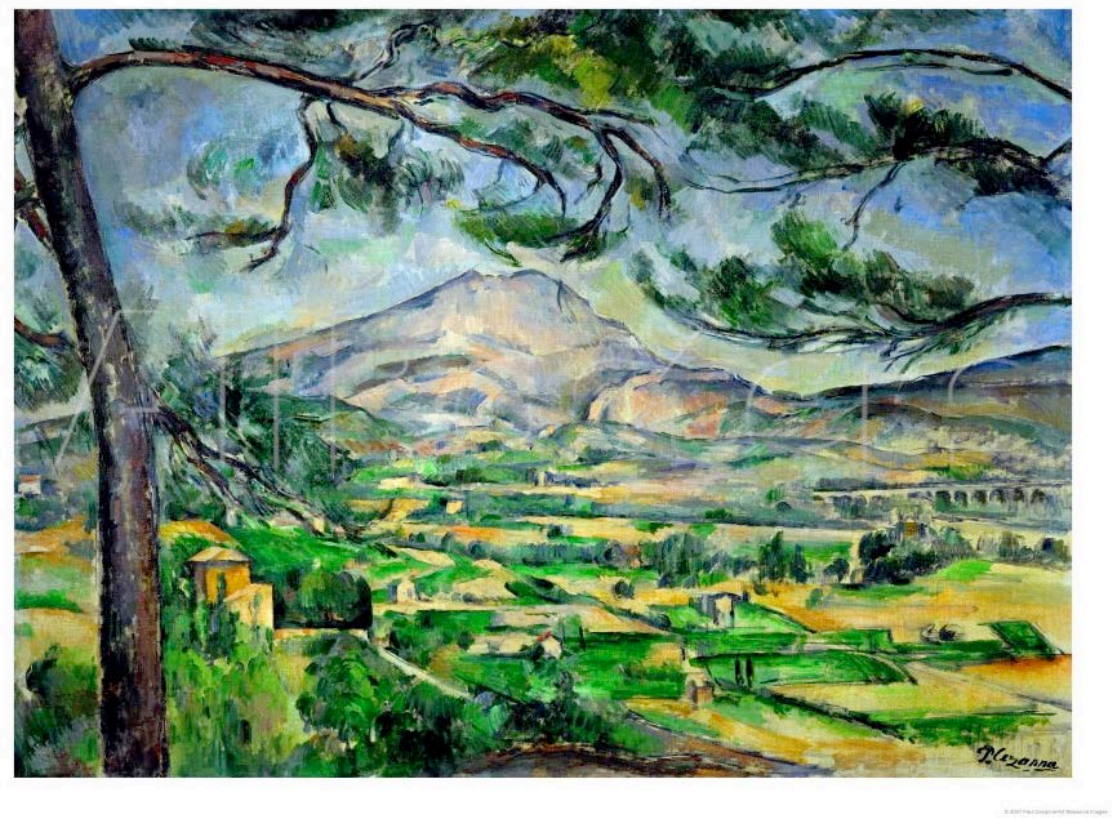

Figure 4. Paul Cézanne, La Montagne Sainte-Victoire au grand pin, 1887

Dans la perspective de cet évènement, la ville d'Aix-en-Provence acquit deux grands sites cézaniens : le Jas-de-Bouffan et les carrières de Bibémus (qui auraient été cédées à la ville par Georges Bunker en 1991). En 2006, l'ensemble de ces lieux furent rendus accessibles[1] au public dans

[1] On notera toutefois que cette accessibilité est relative. L'année Cézanne a parallèlement débouché sur une forme de fermeture au public des carrières dont l'accès est devenu marchand, associé à une

le cadre d'un parcours cézanien, dont le point d'orgue est une exposition coorganisée par la National Gallery of Art de Washington comportant plus d'une centaine d'œuvres du peintre, prêtées au musée Granet par des musées du monde entier.

Cette mise en scène internationale débouche localement sur la nécessité d'accueillir convenablement les publics, donc sur l'élaboration d'un schéma d'accueil de ces publics. Issu de premières études de fréquentation (Société du canal de Provence, 1973 et années 1980 : Association pour Sainte-Victoire, 1990 ; Bouchez & al., 1990 ; Grillet, 1995 ; Syndicat intercommunal du massif Sainte-Victoire, 1995), ce schéma s'appuie sur un inventaire des aires de stationnement, effectué à partir du calcul des capacités d'accueil du moment et d'une planification, par les collectivités locales, des capacités souhaitables et souhaitées. Même si le mot n'est jamais utilisé, l'idée d'une « charge maximale » du site fait son chemin dans ce cadre (entretien Maire de Beauregard, 26 avril 2015). Elle est évaluée de manière empirique en 1995, essentiellement à partir du comptage des véhicules et des promeneurs accédant au site. Le SIVU s'accorde alors sur des chiffres de capacités en nombre de places de parking à ne pas dépasser pour la sécurité de circulation et une visite dans des conditions optimales (c'est-à-dire en évitant les pics de très haute fréquentation). Le dimensionnement et la réhabilitation des parkings gérés par le Département, et notamment du domaine départemental de Roques-Hautes (figure 5) sont fondés sur ces principes mis en œuvre parking par parking, tandis que le Syndicat intercommunal entreprend une étude d'insertion paysagère de ses propres aires de stationnement dont il gère les accès au massif (figure 6).

Figure 5. Information des visiteurs depuis un parking du domaine départemental.

visite guidée avec un guide conférencier de l'office de tourisme (alors que le cabanon de Cézanne était moins valorisé mais accessible à tous avant que le parcours ne soit scénographié).

Cliché Vincent Vlès, février 2015

Figure 6. Exemple d'une étude d'interprétation paysagère avant programmation de travaux

Sources : Mille lieux sur la Terre, 2004

Les équipes de gestionnaires s'étoffent et en 2000 le passage au Syndicat mixte étend la gestion de la protection et de la valorisation du patrimoine à la totalité du territoire du PIDAF hérité du rattachement du massif du Concors[2], au Nord. Cette extension, portée par Christian Debarbarin,

[2] Suite aux grands incendies de 1979 ayant brûlé plus de 50 000 ha de forêt méditerranéenne en France, la circulaire interministérielle du 15 février 1980 intitulée « débroussaillement en forêt méditerranéenne » prescrit l'élaboration de plans intercommunaux de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF) pour les massifs forestiers du Sud-Est. Cette circulaire définit les objectifs, les procédures, les financements et la mise en œuvre du débroussaillement en région méditerranéenne. Elle préconise pour cela la réalisation de plan de débroussaillement en forêt afin de renforcer le dispositif de lutte contre les incendies. Elle met en avant la nécessité de cloisonner les massifs forestiers par de grandes coupures pastorales ou forestières, sans en préciser la forme. Elle indique que les maires doivent susciter la création d'associations syndicales regroupant les propriétaires forestiers. Les Plans Intercommunaux de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier prévoient les équipements et aménagements d'un massif forestier sur une période de 10 ans, afin de prévenir les incendies (information, détection), ralentir leur progression (débroussaillement, sylviculture), favoriser les actions de lutte (coupures vertes, création, entretien et sécurisation des accès, création de point d'eau) : deux procédures de débroussaillement sont prescrites respectivement pour la forêt et pour les alentours des constructions et voies publiques. Les PIDAF

maire de Vauvenargues (concerné par cette partie du massif), a pris une quinzaine d'années. Les élus estiment d'un commun accord que la prévention incendie, comme la préservation du paysage et la gestion de la fréquentation, nécessite cette extension. La zone nord du massif comporte des projets de classement de zones naturelles déposés auprès de l'Inspection des sites et accompagnés par le Syndicat mixte. Cette extension du territoire s'opère de manière consensuelle, les collectivités estimant qu'il y a une continuité territoriale jusqu'à Saint-Paul-lez-Durance, au nord. La population, les corps collectifs (agriculture et forêt) sont consultés, les propriétaires sont informés, notamment pour les changements de procédure concernant les plans simples de gestion forestière (qui réglementent les coupes de la propriété privée) désormais soumis à autorisation ministérielle.

Aujourd'hui, seules une ou deux communes varoises qui pourraient être concernées ne font pas encore partie du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire : constituant le même ensemble géomorphologique, elles pourraient s'associer aux démarches de régulation des modes de découverte récréative par les visiteurs. Depuis ses premières missions axées sur le nettoyage et le reboisement (ou le plus souvent la régénération naturelle) de Sainte-Victoire, le Syndicat mixte est devenu en 25 ans, gestionnaire pour le compte des collectivités territoriales dont il est l'émanation, mais également pour celui de l'État, d'un territoire dont la valeur paysagère, patrimoniale, récréative et naturelle est reconnue par des règlements Natura 2000, par la législation sur les sites classés, les réserves naturelles et par le label Grand Site qui s'étend au-delà des limites de la Montagne. Ces compétences donnent au Syndicat mixte une légitimité d'opérateur sur la gestion de l'ensemble des activités et sur la faune, plus largement sur les équilibres du milieu.

2. L'émergence d'un « programme » de gestion des flux

2.1. Le risque comme vecteur de gestion

Regroupées dans un SIVU afin de reconstituer les paysages et de garantir la sécurité du massif, les communes entreprennent dès 1990 des études relatives aux risques, et indirectement à la fréquentation.

Des risques de nature différente sont alors systématiquement mis en relation avec la gestion des visiteurs et les implantations des habitants :

la défense de la forêt contre le feu demeure la première préoccupation, depuis les incendies du 24 août 1986 (1 500 ha de forêts ravagées sur le versant sud du Cengle provoquant la mort d'un jeune sapeur-pompier volontaire) et celui du 28 août 1989 (qui détruit 60 % du site classé de l'époque, soit plus de 5 000 ha), faisant disparaître la faune spécifique des versants sud[3], tout en mettant à nu des gisements, des grottes, des ruines et des vestiges. La valeur patrimoniale du massif se construit dans les esprits des acteurs locaux qui vont prendre en charge la gestion du site à partir de ces années-là (dans la continuité d'une dynamique initiée par l'État quelques années auparavant, comme en témoignent le classement du site ou l'inventaire ZNIEF mis en œuvre à Vauvenarge en 1988). Le massif étant emblématique et l'incendie de 1989 ayant laissé des traces dans les esprits, des efforts sans

s'appuient sur la circulaire de 1980 et ne disposent pas d'un cadre juridique et institutionnel plus précis. Aujourd'hui, un PIDAF est donc uniquement un document d'orientation et de programmation à moyen terme des travaux spécifiques à la DFCI, c'est un document non opposable au tiers. Les communes concernées doivent élaborer ce plan avec l'aide de la DDT. Le texte de 1980 introduit pour la première fois la notion de secteurs homogènes sur lesquels doivent s'appliquer ces plans. Le feu n'ayant pas de limite administrative, son principal intérêt est d'avoir permis aux acteurs de la DFCI de raisonner à l'échelle du massif, donc au niveau intercommunal, en associant les acteurs de la gestion forestière dans un même objectif de protection.

[3] et permettant dans le même temps le retour de certaines espèces d'oiseaux qui avaient déserté les falaises car la pinède commençait à devenir trop prégnante, colonisant les habitats de leurs proies

précédent sont consentis pour éviter que ne se reproduise une telle catastrophe. Les rapports entre le risque incendie et une fréquentation mal maîtrisée apparaissent sans équivoque dans les documents d'archives (SYNDICAT MIXTE DU MASSIF SAINTE-VICTOIRE, 1995) ;

le risque de rupture des barrages vient appuyer cette mise en précaution : l'inondation catastrophique en aval précédée par une onde de submersion, notamment possible à partir du barrage-voûte de Bimont, est prise en compte. Ce barrage retient une capacité maximale de stockage de 40 millions de m^3 destinés à assurer une réserve pour le Canal de Provence afin d'augmenter la desserte en eau du pays d'Aix et d'alimenter correctement les communes de Gardanne et de Trets. 52 000 personnes vivent dans la zone de sécurité immédiate et de nombreux établissements scolaires et commerces y sont présents ;

la compatibilité de la pression de la chasse avec les objectifs environnementaux de la Réserve naturelle est également étudiée : si la pression de chasse est globalement considérée comme faible ou nulle dans la réserve, elle est jugée forte en périphérie et les chasseurs exercent pleinement leur pratique aux abords des zones limitées. Les manques à la discipline de tenue des chiens de chasse provoquent dans les années 1990 des conflits avec le public qui ne comprend pas pourquoi les chiens de chasse non tenus par leurs propriétaires pénètrent dans la réserve tandis que leurs chiens y sont interdits. La question du danger pour les visiteurs les jours de chasse est également posée. Ces conclusions des études sont reprises plus tard dans les inventaires ZNIEFF (Beltra, Michaud, 2008) et Natura 2000 (Syndicat mixte départemental des massifs Concors — Sainte-Victoire) ;

la compatibilité avec certaines pratiques sportives commence à apparaître pour le parapente de loisir sportif, l'escalade, le vol libre vis-à-vis des zones de nidification de l'aigle de Bonelli, et même, par endroits, pour la randonnée (figure 7).

Figure 7. Gestion des activités de vol libre sur le versant ouest du massif.Cliché Vincent Vlès, 2015

2.2. Processus et outils de gestion des flux

La compréhension des flux des différents usagers de Sainte-Victoire s'appuie principalement sur l'analyse des espaces de stationnements réalisée auparavant à la demande des services de l'État, garant du site classé, mais non directement en prise avec la gestion de sa fréquentation. Le SIVU réalise également un schéma de réhabilitation de la régénération du massif pour traiter des questions paysagères (1991). Il met en place, en 1998, une équipe de gardes nature grâce aux emplois jeunes, qui se structurent peu à peu en « groupe de surveillance et d'accueil » (12 gardes nature sont aujourd'hui sur le terrain). La mission première de cette équipe est d'informer la population et les visiteurs sur les dangers et les conditions opérationnelles liées à ce territoire de montagne, site protégé et également soumis au risque, notamment le « risque noir », c'est-à-dire l'accès et la circulation des services de défense de la forêt contre l'incendie et des services de sécurité (entretien directeur du GSSV, 29 avril 2015).

Les compétences initiales du Syndicat intercommunal liées à l'Opération Grand Site sont donc dès l'origine centrées sur la gestion de la fréquentation, les élus locaux s'étant fixé pour mission de la stabiliser (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015 ; entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015 ; entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015). L'extension liée au passage au Syndicat mixte permet d'étendre au massif du Concors les compétences de l'Opération Grand Site. Dans un premier temps, le Syndicat intercommunal des années 1990 assure 3 types d'interventions qui touchent directement la question du rétablissement de la valeur paysagère et du contrôle des flux : l'aménagement des parkings, l'enfouissement des lignes électriques dans le cadre des lignes budgétaires « éléments paysagers » et la création des sentiers ou leur entretien afin de canaliser la fréquentation par des bandes de cheminement, l'élimination des sentes divagantes, le balisage et parfois le profilage. Cette préoccupation est confortée par les travaux scientifiques des archéologues, des géographes et des économistes qui émettent des recommandations. Par exemple, des propositions d'aménagement de sentiers à thème sont formulées par les archéologues (Mocci) : « *il serait judicieux de créer un sentier sur les abords du site archéologique afin de permettre aux nombreux usagers de Sainte-Victoire d'en découvrir ses richesses historiques. Pour cela, sur des panneaux, on expliquerait, en résumant l'histoire de l'oppidum, ainsi que celle de l'aqueduc romain visible le long de la D. 17. Il serait également possible de créer une table d'orientation puisqu'une magnifique vue s'offre du plateau où se trouve le site. Cependant, il serait nécessaire de préserver le site, en le protégeant contre les pilleurs des richesses archéologiques* ». De même, la restauration des terrasses de Saint-Antonin est proposée, ainsi que l'amélioration du balisage (notamment du GR9) et l'installation de panneaux d'information en bois (sentier botanique du domaine de Roques-Hautes, figures 5, 7, 8 et 9).

Figure 8. Sainte-Victoire depuis le parking de l'Aurigon, domaine de Roques-Hautes

Cliché Vincent Vlès, 2015

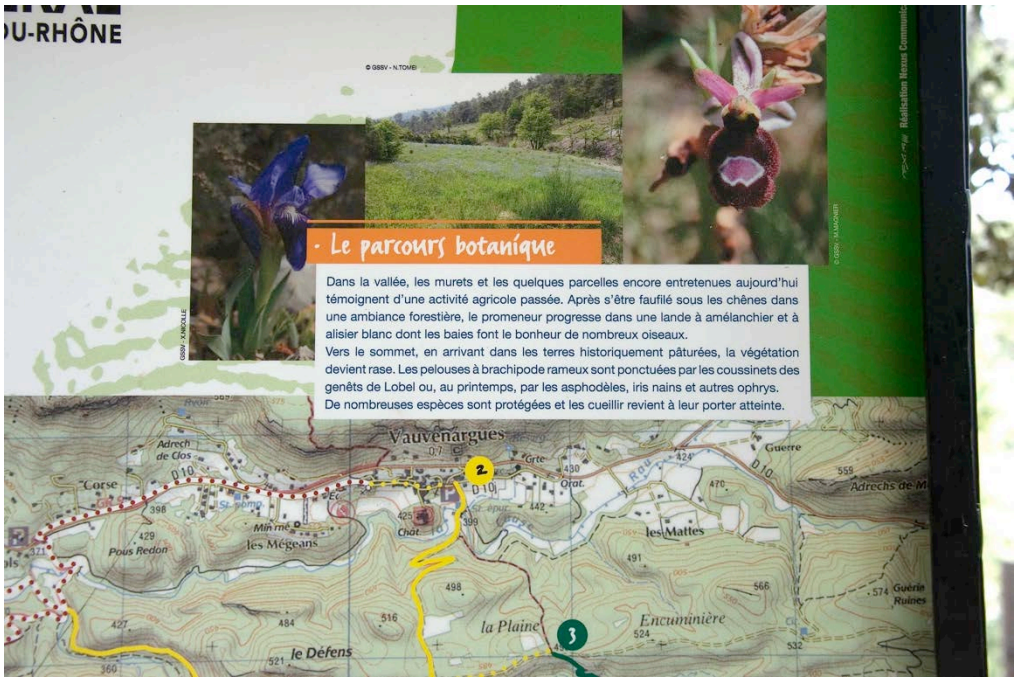

Figure 9. Le parcours botanique, versant nord.

Cliché Vincent Vlès, 2015

Dans le domaine de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, l'intervention a été planifiée à partir d'un inventaire réalisé avec la DRAC qui a défini des critères d'intervention sur les 10 ans en fonction de priorités très ciblées. Ceci est lié au fait que le Syndicat n'a la capacité que de traiter deux bâtiments par an au maximum sur un total de 250 ouvrages (entretien chargé de mission aménagement, 3 février 2015).

En 1996, l'initiative est relayée par les collectivités locales : c'est à la demande du Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire et en collaboration avec la Diren qu'une série d'études, dont une *étude sur la fréquentation touristique et récréative du massif Sainte-Victoire,* sont réalisées notamment par les universités (l'université de Provence et celle de Méditerranée, Nectoux & al., 1996 ; Université d'Aix-Marseille, 1996 ; Université de Provence, 1996 ; Gabert, 1998). D'abord, ces analyses ne comportent que des comptages et des enquêtes auprès des touristes (Nectoux & al., 1996). Toutes constatent déjà que la fréquentation du Massif Sainte-Victoire est très importante et s'accroît d'année en année, et que cette fréquentation est caractérisée par une grande variété des centres d'intérêt (même si parmi les activités citées la promenade et la marche restent les principales). Elles mettent en avant le fait que cette fréquentation, si elle induit des risques, produit également des charges pour les collectivités locales qui doivent réaliser les aménagements nécessaires à l'accueil, l'entretien et la surveillance du Massif.

Toutes les études ultérieures sont entreprises à l'initiative du Syndicat et toutes sont suivies par des programmes d'interventions en plusieurs phases : d'abord sur les parkings, ensuite sur les sentiers, puis visant à la connaissance des usagers et la mise en place d'un observatoire permanent de la fréquentation et de ses retombées. Le programme de gestion de la fréquentation et des capacités d'accueil (et de charge des sites les plus sensibles) est donc directement issu de ces études et des observatoires créés dans cette optique : observatoire cartographique (SIG), observatoire photographique (observatoire du territoire) et observatoire de fréquentation (avec écocompteurs en 2015) qui permet l'acquisition, le suivi scientifique et opérationnel et la valorisation des connaissances acquises sur le site. Ce programme est complété par des rapports annuels préparés à partir de l'analyse des tableaux de bord par agents et est adressé à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés. Depuis l'obtention du label Grand Site de France, les programmes d'intervention font désormais l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre le Syndicat et ses partenaires financiers (OGS, convention d'objectifs Forêt, contrat départemental).

3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux

Déjà dans le rapport réalisé par Nectoux et Richez en 1996, la question des indicateurs relatifs à la *charge liée à la visite* est abordée et différenciée pour la première fois :

- ceux permettant de mieux connaître les visiteurs et leurs motivations, afin de mieux répondre à leur demande,
- ceux permettant de mieux apprécier les conflits d'intérêts entre les visiteurs, les propriétaires privés et les résidents,
- ceux permettant d'évaluer les retombées pour l'économie locale et les possibilités de les améliorer,
- ceux permettant d'évaluer les impacts des politiques publiques mises en place pour l'aménagement et la gestion du site sur les dynamiques tendancielles d'évolution,
- ceux permettant d'évaluer les dépenses supportées par les différents partenaires publics (état, région, département, communes) pour la gestion du site au regard de l'origine des usagers,

- ceux permettant de définir une méthode d'observation statistique qui permette d'actualiser ultérieurement les enquêtes à moindre coût.

Pour autant, cette distinction ne fait pas encore l'objet à cette époque d'une individualisation des choix d'indicateurs à suivre dans le temps : il faudra attendre en fait pour cela les résultats de l'étude TRACES TPI EOLE de 2010. Mais la démarche est posée deux décennies auparavant.

3.1. Les premières mesures de gestion de la fréquentation, au cas par cas, portent sur les parkings et les sentiers.

Dans les années 1990, les enquêtes qualitatives auprès des usagers reposent sur des questionnaires élaborés par des sociologues et administrés par des étudiants des universités d'Aix-Marseille I et II (en géographie et en sciences économiques). Les calages quantitatifs, réalisés par l'équipe du SIVU, s'appuient sur des comptages de véhicules et dénombrent systématiquement le nombre de voitures garées sur les parkings et le long des routes (avec numéro terminal des plaques minéralogiques pour déterminer l'origine géographique des visiteurs). Ces enquêtes sont administrées en semaine, le week-end, pendant les jours fériés et même lors des vacances scolaires, selon des parcours précis à heures déterminées, sur les deux versants.

Ces analyses de la capacité et de l'occupation des principaux parkings du massif font apparaître des niveaux de saturation précis sur certains parkings. Dès cette époque, la zone la plus fréquentée se situe au niveau du barrage de Bimont qui attire l'essentiel des visiteurs d'Aix et de sa région. Le public y vient principalement pour le site et les paysages. L'intérêt pour le sport et la détente ne représente qu'un faible pourcentage, la moitié venant surtout pour les activités de promenade. L'essentiel des visiteurs a un niveau social relativement élevé (beaucoup de cadres). Ces résultats seront confirmés lors de l'enquête de 2009-2010 et par l'observatoire des fréquentations.

Ces études et enquêtes permettent de dresser des premières cartes de flux et de points d'accueil à traiter en priorité à partir desquels un premier réseau de sentiers est identifié pour en programmer l'entretien, ainsi que des secteurs où il convient d'envisager la contention des véhicules (figure 10).

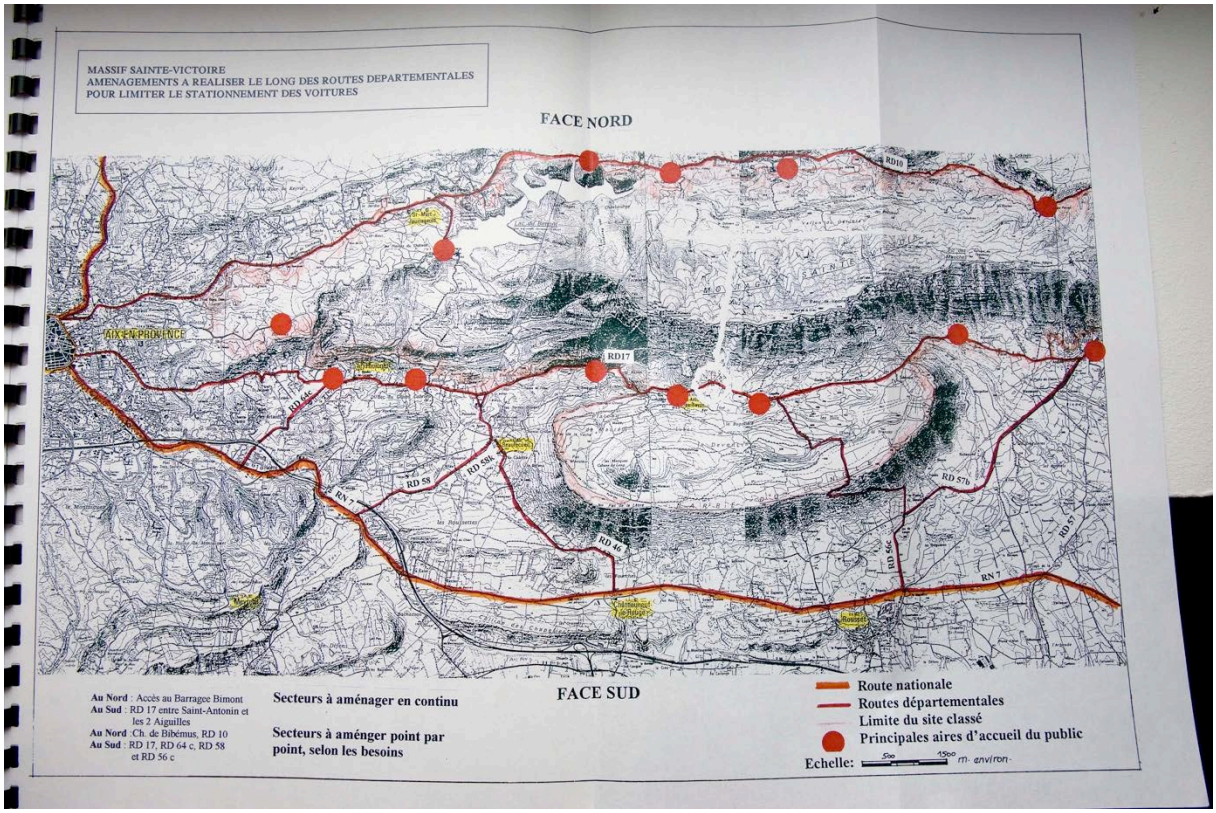

Figure 10. Inventaire des potentialités et propositions pour un réseau de sentiers

sources : Archives du Syndicat mixte du Massif Sainte-Victoire, 1995

La répartition et le choix des lieux à traiter pour l'accueil du public sont effectués selon trois critères (entretien DREAL, 27 avril 2015) :

- la charge maximale atteinte dans chaque secteur de la montagne attenant,
- les capacités relevées et potentielles en périphérie du massif,
- les contraintes de l'amélioration fonctionnelle (sécurité routière) et paysagère de l'accès à chaque entrée de site.

Les estimations de 1996 font état d'une fréquentation totale par an de 712 000 personnes (dont 40 % les dimanches et fêtes), avec un pic maximum de 9 600 personnes sur le site (dimanche exceptionnel). En moyenne, le dimanche accueille 6 600 visiteurs, les samedis et jours de ponts 3 170, les jours de semaine : 1 175/jour, la fréquentation journalière annuelle moyenne s'élevant donc à 1 950 personnes. La moyenne de la visite est de 4 heures et les nuisances provoquées sont qualifiées, dans l'étude, de « *plus importantes que celles que résidents et propriétaires, qui, en général, participent à la protection et à l'entretien des espaces* ».

Figure 11. À la Croix de Provence, alt. 948 m samedi 25 avril 2015.

Cliché Vincent Vlès, 2015

Cette estimation ventilée selon les nombreux sites d'accès permet d'analyser la fonction de chaque parking, son inscription paysagère, la sécurité qu'il permet à la fois pour la visite et pour l'accès des secours et ses potentialités d'évolution (agrandissement ou, au contraire, restriction voire fermeture), le tout issu d'une concertation poussée entre tous les acteurs. Les rencontres entre les chargés d'étude, l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction régionale de l'Environnement, une paysagiste missionnée pour ce travail (Sylvie Lalot), l'architecte de la maison Sainte-Victoire, l'Office National des Forêts, le Syndicat et les maires des communes permettent de prendre les décisions de remodelage de parkings (par exemple le parking des Deux Aiguilles, figure 12), de réorganiser le stationnement, de fixer ou restructurer les départs de chemins, les aires de pique-nique, de fixer les moyens de sauvegarde et de renforcement de la végétation (travaux de nivellement de sol, compactage des pistes de circulation, plantation d'arbres pour paysager les parkings afin d'en réduire l'impact visuel).

À partir de cet état des capacités souhaitées, le Syndicat entreprend, dans ces années 1993-1995, un important programme d'aménagement des aires d'accueil en fonction de l'évaluation de la capacité des parkings et des aménagements à réaliser le long des routes départementales pour limiter le stationnement des voitures. Deux types d'intervention sont privilégiés : les secteurs à aménager en continu, qui recouvrent l'ensemble de la voirie départementale, et les secteurs à aménager point par point, selon les besoins, qui concernent les principales aires d'accueil du public. Comme le rappelle Sylvie Lalot (entretien du 30 novembre 2016), il s'agissait également de permettre une multiplicité d'usages dans les différents points d'accueil du pourtour du massif : départ de randonnées, mais également simple aire de pique-nique ou espace de contemplation. Si la question de la gestion des capacités de charge n'avait pas été formulée comme telle dans la commande passée par le Syndicat, celle-ci était indirectement traitée. Les propositions faites par la paysagiste se

sont appuyées sur les enquêtes de fréquentation préalablement réalisées et transmises par le Syndicat, ainsi que sur des relevés de terrain complémentaires (diagnostic de l'état des stationnements, identification des dysfonctionnements, comptage des véhicules…). Afin de travailler sur ces aires d'accueil, en plus de la dimension fonctionnelle (analyse des entrées et sorties, des dysfonctionnements et des stationnements sauvages, de l'interface avec les cheminements…), il s'agissait également pour la paysagiste de faire des propositions intégrant la dimension paysagère et sensible de chaque lieu (analyse des ambiances, des éléments de patrimoine, des éléments à valoriser ou à requalifier…).

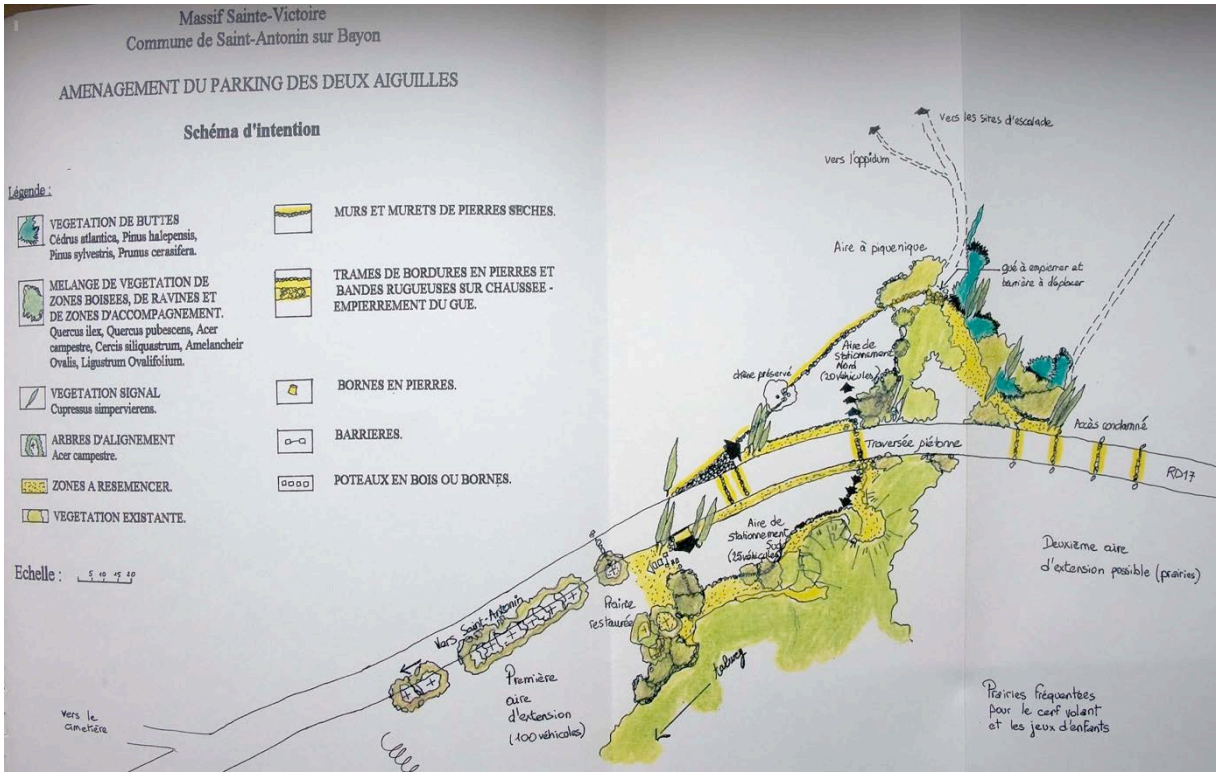

Figure 12. Extrait du programme d'aménagement des aires d'accueil, sources : Sylvie Lalot, 1995

Les modalités de ces réalisations sont ensuite détaillées dans un avant-projet détaillé (APD) présenté en Commission départementale des Sites, puis décliné dans des programmes d'aménagement avec consultation des entreprises pour l'exécution des travaux. L'aménagement du parking des Deux-Aiguilles est l'illustration de la résolution des difficultés d'inscription paysagère et de reprise de la limitation des flux à partir des capacités d'accueil malgré « *les difficultés de la coopération intercommunale avec les autres partenaires (État, Département, associations, chasseurs…), la lourdeur et les exigences des procédures administratives imposées par le classement du site et les difficultés à obtenir des financements* » (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

L'ensemble des démarches entreprises a permis d'améliorer la qualité d'accueil des sites, même si la réalisation de certains aménagements peut être à la marge critiquée. Sylvie Lalot note par exemple les décalages possibles entre les propositions de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les réalisations effectuées par la maîtrise d'œuvre. Elle se rappelle ainsi avoir proposé un aménagement en calade, pensant que les pierres seraient issues du massif afin de faire écho à l'esprit des lieux, mais les opérateurs ont opté pour des galets issus de l'Arc. Plus problématiques, car plus lisibles pour le public, peuvent également être les décalages fonctionnels dans les aménagements avec notamment les difficultés de liaisons possibles entre les aires d'accueil et les cheminements de randonnées qui

obligent parfois les visiteurs à devoir emprunter la route (au départ des Venturiers par exemple). Enfin, un dernier élément relevé lors des entretiens concerne la possibilité de mieux valoriser le rôle des aires d'accueil dans le dispositif de gestion des capacités de charge en les abordant plus spécifiquement comme des portes d'entrée sur le site, permettant d'éduquer et de former les publics sur ces questions (à partir d'une approche par l'histoire, le patrimoine, la dimension sensible des lieux…).

Si des limites peuvent être observées, il n'en reste pas moins que cette phase de gestion des fréquentations par le traitement des aires d'accueil a constitué un premier pas pragmatique vers une gestion par projet global.

3.2. La gestion par projet global

À partir de la mise en place du Syndicat mixte dans le cadre de l'obtention du label en 2000, un projet territorial est défini et mis en œuvre. Il permet d'insérer les mesures ponctuelles, souvent prises en urgence, dans une vision à long terme débattue et partagée par les acteurs de la Montagne. Il assure le passage d'une phase de mise en sécurité à une phase de planification et de gestion environnementale et paysagère à long terme, en lien avec les missions d'accueil des publics. « *Ce glissement de l'entrée sécurité vers l'intervention naturaliste a permis de mieux prendre en compte les critères de gestion de l'érosion, des sur fréquentations. Pour autant, les objectifs de gestion de la capacité de charge demeurent très flous dans le plan de gestion du site, avec « des formules très générales du type : on fait un accueil de qualité sans favoriser la fréquentation* » (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

Ce « projet territorial », adopté en 2003 par le Syndicat et par les instances de chacune des collectivités locales, a formalisé les engagements que le Grand Site Sainte-Victoire a pris dans le cadre de sa labellisation Grand Site de France® en 2004 :

offrir au public un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schéma d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence des garde-nature) qui s'appuie sur trois principes fondamentaux : la maîtrise de la fréquentation (maintien global du nombre de visiteurs, organisation de l'espace et orientation des flux), la limitation des impacts sur l'environnement (zonage des milieux sensibles, mis en défends, rigueur et sobriété des aménagements) et le respect des acteurs locaux (propriétaires, professionnels et habitants) ;

- préserver les équilibres paysagers caractéristiques (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable) et conserver voire enrichir le patrimoine naturel (programme de suivi scientifique, gestion d'espaces naturels, plan de gestion cynégétique) ;
- restaurer et mettre en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti vernaculaire, historique et religieux (inventaire du patrimoine, programmes d'action) ;
- protéger le massif par une politique de prévention des incendies et encourager une valorisation de l'espace forestier au travers d'activités économiques, dans le cadre d'une charte forestière de territoire, par le développement d'une exploitation forestière raisonnée et le soutien à l'agropastoralisme ;
- promouvoir un développement local durable, en accompagnant les manifestations locales, participant aux initiatives privées de mise en valeur du territoire, soutenant les professionnels du tourisme et producteurs locaux et en initiant l'émergence d'une véritable « culture Sainte-Victoire » (dossier Label Grand Site de France, 2004).

La construction des politiques d'accueil du grand site a reposé sur des principes communs basés sur une démarche pragmatique d'anticipation (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015 ; entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015 ; entretien vice-président du Grand Site, 29 avril 2015). La charge admissible qui a prévalu aux calculs de la taille des parkings et aux contentions visant à limiter les accès et à intégrer un ensemble de points qui en ont fait le succès (Vourc'h, Urbanis, 1999 : 35) :

La capacité d'un site ne se limite pas à la seule charge physique ou écologique, mais résulte de l'interaction de différents facteurs,

Elle intègre des aspects sociaux, relatifs aux perceptions et pratiques des habitants permanents du site ainsi qu'aux attentes et à l'expérience des visiteurs,

Elle associe des critères scientifiques (écologie, archéologie, sociologie, économie…) et des jugements de valeur,

Elle est fonction des objectifs de gestion que l'on se fixe pour un espace donné (conservation stricte, ouverture limitée, ouverture au grand public…),

Elle peut varier en fonction des moyens techniques, humains et financiers dont dispose le gestionnaire d'un site,

Elle appelle une démarche de concertation, ses effets pratiques étant d'autant mieux acceptés que les différentes parties en cause sont associées à sa détermination.

Ce projet crée pour la Montagne Sainte-Victoire une gestion des fréquentations en fonction des types d'accueil et des outils disponibles. On peut y distinguer une gestion des fréquentations par l'aménagement des stationnements, l'aménagement des sentiers, une appréhension plus systémique des flux et, enfin, une attention nouvelle aux retombées économiques.

3.2.1. La gestion par l'aménagement des stationnements

La gestion des fréquentations par les points d'entrée sur le grand site (les parkings) est stratégique. Elle repose sur une pratique déjà rompue, car ancienne depuis les incendies de 1985-1989 et sur un ensemble de méthodes bien connues par les organismes spécialisés permettant de connaître et de maîtriser les flux.

Quatorze ans après l'étude de fréquentation de 1995, une mission d'assistance méthodologique pour la connaissance de la fréquentation de la Montagne est confiée en 2009 par le Grand Site au bureau d'études TRACES TPI/ÉOLE. Elle vise à connaître et suivre, dans le temps et dans l'espace, la fréquentation des espaces naturels du site, à mettre en évidence la répartition des visiteurs sur le territoire du massif Sainte-Victoire et à mettre à la disposition du gestionnaire du Grand Site les résultats. Ces analyses sont envisagées comme un préalable à la création d'un observatoire permanent de la fréquentation.

Cette nouvelle étude livrée en 2010 fait état d'une augmentation de 28 % de la fréquentation globale du site de la montagne Sainte-Victoire entre 1995 et 2010. Cependant, élaborée selon des méthodes différentes et en des lieux de comptage souvent différents ou nouveaux, la méthodologie rend les comparaisons et l'étude des évolutions délicates dans le temps, d'où la mise en œuvre ultérieure d'un observatoire permanent des fréquentations par le Syndicat mixte.

Principaux parkings	Enquêtes		Évolution	
	1995	2010	En nbre de visiteurs	En pourcentage
Aurigon	83 000	131 700	+48 700	+59 %
Bimont	171 000	209 000	+38 000	+22 %
Saint Ser	17 000	51 400	+34 400	+202 %
Col des portes	8 500	19 500	+11 000	+129 %
Puits d'Auzon	9 000	14 400	+5 400	+60 %
Deux-Aiguilles	51 000	52 000	+1 000	+2 %
Anchois	53 000	43 200	-9 800	-18 %
Bibémus	59 000	46 300	-12 700	-21 %
Venturiers	59 500	46 300	-13 200	-22 %

Figure 13. Évolution des flux depuis les principaux lieux de comptage.

Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.7.

Comme la précédente, cette étude analyse la fréquentation à partir des points d'accès au massif, c'est-à-dire à partir des parkings (certains ont changé depuis 1996) et des aires d'accueil (au total, 34 aires de stationnement) pendant 32 jours au printemps et à l'automne. Elle s'est concentrée tout entière sur la Montagne Sainte-Victoire, ne prenant pas en compte le massif du Concors au Nord et du Cengle au Sud, où la fréquentation est de moindre importance. Parallèlement, une étude spécifique a été réalisée sur le parc départemental de Roques-Hautes par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône (qui en est propriétaire), avec des méthodes similaires. Suite aux aménagements des parkings et des sentiers d'accès, contrairement à 1995, le Sud paraît plus fréquenté que le Nord (53 % contre 47 %), l'Ouest concentrant toujours 74 % des visiteurs par rapport à la partie Est de Sainte-Victoire.

La méthodologie et la fréquence des relevés des études quantitatives et qualitatives entreprises par le bureau d'études permettent d'acquérir des données représentatives de la fréquentation annuelle. L'enquête qualitative repose sur 1002 questionnaires effectués sur 7 points d'enquête gérés par le Grand Site (parkings les plus importants : Bimont, Maison Sainte-Victoire, les Deux-Aiguilles, Les Venturiers, Saint Ser, Le Tholonet, Puits d'Auzon). Elle permet de connaître, de manière assez classique, le profil des visiteurs (genre, âge, catégorie socioprofessionnelle, habitude de visite, mode de visite, heure d'arrivée, temps passé, activités pratiquées). L'enquête quantitative est basée sur 106 relevés entre le 1er avril et le 15 novembre 2009, elle repose sur un échantillon qui couvre plus du tiers de la période au deuxième et au quatrième trimestre, c'est-à-dire la période où les 2/3 des randonneurs fréquentent le site qui couvre également 60 % de la fréquentation automobile annuelle du domaine de Roques-Hautes. L'enquête quantitative est donc menée sur un an (2009-2010), l'enquête qualitative sur 4,5 mois (18 avril, 1er novembre 2009), à l'exclusion de juillet et août, ce qui peut poser problème vis-à-vis des flux touristiques d'origine plus vacancière, non pris en compte.

La fréquence des relevés a permis d'acquérir des données représentatives de la fréquentation annuelle puisque l'échantillon des comptages des véhicules sur les parkings représente 60 % de la fréquentation automobile totale. Le repérage des différents itinéraires a été réalisé à partir de 2062 enquêtes cartographiques conduites auprès des visiteurs, données renforcées par 14 points de comptage automatique situés sur les sentiers de grande affluence (écocompteurs).

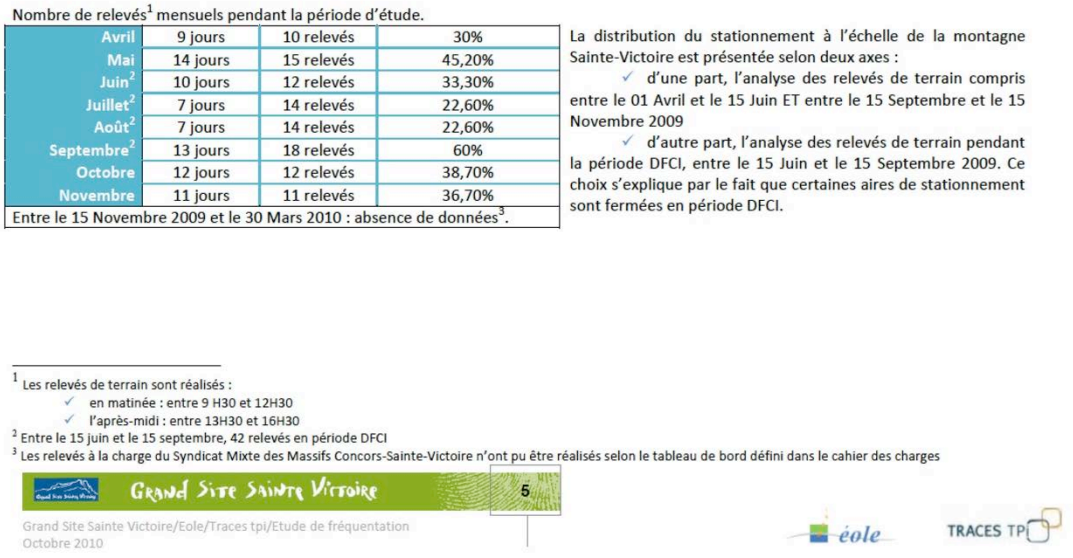

Nombre de relevés[1] mensuels pendant la période d'étude.

Avril	9 jours	10 relevés	30%
Mai	14 jours	15 relevés	45,20%
Juin[2]	10 jours	12 relevés	33,30%
Juillet[2]	7 jours	14 relevés	22,60%
Août[2]	7 jours	14 relevés	22,60%
Septembre[2]	13 jours	18 relevés	60%
Octobre	12 jours	12 relevés	38,70%
Novembre	11 jours	11 relevés	36,70%
Entre le 15 Novembre 2009 et le 30 Mars 2010 : absence de données[3].			

La distribution du stationnement à l'échelle de la montagne Sainte-Victoire est présentée selon deux axes :

- ✓ d'une part, l'analyse des relevés de terrain compris entre le 01 Avril et le 15 Juin ET entre le 15 Septembre et le 15 Novembre 2009
- ✓ d'autre part, l'analyse des relevés de terrain pendant la période DFCI, entre le 15 Juin et le 15 Septembre 2009. Ce choix s'explique par le fait que certaines aires de stationnement sont fermées en période DFCI.

[1] Les relevés de terrain sont réalisés :
- ✓ en matinée : entre 9 H30 et 12H30
- ✓ l'après-midi : entre 13H30 et 16H30

[2] Entre le 15 juin et le 15 septembre, 42 relevés en période DFCI

[3] Les relevés à la charge du Syndicat Mixte des Massifs Concors-Sainte-Victoire n'ont pu être réalisés selon le tableau de bord défini dans le cahier des charges

Figure 14. Nombre de relevés mensuels pendant la période d'étude

Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.5.

L'évaluation de la fréquentation globale annuelle repose sur deux approches : une approche fondée sur le relevé exhaustif du nombre de véhicules en stationnement sur la totalité des parkings autorisés et des aires de stationnement « toléré » sur le site d'étude (64 relevés) y compris en période estivale, et une approche complémentaire fondée sur des comptages automatiques sur le seul site du domaine départemental des Roques-Hautes visant à caler les résultats globaux de la Montagne sur ceux, exhaustifs, connus et « réels » (TRACES, p. 6) du domaine (4 parkings) qui représente 25 % du stationnement du Grand Site. L'étude de la régression linéaire entre les deux niveaux territoriaux des stationnements a permis de mettre en évidence une bonne fiabilité de représentativité de la fréquentation du domaine de Roques-Hautes (coefficient de variation de 0,86, soit une fiabilité de 86 %).

Calculé à partir d'un échantillon de 859 véhicules, le nombre moyen de visiteurs par véhicules s'élève à 2,5 (enquêtes Syndicat mixte et Conseil général). Comme le nombre de véhicules associé à la fréquentation des espaces naturels a été évalué à 370 900 véhicules, la fréquentation totale annuelle est estimée à 927 255 visiteurs entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010. Regroupées en 11 secteurs de comptages, les 33 aires de stationnement permettent de suivre les évolutions de chaque secteur d'accès au site depuis 1995. Cette évolution montre l'efficacité des actions entreprises par le Grand Site et le Conseil général puisque l'aménagement des parkings, réalisé par des restructurations, des agrandissements ou des fermetures partielles montre des recentrages notables des flux vers les lieux privilégiés par l'action publique pour la fréquentation, en évitant les sites fragiles ou fragilisés. Par exemple, les agrandissements des parkings des Roques-Hautes accueillent plus de flux, ceux des deux-Aiguilles ou permettant l'accès nord par le versant des Venturiers permettent de diminuer la charge de 13 à 14 % (ces secteurs étaient fortement fréquentés en 1995). De même, les variations

quotidiennes analysées sur chaque secteur permettent d'ajuster à petite échelle les conditions de l'accueil et l'ouverture ou la fermeture d'activités ou de secteurs : les augmentations ou les diminutions sont en effet directement corrélées avec la nature des activités pratiquées depuis ces parkings.

La répartition des arrêts entre parking autorisé et aire de stationnement « tolérée » montre que, si le stationnement sur parkings autorisés regroupe 93 % des stationnements, le stationnement sauvage peut totaliser exceptionnellement jusqu'à 23 % des accueils de véhicules l'après-midi sur les secteurs les plus aménagés (Roques-Hautes), contre 2 % en matinée. Néanmoins, globalement, la fréquentation ne génère pas systématiquement de stationnement hors des parkings eux-mêmes. Le dépassement de la capacité d'accueil des parkings débouche plus sur un stationnement anarchique dans leurs limites internes qu'en périphérie d'aire de stationnement. Comme en station touristique du littoral ou en station de montagne, on observe ici une gestion des stationnements qui accepte que la configuration des modes de stationnement permette un dépassement temporaire de la capacité d'accueil. Certains parkings dont les accès routiers ne disposent pas de contentions en dur (plots, rochers, etc.) voient néanmoins un stationnement sauvage s'opérer sur ces axes à proximité les jours de grande affluence (parkings des Venturiers : 7 jours/an, Bibémus : 13j/an, l'Anchois, le Bouquet). Le nombre de jours où la capacité d'accueil théorique (CAT) est atteinte sur les parkings fait également l'objet d'un dénombrement (par exemple, l'Anchois = 57 jours ; l'Aurigon = 22 jours ; le Bouquet = 17 jours/an), ce qui permet d'évaluer approximativement le déficit de nombre de places par rapport à des pics de fréquentation dont le Grand Site accepte qu'ils soient atteints sans entreprendre pour autant un agrandissement de la capacité (entretien directeur du Grand Site, avril 2015). Ceci justement afin de contraindre et de maîtriser les fréquentations : bien qu'à aucun moment cet argument ne soit mis en avant dans les documents et les conventions de gestion (autrement que de manière allusive par le vice-président du grand Site « *nous, on n'y va pas les jours de grande fréquentation* »), il s'agit de ne pas encourager l'accès ces jours-là en ne le facilitant pas.

Toutes les aires de stationnement ne sont pas fermées au public en période de risque DFCI. Les relevés permettent de constater que la montagne Sainte-Victoire fait l'objet d'une fréquentation continue, quel que soit le niveau du risque incendie (451 véhicules quotidiens en moyenne les jours de risque orange, 223 en risque rouge, 222 en risque noir). Leur localisation s'explique par les ouvertures permises en zone d'accueil du public en forêt (ZAPEF)[4].

[4] « *A noter que cette discrimination risque rouge et risque orange existe toujours mais n'implique une restriction que pour les chantiers. Il n'y a donc plus de ZAPEF dans la montagne Sainte-Victoire. Pour information, ces ZAPEF étaient fermées en risque Noir. Par conséquent, la présence des 222 voitures en risque noir s'explique par autre chose que nous ignorons. Par exemple la nature du parking peut être à l'origine de ces véhicules garés (comme celui de la Maison Sainte-Victoire ou celui de Bimont où l'offre est autre que la randonnée. Cela ne signifie donc pas forcément que le public transgresse l'interdiction* » (Christiane Capus, remarque formulée en janvier 2017).

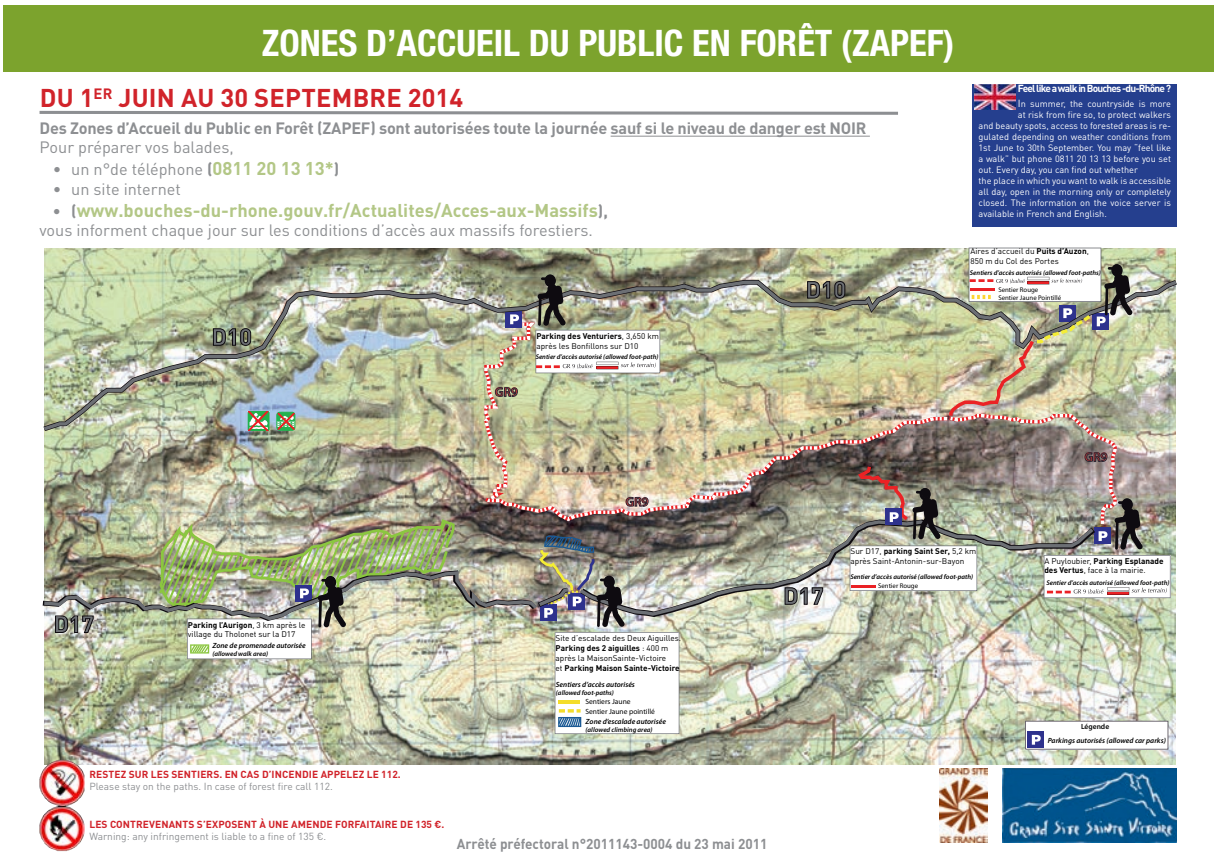

Figure 15. Carte des ZAPEF.

Sources : Grand Site Sainte-Victoire, document consulté le 12 juin 2015.

Sur un an, 15 656 visiteurs ont été enregistrés en période de niveau orange, rouge ou noir (99personnes/jour pour ce niveau de risque), ce qui n'est pas négligeable, grâce au dispositif de comptage automatique mis en place. Chaque parking est toutefois équipé et dispose d'une information permettant aux usagers de prendre connaissance de la réglementation et de connaître le niveau de risque du jour pour adapter le cas échéant leur pratique.

Le cas de la gestion des flux sur le plateau de Bibémus

Situé à l'ouest de la Montagne Sainte-Victoire et jouxtant le tissu urbain de la ville d'Aix-en-Provence, le plateau de Bibémus s'étend sur 200 ha de forêts, privées pour l'essentiel, avec, en son cœur, les carrières de Bibémus, site mondialement connu pour avoir fait l'objet de nombreuses représentations par Paul Cézanne. Cet espace présente de nombreuses problématiques des espaces naturels périurbains : questions de l'accueil des publics, de sécurité, de préservation du cadre de vie ou de paysages et de conflits d'usage (avec des situations d'exaspération exprimées par les résidents du site).

Jusqu'en 1997, ce site a fait l'objet de très peu d'aménagements, notamment en raison de son classement au titre de la loi de 1930 et de POS peu permissifs. Les premières interventions sont engagées dans les carrières afin de sécuriser le site désormais ouvert au public selon un régime de visites encadrées depuis 2006. Des éclaircies des boisements à l'abord des carrières, à proximité de

l'aire d'accueil et le long du chemin de Bibémus sont engagées ainsi que leurs débroussaillements corollaires afin de réduire le risque incendie. Les abords et accès sont réaménagés, les cheminements piétons au départ d'Aix et du Tholonet réhabilités, la chaussée refaite et un système de contention réalisé tout au long de la route, afin de contenir la circulation et d'interdire le stationnement anarchique. Un parking de 40 places seulement a été aménagé à proximité des carrières (coût total des travaux : 880 000 €).

La programmation d'intervention est établie de manière à ce que chaque opération de travaux puisse s'enchaîner avec les suivantes tout en respectant les aménagements précédents. La difficulté de l'opération tient au fait que les voies d'accès (piste pompiers et de secours, chemin rural) ne traversent que des propriétés privées.

À aucun moment, le parking payant n'est envisagé, même si le projet territorial du Grand Site n'exclut pas cette solution. Elle ne fait pas partie des choix « naturels » des décideurs (entretien directeur du Grand Site).

Figure 16. Réhabilitation des accès à Bibémus

Cliché Vincent Vlès, 2015

Dès cette étape d'étude et de programmation, les objectifs de l'aménagement du site, délégué à la Ville d'Aix-en-Provence, sont :

- de limiter et d'organiser la fréquentation automobile, avec :
- une limite de stationnement en bout de chemin, fixée à 40 places de véhicules et une place de minibus, avec un aménagement d'une aire de stationnement paysagère, intégrée et respectueuse de l'environnement proche,
- un aménagement de parking gratuit de dissuasion (« parking des 3 Bons Dieux ») de 165 places à l'entrée de la ville d'Aix constituant un point de départ pour les personnes désireuses d'accéder au plateau de Bibémus à pied ou en navette,
- l'installation de panneaux lumineux en départ de chemin afin d'informer les visiteurs sur l'état de remplissage de l'aire d'accueil de Bibémus[5],

[5] A noter que cette mesure qui avait été envisagée n'a jamais été mise en œuvre.

- une interdiction de stationnement avec panneaux d'interdiction, système de contention de véhicules, débroussaillements de sécurité, mandatement de la fourrière pour enlever les véhicules stationnés sur des zones ou en période interdite,

Figure 17. Contention le long des voies d'accès au plateau de Bibémus

Cliché Vincent Vlès, 2015

- limitation de la vitesse à 30 km/h sur la totalité du chemin et installation d'un « seuil » marquant l'entrée dans le secteur préservé 800 mètres avant l'aire d'accueil,
- la mise en place de navettes gratuites régulières depuis les 3 Bons Dieux à l'occasion de l'année Cézanne (ligne 4 payante à partir de 2007),
- l'amélioration des itinéraires piétons depuis les chemins du Prignon, des Provences, de la Risante, d'Escrachoupéou, de Fontenaille et de Carcassonne par balisage, entretien des sentiers et mise en place d'un panneautage approprié,
- d'interdire l'accès les jours à risque,
- d'améliorer et d'augmenter les moyens mis à la disposition des secours,
- de mettre en place des moyens alternatifs d'accès au plateau,
- d'améliorer l'information du public sur les conditions de fréquentation de cet espace de nature.

- de protéger le plateau et les carrières en réduisant le risque de développement d'incendies avec :
- mise en place de convention de passage avec les propriétaires privés,
- diminution raisonnée de la végétation par la réalisation de coupes et de débroussaillements, installation de trois citernes enterrées supplémentaires, accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau,
- mise en place d'une stratégie d'évacuation du public et des habitants du plateau et des carrières,
- d'ouvrir les carrières de façon intégrée avec encadrement de la visite des carrières par l'Office de Tourisme selon un parcours aménagé, avec un aménagement minimaliste qui considère que le site est « une grande fouille archéologique un amas de blocs et un lieu de vie végétale qu'il ne faut pas perturber. Le parcours utilise ainsi les sentiers existants, stabilisés pour éviter toute érosion due au piétinement, et des platelages de bois posés sur le sol pour franchir les espaces accidentés. Ce dispositif permet de protéger le sol en place et la végétation.

Figure 18. Ancien parking fermé à Bibémus

Cliché Vincent Vlès, 2015

La totalité de ces interventions vise à permettre au site de conserver son intégrité en réalisant des cheminements délimités et en abandonnant des coins et des recoins dont la visite ne s'avère pas essentielle, pour des questions de protection de l'équilibre naturel.

Finalement, le système d'observation mis en place met en avant la nette diminution dans le secteur aménagé en site d'accueil volontairement restreint de Bibémus et sur le GR 9, secteur des Venturiers à l'ouest de Vauvenargues (versant nord). On constate que les grands parkings augmentent le plus en nombre de visiteurs, et ceux de l'est de la montagne connaissent, quant à eux, une progression spectaculaire. À partir de ces connaissances des flux depuis les parkings, l'aménagement des accès au plateau de Bibémus montre l'efficacité de la stratégie de gestion des fréquentations pour le Grand Site sur les parkings. Dans cet ensemble d'aménagements raisonnés destiné à contenir

les fréquentations selon les lieux d'accès, le secteur de Bibémus (à l'origine, avant 2006, 250 véhicules envahissent ce site qui ne compte plus aujourd'hui que 40 places) est le dernier à avoir été conçu lors du réaménagement des carrières, y compris dans ses dimensionnements (évaluation de la capacité en nombre de places). L'étude *« présentation des travaux réalisés en application du Schéma de cohérence et d'aménagement du plateau et des carrières de Bibémus »* montre également l'ensemble du travail de coordination des actions entrepris dès 1997 à la demande des habitants et riverains du plateau, l'État (DIREN), le Grand Site et la ville d'Aix-en-Provence.

La gestion par l'aménagement des sentiers

La deuxième action entreprise dans le cadre de la gestion globale des fréquentations repose sur l'ouverture, le calibrage et la surveillance des sentiers. Différents parcours ont été balisés à partir de sentiers historiques, à la fréquentation mesurée et contenue : sentier historique, sentier du Prieuré, parcours botanique, sentier Imoucha, sentier des Venturiers, sentier des Plaideurs.

Figure 19. Sur le sentier bleu géré par le Grand Site, cliché Vincent Vlès, mardi 28 avril 2015.

La méthode est simple. L'examen de toutes les activités ludiques et de découverte est réalisé dans un premier temps par des commissions avec des comités techniques regroupant élus et techniciens qui mettent en place des chartes (« escalade », « randonnée », « parapente », etc.). Ces comités travaillent toute l'année et font état des problèmes à traiter et des travaux aux commissions. C'est ainsi que sont gérés, en fonction des urgences, les problèmes à régler. Par exemple, *« le sentier GR 9 qui monte depuis Vauvenargues avait vu se créer, dans les années 2002-2004, un certain nombre de*

sentes divergentes. Des problèmes d'érosion s'en étaient suivis à tel point qu'en certains endroits on ne voyait plus où était le sentier par rapport à la draille. Le problème, étudié en comité technique puis en commission, a permis au Syndicat mixte de choisir un maître d'œuvre pour construire des murets très insérés dans le paysage permettant de cantonner les randonneurs et 10 ans plus tard, les résultats sont tout à fait concluants, il n'y a plus de chemins divergents ni d'érosion ni d'étalement des cheminements. C'est donc en fonction des urgences que le Syndicat a agi : incendies, sentiers quand ils commencent à s'élargir, parkings de 1995 à 2012-2013. Aujourd'hui, avec les évènements climatiques qui sont de plus en plus forts (4 éboulements en moins d'un an sur la montagne), le Syndicat est amené à intervenir plus fréquemment sur un certain nombre de sentiers qui pendant l'été se détruisent. Outre les phénomènes climatiques exceptionnels, ce phénomène est clairement identifié comme étant la résultante de la fréquentation qui a fortement augmenté : un sentier qui mesurait 90 cm de large il y a deux ans peut en compter deux mètres aujourd'hui » (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

Pour ce qui est de la connaissance des flux sur ces sentiers, le suivi est plus complexe : l'étude TRACES/ÉOLE de 2010 fournit une première base de 14 comptages sur les principaux *itinéraires* qui permettent au Grand Site d'évaluer les secteurs sensibles (figure 20).

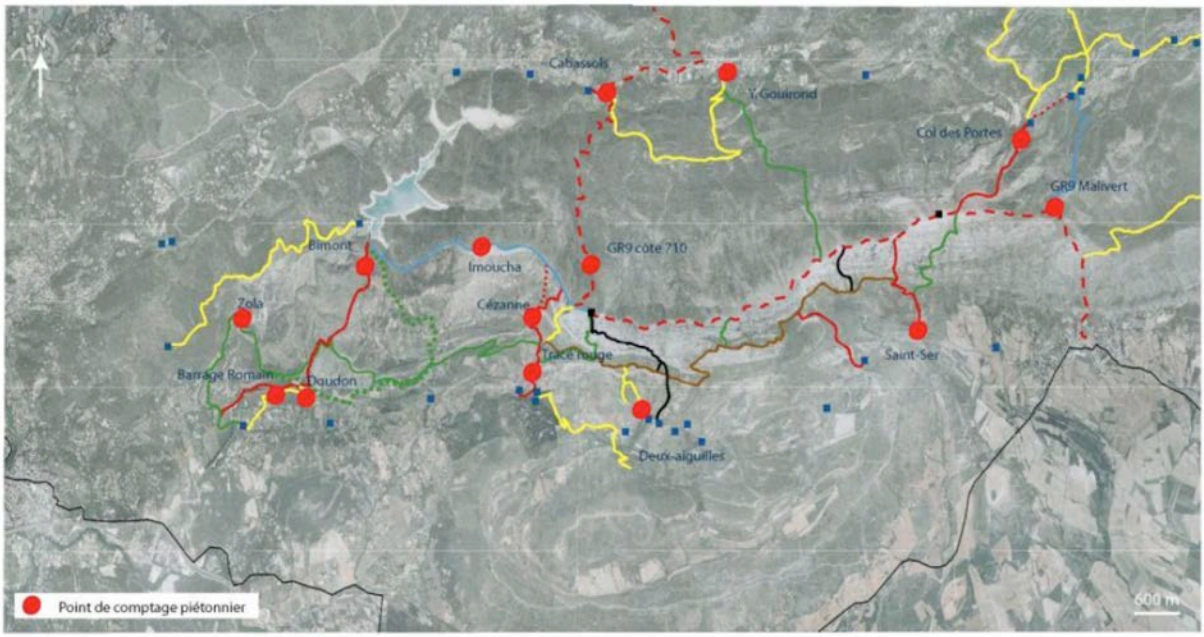

Figure 20. Localisation des points de comptage sur les itinéraires de randonnée

Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.36.

La méthodologie utilisée ici repose sur des enquêtes cartographiques réalisées par les visiteurs. Une carte sur laquelle figurent les aires de stationnement ainsi que le réseau des sentiers leur est fournie pour qu'ils précisent leur itinéraire. Aujourd'hui, cette méthodologie peut se faire sur la base du « shadowing » et du « go-along » (ensemble des moyens mis en œuvre pour suivre les visiteurs disposant d'un téléphone mobile), bien que cette méthode pose de nombreux problèmes éthiques et de demande d'autorisations préalables auprès des utilisateurs. L'échantillon réalisé pour l'enquête de 2009-2010 repose sur 1 300 exemplaires (100 enquêtes par point d'enquête). Les résultats permettent de connaître les itinéraires et leurs flux respectifs, les fréquentations hors des sentiers battus, les liens entre les fréquentations sur les sentiers et les capacités d'accueil des parkings, les différents itinéraires développés depuis chaque point d'accès (par exemple 21 itinéraires qui représentent 88 % de parcours effectués depuis le parking de l'Aurigon) et les durées moyennes de randonnées (2 à 4

heures représentent 60 % du temps de présence). Les points de comptage permettent de connaître ainsi les flux, dont certains sont importants (119 100 passages au barrage de Bimont, par exemple, 50 720 au point du refuge Cézanne, ou 60 000 aux Deux-Aiguilles…), avec la répartition quotidienne (pic de fréquentation horaire, 868 en pic de passage à l'heure le 18 octobre entre 16 et 17 h sur le site le plus fréquenté).

Cette méthode permet surtout d'identifier avec certitude les lieux des « points de convergence », portions restreintes de sentiers où la pression exercée par la fréquentation piétonne est importante et provoque des dégradations dont certaines peuvent être majeures : érosion des sentiers ou dégradations de paysages ou de milieux. La probabilité d'occurrence de ces dégradations est déterminée site par site à partir du recoupement de 2 062 enquêtes sur les itinéraires (prise en compte du décompte une fois lorsque l'aller est simple, deux fois lorsqu'il y a passage en aller-retour sur le nœud). Sans surprise, l'enquête sur les itinéraires fait ressortir 6 lieux sensibles : la Croix de Provence (figure 11), le Refuge Cézanne, le sentier Imoucha (figure 19), le col de Subéroque, le Pic des Mouches (figure 26), la crête de marbre.

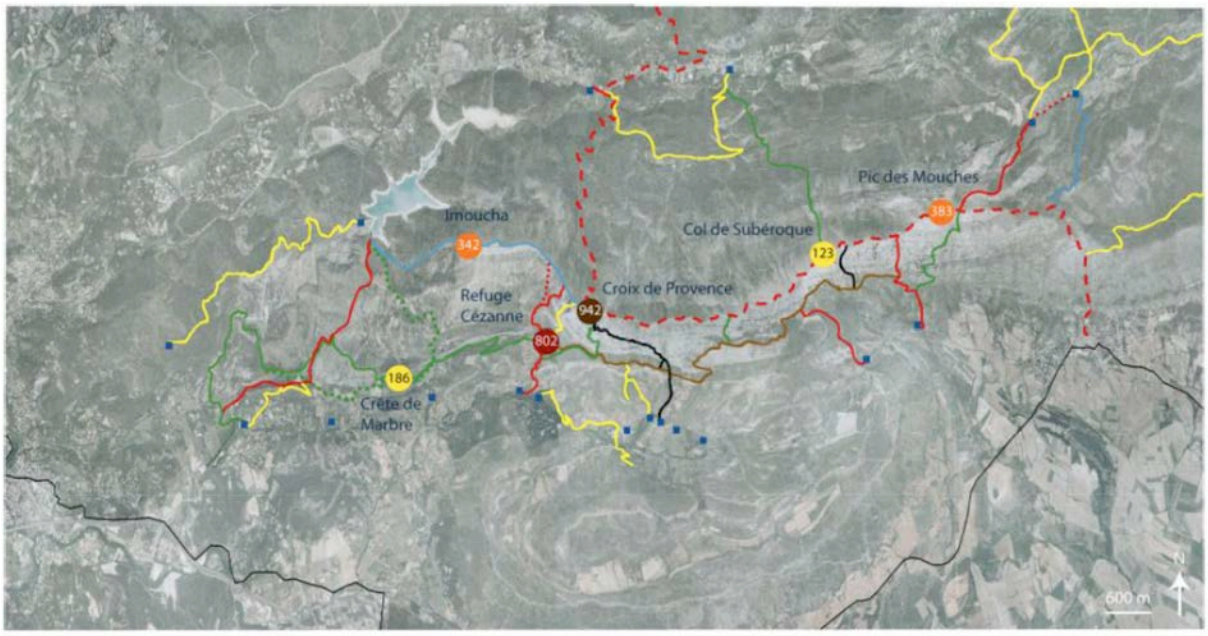

Figure 21. Localisation des nœuds de convergence sur les itinéraires de randonnée

Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.127.

Ces méthodes permettent une cartographie de synthèse de la répartition spatiale de la fréquentation des espaces naturels avec identification de 5 niveaux d'intensité de pression par secteur. Pour autant, le zonage de ces secteurs ne donne que des identifications moyennes permettant de dresser une sorte de carte de vigilance pour les équipes des gestionnaires et des gardes, car les dégradations sont extrêmement localisées sur les sentiers (par exemple au niveau du mur du Prieuré, mais aussi sur les sentiers rouge, noir ou même vert).

Globalement, la fréquentation annuelle estimée à 927 000 visiteurs représenterait, si les enquêtes étaient comparables – ce qu'elles ne sont pas, une augmentation d'un peu moins de 2 % par an depuis 1995. Le Grand Site en déduit *« une fréquentation maîtrisée »* (TRACE TPI EOLE, 2013), dans la mesure où les 145 000 visites estimées du 15 juin au 15 septembre ne représentent que 16 % de la fréquentation annuelle expliquée en partie par la restriction d'accès aux massifs naturels dans les Bouches-du-Rhône pendant la saison estivale. Pour autant, la concentration de cette analyse sur ces trois mois d'été apparaît curieuse puisque les mois les plus fréquentés sont mai et octobre. Mais, quel

que soit le danger météorologique, la prévention du risque lié aux fortes fréquentations de la montagne Sainte-Victoire est contrôlée grâce à la présence permanente sur le terrain des gardes du Grand Site et du Conseil départemental, des assistants prévention incendie, des Comités communaux des feux de forêt, du poste estival de la gendarmerie de Saint-Marc-Jaumegarde et de l'information sans cesse renouvelée par les médias autour de la prévention risque : 300 panneaux d'information, 20 000 dépliants, un site Internet, un n° de téléphone permanent... C'est un des apports majeurs de la gouvernance de la gestion du site par le Syndicat.

Figure 22. Sur le sentier rouge vers la Croix de Provence, accès temporairement fermé (contravention de classe IV), cliché Vincent Vlès, 28 avril 2015

La combinaison d'indicateurs variés (la connaissance de la pression sur les sentiers issue des comptages et de l'identification des « nœuds de convergence », l'érosion des sentiers, le dérangement voire la mise en péril d'une espèce ou la nécessité de maintenir des lieux de reproduction hors du passage des visiteurs) oriente les actions de gestion des fortes fréquentations sur le milieu et le territoire y répond par des mesures d'accès affichées (figure 22 : accès temporairement fermé) ou camouflées (départs de sentiers non balisés et sans indications, comme sur le sentier bleu). Aujourd'hui, un système d'écocompteurs avec GSM permet de récolter les données avec une bonne fiabilité (figure 23) et de gérer presque en temps réel les flux par ce système. Il constitue l'observatoire permanent de la fréquentation mis en place suite aux différentes études méthodologiques entreprises sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte et permettant d'estimer en permanence la fréquentation du Grand Site, la répartition spatiale et temporelle du stationnement, la

capacité d'accueil des parkings, la fréquentation des points emblématiques et des nœuds de convergence des cheminements sur le site.

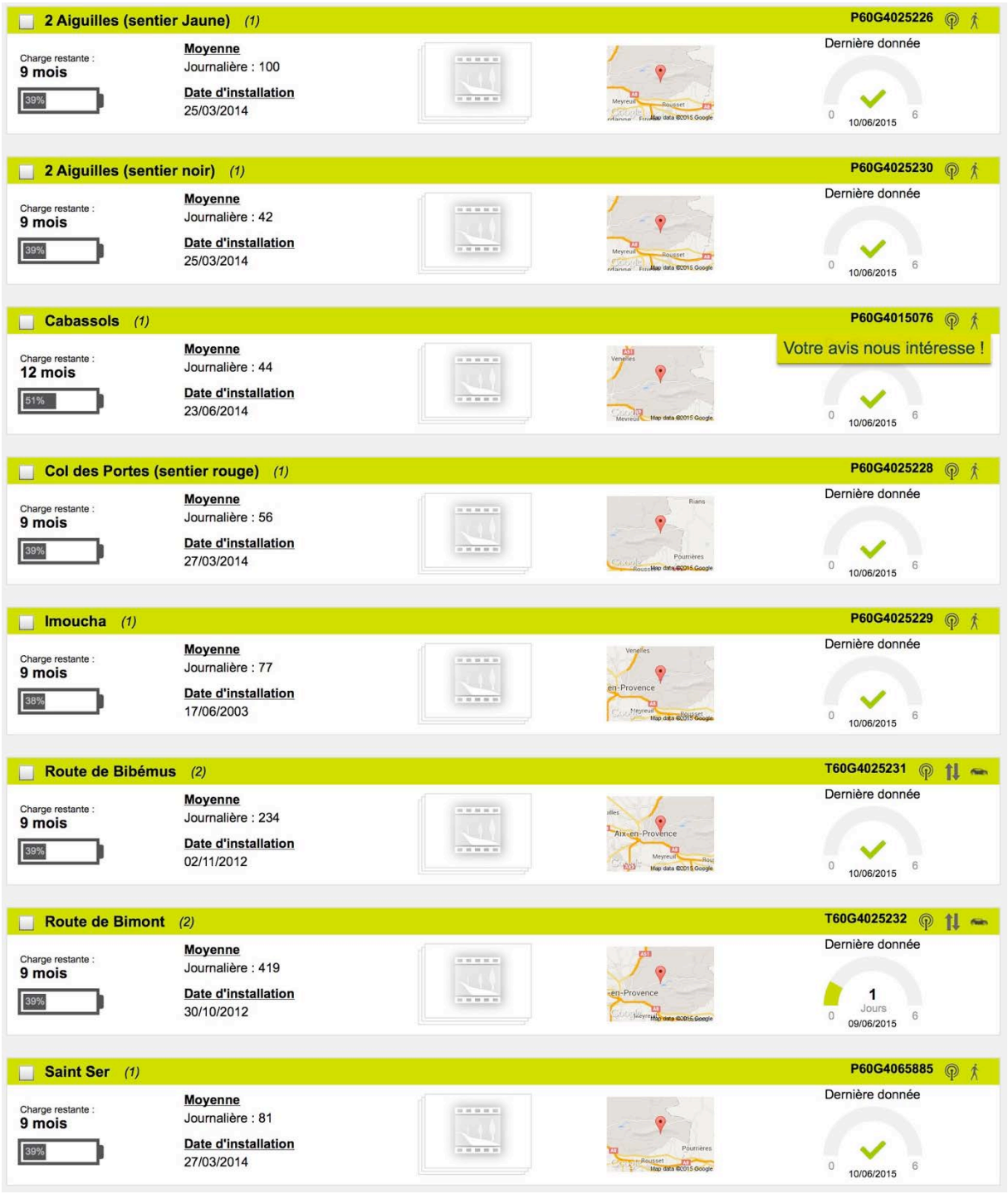

Figure 23. Système d'observatoire avec réseau d'écocompteurs. Eco-visio.net

Tableau de bord en ligne, avec analyse des flux à partir de chaque écocompteur

Capture d'écran le 11 juin 2015

Pour autant, le Grand Site n'a pas fixé un seuil chiffré de capacité de charge qui puisse être interprété comme seuil d'intervention (« *où on pourrait dire à un moment donné : on a passé les 100 personnes/heure, on n'y arrive plus* », entretien chargé de mission aménagement, 3 février 2015). La gestion est pragmatique, en fonction des conditions locales et non d'un système ou d'une procédure qui serait enclenchée lors de l'atteinte d'un niveau d'alerte (système anglo-saxon). Dans le temps et dans l'espace, la fréquentation s'étale « normalement » peu à peu vers l'Est de la Montagne, les parkings de Roques-Hautes ne sont plus les seuls à connaître des journées de surfréquentation. Ces dernières deviennent de plus en plus fréquentes : jadis concentrées sur 15 week-ends lors de l'automne et du printemps, les journées de forte fréquentation se développent dorénavant les jours de beau temps et fériés toute l'année (figure 24) et obligent les gestionnaires et les gardes à la vigilance.

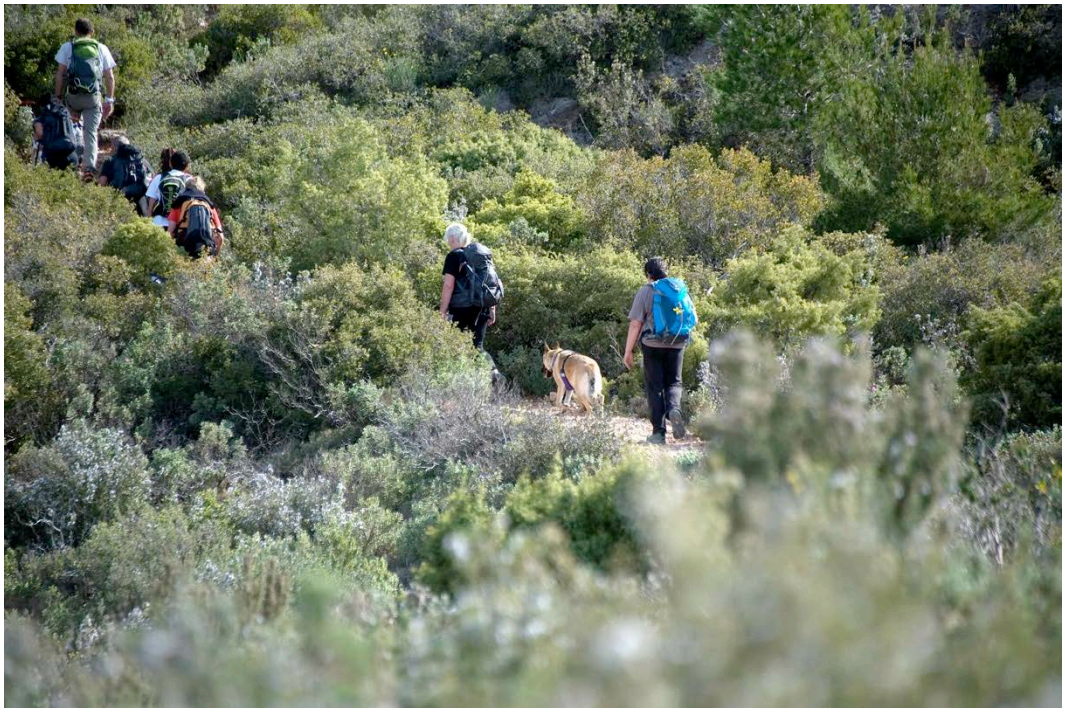

Figure 24. Sur le sentier rouge, le dernier dimanche d'avril 2015, cliché Vincent Vlès

Ces principes généraux calés sur des indicateurs d'évolution du milieu naturel et de protection des espèces sont appliqués au cas par cas sur les sentiers au départ des parkings (Bimont — 200 places, les Venturiers — 50 places, Bibémus — 25-28 places)…, malgré des difficultés parfois. La capacité d'accueil dépend de situations géographiques, politiques, de sites différents. Les sentiers des Venturiers et Imoucha (figure 19) sont, comme tous les sentiers du site, en permanence en adaptation, tout comme le sentier rouge (dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées depuis 1986, le Département investissant 50 000 euros dans les zones dégradées qui nécessitent d'être réhabilitées – figure 22) en raison d'écosystèmes fragiles.

De même, les pics de fréquentation ont été mesurés et analysés (par exemple le lundi de Pâques avec 3 888 visiteurs présents simultanément sur la montagne). Les dépassements de capacité touchent alors 10 % de la fréquentation totale de ces journées difficiles. La fréquentation totale annuelle des 7 principaux sentiers est connue (40 000 randonneurs annuels pour les deux principaux,

31 000 pour les deux suivants), ainsi que les 6 principaux itinéraires de promenade (130 000 visiteurs pour la liaison Bimont — Roques-Hautes).

Si la connaissance des flux est ainsi acquise, d'ailleurs avec une enquête qualitative de nature très touristique (de type « office de tourisme » : on connaît les flux, l'origine des visiteurs, leur nationalité, leur âge moyen, etc.), le report de ces flux et ses impacts sur le milieu naturel et sur le confort et la qualité de la visite sont encore peu instrumentalisés : la connaissance de l'avis des usagers, les impacts sur l'environnement naturel n'ont pas été mesurés lors de ces enquêtes. Christiane Capus (GSF Sainte-Victoire, janvier 2017) témoigne : « *la présence assidue permet de mesurer certains effets (comme l'élargissement de sentiers, le risque de dérangement en période de nidification des oiseaux) mais au vu du nombre d'espèces que le Grand Site abrite c'est une tâche irréalisable à ce jour, d'autant plus qu'il n'existe pas de véritable méthodologie éprouvée. Nous connaissons les secteurs sensibles, tentons de les éviter par le tracé des sentiers ou de réparer les effets de la fréquentation par des chantiers. En revanche, des outils comme la charte des manifestations, visent à en réguler le nombre et les contenir dans des zones à moindre enjeu connu. Cela permet aussi de veiller à ce que les manifestations sportives, souvent "surprenantes" pour les randonneurs en recherche de quiétude, ne viennent pas trop souvent soustraire de l'espace de calme à une fréquentation plus paisible* ».

Cette gestion qualitative des fréquentations sur les sentiers a peu à peu pris le pas, dans le temps, sur celle qui avait été originellement portée sur la seule gestion des parkings

3.3. Vers une gestion systémique de la fréquentation : l'identification de principes généraux

Ces différentes pratiques permettent au Syndicat mixte de mettre en place, à partir de ses expériences sur les parkings et sur les sentiers, des principes généraux relatifs à la gestion de la fréquentation (entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015). Ceux-ci reposent en priorité sur :

- le fait de ne pas surdimensionner les aires d'accueil sous prétexte que certaines journées sont surchargées (acceptation du principe des 10 jours de pics dans l'année, avec des stationnements illégaux en bord de route et ce que cela signifie en termes de mauvaises conditions de sécurité),
- le développement d'aires d'accueil paysagées, les plus intégrées possible afin d'éviter de dégrader l'image du Grand Site,
- la limitation de la surconcentration de la fréquentation sur un ou deux sites en diffusant sur les secteurs moins fréquentés, tout en préservant des espaces de tranquillité aussi vastes que possible. L'exercice est moins facile dans ce cas, car l'accès depuis Aix est plus délicat, éloigné. La vigilance y est particulière pour l'Aigle de Bonelli et peut amener à fermer quelques passages et surtout à travailler de façon très étroite avec le club des parapentistes qui survolent les deux zones,
- le choix de favoriser les fréquentations autour des villages afin de valoriser et d'apporter de la plus-value aux commerces locaux avec des boucles autour des villages (principalement sur la partie nord, au Concors et autour de Puyloubier, où existent des boucles et des sentiers œnotouristiques).

L'approche de la capacité d'accueil du site reste donc très pragmatique, calée sur des interactions entre des éléments d'un système réceptif en constante évolution.

Car le constat est fait que ce n'est pas nécessairement la très grande fréquentation qui produit des destructions, mais plutôt des comportements rares, mais malveillants ou relevant d'une pratique

particulière, plus destructrice des milieux (comme le VTT). La limite de capacité de charge est plus humaine que naturelle (densité de randonneurs, entretien directeur du Grand Site). À partir du moment où les parkings sont pleins, les visiteurs ne viennent pas sur les sites les plus fréquentés. Pour le directeur du Grand Site, ce sont les gens qui fixent la capacité d'accueil d'un site, notamment lorsque la visite est d'origine essentiellement locale.

Historiquement, on s'explique le « débordement » dans certains sites par le laisser-faire, notamment à partir des délaissés routiers devenus des parkings, les bords de route accessibles au parking sauvage, les flux non régulés, donc l'absence de méthode de gestion des flux. Si initialement l'investissement a porté sur l'aménagement des parkings (dans les années 1995-2000, la Montagne a investi 250 000 euros annuellement dans les parkings, aujourd'hui sa dépense est tombée à 40 000 euros/an sur ces lieux d'accueil), le Syndicat mixte a par la suite pu investir depuis les années 2000 environ 200 000 euros dans l'aménagement des sentiers et la protection de leur environnement. Ceci a poussé l'équipe à changer de culture : l'idée de faire un platelage de 2 mètres de large lorsqu'il y a des destructions (comme dans les pays anglo-saxons) était impossible à concevoir pour des gestionnaires de la nature de Sainte-Victoire il y a 20 ans. Récemment, au contraire, preuve de l'évolution des mentalités et de l'acceptation de l'idée de limitation de la capacité d'accueil (donc de charge), le Grand Site a réalisé une série de petits aménagements sur les sentiers pédestres afin de prévenir de la dégradation des milieux. Par exemple une petite passerelle dans un milieu humide de 100 m^2 qui était piétinée a fait l'objet d'un aménagement de sentier par artificialisation (caillebotis en bois) dont l'acceptation par les visiteurs, les gestionnaires et les élus est excellente. Les gestionnaires du GS estiment ainsi ne pas avoir le même regard que jadis, l'intervention par équipements de protection n'est plus un symbole d'aménagement urbain, elle n'est plus jugée comme incompatible avec l'idée de nature. La culture du « contrôle » (au sens anglo-saxon du terme, « control » = régulation) a pris une importance désormais reconnue et acceptée par tous.

3.4. De la gestion des fréquentations à l'analyse des retombées économiques

En 2010, une étude de retombées économiques du GSSV est lancée par le Réseau national, dans la continuité des deux études de retombées économiques menées en 2005 et 2006 sur le Pont du Gard et le Puy-de-Dôme. Son ambition est de traiter d'autres sujets que les seules retombées touristiques. Il s'agit par exemple d'interroger comment le label peut avoir des retombées sur l'immobilier, comment la problématique de protection contre l'incendie peut être valorisée économiquement, comment la dénomination Sainte-Victoire a un impact sur les activités par la valeur de la référence au nom, comment la démarche de Grand Site a apporté une plus-value financière au budget familial (ce que l'étude FIGESMA nomme le « consentement à payer», c'est-à-dire la valeur financière annuelle accordée par les habitants à la conservation du paysage et du site, Le Gall-Ely, 2009).

L'étude du CREDOC publiée en novembre 2008 sur la valeur économique et sociale des espaces naturels protégés vient appuyer cette évaluation qualitative par un ensemble d'éléments bénéfiques issus de la démarche de labellisation (CREDOC, 2008). La méthode de l'approche de l'impact sur la gestion forestière, l'immobilier, l'activité de tourisme et de loisirs, la fonction de régulation de l'écosystème (valeur de protection contre les risques naturels, valeur de la biodiversité, valeur des services fournis par les espèces), la valeur sociale du Grand Site y est détaillée, dans un premier temps sans résultats quantifiés. Cette ambition permet néanmoins de dégager quelques éléments qualitatifs pour justifier l'avantage économique apporté par le label.

L'évaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire réalisée pour le compte du Réseau des Grands Sites de France et du Grand Site Sainte-Victoire par le bureau FIGESMA en 2008-2009 (Réseau des Grands Sites, 2010) avec le soutien de l'État, de la Caisse des Dépôts et

Consignations, de la Région PACA, du Conseil général des Bouches-du-Rhône, du Pays d'Aix, montre que la dépense journalière pour 247 500 ménages d'excursionnistes s'élève à 6,50 € (hors frais d'acheminement, soit un montant annuel généré par la visite du Grand Site de 1,6 million €. Pour les 82 500 ménages de touristes, elle est de 141 €/jour, soit 180 millions d'€ durant un séjour assez long (9,3 jours), dont 58 millions sont directement attribuables au Grand Site. Au total, 60 millions € sont générés par l'attractivité du Grand Site Sainte-Victoire, soit environ 695 emplois. Par ailleurs, les retombées fiscales (locales ou nationales) de cette fréquentation touristique s'élèvent à 8,6 millions € annuels (Réseau des Grands Sites, 2010, p. 8).

D'autre part, à partir du moment où l'appellation Côtes de Provence-Sainte-Victoire a été obtenue, le chiffre d'affaires des exploitations viticoles a été augmenté de 10 %. La dénomination Sainte-Victoire permet ainsi de créer aussi du relationnel, du social, de la valeur économique.

Au-delà de ces retombées touristiques directes, l'approche des flux économiques générés par la valeur du nom et de l'image « Sainte-Victoire » (méthodologie de 2008 portant sur 2459 entreprises des 14 communes) montre un très fort impact sur le chiffre d'affaires des entreprises (valeur générée de 7 millions €/an pour les entreprises de la Région utilisant le nom de Sainte-Victoire).

L'approche de l'impact du Grand Site sur les valeurs immobilières montre une plus-value annuelle générée par l'effet Sainte-Victoire sur l'immobilier estimé à 40 millions €, engendrant 5,7 millions € de retombées fiscales et correspondantes à 357 emplois à temps plein.

L'estimation de la valeur sauvegardée de la forêt générée par la prévention des incendies s'élève pour sa part à 12 millions d'euros par an, celle attribuée par le public à la préservation et à la bonne gestion du site (le « consentement à payer ») est de 32 millions € : c'est le montant (évalué par enquête) que les résidents considèrent qu'il faudrait consacrer à la préservation de la nature et la mise en valeur. Cette somme exprime une valeur d'attachement par le public à l'espace naturel, elle est loin d'être négligeable et permet au Syndicat mixte de rapporter l'apport économique issu de la gestion de la fréquentation et du label Grand Site à l'ensemble des financements dédiés à la préservation et à la gestion du site (dont on ne connaît pas l'ampleur du fait de la variété des financements, seul est connu le budget annuel du Syndicat mixte, soit 2,2 millions annuels)

4. Les enjeux de gouvernance pour conduire une gestion des flux et pour la définition de la stratégie de gestion

Sainte-Victoire : la gouvernance comme processus de gestion des sites et des fréquentations

Dans cet ensemble de mesures de gestion secteur par secteur, site par site, cas par cas en fonction des différents enjeux à traiter (visites, sécurité, préservation de la flore et la faune, etc.), l'État a accompagné le processus de préservation de la Montagne en la soustrayant à la pression urbaine, en assurant sa présence au niveau de l'autorité environnementale sur les programmes, en discutant de l'acceptation des contraintes avec les communes (DREAL). De son côté, la DDTM a été présente au moment de la révision des P.L.U. afin d'inscrire ces contraintes dans les documents d'urbanisme (Commune de Saint Marc Jaumegarde, 2003 ; Commune de Vauvenargues, 2008 ; Commune de Jouques, 2008 ; Commune du Tholonet, 2012).

Pour les élus locaux, l'économie touristique est qualifiée « d'importante, mais pas vitale pour l'économie » (entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015). Si l'Office du tourisme du Pays d'Aix, qui gère toute la fréquentation en termes de promotion, a compris ce que pouvait apporter un label à l'économie du territoire, les élus du Grand Site n'ont pas tenu à aller trop loin. À un moment, il fut même question pour ce territoire d'aller vers une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais les élus communaux ont déclaré refuser cette possibilité par « peur du trop-plein » (entretien vice-président du Grand Site). La saturation des espaces, des routes, montre déjà des chiffres qu'ils évaluent comme importants, les habitants disent éviter ces jours-là leur visite. S'ils ne se déclarent pas, non plus, dépossédés par le label, les élus des villages se déclarent « saturés » en haute saison (au mois de mai, par exemple). Apporter plus par une fréquentation augmentée n'est pas un argument qu'ils jugent « convaincant ». Déjà les contraintes estivales (fermeture pour des questions de sécurité) rendent la gestion difficile. Les propriétaires fonciers se plaignent de leur « manque de liberté » dû au classement (droits à construire, autorisations préalables du service départemental d'architecture). Un sentiment de contrainte est perçu par les élus, qui en témoignent (entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015). Les élus cherchent donc un équilibre qu'ils savent difficile entre le développement et la protection. Ici, c'est « *Cézanne qui attire, le Grand site en tant que tel, j'en suis moins sûr* ».

Par ailleurs, 70 % des pratiques relèvent de la randonnée ou de la promenade des habitants du département, d'où des retombées économiques directes faibles en termes de flux financiers du tourisme (quelques nuitées pour les gîtes ou les campings), pour des contraintes fortes. Les maires à l'origine de la démarche (le maire de Beaurecueil, par exemple, en est à l'origine depuis 1989) ont suivi pas-à-pas la construction de cette politique en affirmant une stratégie d'équilibre entre reboisements, contrôle de l'urbanisation, contrôle des flux, une dynamique somme toute très maîtrisée. Les collectivités qui sont directement impactées par la fréquentation et sa gestion dans le massif ont souhaité que les villages conservent un caractère rural. L'idée de miser sur une attractivité augmentée par le Grand Site semble un peu suspecte à certains, notamment à ceux qui président aux destinées du Syndicat mixte. La vocation de leur commune n'est pas d'accueillir beaucoup plus de population : leur territoire est assez grand, en partie protégé et la gestion des parkings notamment dans le domaine de Roques-Hautes (ces 500 ha propriété du Conseil départemental au titre la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles avec la gestion associée de l'accueil) ou dans le domaine privé pour lequel le Grand Site agit, n'est pas directement en prise avec les questions des aménagements pour la régulation des flux.

Cette gouvernance acceptée par toutes les communes est favorisée par l'intervention forte du Conseil général/départemental qui, historiquement, a mis en œuvre une politique ambitieuse d'acquisitions foncières, désormais complétée par la politique de gestion de l'ensemble des propriétés (y compris les 80 % privés), régulée par le Grand Site. La collaboration des collectivités territoriales avec le CRPF et les autres regroupements de propriétaires s'est également fondée sur cette approche très mesurée en termes d'ouverture aux publics.

Figure 25. La propriété privée représente 80 % du territoire. Ici, le château de Vauvenargues, propriété de la famille Picasso (plus de 1 000 ha de forêts), 30 avril 2015, cliché Vincent Vlès

Pour les élus locaux, ce qui semble le plus difficile à expliquer, à transmettre auprès de leurs populations, c'est ce à quoi sert, quel est l'objectif visé par un Grand Site de France. Certes, l'étude sur les retombées économiques les y aide. Pour autant, ces collectivités évitent en général de s'engager dans la gestion patrimoniale de Sainte-Victoire, n'en ayant d'ailleurs pas toujours les moyens financiers. Aussi, le label est assez peu connu des habitants eux-mêmes. Cela tient au fait que tous repoussent le tourisme de masse : « *on est en Provence, il y a d'autres accroches, Aix, etc.* » (entretien vice-président du Grand Site). Si le dispositif actuel de gestion des flux est jugé satisfaisant à leurs yeux, leur intérêt se porte plutôt sur la protection du territoire communal pour certains (Puyloubier, Vauvenargues, Beaurecueil et… Jouques qui souhaite toujours le classement de la partie nord de son territoire, la montagne de Vautubière) ou sur le maintien de disponibilités foncières permettant son urbanisation pour d'autres, en frange Sud du massif (Rousset, Châteauneuf-le-Rouge).

Enfin, on peut noter que les craintes suscitées par la construction métropolitaine ont pu encourager le développement des politiques de protection du GSSV. Pour certains élus, opposés au projet métropolitain en cours, celui-ci pourrait conduire à une extension des zones urbaines, ce qui expliquerait finalement que certaines communes aient demandé au Grand Site d'engager une démarche qui puisse apporter une meilleure protection des territoires communaux concernés (entretien vice-président du Grand Site). Il en va par exemple de toute la « jupe Sud » (plateau du Cengle, de Beaurecueil à Puyloubier – figure 26, mais avec plus de difficultés le long des grandes voies de circulation vers Châteauneuf-le-Rouge, Rousset) qui souhaite s'inscrire dans une démarche paysagère avec le souhait d'une directive paysagère, à l'image de celle des Alpilles, qui puisse être reprise ensuite dans les documents d'urbanisme. Celle-ci est d'ailleurs déjà inscrite dans le SCOT et a été concrétisée avec une demande déposée auprès de la DREAL.

Figure 26. Vue sur Puyloubier depuis Bau des Vespres, alt. 1010 m, 30 avril 2015, cliché Vincent Vlès

L'obtention du label en 2004 a incontestablement été une reconnaissance au niveau national de la qualité du site et de la gestion de l'accueil du public sur ce site. L'équipe s'appuie sur ce label pour travailler avec les professionnels et le label est un atout dans l'argumentaire et la discussion. L'Office du Tourisme d'Aix, un des deux à trois plus importants de France en termes de nombre de visiteurs reçus, a longtemps travaillé uniquement pour la Ville d'Aix. La Communauté d'Agglomération, en se transformant en Office de Pays d'Aix, a modifié complètement sa politique et a intégré totalement la coordination et l'animation de l'ensemble des produits et visites dans le Pays, dont la Montagne fait partie avec son million de visiteurs annuels. Dans cette dynamique, le Syndicat va signer en 2015 une « Charte Sainte-Victoire Grand Site de France et Tourisme durable en Pays d'Aix » dans laquelle il se reconnaît dans une politique de protection des paysages, une politique de l'offre et plus seulement une politique de réponse à la demande (« *c'est nous qui décidons notre offre, qui est une offre de découverte et d'expérience des lieux* »). Le travail des accompagnateurs est également valorisé par le Syndicat et l'Office de Tourisme qui souhaite les accueillir. Avec les viticulteurs, des partenariats permettent de développer, au-delà des offres nouvelles (sentier des vignerons de Sainte-Victoire — label tourisme handicap), la façon dont ils peuvent être des acteurs, sur leur propriété, de la biodiversité (réalisation de nichoirs, propositions de fiches d'actions, réalisations de mares, haies fleuries...).

Les apports des mesures au développement

Les investissements de valorisation du patrimoine naturel s'inscrivent aujourd'hui de manière croissante au sein de stratégies globales visant à dynamiser les territoires et à les rendre attractifs. La mise en patrimoine d'un espace naturel et sa gestion produisent des signes de distinction spatiale par rapport aux espaces plus communs (Andreu-Boussut et al., 2008). Ces signes de distinction

déterminent une capacité à attirer des visiteurs, des touristes et les retombées positives en termes de dépenses, de revenus et d'emplois qu'ils génèrent sont les contributions les plus manifestes de ce patrimoine exceptionnel au développement (Greffe et Pflieger, 2005). Les chercheurs en sciences économiques assimilent généralement ses effets à des exportations, en tant que support de l'activité touristique sur un territoire donné. L'analyse en termes d'impact a été adoptée par de nombreuses études à partir des années 80 afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des stratégies de développement touristique centrées sur les investissements pour faciliter ou accroître les visites. Même si l'analyse n'est pas focalisée uniquement sur les sites naturels exceptionnels, elle englobe cette perspective, parmi d'autres. Souvent substantiels, capturant parfois une très grande part des ressources locales disponibles, les investissements consacrés aux aménagements et à la mise en valeur des sites impriment une trajectoire forte au territoire et suscitent donc des attentes importantes.

Au-delà des retombées directes liées à la présence d'une ressource patrimoniale naturelle, c'est la capacité à capturer les retombées indirectes et induites qui apparaissent comme l'élément central conditionnant la diffusion d'un impact dans l'ensemble de l'économie. D'après les chercheurs, les zones de faible densité dans lesquelles se situent en général ces sites bénéficient en général d'effets multiplicateurs moins importants (Chhabra et al., 2003), parce qu'elles ne disposent pas des structures nécessaires à l'accueil des touristes, le cas est probant à Sainte-Victoire où la dépense de séjours est reportée dans l'agglomération d'Aix-en-Provence, à Gavarnie dont les retombées sont surtout visibles et décelables très en aval, essentiellement à Lourdes, ou à la Pointe du Raz en Cap Sizun. Même lorsque ces territoires disposent de réceptifs adaptés (hébergements, de restaurants, etc.), ceux-ci n'ont pas toujours la capacité de se fournir localement et doivent « importer » les ressources nécessaires à leur activité. Les territoires peu denses ne fournissent donc pas toujours les emplois nécessaires aux entreprises touristiques et les salaires versés aux employés non résidents constituent des fuites pour ces derniers.

Alors, sous quelles conditions la régulation des flux de visite du patrimoine naturel d'exception peut-elle être articulée à une stratégie de développement touristique ? Quels sont les déterminants du succès des stratégies de développement centrées sur les sites naturels exceptionnels ? Quel est l'impact de la labellisation ?

Les premières conclusions de l'analyse font apparaître des conclusions assez mitigées.

D'une part, la parole recueillie fait état d'un impact économique « non négligeable » ou « important » (selon les propos des gestionnaires et des élus) de la labellisation, elle-même liée à la maîtrise plus ou moins contrôlée des flux par un système de gouvernance plus ou moins intégré (selon les cas). Mais pour accréditer cette idée « d'impact important », on ne trouve, dans l'ensemble de la littérature grise des archives des sites, dans les rapports ou les recherches concernant chaque site très peu – pour ne pas dire pas du tout dans la plupart des cas — d'études, de chiffres, ni même des dispositifs d'observation permettant d'en produire. Pourtant, la démarche méthodologique lancée par le Réseau national des grands sites en 2010, inscrite dans la continuité des deux études de retombées économiques menées en 2005 et 2006 au Pont du Gard et au Puy-de-Dôme, portait l'ambition d'évaluer les impacts sociaux, économiques et de notoriété pour les entreprises et les habitants, impacts liés à l'obtention du label. La démarche débordait d'ailleurs largement de l'évaluation des retombées touristiques, puisqu'elle reposait sur la nécessité de mieux connaître les enjeux des programmes de protection et de labellisation en termes d'effets induits, « d'effets collatéraux » (séminaire PUCA, 6/03/2015). Quelques données recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de cette démarche permettent aujourd'hui de regarder les composantes de la tension protection/développement sous l'éclairage du patrimoine naturel en tant que ressource durable du territoire.

Du point de vue méthodologique, il s'agissait, pour la démarche d'évaluation entreprise à Sainte-Victoire, d'interroger les acteurs économiques et sociaux du territoire de gestion concerné sur les apports supposés ou annoncés (à dire de personne enquêtée) du label en termes de retombées sur

plusieurs marchés, à commencer le marché de l'immobilier. Le patrimoine naturel influe en effet sur l'attractivité résidentielle des territoires environnants et favorise une économie résidentielle qui produit des dépenses effectuées par ces nouveaux habitants. Mais il apparaissait clairement que la problématique de gestion des risques (par exemple de protection contre l'incendie à Sainte-Victoire) portée par la labellisation pouvait également apporter une valeur économique aux lieux. Pour sa part, la notoriété liée à la reconnaissance progressive d'un nom marquant l'exception (« Sainte-Victoire ») pouvait avoir un impact sur les activités en produisant une valeur de référence liée au nom du site. La démarche de Grand Site pouvait donc être ressentie en termes de plus-value financière aux budgets familiaux (ce qu'on nomme communément le « consentement à payer »[6], c'est-à-dire la valeur financière annuelle accordée par les habitants à ce qu'ils seraient prêts à payer pour maintenir la valeur ajoutée qu'ils perçoivent comme liée à la conservation du paysage et du site ; Le Gall-Ely, 2009).

L'étude du CREDOC publiée en novembre 2008 sur la valeur économique et sociale des espaces naturels protégés est venue appuyer cette évaluation qualitative par un ensemble de méthodes à appliquer localement dans les sites ayant entrepris une démarche de labellisation (CREDOC, 2008). Cette étude a proposé une méthode pour approcher l'impact des labels de site exceptionnel sur la gestion forestière, l'immobilier, l'activité de tourisme et de loisirs, la fonction de régulation de l'écosystème (valeur de protection contre les risques naturels, valeur de la biodiversité, valeur des services fournis par les espèces), la valeur sociale du Grand Site. Cette démarche n'a été appliquée que dans le cas de Sainte-Victoire. L'évaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire a été réalisée pour le compte du Réseau des Grands Sites de France et du Grand Site Sainte-Victoire par le bureau FIGESMA en 2008-2009 (Réseau des Grands Sites, 2010) avec le soutien de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région PACA, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, du Pays d'Aix. Elle repose sur des enquêtes qui évaluent la dépense journalière pour les 247 500 ménages d'excursionnistes à 6,50 € (hors frais d'acheminement), soit un montant annuel généré par la visite du Grand Site de 1,6 million €. Pour les 82 500 ménages de touristes, elle était évaluée à cette époque à de 141 €/jour, soit 180 millions d'€ durant un séjour assez long (9,3 jours), dont 58 millions sont directement attribuables au Grand Site. Au total, 60 millions € étaient générés par l'attractivité du Grand Site Sainte-Victoire, soit environ 695 emplois. Par ailleurs, les retombées fiscales (locales ou nationales) de cette fréquentation touristique s'élevaient à 8,6 millions € annuels (Réseau des Grands Sites, 2010 : 8). D'autre part, l'appellation Côtes de Provence-Sainte-Victoire a permis d'augmenter le chiffre d'affaires des exploitations viticoles de 10 %. Le label aurait ainsi contribué à produire plus de liens sociaux, du relationnel, du social, de la valeur économique.

Au-delà de ces retombées touristiques directes, l'approche des flux économiques produits par la valeur du nom et de l'image « Sainte-Victoire » (méthodologie de 2008 portant sur 2459 entreprises des 14 communes) a montré un impact sur le chiffre d'affaires des entreprises important (valeur générée de 7 millions €/an pour les entreprises de la région utilisant le nom de Sainte-Victoire). L'approche de l'impact du Grand Site sur les valeurs immobilières montrait pour sa part une plus-value annuelle générée par l'effet Sainte-Victoire sur l'immobilier estimée à 40 millions €, engendrant 5,7 millions € de retombées fiscales et correspondantes à 357 emplois à temps plein. L'estimation de la valeur sauvegardée de la forêt liée à la prévention des incendies s'élevait pour sa part à 12 millions d'euros par an, celle attribuée par le public à la préservation et à la bonne gestion du site (le « consentement à payer ») à 32 millions € : c'est le montant (évalué par enquête) que les résidents considéraient qu'il faudrait consacrer à la préservation de la nature et sa mise en valeur. *Cette somme*

[6] Les lieux affectés à un usage récréatif acquièrent de facto une valeur et une qualité intrinsèque en fonction de la figure de protection ou de valorisation. Du coup, le lieu acquiert aussi une valeur patrimoniale, que les sciences de gestion évaluent entre autre depuis 1902 (!) par ce qu'elles nomment le « consentement à payer », c'est-à-dire la valeur financière, monétaire que les ménages accordent à un espace emblématique, un lieu empreint de distinction, en qualifiant et en quantifiant les usages et les bénéfices qu'ils amènent par leur fréquentation. Le consentement à payer détermine la valeur du prix d'un bien ou d'un service donné que le consommateur/acheteur potentiel accepte de payer lorsque les données du marché n'existent pas : « *Quaerimus, non quale sit quidque, sed quanti* » écrivait Sénèque (« Nous ne demandons plus ce que sont les choses, mais combien elles coûtent », Lettres à Lucilius), Le Gall-Ely, 2009.

exprime ainsi une valeur d'attachement par le public à l'espace naturel, elle est loin d'être négligeable et permet surtout au Syndicat mixte de construire un argumentaire justifiant son action, ses politiques et y adossant ses projets en rapportant l'apport économique issu de la gestion de la fréquentation et du label Grand Site à l'ensemble des financements dédiés à sa préservation et à sa gestion (dont on ne connaît pas cependant l'ampleur en raison de la variété des financements ; seul est connu le budget annuel du Syndicat mixte, soit 2,2 millions d'€ par an).

Au-delà de cette étude ponctuelle, dont les évaluations sont soumises à quelques critiques de la part des économistes (entretien avec Xavier Greffe et François Vellas du 30 septembre 2015), et bien que cette interrogation ne fasse absolument pas partie de la proposition de recherche retenue par le MEDDE-MLET au titre du PUCA, l'équipe de recherche a examiné, dans l'échantillon retenu, les conditions qui pouvaient faire de la labellisation du patrimoine naturel, ou pour le moins de sa caractérisation comme site exceptionnel, l'élément central d'une stratégie de développement économique, les déterminants du succès des stratégies de développement centrées sur la reconnaissance d'un label de protection/valorisation. Les travaux menés par Mathieu Lemaitre de 2000 à 2015 (Lemaitre, 2015) sur la question dans le sud-ouest de la France[7] apportent quelques réponses en faisant apparaître des résultats très nuancés qu'on peut résumer ainsi :

La question de la valeur attachée au label

Elle apparaît centrale. L'analyse théorique en sciences économiques suggère qu'elle détermine le potentiel économique des ressources qui en bénéficient et la structure du marché qui régit leur exploitation touristique. Les biens du patrimoine mondial disposent ainsi théoriquement de caractéristiques qui en font des ressources à fort potentiel pour le développement touristique.

On constate cependant dans les sites étudiés des tensions entre les objectifs de représentativité, d'équilibre et de crédibilité poursuivis dans le cadre de la stratégie globale des organismes certificateurs, par exemple de l'UNESCO (Pyrénées Mont Perdu) depuis plus de 20 ans, et les principes fondateurs de la notion de *valeur universelle exceptionnelle (VUE)*, supposée commander à l'inscription des biens. Si l'inscription constitue un facteur de différenciation qui joue effectivement dans le développement économique, des attentes importantes pèsent sur le label : celles des élus locaux et des différents acteurs qui portent les demandes d'inscriptions malgré le coût et la complexité du processus en constituent l'essentiel. Ici, *le label est devenu un outil, plus qu'une fin, un facteur de différenciation susceptible d'influer sur la valeur perçue des ressources et sur leur notoriété, un levier dans le développement de l'activité touristique*, avant, peut-être, de constituer en soi une source de retombées économiques.

Les retombées de l'inscription sur l'activité touristique et le développement économique

Pour le chercheur, la corrélation élevée entre le nombre de biens classés par pays et le nombre de touristes internationaux ne prouve pas l'existence d'une « plus-value » associée au label. Elle n'est pas la preuve d'un lien causal, mais de l'association de deux variables, qui prennent d'un pays à l'autre des valeurs ayant fortement tendance à varier ensemble.

On peut également considérer qu'il est possible d'inverser les rapports entre sites exceptionnels et tourisme, *non plus envisager le site comme un facteur de développement touristique, mais le tourisme comme producteur du caractère exceptionnel du site*. Effectivement, dans tous les cas étudiés par cette recherche, *c'est le tourisme* – pour le moins la visite – *qui a produit la forme*

[7] C'est sur la base de l'analyse théorique qu'ont été identifiés les déterminants potentiels de l'attractivité patrimoniale dont on cherche à tester empiriquement l'influence. Une quinzaine de variables explicatives ont été retenues : typologie, abondance relative, valeur culturelle, stratégies de labellisation. Une dizaine d'indicateurs touristiques ont été également retenus (capacité d'accueil dans l'hôtellerie, emplois liés au tourisme, résidences secondaires…). Dans les grands sites de Midi-Pyrénées, l'analyse montre que depuis leur classement en 2008, leur capacité d'accueil n'a pas augmenté plus vite qu'en moyenne dans la région.

patrimoniale protégée par la mise en valeur de la ressource. C'est, dans ce cas de figure, la demande qui a conduit les collectivités territoriales à ces démarches de création et de valorisation patrimoniale systématique.

Si on s'intéresse à l'effet du classement sur la fréquentation, les conclusions semblent également nuancées. L'effet n'est en rien automatique. *L'impact du label sur le développement de l'activité touristique dépend considérablement de l'environnement économique dans lequel la destination évolue*. Différents travaux ont déjà souligné que l'accessibilité des sites (Tisdell et Wilson, 2002), le fait qu'ils s'inscrivent ou non au sein de bassins touristiques importants et reconnus (Gravari Barbas et Jacquot, 2008) ou qu'ils sont inclus dans des routes touristiques majeures (Shackley, 1998) conditionne en grande partie l'existence et la force de l'impact de la labellisation. Pour sa part, l'analyse économique menée par Mathieu Lemaitre sur tous les sites patrimoniaux de la Région Midi-Pyrénées n'apporte pas non plus de preuve concluante du rôle de l'inscription comme source davantage par rapport aux sites qui ne sont pas labellisés. De même, *l'augmentation de la fréquentation touristique, supposée suivre l'obtention du label, n'a rien d'automatique* (c'est le cas de Gavarnie où la fréquentation a diminué) et *les éventuels bénéfices en termes d'image et de notoriété ne se traduisent pas nécessairement par l'augmentation de la fréquentation touristique*.

En outre, même lorsque la distinction est suivie d'une progression du nombre de visiteurs, il s'avère extrêmement difficile de l'attribuer de façon certaine au label. Et finalement, il semble que la question ne soit pas de savoir si l'inscription est ou non à l'origine de bénéfices importants sur l'activité touristique et le développement, mais *plutôt de savoir comment l'utiliser afin de maximiser les bénéfices potentiels*.

Le lien entre inscription et attractivité semble dépendre surtout de l'utilisation qui est faite du label, de la manière dont il est mobilisé dans la promotion du patrimoine. Une inscription peut avoir une influence déterminante sur la notoriété et la valeur perçue des sites, mais elle ne joue pleinement son rôle que lorsqu'elle est intégrée à une stratégie de communication relayée par l'ensemble des acteurs économiques (c'est le cas de Sainte-Victoire et c'est ce qui fait cruellement défaut à Gavarnie). L'utilisation du label dans la construction d'une *image de marque autour d'un tourisme de qualité*, mettant en valeur ce qui fait le caractère unique du site, peut alors s'avérer être un outil de différenciation puissant.

Enfin, une fréquentation importante ne garantit pas un impact positif sur le développement socioéconomique local. *C'est le degré d'intégration économique du territoire, sa capacité à fournir les biens et les services nécessaires aux activités liées au tourisme*, et ainsi à capturer les retombées indirectes et induites du secteur, *qui détermine la force de l'impact et conditionne sa diffusion à travers l'ensemble de l'économie*.

Ainsi, les destinations qui parviennent à utiliser la labellisation de leur site naturel exceptionnel comme catalyseur dans le développement socio-économique sont celles qui parviennent à garantir la continuité de la chaîne qui va de l'inscription au développement (Prud'Homme, 2008). L'importance et la bonne utilisation des investissements qui peuvent accompagner l'inscription et la cohérence des actions entreprises jouent bien souvent un rôle central dans le succès de ce type de programme.

Les recherches menées par la communauté scientifique sur cette question semblent confirmer les observations dans les 7 sites étudiés dans le cadre de cette recherche sur les impacts des mesures de préservation des grands sites naturels : l'image liée à une destination « grand site naturel », l'ensemble des croyances, des impressions, des idées qui lui sont attachées (Kotler et al., 1993) sont finalement plus importants que la réalité des bénéfices économiques directs observables, notamment en raison du rôle majeur de la perception subjective qui intervient dans la construction des motivations des touristes. De même, la capacité des sites à se démarquer des autres lieux emblématiques semble ne pas dépendre uniquement des caractéristiques propres, de l'esprit des lieux reconnus par la labellisation. Les moyens utilisés localement dans le cadre de la valorisation des

ressources et le bon fonctionnement de la gouvernance qui les mobilise semblent être le premier facteur du succès des stratégies de développement centrées sur l'articulation maîtrisée des formes de protection et des formes de développement. Les dotations affectées à l'entretien des patrimoines naturels jouent un rôle moins déterminant dans la capacité des territoires à construire un nom, nom qui se révèle, assez logiquement, comme un avantage à long terme. Les modalités de leur mobilisation marchande semblent importer moins que leur existence. Si ces ressources naturelles apparaissent une condition nécessaire au développement d'activités touristiques, elles ne sont en rien une condition suffisante à leur succès. La capacité des labels à influer sur le développement touristique n'a pas été systématiquement démontrée par cette première phase de la recherche, malgré leur mobilisation croissante par les élus et les acteurs du tourisme et du patrimoine. Même lorsque le classement va de pair avec une activité touristique importante, celle-ci n'est pas toujours due à la labellisation (Les Bouillouses, Néouvielle). Mathieu Lemaitre, dans l'application qu'il a conduite dans sa recherche dans la région Midi-Pyrénées, démontre d'ailleurs, à l'aide d'une analyse économétrique, que le succès des « grands sites » régionaux précède la création du label, et non l'inverse. Aussi l'influence concrète des programmes de valorisation et de développement, lorsqu'ils existent, apparaît extrêmement difficile à détecter et à isoler des autres effets liés à la notoriété des hauts lieux ; cette influence prend de multiples formes selon les sites. Elle se matérialise plus par l'accumulation d'initiatives (labels, programmes de promotion divers, marques patrimoniales, déclinaison sous toutes ses formes comme dans le cas de Sainte-Victoire, etc.) que par un type particulier de gouvernance ou de gestion du développement. Cette accumulation d'initiatives, lorsqu'elle existe, par la volonté politique forte de valorisation des grands sites qu'elle révèle, semble porter ses fruits en termes d'impacts économiques et sociaux.

*

* *

Sainte-Victoire apparaît comme un cas d'école tant au niveau des processus de construction d'un schéma d'ensemble (non promu en tant que document de planification rigide, mais affirmé davantage en tant que guide d'action autour d'un projet partagé) de la gestion de la fréquentation autour de la charge (« socialement ») admissible qu'au niveau de la gestion de l'activité économique et sociale dans un site classé de grande taille (23 476 ha, 3e site classé de France), avec un partenariat de cogestion, entre l'État et les collectivités territoriales, permanent et sans faille, y compris au niveau des autorisations réglementaires, et ce malgré quelques avis divergents (la commune de Jouques, par exemple, souhaitant que tout le territoire de la commune soit classé, ce qui ne fut pas réalisé). Dans cette gouvernance d'ensemble, le rôle du Grand Site est très important dans la mesure où il permet une connaissance intime du terrain du point de vue naturaliste, mais également du point de vue économique, social et politique, puisqu'il est associé à la gestion réglementaire du site et à son développement. Ce dispositif de jeu d'un ensemble partagé par tous les niveaux et par tous les acteurs permet une gestion de la capacité de charge « vécue » au plus près, de manière plus souple que ne l'aurait réalisé une application stricte des textes relatifs à la préservation de la nature ou à la mise en sécurité de secteurs entiers. Il est notable que cette gouvernance bénéfique ait été renforcée par un contexte associatif apaisé. Bien avant l'apparition du dialogue sur Internet et sur les réseaux sociaux, l'expérience Sainte-Victoire impose une évidence : la gestion de la capacité de charge d'un site exceptionnel n'est pas figée, elle se construit au jour le jour dans l'échange et le partage.

Pyrénées-Mont Perdu, un processus de préservation, de visite et de patrimonialisation difficile

© V. Vlès, mai 2013

Pyrénées — Mont Perdu, patrimoine mondial de l'humanité[8]

Ce paysage de montagne exceptionnel, qui rayonne des deux côtés des frontières nationales actuelles de France et d'Espagne, est centré sur le pic du Mont-Perdu, massif calcaire qui culmine à 3 352 m. Le site inscrit au patrimoine mondial, d'une superficie totale de 31 189 ha, comprend deux des canyons les plus grands et les plus profonds d'Europe sur le versant sud, du côté espagnol (20 134 ha dans la zone centrale du Parc national d'Ordesa et une large part de sa zone de protection périphérique), et trois cirques importants sur le versant nord, plus abrupts, du côté français – formes géologiques terrestres classiques (10 505 ha de site classé, dont 7 451 dans le Parc national des Pyrénées). Ce site est également un paysage pastoral qui reflète un mode de vie agricole autrefois répandu dans les régions montagneuses d'Europe et compte 8 villages (Aragnouet, Gavarnie, Gèdre en France et Bielsa, Fanlo, Puertolas, Tella-Sin, Torla en Espagne). Les qualités paysagères exceptionnelles de tous ces cirques et canyons sont également des témoignages inestimables sur la société européenne d'autrefois à travers son paysage de villages, de fermes, de champs, de hauts pâturages et de routes de montagne (http://whc.unesco.org/fr/list/773/).

D'ailleurs, c'est sur ces bases et arguments naturels et paysagers que l'inscription a été justifiée par l'UNESCO après saisie des organisations consultatives :

Pour l'IUCN[9], bien que les atouts naturels des Pyrénées se retrouvent dans d'autres régions de montagnes, sa portion centrale autour de Gavarnie – Mont Perdu présente une association de

[8] Les gestionnaires du bien patrimoine mondial Pyrénées-Mont Perdu sont le Parc National Français des Pyrénées-Occidentales (pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr - site web : www.parc-pyrenees.com) et le Parque Nacional de Ordesa y Monte Perdido (ordesa@mma.es - site web : www.ordesa.net)

[9] L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, première organisation environnementale mondiale créée en 1948, aide à trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'environnement et du développement les plus pressants de l'heure

phénomènes alpins naturels spectaculaires. Les gradients climatiques est/ouest et nord/sud sont également à l'origine d'un cadre biologique unique. En tant qu'unité paysagère, le massif calcaire du Mont Perdu présente un certain nombre de formes géologiques classiques telles que des canyons profondément incises et des cirques spectaculaires. C'est également un paysage exceptionnel avec des prairies, des lacs, des grottes, des montagnes et des forêts.

Pour l'ICOMOS[10], la « région Pyrénées-Mont Perdu située entre la France et l'Espagne est un paysage culturel exceptionnel » (http://www.mppm.org/fr/pays-fr.html). Elle associe la beauté panoramique à une structure socio-économique qui plonge ses racines dans le passé et illustre un mode de vie en montagne qui a presque entièrement disparu dans le reste de l'Europe. L'homme a contribué à modeler ces paysages : ses traces sont visibles partout, à la fois grâce aux vestiges matériels et à la mémoire. Malgré les conditions de vie difficiles dues à l'altitude, les hommes s'y sont installés et confèrent une véritable signification à ce bien naturel.

Le Mont-Perdu forme le pivot d'une zone géographique couronnée par les sommets des Tres Serols. L'apparition de l'homme dans ces contrées, tout d'abord nomade puis sédentaire, fut précoce. Les hommes ont exploité les ressources de ces hautes montagnes dans les vallées et leurs versants, mais aussi sur les hauts pâturages, les régions boisées, les parois rocheuses, les cols, les cours d'eau. Ses installations dans cette région remontent au paléolithique supérieur (40 000 – 10 000 av. J.-C.), comme en témoignent les sites tels que les cavernes d'Añisclo et d'Escuain, les cirques de pierre de Gavarnie et le dolmen de Tella. Des documents du Moyen-Age attestent de ces établissements sédentaires sur les versants du massif et des vallées avoisinantes des rivières Ara, Yesa, Aso et Vellos, Yaga, Barrosa et Cinca, Neste d'Aure, gaves de Gavarnie et Héas. À cette période, sentiers et routes, ponts, maisons et hospices (*hospitales* de Gavarnie, Bujarelo, Aragnouet, Parzan, Héas et Pinet) existaient déjà. Les hommes et leurs troupeaux y ont imprimé leur marque sur la flore des pâturages et des bois. L'exploitation des hauts pâturages comme ceux de Gaulis ou d'Ossoue témoigne de l'ancienneté de la transhumance et de sa marque dans le paysage (http://www.mppm.org/fr/hist-fr.html).

[10] L'ICOMOS, Conseil international des monuments et des sites, est une organisation internationale non gouvernementale qui œuvre pour la conservation des monuments et des sites dans le monde.

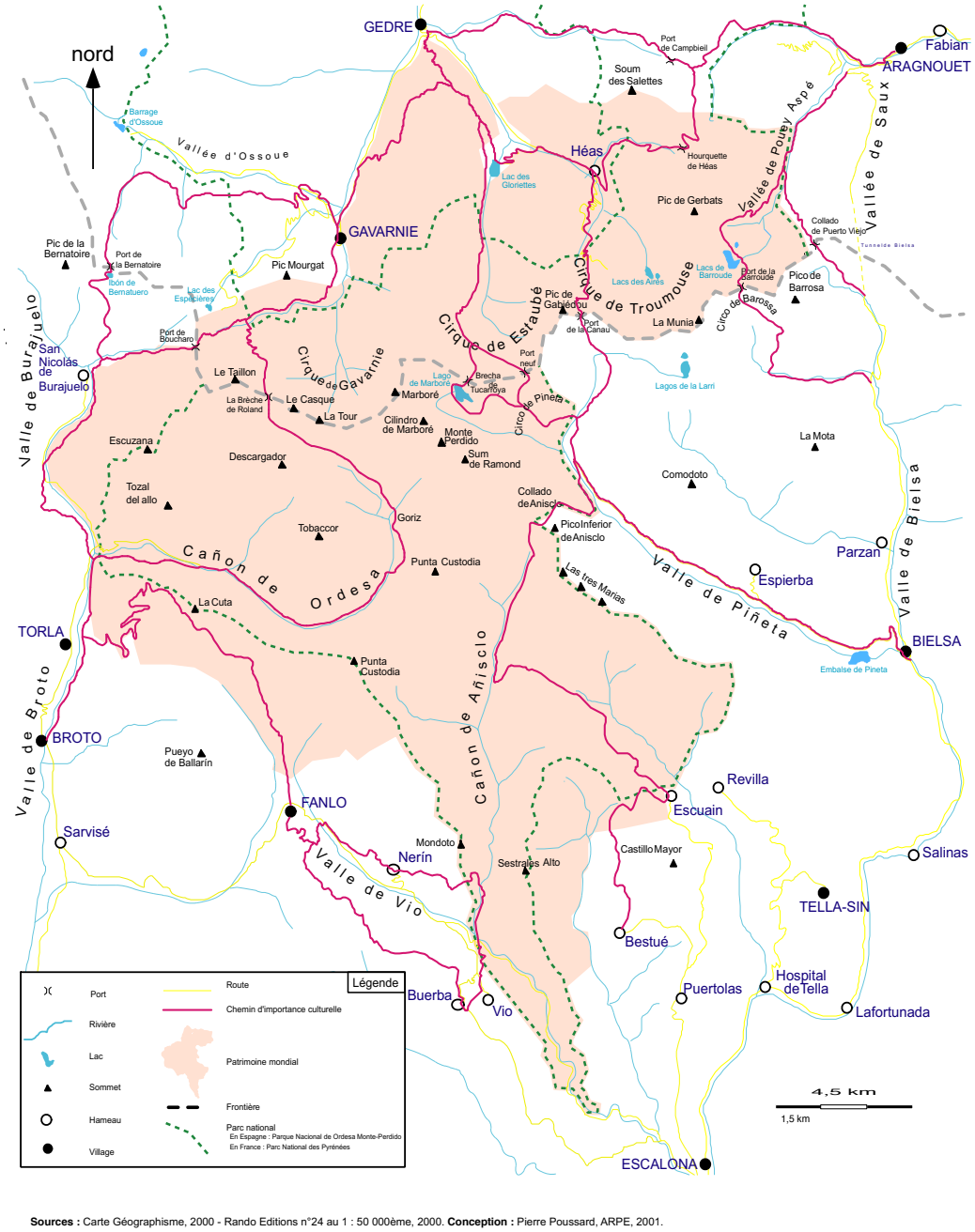

Sources : Carte Géographisme, 2000 - Rando Editions n°24 au 1 : 50 000ème, 2000. **Conception :** Pierre Poussard, ARPE, 2001.

Figure 27. Pyrénées-Mont Perdu : délimitation du bien inscrit sur la Liste UNESCO en 1997, modifié en 1999. Sources : Tres Serols – Mont-Perdu, Association MPPM, monographie TSMP, 2009. http://www.mppm.org/cartes/perimetre.pdf

Les vallées du Mont-Perdu et leurs cols ont permis aux deux communautés d'entretenir des liens économiques et sociaux plus étroits avec leur communauté respective des plaines bigourdanes et

aragonaises. Le système juridique et politique spécifique de ce périmètre exceptionnel, établi de longue date, est depuis bien longtemps indépendant des gouvernements centraux.

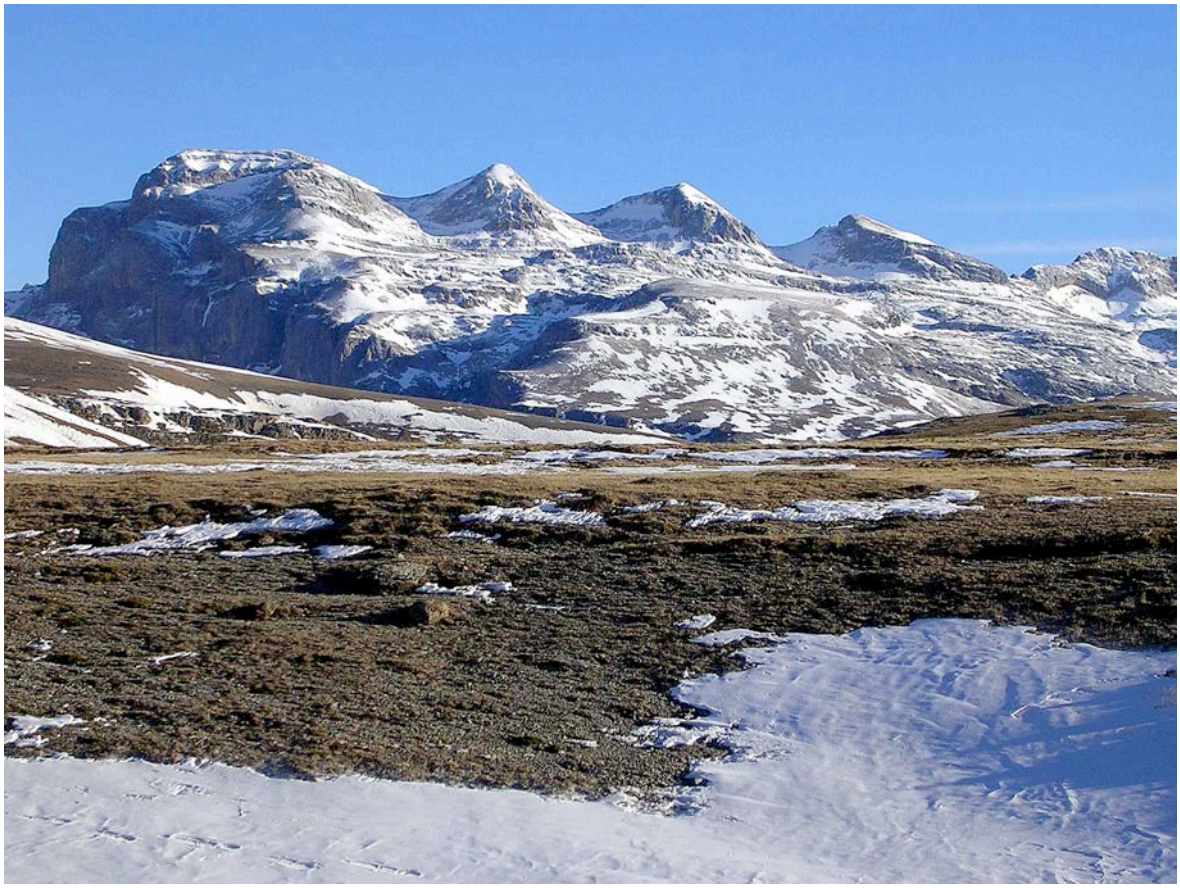

Figure 28. Macizo las Tres Sorores : Mont-Perdu (3 355 m), Soum de Ramond, Pico de Añisclo — vue de Cuello Arenas (Fanlo-Nerín, Aragon), cliché Vincent Vlès, 2005

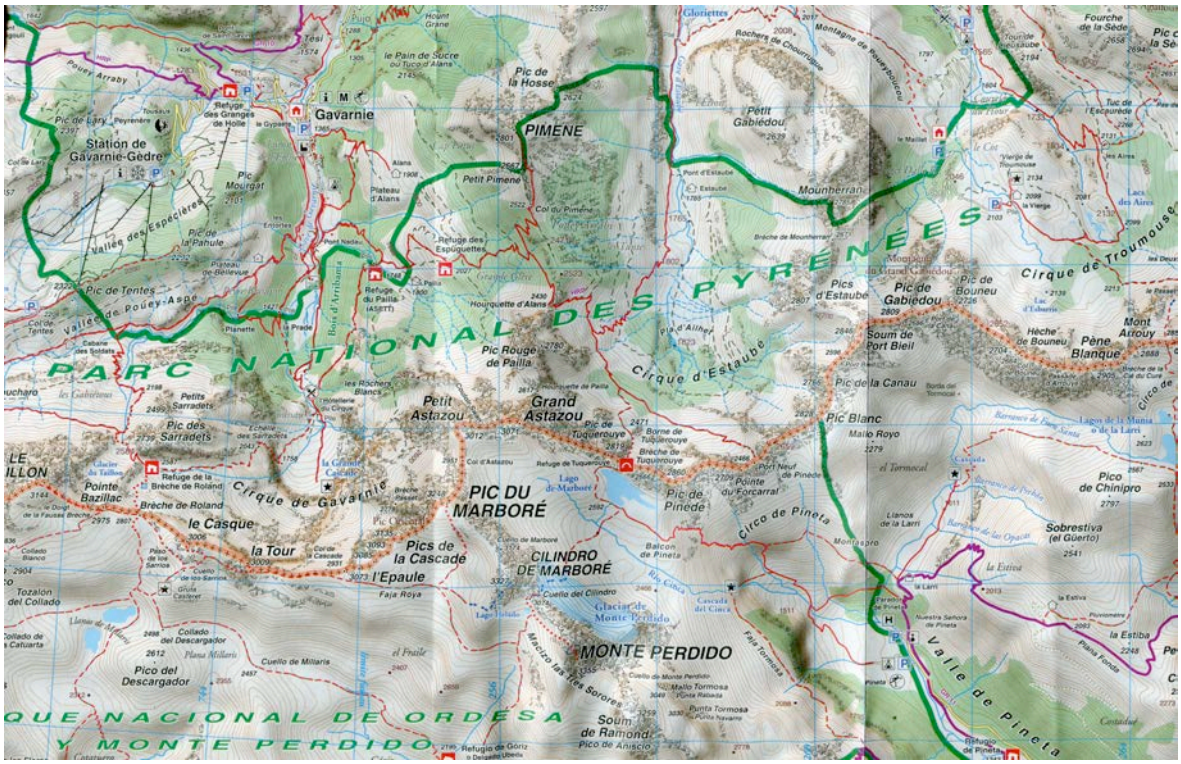

Figure 29. Les crêtes frontalières séparant les cirques et canyons, source : carte IGN 1 : 50 000

1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Pour autant, cet espace transfrontalier peine à constituer un territoire de gouvernance coordonnée pour gérer les problèmes modernes de l'environnement et du développement. En matière de tourisme et d'accueil des publics notamment, le territoire de gestion des fréquentations n'existe pas pour la totalité de la superficie couverte par le site exceptionnel transfrontalier (enquêtes terrain — juin 2015). Côté français, les seuls aménagements liés à une tentative de régulation des flux se sont limités, à partir de 1990, au village d'accès au site de Gavarnie, et non à ses nombreux points d'accès : seuls quelques parkings ont été créés dans le village de Gavarnie, avec piétonisation partielle de la rue centrale commerçante les deux mois estivaux, autorisant toutefois un passage des bus. Pourtant, Gavarnie et Gèdre bénéficient d'atouts naturels exceptionnels (Cirques de Gavarnie, Estaubé et Troumouse, enneigement favorable…) qui ont fait leur réputation et engendré une fréquentation estivale « naturelle » considérable. Cette forte fréquentation estivale a eu pour mérite de permettre un développement touristique des villages et le maintien de la population : l'activité touristique constitue une activité complémentaire essentielle pour une majorité d'exploitants agricoles sur le territoire, car elle représente un complément financier important de leur chiffre d'affaires (chambres d'hôtes, vente directe de la production, etc.) ; en 2000, 48 % des exploitants du massif des Pyrénées avaient une activité secondaire. Mais ce tourisme n'est pas un tourisme au sens moderne du terme, mais plutôt un excursionnisme, d'où une réelle nécessité pour le territoire Gavarnie-Gèdre de parvenir à fixer une clientèle de séjour au moyen d'équipements structurants, permettant d'étendre la saisonnalité et de maintenir la vitalité économique du territoire. L'accessibilité du site demeure relativement difficile même si cela ne constitue pas une entrave à la découverte du territoire dans la mesure où la destination de cette montagne reste dédiée à un public bien spécifique, au fait des difficultés et des particularités de randonnée ou séjour en haute montagne).

Figure 30. Cirques (second plan : Troumouse, arrière-plan à droite, Mont-Perdu), vus depuis le pic Campbieil (3 157 m), cliché Vincent Vlès, 2008

Au cours de la période récente, le tourisme est devenu l'activité dominante de ce secteur, avec environ 600 000 visiteurs à l'entrée d'Ordesa et environ 500 000 à 900 000 dans le secteur des trois cirques français, les comptages sur le versant Nord étant soumis à des méthodes, des périodicités et des lieux à chaque fois différents, ce qui ne permet pas d'en avoir une connaissance à la fois complète ni même exacte. Les labellisations successives de ces sites (pour la versant français, site classé en 1946, Parc national en 1967, Opération Grand Site en 1989, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager en l1995, Patrimoine mondial en 1997, Grand site Midi-Pyrénées en 2009) ont accéléré leur mutation vers une économie de la visite qui touche, au même moment, plusieurs secteurs des Pyrénées espagnoles (Benos et coll., 2007 ; Garcia Ruiz, 1990). Gavarnie et Torla deviennent des « entrées » de parcs et sont aménagées avec la construction d'infrastructures d'accueil, de structures d'hébergement, de nouveaux commerces. La pression foncière croissante provoque une saturation progressive des deux villages et de leurs espaces valléens. Parallèlement, des mutations interviennent de part et d'autre de la frontière avec des migrations de retour, l'accroissement de la double résidentialité (Bachimon & al., 2015), la diversification des pratiques de visite et touristiques, la transformation de l'économie rurale traditionnelle.

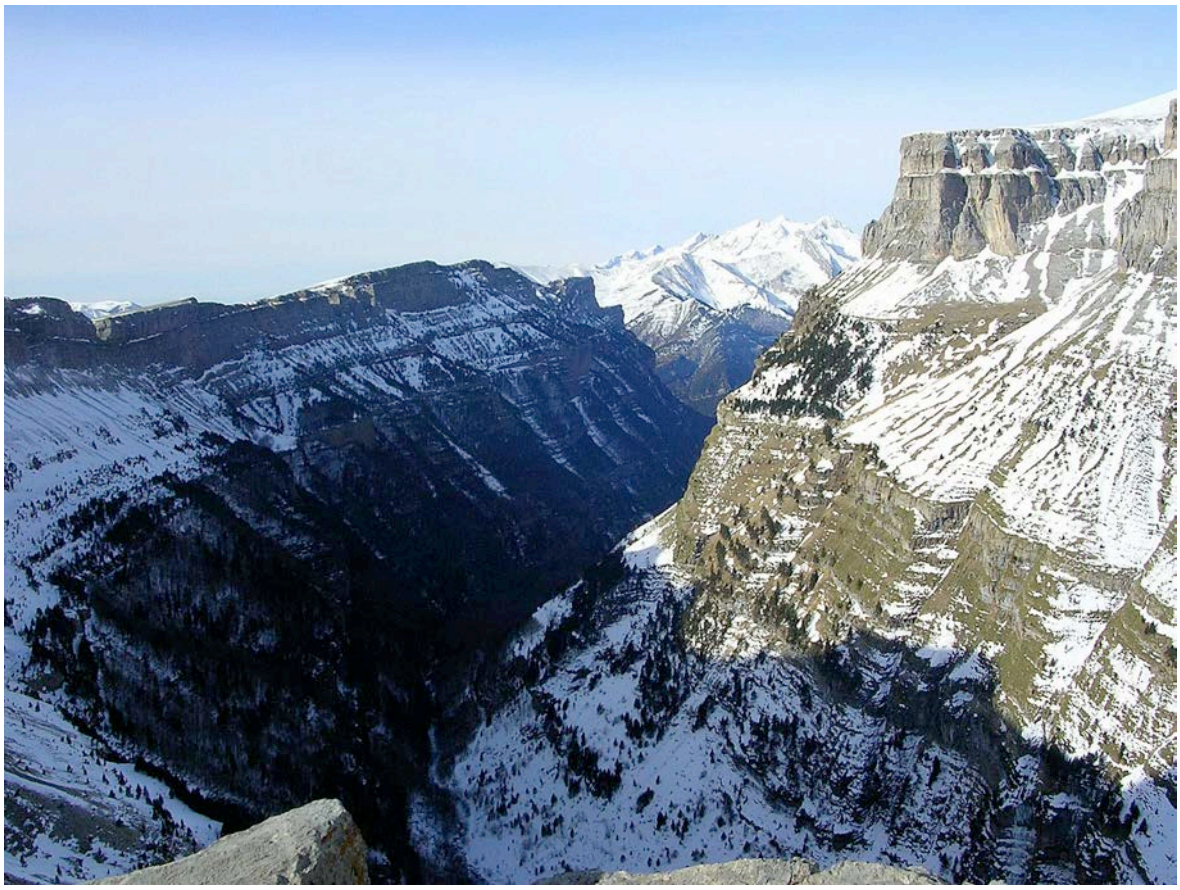

Figure 31. Canyon d'Ordesa, de Cuello Gordo (Aragon), cliché Vincent Vlès, 2005

Dans ce mouvement économique et social d'ensemble, le classement au patrimoine mondial a introduit une « rupture territoriale » (Benos et al., 2007) en assemblant dans un site unique transfrontalier des secteurs dont les pratiques de gestion obéissent à des dispositifs et des dynamiques assez différents. Le fait que l'acteur principal de l'initiative du classement ait été issu de la société civile plutôt que de la sphère des politiques publiques (les états français et espagnols, les administrations déconcentrées, les collectivités territoriales n'ont pas été les maîtres d'œuvre du dispositif) a créé des débats organisationnels assez conflictuels et des tensions peu propices à l'instauration d'une gouvernance, notamment en termes de gestion des flux où les aménagements nécessaires à la réalisation de cet objectif nécessitent l'accord de toutes les parties (les équipements devant être réalisés sur des territoires communaux).

Parallèlement la nécessité d'offrir des conditions d'accueil des visiteurs et des conditions de vie (pour les habitants et les exploitants) qui soient synonymes de sécurité et de maintien d'un minimum de services (maintien de l'attractivité du territoire) s'est renforcée. Les tensions auxquelles le Parc national des Pyrénées a dû faire face entre ses différentes composantes ont eu, sur ce plan, des conséquences dans les retards pris dans la mise en place d'un territoire organisé de gestion des flux. Au contraire, le parc national d'Ordesa y Monte Perdido, s'il a aussi pâti des compétitions de pouvoir entre ses deux administrations de tutelle régionale et nationale, n'a pas géré directement la question du développement et de la gestion des visites, prise en charge par l'Organisme autonome des parcs nationaux (à l'époque) et les comités mixtes de gestion, structures paritaires créées par la loi de 1997 sur la conservation de la nature, composées de représentants de l'État et des Autonomies, qui étaient les véritables détentrices du pouvoir de planification et du pouvoir décisionnel concernant la gestion des parcs nationaux jusqu'à la réforme de la loi en 2005. Côté espagnol, les programmes de subventions ont permis la réalisation de nombreuses infrastructures non seulement dans le Val de

Broto (centre d'interprétation à Torla, à Tella), mais également dans le large secteur des villages de montagne (Fanlo, Nerín). Versant Sud, le périmètre de la gestion touristique a été ouvert au-delà des portes des hauts lieux, notamment du fait de la constitution de la comarca du Sobrarbe (compétente pour gérer le tourisme), alors que versant nord la gestion a été plus réfléchie en termes de pôle, l'intercommunalité touristique étant embryonnaire jusqu'à une date récente (Clarimont, 2006 ; Clarimont & Vlès, 2009).

Ces différences structurelles expliquent pourquoi, finalement, les acteurs non seulement adhèrent difficilement à la démarche de constitution d'un territoire unique de gestion des flux, mais également ont encore du mal à assurer des conditions minimales d'accueil et de sécurité des habitants, des exploitants et des visiteurs. Cette démarche n'a pas fait l'objet, jusqu'à récemment, d'une réflexion et encore moins d'une programmation dédiées notamment pour développer un tourisme durable et responsable permettant la conservation du site.

Du coup, « les dynamiques escomptées n'ont tout simplement pas existé » (Benos, 2007).

En l'absence de moyens importants pour gérer ce qui, versant nord plus que versant sud, est plus un excursionnisme de masse qu'un tourisme, Gavarnie et Gèdre ont peu à peu acquis une réputation « d'usine à touristes » perdant ainsi leur qualité originelle de l'accueil paysan (avec le passage à une économie dite « de cueillette ») (DDT Hautes-Pyrénées, 2013 ; Moulinié, 2015 : voir ci-après, point 5 page 100). Paradoxalement, l'apport économique de cette clientèle de passage demeure insuffisant pour permettre la pérennité des activités des commerces et des structures publiques.

Les acteurs publics (DDT 65, communes, Conseil départemental) cherchent actuellement à changer de modèle de développement afin de « *transformer les deux villages en véritable station de séjour* » (DDT 65, 2013). Depuis 1986, les communes de Gavarnie et Gèdre (près de 25 000 ha et seulement 450 habitants) développent conjointement leur activité touristique. Une communauté de communes existe depuis 2000 entre ces deux villages avec pour compétence principale le développement touristique (dont la station de ski, voir encadré infra). L'office de Tourisme est également géré en commun au travers d'une association loi 1901. Le schéma départemental de coopération intercommunale a transformé cette structure éclatée et isolée en la fusionnant dans un territoire qui associe l'ensemble des communes de deux gaves à l'échelle des 17 communes du Pays Toy.

Versant français

Démographie : 400 habitants – population en décroissance depuis plus de 50 ans. Densité : 1.8 hab/km²

Logements : 619 dont 27.7 % rés.principales, 62.8 % res. Secondaires, 9.5 % vacants

Logement social : *5* logements sociaux conventionnés (OPH 65, collectif)

Emploi : 265 ; taux de chômage faible : 3 % ; emploi saisonnier important

Économie : 75 entreprises : commerces et services : 80 %, administration : 10 %, 147 établissements actifs : agriculture 26.5 %, commerces et services : 57.8 %, administration : 10.2 %

Agriculture : 35 exploitations, SAU moyenne : 13 ha ; 31 exploitations agricoles (21 avec le siège d'exploitation à Gèdre, 5 à Gavarnie, 3 à Luz, 1 à Villelongue, 1 à GEU) dont 22 exploitations peuvent être qualifiées de professionnelles (chef d'exploitation à titre principal à la MSA). 23 exploitations qui transhument en 2012 sur la Commission syndicale de Barèges. Dominante élevage : 19 éleveurs ovins et 16 éleveurs bovins

4 éleveurs en AOC Barèges Gavarnie. 46 ans de moyenne d'âge (moyenne départementale à 53 ans). 15,5 ha de SAU en moyenne en 2012 à comparer à 14,9ha en 2000. Maintien du nombre d'exploitants déclarés à la PAC depuis 2000 (on observe souvent des baisses).

Le domaine pastoral occupe l'essentiel du territoire. Ces surfaces gérées par la commission syndicale de la vallée de Barèges sont utilisées comme estives collectives de juin à septembre. Les transhumants viennent des communes voisines et des départements voisins (départements voisins). La pratique de la transhumance contribue au maintien de l'ouverture du paysage, mais elle est surtout une nécessité économique pour les exploitations de montagne qui disposent d'une ressource fourragère limitée. La commission syndicale de Barèges déclare environ 14 000 ha de surfaces collectives dans ces deux communes.

Équipements touristiques structurants :

— Station de ski alpin (50 000 journées/skieurs/an ; CA : 800 k€), reprise par le groupe andorran Ski Resort International-PGI France

— Stade nordique (fond, raquettes au cœur du cirque de Gavarnie)

— Maison du parc National des Pyrénées à Gavarnie

— Millaris, musée «découverte de Gavarnie-Gèdre» à Gèdre

— Base de loisirs de Gèdre (piscine, patinoire, salle d'escalade, bob-luge)

Capacité d'accueil touristique :

Au global : 3 485 lits, répartie pour 55 % sur Gèdre et 45 % sur Gavarnie (tous ouverts l'été)

Hôtellerie : 8 hôtels ; 157 chambres (6 classés 2 étoiles, 2 classés 3 étoiles)

Camping : 3 pour 163 emplacements, classés 2 étoiles

Refuges : 4 sur la commune de Gavarnie (Sarradets, Pailha, Espuguettes, grange de Holle) ; 3 en périphérie (Tuquerouye, Goritz, Baysselance).

Fréquentation touristique :

Hiver 200 000 personnes environ (station : 40 à 60 000 journées/skieurs/an)

Été/Automne/printemps : 750 000 personnes environ

Sources : DDT 65, 2013

La question de l'avenir de la station de ski semble moins marginale dans le dispositif qu'il n'y paraît. La Cour des comptes relève que les impôts locaux affichent des taux élevés et doivent parfois subir de fortes augmentations pour absorber les pertes liées notamment à la station de ski. La communauté de communes de Gavarnie-Gèdre a, de ce point de vue, consenti un effort fiscal important (la pression fiscale est mesurée par le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui compare le produit fiscal réel à celui qui résulterait de l'application des taux moyens nationaux). Cependant, la question de l'équilibre économique de la station de ski ne saurait se résumer au seul équilibre financier de la structure exploitant le ski et implique des choix stratégiques plus vastes, à l'échelle de l'ensemble des stations de ski des Pyrénées d'une part, mais également tenant compte de sa *compatibilité avec le projet à long terme* du territoire de Gavarnie-Mont Perdu. Si l'activité de la station de ski entraîne des retombées économiques et crée des emplois, ce qui peut justifier une intervention publique d'aide indirecte à l'activité de l'acteur privé qui en a pris la gestion, elle ne peut toutefois plus se faire sans conditions ni vision globale de développement dans un contexte de maîtrise de la dépense publique à une échelle territoriale plus intégrée (Cour des comptes, 2015).

Le fait que l'inscription des sites au patrimoine mondial et dans le Parc soit considérée au niveau local d'abord comme un dispositif de protection, donc une contrainte, explique donc en partie – mais en partie seulement – les difficultés de constitution d'un territoire unique de gestion des fréquentations. L'existence même de cet espace n'est pas encore évidente en tant qu'espace vécu

entre les deux versants, car ce n'est pas un espace fréquenté et ni pratiqué par les mêmes visiteurs ni les mêmes habitants, donc peu d'interrelations sociales et politiques s'y nouent et sans doute les représentations de cet espace transfrontalier y demeurent fort différentes de part et d'autre de la frontière d'une part, mais également au sein des acteurs de la gouvernance de chaque versant.

Par ailleurs, le fait que la reconnaissance de Gavarnie comme celle d'Ordesa se soit réalisée dans leur propre cadre national respectif a éclaté la gestion de la valeur rattachée à chacun des deux sites. Dans les deux cas, la gestion et l'entretien de son propre lieu exceptionnel dans des structures à échelle restreinte, segmentée, constitue un frein à la constitution du territoire de gestion des flux et la faiblesse structurelle et originelle du site Pyrénées-Mont Perdu dans son ensemble .

Dans le détail, voici quelles en sont les conséquences.

1.1. De fortes réticences locales à la gestion des flux

Un premier plan de gestion des flux dans la partie française avait été mis en œuvre dans le cadre d'une Charte de gestion en 1995 et venait se superposer aux plans de gestion distincts des deux parcs nationaux situés de part et d'autre de la frontière. Supervisé par un Comité de gestion, ce plan a été considéré comme suffisant pour la partie espagnole (pris en charge par le budget national), mais insuffisant dans son versant français. Le « *financement pour la gestion du site* » a ainsi été « *jugé très insuffisant* » (sources : section II UNESCO) : « *il n'existe pas aujourd'hui de plan de gestion et pas de budget de fonctionnement du site* »[11].

Effectivement, le territoire se déclare actuellement dans l'impossibilité de connaître précisément les flux de visiteurs, bien que la situation des trois cirques permette d'appliquer les techniques simples de comptage des flux utilisés en tourisme (la méthode traditionnelle « cordon + enquête observation associée » permettrait ici une approche fiable des flux dans le temps et dans l'espace). Le directeur de l'Office de tourisme de Gavarnie déclare : « *on est entre 500 000 et 800 000 visiteurs à Gavarnie environ, mais c'est difficile de savoir. Et encore je vous parle de Gavarnie Gèdre et non Gavarnie tout seul. Gavarnie tout seul, c'est 350 000 visiteurs environ, et que l'été... mais ces chiffres sont faux… on est incapable de savoir. Ces chiffres seraient ceux de 4 mois (de juin à septembre), avec un pic le premier lundi d'août ; et cela dure 10 jours. Les jours là, c'est n'importe quoi, les voitures sont arrêtées les unes derrière les autres... ; les parkings de Gavarnie accueillent 800 places payantes, donc ces jours-là, les voitures sont garées en double file. La problématique de la gestion des flux est capitale à Gavarnie, mais uniquement sur 15 jours dans l'année… ces 15 jours-là, la satisfaction est médiocre, la consommation est faible, il y a trop de monde, une fuite de la foule et une perte de repères, la signalétique totalement non respectée…* » .

Cette indétermination technique laisse la porte ouverte à toutes interprétations, tant sur les évolutions des flux dans le temps que sur leurs origines : « *Pour nos commerçants ici, il n'y a jamais trop de monde. À nous de gérer. Il y a quand même une baisse de fréquentation, de 2 millions de visiteurs on est passé à 800 000 sur l'année. C'est dû à beaucoup de choses : des éléments de société, la crise économique, notamment la clientèle de Lourdes qui diminue. Ça chute énormément avec 1,8 jour de durée de séjour à Lourdes. Énorme baisse de fréquentation sur Lourdes et des transports collectifs* » (Maire de Gavarnie, entretien du 2 juin 2015). Et la résistance à l'idée même de régulation de la fréquentation de l'ensemble des sites semble forte, notamment parce qu'elle se focalise en grande partie sur le site du village de Gavarnie : *« Le village n'est pas engorgé, non, on peut y mettre un paquet de piétons. Pourquoi désengorger alors ? »* (Maire de Gavarnie). D'autant que les commerçants sont mécontents de l'évolution de leurs clientèles : « *La société a évolué. Les*

[11] http://whc.unesco.org/archive/periodicreporting/EUR/cycle01/section2/773-summary.pdf

gens ne font plus comme avant. Le touriste de Lourdes classique qui venait à Gavarnie, qui achetait une marmotte qui sifflait, c'est fini... ceux qui persistent à ne vendre que ça ne sont pas contents. La rentabilité des entreprises est difficile. La saison est concentrée sur un mois environ. C'est difficile » (ibidem).

L'absence de toute prospective écotouristique d'ensemble sur les sites des cirques transfrontaliers ouvre la voie, pour un temps, à des conflits d'usage où la provocation semble de mise : « *On n'a pas fait le bilan carbone.... ici on les appelle les "écotalibans", les écolos extrémistes !! De toute façon les clients qui se mettent sur une terrasse de café sans pollution ressentent plus de bien-être. On n'a pas besoin de faire des études...* » (Maire de Gavarnie), ou : « *un plan de gestion des flux ? L'affaire des écologistes… des mesures uniquement environnementales et non économiquement rentables, nuisibles pour l'économie locale, commerçante* » (ibidem). Les acteurs du terrain (directeur de l'O.T., maire, directeur de la station) s'accordent à dire que la démarche UNESCO « *n'a pas du tout été appropriée par les gens d'ici. La communication n'allait pas bien : on ne savait même pas qu'on rentrait dans un site Patrimoine UNESCO* » « *personne n'a été impliqué, les habitants ont eu l'impression d'être pris pour des indigènes. La seule chose retenue avec l'UNESCO : + 30 % de fréquentation, c'est la seule chose qu'ils retiennent* » (directeur station, juin 2015). Cet « avis d'acteur » ne semble pas unanimement partagé par la population (enquête ethnologique, point 5 ci-dessous).

La tentative de gestion des flux intervenue en 1997, dans le cadre de l'Opération Grand Site, a opéré successivement une interdiction de la circulation dans le village puis, revenant en arrière, une circulation « allégée » permettant l'accès aux habitants et aux résidants hors période estivale (entretien Maire de Gavarnie). Les camping-cars ont été accueillis sur une aire aménagée à l'extérieur du village. Pour le Maire de Gavarnie, ce dispositif a « très bien marché ». Pour autant, il note que le dispositif rencontre des difficultés avec les commerçants, dont le dispositif « *perturbe les habitudes* ». « *Pour les commerçants, il n'y a jamais trop de monde* ». Il regrette également la position de préservation par la régulation des flux soutenue par les associations de protection de la nature : « *Les écologistes nous auront bien "emmerdés", toutes ces années... on a affaire à des intégristes, des écologistes intégristes.... c'est eux qui ont tout freiné dans notre démarche. Selon moi, avec les flux piétons, l'environnement sera protégé. À un moment donné, il vaut mieux gérer un flux important au même endroit et avoir des échappatoires sur les cotés pour apprécier la nature que d'avoir des quantités de personnes dans différents endroits. Il vaut mieux avoir une autoroute à gérer et laisser des abords à emprunter pour trouver ce que l'on recherche... (patrimoine, etc.) Ce qui permet dans des lieux comme les nôtres de régler les problèmes. Il vaut mieux concentrer les personnes finalement sur un axe... et laisser vivre le commerce local tout au long d'un axe de visite* ». On sent bien, dans ces propos, à la fois le poids des tensions issues de l'initiative de l'inscription du massif Pyrénées Mont-Perdu par une partie de la société civile – surtout intellectuelle et savante — échappant au champ politique local et l'ambiguïté de cette patrimonialisation qui n'a pas su créer une culture commune de l'action. Bien que du temps des sociétés agropastorales où les relations de gestion de la ressource pastorale et des liens commerciaux existaient, celles-ci n'ont pas suffi, pour autant, à constituer un ensemble transfrontalier au sens des acteurs, au sens politique, d'une gouvernance commune. L'unité du massif Pyrénées Mont-Perdu existe certes en tant qu'invention des Pyrénéistes ou d'une partie des scientifiques ou des experts, mais sans doute peut-être pas encore en tant que communauté d'intérêts des gestionnaires.

À l'avenir, si un territoire de gestion des flux pouvait se constituer, cet espace de régulation gagnerait sans doute à intégrer l'ensemble des acteurs en charge de la régulation des visites et parcours dans les sites exceptionnels, classés et protégés, contigus (les trois cirques français et celui d'Ordesa voisin). Quel pourrait être ce territoire de gestion idéale, et, au-delà, quel est le modèle de gouvernance possible ?

Pour en tenter une définition, il convient de revenir sur les figures de protection qui fondent l'unité de ces sites. Le maintien des caractéristiques physiques et paysagères du massif Pyrénées Mont-Perdu est assuré par un niveau réglementaire de protection élevé, développé à travers une complémentarité d'outils de protection des milieux naturels et du patrimoine culturel sur l'ensemble du Bien. La conservation, la protection et la sauvegarde du bien reposent sur des cadres de gestion réglementaire éprouvés :

Versant espagnol

Sur le versant espagnol, la documentation relative à la gestion des systèmes de protection du sud du massif Pyrénées Mont-Perdu est abondante sur la plupart des aspects scientifiques, mais également sur l'activité pastorale (histoire, savoir-faire, croyances, coutumes, etc.). Outre une abondante littérature grise sur les aspects scientifiques du bien (géologie, milieux naturels et écosystèmes, paysages), de multiples études scientifiques ont été menées depuis de nombreuses années notamment par les universités de Zaragoza, l'Universitat Autonoma de Barcelona (UAB). Le pastoralisme a fait l'objet par ailleurs de nombreuses études et de descriptions ethnographiques complètes. Le classement repose sur les inventaires (réalisés en 2000 par le parc National Ordesa y Monte Perdido) des mallatas ou cabanes dédiées à l'élevage présent dans le périmètre du parc (170 abris ou refuges à vocation pastorale, en ruines ou toujours en état), sur un « Plan de ordenacion del pastoralismo » sur 3 ans mis en place par le Parc dans le cadre de son nouveau Schéma directeur d'usages et de gestion (PRUG) qui prévoit notamment la réalisation d'un inventaire de l'architecture vernaculaire du pastoralisme, sur un inventaire réalisé par le Géoparc de Sobrarbe de plus de 100 zones d'intérêt géologique sur le territoire du Géoparc (une partie de ces points se situant donc sur le périmètre du Bien), permettant de situer et d'évaluer l'importance du patrimoine géologique du territoire, sur un inventaire des Biens d'Intérêt Culturel ou BIC présents sur le territoire municipal de plusieurs communes du Bien, majoritairement des monuments, mais aussi quelques zones archéologiques (Bielsa, Broto, Fanlo, Puertolas, Tella-Sin et Torla). Les outils de gestion de ces espaces sont constitués par :

a) un « Plan Rector de Uso y Gestion » (plan directeur pour l'utilisation et la gestion) du parc National d'Ordesa-Monte Perdido (décret royal 409/1995 du 17 mars [BOE n o 112 du 11 mai 1995],

b) un Plan de prévention des incendies forestiers du parc National d'Ordesa et Monte-Perdido, dans la province de Huesca. Afin de soutenir la population locale et d'améliorer leur niveau de vie, des subventions sont accordées annuellement par le biais de projets de développement durable. Les subventions sont octroyées aux particuliers, entreprises familiales, municipalités et ONG. Plus de deux millions d'euros ont été livrés en 2009. Des recherches pour une gestion scientifique des valeurs du site sont également en cours. Dans l'ensemble, le site du parc national a un budget annuel de 4 millions d'euros environ et un effectif de 120 personnes impliquées dans des taches proches de la gestion des flux, telles que le gardiennage, l'information, l'entretien, le nettoyage et la gestion administrative

c) le réseau Natura 2000 comprend trois zones de protection spéciale (Directive Oiseaux : Zonas de Especial Protección para las Aves de España - ZEPA) et quatre zones spéciales de conservation/sites d'intérêt communautaire (Lugares de Interés Comunitario/LIC. « Viñamala » [ES0000278], « Alto Cinca » [ES0000279] et « Ordesa y Monte Perdido » [ES0000016, février 1988], « Ordesa y Monte Perdido » [ES0000016, approuvé le 22/12/2003], « Río Cinca (Valle de Piñeta) » [ES2410019, approuvé le 22/12/2003], « Bujaruelo - Garganta de los Navarros » [ES2410006, approuvé le 22/12/2003] et « Rio Ara » [ES2410048, approuvé le 22/12/2003],

d) deux espaces naturels protégés au titre de la loi 6/1998 du 19 mai du Gouvernement d'Aragon. Dans ces espaces protégés, les usages et activités sont réglementés (les activités agricoles, d'élevage, forestières, cynégétiques et piscicoles compatibles avec la protection de chaque espace naturel

protégé sont autorisées, la visite, les activités agropastorales et forestières, la chasse et la pêche sont réglementées).

e) Le parc National Ordesa y Monte Perdido est géré par la communauté autonome à travers une Juntarectora, un Patronato ; le directeur du Parc est en charge de l'administration et de la coordination des activités du parc. Les parcs nationaux sont des espaces naturels à haute valeur écologiques et culturels dont la conservation relève de « l'intérêt général de la Nation ». La gestion du parc est encadrée par un plan ou schéma directeur d'usages et de gestion (PRUG),

f) les glaciers pyrénéens, espaces ou éléments de la nature constitués par des formations remarquables en raison de leur singularité, leur rareté ou leur beauté, font l'objet à ce titre d'une protection spéciale. Déclarés Monuments naturels par la loi 2/1990 du 21 mars, les « Glaciers Pyrénéens » disposent d'un plan de protection des Monuments naturels (approuvé en 2007),

g) la Réserve de biosphère Ordesa-Viñamala, déclarée réserve de biosphère le 22/01/1977 dans le cadre du programme UNESCO Man and Biosphere est la seule réserve de biosphère de l'Aragon. Son périmètre a été étendu en 2013 sur une superficie totale de 107 097,40 hectares, notamment sur le territoire municipal des communes de Broto, Fanlo, Puertolas, Torla et Tella-Sin. En vertu de la loi 8/20 041 du 20 de décembre relative aux mesures urgentes en matière d'environnement, la réserve de biosphère d'Ordesa — Viñamala fait partie du Réseau naturel d'Aragon et intègre ainsi la réglementation autonome de l'Aragon,

h) le *Geoparque de la Comarca de Sobrarbe* a été déclaré Géoparc le 21/09/2006 et fait partie du réseau européen des géoparcs. Ce géoparc reconnu par l'UNESCO présente un patrimoine géologique exceptionnel en raison de son intérêt scientifique, éducatif et esthétique. Ses habitants se sont engagés dans une stratégie de développement socio-économique durable qui comprend la promotion et la conservation des valeurs naturelles et culturelles de la région dans le but d'apprendre et de profiter de cette richesse et de les transmettre sur plusieurs générations. Ce géoparc permet de gérer et de valoriser le patrimoine local avec une méthode de travail approuvée par l'UNESCO,

i) la Loi du 3/1999 sur le Patrimoine culturel d'Aragon protège les biens culturels, les monuments et zones archéologiques sur les territoires de Bielsa, Broto, Fanlo, Puertolas, Tella-Sin et la transhumance en Aragon a été déclarée « Bien d'intérêt culturel immatériel » par décret 289/2011, du 30 août, en vertu de la Loi du 3/1999 sur le Patrimoine culturel d'Aragon. Le texte prévoit que les Biens d'Intérêt culturel immatériels (titre IV) soient, au titre des biens ethnographiques immatériels, sauvegardés « par l'Administration compétente au titre de la Loi, assurant la recherche, la documentation scientifique ainsi que le récolement/recensement exhaustif de tout matériel qui en serait le témoin permettant leur transmission aux générations futures » ; la Loi de protection des chemins de transhumance ou drailles (n° 3/1995, 23 mars, État central) qui ont le statut de terrain public et sont inaliénables ; si leur usage reste réservé au déplacement des troupeaux, des utilisations complémentaires peuvent être envisagées (promenade, randonnées pédestres et à cheval, déplacements sportifs sur véhicules non motorisés dans le respect de la priorité des troupeaux) et la loi n° 10/2005 (gouvernement d'Aragon) encadre la gestion (entretien, respect des usages réservés, etc.) de ces chemins (cabañeras o viaspecuarias) relevant du domaine public et assure également une protection légale des « éléments tangibles de l'activité pastorale » : les sentiers, les abreuvoirs, les cabanes pastorales, les ponts, etc. Par ailleurs, l'Instituto Aragonese de Gestion Ambiental (INAGA) s'est vu attribuer des compétences exclusives pour la mise en œuvre d'actions de modification de tracés et de carrefours, de regroupement de parcelles, occupations, utilisations exceptionnelles, utilisations pour véhicules motorisés et tous usages complémentaires.

Du point de vue de la fréquentation, la filière touristique du versant espagnol est mieux connue et plus structurée du point de vue économique et territorial que celle du versant français ; on peut en retenir quatre caractéristiques essentielles :

c'est une destination d'excursion, essentiellement motivée par la présence d'un riche patrimoine naturel au sein d'espaces naturels protégés tels que le parc national d'Ordesa y Monte Perdido (facteur décisif pour 46 % des visiteurs de l'OT de la Comarca en 2013) puis pour le patrimoine historique (24 %) et la pratique de sports de plein air (5 %),

c'est une destination familiale en majorité (pour 77 % des visiteurs),

l'organisation sur ce territoire est de longue date gérée au niveau intercommunal (comarca) par l'Oficina Comarcal de Turismo de Sobrarbe (installée dans le château d'Aínsa) et relayée par les offices de tourisme municipaux (Ainsa, Boltaña, Bielsa, Broto, Torla) qui sont ouverts aux visiteurs à l'année ou en saison. Le Parc national y possède des points d'informations à Bielsa et Torla, et en saison à Escalona, Escuaín, Piñeta y Tella,

le parc réceptif est important en termes de capacité d'hébergement : les campings présentent la plus grande capacité d'accueil avec 9 891 lits sur l'ensemble de la Comarca de Sorbrabe, mais ils sont complétés par 78 hôtels (dont 47 se situent dans les communes du bien du patrimoine mondial) avec une capacité de 3 483 lits. Enfin 13 refuges complètent cette offre marchande.

Pour autant, tout n'est pas parfait dans la contention et la régulation des flux (figure 32).

Figure 32. L'accès à Añisclo, cliché S. Clarimont, 2015

Versant français :

Pour son versant français, le classement et la protection du territoire du bien Pyrénées - Mont Perdu s'appuient sur des études nombreuses pour ses aspects scientifiques, notamment la géologie et les écosystèmes qui le composent (faune, flore, milieux, etc.) et l'inscrivent comme un haut lieu des Pyrénées françaises. Ils reposent sur des inventaires des milieux naturels : Zones naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2 (20 ZNIEFF type 1 et une ZNIEFF type 2), des enquêtes d'inventaire préliminaire sur la commune de Gavarnie (enquête ponctuelle) réalisée par le service régional de l'inventaire en 2011 (mai à décembre), des inventaires des cabanes (carte de localisation proposée par le Centre de Ressources de Gestion des Espaces des Hautes-Pyrénées).

D'autre part, le classement au titre de Natura 2000 d'Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude apporte des compléments en termes de gestion faunistique et de préservation des milieux. Le réseau Natura 2000 y a pour objectif la préservation de la biodiversité, avec le soin de chercher à concilier les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales. Il s'agit ici de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier. Ce réseau est constitué de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979. Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a mis en place au sein de chaque site du réseau Natura 2000 un document de gestion dit « document d'objectifs » (DOCOB). Ce document est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique et fait une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site. S'il comporte un état des lieux naturaliste et humain du site, ce document définit surtout les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place et précise les modalités de financement des mesures contractuelles. C'est donc à partir du document d'objectifs que sont établis les contrats de gestion. Le réseau Natura 2000 permet de consolider, améliorer et assurer à long terme les activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribue à reconnaître un territoire de gestion de l'articulation protection/développement de ces sites en accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur.

Du point de vue réglementaire, le site bénéficie par ailleurs d'une protection très importante : 60 % du bien est compris dans la zone centrale du Parc national des Pyrénées, le reste est entièrement inclus dans le site classé. Le bien est actuellement géré suivant le plan de gestion du parc National des Pyrénées, en coopération avec le Parc national d'Ordesa Monte-Perdido suivant une charte de coopération commune (2010-2020) et un plan annuel d'action.

Figure 33. L'ensemble Gèdre-Gavarnie ; les hauts lieux du patrimoine (le cylindre du Marboré (3 250 m) et le Taillon (3 144 m) dominent le paysage, cliché Vincent Vlès, 2008

Enfin, l'État français s'investit dans les actions permettant la reconnaissance par les populations locales de la valeur universelle du site Mont-Perdu. Cette appropriation est seule garante à terme de leur implication durable dans la préservation et la promotion du site. C'est pourquoi l'UNESCO considère « *qu'il convient de préserver au bénéfice des populations locales les manifestations événementielles, antérieures au classement, qui ont un impact économique et touristique significatif à la condition, naturellement, qu'elles ne soient génératrices d'aucune atteinte à l'intégrité physique et à l'authenticité du site. Les rencontres pastorales transfrontalières à la Bernatoire et le Festival de théâtre de la Gavarnie relèvent de cette catégorie de manifestations événementielles à préserver* ». Sur le versant français, dans le territoire classé au titre de la loi de 1930 codifiée, l'état et l'aspect des lieux ne peuvent pas être modifiés sauf autorisation spéciale de l'administration chargée des sites. Des dispositions protectrices particulières s'appliquent aux sites classés en ce qui concerne le camping, la publicité, l'enfouissement des lignes électriques.

C'est dans ce contexte réglementaire de protection d'ensemble (qui n'est pas en soi un « Dispositif Territorial du Tourisme » - Rayssac & al., 2015 : 70) qu'une Opération Grand Site a été portée à partir de 1990 par le ministère de l'Environnement en France pour enclencher une première réponse aux problèmes de dégradation de ce site majeur sur le plan national, victime de sa notoriété et d'une forte fréquentation touristique. Celui-ci a offert la possibilité de compléter de manière souple les dispositions de la loi de 1930 sur les sites classés qui ne prévoient pas de mesures d'accompagnement budgétaire spécifique pour assurer la restauration et l'entretien des sites classés. L'Opération Grand Site Gavarnie/Gèdre a débuté par une première (1990) et une deuxième convention (1990 puis 1997), qui ont permis la création d'une Zone de Protection du Patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en 1995 à Gavarnie, la réhabilitation du village de Gavarnie, la gestion de la fréquentation dans ce site.

Les aménagements nécessaires à la gestion des flux, au stationnement, à l'accueil, à la découverte et à l'interprétation ont ainsi pu être réalisés sur Gavarnie. Une troisième tranche en cours de réflexion pourrait présenter un ensemble d'aménagements dans les sites périphériques (cirques de Troumouse et d'Estaubé, Ossoue, Boucharo) et dans le village de Gèdre. Le territoire de Gavarnie est retenu comme Grand Site en novembre 1989. L'Opération Grand Site fait l'objet d'une signature de convention de partenariats entre l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la commune de Gavarnie, pour la période de 1990 à 1996. En juillet 1997, une deuxième convention est signée, en élargissant le partenariat au Parc National des Pyrénées, à la commune de Gèdre et à la Fondation d'Entreprise Gaz de France.

Le programme de l'Opération Grand Site (3e convention), acté en 2005, permet d'atteindre partiellement quelques-uns des objectifs affichés :

Renforcement de la protection du site :

Les différentes réglementations et classifications concernant les sites classés, le parc National des Pyrénées, l'Opération Grand Site, la ZPPAUP et Natura 2000 qui se superposent rendent le site très protégé[12]. Mais l'accumulation de politiques et de contractualisations aux objectifs parfois très différents crée des contradictions internes. La nécessaire évolution de la ZPPAUP en AVAP constitue un véritable enjeu pour la protection du Bien, d'autant plus dans le contexte local actuel d'une réflexion sur l'éventuelle mise en place d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal. D'autre part, les acteurs locaux se disent pris dans des logiques et des partenariats dont ils n'estiment pas toujours avoir la maîtrise. Le label Patrimoine mondial de l'Humanité apparaît comme la consécration de toutes ces classifications et protections juridiques, mais il reste peu valorisé en tant que tel aujourd'hui :

sur le plan de la protection environnementale, la surfréquentation, dont les nuisances apparaissent évidentes à presque tous les acteurs, se concentre essentiellement dans le village de Gavarnie et sur le sentier menant au cirque de Gavarnie. Les aménagements effectués dans ces zones par l'OGS améliorent le cadre et facilitent la circulation, surtout piétonne. Cependant, les sites périphériques restent mal intégrés et mal valorisés. S'ils ne connaissent que ponctuellement les nuisances d'une fréquentation excessive, la pénétration automobile dans des lieux de stationnement incompatibles avec la protection environnementale des espaces constitue un des problèmes majeurs non résolus.

[12] Réseau Natura 2000 : Une Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) et 3 Zones spéciales de conservation/ Sites d'Intérêt Communautaire, Zone de Protection Spéciale du « Cirque de Gavarnie » du 31/01/1992 (FR7310088) de 9 380 ha sur les communes de Gavarnie et Gèdre, Zones spéciales de conservation « Gaube, Vignemale » (FR7300925) de 7395 ha sur les communes de Cauterets et Gavarnie ; « Ossoue, Aspé, Cestrède » (FR7300926) de 5226 ha sur les communes de Gavarnie et Gèdre ; « Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude » (FR7300927) de 9479 ha sur les communes de Gavarnie, Gèdre et Aragnouet. Cette dernière zone bénéficie depuis 2005 d'un Document d'Objectifs, qui outre un diagnostic des problématiques territoriales planifie un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur ce territoire.
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Cirque de Gavarnie et les cirques et vallées avoisinants » (classement initial le 20/07/1921 ; site classé le 21/04/1997).
Parc National des Pyrénées : parc national créé par le décret n° 67- 265 du 23 mars 1967. Nouveau décret n°2009- 406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006- 436 du 14 avril 2006, relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.
Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (P.P.R.) : la commune de Gavarnie dispose d'un PPR, approuvé par arrêté préfectoral du 20/06/1990. Un Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches (PIDA) approuvé par arrêté municipal le 19 décembre 1989.

Amélioration de la gestion du site :

Circulation dans le village de Gavarnie : l'aménagement des parkings et l'organisation de la circulation piétonne, s'ils facilitent localement la gestion des flux touristiques, ne résolvent pas les problèmes d'ensemble, même pas le stationnement des autocars dans le village de Gavarnie.

Peu de valorisation des retombées économiques : aucune action de coordination entre les prestataires touristiques n'est menée, pas plus que l'accompagnement à la création d'activités nouvelles. Les retombées économiques sont en baisse, le fonctionnement des flux se fait sous forme d'économie de « cueillette » sur la base d'une fréquentation de masse, d'excursion pour quelques heures.

Valorisation de l'image du site de Gavarnie :

Aménagements urbains : de nombreuses actions ont été menées dans le village de Gavarnie afin de l'embellir, mais des actions supplémentaires sont encore à envisager.

Accueil touristique : le centre d'accueil de l'Office de Tourisme à Gavarnie est aménagé dans de nouveaux locaux en 2002. La qualité de l'accueil et de l'information touristique dans le site de Gavarnie – Gèdre est souvent évaluée comme « mitigée ».

Image culturelle du site : quelques actions de valorisation sont effectuées (publication de la monographie « Mont Perdu Patrimoine mondial », Maison des Cirques à Gèdre), mais globalement peu de choses changent, faute du choix d'un réel positionnement et d'un travail de l'image culturelle des lieux.

Un certain nombre de démarches opérationnelles pour la régulation des flux de visite sont pourtant désormais en voie de réalisation : fermeture de la route de Troumouse depuis l'été 2014, expérimentation d'une navette (Maillet-Troumouse), suivi des impacts de la tenue du Festival de Gavarnie, application d'un cahier des charges au titre du site classé (adopté en 1998, modifié en 2001), mise en place d'un suivi photographique et l'intégration d'une démarche de développement durable dans l'organisation de la manifestation (l'étude des sites potentiels de relocalisation du Festival de Gavarnie [2013] ayant conclu à l'absence de site alternatif disponible et pour le maintien de l'organisation du Festival de Gavarnie dans le site de la Courade).

Du point de vue transfrontalier, une Charte de coopération entre les deux parcs nationaux a été signée en 1988 et renouvelée le 13 décembre 2010 pour une durée de 10 ans. Cette charte décline les objectifs et les moyens mis en œuvre pour une gestion coordonnée des deux Parcs nationaux. Dans chacun des deux Parcs, la gestion quotidienne est assurée par une équipe composée de personnels de terrain, de personnels d'entretien et de nettoyage, de garde-moniteurs et des guides d'information, disposant d'une unité de gestion centrale qui coordonne les services opérationnels et administratifs. La continuité et le développement de la coopération entre les deux parcs commencée en 1988 sont poursuivis lorsque le « Patronato » et le « Conseil d'administration » invitent un observateur du parc voisin à assister à ses réunions. De même, une personnalité qualifiée de chaque parc est invitée à participer aux réunions scientifiques. Les deux parcs ont convenu également d'organiser au moins deux réunions conjointes par an : une réunion technique pour la formation du personnel de terrain base sur des questions communes (faune, flore, habitat, la connaissance de la langue et la culture...) et une réunion des équipes de direction pour faire le bilan de la coopération de l'année écoulée et de planifier conjointement les actions techniques qui sont conduites ensemble, ainsi que le bilan et la planification des actions menées dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial d'l'UNESCO. Les deux parcs échangent toutes les informations et publications utiles pour résoudre leurs problèmes communs. La surveillance de terrain est coordonnée dans le but d'appliquer correctement les réglementations et d'essayer de les harmoniser.

Ce comité de gestion a pour charge d'assurer le maintien de la qualité du site, de veiller à son devenir. Il doit en premier lieu établir le plan de gestion du site, puis le mettre en œuvre. Cette forme de gouvernance est bien accueillie par les acteurs institutionnels du tourisme : « *c'est une question* [essentielle] *pour l'évolution, la diversification, la survie du territoire : la gestion des flux intégrerait les stratégies de diversification et permettrait de dépasser l'idée ou la philosophie "statique et captive" de la rente touristique totalement révolue. Un plan de gestion de flux (par le contournement, par la mise en place de nouvelles mobilités, par la connexion des territoires) contribuerait à une transition touristique... »* (entretien directeur de la station de Gavarnie, 2 juin 2015).

Pour l'heure, comme il n'existe pas de système de gestion de l'ensemble du site qualifié au titre du Patrimoine mondial, différentes dispositions législatives permettent sa gestion. Ces diverses structures ou procédures ont des statuts, des compétences, des spécificités et des champs d'action différents. Le Comité français de gestion du site Mont-Perdu a été créé le 12 février 2004. Il comprend un comité de pilotage, un comité consultatif et un secrétariat permanent. Ce comité de gestion est uniquement composé des partenaires français. La nécessité de la mise en place d'un comité de pilotage franco-espagnol est réaffirmée par l'ensemble des partenaires. Il s'étendra aux membres du comité de pilotage français, les représentants des communes territorialement intéressées, ceux du Gouvernement d'Aragon, de la Diputacion provinciale de Huesca et du parc National d'Ordesa. Une concertation doit être engagée à cette fin auprès des partenaires espagnols.

Si les différences de législation entre la France et l'Espagne n'entraînent pas d'incohérence et d'incompatibilité en matière de protection du site patrimonial, même si les niveaux d'exigence des réglementations ne sont pas nécessairement homogènes dans l'ensemble du périmètre, aucun coordonnateur n'a été nommé pour superviser la gestion du site. Cependant, le secrétariat permanent a été confié au parc National des Pyrénées en collaboration avec un groupe de travail composé avec la Communauté de communes Gèdre/Gavarnie, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, Hautes-Pyrénées Tourisme et Environnement, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'Agence Régionale pour l'Environnement, la Direction régionale à l'Environnement, la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost, l'Association Mont-Perdu Patrimoine mondial.

1.2. Vers un projet de constitution du territoire de gestion ?

Des deux côtés de la frontière, ce sont les Parcs qui, dans la continuité de leurs missions, conduisent les enquêtes qualitatives et quantitatives de fréquentation des sites afin de mieux connaître les profils, les comportements, les pratiques, la satisfaction et les attentes des visiteurs, de sensibiliser les socioprofessionnels et les institutionnels à l'évolution de ces comportements et aux nouvelles aspirations et motivations des visiteurs, d'alimenter la réflexion sur les besoins en aménagement, de proposer des perspectives de développement économique et touristique et d'engager une prospective en vue du développement de leur territoire. L'importance du volet touristique s'est beaucoup développée à partir des années 1990 en Espagne et de la nouvelle définition de l'espace « Parc national » issu de la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux en France.

Mais la gestion des flux touristiques et leur régulation restent fragmentées. C'est ici que réside la difficulté de gestion touristique du site Pyrénées - Mont-Perdu : on a vu que la reconnaissance de Gavarnie comme celle d'Ordesa se sont faites à chaque fois dans un cadre national et réglementaire respectif. Ces hauts lieux, érigés chacun en symbole dans l'imaginaire collectif, sont restés isolés par

rapport à un système de valeur territorial commun et le sont donc également dans les moyens et les systèmes de tentative de gestion des flux qui ont été mis en place dans chaque site.

Le cirque de Gavarnie et celui d'Ordesa ont connu une mise en tourisme ancienne (milieu du XIXe versant nord, années 1930 versant sud), mais qui s'est développée séparément (Benos et al., 2007). D'origine paysanne (activité de rente, surtout du côté français), l'activité d'accueil des touristes a commencé à changer à partir des années 1980 :

Côté espagnol, le nouveau parc national d'Ordesa y Monte Perdido issu en 1982 de l'agrandissement du parc originel d'Ordesa permet la mise en valeur d'autres sites, comme le canyon d'Añisclo ou le Mont Perdu lui-même, autour desquels s'organisent de nouvelles entrées du parc.

Figure 34. Canyon d'Añisclo (Aragon), cliché Vincent Vlès, 2005

Ordesa reste le haut lieu au sein de cet ensemble et le village de Torla l'entrée principale du Parc. Par ailleurs, avec le décret de 1982 créant les Zones d'influence économique et sociale (ZISE — territoires administratifs supports des parcs), puis la loi sur la conservation de la nature de 1989, la politique des parcs devient également un outil d'accompagnement du développement local, notamment pour permettre la mise en valeur touristique de ces derniers. Cette nouvelle dimension se concrétise essentiellement avec la mise en place du programme de subventions engagé à partir de 1996. Les villages du Parc sont valorisés et désignés comme « lugares de interés pintoresco ». Ordesa accueillerait désormais entre 370 000 et 600 000 visiteurs/an. Dès la fin des années 1990, le Ministère espagnol a réalisé les investissements nécessaires dans le Parc national d'Ordesa y Monte Perdido pour mettre en place une navette obligatoire de Torla à Ordesa permettant l'accès au canyon. Un investissement initial de 350 000 € en 1999 (sanitaires, bâtiment d'accueil) a été complété par la réalisation d'un parking de 600 places (1,5 million €). La gestion de la navette est déléguée et

compte une flotte de 9 bus de 50 places, ajustables à la fréquentation, qui effectue un parcours moyen de 8 km en 25 minutes aller et circule du 1er juillet à la mi-octobre (104 jours de fonctionnement) de 6 à 22 heures (16 heures de service). Le chiffre d'affaires du service est évalué à 400 000 €/an pour le transport de 1 050 passagers/jour (2 500 en jour de pointe).

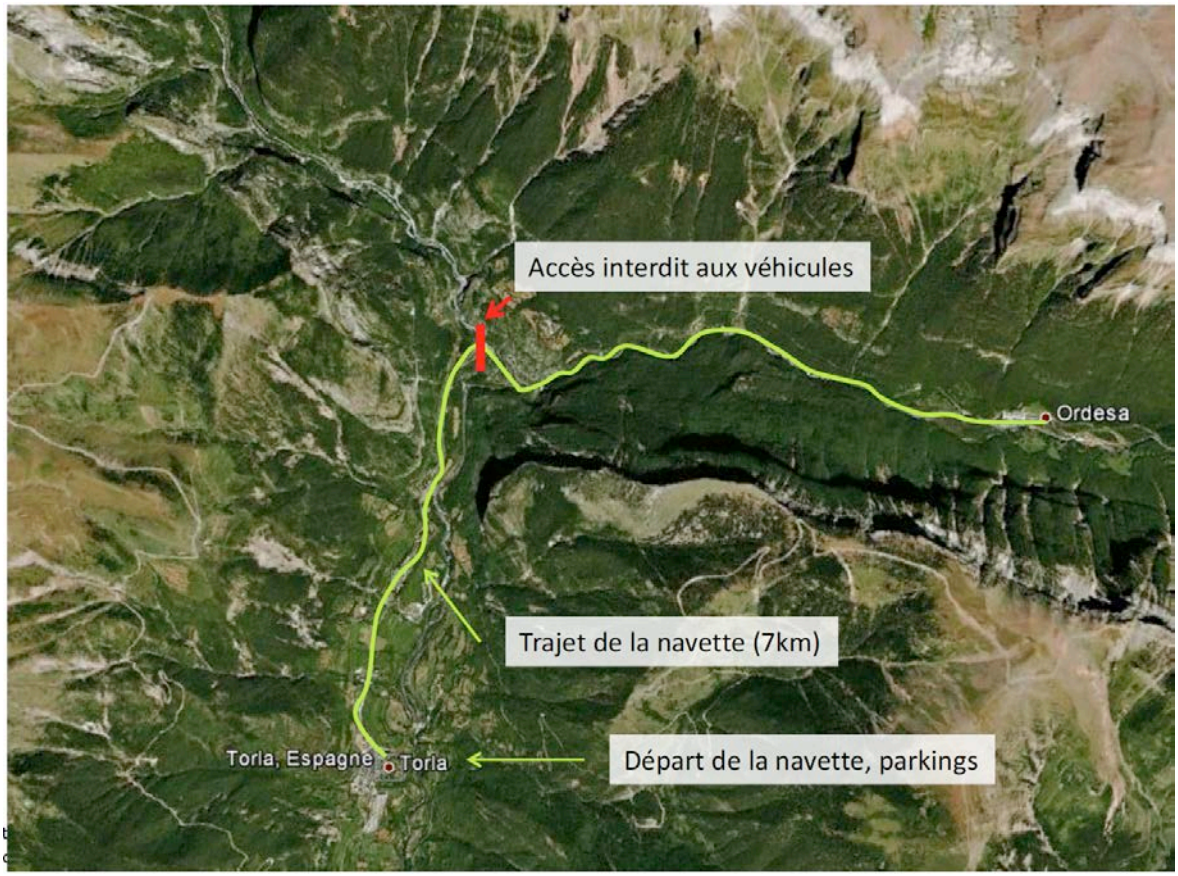

Figure 35. Accès au canyon d'Ordesa par navette, sources : Planeth, 2007.

La circulation est donc bloquée toute l'année pour l'accès au site, que le service de la navette soit en fonctionnement ou non, sauf pour les bus de 50 places. Les « ayant droit » disposent d'une carte pour un accès gratuit par la navette. Sur les 370 000 visiteurs annuels recensés sur ce site du Parc, 100 000 utilisent ces navettes. Le service est assuré de manière à ce que les visiteurs n'attendent pas plus de 20 minutes, le tarif de 4,5 € est unique, les visiteurs paient la navette, mais pas le parking, ce qui leur permet de rester plus longtemps et évite qu'ils se garent en dehors des zones de parking. De ce site, ils ont accès à l'ensemble des chemins de randonnée des deux versants (figure 36). Cette gestion du site est aujourd'hui plébiscitée.

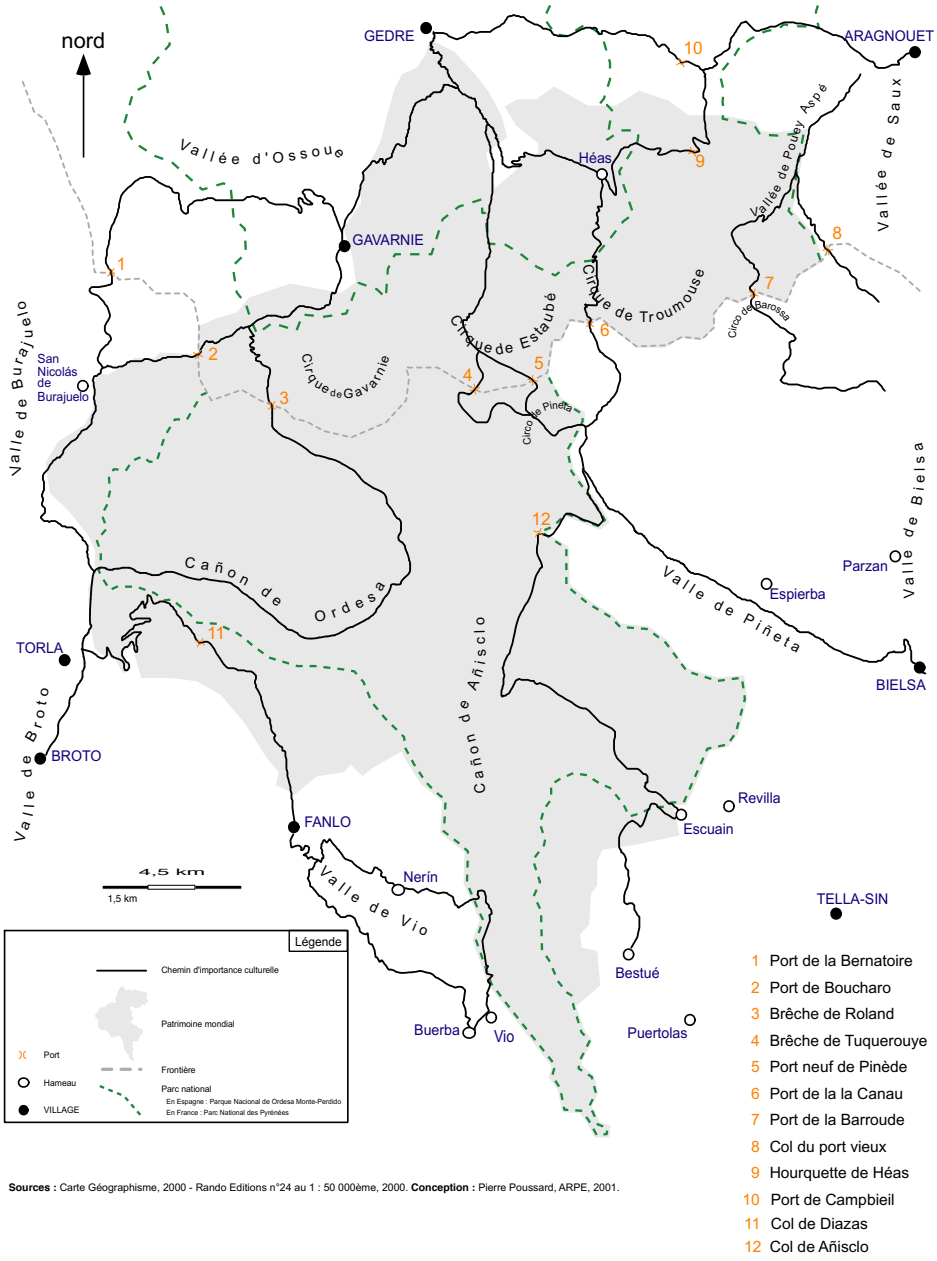

Figure 36. Carte des principaux chemins de randonnée.

Sources : Géographisme, Rando Éditions n° 24 au 1 : 50 000. Conception : Pierre Poussard, ARPE, 2001. http://www.mppm.org/cartes/chemins.pdf

Côté français, la première Opération Grand Site permet une première valorisation du village en structurant l'accueil et l'espace public. L'organisation du tourisme, la protection du patrimoine par la ZPPAUP en 1995, l'extension du site classé en 1997 permettent une fréquentation évaluée à plus de 500 000 personnes/an en fin de siècle, ce chiffre étant sujet à des interprétations multiples en raison

des méthodes et des dates divergentes des mesures qui permettent de l'avancer. La fréquentation touche de manière différente le Cirque de Gavarnie (135 000 visiteurs en 2007), le Cirque d'Estaubé, le Cirque de Troumouse (35 500 visiteurs en 2007).

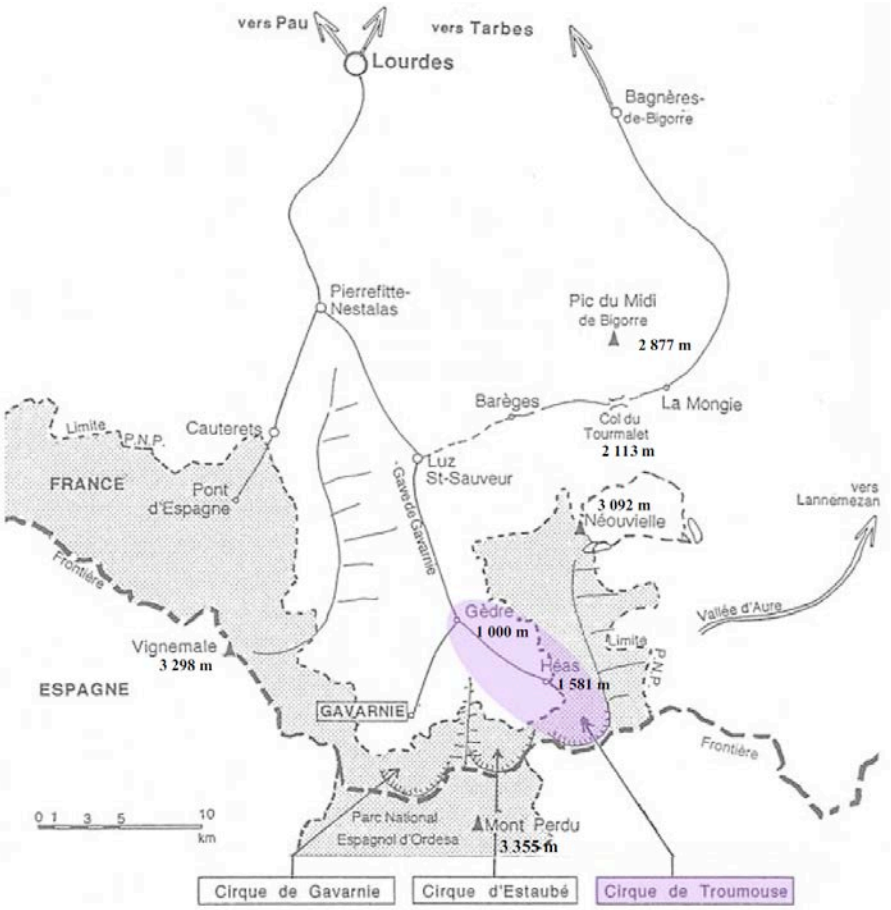

Figure 37. Accès aux trois cirques du versant nord, sources : Morel Delaigue Paysagistes, op. cit.

Cette fréquentation augmente rapidement l'été : 240 500 visites à Gavarnie, 27 500 au Héas du 15 juin au 15 septembre 2012 (données PNP 2012), avec une diminution des visiteurs (— 7 % à Gavarnie et – 15 % à Troumouse de 2009 à 2011), mais + 3,5 % d'écart en hôtellerie à Gavarnie entre 2009 et 2012. Gavarnie constitue même le point de comptage le plus fréquenté de tout le Parc national en haute saison (1 018 personnes/jour pendant l'été 2012).

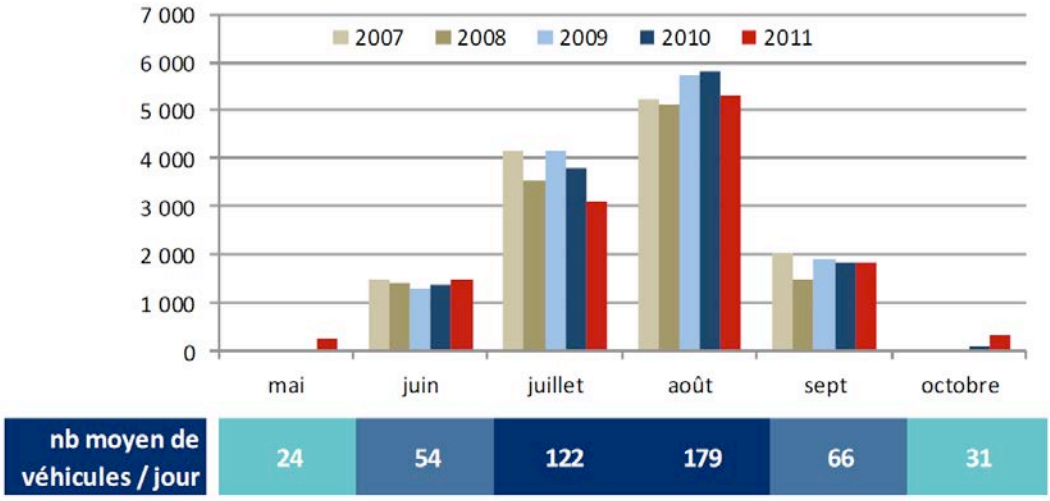

Figure 38. Fréquentation saisonnière au niveau du péage du parking de Héas (Cirque de Troumouse), sources : Planeth, op. cit.

Depuis 1986, les communes de Gavarnie et Gèdre (près de 25 000 ha pour seulement 450 habitants) développent également conjointement leur activité touristique hivernale. La communauté de communes qui existait depuis 2000 entre ces deux villages avait pour compétence principale le développement touristique (dont une très petite « station » de ski qui compte 50 000 journées/skieurs/an pour un chiffre d'affaires de 800 000 €/an et un déficit voisin d'un million euros/an, un « stade » nordique de ski de fond et raquettes au cœur du cirque de Gavarnie, un musée « découverte de Gavarnie-Gèdre » et une base de loisirs à Gèdre : piscine, patinoire, salle d'escalade, bob-luge). La capacité d'accueil touristique est évaluée à 3 485 lits (DDT, 2013) et la fréquentation à 200 000 personnes environ l'hiver et 750 000 l'été. Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion des deux communautés de communes du canton de Luz (Pays Toy). La loi NOTRe de l'été 2015 confère désormais la compétence touristique à cette intercommunalité. L'office de tourisme, géré jusqu'à présent en commun par Gavarnie et Gèdre au travers d'une association loi 1901, doit donc intégrer une structure territoriale plus vaste, intercommunale.

Il n'y a pas, enfin, de projet de tourisme durable qui évalue et tente de contenir les fréquentations de façon complémentaire, les répartir en fonction des différentes ressources territoriales (le patrimoine naturel, le patrimoine culturel et artistique, les pastoralismes et la forêt, la randonnée et les activités sportives…) en mettant en lien les différents sites (cirques, lacs, sommets et fond de vallée, belvédères naturels, sites pastoraux…) dans le cadre d'un tourisme diversifié et connecté à l'Espagne (parc d'Ordesa).

Tout au plus, parle-t-on d'une « colonne vertébrale de projet » (DDT, 2013) qui met aujourd'hui en relation des différents sites touristiques :

- au centre le cirque de Gavarnie se prolongeant en altitude avec la station de sports d'hiver, le col du Boucharo, la brèche de Rolland,
- à l'Est le cirque d'Estaubé, le barrage des Gloriettes, le cirque de Troumouse, l'hôtellerie du Maillet,
- à l'Ouest, la vallée d'Ossoue en direction du Vignemale.

La valorisation de ces espaces de moyenne altitude permettrait certes de créer un produit touristique grand public diversifié, perçu comme une entrée aux différents sites, offrant un cadre de balcon avec des vues sur les vallées et les sommets, et associant toutes les activités de pleine nature (sportive, découverte de la faune et la flore, etc.). Mais elle est toujours en projet en 2015, projet qui, d'ailleurs, tente de valoriser le tourisme plus que de maîtriser les fréquentations. À l'état d'étude, ce projet du versant français tente d'articuler 5 sites pris, chacun, dans une problématique spécifique dont la conservation du paysage et du patrimoine ne sont pas toujours l'objectif premier :

Gèdre, cœur de territoire, lieu d'accueil des visiteurs, structurant en termes de service et d'organisation touristique,

Gavarnie-centre, site majeur du label UNESCO, mais soumis à des tensions de gestion commerciale et à un produit touristique aux composantes extrêmement variées,

La station Espécières-Boucharo, recomposée dans une vision montagne au sens large en harmonie avec le site, mais soumise aux impératifs de sa gestion financière

Le Maillet/Les Gloriettes, nouvel axe de développement du territoire, actuellement sous-valorisé, mais très fréquenté, nécessitant une organisation spécifique et porteur d'une offre complémentaire à Gavarnie

L'animation touristique, sportive et culturelle d'ensemble, qui reste à définir de manière précise.

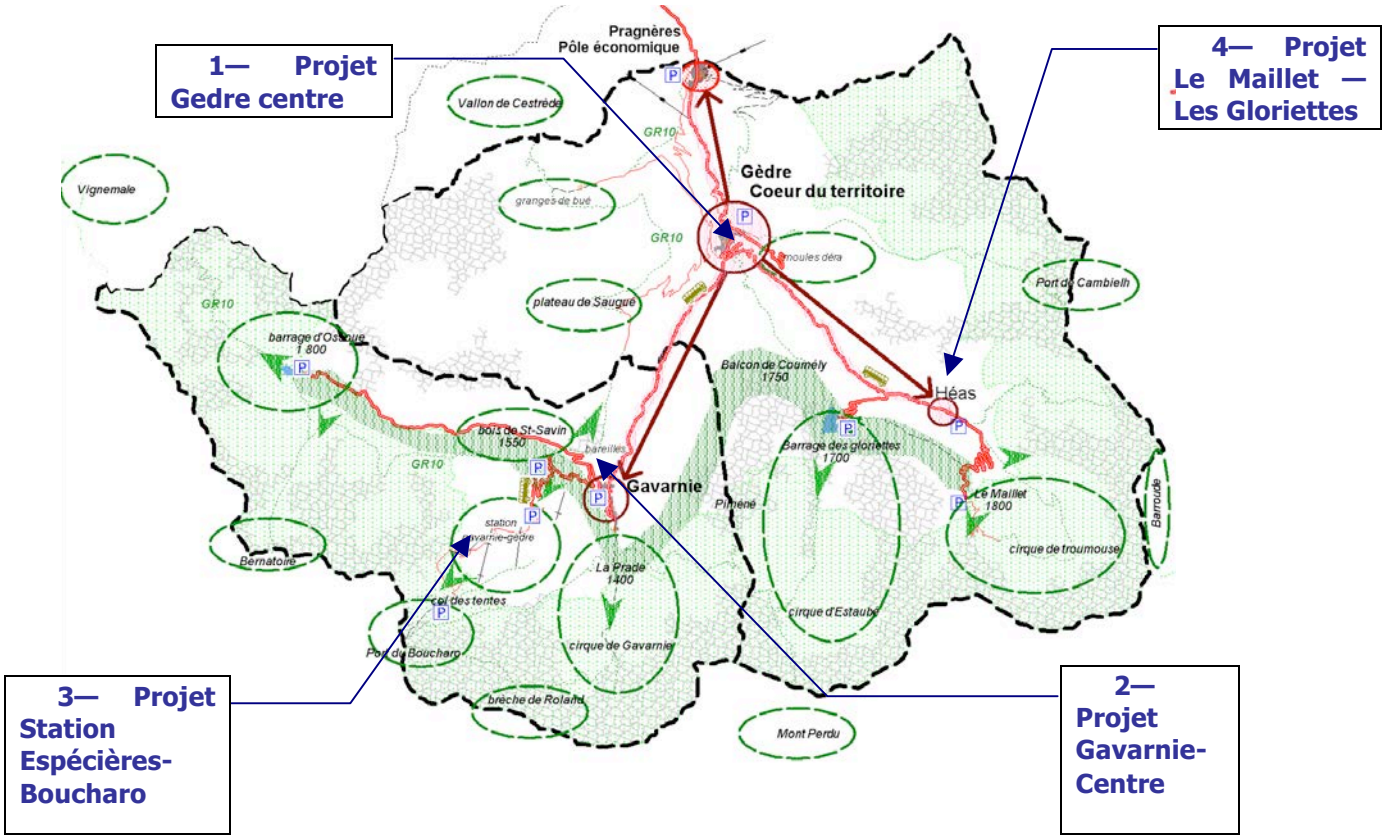

Figure 39. Versant Nord : 4 projets pour un haut lieu, source : DDT, 2013

2. La réelle difficulté d'émergence d'un « programme d'ensemble » de gestion des flux

2.1. Des réticences idéologiques

En 2015, il n'y a pas, à proprement parler, de « programme » de gestion des flux sur le versant français, mais plutôt des mesures ponctuelles et dont la gestion est éclatée entre :

- des mesures sur la circulation (du 1er juillet : on empêche aux voitures de monter dans le village... sauf les ayant droit...) ;
- les parkings « *qu'il faut mieux organiser encore : parcmètres, c'est bien, mais il faut faire mieux* » (directeur de station) ;
- des actions ponctuelles : évènement et « écomobilité », mises en place par la station... « *c'est de la sensibilisation (voiture électrique/vélo...) et pourtant l'écomobilité existe depuis des siècles à Gavarnie avec les ânes* ».

Ces mesures de gestion des flux ont été mises en place, semble-t-il, sans l'adhésion des populations locales (entretiens acteurs et population). Acteurs et documents d'études ou notes de l'administration montrent effectivement l'absence ou, pour le moins, la place insignifiante d'un programme de gestion de flux ; les causes en sont multiples :

- des raisons politiques (des générations de « maires » commerçants convaincus de la reproduction d'un modèle touristique de masse, de la rente touristique),
- des raisons sociologiques (une population socialement peu diversifiée, des générations de commerçants ancrés dans un système d'accueil captif et contemplatif, un tourisme traditionnel de cueillette),
- des raisons économiques (la perspective d'une gestion des flux fait clairement référence, dans les représentations collectives locales, à une diminution du nombre de passages donc une baisse de la consommation... « *gérer les flux perturbe la commerçante* », « *Comme le panier moyen a baissé, comme le potentiel de chaque client a baissé on est obligé de compenser par le nombre. Il faut augmenter le flux pour retomber sur ses pattes* » — Maire de Gavarnie, juin 2015),
- des raisons idéologiques enfin (les termes de « plan de gestion » ou de « gestion des flux » font clairement référence, dans l'imaginaire local, celui des élus et des habitants, par l'empreinte des mouvements écologistes qui, aux dires de certains acteurs, ont freiné le développement du village dans les années 80...) « *On les appelle les écotalibans qui ont freiné notre développement* »… ou « *attention on est là pour défendre l'intérêt commercial. Notre commerce descend en rentabilité, difficulté pour améliorer le bâti, l'environnement... des affaires périclitent, ne trouvent pas de successeurs. On a besoin d'un gros coup immobilier !! On a perdu 5 ans avec les « écotalibans* », Maire de Gavarnie, entretien du 2 juin 2015.

Selon les mêmes sources, un nouveau projet d'Opération Grand Site *(« Projet de territoire Gavarnie Gèdre »*), dont Lourdes serait la porte d'entrée, impliquerait au contraire les populations.

2.2. Des projets éclatés entre de nombreux partenaires

En avril 2010 et avril 2011, à la demande du Comité régional du tourisme Midi-Pyrénées et afin de mesurer la qualité et la satisfaction des visiteurs des « grands sites Midi-Pyrénées », BVA met en place un dispositif d'enquête dans 21 sites régionaux parmi lesquels figure Gavarnie. L'étude montre que 51 % y sont venus en raison de la renommée du site, 31 % de ces visiteurs y restent la journée (16 % seulement la demi-journée), 57 % ont préparé leur visite, 92 % y ont fait une randonnée pédestre ou des balades à pied, 80 % observé la flore ou la faune.

Les visiteurs du site du Cirque de Gavarnie constituent un public relativement jeune (tout comme celui des sites de tourisme actif et de nature en général) et sensiblement plus que celui fréquentant l'ensemble des sites étudiés. Le rajeunissement de la population s'intensifie en été alors que la présence des plus âgés se renforce hors saison ;

Les profils de visiteurs sont plutôt diversifiés avec une part importante des catégories socioprofessionnelles « élevées », mais aussi d'employés et de retraités ; ces derniers sont plus présents hors saison ;

Comme sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature, la visite du site du Cirque de Gavarnie s'effectue principalement en couple (encore plus le fait des retraités). La visite en famille, moins fréquente que sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature, mais en phase avec ce que l'on observe sur la région, se développe particulièrement auprès des 35-44 ans et des catégories moins élevées. Les enfants de moins de 18 ans sont relativement présents sur ce site (près d'un tiers), nettement plus que sur l'ensemble des sites étudiés (proportion néanmoins en phase avec celle observée sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature) ;

Le Cirque de Gavarnie attire une clientèle non négligeable de visiteurs fidèles, notamment durant l'hiver, comme sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature en général ;

Le Cirque bénéficie d'une renommée importante, supérieure à celle que l'on observe en général sur les sites de tourisme actif et de nature où les conseils et recommandations de parents et amis constituent l'outil de connaissance majeur, relégué ici en seconde place. Les étrangers sont davantage utilisateurs de guides et cartes routières et d'Internet ;

Ce site est visité à la fois dans un but de découverte, mais aussi dans le cadre de la pratique d'une activité, caractéristique des sites de tourisme actif et de nature, plus soutenue ici. Autre caractéristique, le parc National des Pyrénées attire une proportion non négligeable de ces visiteurs ;

La visite du site a suscité, dans près de deux cas sur trois, une recherche préalable d'informations, principalement via le site Internet du « grand site régional » et les OTSI ;

Sur place, la visite s'effectue pour la majorité des visiteurs à l'aide de cartes routières ou touristiques ou d'une documentation diffusée localement (pratique néanmoins moins développée à Gavarnie que dans l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature et que dans la région). Les trois quarts des visiteurs utilisent des supports d'information lors de la visite, cette proportion est inférieure à ce que l'on observe ailleurs.

Cette enquête montre qu'en 2011 le Cirque de Gavarnie capitalise « 72 % d'image positive » sur :

la qualité d'accueil dans les lieux de visite,

- l'entretien du site, en termes de propreté, mais également au niveau de l'aménagement des espaces naturels,
- la circulation piétonne,
- les circuits de visites proposées.

En priorité, les améliorations que les visiteurs disent devoir être entreprises portent sur :

- l'accueil des restaurateurs, des commerçants et des habitants,
- l'accès, le stationnement, la signalisation des parkings, leur capacité, l'adaptation des espaces publics aux personnes en situation de handicap ; les touristes demandent un accès en transport en commun ;
- l'information touristique sur le site (informations sur les monuments, sur l'environnement, au départ des parkings, signalétique des lieux de visites, balisage des chemins de balade) ; en bref, tous les efforts destinés à faciliter l'accès et la découverte du site seraient appréciés,
- le fonctionnement du site et plus particulièrement l'intérêt culturel des visites et leur prix, les jours et heures d'ouverture des sites,
- les jardins et espaces verts et le fleurissement des espaces publics,
- la diversité des restaurants et leur qualité,
- les activités et animations proposées sur le site,
- enfin, certains équipements sont à revoir, comme le tri sélectif, les aires de détente et la présence de poubelles.

En 2012, à la demande du Syndicat mixte du Pays des vallées des Gaves, le Cabinet TRACES TPI/Éole établit une première évaluation des circulations des clientèles dans les « grands sites » des Hautes-Pyrénées, dont celui de Gavarnie. L'objectif de l'étude est de dégager une stratégie d'action pour favoriser la circulation de la clientèle intersites. Ce travail complète l'étude de fréquentation réalisée par le Parc national des Pyrénées entre le 15 juin et le 15 septembre 2011 qui recensait 269 000 visites par la route d'accès à Gavarnie. La période d'enquête à Gavarnie (294 questionnaires), comprise entre le 1er juillet et le 31 août 2012, comporte deux volets : enquête profil, enquête cartographique. La structure de l'enquête, très classique en termes de marketing (profil des séjours, mode d'anticipation de la décision, mode de connaissance de l'existence du site, etc.) ne comporte quasiment aucune information sur les pratiques de découverte ou sur l'activité effectuée sur place, à Gavarnie ou dans le site exceptionnel. Tout au plus apprend-on que 40 % des visiteurs enquêtés vont également vers Troumouse 39 %, donc voient deux sites.

Si l'absence d'un territoire de gestion de flux est flagrante, un projet d'un plan de gestion plus abouti s'inscrit dans la 2e démarche de relance de l'OGS (projet 2015). Il traduit la volonté de mettre en place, dans le cadre du nouveau projet de territoire, un plan de gestion plus large dans le cadre de la nouvelle intercommunalité dont Lourdes serait la porte d'entrée : *« un plan de gestion doit être fait l'échelle d'un territoire et non d'un site »* (entretien directeur de station Gavarnie, 2 juin 2015). Il fait suite aux recommandations du Centre du Patrimoine mondial dont le projet de développement touristique et de préservation du site (2013) prévoit plusieurs actions à court et long terme, en premier lieu la mise en place d'une navette estivale « écologique » (Maillet-Troumouse) ; mais également de numerus clausus et d'aménagements de parkings. L'offre de transport en commun

touristique permettant à la fois de préserver le site grâce au caractère « écologique » du transport mis en place et au respect de la demande du Centre du Patrimoine mondial sur la fermeture de la route est encore inachevé, car elle doit permettre aussi parallèlement de maintenir l'accès pour les visiteurs au cirque de Troumouse.

Le projet Le Maillet — Les Gloriettes

Une étude de requalification paysagère a été menée à cette fin à la demande de la commune de Gèdre, en 2007, par le cabinet Morel Delaigue et une étude de faisabilité et de programmation par le cabinet Planeth ; toutes deux tentent de répondre à la demande de l'UNESCO de fermeture des accès du Cirque de Troumouse à la circulation automobile.

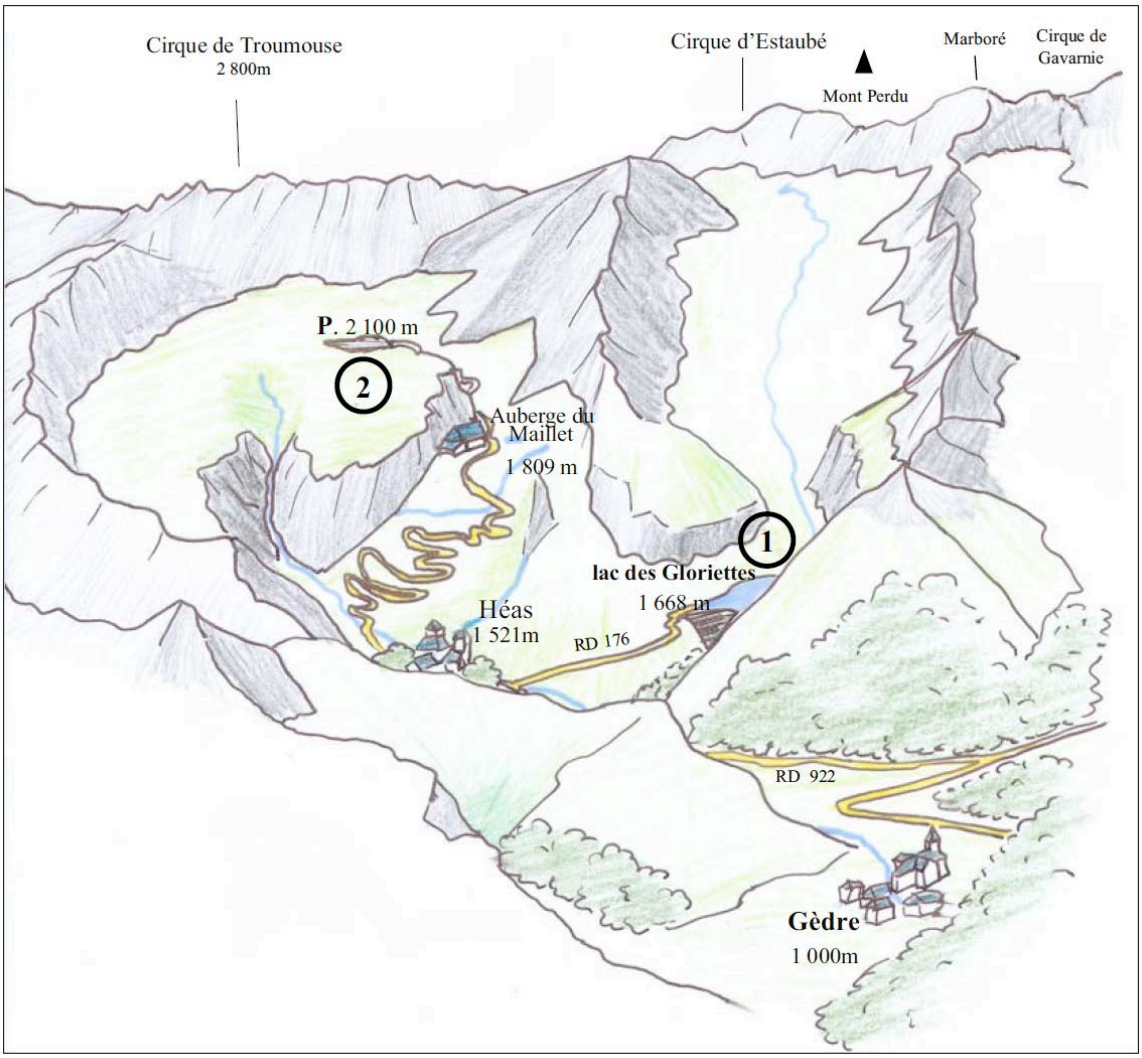

Vue vers le Sud sur la Vallée de Héas (d'après la carte du 'Panorama illustré du Pays Toy' du SIVOM)

Figure 40. Des sites complémentaires, source : Morel Delaigue Paysagistes/Planeth Consultants tourisme, 2009

Les études évaluent « l'opportunité d'une requalification paysagère et architecturale de la vallée de Héas » en reprenant les enjeux propres aux grands sites :

- comment préserver ces hauts lieux tout en accueillant de nombreux visiteurs ?
- comment aménager le site pour les publics en en conservant le caractère ?
- comment générer des moyens financiers pour leur entretien en les maintenant en accès libre et gratuit ?
- comment organiser les retombées locales à partir de leur mise en valeur ?

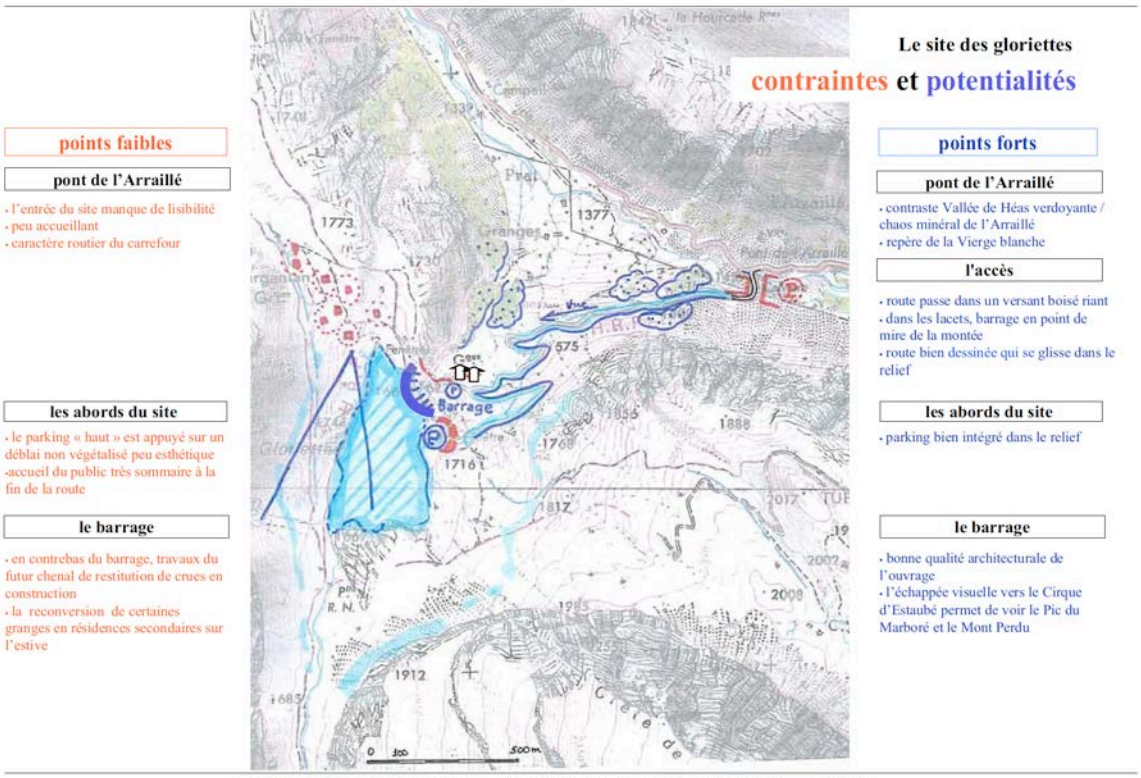

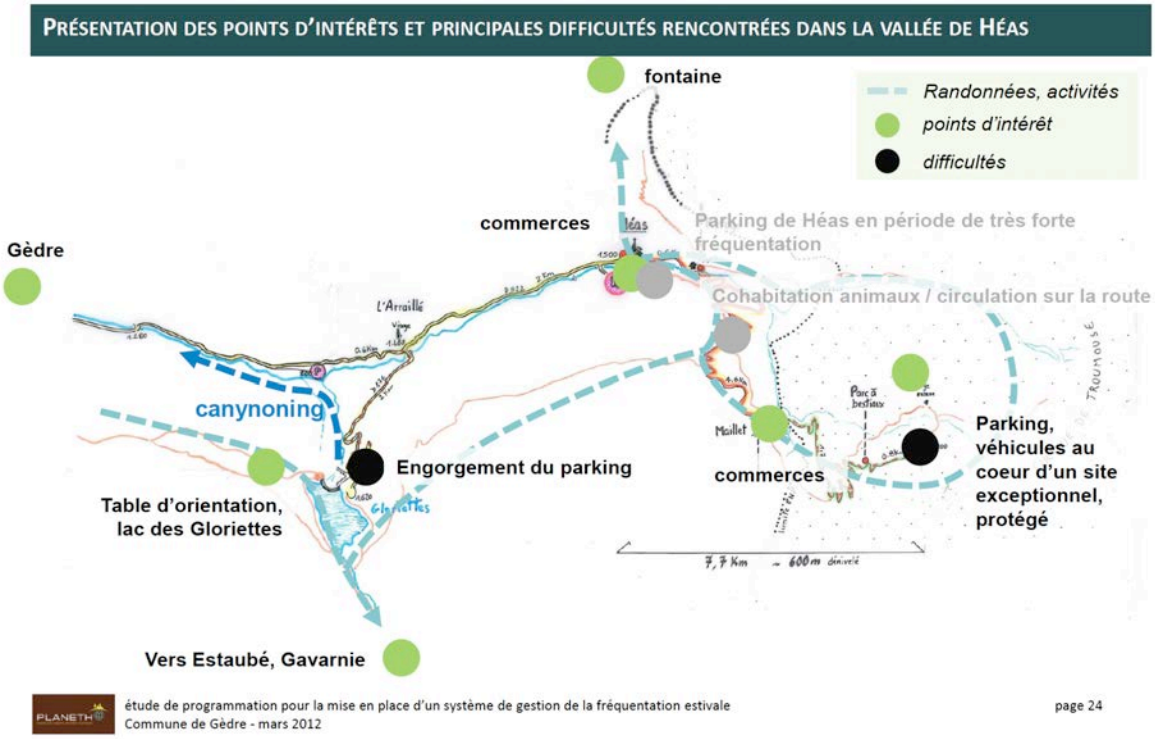

Figures 41. Contraintes et potentialités d'aménagement pour la gestion des flux dans le site des Gloriettes (Cirque de Troumouse), source : Morel Delaigue Paysagistes/Planeth Consultants tourisme, 2009

Les fréquentations mesurées en nombre de passages au péage de Héas à l'été 2011 montrent leur concentration en juillet et août (70 %), atteignant jusqu'à 180 véhicules/jour.

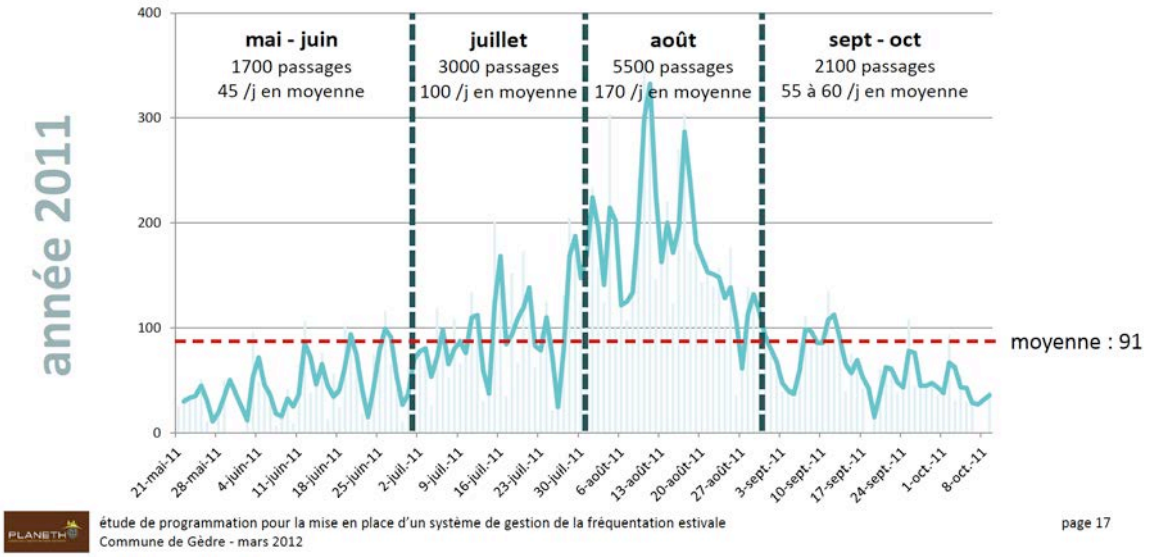

Figure 42. Fréquentation estivale du Cirque de Troumouse : nombre de passages au Héas à l'été 2011, source : Planeth Consultants tourisme, 2007, p. 17

Afin de satisfaire progressivement les conditions posées par l'UNESCO, d'utiliser et d'anticiper les options offertes par les nouvelles technologies pour le contrôle des flux, les paiements et l'orientation des publics, protéger les sites en adoptant les principes du développement durable, le cabinet Planeth préconise d'interdire l'accès voiture au cirque de Troumouse depuis Le Maillet ; développer l'offre transport en commun touristique est « difficile » : la mise en place de « navettes écologiques » a débouché sur une offre de transport en commun classique. Elle tente de répondre ainsi à la demande de l'UNESCO dans le cadre de la valorisation et de la préservation du patrimoine mondial.

À partir des éléments des études, une vision intégratrice d'un « projet de développement écotouristique » (Planeth, 2012 : 6) et de préservation du site *pourrait* se dessiner autour de l'idée de « faire reculer l'automobile » en déplaçant les stationnements, faisant reculer les parkings, les rendant payants, mettant en place des navettes. Première avancée dans la voie de la gestion des flux, la mesure reste sans doute un peu partielle à l'échelle du territoire Pyrénées Mont-Perdu.

Elle préconise, à court terme :

la fermeture de l'accès au cirque depuis l'hôtellerie du Maillet et la mise en place d'une navette estivale (Maillet-Troumouse), reprenant ainsi les recommandations de l'UNESCO déjà formulées dans son rapport de novembre 2007 ;

- le développement d'un projet touristique de forte qualité paysagère au Maillet comprenant notamment :
  — l'aménagement d'une aire de parking « naturelle »,
  — le renforcement de l'accueil et de l'hôtellerie,
  — la création d'un sentier piéton d'accès au cirque depuis le Maillet,
  — la réhabilitation d'un plan d'eau estival,
  — le développement de produits touristiques autour de la randonnée (à pied, à cheval..), de l'agrotourisme (valorisation de produits locaux), de la contemplation, du sport, de la découverte nature (faune, flore, géologie) ;

le maintien du péage d'Héas et l'amélioration des parkings et de l'accueil ;

- l'amélioration et la gestion du parking Gloriette incluant un nouveau péage et une navette depuis l'Araillé ou un télésiège ;
- la création d'une liaison piétonne gloriette/Le Maille.

Et, à plus long terme :

1— La mise en place d'un transport par cars Gèdre/Héas/Le Maillet visant à une diminution progressive de la voiture par le renforcement de la centralité de Gèdre ;

2 — le renforcement des produits touristiques développés en vallée d'Héas aussi bien en été (randonnée, canyonning, escalade…) qu'en hivers (randonnées, cascades de glace…).

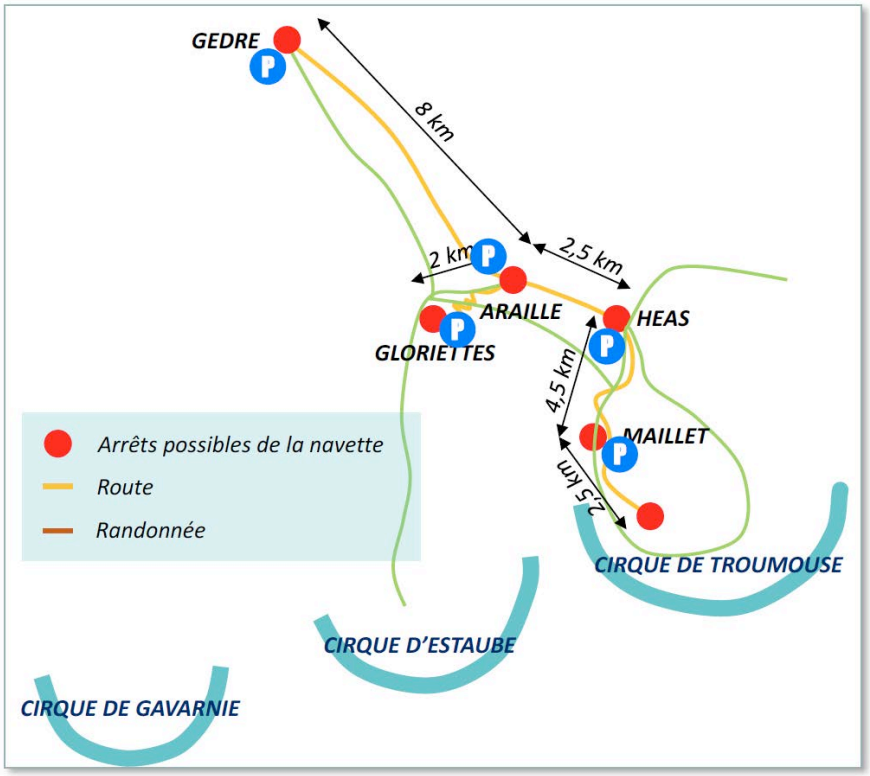

Figure 43. Mise en place du système de parkings et de navettes – Proposition Planeth, source : Planeth, 2012, p. 36

Cette proposition d'aménagement se fonde sur des scénarios d'étape allant de la sauvegarde (étape 1) au développement « écotouristique » (étape 3), qui restent à mettre en œuvre pour l'essentiel (fréquence des navettes à augmenter ainsi que leur circulation à plus grande échelle y compris depuis Gèdre, services numériques sur les circuits, infrastructures d'hébergement écologique...).

3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux

Il semble que les collectivités soient encore très loin de pouvoir entreprendre l'élaboration d'un programme d'ensemble de gestion des flux, hormis ces premiers aménagements rendus nécessaires par l'urgence. Pour cela, elles pourraient, au préalable, parfaire un système de maîtrise des informations et des données existantes qui fait cruellement défaut. Ce diagnostic n'est pas nouveau, il a été réalisé depuis plusieurs décennies par tous les acteurs supra-locaux qui sont intervenus dans le site et ce constat a été rappelé dans l'étude réalisée, en mars 2014, par le bureau d'études GRAHAL à la demande du Conseil général des Hautes-Pyrénées afin de mettre en place un « plan de gestion du Bien transfrontalier » Pyrénées Mont-Perdu (France-Espagne). L'étude [13] en déduit quelques priorités :

- maîtriser, consolider et approfondir la connaissance globale du Bien afin d'éviter la perte d'authenticité et de l'intégrité du site par méconnaissance de sa valeur. Sa connaissance approfondie pour sa gestion efficiente, tant en matière de conservation que de médiation, implique un suivi scientifique et technique institutionnalisé qui fait actuellement encore défaut ;
- maintenir sa valeur universelle exceptionnelle en étudiant les dynamiques paysagères à l'œuvre afin de percevoir les évolutions, les tendances actuelles et les risques liés aux déprises et transformations économiques, sociales et naturelles. En effet, le suivi de l'évolution et des dynamiques des paysages permet de prendre les mesures correctrices qui s'imposent et d'anticiper les mutations éventuelles afin de garantir l'intégrité et la valeur du site ; accompagner les démarches d'élaboration ou de révision des documents et outils de planification par les acteurs du territoire permettrait d'augmenter l'efficience des outils de protection pour garantir la conservation du site dans son ensemble ;
- améliorer les pratiques touristiques dans le territoire afin d'en limiter l'impact environnemental et en maîtriser l'accessibilité ; cet objectif reste encore aujourd'hui la priorité en termes de stratégie touristique. L'action à entreprendre comporte des points qui restent à préciser aujourd'hui par la gouvernance locale :

la définition claire et concertée du type de tourisme à mettre en place sur le territoire : les débats sur ce point fondamental ne sont pas clos localement et les entretiens auprès des acteurs montrent que, sur cet objectif majeur, les avis divergent considérablement et sont même diamétralement opposés ; tant qu'un ciblage précis des clientèles visées en adéquation avec la préservation du site n'aura pas été débattu et choisi, les mesures et aménagements programmés risquent d'être sans cohérence d'ensemble ;

- la création, à partir du marché de la demande en écotourisme, de nouveaux circuits et la refonte complète des circuits « excursionnistes – cueillette » actuels ;
- la création d'outils pédagogiques et de découverte du grand paysage et du patrimoine matériel et immatériel à destination des nouvelles clientèles choisies à partir des caractéristiques de la demande internationale en écotourisme montagnard ;
- le renforcement de la découverte du territoire par des visites de terrain thématiques (découverte des parties des parcs nationaux ou du géoparc aragonais, découverte des

[13] investigations réalisées au sein des différents fonds patrimoniaux parisiens (INHA, BNF, bibliothèque Forney, etc.), ainsi que dans les fonds de travaux universitaires (base de données du SUDOC, fichier central des thèses) et sur l'ensemble des bases de données institutionnelles des deux États français et espagnol, afin de parvenir à un état de la connaissance aussi exhaustif que possible du Bien et de son territoire.

spécificités du pastoralisme sur les deux versants, des canyons et des criques, conférences, colloques thématiques sur le site et ses caractéristiques).

Ces trois actions majeures constituent un préalable à la définition d'un programme de gestion des flux dans la mesure où elles peuvent permettre de structurer, dans une optique globale, la création d'une destination Pyrénées-Mont-Perdu. Ce programme de gestion des flux permettrait de revoir les objectifs, les cibles, les fonctionnements des installations actuelles disponibles, tant en Espagne (centre d'accueil des visiteurs, points information et centre d'accueil dans le parc National d'Ordesa-Monte Perdido), boutique de musée, etc.) qu'en France (offices de tourisme, chambres d'hôtes, commerces...). Le parc National d'Ordesa-Monte Perdido prépare un plan de gestion des visiteurs pour l'inclure dans le nouveau Plan directeur d'Utilisation et de Gestion ; développé en concertation avec l'initiative « Parks for Life » de l'UICN et la Charte européenne pour le Tourisme durable, on peut attendre un projet global dans ce cadre pour les deux versants.

En termes de maîtrise de la gestion de la fréquentation, la fermeture de la route de Troumouse, l'expérimentation d'une navette Maillet – Troumouse (qui n'a rien « d'écologique » il s'agit de bus classiques, en raison de la pente et de l'altitude, les bus électriques ne seraient pas utilisables) et la nécessité, prévue par les lois françaises de mars 1995 et espagnoles d'octobre 2005, d'entretenir les drailles et chemins de transhumance, sont des actions ponctuelles positives qui auront un impact sur les accès aux fréquentations des chemins de randonnée, mais en aucun cas elles ne sauraient constituer un système global de gestion des flux et des capacités de charge du site des Pyrénées Mont-Perdu.

3.1. Des avancées récentes

Un plan de gestion pourrait faire partie d'une Opération Grand Site en cours de montage (figure 44) [entretien directeur de l'Office de Tourisme de Gavarnie, 2 juin 2015], actuellement en négociation de relance avec le Ministère. Dans cette optique, toute une série d'études (de qualité très diverse) a été réalisée notamment à la demande du Conseil général/départemental des Hautes-Pyrénées. Certaines restent très approximatives, de type « marketing » et postulent des slogans commerciaux, mais ne relèvent pas les ressources et les potentiels touristiques locaux (« Schéma directeur de développement territorial et touristique du territoire Gavarnie-Gèdre, vers la labellisation Grand Site de France », avril 2015), d'autres sont beaucoup plus élaborées, opérant un état des lieux complet des situations environnementales, de développement et des enjeux, comme l'étude « Pyrénées Mont-Perdu, plan de gestion/rendu phase I/Bureau d'études GRAHAL/juillet 2014 » et le programme d'action qui s'en suit en mai 2015.

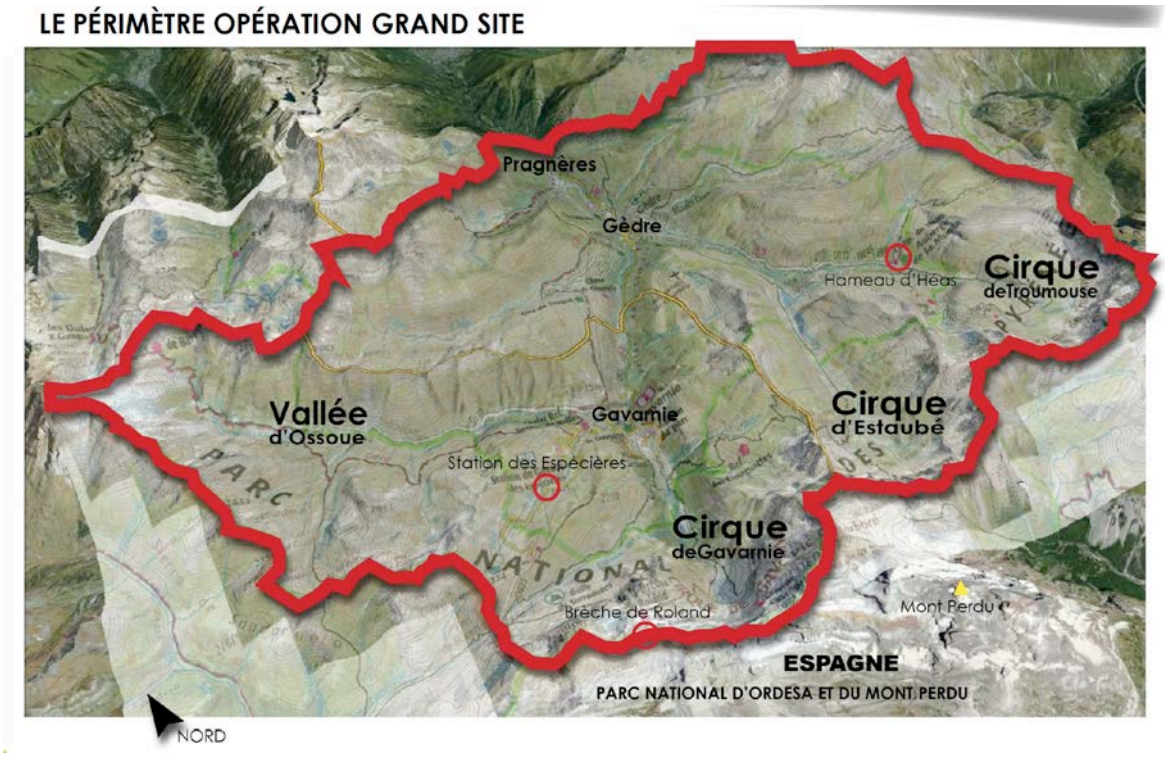

Figure 44. Le projet de périmètre pour une éventuelle Opération Grand Site n° 2, source : Dianeige/Comete/Amidev/Pamir Conseil, 2015, p. 14

Ce projet de plan de gestion intègre plusieurs axes à forts enjeux économiques, environnementaux et urbanistiques : écomobilité/remontée lourde/parking à l'entrée du territoire/navettes/nouveaux itinéraires, dimension territorialisée du projet de gestion des flux. Il répond plus à des enjeux économiques qu'environnementaux : d'évidence, c'est la baisse de la consommation touristique et la diminution notable de l'activité économique locale essentiellement commerçante qui en constitue l'origine. Du coup, il tente de répondre à des objectifs de diversification pour des territoires enclins au tout-ski l'hiver et à un tourisme de cueillette contemplatif l'été. Le projet en cours pour une gestion des flux aurait pour ambition de dépasser l'idée ou la philosophie « statique et captive » d'une rente touristique qui s'avère révolue. Par le contournement des axes centraux, par la mise en place de nouvelles mobilités, par la mise en connexion des territoires (« mutualisation »), ce projet de gestion des flux contribuerait-il ainsi à une « transition touristique » ?

3.2. Des retombées économiques qui restent faibles

La dépense moyenne des visiteurs a été évaluée par l'enquête BVA à 68 euros par jour et par personne (BVA, 2011). L'activité touristique constitue un complément essentiel pour les exploitants du territoire sur le versant français leur permettant, parallèlement aux aides financières perçues, de maintenir leur activité agropastorale, nécessaire à la préservation des caractéristiques du bien.

Il paraît nécessaire, pour le moins sur le versant français, de parvenir à fixer une clientèle de séjour avec une offre suffisante d'équipements implantés sur place, atout majeur pour parvenir ensuite à l'élargissement de la saisonnalité. À ces conditions, l'activité touristique continuera d'être une filière économique porteuse de développement local.

Cependant, le développement de l'activité touristique dans le territoire des Pyrénées Mont-Perdu peut continuer de tendre vers la mise en place d'un tourisme durable respectueux des caractéristiques exceptionnelles du site, ce qui nécessiterait probablement un travail en amont avec les promoteurs et l'ensemble des acteurs économiques sur les enjeux liés à la gestion de l'ensemble du site.

Enfin, la problématique de la circulation automobile dans ce territoire, bien qu'elle ne constitue pas un frein à la découverte du site (public spécifique connaissant les particularités des destinations de montagne), peut être résolue si elle intègre une prospective plus large afin d'assurer le maintien dans le territoire de l'ensemble des activités économiques (tourisme, pastoralisme), afin de favoriser et d'améliorer l'accueil de tous et de garantir des conditions de vie et des conditions de séjour à minima (information, mobilité, services, sécurité).

4. Les enjeux de gouvernance pour conduire une gestion des flux et pour la définition de la stratégie de gestion

Pour comprendre les difficultés de mise en place d'une gouvernance partagée de ce bien patrimonial et paysager transfrontalier, il faut rappeler que son inscription sur la liste UNESCO n'est pas le fait des élus locaux, mais d'abord celle d'un petit groupe d'amis appartenant à des horizons divers (montagnards, voyageurs, curieux, érudits) qui créent en 1992 l'Association Mont-Perdu Patrimoine Mondial afin de sensibiliser la population, les élus, l'administration à l'enjeu de la préservation du site Mont-Perdu et de son importance en tant que patrimoine mondial. Dès 1993, le Parc national des Pyrénées occidentales, précédant son homologue espagnol, apporte son soutien moral et logistique à son action. En 1996 et 1997, l'UICN et l'ICOMOS mènent une expertise qui amènera à l'inscription de ce massif transfrontalier sur la liste du patrimoine mondial le 6 décembre 1997 sur la base de critères naturels et culturels.

L'UNESCO, les communes de Gèdre, de Gavarnie, d'Aragnouet (France), de Torla (Espagne), le parc National des Pyrénées, le parc National Ordesa y Monte Perdido sont, avec l'Association, les principaux acteurs d'une gouvernance aux ramifications multiples du fait des nombreuses interrelations pour gérer un capital naturaliste, patrimonial humain, paysager et culturel. Versant français, l'importance de la participation active de l'ensemble des services compétents de l'État, des acteurs publics et des collectivités territoriales à la gouvernance du site est notable. De même que sur le versant espagnol celle des services compétents de du gouvernement d'Aragon et des collectivités territoriales à la gouvernance.

La question de la gouvernance est évoquée comme une priorité dans le nouveau projet de territoire Gèdre-Gavarnie (démarche participative, mise en place de tables rondes à destination des acteurs socioprofessionnels du territoire). Pour autant, on ne part pas de rien. Installé en janvier 2012, un comité directeur conjoint transfrontalier est composé à parité de représentants français et espagnols et officiellement mandaté par les gouvernements des deux États pour assurer la gestion du site. Il est composé, côté espagnol, d'un représentant du gouvernement espagnol (ministère de la Culture), d'un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement représenté par l'Organisme autonome des parcs Nationaux, de quatre représentants de la région Aragon, de quatre représentants des collectivités territoriales (Maires, Comarca du Sobrarbe), un représentant des éleveurs ; côté français, de trois représentants de l'État (Préfet, Direction régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées, parc National des Pyrénées), quatre représentants du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, un représentant de la Région Midi-Pyrénées, les Maires de Gavarnie et de Gèdre, un représentant des éleveurs (AOC). La Présidence du Comité est « tournante », tous les deux ans, alternativement côté français et espagnol. La première Présidence a été assurée par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées pour la

période 2012 – 2013, puis a été transmise à la partie espagnole (gouvernement d'Aragon) le 18 décembre 2013. Le Comité se réunit au minimum une fois par an et autant que nécessaire sur convocation de son Président. Le Comité est doté d'un Secrétariat général qui sera assuré par les services de la Présidence en cours. Il est également constitué un groupe technique composé par un représentant du gouvernement espagnol, un représentant de la région Aragon et un représentant des administrations locales espagnoles et, côté français, un représentant de l'État, un représentant du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et un représentant des communes. Le Secrétariat général organise trimestriellement une réunion du Comité technique en vue d'une information régulière des membres du Comité directeur conjoint.

Par ailleurs, versant français, Gavarnie et Gèdre s'inscrivent dans de multiples territoires de projets dont les principaux sont le site UNESCO patrimoine mondial « Pyrénées Mont-Perdu » depuis le 6 décembre 1997 (le label international inclut les cirques de Gavarnie, de Estaube et Troumouse et le hameau de Héas), le contrat Grand Site Midi-Pyrénées, signé pour la période 2009/2013, le Pôle Touristique Gavarnie-Gèdre, signé pour la période 2007/2013, le domaine skiable de Gavarnie-Gèdre, les 4 sites Natura 2000, les 3 sites de l'application de la directive habitat – Ossoue, Gavarnie et Pic-Long, le site directive oiseaux – ZPS/ZICO de Gavarnie.

À une échelle plus large, les communes de Gavarnie et Gèdre sont membres de droit du Conseil d'Administration du Parc National des Pyrénées, car une grande partie de leur territoire se situe en zone cœur de cet espace protégé. La charte du Parc a été approuvée par décret ministériel du 28 décembre 2012. Pour aider à la mise en œuvre de cette charte, le PNP a adopté un plan d'action quadriennal 2013-2016. Le contrat de Pays des vallées des Gaves, signé pour la période 2007/2013 introduit le développement touristique en termes de « tourisme responsable » dans la fiche « mesure 5 » de sa convention territoriale. Enfin, un GAL Leader (haute vallée des gaves) complète cette interdépendance en prolongement des ateliers montagne et porte une réflexion structurante sur les zones intermédiaires afin de lutter contre l'enfrichement des terres.

Cette profusion de projets et d'acteurs différents dans des territoires peu concordants montre l'absence de gouvernance institutionnalisée ou de décision « naturellement » partagée avec, notamment, le village de Gavarnie dont la gouvernance a été longtemps autocentrée, isolé de toute dynamique associative ou dépassant les frontières... Depuis quelques années, le comité directeur conjoint assure une gestion effective et globale du bien sur son emprise UNESCO. Néanmoins, la constitution de ce comité ne se fonde sur aucune institutionnalisation. Par ailleurs, les niveaux de responsabilité dans la gouvernance, au-delà de l'échelon politique décisionnaire, sont encore à structurer afin d'y intégrer deux autres niveaux : le niveau scientifique et le niveau associatif et citoyen. Dans cette structuration des niveaux de la gouvernance, le rôle de chacun reste à être identifié (décisionnaire, consultatif, mise en œuvre technique, etc.).

Pour aider à la mise en place de cette gouvernance, la gestion du site exceptionnel Pyrénées-Mont-Perdu nécessite la définition précise d'indicateurs permettant l'évaluation à court, moyen et long termes des actions mises en place. Pour autant, la définition des indicateurs en tant que telle ne suffira pas et obligera les gestionnaires à un suivi régulier pour favoriser l'aide à la décision. Il sera nécessaire de définir précisément la maîtrise d'ouvrage de l'action, les moyens à mettre en œuvre, le calendrier, les indicateurs d'évaluation. Cette vision d'ensemble semble manquer actuellement à l'échelle du « Bien » Pyrénées Mont-Perdu.

5. Les mesures de préservation du grand site vues par les habitants, premier compte-rendu d'une enquête ethnologique approfondie[14]

[14] Cette enquête a été réalisée par Véronique Moulinié, directrice de recherche au CNRS

5.1. La méthode

En ethnologie, le chemin le plus court entre deux points n'est pas forcément la ligne droite. Loin de là. Il faut souvent emprunter des chemins de traverse, opérer des zigzags, des réorientations. Cette recherche sur les mesures de protection du site de Gavarnie telles que les habitants les perçoivent et les pensent ne fait pas exception. Mener une enquête sur l'impact des mesures de préservation, parler de gestion des flux avec les Gavarniens n'est en effet pas chose facile. Et, pour tout dire, aborder de façon frontale ce sujet conduit le plus souvent à l'impasse. Les réponses que l'on obtient peuvent, en gros, être réparties entre trois catégories :

Certains affirment leur soutien à ces mesures, évoquant la nécessité de protéger l'environnement, le devoir de transmission aux générations futures, etc..

À l'inverse, d'autres profitent de la présence de l'ethnologue pour laisser libre cours à leur agacement, pour ne pas dire plus, se servant d'elle comme d'un porte-voix… « Ah oui ! Ça, c'est le grand truc des écolos, préserver l'environnement. Mais eux, que je sache, ils ne viennent pas ici à pied, ils viennent bien en voiture, non ? Vous voulez que je vous dise ? Ils nous font chier, les écolos. Ils nous emmerdent ! Vous pouvez le noter dans votre rapport. Je n'ai pas peur de le dire ! Les ayatollahs de la chlorophylle, on en a jusque-là ! »

Beaucoup, gardant un silence prudent, se contentent d'un rictus, d'une moue, tous sont également dubitatifs.

Mais l'ethnologue en comprend le sens : si elle s'entête sur ce chemin-là, l'entretien risque fort de tourner court, plus vite que prévu. Le sujet est sensible. On songe bien sûr à des raisons économiques. Et les habitants ne s'en cachent pas. « Écoutez, nous, sans le cirque, on est rien. D'abord, c'est notre gagne-pain, si on peut dire. Alors, on n'est pas assez stupide pour bousiller notre gagne-pain. Et puis, c'est pas que notre gagne-pain. Le cirque, on y est attaché ! On l'aime. Plus que ceux qui nous emmerdent parce que nous, on est né ici, on l'a toujours vu. C'est notre patrimoine. » Il ne suffit pas de balayer ces affirmations d'un revers de main, en affirmant qu'il n'y a là que la défense, à plus ou moins court terme, d'intérêts personnels bien compris, d'une cécité dictée par une perception des choses purement financière. Les recherches ethnologiques l'ont montré : les questions économiques ne se résument jamais à une simple question monétaire. Pour le dire autrement, les raisons économiques en dissimulent et en exhibent d'autres, plus difficiles à formuler. C'est ce qu'on se propose d'analyser ici.

Mais si l'on ne peut aborder frontalement cette question, comment doit-on procéder ? L'ethnologue de l'équipe de recherche a choisi de biaiser, d'emprunter les chemins de traverse évoqués plus haut en s'intéressant à « l'histoire des habitants de Gavarnie », en les écoutant raconter leur parcours à et hors de Gavarnie, leur enfance, leur adolescence, l'entrée dans l'âge adulte, etc. Pour cela, elle a réalisé une dizaine d'entretiens formels et enregistrés, auprès d'hommes et de femmes nés, pour la plupart, entre les années 1920 et les années 1950. Elle a opté pour des entretiens très libres, impulsés puis relancés par des questions aussi ouvertes voire « vagues », laissant ainsi le soin à ses interlocuteurs d'en désigner l'orientation et les grandes lignes afin de saisir ce qui, pour eux, fait sens dans le récit de soi et du lieu. Leur durée varie de trois-quarts d'heure à trois heures. Ce choix méthodologique ne doit rien au hasard. Il s'agissait dans un premier temps de saisir la façon dont ses interlocuteurs se représentent et racontent les années où le tourisme a « explosé » à Gavarnie. À cela, s'ajoutent des entretiens beaucoup plus informels, des « conversations » ordinaires au hasard des jours passés dans le village.

5.2. Le tourisme, creuset de l'histoire à Gavarnie.

L'histoire de Gavarnie, telle que la racontent ses habitants, est une histoire courte qui s'ancre dans un temps certes élastique, mais qui débute toujours entre la fin du XVIII^e^ siècle et le XIX^e^ siècle. Tout se passe comme si, avant cette date, pour le moins mouvante, Gavarnie n'existait pas. Un juriste affirmera qu'il n'y a là rien de bien singulier puisque Gavarnie ne devint une commune qu'en 1842. Or, ce n'est pas l'avènement de la commune en tant qu'entité administrative qui borde l'horizon de cette histoire. Du reste, aucun de mes interlocuteurs n'y a fait référence. C'est de bien autre chose qu'il est question. « Gavarnie, c'est fin XVIII^e^ — début XIX^e^ siècle, si vous voulez, que ça commence, avec des gens comme Victor Hugo. C'est à ce moment-là que ça commence. Pas avant. Victor Hugo a été fasciné par Gavarnie. » Rien n'est dit d'un Gavarnie « d'avant Victor Hugo » ; tout se passe comme s'il n'y avait rien eu « avant Victor Hugo ». C'est la visite que quelques-uns, venus de loin, effectuent et, plus encore, le fait qu'ils couchent leurs impressions sur papier qui fait, en quelque sorte, exister Gavarnie. Ainsi, pour mes interlocuteurs, l'histoire de Gavarnie est indissociablement liée au mouvement d'admiration, de célébration dont il est l'objet. Le lieu n'existe que dans sa splendeur, sa valorisation, sa célébration. Mais pas n'importe laquelle. On pourrait accuser l'auteur de ses lignes d'avoir, dans ce qui précède, usé et abusé du nom de l'auteur de *Notre-Dame de Paris* et des *Misérables*. Il n'en est rien. De tous les écrivains qui ont célébré Gavarnie, et ils sont nombreux, Hugo est le seul dont le nom est cité par tous mes interlocuteurs. Rien d'étonnant à cela. Victor Hugo est la figure du très grand écrivain du XIX^e^ siècle, de l'auteur unanimement reconnu et salué. Qu'un tel homme ait admiré et célébré le cirque vaut lettre de noblesse. Notons aussi, car c'est étonnant, qu'aucun nom de peintres ou de dessinateurs n'a été cité.

Mais l'importance du tourisme se lit dans un autre type de récit, celui qui concerne les histoires familiales. Il n'est pas simple, pour une personne extérieure, de comprendre les liens qui unissent les différents habitants de Gavarnie. Elle se perd assez vite dans le dédale des familles, en suivant les branches, paternelle et maternelle, en suivant les générations, de grand-père maternel en grand-mère paternelle ou l'inverse, dédale d'autant plus compliqué que les noms de famille sont parfois les mêmes. Et les interlocuteurs s'amusent beaucoup de l'étonnement de l'ethnologue qui, soudain, au fil du récit demande : « Vous êtes de la même famille qu'Untel ? » Que la réponse soit affirmative ou négative, ils ne manquent pas de s'en amuser. « Eh oui ! À Gavarnie, on est tous plus ou moins cousins. » On s'en doute, ce sentiment d'être « tous cousins » n'est pas lié à un repli sur soi, dans un village de montagne. Les recherches sur la parenté l'ont montré : parler (de sa) famille, ce n'est évoquer tous ceux avec qui l'on est lié par le sang ou l'alliance, de façon plus ou moins lointaine. La façon dont on compose et raconte sa famille procède d'un choix, d'un tri : on retient telle branche, mais l'on en oublie une autre, on privilégie un tel dont on suit minutieusement l'ascendance au détriment d'un autre, en fonction de critères divers et variés, plus ou moins conscients. Qu'en est-il pour mes interlocuteurs ? Toutes les recompositions familiales nourrissent un point commun : elles s'enroulent autour de la présence ou de l'absence de deux figures particulières, celle du guide, notamment Célestin Passet, et celle de l'hôtelier. Là s'arrête, le plus souvent, l'histoire familiale, celle que l'on maîtrise. Du reste, lorsqu'on demande aux habitants quelles sont les « vieilles familles », ce sont aussi des familles de guides ou d'hôteliers. Ainsi, le temps, la profondeur historique, l'enracinement voire les racines se confondent ici avec deux professions intimement liées au tourisme, à ses premières heures. De même, c'est immanquablement vers leurs descendants que l'on oriente l'ethnologue qui travaille sur l'histoire de Gavarnie. « Il vous faut absolument voir Marie. C'est l'arrière-petite-fille de Célestin Passet. Vous savez qui c'est, Célestin Passet ? Forcément, elle aura des choses à vous raconter. Plus que moi parce que dans ma famille, c'était des paysans alors… Allez la voir. Elle doit savoir des tas de choses. » Pouvoir ou ne pas pouvoir, dans le maquis de ces ancêtres, identifier l'une ou l'autre des ces figures, signe donc une origine sociale.

Le rôle du tourisme se dit aussi dans la façon dont les habitants parlent du village, le décrivent. Michel et moi sommes assis sur un banc, près de la chapelle. Il désigne la portion de village qui s'étale devant nous.

« R : Là, avant, il n'y avait rien. Si, deux ou trois bergeries, mais c'est tout. C'étaient des prairies, c'était agricole. Il y avait pas tout ça. Tout ça, ça a été construit après. C'est récent. D'ailleurs, ça se voit. Gavarnie, au début, c'est de l'autre côté.

Q : De l'autre côté ? Mais où ?

R : Du côté de l'Hôtel des Voyageurs. Il a brûlé maintenant. Gavarnie, au début, c'était là-bas. Et puis, petit à petit, on a construit de ce côté-là. »

La partie la plus ancienne de Gavarnie est située à droite, en contrebas de la route, tournant le dos au cirque qu'il ignore superbement, mais regardant vers la vallée qui ouvre vers Gèdre. Puis, Gavarnie s'est agrandi en suivant le mouvement des touristes, de leur intérêt, de leur curiosité, de leur goût et, plus simplement, de leurs allées et venues, se déplaçant, de proche en proche, vers le cirque. Ainsi, Gavarnie apparaît comme un village « double » : d'un côté sa partie la plus ancienne, plus spécialement liée à l'activité agricole, de l'autre, une partie beaucoup plus récente, plus spécialement liée, elle, à l'activité touristique. Cependant, cette partition topographique en redouble et en étaie une autre : une partition sociologique, très évidente dans les propos de celle-ci.

« — R : Mes parents étaient paysans et vous savez, l'agriculture, ici, ça rapportait pas beaucoup. (…) Il a fallu travailler dur. Il y avait pas des 35 heures et des week-ends et tout ça comme maintenant. On a dû travailler dur pour s'en sortir parce qu'on n'était pas riche dans la famille. Mes parents étaient paysans ; on habitait le quartier de la Rivière.

Q : Vos parents n'habitaient pas Gavarnie ?

R : Si ! Mais on habitait le quartier de la rivière, de l'autre côté, en bas. »

Le « vieux » village ne fait l'objet d'aucune valorisation, patrimoniale par exemple. Tout au contraire. Intimement lié au passé agricole, déserté ou, plus exactement, ignoré des touristes qui ne le visitaient pas, il est perçu comme la partie la plus pauvre de la commune. Il est l'antithèse de la partie plus récente, valorisée et valorisante.

Le tourisme est donc un marqueur historique, topographique, sociologique essentiel, aussi bien pour l'histoire villageoise que pour les histoires familiales. Reste à savoir comment il est perçu, quel rôle on lui reconnaît.

Autant le dire immédiatement : aucun de mes interlocuteurs ne l'a critiqué. Bien au contraire. « Si on prend nos voisins de Gèdre ou du Pays Toy, eux, ils n'avaient pas cette manne ! Ils étaient obligés de faire la paysannerie, ils étaient obligés de vivre de la terre donc ce n'était pas facile ; tandis qu'ici, à Gavarnie, ils restaient un peu plus et même ils revenaient. Alors, ça a donné un peu de jalousie, pardi. » Le tourisme a ainsi permis à Gavarnie de connaître une évolution tout à fait singulière, presque à contre-courant, ce que celui-ci résume d'une jolie formule : « Gavarnie s'est viscéralement accroché à ses habitants ». Ceux-ci ont le sentiment de ne pas avoir subi l'exode rural ou du moins d'avoir résisté mieux que d'autres villages. Une résistance qui prend la forme d'un mascaret.

« Rester », « revenir », ces deux verbes résument bien la situation des habitants de Gavarnie. Il faut se garder d'imaginer que ceux-ci, tout au long du XX^{e} siècle, n'ont pas bougé, vivant « du berceau à la tombe », pour paraphraser Van Gennep, près du cirque. Plusieurs histoires familiales permettent de voir à l'œuvre la mobilité des Gavarniens, notamment au cours de la première moitié du XX^{e} siècle et au-delà. « Ici, c'est l'aîné qui gardait la maison et les parents. Les autres, il fallait qu'ils partent, qu'ils aillent travailler ailleurs. » Ainsi, plusieurs de mes interlocuteurs et interlocutrices ont quitté Gavarnie, ont occupé des emplois à Pau, à Toulouse ou plus loin encore (Paris, Algérie, etc.), se sont mariés au loin. C'est là un schéma classique : tandis que l'un des enfants hérite des

biens, veille sur les parents et fonde une famille, ses frères et sœurs n'ont le choix qu'entre deux solutions : rester dans la maison familiale et rester également célibataire ou partir pour chercher ailleurs une situation professionnelle et matrimoniale. À Gavarnie, la situation semble un peu différente. Ceux qui sont partis n'hésitent pas, quelques années plus tard, à revenir s'y installer, parfois poussés par des impératifs familiaux (aider l'aîné resté au village, décès d'un parent, etc.), parfois sans autre motivation que le désir de « revenir à Gavarnie ». Quelle situation professionnelle occupent ceux qui reviennent ainsi ? Si retourner vivre dans un petit village de montagne, avec femme et enfants, ou mari et enfants, dans un village de montagne, peut apparaître comme un pari extrêmement risqué dans les années 1920-1950, cela est possible à Gavarnie où le tourisme entraîne un développement économique un peu singulier, que l'un de mes interlocuteurs qualifie d'« agriculture touristique ». De quoi s'agit-il ?

5.3. À chacun sa tâche

Revenons aux balbutiements du tourisme dans les Pyrénées. Les recherches qui ont porté sur l'invention de la montagne ont toutes insisté sur l'importance des guides — des hommes dans leur plus qu'écrasante majorité. Elles ont suivi, en cela, les récits des voyageurs eux-mêmes qui, souvent, leur accordaient une place de choix, ne cachant pas leur admiration à l'égard de ces robustes montagnards, habitués à une vie rude.

Cependant, à travers les récits de mes interlocuteurs, c'est une autre facette de la vie d'un village qui s'ouvre au tourisme que l'on découvre. Si les guides ne sont pas oubliés, ils ne font pas l'objet d'un récit construit. Certes, ils sont évoqués comme ancêtres illustres. Mais le récit de l'enfance de l'interlocuteur métamorphose profondément l'image du guide. « À la fin du XVIII[e] siècle, ils sont devenus guides par nécessité. Le plus grand, c'était Célestin Passet. Avec aucune formation, bien sûr. C'étaient des paysans, ils allaient chercher leurs moutons, ils avaient le sens de la montagne. Il y a eu la grande épopée du pyrénéisme, du 1850 à 1950 à peu près. Ça leur rapportait beaucoup pour passer l'hiver. Il y avait pas de carte IGN à l'époque, alors c'est pour ça qu'ils avaient besoin de guides. » Loin de la célébration, parfois teintée de condescendance il faut bien le reconnaître, qu'en font les pyrénéistes, le guide apparaît là, avant tout, comme un agriculteur, un homme de la terre, un homme qui travaille la terre, qui parcourt la montagne pour s'occuper de ses bêtes et qui, à ce titre, connaît la montagne. Celui-ci par exemple le dit clairement : « On dit les guides, mais enfin, à l'époque, ce n'était pas organisé avec le bureau des guides et tout ça, comme maintenant. Les gens, ils étaient guides parce qu'ils étaient paysans, parce qu'ils connaissaient la montagne, qu'ils y travaillaient. Ils étaient guides parce qu'ils avaient besoin d'argent, parce que c'était un plus. Ce n'était pas pour s'amuser. » De tout cela, retenons deux choses. D'une part, pour courageux et parfait connaisseur de la montagne qu'il soit, le guide apparaît moins comme un héros de la montagne que comme un paysan aux prises avec des nécessités financières et qui trouve dans cette activité sporadique de quoi « arrondir les fins de moins » ou « passer l'hiver ». Le guide est donc une figure double : valorisée dans les recompositions familiales d'une part et ramenée à des considérations plus matérielles, voire toutes matérielles, de l'autre. Il convient donc de questionner plus avant ce « personnage » dans la poursuite de cette recherche. D'autre part, dans les récits des voyageurs, le tourisme ou du moins les débuts du pyrénéisme, ce terme étant pris dans son acception large d'ascension des sommets pyrénéens, est une affaire purement masculine, qui met face à face deux catégories d'hommes[15] : des « étrangers » venus d'autres régions de France ou d'autres pays pour affronter la Brèche de Roland ou le Marboré et des « autochtones », des paysans

[15] Les femmes se sont, elles aussi, lancées à l'assaut des Pyrénées mais elles ont été nettement moins nombreuses que les hommes à s'y essayer et elles n'ont guère laissé de traces dans la mémoire orale.

qui les accompagnent et se font leurs guides. Aucune place n'est faite aux femmes. Or, cette absence n'est que l'effet des écrits des voyageurs qui ne les « voient » pas. Ou plus exactement, s'ils les voient, c'est enfermées, au propre et au figuré, dans l'espace domestique, occupées à la cuisine dans l'auberge où ils font halte, s'occupant des enfants, portant un costume « local ». En tout état de cause, elles sont extérieures au monde du tourisme. Et pourtant… !

Auteur et illustrateur d'ouvrages pour enfants, entre autres, Luc Mégret (1884-1961) a également réalisé des cartes postales humoristiques. Quelques-unes ont pour thème le tourisme, et plus exactement les touristes dans les Pyrénées, à Gavarnie par exemple. Sept d'entre elles sont reproduites dans *Gavarnie Histoire d'un grand site* (Bourneton 2010 : 45-47). Elles mettent invariablement face à face des touristes et des autochtones dans des situations cocasses : ici, une femme qu'il faut pousser afin qu'elle rentre dans une automobile dont la porte, bien que large, n'en est pas moins trop étroite pour laisser passer son opulent postérieur ; là une femme, coincée dans une portière de train du fait de sa corpulence, ne doit son salut qu'à un secourable employé de la compagnie de chemin de fer, sous le regard, quelque peu goguenard, d'un passager. Cinq d'entre elles nous intéressent plus particulièrement. Cette fois-ci, ce n'est pas aux chevaux-vapeur ou mécanique que les touristes ont affaire, mais aux chevaux en chair et en os, plus exactement aux ânes. Mais le procédé est le même. Sur fond de cirque de Gavarnie, que l'on reconnaît aisément notamment grâce à sa majestueuse cascade, une voyageuse, plus rarement un voyageur, toujours reconnaissable à ses vêtements très colorés (verts ou rouges) tente de s'installer sur le dos de la bête. Manœuvre périlleuse qui nécessite l'intervention d'une ou plusieurs autres personnes afin de la ou le hisser sur la monture qui parfois, n'entendant pas le laisser faire, multiplie les ruades. Les cavaliers sont beaucoup moins nombreux que les cavalières. On n'en compte que deux : l'un, vêtu d'un costume kaki, essuie la mauvaise humeur de son âne ; l'autre est un curé qui n'a pas un regard pour le cirque, totalement absorbé par la lecture d'un ouvrage qu'il tient entre ses mains. Tous ces promeneurs et ces promeneuses sont assistés d'une femme, tenant la bride de l'animal. Son costume dit clairement son identité : elle est vêtue d'une grande robe noire qui l'enferme des pieds à la tête, des poignets aux chevilles, d'un tablier de devant de couleurs sombres et d'un fichu, noir lui aussi, noué sous le menton. Ce n'est pas une soubrette ou une dame de compagnie ; c'est une paysanne, une habitante de Gavarnie.

Sous couvée d'humour, Mégret met en scène un trait qui va courir tout au long du XIX^{e} et du XX^{e} siècle : le trajet à dos d'âne ou de cheval. Certes, les cartes postales abondent où l'on voit des élégantes assises en amazones, des hommes en complet veston marchant à leur côté ou eux aussi à dos d'équidé. On ne voit guère ceux et plus encore celles qui accompagnent ces groupes. Or, dans leurs récits, mes interlocuteurs inversent totalement les choses, insistant grandement sur la place des femmes dans ce qu'ils qualifient eux-mêmes d'« industrie des ânes ». Voyons cela de plus près.

Les promenades à dos d'âne ou de cheval connaissent, tout au long du XX^{e} siècle et jusqu'à une date récente, un fort développement, suivant en cela le nombre de touristes fréquentant Gavarnie. On peut raisonnablement penser qu'elles ont intimement fait partie de l'expérience touristique proposée par le village et, plus largement de l'expérience de la montagne. Celle-ci le dit clairement.

« R : On est allé dans les Pyrénées en voyage de noces. Tu parles d'un voyage de noces ! Bref, à l'époque, en 1962, c'était comme ça. Tout le monde y allait ? Nous aussi. On a passé quelques jours à Lourdes et quelques jours à Cauterets et puis on est allé à Gavarnie. Et je me souviens qu'on avait loué des ânes. À l'époque, tu pouvais louer des ânes. Je me souviens qu'on avait hésité parce qu'on n'était jamais monté sur des ânes. On ne savait pas comment on les guidait, tout ça. On avait un peu peur quand même d'y aller seuls. T'imagines, si les ânes s'étaient emballés ! On était joli ! Mais heureusement, il y avait des gens qui t'attendaient, qui t'aidaient à monter en selle et puis ils t'accompagnaient au cirque. Alors, on était parti avec un groupe. On était tous aussi couillons ! Personne n'était jamais monté sur un âne. Alors, ce n'était pas rassurant, mais au moins on en était tous au même point ! Et tu vois, je me rappelle encore de ça, de ces ânes qui marchaient tous un

derrière l'autre, à la queue leu leu et nous, on essayait de suivre le mouvement, quand ça montait, quand ça descendait, de pas trop se faire mal aux fesses aussi. C'était la première fois que je montais sur un âne. Et la dernière d'ailleurs ! Je m'en rappelle bien, de ces ânes !

— Q : Plus que du cirque, lui-même ?

— R : Non, mais le cirque, j'y suis revenue plusieurs fois et puis je vais souvent dans les Pyrénées. Alors si tu veux, je connais un peu. Mais les ânes, je n'en ai jamais refait depuis alors… C'est comme tout. Quand tu fais un truc une fois, ça te marque. »

Ce n'est pas au cirque de Gavarnie, mais au lac d'Ôô que cette famille s'est rendue, au début des années 1990, en compagnie d'un âne. Mais le ravissement est le même. « Marjorie était petite, elle avait cinq ou six ans. Elle n'aimait pas marcher. On n'avait pas envie qu'en cours de route, elle refuse d'aller plus loin et qu'il faille la porter. Heureusement, en bas, il y avait un bonhomme qui louait des ânes. On en a loué un. Pedro, il s'appelait. Je m'en souviens encore. Un petit âne gris foncé. Et nous voilà partis, avec Marjorie et les sacs à dos sur le dos de Pedro ! Qu'est-ce qu'on avait ri ! Il était gentil, il avait l'habitude des enfants, c'est sûr, mais on ne savait pas trop comment le faire obéir. Il s'arrêtait pour brouter et il fallait attendre qu'il se décide à repartir ! Alors, Jacques est passé devant avec un morceau de pain pour le faire avancer et moi je tenais la bride. Mais ça y faisait pas grand-chose ! Après, pendant qu'on pique-niquait, on avait peur qu'il redescende tout seul. Alors, il avait fallu chercher un arbre pour l'attacher. Et en redescendant, il lui tardait d'arriver alors, parfois, il accélérait. Du coup, Jacques et moi, on s'était mis devant pour l'obliger à marcher à notre rythme. Mais il nous donnait des coups de museau, comme pour nous dire d'aller plus vite ! Mais c'était bien. J'en garde un bon souvenir, de cet âne Pedro. Et Marjorie aussi. »

Ce que confirme l'intéressée. « Pour moi, le lac d'Ôô, c'est l'âne Pedro. J'y suis revenue et à chaque fois, je pense à lui et j'en parle. Tu vois, s'il y avait encore des ânes, j'en louerais un. Pour faire comme quand j'étais petite. »

Revenons à Gavarnie pour voir de plus près le fonctionnement de cette « industrie des ânes » et plus largement l'organisation du tourisme. Si elle apparaît au XIX^{e} siècle avec les premiers touristes, c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'elle devient florissante. « Les gens sortaient de la guerre, des privations. Ils voulaient s'amuser. Et puis, à cette époque, ils étaient encore croyants alors ils allaient en pèlerinage à Lourdes. Mais bon, quand vous avez passé trois ou quatre jours à Lourdes, à moins d'être très, très croyant… Et puis, à Lourdes, ils avaient compris le truc. Alors, il y avait tout un système vachement bien rodé. Il y avait des gens de Lourdes qui étaient en cheville avec des gens d'ici. Ils prenaient les gens dans les hôtels à Lourdes et ils leur proposaient des excursions à Gavarnie et à Cauterets, dans la même journée. Alors, le matin à Cauterets et l'après-midi à Gavarnie ou l'inverse. Alors, ça faisait un monde fou ! Tout le monde voulait aller au cirque. Ils étaient là pour ça ! »

Cependant, ce tourisme est présenté comme aux mains des Lourdais : les sociétés d'autocars qui prennent en charge les excursionnistes, mais aussi les hôteliers qui fournissent, à ceux de leurs clients qui le souhaitent, le repas de midi, sous forme de pique-nique. Ceci expliquerait la structure particulière de l'immobilier touristique de Gavarnie : peu d'hôtels en comparaison du nombre de touristes, d'immenses parkings destinés au stationnement et aux manœuvres des autocars, des bars et des restaurants aux salles très grandes destinées à accueillir ceux qui n'avaient pas pris, pour le repas de midi, l'option pique-nique auprès de leur hôtel lourdais, et plus encore, ceux qui l'avaient prise pour « simplement boire un coup et manger un bout en attendant de repartir ». De telle sorte que Gavarnie vit alors selon un rythme à deux temps. « La journée, c'était bondé. Un monde fou ! Vous ne pouviez pas bouger ! Mais le soir, quand les autocars étaient repartis, c'était calme. Il y avait plus personne. On était qu'entre nous. Bon, il y avait bien ceux qui séjournaient dans les hôtels, il y en a toujours eux. Mais comparé au monde la journée, ce n'était rien ! »

Mais, si peu nombreux sont les touristes qui dorment à Gavarnie, si ceux qui s'y rendent n'y restent qu'une demi-journée avec un repas fourni pour nombre d'entre eux, que reste-t-il aux habitants ? Ils ont le haute main sur « l'industrie des ânes » d'une part. Ce sont eux qui la prennent en charge. Et, en premier lieu, « elles ». En effet, cette « industrie » est une activité féminine. Toutes mes interlocutrices ont affirmé s'y être adonnées, avec plus ou moins de bonheur, avec plus ou moins d'envie. Celle-ci en garde un mauvais souvenir même si elle l'a pratiquée toute sa vie. « Moi, je n'aimais pas ça, mais il fallait bien vivre alors je le faisais. Mais ça ne me plaisait pas parce qu'il fallait aller chercher les touristes. Nous, on était des petits alors les autocars de touristes, les voitures, il fallait aller les chercher. On montait tout en haut de la rue pour essayer d'être les premiers, de ne pas se faire passer devant. Ou alors, on proposait nos services devant les restaurants, mais on se faisait enguirlander. C'était… C'était du racolage, il faut bien dire les choses comme elles sont. C'était dur, mais on gagnait notre vie. Sinon, je l'aurais pas fait, vous pouvez me croire ! » Les particularités de ce commerce de la promenade, qui repose largement sur la capacité à « alpaguer le chaland », pour reprendre l'expression d'un de mes interlocuteurs, amènent certaines de mes interlocutrices à trouver une autre source de revenus. C'est le cas pour celle-ci qui, revenue à Gavarnie, se consacra à l'hôtellerie : « Les ânes, je l'avais fait quand j'étais plus jeune, je voulais plus en entendre parler. »

Cependant les femmes ne sont pas les seules à promener les touristes. Très jeunes, les enfants de Gavarnie, filles et garçons, en prennent leur part. À tel point qu'il semble que l'industrie des ânes ait été une sorte de passage obligé pour les adolescents. Celui-ci en rit encore. « J'ai promené les ânes, mais je n'étais pas bon. Parce qu'il y a une culture… Mon père m'avait acheté un âne pour que j'amène les gens au cirque, pour faire les photos, mais je n'étais pas doué je vous dis. Non, vraiment pas doué ! » Les jeunes Gavarniens ne sont pas les seuls à promener les touristes. Beaucoup de jeunes, venus « d'en bas », du pays Toy, de Tarbes, etc., souvent des « copains » étaient recrutés, le temps d'un été, à cette fin.

« R : Il n'y avait pas que nous ! Il y avait beaucoup de jeunes qui venaient. Les gens de Gavarnie embauchaient des jeunes pour promener les touristes. Ils ne les payaient pas, mais ils les hébergeaient et ils les nourrissaient.

Q : Ils travaillaient sans être payés ?

R : Oui, mais ils gardaient les sous qu'ils se faisaient avec les ânes. On gagnait bien avec ça. Tous les jeunes voulaient venir à Gavarnie. Peut-être pas tous, mais il y en avait beaucoup parce qu'on s'amusait bien et puis on se faisait des sous, je vous dis. »

Il faut, ici, avancer une hypothèse qui devra être mise à l'épreuve au cours des recherches à venir : une partition sexuelle des tâches semble avoir longtemps régi le tourisme à Gavarnie, faisant de ce dernier une affaire largement féminine. Mais, dira-t-on, n'est-ce pas faire peu de cas du rôle des guides ? Rôle important, certes, porté et mis en avant par les récits de voyage comme nous l'évoquions au début de cette réflexion. Mais rôle qui a fait fonction d'écran, dissimulant la petite mécanique du tourisme local. Qu'est-ce à dire ? Les tâches masculines peuvent être réparties en deux groupes. Celles qui sont intimement liées au tourisme, d'abord guides puis employés de la station de ski. Dans ce cas, ils sont en contact avec les touristes, mais ce contact a lieu loin du village, dans la montagne, « en haut » si l'on peut dire. Celles ensuite qui se déroulent dans les environs immédiats du village qui ont rapport avec le tourisme sans qu'elles induisent un rapport direct avec les touristes. On songe ici à tout ce que suppose l'industrie des ânes. En effet, les touristes partis, la journée n'est pas finie pour autant.

« R : Après, il fallait amener les chevaux dans la montagne.

Q : Mais pourquoi faire ?

R : Il fallait bien qu'ils mangent !

Q : Mais vous les laissiez paître en bas ? Il y avait bien des prés. Mais ils seraient peut-être allés manger dans les jardins ?

R : Non ! Les jardins, non, mais les prés, ils servaient à nourrir les bêtes l'hiver. On faisait les foins. Les chevaux ne pouvaient pas y aller. Alors, il fallait les emmener dans la montagne pour qu'ils mangent. Et le matin, on se levait de bonne heure parce qu'il fallait aller les récupérer. La nuit, ils n'étaient pas dans le village. Vous imaginez ! On galopait toute la journée, du matin au soir. »

Ainsi, pour se développer, les promenades à dos d'équidés ont supposé que persiste l'agriculture, du moins certaines pratiques agricoles (fenaisons, etc.) Et ces dernières sont largement le fait des hommes. C'est aux femmes que revient largement la charge des promenades et, en conséquence, ce sont elles qui sont en contact avec les touristes, dans le périmètre du village. Elles sont ainsi les spectatrices privilégiées de leurs demandes, de leurs besoins, de leurs envies. C'est sans doute ce qui les conduit, très rapidement, à ne plus se satisfaire de tourisme équestre. Plusieurs d'entre elles décident, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de créer des hébergements : hôtel, restaurant, café voire les trois en un même lieu, prenant ainsi en charge une part non négligeable de l'industrie touristique. Mais n'est-ce pas exactement ce que dit celui-ci lorsqu'il affirme, en esquissant un sourire, « A Gavarnie, ce sont les femmes qui ont toujours commandé » ?

Cette partition n'est, bien sûr, pas stricte. Elle connaît des exceptions. Il n'en reste pas moins qu'elle semble porter encore ses effets, atténués il est vrai. On songe ici, par exemple, à cette famille où deux sœurs s'occupent de magasins de souvenirs, au cœur du village tandis que l'époux de l'une d'elles passe ses journées à l'Hôtel du cirque dont il a la charge. On songe aussi à celui-ci, propriétaire d'un café restaurant, mais qui a bien peu l'occasion de servir boissons et repas, très pris par son autre emploi et ses fonctions électives, laissant à son épouse et à sa fille le soin de gérer le commerce.

Autre activité totalement aux mains des Gavarniens : le commerce de certaines fleurs.

« R : On n'avait pas le temps de s'ennuyer à Gavarnie, quand on était jeune. Parce que quand ce n'étaient pas les ânes, c'étaient les edelweiss.

Q : Les edelweiss ? Vous en faisiez quoi ?

R : Ben, on les vendait, tiens ! Qu'est-ce que vous vouliez qu'on en fasse d'autre ? » Ce n'est pas à ses divers usages en matière de médecine vétérinaire alpine que l'édelweiss doit sa notoriété, mais au tourisme (Albert-Llorca et Tarery 2008). Dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, celui-ci se développe rapidement dans les Alpes. Mais, le voyage, hier comme aujourd'hui, supposait que l'on en rapporte des souvenirs, image mentale de moments privilégiés, mais aussi objets considérés comme typiques du lieu visité qui témoignent du périple effectué, mais qui servent aussi, plus tard, de support à la « remémorance ». L'édelweiss s'impose très vite comme le souvenir du séjour dans les Alpes par excellence. Au point que certains, dès la fin du XIX^{e} siècle, s'inquiètent du devenir de ces fleurs et, craignant qu'elles ne disparaissent, en appellent à leur préservation. Or, en matière de tourisme montagnard, les Alpes sont un modèle pour les Pyrénées. L'edelweiss ne fait pas exception. En 1901, Eugène Gasté est le premier à observer et à décrire un petit commerce à propos des edelweiss pyrénéens. D'autres l'imitent au cours des décennies qui suivent, dans des publications d'origine fort différente. Dans les années 1920, les excursionnistes de la société Ramond, venus fêter le cinquantenaire de leur docte assemblée à Gavarnie où elle a vu le jour cinquante ans plus tôt, ont droit à une table joliment ornée. « La décoration est originale : plantes de montagne, iris de la Prade, edelweiss du Coumélie distribués sur chaque couvert en de petits bouquets noués d'un ruban de soie blanc mat. "Oh ! la délicieuse chose", me dit ma voisine, à ce point toquée par cette fleur des neiges qu'elle en achètera ce soir des brassées, comme si toute sa pure rareté ne brillait pas mieux dans la simplicité d'une seule tige. » Ceux qui n'ont pas pris la précaution de se munir de leur bouquet-cadeau ont l'occasion de se rattraper sur le chemin du retour, en traversant Gèdre. Là, « une bande de gamins paillant comme des moineaux, nous tendent en courant des edelweiss – de ces

edelweiss pour pèlerinage, comprimés en paquets comme de violettes de Toulouse. Quelle dépoétisation d'une fleur si pure en bordure des neiges. Après un court arrêt pour complaire à nos "edelweissomanes", nous repartons à une vitesse de "record au kilomètre" ». La presse parisienne n'est pas en reste. Ironisant sur la création du syndicat des âniers, à Gavarnie, le journaliste conclut : « Il n'y a que les petits marchands d'edelweiss qui continuent à faire bande à part et à offrir avec quelque insistance obsédante les fleurs des hautes cimes : "— un franc pièce, monsieur ! Cela vous portera bonheur !" » (Morice 1935 : 2) Le même journaliste en fait le centre d'une nouvelle, intitulée « La cueillette des edelweiss et la petite fille », parue un mois plus tard dans le même journal : « Songez que, sur la route du cirque, à Gavarnie, les naturels du pays les vendent un franc pièce. » (M.[16] 1935 : 7), mais s'il est florissant, ce commerce n'a rien d'une pratique longuement enracinée. Jean Séguy, en effet, note dans son atlas linguistique : « ce sont les touristes qui ont attiré l'attention des montagnards sur l'edelweiss qui, auparavant, était innommé. À Gavarnie, la vente de cette plante est une des ressources du commerce local. » (Seguy 1953 : 360)

Dans les années 1950-1960, ce commerce connaît encore un certain succès, pour ne pas dire un succès certain. Et, il en va des edelweiss comme des ânes : tout mes interlocuteurs l'ont évoqué, tous y ont participé, tous en font le récit d'un bon moment de leur adolescence. Car c'est là l'affaire plus spécialement des jeunes du village, garçons et filles, même si, de loin en loin, une femme plus âgée, leur mère souvent, peut leur venir en aide. Une sorte d'ordre règle la place de chacun. Les garçons partent en montagne pour en faire la cueillette. C'est souvent le prétexte à un récit non dénué d'humour. Celui-ci, par exemple, raconte qu'avec un camarade il avait décidé d'aller en cueillir à un endroit situé loin de Gavarnie. C'est pourquoi le père du camarade les conduisit sur place, leur laissant un vélo pour le retour. La cueillette effectuée, l'un s'installe sur la selle et l'autre sur le porte-bagages, se tenant d'une main et tenant dans l'autre les précieuses fleurs. Les freins ont-ils « lâché » ? Le pilote ne disposait-il pas des compétences nécessaires pour affronter un chemin aussi pentu et rocailleux ? Toujours est-il que les deux jeunes garçons ont été victimes d'une chute sans gravité, mais qui les fait rire, encore aujourd'hui. « Cette gamelle ! Et les fleurs, il y en avait partout ! Et je ne vous parle pas du vélo. On s'est fait engueuler en rentrant ! » Les fleurs ramassées, il faut encore composer des bouquets. « C'était, je crois, 1 franc les cinq fleurs. Je crois ! Alors, on faisait des petits bouquets de cinq fleurs, attachées avec… je sais plus quoi. De la ficelle sans doute. On s'y mettait à plusieurs et allez hop ! on faisait les bouquets. » Enfin, il faut les vendre.

« Q : Mais où vous les vendiez ? Vous aviez un stand ? Quelque chose… ?

R : Ça dépendait. Et puis, on se posait pas tant de questions. On partait dans la rue avec nos bouquets, on arrêtait les touristes : "Vous ne voulez pas des edelweiss ? Ça porte bonheur !" Des fois, c'était oui, des fois c'était non ! Mais ça marchait bien ! À l'époque, les gens avaient sans doute plus de sous que maintenant alors ils achetaient facilement des trucs. Ils étaient moins difficiles que maintenant. Et puis, il faut dire aussi qu'on n'avait peur de rien, on n'avait pas peur d'aborder les gens. Ce n'était pas la même éducation. Si on faisait ça aujourd'hui, sans doute qu'on nous enverrait sur les roses. Mais à l'époque ! »

La vente d'edelweiss semble être une activité des seuls enfants, filles et garçons ; tout comme les promenades à dos d'ânes, qu'elle procède peut-être, elle met en présence enfants et touristes, dans le cadre d'une relation commerciale, marchande. Comme une première expérience que ce qui pourra ou pourrait devenir leur futur « métier ».

[16] Il signe de son nom l'article consacré au syndicat des âniers mais de ses seules initiales (A-CH M.) la nouvelle.

5.4. Des Gavarniens, gardiens des lieux et des hommes

Commerce des edelweiss et promenades sont aujourd'hui versés au dossier de la protection du site par ceux qui s'y sont adonnés.

Ainsi en va-t-il pour les randonnées équestres jusqu'au cirque. Il convient de voir de plus près en quoi elles consistaient, quel était le rôle des accompagnateurs et accompagnatrices. Ils ont d'abord la charge d'aider les cavaliers, bien souvent inexpérimentés, à chevaucher leur monture. Ce qui vaut des descriptions pour le moins amusées et amusantes. « À l'époque, les femmes venaient à Gavarnie, habillées comme vous (en robe et chaussures de ville). Alors, pour monter sur les chevaux, c'était toute une histoire. D'autant que c'était souvent la première fois ! Et en plus, elles ne montaient pas en amazone, vous imaginez le tableau ! C'était rigolo. » Les cavaliers installés sur leurs montures, jeunes et femmes prennent la tête de la petite troupe et partent pour le cirque. Ils conduisent les chevaux tout en reconnaissant que ceux-ci n'en avaient pas vraiment besoin. « Ils connaissaient le chemin. Vous pensez, ils faisaient ça toute la journée pendant tout l'été ! Ils étaient habitués. Et puis, on mettait des bêtes calmes, faciles à mener. Mais les bêtes, ça reste des bêtes. Quand il y avait du vent, ou quand les mouches les emmerdaient ou… des trucs comme ça. Bon, il fallait les tenir. Et heureusement qu'on était là parfois. »

Mais leur tâche ne se limite pas à aider les cavaliers à enfourcher leur monture et à les conduire, sans encombre, jusqu'au cirque. Ils font plus. D'une part, ils ne laissent pas les touristes aller n'importe où. Du moins respectent-ils quelques règles de sécurité. « On n'allait pas plus loin que l'Hôtel du Cirque. Moi je ne les amenais pas au pied de la cascade. Mes parents me l'interdisaient. Parce qu'on savait que c'était dangereux. Les chevaux, je les arrêtais là. Il y en avait toujours qui voulaient aller plus loin. Mais je n'y allais pas. J'essayais de les en empêcher. Mais il y en a toujours qui… Et puis, comme ils repartaient avec les chevaux et que c'est moi qui les conduisais et que plus je faisais de voyages, plus je gagnais, des fois, je disais : "On y va. On repart". Alors, ils n'avaient pas trop le temps de faire n'importe quoi. Et comme ils avaient payé l'aller et le retour, ils en voulaient pour leur argent ! »

Mais ils ne font pas que ça.

« Q : Et quand vous étiez arrivés au cirque, vous faisiez quoi ?

R : Comment ça ? Qu'est-ce que vous vouliez qu'on fasse ?

Q : Vous expliquiez ce qu'il y avait ?

R : Ben oui ! On expliquait.

Q : Mais vous disiez quoi ?

R : On expliquait la cascade, 423 mètres de haut, la plus haute cascade d'Europe, et on leur montrait le Marboré, l'Astazou, le Tallion et le reste, avec les hauteurs et tout ça.

Q : Mais comment vous saviez tout ça ?

R : On était allé à l'école quand même ! Et puis, dites, on est d'ici. Tout le monde sait ça !

Q : Bien sûr, mais je pensais qu'il y avait peut-être des formations pour apprendre…

R : À l'époque, on ne s'embarrassait pas de tout ça. Et les touristiques, ils étaient très contents. Ils n'en demandaient pas plus : ils allaient au cirque, ils voyaient la cascade et voilà ! »

Les promenades à dos d'ânes sont donc une activité polymorphe qui font de ceux qui la pratiquent les gardiens du cirque aussi bien que des voyageurs, mais aussi les guides touristiques.

Il en va de même concernant le commerce des edelweiss. On ne manque pas d'être étonné en entendant raconter les épopées montagnardes des jeunes gens en quête des précieuses petites fleurs.

Q : « Vous ramassiez des edelweiss ? Je croyais que c'était interdit, je croyais que c'était une plante protégée.

R : Non. Pas à l'époque ! Je ne sais même pas si c'est interdit aujourd'hui. Dans le Parc, c'est sûr, c'est interdit. Tout est interdit dans le Parc. Mais ailleurs, je ne sais pas. Je ne crois pas. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a ! Je peux vous montrer cinq ou six endroits où il y en a autant que vous voulez ! »

Renversant l'accusation qui fait des cueilleurs des destructeurs, mes interlocuteurs en font des protecteurs de la nature. « Si vous n'arrachez pas les racines, vous pouvez cueillir les plantes. Elles repoussent. Si vous arrachez tout, c'est fini, il y a plus rien, c'est sûr. Mais si vous coupez que les fleurs, que les tiges, ça ne risque rien. Peut-être que maintenant, certains arrachent tout sans faire attention. Mais nous, on faisait gaffe. Pourquoi vous vouliez qu'on arrache les racines ? On en aurait fait quoi ? Et puis, on n'était pas idiot, si on voulait qu'il y en ait l'année d'après, fallait pas tout saccager, on le savait. Ça, on y faisait gaffe. C'était notre argent de poche comme on dit maintenant. »

Loin de voir dans le tourisme et les activités qu'il a générées des prédateurs, voire des destructeurs d'espace, mes interlocuteurs en font, tout au contraire, des protecteurs. Affirmation qu'il faut entendre au sens large. Tous mes interlocuteurs déplorent ainsi l'aspect actuel de Gavarnie en des termes proches que cette phrase résume parfaitement : « Bientôt, les arbres pousseront sur les parkings ! » Cela ne signifie en rien que le village est abandonné, mais que la forêt, les taillis et les buissons s'approchent dangereusement des maisons. Or, ils étaient « autrefois » tenus en respect et à bonne distance par l'activité agricole, celle notamment imposée par « l'industrie des ânes ». « Quand j'étais jeune, tout ça, en face, c'était cultivé. Pareil derrière nous. C'étaient des prairies fauchées, et tout et tout. Tout ça, c'était entretenu. Parce qu'il fallait du fourrage, parce qu'il y avait des animaux, qu'il fallait passer l'hiver. Maintenant, pourquoi voudriez-vous qu'on s'en occupe ? Il n'y a plus d'agriculteurs, il n'y a plus d'animaux. Tout ça, c'est à l'abandon. » Le paysage de Gavarnie, aux yeux de ses habitants, est donc celui d'une végétation qui, loin d'être laissée à elle-même, est maîtrisée, gérée par le geste de l'homme. Du reste, c'est exactement cette question de la possibilité d'intervenir ou non qui explique, en grande partie, les critiques. Critiques adressées au Parc National, accusé de « tout interdire ». Critiques adressées également à ceux qui ont tenté d'interdire ou de déplacer le Festival.

« R : Il y en a quelques-uns, ils voudraient tout interdire. Il faudrait que Gavarnie, ça soit comme au XIX^{e} siècle ou je ne sais même pas comment. Il faudrait ne toucher à rien. Pas une fleur. Pas un caillou. Pas une bête. Rien de rien ! Alors vous pensez ! Un festival ! Ça allait tout détruire. Ce n'était pas ça, la montagne.

Q : Je ne comprends pas. Ça a un effet sur la nature, le Festival ?

R : Mais non ! Surtout qu'ils font très attention à ne rien laisser. Tout est super encadré. Non, ça ne risque rien du tout. Mais si vous voulez, ce n'est pas l'image de la montagne qu'ils ont. La montagne, il y a rien. S'ils pouvaient, ils nous foutraient dehors ! Mais nous, on ne s'est pas laissé faire. Pour une fois qu'il y avait un truc culturel, quand même ! Ce n'est pas parce qu'on est en montagne qu'on a pas droit à la culture ! »

C'est aussi cette possibilité d'agir qui explique le soutien apporté au classement UNESCO. Soutien qui, chacun le reconnaît, n'a pas été immédiat. « Au début, ça a chauffé. Personne n'en voulait, du classement. Pas à cause du classement lui-même, mais à cause de la façon dont ça a été fait. On n'a jamais été impliqué dans le dossier. C'est un petit groupe qui avait décidé ça et ils ne nous ont pas consultés. Comme si on n'avait pas notre mot à dire, comme si on n'était pas concerné.

S'ils l'avaient fait, on aurait sans doute été d'accord. Mais comme on n'avait pas été consultés, on s'y est opposé. Et puis, bon, maintenant, ça s'est calmé. On est très fier qu'il y ait ce classement. D'autant qu'honnêtement, ça ne change rien ! Si, on a des touristes qui viennent du Japon, de partout grâce à ce classement. Mais, je veux dire que ce n'est pas comme le Parc, ce n'est pas des interdictions et des interdictions. »

On le comprend aisément : les habitants de Gavarnie se pensent comme les gardiens du site, ceux qui sont le plus aptes à le protéger parce qu'ils « sont nés là ».

Gérer les flux

Parler de « gestion des flux » à Gavarnie n'étonne personne. Il y a beau temps que le village est confronté à cette question, même si cette expression ne renvoyait, « à l'époque », pas à la même réalité qu'aujourd'hui.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que, pendant la période prospère, circuler à Gavarnie n'était pas chose aisée. C'est qu'en effet, la rue principale est alors à double sens, ce qui rend la circulation particulièrement difficile pendant les mois d'été. Cela vaut quelques descriptions enjouées, où l'humour affleure sans cesse. Celle-ci par exemple. « Je ne sais pas si vous imaginez le topo. Les autocars, les voitures… Au début, il y avait beaucoup plus d'autocars que de voitures parce qu'après la guerre, les gens n'avaient pas encore les moyens d'avoir leurs voitures et puis après les voitures particulières sont devenues beaucoup plus nombreuses ! Alors, les autocars, les voitures et puis les ânes et les chevaux qui allaient au cirque et puis les piétons qui faisaient les boutiques ! Vous imaginez le cinéma ! C'est des embouteillages monstres ! Oui ! À Gavarnie ! Faut dire que le village est pas bien grand et que tout le monde était au même endroit, dans la rue principale. Comme personne ne voulait reculer ou laisser sa place ! Ça klaxonnait, ça s'engueulait, des fois ils en seraient presque venus aux mains ! C'était tellement le bordel que le préfet a dit : "Soit vous vous organisez soit on va s'en occuper" ».

Peu à peu, l'idée d'une circulation à sens unique, transformant l'espace marchand en une sorte de vaste giratoire qui ne dit pas son nom, s'impose. Non sans mal.

« — R : Il y avait pas 36 000 solutions. Il fallait faire une circulation à sens unique. Et ça a donné ce que vous voyez : un truc qu'on est les seuls à avoir, une circulation à l'envers !

Q : Comment ça, une circulation à l'envers ?

R : Normalement, quand vous arrivez, juste après les Cascades, vous devriez aller tout droit. En France, on roule à droite donc on devrait aller tout droit. Eh bé non ! On tourne à gauche, devant l'épicerie.

Q :….

R : Si vous voulez, on devrait faire le tour, mais dans l'autre sens, filer tout droit, sous l'église, entrer dans la rue principale par l'autre côté. Mais les commerçants, quand on a proposé ça, ils ont râlé, parce qu'on passait plus devant chez eux, ils avaient peur de perdre des clients. Alors, on a fait l'inverse. On tourne à l'envers, ici ! »

Cependant, cette solution a, elle aussi, montré ses limites. Depuis plusieurs années, pendant les deux mois d'été, les automobilistes sont obligés de laisser leur véhicule à l'entrée du village, sur des emplacements payants. Les exceptions à cette règle ne sont pas rares : les bus en premier lieu, les habitants de Gavarnie, mais aussi tous ceux qui peuvent mettre e, avant une quelconque relation avec l'un d'eux (visite, etc.). La gestion de ces passe-droits, qui n'en sont pas vraiment, est confiée à

des employés. La rationalité économique n'y trouve pas son compte, à l'inverse des habitants. « Tant que ça permet de créer de l'emploi, je suis d'accord », dit l'un de mes interlocuteurs, qui reconnaît avoir longtemps refusé de voir les voitures particulières déserter la rue centrale, craignant que cela n'ait des incidences graves sur le commerce.

Il faut ici ouvrir une parenthèse sur un autre type de gestion, moins des flux que de l'offre touristique : celle qui concerne les promenades à dos d'ânes. Les plus âgés s'en souviennent comme d'une activité qui ne bénéficiait d'aucune organisation, laissée à l'initiative de chacun et qui, par certains aspects, tutoyait le « racolage ». « Il fallait n'avoir peur de rien. Fallait pas chercher à comprendre. Il fallait être le premier sur le client. Parfois, même, on montait sur le marchepied des voitures. À l'époque, elles avaient des marchepieds. On montait sur le marchepied, on s'accrochait comme on pouvait et on proposait nos services. Et on insistait ! Vous imaginez ! C'était dangereux ! Et puis, dites, vous imaginez le spectacle. » Cette extrême rapidité et ce culot font bon ménage avec un certain sens de la négociation. « Quand il y avait pas grand monde, il fallait bien travailler. Alors, on baissait les prix. Ou, quand il y avait beaucoup de monde, on les augmentait. Et puis, suivant comme vous étiez placé le long de la rue, les tarifs étaient plus ou moins chers. C'est pour ça, pour éviter que tout ça, qu'ils ont créé le premier syndicat. Pour mettre de l'ordre dans tout. » Il a vu le jour au milieu des années 1930. Cependant, tout au long des décennies suivantes, la nécessité de gérer cette activité de façon plus fine se fera sentir. Pour l'heure, il serait hasardeux d'aller plus loin dans la présentation de ce point qui doit être interrogé plus avant au cours des mois à venir.

Fin d'un certain idéal ?

Tous les interlocuteurs s'accordent pour évoquer un âge d'or du tourisme à Gavarnie. Un âge où, s'y ne coulait pas à flots, l'argent était « facile ». Michel n'en fait pas mystère. « Le matin, vous vous leviez, vous n'aviez pas un sou en poche. Le soir, vous vous couchiez avec 2000 francs dans les poches. Non, là, vraiment, il y a eu une époque où on a fait des sous. » Mais, pour beaucoup, cette prospérité contenait aussi en germe les difficultés d'aujourd'hui ; elles seraient intimement liées à celles de l'industrie des ânes. Du moins considère-t-on que celle-ci a gêné toute vision à long terme. « Il faut bien le reconnaître, on a vécu sur nos lauriers. On s'est pas trop posé de questions. On avait les chevaux et les ânes, ça marchait bien. Dites, quand ça marche, on se pose pas de questions ! Mais il aurait fallu y réfléchir avant, essayer d'anticiper sur le temps où ça marcherait plus, les ânes et tout le reste, mais c'est facile de le dire maintenant. À l'époque, on ne voyait pas ça comme ça. » Cette activité ne survit pas aux années 1990. Certes, des montures attendent, encore aujourd'hui, d'éventuels cavaliers au bout de la rue principale. Mais cette présence n'a rien à voir avec ce qu'elle fut. « Il ne reste plus rien aujourd'hui. Une cinquantaine de chevaux, à tout casser, mais ce n'est rien. À l'époque, il y avait plus d'ânes et de chevaux que d'habitants. Il y en a eu, je crois, jusqu'à 5000. 5000 ! Je sais si vous vous rendrez compte ? C'est énorme. Et il y avait du boulot pour tout le monde ! Et maintenant, ils sont 50 à peine et ils tirent la langue. C'est fini, les chevaux. » On avance des explications diverses et variées. Pour les uns, cette disparition est intimement liée à la crise économique. « Les gens ont moins d'argent. Ils partent en vacances, mais ils font attention. Plus attention qu'avant. Alors, louer des ânes pour toute une famille… ! Ils préfèrent s'en passer, y aller à pied. » Pour d'autres, elle est liée au développement d'une pratique équestre de loisir, désormais accessible au plus grand nombre. « Avant des chevaux, des ânes, il y en avait pas ! Vous en voyiez pas ! Ou alors, dans des clubs, mais c'était très cher. C'était réservé à une certaine classe. Alors, quand ils arrivaient à Gavarnie, c'était quelque chose qu'ils ne connaissaient pas. Mais maintenant, du cheval, vous pouvez en faire partout. Des centres équestres, il y en a partout. Alors, c'est plus original. Les gens s'y intéressent plus. » Une banalisation de la pratique équestre qui fait écho à d'autres modifications qui ne sont pas sans effets sur la pratique de la montagne aux yeux de mes interlocuteurs, sans que l'on sache quelle est la cause et quel est l'effet. « Vous avez vu les gens, dans

la rue ? Ils ont tous des grosses chaussures, un short, et tout le matériel. Ils sont tous habillés pour la montagne. Mais je me souviens que quand j'étais jeune, ce n'était pas comme ça. Les gens, ils venaient habillés à Gavarnie en tenue de ville. Ou presque. Ils n'avaient pas tout le matériel comme maintenant. Mais vous allez à Décathlon, à Intersport, n'importe où, vous avez des rayons Montagne immenses. Il y a tout ce qu'il faut. Tout ça, ça a beaucoup changé. Et on n'a pas suivi. » Tout ce matériel ne remplace pas l'expérience et les commerçants continuent, discrètement, à prodiguer leur savoir, à veiller sur les touristes. À l'image de celui-ci. « Je les entends parler au magasin et des fois, je n'en crois pas mes oreilles. Il n'arrive pas tous les accidents qui devraient arriver. Les gens sont inconscients. L'autre jour, un couple arrive avec une gamine d'à peine trois ou quatre ans. Équipés, mais sans plus. Il me demande comment aller à la brèche de Roland. Je leur explique. "Merci monsieur — mais vous n'allez pas aller là-haut à cette heure-ci ? Vous n'arriverez jamais avant la nuit ! Il vaut mieux partir demain matin. — oh non, demain, on a prévu autre chose ! On va essayer." Eh bé ! Allez-y ! Qu'est-ce que vous vouliez que je leur dise ? Je ne pouvais pas les empêcher de monter ! Et après, il y a des accidents ! »

Conscients des profondes modifications que connaît actuellement le tourisme en montagne qui tendrait à devenir une pratique plus personnelle, presque une expérience, ils ont également le sentiment que le classement UNESCO n'a pas été sans effets sur la pratique touristique à Gavarnie. « Maintenant, on est en concurrence avec des sites partout dans le monde, aux États-Unis, au Pérou, partout ! Alors, on peut plus se contenter de ce qu'on faisait avant. Il faut qu'on soit à la hauteur des autres ! » Un de ces effets semble particulièrement important : la venue de nationalités jusque-là totalement absentes. « On a beaucoup de Japonais maintenant. J'ai remarqué ça, oui. On a toujours eu des étrangers, mais là, c'est beaucoup plus et des gens de beaucoup plus loin qu'on ne voyait pas avant. » Parmi ces effets du classement, notons aussi un certain sentiment d'obligation, d'un rang désormais à tenir. « Je ne dis pas qu'avant, ce n'était rien ; on avait été classé, déjà, en 37, je crois. Mais là, l'UNESCO… ! Là, on est dans la cour des grands ! »

Cette grandeur nouvelle du site est d'autant plus difficile à négocier par certains qu'ils ont le sentiment d'assister à la fin d'une période. Or, la génération qui a porté le flamboiement touristique du village est aujourd'hui sur le point de prendre sa retraite. Pour beaucoup, la transmission familiale des commerces, qui longtemps a été perçue comme la règle, semble ne plus fonctionner ou, du moins, connaître de sévères difficultés. « Vous avez ce qu'on dit quand il y a trois générations ? La première créée, la deuxième fait prospérer et la troisième dilapide. Bon, bé, c'est un peu pareil, ici. La première génération a créé les commerces, la deuxième les a développés et la troisième n'en veut plus. » Le va-et-vient des jeunes Gavarniens qui hier partaient puis revenaient au bout de quelques années, ne semble plus d'actualité. Plusieurs de mes interlocuteurs l'observent dans leur famille, avec leurs enfants, souvent plus que trentenaires. Après des études supérieures, ils se sont enracinés loin de Gavarnie. Et s'ils y reviennent pendant les vacances, ils n'ont, pour l'heure, aucune envie d'y revenir et travailler toute l'année. Certains commerces ne trouvent pas acquéreur ; d'autres sont achetés par des étrangers, échappant ainsi à la mainmise, tout à la fois pratique et symbolique, des autochtones.

« — Q : Mais vous me dites qu'il n'y a pas de repreneurs, mais il y en a parfois. Je pense aux Cascades. J'y suis allée manger. Vu l'accent, je me suis dit qu'ils n'étaient pas nés dans les Hautes-Pyrénées. J'ai discuté un peu avec eux. Ils ont acheté récemment.

R : Oui, bien sûr. On dit que Gavarnie, ça attire plus. Ce qui est sûr, c'est que nos enfants n'en veulent pas. Sûr, ça ne les attire pas. Mais il y a encore des gens qui viennent, qui achètent, qui s'installent. Regardez, là, là et là, c'est des nouveaux. Ce n'est pas des gens de Gavarnie. C'est ça qui fait bizarre. Enfin… ».

(à suivre : l'enquête sera poursuivie en 2016 en approfondissant le rôle structurant, dans la construction des résistances, de l'acceptabilité des mesures de préservation, notamment de certains points comme la mise en place d'une organisation des promenades à dos d'ânes. Mais on ouvrira

aussi l'enquête aux jeunes générations, celles qui sont aujourd'hui trentenaires aux quadragénaires ainsi qu'aux nouveaux venus).

*

* *

Le fait est que pour Gavarnie comme pour Torla, l'économie de rente a relativement bien fonctionné jusqu'à présent. Depuis quelques années une baisse de la fréquentation touristique est ressentie durant la haute saison, les prestataires et les professionnels du secteur se plaignent que « les visiteurs consomment moins qu'avant ». Mais Gavarnie et Torla demeurent des niches de prospérité au regard des investissements privés et publics consentis. Cette logique de rente peut expliquer — au moins en partie — comme la cause d'une certaine passivité en termes de volonté de contribution à la mise en place d'un programme de gestion des flux et de développement durable.

L'absence, pendant longtemps, de projet collectif transfrontalier a favorisé une forme de repli de certains acteurs communaux, d'où des crispations sur leurs propres systèmes de légitimité qui ont contribué à créer des tensions plutôt qu'à les résoudre.

Néouvielle, site convoité entre innovation, imitation et recyclage

© V. Vlès, mai 2015

Pourquoi le choix, dans l'échantillon des espaces protégés/espaces convoités, du massif de Néouvielle site encore mal connu à l'échelon international, bien que régionalement réputé ?

Depuis trois décennies ce site de haute montagne représente, pour le développement économique territorial, un enjeu qui ne faillit pas. Face au renouvellement des pratiques touristiques et à l'évolution des organisations et des structurations des territoires de montagne, l'enjeu de la diversification touristique (et sans doute de la dynamique des aires touristiques) demeure une problématique clé dans les processus de développement. Longtemps cloisonnés à leur seule vocation touristique et de loisir, les territoires de montagne sont traversés par de nouvelles recompositions socio-économiques, environnementales et culturelles qui mettent en question leur modèle touristique initial, monospécialisé et polarisé autour d'une seule activité, d'ailleurs souvent concentrée dans un seul lieu ou dans des chapelets plus ou moins isolés (les stations de montagne sont souvent comparées à des « archipels d'altitude » (Wozniak, 2006). La non-durabilité du processus productif touristique traditionnel engagé par les communes et les stations de montagne donne à voir nombre de phénomènes de dégradation, de dépendances systémiques dénoncées dans le débat public. La maturité de la production touristique, des crises répétées et de plus en plus fréquentes amènent l'idée d'une mutation profonde questionnant la définition de nouvelles politiques de développement plus soutenables. Le modèle de développement de territoires organisés autour de l'exploitation d'une monoactivité touristique (produit neige pour le ski alpin) n'échappe pas à cette interrogation, et de nombreuses pistes de diversification de l'offre touristique sont testées : le patrimoine en est une. Car dans ce contexte, les processus de valorisation de la ressource patrimoniale sont souvent présentés comme des outils de modification, de structuration et d'enrichissement de la production touristique, un moyen de refondre ses ancrages[17] initiaux. En effet, marqueur social inscrit dans le temps et dans l'espace, le patrimoine s'avère porteur d'enjeux de développement, en même temps qu'il participe à une reconstruction identitaire et culturelle des groupes sociaux.

Étudier le processus de patrimonialisation — entendu comme un processus de construction et de valorisation des patrimoines (Bessière, 2001) — renvoie à des logiques de mobilisation d'acteurs autour de ressources au service de projets de territoire. Convoqué pour accroître ou améliorer la production touristique locale, ce processus s'inscrit indéniablement dans les stratégies d'innovation (Bessière, 2012) et de mutation des aires qui utilisent l'héritage comme levier de projet d'un territoire, ou pour marquer « l'identité » d'une destination.

Cet éclairage, par l'entrée patrimoniale, des trajectoires des aires et destinations présente l'avantage de croiser un grand nombre de questions de recherche :

Comment la dimension agricole et agroalimentaire, grâce au patrimoine alimentaire, intervient-elle tant au niveau de la production agricole (produits bruts) que de la transformation agroalimentaire (produits transformés) ?

La dimension artisanale et « de service » relève-t-elle également de la dimension immatérielle du patrimoine et le tourisme interroge-t-il ses savoir-faire ou ses activités d'accueil ?

[17] Mobilisée par George-Marcelpoil (2007) pour désigner l'ensemble des liens tissés entre le tourisme et son territoire support et par Vlès (2007) pour les rapports entre la station, son territoire environnant et son évolution dans le temps et dans le marché, la notion d'*ancrage fonctionnel* renvoie à des questions d'adéquation du lieu productif (la station) au sein de son système productif, comme *l'implication économique* que fait Zimmermann et coll. (1995) de la firme au sein de son système productif ou de la *territorialisation* d'une activité économique en termes de ressources décrite par Pecqueur (2001). La notion *d'ancrage territorial* renvoie à l'ensemble des liens tissés entre la station de tourisme, son territoire originel et la destination, son espace de déploiement élargi et modifié (Vlès, 2014).

La dimension environnementale, dans ses composantes paysagère et environnementale (dimension matérielle et/ou immatérielle), est-elle approchée comme un patrimoine dans sa mobilisation pour le tourisme ?

La dimension institutionnelle et politique du patrimoine est-elle mobilisée par des formes de coopérations, de collaborations, de gouvernances ou de mises en réseau (stratégies de valorisation et acteurs d'un système « patrimonial ») ?

La recherche a tenté de comprendre dans l'analyse de ce cas de figure comment le patrimoine (dans sa diversité) pouvait « *faire ressource* » au service d'un nouveau système de production dans les territoires de montagne, en quoi il était susceptible de réguler la place des différents secteurs d'activité, quelle était sa capacité à porter de l'innovation, à être fédérateur et structurant dans des aires touristiques larges en quête de diversification, notamment des aires restées prisonnières de modèles de développement productiviste. L'étude du cas du PER de Néouvielle en constitue un exemple peut-être pas plus emblématique que d'autres, mais qui affichait résolument le développement du « tourisme durable d'altitude » et la « valorisation du patrimoine » dans son projet. Autant s'en saisir et voir de près de quoi il s'est agi. L'ensemble du questionnement vise, *in fine*, à mieux comprendre les types de gestion des flux des ressources patrimoniales revendiquées par un territoire pour déceler d'éventuels nouveaux modes de fonctionnement ou de gouvernance liés à la maîtrise des fréquentations.

Néouvielle, un espace protégé

Les premiers espaces protégés français furent créés en 1853. Mais les premières véritables réserves nationales furent celles de Camargue, en 1926, et du Néouvielle en 1935, gérées par la Société nationale d'acclimatation. On est à l'époque de la promulgation de la loi de 1930 sur les sites protégés et à l'aube des premiers débats sur un parc national des Pyrénées (…). Le chalet d'Orédon sert de point de chute à des générations de scientifiques qui réalisent un travail d'inventaire systématique de la flore et de la faune, mais aussi des études d'hydrobiologie et limnologie, de géographie physique, de paléoécologie… En 1969, le Parc national, récemment créé, prend le relais de la gestion. Depuis 1994, la réserve est désormais placée sous l'autorité du préfet des Hautes-Pyrénées qui en confie la gestion au Parc national (…).

À la fin des années 1960, voit le jour un projet de liaison routière entre Aure et Barèges, via le col de Madamette (2509 m !) et le cirque d'Aygues Cluses, associé à des projets d'extension des stations de ski de Barèges et Saint-Lary ; c'est la route des lacs, qui empêchera l'intégration de la réserve dans le périmètre du Parc national. Une première partie de la route est construite à grand fracas dans la réserve, entre Orédon et le lac d'Aubert, puis continue sur un kilomètre vers le col, sans être asphaltée. Des protestations s'organisent, le Conseil national de la protection de la nature est saisi de l'affaire en 1972. Devant les réactions, les travaux sont stoppés en 1973, mais les débats et polémiques vont continuer pendant des années. En 1981, le classement du site Oule-Pichaleye, englobant les secteurs d'urbanisation projetée (6 000 lits aux « balcons de l'Oule »…) donne un coup d'arrêt aux projets routier et immobilier. Petit à petit un nouveau consensus apparaît, pour un « tourisme doux » ; (…) aujourd'hui, le territoire est soumis à une fréquentation touristique croissante (plus de 200 000 visiteurs par an) qui soulève bien des problèmes de gestion et suscite des projets de « tourisme d'altitude durable ».

Jean-Paul Métailié, directeur de recherche au CNRS,

Président du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées

Au cœur des Hautes-Pyrénées et aisément accessible depuis les trois vallées de l'Adour, des Nestes et des Gaves, le massif du Néouvielle bénéficie d'un environnement exceptionnel. Ce territoire d'altitude (entre 1 500 et 3 000 m), de 400 km^2, abrite une faune et une flore riches et variées au milieu de paysages grandioses. D'abord dédié au pastoralisme, ce territoire a fait l'objet au XXe siècle d'importants aménagements hydro-électriques avant de devenir un lieu privilégié pour la randonnée et les sports de nature (chasse, pêche…). D'importants projets d'aménagements (domaines skiables) ont failli le transformer en un site de tourisme de masse dans les décennies 1970-1980. C'est son caractère naturel qui a réussi à le conserver ; depuis, son centre de 2 300 ha (à peine le tiers de l'ensemble) est classé en réserve naturelle nationale gérée par le Parc National des Pyrénées, son patrimoine paysager a été également classé en 3 sites distincts.

Figures 45 et 46. La réserve et le massif du Néouvielle, compris entre les stations de La Mongie, au Nord, de Saint-Lary à l'Est et de Piau Engaly, au Sud. Pointé au centre de la carte, cœur du massif, le col de Madamète, 2509 m, qui sépare les bassins versants du Bastan (Barèges) au nord des Nestes d'Aure au Sud, source : IGN Géoportail, 08 2015

Néanmoins, le massif du Néouvielle est marqué par une activité touristique emblématique et significative dans la chaîne des Pyrénées : la randonnée sous presque toutes ses formes dans un environnement au patrimoine naturel (paysages, faune, flore) et humain (pastoralisme, histoire hydroélectrique, artisanat) exceptionnel. C'est le seul massif important, avec de nombreux sommets de plus de 3 000 mètres, qui soit situé entièrement dans les Pyrénées françaises, inséré entre trois vallées parmi les plus développées sur le plan touristique et les mieux équipées en stations de ski et stations thermales : la vallée de Campan, la vallée de Barèges et la vallée d'Aure. Au cœur d'un secteur de haute montagne de 200 km^2, on y trouve un très bel ensemble lacustre d'Europe occidentale (figures 47, 48, 50) assez similaire à celui du Parc National d'Aigüestortes en Espagne, également une des plus hautes forêts d'Europe puisqu'elle monte à plus de 2 300 mètres, une flore particulièrement variée, une faune encore riche, des paysages ouverts et grandioses pour la randonnée et des escalades de qualité sur un excellent rocher, de nombreux vallons pour la pratique du ski de randonnée dans un milieu relativement sûr. Le massif du Néouvielle, qui fait aujourd'hui l'objet d'un éventuel projet d'Opération Grand Site de France, représente 40 000 hectares dont les 2/3 sont protégés à différents titres : réserve naturelle nationale du Néouvielle, zone Natura 2000 et trois sites classés distincts, mais contigus (figure 48).

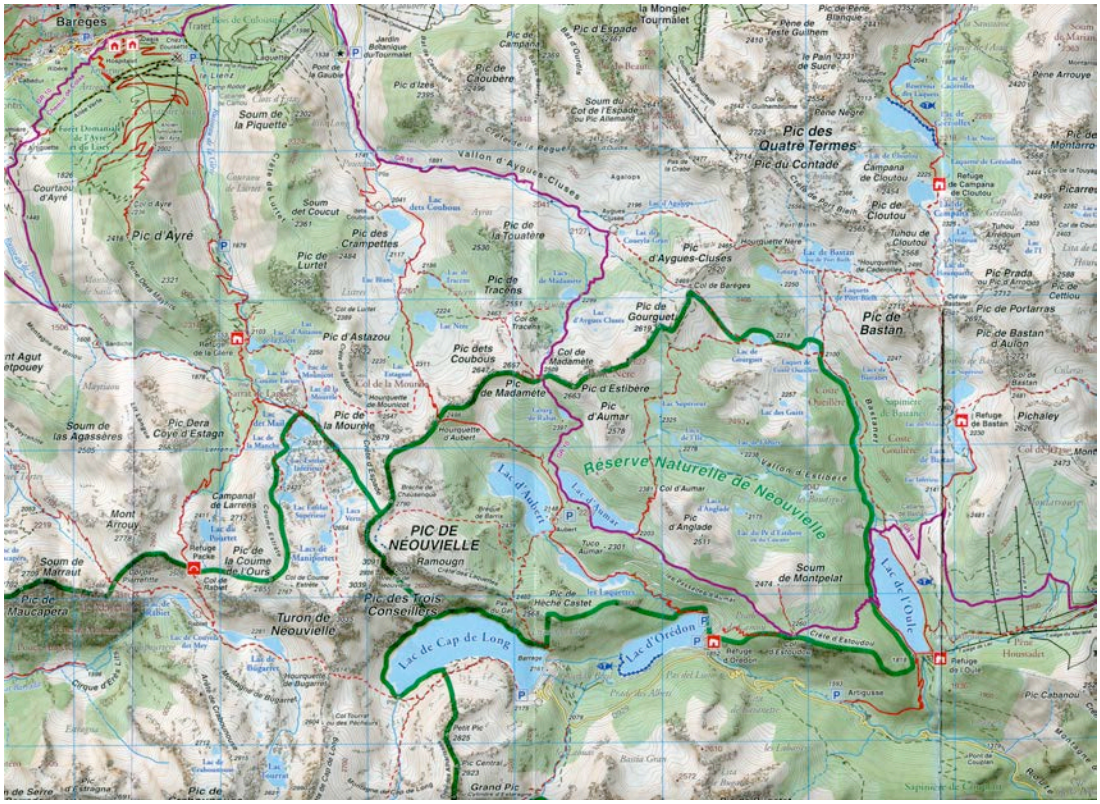

Figure 47. Néouvielle, espace naturel remarquable aux 100 lacs, partiellement protégé par une réserve nationale, mais dont les accès dépendent entièrement de communes périphériques dotées de stations de ski, source : carte IGN 1 : 50 000

Annexe 2

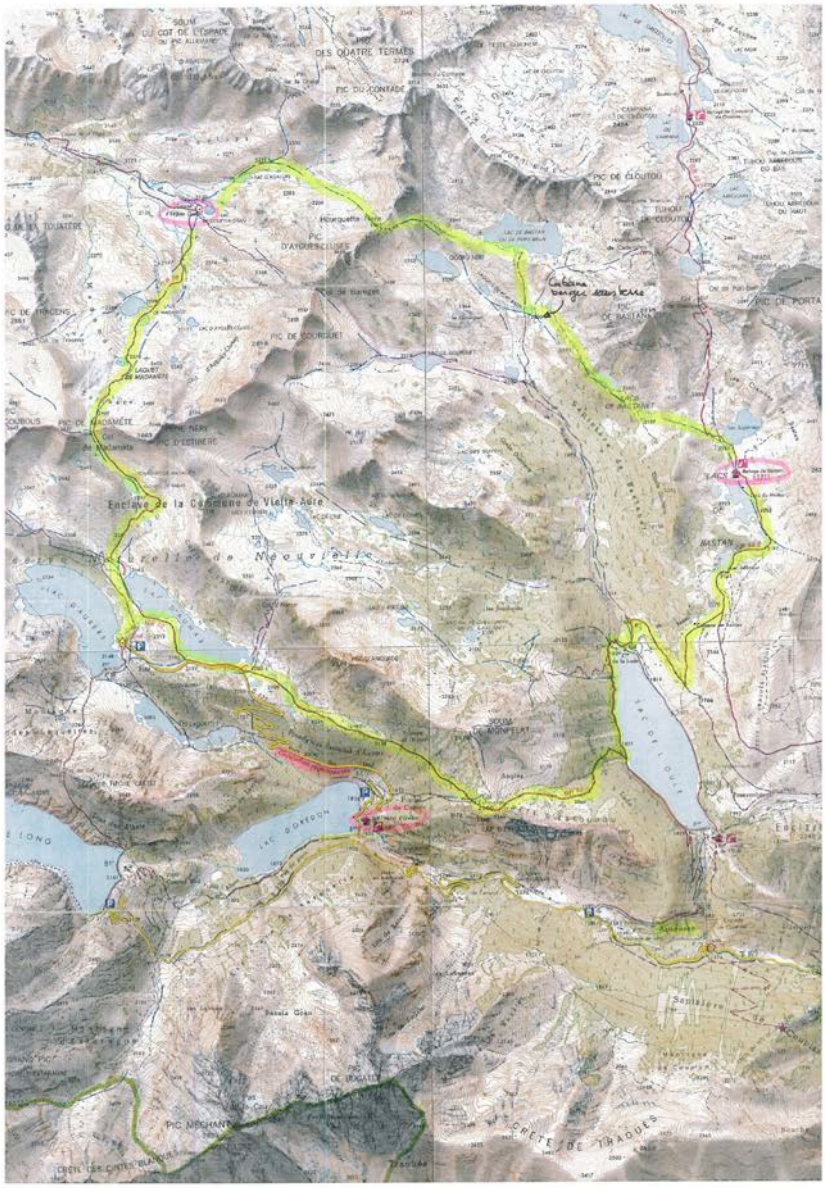

www.developpement-durable.gouv.fr

8

Figure 48. Le projet des « portes d'entrée » du « tour du massif » de Néouvielle et ses « portes d'entrée » (PER, 2014), source : MEDDE, IGN-F., 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ⇑N

www.developpement-durable.gouv.fr

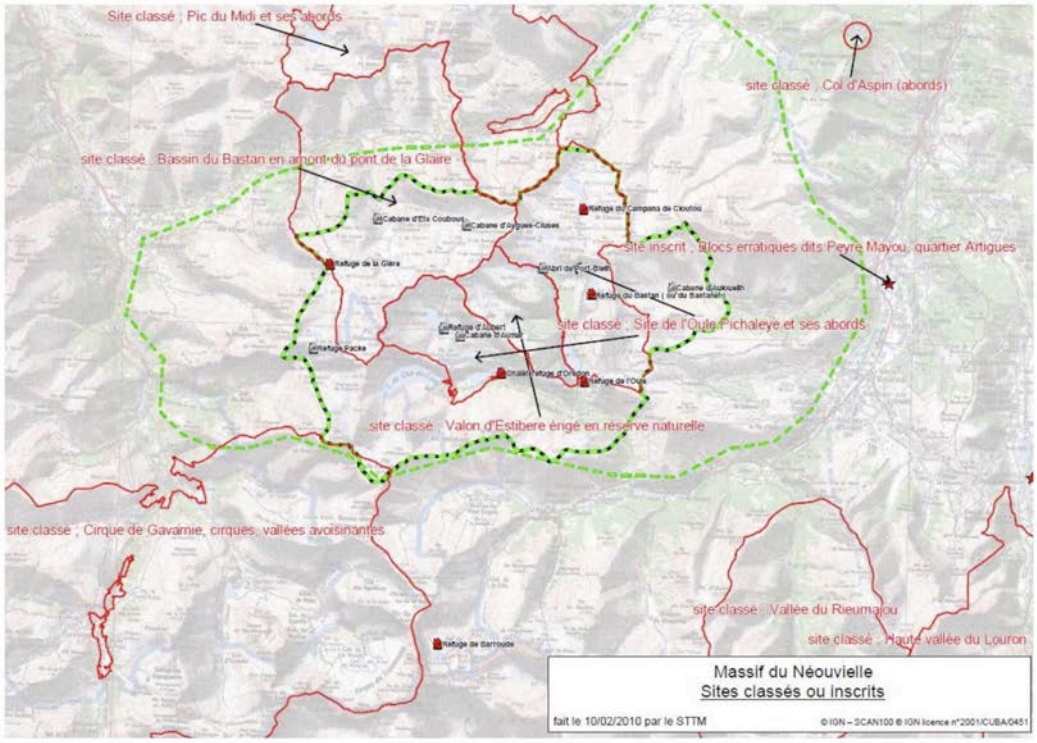

Figure 49. Massif du Néouvielle – Sites classés ou inscrits, source : STIM/IGN/MEDDE – 2010 — ⇑N

Excepté trois routes d'altitude partiellement ouvertes à la circulation l'été et quelques barrages hydroélectriques, ce massif est aujourd'hui assez miraculeusement préservé des aménagements humains, bien que fréquenté par environ (?) 200 000 randonneurs annuels (estimations du Parc national des Pyrénées et de l'Office de tourisme de Saint-Lary[18]). Pour autant, les projets d'extension

[18] Ce chiffre semble surévalué par rapport aux comptages publiés : si une grande partie des visites peut être effectivement réalisée en voiture aux portes d'entrée, les comptages du PNP ne font état en 2012 que de 123 000 visites par l'entrée depuis Fabian et 51 516 par l'entrée depuis le lac d'Orédon. Ces sites étant accessibles en voiture, le nombre de randonneurs sur les chemins de randonnée est

ou de liaisons des quatre domaines de ski situés à sa périphérie (Barèges-La Mongie-Le Grand Tourmalet/Saint-Lary/Espiaube) ont menacé à plusieurs reprises son intégrité. Dans les années 1975, un projet d'extension des stations existantes et de création d'hébergements nouveaux en cœur de massif, notamment à Aygues Cluses (figure 50) et à Oule – Pichaleye, prévoyait d'accueillir un projet de construction de 52 300 m^2 d'hôtels et de résidences, 6 500 m^2 de commerces, des bâtiments et des gares de remontées, avec piscine et cinéma. En cette fin des Trente Glorieuses, les promoteurs programmaient une zone d'aménagement concertée de 4 300 lits au lac de l'Oule et une autre à Aygues Cluses (7 000 lits au niveau du lac d'Agalops, 2 200 m), afin de relier les domaines skiables de Saint-Lary et de La Mongie et d'y faire « le plus grand domaine skiable d'Europe ».

Figure 50. Au lac d'Agalops, Aygues Cluses

Situé à 2200 m entre Barèges-La Mongie et Saint-Lary, à proximité immédiate du GR 10, ce site naturel d'exception avait été promu à un projet de réalisation de 7 000 lits en 1975 (projet abandonné dans les années 1980). Le dossier du PER y proposait, en 2014, d'y réaliser un refuge pour boucler le « tour du massif » (UTN, permis de construire annulé au printemps 2015), cliché Vincent Vlès, 05 2010

Ces projets ont achoppé pour différentes raisons (les avalanches de Val d'Isère suivies du discours du Président Giscard d'Estaing de Vallouise sur la protection de la montagne, puis la directive montagne de 1977, enfin la crise qui touche l'hébergement touristique depuis les années 1980), mais peut-être surtout suite à une très forte mobilisation médiatique lancée par la Société d'Études et de

notoirement plus faible à l'intérieur du massif. D'ailleurs les comptages pédestres du Parc national réalisés en 2011 sur 3 sites du tour du massif ne font état, en cœur de réserve, que de 18 000 passages estivaux aux Laquettes, 6 600 à Madamète et 7 200 à Hourquette (PNP, 2012).

Protection de la Nature du Sud-Ouest dans les années 1980 (entretien FNE). Depuis ce conflit, le site de la Réserve Naturelle du Néouvielle a été classé en réserve nationale par décret ministériel n°94-192 en date du 4 mars 1994. Par ailleurs, le vallon d'Estibère et les lacs d'Aumar et d'Aubert (figure 51) ont été classés au titre des sites par décrets en date du 20 décembre 1951 et du 16 mars 1981. Le Parc National des Pyrénées gère la réserve par convention avec le ministère chargé de l'écologie et met en œuvre le dispositif réglementaire prévu par le décret de classement, notamment en matière d'organisation et de gestion de l'accueil du public (Syndicat intercommunal, 2015). Cependant, « l'organisation de l'accès à la Réserve Naturelle du Néouvielle par la route départementale 177, ainsi que la réalisation des équipements d'accueil et de stationnement dits d'Orédon, porte d'entrée du Néouvielle » sont confiés aux communes d'Aragnouet, d'Aspin-Aure, de Saint-lary-Soulan et de Vielle-Aure, constituées en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Aure-Néouvielle » (ibidem, p.1). Le SIVU exerce ses missions en partenariat avec les services de l'État, dont le Parc National des Pyrénées, la Direction régionale de l'environnement, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, l'Office national des forêts et le Conseil général des Hautes-Pyrénées, gestionnaire de la route départementale 177, dite « route des lacs ».

Figure 51. Massif du Néouvielle – Lacs d'Aumar et d'Aubert (vue de Hourquette d'Aubert, 2 498 m). On distingue, entre les deux lacs et en pleine réserve, le parking d'Aubert (2 148 m) ouvert à toutes les circulations en mi-saison, cliché Vincent Vlès

Aujourd'hui, le territoire du Néouvielle est donc un lieu très disputé, perçu comme exceptionnel par les défenseurs de la nature, mais également toujours perçu comme stratégique par l'ensemble des acteurs du tourisme des Hautes-Pyrénées : ce département central de la chaîne génère 50 millions d'euros de chiffre d'affaires de remontées mécaniques, soit la moitié du chiffre d'affaires de la totalité du massif des Pyrénées ; son activité « *neige* », moins soumise qu'autrefois aux fluctuations

climatiques grâce à un bon équipement en neige de culture, génère l'hiver à peu près 350 millions d'euros de création de valeurs. L'été produit beaucoup plus de nuitées, mais les recettes sont du même ordre de grandeur. Forts de ces résultats, les services déconcentrés de l'État (DDT) s'affichent « *productivistes* »[19] et cherchent à donner à ce territoire une « *efficacité, des formes de rentabilité, et la neige est le produit de base incontournable qui fait le fond de l'économie* »[20]. Si les anciens projets de liaison et de création de station nouvelle dans le Néouvielle ont buté contre les recours associatifs, ces lieux (qui devaient accueillir il y a 40 ans des hébergements lourds « *productivistes interstations* ») sont qualifiés en 2008 par le représentant le ministère du Tourisme et le Commissaire du massif de l'époque « d'espace transfrontalier de haute valeur et sensibilité environnementale, susceptible d'être très attractif pour le "*développement d'un tourisme doux*" (randonnées été/hiver, pêche, ressourcement)[21] ». En 2007, les élus locaux déposent la candidature de l'Association qui gère le développement du massif à une labellisation « Grand Site Midi-Pyrénées ». Cependant, la région Midi-Pyrénées ne « *souhaitant pas multiplier les grands sites labellisés* » (il y avait déjà quatre candidatures incontournables à proximité : Lourdes, Gavarnie, le Pic du Midi et Cauterets), le projet a été clairement refusé. Pour le directeur départemental des territoires, l'association qui portait le projet « *avait des refuges, il fallait qu'on fasse quelque chose* ». En 2011, un projet de candidature à la labellisation de Pôle d'Excellence Rurale (PER) intitulé *« Néouvielle, Destination nature* » est déposé par l'Association maître d'ouvrage de l'initiative afin de porter « *un projet de développement durable de tourisme dans le massif (…) particulièrement respectueux du milieu naturel* » (Association, 2010 : 1). Le programme qui en est issu souhaite concilier un développement touristique raisonné d'altitude avec la protection des espaces, du patrimoine naturel et du paysage. Construit autour des « *principes du développement durable et de l'excellence environnementale* » (entretien DDT), le dossier de PER a pour ambition de revisiter et de mettre l'accent sur les ressources territoriales en particulier patrimoniales : patrimoine bâti, patrimoine naturel, sport et activité de nature.

Face aux nouveaux défis des territoires de montagne que sont le changement climatique, le renouvellement des populations, l'identité des territoires, ou le changement des comportements des clientèles, souvent urbaines, les élus du massif du Néouvielle, en s'engageant dans ce dispositif de Pôle d'Excellence Rurale avec un projet désormais affiché à long terme d'obtention de label Grand Site de France (entretiens avec la Présidente de l'Association, Conseillère générale et la DDT), ont choisi la ressource paysagère patrimoniale comme vectrice pour un développement renouvelé. Aussi est-on tenté de questionner les formes de leurs actions, les logiques d'acteurs et les modes de gouvernance qui ont présidé à cette stratégie d'augmentation des fréquentations du site et des moyens qui y sont prévus pour les réguler. Cette dynamique qui souhaite concilier protection et développement de ce site naturel exceptionnel du Néouvielle cristallise des tensions autour de l'accès à ce patrimoine et des nouvelles logiques de développement auxquelles il est confronté. Pour autant, force est de reconnaître que ces débats s'appuient sur des faits scientifiques mal connus ni maîtrisés, car les systèmes d'informations concernant la connaissance des flux des randonneurs, leur impact précis sur la nature dans les sites principaux de randonnée et les retombées effectives de ces visites demeure au mieux embryonnaires, la plupart du temps inexistants. Dans ces conditions, comment évaluer le projet « *d'augmenter les flux de 100 000 visiteurs par an* » et sortir des relations pour le moins ambivalentes qu'entretiennent les tenants du tourisme et ceux de la protection de ce site naturel ?

[19] Entretien à la DDT des Hautes-Pyrénées avec le Directeur départemental et les chefs de service (MM. Dupin/Bocher/Godoat/Crampe/Rideau/Rouch) le 12/02/2014.

[20] idem

[21] lors d'une réunion les 29 et 30 septembre 2008 au chalet-refuge d'Orédon (Richou et *al*., 2014 : 44).

1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Le territoire concerné est situé à cheval sur plusieurs communes, et, pour l'essentiel, cette « montagne de Bastan » appartient aux communes de Vielle-Aure, de Saint-Lary-Soulan (station de ski), Barèges (station de ski, domaine skiable du Grand Tourmalet), et à la marge, au nord, Bagnères-de-Bigorre (station de La Mongie, domaine skiable du Grand Tourmalet) et au sud, Aragnouet (station de ski de Piau-Engaly).

1.1. Une montagne convoitée

En 1961, un premier projet de liaison des stations de La Mongie (au nord), de Saint-Lary (à l'est) et de Piau-Engaly (au sud) fait naître l'idée d'extension du domaine skiable de ces trois stations par la création d'un grand complexe de ski dans le massif. Le projet comporte la création d'une route depuis La Mongie, qui passerait par le col du Portet, premier maillon de La Mongie-Barèges où il est alors question de créer « *le plus grand domaine skiable d'Europe en surface* », « *plus grand que Digne et Val-d'Isère* » : la première tranche planifiait 4 000 lits à l'Oule 52) et 7 000 lits à Aygues-Cluses (figure 50), un centre de secours était prévu au lac de Port-Bielh (figure 53), avec une centrale électrique pour l'alimenter.

Figure 52. Lac de l'Oule, 1 800 m, cliché Vincent Vlès, 2006

Figure 53. Lac de Port Bielh, 2 300 m, cliché Vincent Vlès, 2006

Les documents du projet portent les mentions manuscrites « *itinéraire intéressant* », « *bon niveau de ski* », « *surface de vente 1000 m²* ». Cependant, l'étude d'impact émet un avis défavorable à ce projet : « *le conseil général des Hautes-Pyrénées, envisage dès 1961, à faire découvrir ces sites prestigieux à un grand nombre de personnes en ouvrant une route d'Orédon à la vallée de Barèges. Cette route ne sera ouverte que l'été et sera exploitée avec un péage. Cette route dont le coût est très élevé, le projet ne peut prendre corps sur ce seul financement et seule la subvention accordée au titre du Ve Plan permettra la réalisation du tronçon Orédon-Aumar, long de 5 km, achevé en 1969* », des espèces de la faune sont menacées (notamment le crapeau accoucheur au-dessus du lac d'Aumar…), les Associations de protection de la nature se mobilisent (SEPANSO)… le projet est abandonné.

Figure 54. Lac d'Orédon.

Un bus fait la navette, l'été, entre les lacs d'Orédon et le parking d'accueil du lac d'Aubert, cliché Vincent Vlès, 2010

Un mode d'accueil touristique partenarial est initié en 1994. Il repose sur la mise à disposition du public d'un système de cars navettes afin d'accéder à la réserve par la route des lacs. Il organise l'accueil et le stationnement à Orédon, porte d'entrée du Néouvielle et à Aumar-Aubert, cœur de la Réserve. Le SIVU est maître d'ouvrage des infrastructures d'accueil : aires de stationnement d'Aubert et d'Orédon, bâtiment d'accueil et sanitaires d'Orédon, toujours propriété de la commune d'Aragnouet. Le Parc a en charge la signalétique d'information sur le fonctionnement du site ainsi que la pré signalisation routière hors réserve.

Le Parc National des Pyrénées assure l'accueil estival à Orédon, sept jour sur sept et selon les horaires affichés, par prise en charge salariale de deux postes d'hôtesses vacataires au cours de la période du 1er juin au 30 septembre, l'entretien deux par jour des sanitaires d'Orédon et annuelle des toilettes sèches d'Aubert, l'entretien de l'exposition du Parc national et du jardin botanique, de la signalétique réglementaire et directionnelle, la présentation et la vente des produits, la formation du personnel aux enjeux de la réserve et celle du personnel du SIVU aux enjeux de l'accueil dans une réserve nationale, les actions de prévention et d'information des agents du Parc.

1.2. Recyclage des expériences et projets passés

Dans les années 1985, la Direction départementale de l'Équipement des Hautes-Pyrénées et le Service d'études et d'aménagement de la montagne de Toulouse (ministère délégué au tourisme) avaient déjà eu l'idée de créer un réseau d'auberges d'altitude dans le Néouvielle, sans y parvenir, car « *les élus s'étaient bouffé le nez et n'avaient pas réussi à aboutir* » (DDT, 2014). L'idée est reprise en 2007, une association est créée à cette fin à Luz-Saint-Sauveur, les élus portent ce projet et tentent de le faire reconnaître en tant que « grand site Midi-Pyrénées » ; pour le directeur

départemental des territoires, l'association qui porte le projet « *avait des refuges, il fallait qu'on fasse quelque chose* ».

Figure 55. Randonneurs sur le GR 10 au col de Madamète, 2509 m, en limite de réserve. Les projets des années 1970 prévoyaient d'y construire une route pour relier les stations de ski, cliché Vincent Vlès, 2006

« *Écrit par Michel Rouffet* [ATOUT France — Service d'études et d'aménagement de la montagne de Toulouse] *à 75 %* » et le délégué Montagne de la DDTM 65, *Bruno Rouch*, ce projet est recyclé dans un dossier pour un label de Pôle d'Excellence Rurale, né en quelque sorte de l'échec à la candidature « Grand site Midi-Pyrénées ». Contre pied du label régional « grand site » non obtenu, le projet de PER fait apparaître dans son argumentaire la « confortation d'un pôle » ou « bassin d'attractivité touristique déjà en place », « la (re) valorisation d'un capital image » (notoriété) et « la préservation d'éléments patrimoniaux remarquables ». Pour autant, ce dernier aspect est insuffisant pour constituer le dossier de PER. La DATAR ne retient pas cette première candidature en 2010 lors du premier appel à projets, car le Parc national des Pyrénées voisin, qui gère la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, n'a pas été consulté (une incohérence dans un projet qui s'affiche « patrimonial »).

Cet oubli traduit l'inachèvement de la gouvernance locale à cette étape du portage collectif. La DDT justifie : « *ce n'est pas à cause du Parc, mais le projet a été jugé comme insuffisamment "développement durable" au sens où la question de la réserve et des enjeux défendus par le Parc – pas en tant que Parc, mais en tant que gestionnaire de la Réserve de Néouvielle – l'étaient insuffisamment et on ne voyait pas comment les deux s'articulaient. Ce qui nous a obligés à reprendre notre copie et à travailler sur la reformulation d'un projet qui n'était plus uniquement touristique, mais qui allait intégrer d'autres problématiques* » (entretien DDT, 2014). L'intégration tardive du Parc lors du second appel à projets apporte ainsi la caution environnementale qui faisait

défaut au premier dossier. « *On s'est dit pourquoi ne pas présenter aussi un projet qui soit en phase avec le pastoralisme et l'agriculture ? Et donc on a encore élargi le tour de table, on a eu des acteurs du type commission syndicale de Barèges et on s'est dit : essayons de questionner certains gestionnaires d'estives et les communes qui gèrent les communes et les cabanes ; et très vite cette idée d'avoir aussi un volet pastoral dans le projet est quelque chose qui a séduit, donc on a essayé de développer des produits pastoraux d'accueil, de fromagerie, d'estives qu'on a essayé de rentrer dans le projet* » (entretien DDT, 2014).

Le rôle des services déconcentrés de l'État apparaît central dans l'initiative, le montage, le portage du projet. La direction départementale des territoires le revendique : « *S'il n'y avait pas eu l'État [la Présidente de l'Association] ne s'en serait jamais sorti, et s'il n'y avait pas eu l'État avec l'outil PER… ». « Le pari de notre projet est de dire qu'on peut doubler le nombre de nuitées en refuge, passer de 10 000 à 20 000, les Encantats c'est 25 000, donc on est pratiquement au niveau de la fréquentation des Encantats avec ce projet, on a 250 000 journées visites recensées par les comptages, le projet permet d'augmenter la fréquentation de ce site d'environ 100 000 personnes de plus (autant que la fréquentation du Pont d'Espagne : 300 000), mais réparties sur une dizaine d'entrées. Le pari que fait ce projet est qu'il expose qu'on peut diminuer les impacts de fréquentation actuels, avec une* [meilleure] *prise en charge des thématiques environnementales et pastorales qu'avec la fréquentation actuelle* ». Pour autant, le projet de ne fait état d'aucun aménagement ou de mesure concrète afin de « *diminution des impacts de la fréquentation actuelle* » (Dossier *Néouvielle destination nature*, Association, 2010) et l'État reconnaît les difficultés de la gouvernance du projet : « *On a déjà eu les premiers échos* [défavorables] *à la Commission des sites avec la section de France Nature Environnement. On est soutenu par contre par le Ministère du Développement durable. On touche à un site qui est perçu comme devant être préservé de toute fréquentation* » (entretien DDT, 2014).

Effectivement, il est difficile de nier que le projet cherche à doubler les nuitées dans un site naturel majeur des Pyrénées, tout en sachant que son patrimoine naturel exceptionnel est très sensible aux impacts des fréquentations et que sa capacité de charge est peut-être faible, du moins on n'en sait rien, les études faunistiques et floristiques permettant de l'évaluer n'ayant pas été conduites. On sait que le marquage des sentiers ne suffit pas à canaliser les flux dans ce massif comme ailleurs dans les vallées pyrénéennes, car la randonnée hors sentier y est très facile et couramment pratiquée, donc une partie des flux se diffuse déjà dans les espaces sensibles (pelouses d'altitude et milieux humides (figure 56), notamment entre tous les lacs très facilement atteignables pour tout randonneur sachant lire une carte topographique au 1 : 25 000.

Figure 56. Lacs de Bastan (2 230 m), dans le massif, mais en périphérie de la réserve. Les piétinements, camping sauvage, dépôts de déchets y sont très fréquents en haute saison, cliché Vincent Vlès, 2006 (le refuge de Bastan – non visible sur la photo, à gauche — est fermé au public depuis janvier 2015. Son état ne permet plus d'y recevoir du public sauf en cas d'extrême urgence. Cette interdiction signalée par l'ASPTT, propriétaire du refuge, intervient après qu'il y ait eu une petite déflagration qui se serait produite suite à un feu de cheminée allumé par des randonneurs).

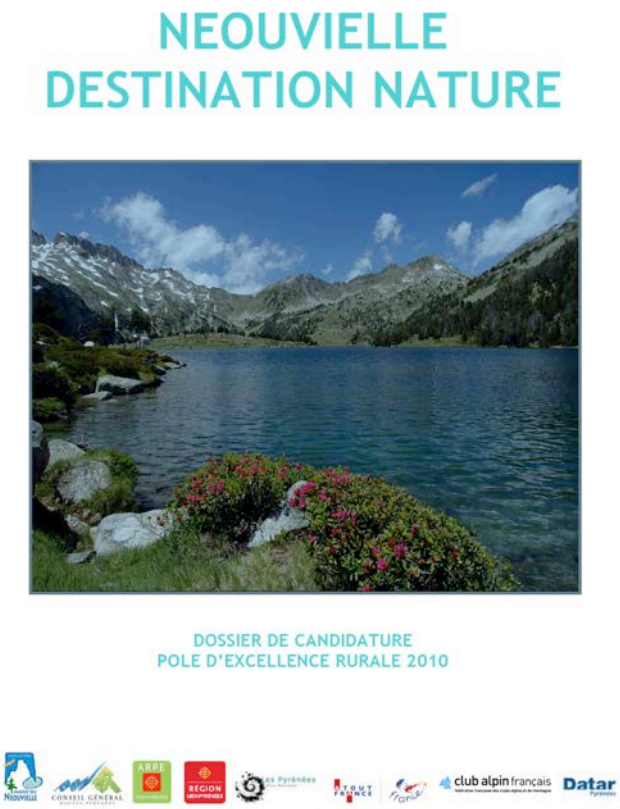

Figure 57. Page titre du dossier de candidature PER

Les discours des acteurs du projet se veulent, sur la question de la préservation des écosystèmes et des espèces, lénifiants, dénaturant parfois la réalité : « *Il n'y a pratiquement pas d'isards dans le Néouvielle* » affirme ainsi un technicien d'Hautes-Pyrénées-Tourisme-Environnement (le CDT, service touristique du Conseil Général) pour minimiser l'impact qu'aurait l'augmentation de la fréquentation sur la faune et la flore. Renseignements pris par ailleurs auprès des professionnels chargés de compter les espèces protégées, le dernier comptage des isards en 2012 en a recensé 837 dans le Néouvielle (sources : FNE et Office national de la chasse et de la faune sauvage). Le Parc national, également interrogé sur ce point qui n'est pas que factuel, a fait état de « *son inquiétude* » quant aux « *dérangements probables* » du Grand Tétras, autre espèce emblématique protégée des Pyrénées, dans ses aires de nidification dans le massif, c'est-à-dire dans ses lieux de survie (l'aire de présence du grand tétras est à peu près stable depuis trente ans dans les Pyrénées ; l'espèce est protégée par la Directive oiseaux : annexe I [JO du 8 mai 1991] et annexe II, partie 2 et annexe III, partie 2 [JO du 30 juin 1994] et la Convention de Berne, annexe III [JO du 18 juillet 1999] ; dans les Pyrénées, seuls les coqs maillés peuvent être chassés, les femelles sont strictement protégées).

L'émergence d'un programme de gestion des flux

Le patrimoine naturel que représente Néouvielle a fait l'objet de tentatives de valorisation par des labellisations qui n'ont généralement pas été couronnées de succès. L'appel à projets de 2006 et de 2009 de la politique des Pôles d'excellence rurale va servir de déclencheur à un programme qui « *vise à concilier le développement d'un tourisme raisonné d'altitude avec la protection des espaces* ». Ce programme retient cinq grands domaines d'action tous fondés sur l'augmentation des fréquentations : la création d'un produit « tour de massif », l'amélioration qualitative et environnementale de l'accueil et des « portes d'entrée », la valorisation du patrimoine, la création de circuits pour les handicapés, la modernisation et la mise aux normes des refuges.

2.1. Les déclencheurs d'une fenêtre d'opportunité pour le développement de structures/outils de gestion des flux

La politique PER : une logique de développement par distinction territoriale

La politique des Pôles d'excellence rurale a été mise en œuvre par l'État à partir de 2005. Elle s'inscrit dans le prolongement de la politique des pôles de compétitivité et vise à distinguer, par l'octroi d'un label à la suite d'une procédure d'appel à projets, des territoires ruraux porteurs d'un « projet innovant » et méritant à ce titre d'être subventionnés.

L'avènement des Pôles d'Excellence Rurale (PER) s'inscrit dans la lignée de ces politiques publiques qui ont progressivement conduit les territoires ruraux à expérimenter et à mettre en œuvre de nouveaux principes d'action publique (évolution des formes de gouvernance, structuration d'une ingénierie territoriale…) et de nouvelles formes de valorisation de leurs ressources (politique en faveur du cadre de vie, de l'emploi, des services, du tourisme, valorisation des filières locales, patrimoine…). La politique des PER introduit de nouvelles logiques pour les territoires ruraux et de montagne en les encourageant à donner plus de cohérence à leurs stratégies locales à travers la focalisation de leurs stratégies sur des thèmes fédérateurs et pilotes. L'introduction de thèmes cibles constitue une injonction à l'expérimentation et à la recherche d'actions de développement novatrices. Ainsi, les PER sont représentatifs de la transformation des politiques en faveur du développement territorial et de l'évolution des fonctions des espaces ruraux dans l'économie et la société globales. (Barthe L., Milian J. *et al.,* 2009). En renouant un lien direct avec les territoires ruraux et de montagne et en prônant la primauté de « l'excellence », ils traduisent une opportunité pour l'État de « reprendre la main » sur les processus de développement local qu'il avait décentralisés 1982.

L'excellence territoriale : une rupture dans l'articulation protection/développement

« L'excellence territoriale » s'inscrit en rupture, sur le plan méthodologique, par rapport au zonage, mode d'intervention privilégié en faveur de l'espace rural depuis les années 1960. Le zonage, défini sur la base de critères statistiques (taux de chômage, taux de population agricole, densité de population…) et associé à des dispositifs incitatifs (aides et exonérations diverses) a longtemps été la forme quasi exclusive de territorialisation de l'action publique. Des zones spéciales d'action rurale

(LOA, 1960) aux zones de rénovation rurale de 1967, la logique d'intervention demeure économique et est largement reprise par les collectivités territoriales dans leurs schémas d'intervention. La LOADT de 1995 ne remet nullement en cause les zonages. Elle les généralise au contraire en créant deux types de zonage (LOADT, articles 42 et 52) : l'un pour les zones urbaines (ZRR et ZUS), l'autre pour les zones rurales (TRDP — Territoires ruraux de développement prioritaires au sein desquels sont identifiés des ZRR – Zones de revitalisation rurale). Dans le même temps, la LOADT reconnaît formellement les « pays », territoires de projet lancés à titre expérimental par l'État en 1979, repris par les régions à partir de 1982 et dont la constitution obéit en principe à une autre logique. Dans son souci affiché de porter un soutien aux « *territoires en difficulté, notamment [aux] territoires ruraux en déclin* », « *selon l'ampleur des problèmes de chômage, d'exclusion et de désertification rurale rencontrés et selon les besoins locaux d'infrastructures de transport, de communication, de soins et de formation* », la LOADDT de 1999 conserve les deux zonages prioritaires en faveur des espaces ruraux, TRDP et ZRR (LOADDT, article 2). En somme, dans la LOADDT coexistent deux types de logiques : une logique fiscale et financière à l'origine des zonages d'intervention de type ZRR et une logique de projet avec les « pays » (Clarimont, Aldhuy, Labussière, 2006). La définition par le zonage de périmètres prioritaires d'intervention a constitué un « *net progrès par rapport à des politiques publiques uniformes sur le territoire* » ; c'est un « *outil de développement fin, ciblé, peu coûteux, facile à mettre en place et aux effets incitatifs immédiats* » (Siné, 2001 : 22-21). Cette logique de répartition des fonds en fonction des besoins des territoires définis sur une base statistique est en crise. Au début des années 2000, sur fond de débat autour de la réforme des zonages nationaux, les limites de ce type d'intervention publique sont amplement soulignées : empilement de zonages difficilement lisibles, rigidité de certains périmètres, critères d'éligibilité parfois contestables et effets des dispositifs incitatifs difficilement appréciables faute d'évaluations précises (Siné, 2001 ; Duron, 2001). Portée notamment par le courant d'idée majoritaire des années 2000 du néolibéralisme et de la « *compétitivité des territoires* », « *l'excellence territoriale* » est présentée comme la réponse idoine aux limites des zonages nationaux d'intervention économique. Les termes ne sauraient cacher la réalité, et on peut toutefois avoir une lecture différente de la politique « *d'excellence* » dans la mesure où celle-ci n'est jamais qu'une mise en concurrence des territoires. Elle scelle le glissement du principe de solidarité entre territoires vers celui de compétitivité territoriale. Plus trivialement, elle traduit peut-être enfin la difficulté, pour les pouvoirs publics, d'intervenir financièrement presque partout.

L'objectif des PER : patrimoine et tourisme, bioressources

La politique PER, lancée en décembre 2005, est donc l'équivalent pour les territoires ruraux ou de montagne de la politique des pôles de compétitivité initiée en 2004 (François-Poncet et Belot, 2008 : 120). Elle s'inspire des pôles de compétitivité sur le plan méthodologique (recours à une procédure d'appel à projets nationale), sur le plan de la gouvernance (incitation au partenariat entre secteur public et secteur privé) et, enfin, sur le plan conceptuel dans la mesure où, dans les deux cas, l'innovation est centrale. Elle s'inscrit comme les pôles de compétitivité dans le paradigme dominant de la compétitivité (Landel et Sénil, 2008).

Deux générations d'appel à projets ont été lancées : la première a donné lieu en 2006 à 379 labellisations (contre 300 initialement prévues) ; la seconde, lancée en 2009, s'est soldée par 263 labellisations. Dans les deux cas, il s'est agi de « *soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation* »[22] et, plus spécifiquement de « *soutenir des projets générateurs d'activité*

[22] Site officiel des Pôles d'excellence rurale : http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/les-poles-d-excellence-rurale [consulté le 21/05/2014]

économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales, tant sur le plan organisationnel, en termes de gouvernance et de relations entre acteurs, que par les effets de levier améliorant la valorisation du potentiel local préexistant »[23]. En effet, les Pôles d'Excellence Rurale sont destinés à porter des projets de développement des territoires ruraux portant sur quatre domaines principaux : la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques (patrimoine), la valorisation et la gestion des ressources naturelles dans une perspective environnementale (développement durable), l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, l'aide au développement de productions industrielles et artisanales, de services locaux, avec en particulier l'utilisation de techniques innovantes.[24] Cette politique a déterminé la création de 346 PER en 2011[25], leur typologie étant très diverse : patrimoine et tourisme, bioressources, services et accueil, technologies sont les secteurs principalement bénéficiaires.

Même si cette politique a connu des succès, elle n'est pas exempte de critiques. Elle prend la suite de procédures plus anciennes, mais d'esprit similaire (les pays, les projets européens Leader+) et en cela, elle pouvait rester peu innovante. En témoigne le cahier des charges mis à disposition par la DATAR des candidats qui inventorie les critères d'éligibilité des projets : « *ancrage rural fort* » (nécessité pour les territoires éligibles d'être situés en ZRR et hors d'une aire urbaine de plus de 30 000 habitants), contribution du projet à la création d'emplois, son incidence environnementale, sa gouvernance multipartenariale et son caractère innovant constituent les principaux critères d'évaluation du premier appel à projets (2005). L'innovation est déclinée sous des formes variées : partenariale, thématique, organisationnelle et/ou technologique. Rien de bien nouveau, donc, si ce n'est le vocabulaire utilisé.

Pourtant un facteur est nouveau, et c'est en cela qu'il nous intéresse tout particulièrement ici : la question de la gouvernance territoriale est au cœur des PER. Ces derniers peuvent présenter plusieurs types de configurations. Le « *PER à configuration simple* » s'avère très opérationnel, marqué par peu d'actions et piloté par une structure porteuse leader. Le « *PER à configuration complexe* » tente de structurer un réseau autour d'une série d'actions portées par des partenaires privés autour d'une gamme élargie de thématiques. Dans ce dernier cas, la gouvernance, plus difficile à conduire, produit en contrepartie un renforcement des réseaux de partenariat dans les territoires, l'acquisition de ressources et de compétences nouvelles pour certains acteurs (notamment des petits porteurs de projet associatifs ou privés) et la consolidation de rouages déjà à l'œuvre dans le processus de développement territorial (Barthe, Millian, Taulelle *et al*, 2009).

L'injonction d'excellence territoriale et d'innovation

La notion « d'excellence territoriale », mise en avant pour effectuer les choix des territoires élus au label PER, renvoie aux réalisations, aux résultats attendus et à la plus-value produite sur le territoire par le biais du dispositif PER. Si la question de « l'excellence » demeure une notion complexe, empreinte de subjectivité, elle constitue un référentiel nouveau dans les injonctions de

[23] Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire / Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. *Pôles d'excellence rurale 2010. Cahier des charges de l'appel à projets*. En ligne, URL : http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/sites/poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/files/cahier%20des%20charges%20PER2G%202V%2016avril2010.pdf [consulté le 21/05/2014]

[24] http://agriculture.gouv.fr/poles-d-excellence-rurale

[25] http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/fin-2011-346-realises-et-263-en-cours

développement portées à l'attention des territoires ruraux et de montagne, encore plus touristiques. Elle est porteuse d'un basculement dans la vision des potentiels de développement. Cette notion « d'excellence » amène à porter un regard volontairement positif sur des territoires considérés aujourd'hui comme détenteurs de ressources spécifiques (notamment patrimoniales) et de capacités d'organisation (territoires de projets, ingénierie de développement, systèmes de gouvernance) susceptibles de porter des modes de développement dynamiques. La notion d'excellence peut être évoquée et définie à travers la question de l'innovation, question structurante du dispositif PER.

Si l'on se réfère aux travaux de N. Alter, l'innovation se définit par l'introduction d'une nouveauté dans une chose établie. L'innovation représente la mise en œuvre d'une invention et son intégration dans un milieu social (Alter, 2000). Ainsi l'invention se transforme en innovation lorsque des acteurs parviennent à lui donner un sens. Elle est pour les entreprises et les territoires un facteur de compétitivité et de développement, pour l'usager final un facteur d'amélioration de sa condition de vie. Nous pouvons ici différencier deux formes d'innovation : l'innovation de rupture entraînant de grandes modifications quant aux conditions d'utilisation par l'usager et l'innovation incrémentale n'entraînant que peu de changement dans les pratiques de consommation. Dans une étude sur le système régional d'innovation (SRI) au Québec (Doloreux et al., 2005 ; Siné, 2001), les auteurs analysent l'innovation comme le résultat d'un produit social et territorialisé ; ils portent une attention particulière aux rapports entre l'entreprise innovante et les apports externes. Par ce terme on entend, les hommes, le capital humain, mais aussi les intervenants et les influences extérieures : les autres pays ou régions, les nouveaux résidents, les touristes, etc. Les analyses de l'innovation, fondées jusque là sur la combinaison de diverses formes de capital physique, accordent désormais une place au capital social dans ses différentes facettes. Cela amène à considérer l'innovation comme un processus social et économique. La capacité d'innover d'un territoire dépend donc de son aptitude à attirer, collecter, générer, former, mais aussi retenir et accumuler le capital humain (Bessière, 2012). Dans le cas du dispositif PER, et en s'appuyant sur une recherche évaluative déjà conduite (Barthe, Millian, Taulelle *et al*, 2009), trois types d'innovation peuvent être recherchées dans le cadre du PER du Néouvielle : l'innovation technologique qui désigne une innovation technique ou une avancée technologique prolongée par une application concrète et mise en œuvre dans le cadre du PER, l'innovation sociale ou organisationnelle (l'élaboration du PER et sa mise en œuvre doivent permettre un enrichissement des rapports d'acteurs sur le territoire porteur ou améliorer les réseaux de partenariat) qui s'intéresse à la mise en synergie territoriale des acteurs socio-économiques et politiques en renforçant le partenariat et l'échange et enfin l'innovation institutionnelle, le dispositif PER étant censé constituer à lui seul une innovation en matière de gouvernance et d'action publique.

On retrouve peu l'ensemble des objectifs de la politique des PER (patrimoine naturel et culturel, bioressources, services de proximité, innovation et excellence dans la gouvernance) dans le dossier programme PER déposé pour le Néouvielle. Les retombées attendues (10 000 nuitées nouvelles, 100 000 visiteurs supplémentaires, 40 emplois directs créés, 20 millions € de retombées indirectes – p. 5 du dossier) entrent en contradiction avec le but affiché de la démarche : « *respecter les équilibres entre les différents usages : pastoralisme, randonnée, pêche… les refuges sont situés en dehors de la réserve nationale* ».

Le projet vise à « l'amélioration de l'offre touristique du massif (mise en réseau, modernisation, mise aux normes environnementales des refuges, amélioration des itinéraires [signalétique, accessibilité], l'amélioration de six « portes d'entrée » [panneaux d'information multilingues, insertion paysagère de parkings, collecte des déchets, toilettes sèches], une valorisation patrimoniale [hydroélectricité, faune, flore], une amélioration de l'accueil des publics en situation de handicaps, la mise en place d'un système informatique commun d'information et de réservation des refuges » [Association, 2010 : 8]. Le coût total du projet est évalué à 3,88 millions d'€, répartis entre les maîtres d'ouvrages des 14 actions [30 %], le PER [25 %], des subventions des autres collectivités

[45 %]. 83 % des investissements sont destinés à l'amélioration des cinq refuges existants et à la construction d'un sixième refuge [Aygues Cluses] pour assurer un maillage complet de l'itinéraire « tour du Néouvielle » — refuges accueillant actuellement 10 400 nuitées pour une fréquentation totale de 200 000/an [les nuitées en refuge ne représentent donc que 5 % de la fréquentation], le reste de l'investissement est affecté à l'amélioration de la mise en réseau, aux aménagements d'accueil, parkings, etc. La valorisation du patrimoine, dont on ne connaît pas le contenu des réalisations [car ce contenu ne figure pas dans le dossier, contrairement à celui de toutes les autres opérations], bénéficie de 75 000 euros de travaux, soit *seulement 1,9 % du montant total des investissements.*

Récapitulatif des opérations faisant appel à un financement au titre du P.E.R.

Thèmes	Actions	Coûts	Autofinancement		Autres		PER	
Résa Internet-Tél.	Equipement tél. internet et système informatique de réservation	50 000	15 000		22 500		12 500	
Aménagement accueil et portes entrées	Porte Col du Portet	50 000	15 000		22 500		12 500	
	Porte de Lurgues	70 000	21 000		31 500		17 500	
	Porte Artigusse	70 000	21 000		31 500		17 500	
	Autres portes Adour et Gave	140 000	42 000		63 000		35 000	
Amélioration des itinéraires et valorisation du patrimoine	Itinéraires	75 000	22 500		33 750		18 750	
	Valorisation du patrimoine	75 000	22 500		33 750		18 750	
Accessibilité	Aménagement parking, itinéraires	100 000	30 000		45 000		25 000	
Amélioration de l'offre des refuges	Refuge Campana	800 000	240 000		360 000		200 000	
	Refuge Oule	800 000	240 000		360 000		200 000	
	Refuge Bastanet	600 000	180 000		270 000		150 000	
	Refuge Orédon	150 000	45 000		67 500		37 500	
	Projet refuge Aygues Cluses	700 000	210 000		315 000		175 000	
	Autres refuges non gardés	200 000	60 000		90.000		50 000	
TOTAL		**3 880 000 €**	**1 164 000 €**	**30%**	**1 746 000 €**	**45%**	**970 000 €**	**25%**

Figure 58. Répartition des financements entre les opérations du PER, source : Dossier de candidature, 2010, p. 14

Ces programmations montrent que la valorisation du patrimoine n'est ici au mieux qu'une incantation, marginale même. Que 83 % des investissements soient affectés à l'amélioration de l'offre des refuges [dont une seule opération vise à l'extension à 45 places, le reste des investissements étant affecté à leur modernisation, l'assainissement, la sécurité] interroge également la nature de l'opération et les moyens que l'association s'est donnés pour atteindre les objectifs affichés. Comment, en effet, obtenir cette « *augmentation de fréquentation de plus de 100 000 visiteurs/an* » avec la seule construction de 20 à 40 lits supplémentaires en refuge, c'est-à-dire environ 3 000 nuitées/an supplémentaires [calcul établi en prolongeant les résultats actuels en hypothèse haute] ? Sans doute la création des portes d'entrée, auquel s'est rajouté la réhabilitation d'un sentier de randonnée pour les faciliter un accès aux personnes à mobilité réduite pourrait contribuer à atteindre cette augmentation. Par contre dans une approche territoriale du développement du massif du Néouvielle, il aurait été judicieux de se poser en amont la question du « pourquoi augmenter la fréquentation ? ». À quels enjeux et objectifs de développement répond ce postulat ?

Dans ce programme pour l'augmentation des flux de visite, la question essentielle pour concilier protection et développement est donc celle du système de *monitoring* de la fréquentation, de la connaissance et de la gestion des flux dans la réserve. Car la problématique de la gestion des flux en

Néouvielle est complexe : le Parc national ne peut réguler les flux qu'à l'intérieur de la réserve naturelle dont il a la charge de gestion, les points d'accès et parkings, « portes d'entrée » de la réserve se situent tous en périphérie, hors réserve et les aménagements et contentions dépendent de maîtrises d'ouvrages communales ou intercommunales pour lesquelles l'avenir des stations de ski est déterminant en termes économique et social.

Le projet de développement patrimonial mis en avant dans la recherche du label PER et l'éventuel projet de grand site repose entièrement sur un objectif affiché d'augmentation des fréquentations [et la création d'un « *projet phare pour la chaîne pyrénéenne, véritable destination touristique européenne* », ibidem, p. 4], dont les stations de ski voisines n'hésitent pas à annoncer qu'elles attendent des retombées de fréquentation hivernale [problématique de la diversification économique du ski alpin].

Mais l'évaluation et le contrôle même de cet objectif seront difficiles, car pour l'heure, aucun programme complet d'évaluation ou de gestion des flux n'a été mis en place par les maîtres d'ouvrage dans le Massif du Néouvielle, la dernière mesure date de la fermeture de l'accès aux lacs d'Aubert et d'Aumar en haute saison touristique, avec mise en place d'une navette entre le parking du refuge d'Orédon [en limite de réserve] et le parking d'Aubert [en cœur de réserve] il y a 15 ans. Certes, le dossier fait état d'une convention avec le Parc national envisageant « *la mise en place d'un suivi des fréquentations hivernales sur les sentiers et dans les refuges* » [p. 7], mais on ne dispose pas du « point 0 » [c'est-à-dire de la fréquentation actuelle, avant aménagement] ni des méthodes [écocompteurs ?] et lieux de comptage envisagés, sauf qu'ils auront lieu « *aux portes d'entrée, refuges, itinéraires principaux* » [p.10]. On ne retrouve pas cette mesure ni sa budgétisation dans le programme opérationnel [p.11-14].

En 2014, on compte 46 332 visites au parking d'Orédon [porte d'entrée principale gérée par le Parc, enquête fréquentation PNP 2014 — p. 6], en diminution constante depuis 2009 [56 635 en 2009, soit – 18 % en 5 ans !].

2.2. Imitation des « Encantats » : la fréquentation affichée comme vecteur de développement économique

Dans la lettre d'accompagnement qui le présente, le projet vise à « *développer le tourisme raisonné d'altitude* » [2] et souhaite concilier ce développement avec la protection des espaces. Il ambitionne d'augmenter la fréquentation par l'accueil de « *100 000 randonneurs annuels supplémentaires* », objectif dont le chiffrage semble avoir été fixé par analogie avec les résultats globaux du Parc d'Aïgues Tortes, versant sud de la chaîne, dont la fréquentation est saturée en saison estivale : « *comme dans les Encantats* »[26]). L'utilisation du mot « *comme* » pourrait d'ailleurs trahir à lui seul l'absence d'innovation. On est en présence d'une duplication d'un modèle, dont on discerne mal d'ailleurs en quoi il est réellement innovant en termes d'initiative de diversification (la randonnée est déjà très présente dans le Néouvielle), de retombées (3 000 nuitées de plus/an en refuge, c'est très faible en termes de plus-value économique) ou de tourisme de nature (la fréquentation des Incantats pose de réels problèmes de dépassement de capacité de charge, et ce modèle est loin des principes de l'écotourisme[27].

[26] lors d'une réunion les 29 et 30 septembre 2008 au chalet-refuge d'Orédon (Richou et *al.*, 2014 : 44). Les Encantats « aux mille lacs », dans le Parc National d'Aigües Tortes (Val d'Aran, territoire jadis de langue d'Oc des Pyrénées espagnoles, en Catalogne) permet d'effectuer une randonnée de tour de six jours de marche au-dessus de 2000 mètres, sans croiser ni route ni village. Cette montagne offre des paysages granitiques très similaires à ceux du Néouvielle, alternant minéralité et bosquets de pins à crochet.

[27] Déclaration de Québec sur l'écotourisme 2002 : 2 et Fennel, 2009.

Figure 59. Cliché promotionnel des Encantats**,** cliché web randonades.com

Affichant les principes du développement durable et de l'excellence environnementale, le projet PER du Néouvielle souhaite également revisiter et mettre l'accent sur les ressources territoriales en particulier patrimoniales : patrimoine bâti, patrimoine naturel, sport et activité de nature. Le patrimoine est donc bien convoqué dans le discours comme moteur de développement.

Pour autant, on connaît déjà mal la fréquentation actuelle, sa nature, sa dispersion, les pratiques induites, ses impacts sur le milieu naturel et l'économie : quelques comptages estivaux ne sauraient suffire à en dresser un état des lieux précis. Car dans les études quantitatives de fréquentation de la réserve publiées dans les plans de gestion, plusieurs biais méthodologiques ont été relevés. Tout d'abord ces enquêtes ont toutes été réalisées au cours de l'été (15 juin/15 septembre) ; aucune information n'est disponible pour l'hiver, alors même que la Réserve fait l'objet d'une fréquentation de randonnée ski et raquettes au cours de cette période et que le projet de PER porte également sur cette période. En outre, les points de comptage ont été modifiés au fil des années. Ainsi, les sites de Cap de Long, d'Oredon et du Lac de l'Oule ont été utilisés jusqu'en 2007 pour recenser la fréquentation des visiteurs. À partir de 2008, le site de Fabian devient porte d'entrée de la réserve et redirige les visiteurs sur les sites d'Orédon et de Cap de Long. De plus, les enquêtes de fréquentation des années 2005, 2006 et 2010 n'ont pas été effectuées. En somme, les études de fréquentation sont beaucoup moins détaillées à partir de 2008 (arrêt des relevés bimensuels, pas de comptage routier, absence de données pour le site de Fabian en 2011), ce qui n'est pas de bon augure pour la suite. Les données disponibles sont donc difficilement comparables dans une perspective de long terme.

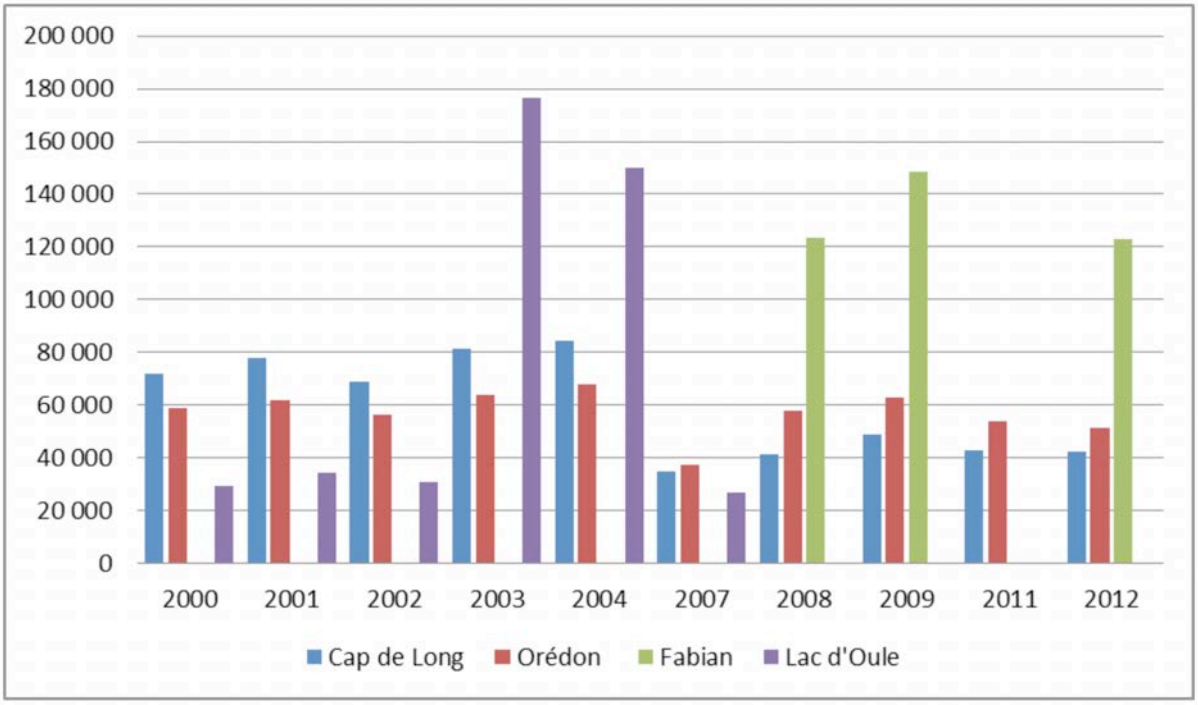

Figure 60. Évolution de la fréquentation des visiteurs sur les différents sites de la réserve nationale du Néouvielle, source : Parc national des Pyrénées, 2013.

De manière générale, il semble que la fréquentation de la réserve soit à la baisse ces dernières années, tout comme la fréquentation de la montagne en général ; la réserve naturelle nationale ne fait donc pas exception à la tendance. On a vu qu'à partir des données quantitatives disponibles extrapolées, la fréquentation globale aux entrées s'établirait, en 2012, à environ 200 000 visiteurs, mais qu'en est-il précisément au cœur du massif ? On sait que la plupart des promeneurs, en haute montagne, ne marchent pas au-delà d'une heure du lieu d'entrée motorisé (certains considèrent que ce seuil distingue les « promeneurs » des « randonneurs »). En outre, cette fréquentation de la réserve est une fréquentation marquée par un fort phénomène de saisonnalité avec le plus gros de l'activité touristique réalisé durant la période estivale, du 15 juin au 15 septembre, avec des pics de fréquentation enregistrés à la mi-août dans plusieurs sites de la réserve.

Figure 61. La station de ski de Piau-Engaly (commune d'Aragnouet), 1 878 m et une partie de son domaine skiable, cliché Vincent Vlès, 2010 (vue depuis le Pic Campbieil, 3157 m)

3. L'élaboration du contenu du programme « d'augmentation des flux »

Les arguments mis en avant pour justifier la recherche d'une augmentation des flux de visiteurs reposent entièrement sur la valeur « authentique » du patrimoine naturel, architectural et paysager du massif. Il a donc paru essentiel d'analyser la valeur du concept, son sens tant pour les acteurs du projet que pour les visiteurs.

3.1. Authenticité et imaginaire des visiteurs du massif de Néouvielle

Une étude d'image a été réalisée dans le cadre du programme de recherche TRATSO (adossé au présent programme), publiée en 2016 (Salvador, Frochot, 2016), afin de mener une analyse des représentations des paysages du Néouvielle par les visiteurs. Cette étude restitue la manière dont les touristes abordent la question du paysage et l'importance qu'ils accordent à ses représentations spécifiques.

La recherche d'authenticité est une caractéristique forte de la demande touristique actuelle et ce terme est toujours mis en avant comme argument de promotion du Néouvielle. Les chercheurs en sciences de gestion ont souligné cette dominante chez les randonneurs, notamment, ce qui leur permet de retrouver leur racines. Cette authenticité passe aussi bien par l'expérience vécue avec les habitants du lieu qu'avec l'expérience du lieu même ? L'étude montre que cette dimension est présente aussi bien dans les paysages naturels peu ou pas transformés par l'homme qu'au travers du patrimoine architectural local, d'activités agropastorales ou encore de la gastronomie du lieu. Elle visait à distinguer l'authenticité[28] qui est mise en scène, valorisée par les acteurs du tourisme, de l'authenticité telle qu'elle est perçue et vécue par les touristes, afin de déceler le degré d'artificialisation des représentations[29] du haut lieu.

L'étude d'image du Néouvielle a été effectuée auprès de 80 touristes in situ lors de leurs vacances en Néouvielle (lieu d'enquête : Saint-Lary, Vielle Aure et Azet) par des membres associés à l'équipe de recherche, spécialisés dans ce domaine (Université de Chambéry, sciences de gestion).

Valeur de représentation des paysages naturels

Lorsque l'on s'intéresse aux choix effectués par les randonneurs, l'élément qui ressort en premier lieu est celui des paysages. Le paysage qui domine les perceptions des touristes est apprécié pour sa beauté et sa dimension naturelles. Il inspire la tranquillité (la sérénité loin des foules) et la pureté. La notion de calme est importante aux yeux des visiteurs. Les paysages sont choisis en référence aux activités des randonneurs.

[28] MacCannell a introduit le concept d'authenticité en sociologie du tourisme dès 1976, les individus étant supposés chercher à vivre des expériences authentiques à travers leurs voyages. Rosselin (1994) identifie cette quête à un processus de rupture d'avec un quotidien qui ne semble pas satisfaire des individus coupés de leurs racines. La volonté des visiteurs d'adapter la réalité à leur imaginaire a été clairement identifiée (Etchner et Ritchie, 2003 ; Kreziak et Frochot, 2011 ; Urry, 1991). Cependant, tous les chercheurs s'accordent à dire que le concept d'authenticité est une notion fluctuante en fonction des acteurs : il y a l'authenticité perçue par les touristes, celle qui est mise en scène par les opérateurs touristiques et celle, plus « réelle » des populations d'accueil (Hamon, 2005).

[29] Abric (1994) définit la « représentation » comme « étant un ensemble organisé d'opinions, de croyances et d'informations se référant à un objet ou une situation. Elle est déterminée à la fois par le sujet lui-même, par le système social et idéologique dans lequel il est inséré, et par la nature des liens que le sujet entretient avec le système social ».

Les couleurs dominantes des paysages font ressortir le bleu et le vert comme les teintes essentielles. Ces teintes sont associées à une certaine notion de douceur. Ce paysage s'inscrit en opposition à un univers quotidien urbain que l'on cherche à quitter.

Figure 62. Pin à crochet à 2 400 m d'altitude.

Les photographies prises à 80 ans de distance montrent la lenteur de la dynamique de ces plus hautes pinèdes d'Europe, cliché Vincent Vlès, 2010

Le paysage qui est choisi en premier lieu comme révélateurs des valeurs d'attrait du Néouvielle représente un lac d'altitude avec un randonneur assis le contemplant.

Les lacs représentent un facteur d'attractivité indéniable, ils sont perçus comme un but de randonnée qui permet un repos de qualité après l'effort : « *le lac comme but de randonnée, c'est beau, c'est frais, on y est bien* ». Le lac est synonyme de fraîcheur, un havre de paix et de calme : « *j'aime regarder les lacs, cela apaise* » ; « *On monte en voiture, les lacs sont superbes, on adore le paysage, vert, grandiose, superbe. On ne marche pas longtemps, parfois le tour du lac, mais ça nous suffit* »

Les lacs sont en fait emblématiques de Néouvielle, le territoire est ainsi perçu à travers ses lacs, un élément qui semble caractéristique de cette étude puisque les lacs sont beaucoup moins présents dans les études portant sur les Alpes. Les verbatim sollicités font référence à la dimension « grandiose » et « superbe » de la montagne que l'on admire avec respect.

Figure 63. Lac d'Aumar.

On peut l'atteindre sans effort : un bus fait la navette, l'été, depuis le parking du lac d'Orédon (46 332 visites), cliché Vincent Vlès, 2010

Parmi les autres photos sollicitées, on note la présence d'un chemin de randonnée en pleine nature. Cette photo fait référence à la randonnée, activité principale des interviewés. Les visiteurs l'ont choisi comme révélateur du paysage qu'ils contemplent quand ils pratiquent la randonnée.

Enfin, la troisième photo de paysage montre un isard. Cette photo évoque des références à la vie sauvage rencontrée (ou que l'on espère rencontrer lors de randonnées). Certains visiteurs voient des marmottes, pour l'isard c'est plus difficile, mais cet animal reste très valorisé, car il est perçu comme étant emblématique du lieu. Voir des animaux revêt également un élément de surprise très apprécié : « *On voit surtout des marmottes, on regarde, c'est super, on est content de les voir, on les entend siffler. On les voit à l'improviste, c'est super, c'est la surprise* ». À la lumière des entretiens, il semble évident que la rencontre avec la faune est un élément fort des vacances, pour autant cette découverte reste difficile pour des randonneurs qui n'ont pas forcément les clés de lecture de la montagne. La recherche d'une proximité avec la faune est très prononcée, peut-être parce que cette rencontre est rare et appréciée. Ce qui plaît avant tout c'est la nature à l'état brut et la satisfaction d'avoir réussi à voir un animal.

La flore est un autre élément du paysage qui est également apprécié. La gentiane bleue est identifiée comme étant la fleur emblématique du lieu, les touristes la voient, ils sont capables de la reconnaître visuellement, mais sont souvent inaptes à la nommer. Les fleurs sont très appréciées, elles sont forcément plus faciles à voir que la faune, mais aussi appréciées pour leur beauté (finesse et couleurs) et parce qu'elles symbolisent une nature sauvage non maîtrisée par l'homme. Les touristes ne savent pas forcément quelles fleurs ils peuvent cueillir ou non, mais ils les photographient souvent : « *on ne connaît pas les fleurs, mais ce n'est pas grave on les prend en photos quand même* », « *on a pris beaucoup de photos de fleurs, on ne sait pas les reconnaître, mais*

on pourra ensuite les identifier sur Internet ». Les fleurs représentent un élément très attractif pour les randonneurs, même si au final leur capacité à reconnaître et identifier ces fleurs est très limitée : « *La végétation est spécifique au coin, c'est intéressant et dépaysant. Les chemins sont bien balisés, mais nous avons très peu d'informations sur les fleurs on aimerait en savoir plus* ».

Valeur de représentation des éléments bâtis du patrimoine

L'image qui vient en tête de liste est celle d'un village traditionnel. Les répondants sont sensibles à la beauté des vieilles pierres : « *c'est très beau les vieux villages, j'aime le patrimoine local* ». Ils sont également sensibles à l'authenticité du lieu : « *c'est typique, c'est plus authentique, à taille humaine* » ; « *c'est plus typique ici que dans les Alpes* ». Le village est à lui seul un motif de balade dont on apprécie l'ambiance, ou un complément à d'autres activités (« *après la randonnée, on se balade dans les villages, on adore, parfois même un marché* »). Le fait que ce soit un village et non une ville plus importante, apporte une dimension de dépaysement supplémentaire : « *on aime le côté sympa, petit village où on peut faire du tourisme sans être baigné dans la foule, ce n'est pas la ville* ».

Figure 64. L'art de bâtir en vallée d'Aure et du Louron. Ici, Azet, cliché Vincent Vlès, 2013

Les répondants apprécient également les églises et petites chapelles des vallées, car elles font partie intégrante du patrimoine local et leur architecture est emblématique du lieu. Les randonneurs déclarent aimer ces chapelles qui sont accueillantes. Pour ceux qui les visitent, il y a un côté systématique dans ces visites, c'est une halte qui s'inscrit dans une connaissance du patrimoine local : « *systématiquement je visite les chapelles que je croise, ça fait partie du patrimoine local* » ; « *je les*

visite toutes systématiquement c'est ma deuxième activité ». On remarque un attrait prononcé pour l'église d'Agos.

Le patrimoine bâti c'est également les refuges en montagne (à égalité avec les chapelles) qui sont appréciés des randonneurs : « *les refuges sont toujours dans de beaux endroits* », « *quand je fais des randonnées, cela m'arrive de dormir en refuge donc ça fait partie de l'activité* », « *le refuge représente la montagne* ». Le refuge est donc une autre icône emblématique de la montagne, l'affectif est fort avec ce construit, cela peut représenter un but de balade et c'est rassurant et agréable de trouver un refuge après une longue promenade. Le refuge fait partie de la vie locale en montagne, l'occasion de faire des rencontres : « *le refuge c'est indispensable en montagne soit pour les randonneurs soi pour les bergers. Et puis c'est le moyen de communiquer entre les gens... et ça manque aujourd'hui* ».

Les gens interrogés ne viennent donc pas pour les stations de ski, perçues comme laides :

- une verrue dans le paysage : « *quelle horreur, ça ne va pas avec le cadre* », « *c'est laid, moche, ça n'a pas de charme* » ;
- un lieu où les gens s'entassent : « *c'est des cages à poules* » ;
- qui n'a rien à voir avec le patrimoine local : « *ce n'est pas l'architecture locale, c'est des années 70* » ;
- et qui représente la nature abîmée par l'homme : « *c'est superficiel, ça détruit toute la nature* ».

Figure 65. Station de ski de Saint-Lary-Soulan : le Pla d'Adet, cliché Emeline Hatt, 2008

Valeur de représentation du patrimoine agricole

Parmi les différentes images de l'activité agricole présentées, l'image bucolique/idéalisée du pastoralisme est particulièrement recherchée, c'est celle du berger avec son troupeau dans la montagne : « *ça fait partie de notre patrimoine, il faut le garder, c'est important* », « *le pastoralisme c'est notre cœur de métier, c'est le cœur de l'agriculture ici, avec toute la vie qui en découle, les fromages, mais aussi les paysages, la culture* », « *Ça représentent bien la montagne actuelle tout en gardant les anciennes coutumes, il est important de maintenir ces coutumes* », « *on a croisé de nombreux troupeaux dans nos randonnées, c'est beau, ça fait partie du paysage* ».

Le berger, acteur emblématique du lieu, est un personnage que l'on perçoit à travers le prisme de la nostalgie, rappel nostalgique des « *temps anciens où l'on savait encore prendre le temps et où l'on s'ancrait dans le réel* ». La communion avec la nature et les bêtes est ainsi évoquée, le lien avec les fromages consommés lors du séjour apparaît souvent. L'autre image typique de l'agriculture de montagne est celle d'un berger tondant un mouton. Même si les visiteurs ont peu l'occasion de voir cette activité (photo 10), ils sont attachés à cette image qui vient asseoir la dimension traditionnelle et authentique de l'agriculture rencontrée lors du séjour

Figure 66. La Maison du pastoralisme, à Azet.

Fermée depuis 3 ans pour raisons financières, sa situation illustre parfaitement les difficultés de retour sur investissement du tourisme durable, cliché Vincent Vlès, 2013

Cependant, les photos qui montrent des aspects plus fonctionnels ou modernes de l'activité agricole sont rejetées. Ces images viennent « casser » le rêve des touristes qui veulent rester sur la dimension authentique, traditionnelle d'une agriculture à petite échelle et très proche de la nature

	Caractéristiques de l'authenticité perçue	Authenticité mise en scène	Authenticité réelle
Paysages	Beauté, dimension naturelle, tranquillité ressentie, pureté, douceur (des couleurs). Éléments respectés pour leur grandeur : « grandiose » « superbe » Absence d'éléments modernes	Chemins de montagne	Couleurs (bleu des lacs, vert de la nature) Fraîcheur des lacs Lacs naturels (visuellement recherchés et buts de randonnée) Emblématiques de Néouvielle Vie sauvage (isard, marmotte) et flore (gentiane bleue) – mais leur découverte et leur identification
Patrimoine bâti	Villages de petite taille (à taille humaine) et qui reprennent le style local. La notion de « typicité » est essentielle Taille humaine (cela change de la ville)	Authentique ou « authentoc », le touriste est incapable de les différencier et ne cherche pas à savoir	Églises, petites chapelles, refuges de montagne : autant de sites « réels » où les touristes vont pouvoir vivre cette typicité tant recherchée. Affectif très puissant avec ces icônes.
Patrimoine agricole	Nostalgie, tradition (tonte), image bucolique et idéalisée du monde rural	À l'occasion, les touristes rencontrent un berger en montagne	Le pastoralisme Le berger Les touristes rejettent catégoriquement toute image de l'agriculture moderne, images caractéristiques de leur région d'origine (ex. : bottes de foin sous plastique, tracteur)

Figure 67. Authenticités perçues, mises en scène ou réelles du territoire de Néouvielle

Sources : Salvador & Frochot, 2016.

Dans l'ensemble des discours collectés, on ne peut s'empêcher de noter l'importance du mot « *authenticité* » aux yeux des touristes. Ils ont une image préconçue très fortement ancrée dans leur imaginaire et veulent vivre cette image sur place. Le choix de venir séjourner dans les Pyrénées est d'ailleurs clairement énoncé, les Pyrénées se positionnent ainsi comme un territoire en opposition aux Alpes où l'on considère que les urbanisations à outrance ne permettent pas de donner une image de « vraie montagne ». Le choix de Néouvielle est donc réfléchi, car on pense y trouver un patrimoine entretenu et une montagne préservée.

À l'issue de cette étude proposée par Salvador et Frochot dans le cadre de cette recherche autour de la valeur patrimoniale du Néouvielle en tant que site naturel exceptionnel, « les résultats montrent clairement la cocréation de l'authenticité entre touristes qui vont venir projeter leur image idéalisée de l'authenticité de Néouvielle et la réalité que ce territoire propose, authenticité construite localement et/ou spontanément présente. L'image proposée par les documents des projets et de promotion est composée, elle ne met en avant que des éléments qui peuvent convenir à l'imaginaire préconçu et rejette catégoriquement tout élément qui pourrait venir perturber cette image idéalisée. Ainsi la tradition et l'authenticité ne peuvent exister qu'en opposition à l'univers

urbain et plus globalement à la modernité (même si pourtant les habitants de Néouvielle sont eux bien ancrés dans les problématiques du XXIe siècle). Le territoire de Néouvielle, par ses dimensions naturelles et ses paysages préservés, apparaît avec une valeur refuge, une destination où l'on vient échapper au quotidien du monde urbain, on y retrouve une douceur de vivre, une certaine vérité de la vie avec un territoire qui a su garder des valeurs de base solides (celles liées au monde agricole notamment).

L'étude permet d'identifier quelques éléments spécifiques au Néouvielle :

- L'influence des représentations collectives : lorsqu'un lieu est conforme à une représentation sociale, il influence positivement l'authenticité perçue,
- Le poids des traditions idéalisées renvoyant à un autre mode de vie ancien, pastoral et clairement idéalisé,
- Les sens de l'individu mis en éveil par les couleurs des paysages, les odeurs, les sons ; le pouvoir d'évocation de la nature est indéniable,
- Mais en parallèle l'incapacité d ' aller au-delà de la « vitrine » : les contacts réels et compréhensions de la nature sont absents (faute de guidage approprié) ; et les contacts avec la culture locale se limitent souvent à des échanges « commerciaux » (au marché traditionnel, en boutique) ou en s'imprégnant du patrimoine bâti emblématique.

Si la satisfaction des touristes semble élevée à l'issue de l'enquête, l'ancrage dans le territoire semble perfectible : les touristes mettent en avant les aspects du territoire qui leur conviennent, mais les connexions et les rencontres avec l'habitant et la nature apparaissent clairement limitées.

C'est sur la base de cet imaginaire que l'Association pour la Valorisation du Néouvielle va se saisir de l'opportunité de la politique des PER pour monter son dossier de valorisation patrimoniale.

3.2. Les freins au projet de valorisation patrimoniale par l'augmentation des flux

Les réticences à l'extension de l'économie du ski alpin dans les sites naturels

Dans les Pyrénées, la décentralisation des procédures d'autorisation des projets pouvait laisser penser que l'extension des activités proposées aux visiteurs par les stations de ski était davantage en prise avec les sociétés locales, les conflits mieux anticipés, relevant du passé. Il n'en est rien : la contiguïté entre des espaces fortement artificialisés dédiés à la pratique des sports de glisse et des espaces à haute valeur environnementale et paysagère continue de provoquer de nombreux conflits, assez peu médiatisés, mais disposant d'une réelle capacité de blocage. Car les associations qui mobilisent aujourd'hui ont changé d'outils, de modes opératoires et leur contre-pouvoir est devenu une réalité indéniable. Offrant une « résistance solide, organisée et dotée de compétences juridiques », elles contrecarrent les projets de développement qu'elles jugent préjudiciables par la voie de la légalité, abandonnant les mobilisations de masse (Clarimont, Vlès, 2016). La contestation sociale des projets qui ont germé dans le massif du Néouvielle est tout à fait représentative de ce mouvement.

En effet, la situation financière de deux des trois stations qui encadrent le massif (Saint-Lary et Piau-Engaly) y est très délicate : les domaines skiables sont de taille réduite, les hébergements largement obsolètes, la clientèle locale, l'enneigement naturel aléatoire (Vlès, 2014).

Figure 68. Un des accès au domaine skiable de Saint-Lary (Pla d'Adet).

En arrière-plan, à droite, la réserve de Néouvielle, cliché Emeline Hatt, 2008

Pour tenter de rentabiliser les investissements réalisés sur une durée la plus longue possible, les gestionnaires des stations cherchent à garantir un maximum de jours de neige tout au long de la saison. Ils y parviennent grâce aux enneigeurs artificiels. Mais ces investissements sont très lourds pour des communes au potentiel fiscal faible : ils doivent à leur tour être rentabilisés par l'accueil d'hypothétiques nouvelles clientèles. Cette stratégie passe aussi par l'extension en altitude des domaines skiables, donc par la tentative d'annexion d'une partie du domaine d'altitude du massif de Néouvielle, du moins celui qui n'est pas protégé par la Réserve nationale. Dans un contexte accru de concurrence, cet ensemble de facteurs est parfaitement illustré par les propos du maire de Saint-Lary-Soulan, Jean-Henri Mir, en 2000 : « *Il faut dans un proche avenir renforcer la garantie neige en développant la surface bénéficiant de la nivoculture et créer de nouveaux domaines skiables vers Arrouyes (…) et Aulon (…). Ensuite, il convient de doubler l'emblématique téléphérique du pic Lumière par une autre télécabine, qui pourrait prendre son départ derrière les thermes qui, eux aussi, se verront adjoindre un bâtiment complémentaire. Enfin, il convient de réhabiliter le parc immobilier de loisirs et de le restructurer — c'est-à-dire, parfois, de deux petits appartements en faire un grand — afin de répondre à la demande qui a totalement évolué* » (*Sud-Ouest*, 3/02/2000). Les acteurs

montagnards sont donc pris dans des logiques immobilières de « fuite en avant » (George-Marcelpoil, 2002 ; Bourdeau, 2009 ; Fablet, 2015).

Tous ces travaux déclenchent souvent la procédure de demande d'autorisation préalable des UTN. Ce fut le cas pour les refuges programmés dans le cadre de la procédure PER. Les débats entre détracteurs et défenseurs des projets y sont alors vifs. D'autant que l'environnement n'est plus la seule cause de la mobilisation : l'apparition de déficits et d'endettements importants inquiète désormais la société civile (Cour des comptes, 2015). L'autofinancement net des stations y est très insuffisant, voire négatif. Le retour au seul équilibre d'exploitation ne paraît plus possible dans un cas sur deux. Ces facteurs alimentent un débat toujours plus argumenté au moment de la procédure UTN où des conflits opposent élus locaux et associations de défense de l'environnement.

Des conflits faiblement médiatisés, mais bien réels

Les projets de mise en valeur patrimoniale du Néouvielle ont été faiblement médiatisés, et les conflits auxquels ils ont donné lieu encore moins. Développés à l'échelle locale (microconflits), ce sont des conflits portés par des habitants structurés en associations de défense souvent affiliées à France Nature Environnement (FNE) selon une organisation pyramidale, mais encore peu hiérarchisée. En effet, ici le lien entre les opposants à certaines formes de développement touristique et la presse régionale apparaît plus ténu qu'ailleurs : « *Toute La Dépêche avait sa carte de circulation à Saint-Lary, tous les gens de l'administration avaient une carte, ils s'en servaient ou pas, mais il était difficile à un journaliste de venir gratuitement le week-end à Saint-Lary et de faire un article le lundi en disant* « Monsieur Mir, vous allez trop loin » (Entretien F. A., président de l'association pour la défense et la protection des vallées pyrénéennes de Saux et de la Géla, Vielle-Aure, 4/07/2014). Face à une « presse locale verrouillée », ce sont les médias nationaux, presse écrite et télévision, qui, dans les années 1980, ont commencé à s'inquiéter de l'impact de l'activité touristique sur l'environnement et ont offert à certains militants protestataires une tribune médiatique : « *moi j'ai eu la chance de connaître des journalistes, qui sont devenus des copains, qui ne sortaient plus d'ici après, et après, quand il y avait des problèmes, la télé venait ; et après la presse est obligée d'arriver parce que… toute la donne de la com., autant c'était vissé de partout, Sud-Ouest, la Dépêche, etc., autant après, quand la télé est devenue indépendante, ils ont été obligés de suivre* » (Entretien F. A.). Aujourd'hui, la presse régionale peut plus facilement se constituer en relais de la protestation.

Ces débats se revendiquent avant tout comme « locaux », au sens plein du terme : ils sont l'émanation d'une population revendiquant son identité montagnarde. Ce localisme n'est pas nouveau, il apparaît dès les premiers combats des années 1970 : « (…) *j'avais monté une association, mais que de gens de Saint-Lary, parce qu'on ne combattait que ce que faisait Saint-Lary ; on était très, très localisés* » (Entretien F. A.). Ces associations sont très cloisonnées et leurs liens sont ténus. Souvent elles ont fait le choix d'une affiliation à FNE 65, association de veille généraliste, tout en conservant une large autonomie financière et organisationnelle. Au début de l'année 2013, FNE 65 regroupait 23 « associations locales » ou « territorialisées », mais sa notoriété demeure faible auprès du grand public : « *ce n'est pas nécessairement des refus de la part des gens, c'est qu'y connaissent pas, y savent pas ! FNE a beau avoir 40 ans ou 41 ans sur le département, être connu des élus pour être des enquiquineurs, des gens qui viennent casser des projets, mais dans le grand public, on n'est pas connu* » (Entretien R.B., président FNE65, 1/12/2014). L'affiliation permet pourtant aux associations locales de bénéficier des conseils et du savoir-faire de la fédération départementale en matière de lutte environnementale. Ce choix est souvent plus pragmatique qu'idéologique. Les affiliés n'ont souvent qu'une connaissance limitée de la cause environnementale. Ils éprouvent des sympathies politiques parfois assez éloignées de l'écologie politique et leur engagement peut être motivé par des raisons autres que la stricte défense de l'environnement : « *notre association attire de*

plus en plus des adhérents qui ont des intérêts économiques » (Entretien M. G., responsable montagne FNE 65, Bours, 11/03/2014). Le soutien de FNE 65 est précieux et permet aux associations locales de se former plus rapidement au fonctionnement de l'administration française et au droit de l'environnement. L'association départementale réalise une mission de veille constante et, par sa participation à de nombreuses instances dont la commission départementale des sites, perspectives et paysages, par son intégration à des réseaux nationaux, elle est aussi en mesure de remplir une fonction d'alerte. Elle dispose enfin d'une pratique éprouvée du contentieux judiciaire parvenant souvent à obtenir l'annulation d'UTN. Ainsi, l'association contre le projet du tour du Néouvielle a-t-elle pu attaquer le projet de construction du refuge d'Aygues-Cluses accordé dans le cadre de l'UTN et avoir gain de cause. Cette capacité de résistance a entraîné souvent la paralysie des projets dans le Massif (Piau-Engaly-La Géla, Aygues-Cluses, Saint-Lary-Soulan) : « *Il y a des associations de protections de la nature qui attaquent chaque fois, mais c'est normal : la procédure est normale ; ce sont des contre-pouvoirs utiles. Il faut que ce soit constructif ; par contre... sur certains territoires, rien n'avance...* » (entretien S.M., Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement – CG 65). C'est le cas pour le Néouvielle.

Figure 69. Panneau d'interdiction de pratiques et usages dans la réserve nationale.

Dans les faits, en haute saison estivale, les trois premières interdictions sont très largement « oubliées » (observation de terrain). On a ainsi compté en une journée en semaine fin août 2008 plus de 20 tentes autour des lacs de Bastan et plus de 20 chiens/jour, en totale liberté, cliché Vincent Vlès, 2010

La genèse, les registres de légitimation et les formes d'expression de la contestation sociale des projets d'équipement touristique autour du Néouvielle ne sont pas une simple réaction de type NIMBY (Trom, 1999). Les ressorts de la mobilisation locale pour la défense de ce paysage pyrénéen exceptionnel montrent qu'il s'agit encore de conflits autour de la valeur de la nature (Lahaye, 2007). Pour autant, la dynamique conflictuelle — entendue ici au sens large comme « *le processus qui va du*

déclenchement de l'action jusqu'à l'éventuelle résolution » (Mormont, 2006) – et son articulation au projet territorial ont évolué : aux mouvements de masse ont succédé les outils des réseaux numériques et du savoir-faire juridique. La capacité des opposants à sortir d'une logique purement réactive pour impulser, par une force de proposition une « transition touristique » n'est pour autant toujours pas enclenchée par les mobilisations.

Davantage expression d'une résistance au changement (logique réactive), on peine encore à déceler dans ces mouvements un terreau favorable à l'innovation territoriale.

3.3. Une incantation à la fréquentation malgré l'absence d'action concrète de valorisation économique.

Innovation et patrimoine : une rhétorique actuellement dépourvue d'effets en termes de retombées dans le Néouvielle.

L'économie de services (commerce, domaine tertiaire) et l'agriculture sont les deux secteurs constituant l'économie du territoire. L'agriculture et le pastoralisme sont inscrits au cœur du territoire, ils l'ont fait vivre et l'ont modelé. L'industrie y a joué un rôle important. La découverte et l'exploitation de minerais, ainsi que la construction de centrales hydroélectriques et autres barrages ont permis aux villages de survivre et à certains de se développer. On retrouve des traces d'anciens minerais de manganèse dans la commune de Vielle-Aure. La présence de centrales hydroélectriques et de barrages témoigne de ce passé. Toutefois le secteur tertiaire a pris le relais, occupant la première place dans l'économie du territoire et générant plus de retombées économiques et sociales. Le tourisme est le principal poumon économique dans le sud du territoire, notamment grâce aux stations de ski.

L'étude de l'offre d'hébergements et de restauration dans les communautés de communes qui entourent le Massif permet de rendre compte du potentiel de lits touristiques et de points de restauration dont dispose le territoire, dans un objectif de valorisation qui est d'attirer des visiteurs et de leur proposer des packages comprenant des activités de loisirs ou de découverte du patrimoine, un point de restauration et un hébergement afin de constituer une offre séjour, de plus d'une journée. On dénombre au total 694 résidences secondaires sur 1372 logements soit un taux de résidences secondaires de 50,5 %. La CC de Véziaux d'Aure compte un total de 4269 lits touristiques (sources : INSEE et O.T., 2014). Les résidences secondaires sont au nombre de 1926, sur un ensemble de 2612 logements. Soit 73,7 % de résidences secondaires. La Communauté de communes de la haute vallée d'Aure comptabilise 11 563 lits touristiques disponibles.

Une forte disparité marque la restauration dans le territoire. La commune de Saint-Lary-Soulan comptabilise un total de 63 restaurants alors que la commune de Vielle-Aure en compte seulement 6. La forte présence de restauration à Saint-Lary-Soulan est liée à l'activité de station de ski.

Pour innover, les acteurs du Néouvielle auraient pu poser la valorisation des ressources locales en tant que *processus* de développement durable. Il s'agissait d'abord de repérer si les conditions permettant de valoriser un panier de biens et de services territorialisés étaient réunies : quels sont les produits et les services potentiellement et réellement constitutifs du « panier typique Néouvielle » [30] ?

[30] Les années 90 ont été marquées par la crise des systèmes agricoles intensifs mais aussi par la recomposition des espaces ruraux autour de l'intérêt renouvelé pour la qualité dans la production agro-alimentaire et les services rendus par l'agriculture. Dans les zones rurales en déprise ou plus généralement en difficulté économique, la valorisation par le tourisme de ces ressources nouvelles basées sur les liens entre qualité des produits/services et territoires a été le moteur de stratégies alternatives de développement au sein de ces territoires. Les

Quel(s) en sont le(s) produit(s) leader ? Quelles sont les dynamiques territoriales de valorisation de ces produits déjà existantes ? Dans un projet de réflexion sur la valorisation concertée des ressources locales autour du massif du Néouvielle, quels acteurs doivent être associés ? Quel est le périmètre territorial pertinent (autour du massif du Néouvielle) ? Créer des services et biens propres, spécifiques au lieu, notamment dans les domaines agroalimentaire et pastoral, aurait pu permettre de créer un produit phare, au moins un élément de référence typique nécessaire à l'élaboration et au lancement d'un panier de biens et services à valoriser. Pour l'heure, les produits labellisés qui sont commercialisés dans le Néouvielle sont communs à l'ensemble des régions montagneuses, et pas seulement pyrénéennes. L'absence d'un réseau de vente en circuit court local complique encore la communication sur ces produits. Sur le plan gastronomique ou alimentaire, les plats et les diverses traditions ont été oubliés. Même l'image touristique du Néouvielle n'est pas ou peu valorisée et toutes les références actuelles du territoire sont celles de ses zones périphériques : il y a un riche patrimoine architectural (art roman) dans les vallées voisines, mais il n'est pas valorisé par le programme PER. On découvre dans les restaurants et les commerces du Néouvielle les références à la garbure *béarnaise*, au haricot *tarbais*, aux vins du *Jurançon*, aux produits *basques*, au porc noir *gascon*. La restauration y est essentiellement composée de plats « montagnards » certes, mais d'une autre montagne, notamment des Alpes (*tartiflette, raclette, reblochon*). Le Néouvielle, à l'heure actuelle, ne présente aucune action qui pourrait devenir un élément du « panier de biens et services » (Pecqueur, 2001).

4. Les enjeux de gouvernance pour conduire une gestion des flux et pour la définition de la stratégie de gestion

L'Association pour la valorisation du massif du Néouvielle, créée en 2007, se compose des 14 communes dont le territoire est concerné, des propriétaires fonciers (essentiellement publics), des propriétaires des refuges existants (communes d'Aragnouet [station de ski], de Saint-Lary-Soulan [station de ski], de Barèges [station de ski], de Betpouey, de Vielle-Aure, d'Aulon ; le Club Alpin Français, l'A.S.P.T.T. de Toulouse), des gestionnaires de ces refuges, du Comité départemental du Tourisme des Hautes-Pyrénées, de la Compagnie des Guides des Pyrénées, de l'Association départementale des Accompagnateurs de montagne des Hautes-Pyrénées, de gestionnaires d'estives, des Fédérations départementales de chasse et de pêche et du PNP. L'association « *s'appuie en tant que de besoin, sur le Syndicat à Vocation unique (SIVU) Aure-Néouvielle formé entre les communes d'Aragnouet [station de Piau-Engaly], Aspin-Aure, Saint-Lary-Soulan [station de ski éponyme] et Vielle-Aure* ». La présence des stations de ski y est donc essentielle.

Par ailleurs, le rôle des services déconcentrés de l'État apparaît central dans le montage et le portage du projet du Néouvielle. Ces acteurs reconnaissent les difficultés de la gouvernance du projet : « *On a déjà eu les premiers échos* [défavorables] *à la Commission des sites avec la section de France Nature Environnement. On est soutenu par contre par le Ministère du Développement durable. On touche à un site qui est perçu comme devant être préservé de toute fréquentation* ». Effectivement, le projet cherche à doubler les nuitées dans un site naturel majeur des Pyrénées dont le patrimoine naturel exceptionnel est très sensible aux impacts des fréquentations et dont la capacité de charge est limitée. Le Parc national, pour sa part, fait état de « *son inquiétude* » quant aux « *dérangements probables* » du Grand Tétras, espèce emblématique protégée du patrimoine

zones dont le lien qualité des produits/services et territoires est avéré ont mieux résisté à la crise. De l'analyse de ces stratégies, menée depuis près de 15 ans sur différents territoires (Aubrac, Baronnies) par Amédée Mollard (INRA, Grenoble), Bernard Pecqueur (Université Joseph Fourier, Grenoble) et Dominique Vollet (IRSTEA, Clermont-Ferrand), est né le concept de panier de biens et de services territorialisés (Pecqueur 2001 ; Mollard, Pecqueur, 2007)

faunistique des Pyrénées, dans ses aires de nidification, c'est-à-dire dans ses lieux de survie. Dans le projet, le maître d'ouvrage s'engage certes à prendre en compte « *dans le cadre du Tour du massif et des itinéraires proposés des zones de reproduction et de quiétude des galliformes* ». Cependant le marquage des sentiers ne suffira pas à canaliser les flux, le hors sentier y étant très facile pour y découvrir ses paysages cachés.

La procédure PER a donc été récupérée en partie pour financer des programmes prêts dans les cartons sans doute depuis longtemps, au moins dans leurs principes. C'est le cas pour le refuge d'Aygues-Cluses qui a sans doute servi de catalyseur dans cette opération. Le projet initial des PER (« *soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation* » et, plus spécifiquement « *soutenir des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales, tant sur le plan organisationnel, en termes de gouvernance et de relations entre acteurs, que par les effets de levier améliorant la valorisation du potentiel local préexistant* ») est traduite par la mise en réseau de 4 refuge pour boucler ces « tours de massif » que souhaitait le ministère du Tourisme dans les années 1990.

Figure 70. Le pic de Néouvielle (3 099 m), depuis la montagne de Cap de Long (40 621 visites sur le parking du lac), cliché Vincent Vlès, 2008

Cette remise sur le métier d'expériences passées et de références exogènes a plusieurs conséquences locales : celle de ne pas tenir compte des avis divergents de toutes les populations (certains maires s'en sont étonné lors de l'enquête de terrain), d'étouffer les élites nouvelles (le rôle innovant du maire d'Aulon, par exemple, qui a su créer en 20 ans sur sa commune – qui jouxte la réserve – une réserve régionale porteuse d'une vraie dynamique économique avec installation de populations productives nouvelles), celle de ne pas tenir compte de l'importance des réalisations du Pays d'Art et d'Histoire dont le périmètre couvre le Néouvielle, mais dont, curieusement, on ne retrouve aucune mention dans le projet, alors que son rôle de valorisation patrimoniale y est, par

définition, majeur, celle de montrer une fois encore que la mobilisation politique locale s'appuie sur des critères différents de ceux qui président à la définition des politiques nationales. Cette solidarité locale entre services administratifs et collectivités, au départ peu coordonnés, a permis à chaque acteur d'affirmer sa présence et son rôle au sein de sa sphère d'action dans le portage du projet. Pour la sociologie des organisations, c'est un des schémas classiques du fonctionnement du système politico-administratif local qui explique assez largement l'échec du changement et des processus innovants. (Crozier, 1964)

On pourrait en déduire que la diversification du système de production touristique, qui a été autorégulée localement, ne pourrait être atteinte que par une intégration politico-administrative hétérorégulée plus poussée (État/Parc/collectivités/entreprises/associations/population) : les acteurs locaux se coordonnent moins sur la base d'un projet fédérateur qu'en fonction d'interconnexions fonctionnelles ou d'aura politique locale. La programmation est organisée selon un schéma somme toute très sectoriel sur des objectifs chiffrés sans réelle signification s'ils ne sont accompagnés par des mesures d'encadrement et de valorisation (« *augmenter la fréquentation de la randonnée de 100 000 visiteurs/an* ») et sur le plan institutionnel, le tout est porté par la complicité de l'administration et des élus locaux autour de la rhétorique de l'intérêt général. Ici, la procédure de Pôle d'Excellence Rurale n'apparaît pas en soi pouvoir être présentée comme une expérience de diversification ; elle n'a été convoquée que dans la mesure où les acteurs locaux ont pu en « plier » les attendus afin d'y faire entrer leur rationalité propre, assez éloignée du changement innovant. Les pratiques « augmentées » de l'activité touristique proposée par les aménagements du PER (refuges, portes d'entrée qui ouvrent aux touristes la traversée peu contrôlée de grands espaces naturels fragiles) témoignent, même à la marge, de cet écartement à l'ordre imposé par l'aménagement tel qu'il a été programmé. Le pouvoir « d'engendrement », « d'innovation », de diversification permis par le recours au PER n'a pas eu lieu ; c'est un alibi. Il restera un mirage auquel s'accrochent quelques acteurs centraux pour fonder leur intervention et justifier leur maintien dans un système de décision locale au final peu révolutionnaire. Il est dommage que le projet de *trail des Pyrénées* qui dans sa conception et sa réalisation, où le patrimoine joue un rôle majeur, constitue un exemple de ce qu'une gouvernance partagée peut produire n'ait pas pu servir de socle pour construire le projet de PER Néouvielle. Il est souvent pris en exemple tant par les décideurs, que les acteurs ou que la population locale sans qu'il serve de cadre de référence.

4.1. Une gouvernance cloisonnée

Éloigné de « PER-étendards » qui portent à un niveau plus prospectif le projet du territoire, le PER Néouvielle est construit sur un modèle de complicité : il repose sur des relations de pouvoir parallèles entre élus et services de l'État. Le schéma est classique et a été décrit dès 1966 par Jean-Pierre Worms. Porté par l'État et quelques élus influents du territoire, il est marqué par le caractère descendant de la démarche (de l'État vers la conseillère générale et l'Association qu'elle préside). Cette complicité permet à un projet ancien ayant achoppé à une politique de guichet (l'extension des stations) de renaître en politique de projet « d'excellence ». On est ici typiquement dans le schéma classique des « collusions locales », des relations de complicité du « Préfet et ses notables » où les acteurs s'entendent pour s'adapter au passage de la politique de zonage à la politique de compétitivité. Utiliser l'administration comme agent de changement est problématique, avait déjà démontré Pierre Grémion en 1973 : le manque d'appropriation du projet par la population locale et même par une large partie de ses élus, le faible niveau de connaissance du dispositif auprès des populations et des acteurs locaux attestent de la récupération de l'argument patrimonial au profit de la procédure « top-down » PER, déconnectée de la mise en projet locale. L'absence de construction de projet dans une approche « bottom-up », de mise en place de nouvelles formes de gouvernance territoriale fondées sur la qualité et discutées (dispositifs des Chartes, Agenda 21, gestion intégrée)

et les modes d'implication des populations dans l'opération apparaissent flous lors des entretiens. Les acteurs impliqués semblent avoir vu dans ce projet une occasion de reprendre la main : dans le développement territorial pour l'État, rester présent pour le Conseil général, et de bénéficier de crédits pour moderniser les équipements obsolètes pour les maîtres d'ouvrages des opérations (le Club alpin français, la commune de Saint-Lary, etc.). Les stations de ski alpin en quête d'une image plus « nature », respectable et en recherche de possibilités d'étendre leur offre de ski à ses marges, de légitimer des pratiques hybrides associant toutes les formes de glisse, du ski de piste et du snowboard à la découverte de la nature en ski de randonnée bénéficient aussi de la rhétorique patrimoniale développée par le pôle d'excellence rurale.

La coalition entre services de l'État et collectivités a permis à chaque acteur d'affirmer sa présence et son rôle au sein de sa sphère d'action dans le portage du projet. On retrouve ici un des schémas classiques du fonctionnement du système politico-administratif local qui explique en grande partie l'échec du changement et des processus innovants (Crozier, 1964). Ici, la procédure de Pôle d'Excellence Rurale n'a été appliquée que dans la mesure où les acteurs locaux ont pu en « plier » les attendus afin d'y faire entrer leur rationalité propre, même éloignée de l'innovation. Les pratiques « augmentées » de l'activité touristique proposée par les aménagements du PER (refuges, portes d'entrée qui ouvrent aux touristes la traversée peu contrôlée de grands espaces naturels fragiles), le pouvoir « d'engendrement », « d'innovation », de diversification requis par le recours au PER n'a pas eu lieu. Il reste pour l'heure de l'ordre de l'incantation.

4.2. Un projet peu innovant

La différence entre objectifs de valorisation patrimoniale et réalisations équipementières a plusieurs conséquences : celle d'étouffer les élites nouvelles (la commune d'Aulon qui conduit depuis des décennies une politique innovante de tourisme durable ne porte pas le dossier), celle de ne pas tenir compte de l'importance des réalisations du Pays d'Art et d'Histoire dont on ne retrouve aucune mention dans le projet, alors que son rôle de valorisation patrimoniale y est majeur, celle d'écarter les programmes locaux des objectifs nationaux : moderniser un refuge relève-t-il de « l'excellence » ?

Si l'innovation est absente du dossier, c'est aussi parce que le projet s'est contenté d'un recyclage de vieux dossiers en souffrance, sans prendre en compte les ressources patrimoniales agricoles, pastorales, artisanales ou architecturales du massif. Seule action patrimoniale, une opération prévue par le PER consiste à accueillir dans un bâtiment en altitude (accessible aux visiteurs) un point de vente de fromages. Le problème est que le Néouvielle n'est pas un territoire où on produit du fromage. Les cheptels y sont élevés pour l'embouche. L'opération revient à « importer » en altitude, par transport motorisé (donc avec émission de gaz à effet de serre), des produits alimentaires fabriqués ailleurs.

De même, force est de constater que les effets d'entraînements de dynamique territoriale pour sortir des situations de tourisme sectoriel (ski alpin) n'ont pas rencontré pour l'heure le succès escompté. Les raisons en sont la faible connaissance et le peu d'appropriations locales du dispositif, la mise à l'écart du tissu socio-économique local et l'absence de projets structurants et innovants basés sur les ressources patrimoniales du territoire. Annoncé comme levier de diversification territoriale raisonné, le dispositif PER se révèle davantage comme outil d'équipement d'accueil des visiteurs. Le PER Néouvielle favorise davantage la logique d'équipement courant (restauration et création de refuges, création de portes d'entrée avec services supposés favoriser l'augmentation de la fréquentation, création de services commerciaux en altitude – dans un secteur où le Parc national pourrait s'y opposer) que la logique de projet collectif autour d'impératifs d'innovation et de diversification ; ce qui complique fortement et rend peu probable l'atteinte des objectifs recherchés.

*

* *

Le dispositif PER Néouvielle semble avoir été le lieu d'un processus « d'habillage patrimonial ». Fort d'une dimension sacralisante aux yeux de la société (locale et extralocale), l'argument patrimonial participe du processus de légitimation des formes de gouvernances locales. Le projet « d'excellence » a été récupéré pour servir d'alibi à des opérations fort éloignées du processus d'innovation. Elles visent prioritairement à la poursuite et à la prise en charge d'opérations que le productivisme touristique des stations n'avait pas réussi à régler jusqu'à présent. Au lieu de modifier le fonctionnement initial du système politico-administratif de gouvernance du tourisme local et d'impulser une nouvelle organisation interne porteuse d'innovation, cette procédure d'excellence et de compétitivité des territoires a plutôt reproduit dans le Néouvielle un ordre localisé et traditionnel fait de complicités, provoquant peu de perturbations et suscitant de faibles réactions à l'échelle locale.

L'expérience de diversification semble avoir fonctionné selon un référentiel des années 1980 modifié ni dans ses fondements ni dans sa mécanique. La procédure « d'innovation compétitive » a reproduit les interventions et la position des acteurs dans un ensemble assez bien structuré et dont la stabilité est assurée par la permanence des décideurs et leurs rapports privilégiés avec l'administration. Cette régulation croisée a freiné le changement et confirmé les choix d'un système touristique résilient : le projet n'est pas parvenu à fonder une solidarité de gestion territoriale du tourisme entre les stations et leur hinterland. Processus légitimant, la patrimonialisation annoncée de ressources matérielles (patrimoines bâtis) comme immatérielles (patrimoine paysager, patrimoine alimentaire, savoir-faire, agropastoralisme) a apporté une garantie symbolique aux yeux des acteurs, qu'ils soient politiques, touristiques, ou issus de la société civile, allant jusqu'à permettre l'aboutissement de démarches conventionnées et résolvant des problématiques de modernisation d'un parc d'hébergement de pleine nature obsolète. L'« *utilisation* » et l'inscription rhétorique du patrimoine dans le projet de PER ont apporté une garantie symbolique aux yeux des évaluateurs et des financeurs. Cet alibi patrimonial, porté par des systèmes de représentations positifs et encouragés par un engouement indéniablement généralisé autour du patrimoine, témoigne que ce territoire de montagne reste attaché, dans les représentations de ses habitants et de ses visiteurs, à des images liées à la tradition, au passé et à l'héritage, inhibant, au moins dans les perceptions, toute dimension innovatrice.

Le plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses

© V. Vlès, mai 2015

L'étude de ce cas a été ajouté à l'échantillon des 6 sites initialement choisis, car la gouvernance de son ouverture aux publics est en cours de construction. Le Conseil départemental, qui gère le site classé, envisage de le réunir aux deux sites classés contigus du Lanoux et des Camporells afin d'associer leur gestion dans le cadre d'un projet d'Opération Grand Site (annoncé au Parc naturel régional le 27 octobre 2015). L'équipe de recherche a estimé que ce cas nouveau pouvait apporter un éclairage intéressant sur l'évolution des méthodes et des modes de gouvernance, sur un temps long : le plan de gestion des zones humides du site classé des Bouillouses, dans les Pyrénées-Orientales, vient d'y être entrepris par le Parc naturel régional avec un financement de la Fondation de France en 2015 et des ateliers de discussion autour des usages et des pratiques par ses différents usagers permettent de saisir aujourd'hui l'évolution des méthodes et des résultats attendus.

Les zones humides jouent un rôle essentiel en matière de régulation des eaux, d'auto-épuration et de réservoirs pour la biodiversité. Malgré la prise de conscience et les efforts réalisés depuis une dizaine d'années à l'échelle nationale, leur destruction reste alarmante : près de 50 % ont disparu au cours des trente dernières années (développement de l'urbanisation, endiguement, activités agricoles, développement des espèces invasives…). Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes se distingue par le nombre et la superficie de zones humides : avec plus de 1 600 tourbières recensées, le territoire du Parc a une densité de zones humides tout à fait exceptionnelle à l'échelle du massif pyrénéen. Les évolutions climatiques, les aménagements tout comme les nouvelles activités peuvent être susceptibles de les impacter. Il a donc décidé de contribuer à préserver l'ensemble de ces zones humides et à porter une attention particulière à leur contribution au fonctionnement biologique du territoire. Un site emblématique lui a semblé particulièrement intéressant pour entreprendre un premier travail d'étudier du fonctionnement des zones humides en interaction avec les activités humaines qui s'y déroulent : le site classé des Bouillouses.

Le Parc naturel des Pyrénées catalanes a donc entrepris, en 2014, une démarche qui vise à élaborer collectivement un plan de gestion des zones humides de ce site naturel et paysager classé, les Bouillouses, afin d'y préserver les fonctionnalités, les services écologiques et la biodiversité de ces habitats tout en maintenant les usages (et notamment diminuer la conflictualité entre les usages, notamment liés aux visiteurs). Le territoire du projet comprend la totalité du site classé des Bouillouses, d'une superficie de 4 647 ha qui s'étagent entre 2 000 et 2 600 mètres d'altitude, à cheval sur les communes d'Angoustrine, Villeneuve-des-Escaldes, Les Angles, Bolquère, La Llagonne, Font-Romeu. Le classement du site a été pris par décret le 24 juin 1976.

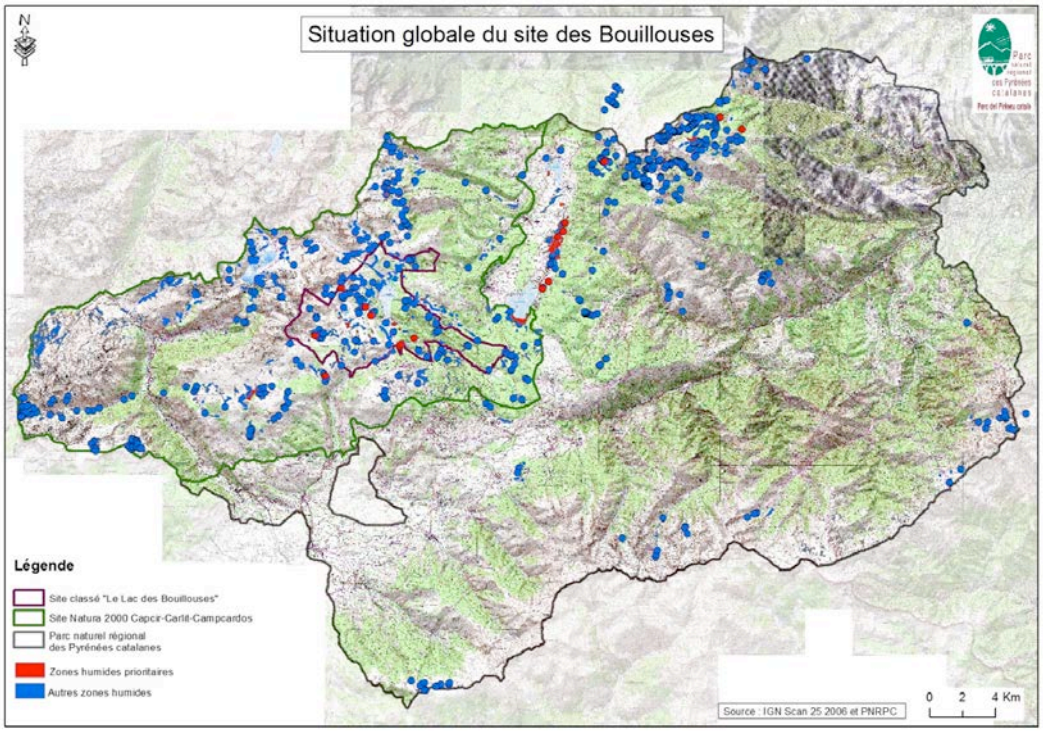

Figure 71 : Situation du site classé des Bouillouses au sein du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, source : PNRPC, 2015.

Au pied du massif du Carlit, ce site classé appartient à la haute vallée de la Têt et s'étend de part et d'autre d'une des plus grandes retenues pour la production hydroélectrique des Pyrénées françaises : le barrage des Bouillouses. Ce site de haute montagne offre des paysages grandioses et diversifiés : pics rocheux, pelouses alpines, zones humides et tourbières, plans d'eau, forêts. Les paysages ouverts se succèdent aux paysages fermés et de nombreux types de milieux naturels sont représentés dans cet espace relativement réduit. L'eau, stagnante ou courante est omniprésente dans le paysage, et l'anime. Par ailleurs le paysage est très variable selon les saisons : enneigé environ cinq mois de l'année, il est vert et fleuri au début de l'été.

Figure 72 : Pratique de randonnée dans les Bouillouses, en hiver, cliché V. Vlès, décembre 2002.

L'empreinte glaciaire est très lisible dans les formes du relief, avec notamment le grand glacis du désert du Carlit et la vallée de la Têt à fond plat qui s'ouvre en l'aval. Dans ce site reposant sur des roches dures et imperméables, principalement le granit, l'érosion glaciaire a généré un modelé doux où alternent combes et croupes. Lors du retrait glaciaire, une multitude de lacs se sont formés dans les dépressions, constituant ainsi l'une des zones lacustres les plus importantes des Pyrénées. Ces zones humides concentrent une flore et une faune remarquables, comme le Desman des Pyrénées, mammifère endémique et classé « vulnérable » dans la liste rouge mondiale des espèces en voie de disparition, ou le Gaillet trifide dont les uniques stations en France sont sur ce site. Il est probable que d'autres espèces menacées et d'intérêt communautaire y soient représentées comme la Subulaire aquatique ou des Isoètes ; la présence du loup y a été officiellement déclarée comme avérée (Office national de la chasse et de la faune sauvage, 2014).

L'extrémité ouest du site classé, la zone la plus élevée, qui correspond au versant sud-est du massif du Carlit, est constituée de pentes abruptes et rocheuses. Le pic du Tossal Colomer, massif et

proéminent (2 673 m), annonce le pic du Carlit. Les éboulis et pierriers laissent place peu à peu aux pelouses alpines. La zone comprise entre la chaîne des pics du Carlit et le lac des Bouillouses est un milieu ouvert et humide, constellé « d'étangs » (la plupart sont en fait des lacs d'altitude, nommés « estanys » en Catalan, d'où la confusion terminologique dans le langage courant traduit en Français) et de ruisseaux, ponctué de blocs granitiques et de quelques bosquets. Les principaux lacs sont les suivants : Negre, Sec, del Viver, Llat, Llong, de Castella, de la Comassa, del Vallet, de les Dugues. Ce massif lacustre émerveille par sa beauté, c'est un lieu très apprécié des promeneurs autour du lac des Bouillouses et des randonneurs dans l'immense périmètre de haute altitude qui le ceint.

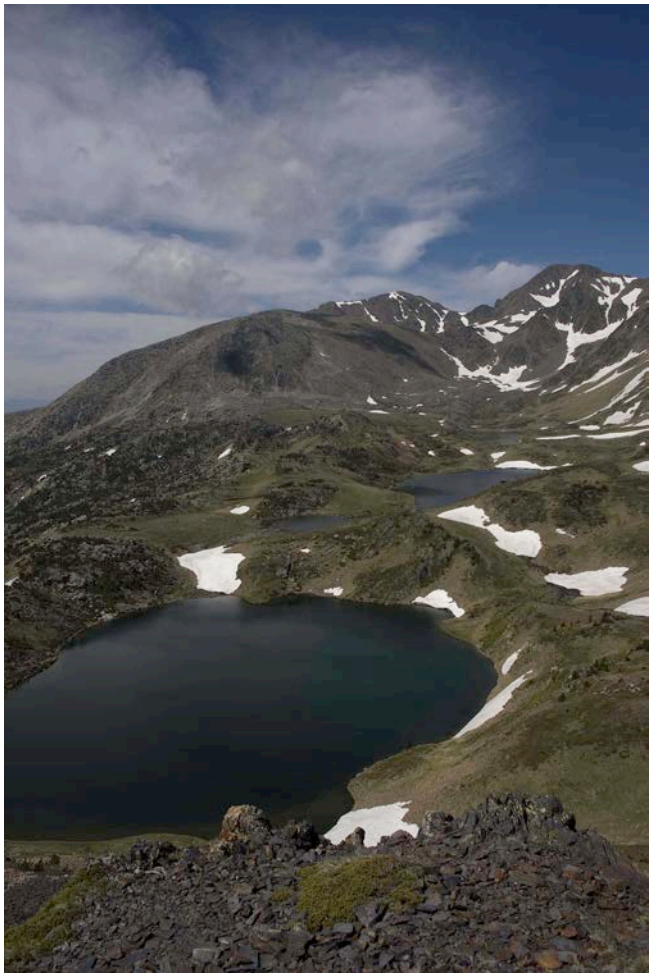

Figure 73. Sentier dans l'enfilade des estanys de Castellà, de Trebens et de Sobirans, 2 300 m, au pied du Carlit (pic dominant, en arrière plan à droite, 2 930 m) en amont de l'estany de la Bollosa (lac des Bouillouses), cliché V. Vlès, juillet 2012.

Figure 74. Fragilité des sentiers en zone humide autour de l'estany de les Dugues, 2240 m, cliché V. Vlès juillet 2012.

Figure 75. Pratiques de hors sentier dans l'enfilade des estanys Llat, Sec et Negre**,** 2 180 m, à 20 minutes à pied du lac des Bouillouses, cliché V. Vlès, 7 novembre 2015.

C'est l'intérêt pittoresque et scientifique qui a motivé le classement du site. Le lac des Bouillouses et ses abords constituent un site de haute montagne de grande qualité paysagère et une station de référence pour l'observation scientifique. Par exemple, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos, une cartographie précise des habitats naturels a été réalisée en 2012. La majorité des habitats naturels du site classé des Bouillouses, en rive droite de la Têt, a été caractérisée et cartographiée au 1/10 000e avec attribution d'un code Corine BIOTOPE et d'un code européen. Cette base de données cartographique et typologique a été validée par les acteurs du territoire et gérée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

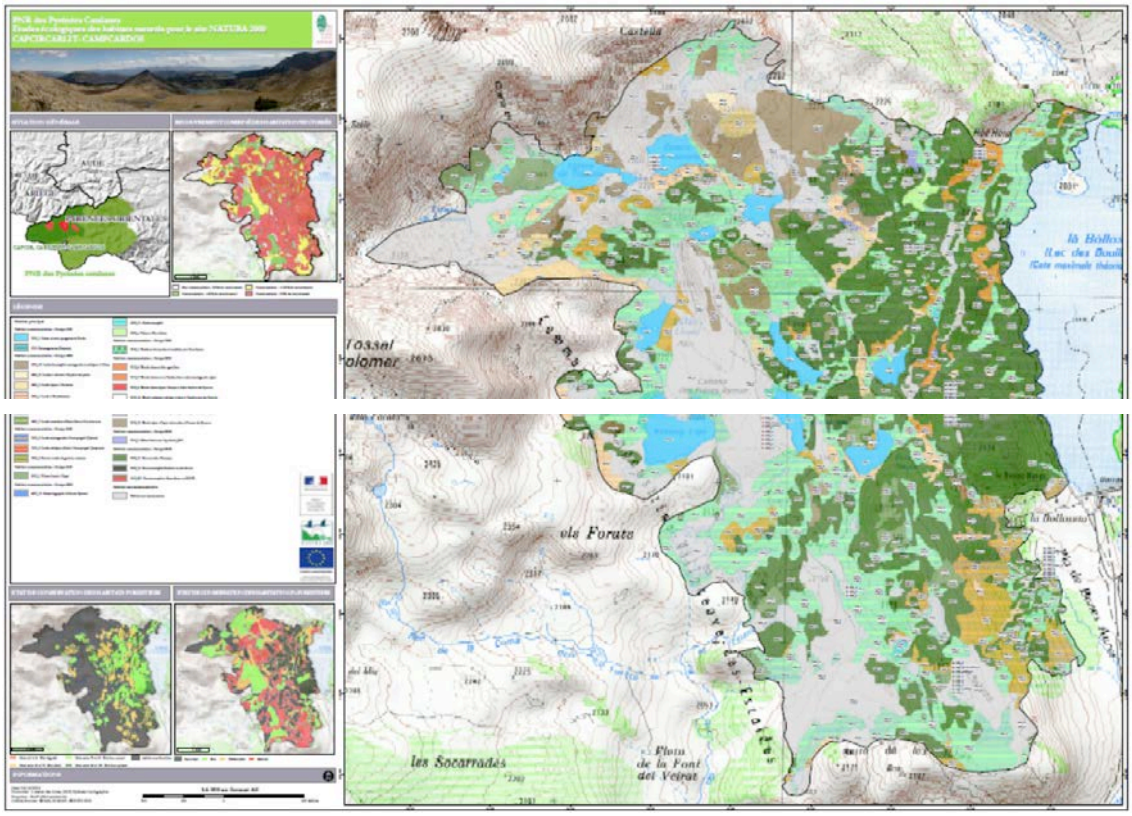

Figure 76. Cartes de sensibilité aux usages du plan de gestion des zones humides des Bouillouses, source : PNRPC, 2015

Le site classé des Bouillouses est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des Pyrénées-Orientales et du massif des Pyrénées : il accueille plus de 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale (randonnée, escalade, pêche et, en saison, ski de randonnée et de fond) ; mais une multitude d'usages existent dans le site : barrage hydroélectrique, refuge CAF, hôtel, STEP des Angles, canons à neige, pastoralisme, randonnée et ski de fond).

La surfréquentation touristique du site (et plus encore celle du site des Camporells qui va y être associé dans le projet d'OGS) constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées de ce site classé. En effet, déchets, piétinements ou stationnements non autorisés peuvent mettre à mal des secteurs fragiles.

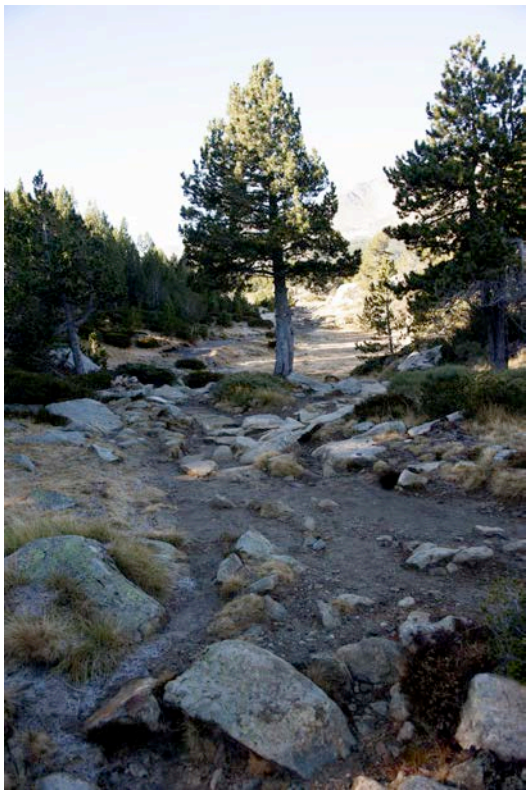

Figure 77. Surcreusement du sentier lié à la fréquentation, boucle des lacs des Bouillouses, cliché Vincent Vlès, 2015.

Certains travaux ont des incidences sur les zones humides : remplacement de canalisations servant à l'alimentation en eau potable (plusieurs km réalisés en 2088-2009 ou, à terme, 3 km en 2016, de l'étang de Pradeilles au Pla des Aveillans). Par ailleurs, le site des Bouillouses constitue un replat d'altitude convoité par les éleveurs pour la qualité de ses estives. En période estivale, il sert de pâture pour de nombreux troupeaux bovins et équins, qui entretiennent les milieux ouverts herbacés. La pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. La mise en estive des troupeaux aux Bouillouses joue cependant un rôle important pour le maintien des paysages et la présence de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts. Mais le piétinement intensif de tourbières, de dépressions humides ou autre milieu protégé peut engendrer la disparition d'espèces protégées et une perturbation du milieu. En parallèle, certains secteurs, abandonnés comme estives, sont soumis à un lent processus de reforestation, qui peut aboutir à la disparition de zones humides.

Pour toutes ces raisons, un plan de gestion a été jugé nécessaire pour le site classé des Bouillouses afin de prendre en compte les enjeux de fréquentation du site et autres usages dans un objectif de préservation des zones humides présentes. La sensibilisation des visiteurs aux richesses des zones humides, la protection ou la mise en défens de certains secteurs, l'amélioration de l'information et du plan de circulation pédestre, l'adaptation de certaines pratiques sportives ou de loisirs, ainsi qu'une évolution des pratiques pastorales et une veille particulière lors de la réalisation de travaux (AEP par exemple), sont apparues des pistes à discuter et à étudier avec les acteurs locaux pour contribuer à la préservation des richesses du site classé des Bouillouses, à long terme.

1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Le territoire concerné par le projet est le site classé des Bouillouses. Il est compris dans le périmètre du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Il est également inclus dans le site Natura 2000 « Capcir – Carlit – Campcardos ». Le site classé des Bouillouses est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des Pyrénées-Orientales et du massif des Pyrénées : il accueille plus de 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale (randonnée, escalade, pêche et, en saison, ski de randonnée et de fond). Le Conseil départemental assure l'entretien routier, régule la circulation par des navettes en haute saison et gère des sentiers balisés pour 106 000 visiteurs l'été (entrées comptabilisées via la navette bus obligatoire). 20 000 autres y viennent en automobile en hors-saison quand la route est ouverte (source : écocompteurs du Conseil départemental), 20 000 par les télésièges depuis Font-Romeu (sources : forfaits vendus par la Régie).

Le site des Bouillouses constitue un replat d'altitude convoité par les éleveurs pour la qualité de ses estives. En période estivale, il sert de pâture pour de nombreux troupeaux bovins et équins, qui entretiennent les milieux ouverts herbacés. La surfréquentation touristique constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées sur ce site classé. En effet, déchets, piétinements ou stationnements non autorisés peuvent mettre à mal des secteurs fragiles. Par ailleurs, la pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. En termes de foncier, le site classé des Bouillouses est morcelé entre propriétés publiques (état, Conseil Général des Pyrénées-Orientales et communes françaises et espagnoles) et privées (SHEM, SNCF).

L'objet du plan de gestion est de préserver le rôle des zones humides, les enjeux associés (fonctions écologiques, sociales…) et de fixer des objectifs de gestion. Il comprend un programme d'actions opérationnel impliquant les acteurs volontaires. Il est établi pour une durée de cinq ans. Étant donné que le nombre d'acteurs impliqués sur ce site (propriétaires, gestionnaires, collectivités, usagers…), le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, à l'origine de la démarche, a proposé à la Fondation de France en 2014, dans le cadre de son appel à projets « gérons ensemble notre environnement, de mettre en place une démarche de concertation associant l'ensemble des parties prenantes dans l'écriture et la mise en place de ce plan de gestion, afin de tenir compte des besoins de chacun et de réguler les activités et la fréquentation dans ce site. Le Parc a reçu le soutien de la Fondation de France le 18 août 2014 avec l'octroi d'une subvention de 20 000 euros pour la réalisation de ce plan de gestion.

1.1. Un site de haute montagne investi par de nombreux acteurs

La démarche initiée et animée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes repose sur des partenariats multiples : avec la Fondation de France, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Société Hydroélectrique du Midi et le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon (comité technique du projet).

En effet, la protection des monuments et des sites naturels étant encadrée par la loi (loi du 2 mai 1930, sites classés et sites inscrits), son application relève de la compétence du ministère de l'Écologie. À ce titre, la DREAL Languedoc Roussillon a en charge de veiller à la mise en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement. C'est notamment le cas sur le site classé des Bouillouses.

Par ailleurs, depuis 2000, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, porteur d'une « Opération Bouillouses », s'est positionné comme un acteur clé de la gestion de la fréquentation touristique du site. Il a mis en œuvre un plan de régulation de la fréquentation touristique en haute saison (juillet-août) qui tente d'améliorer la conciliation des nombreux usages et d'aller dans le sens de la préservation des richesses du site classé. Le Conseil départemental a investi dans des aménagements et infrastructures importants (aire de stationnement et de pique-nique, construction d'un bâtiment d'accueil et de sanitaires, mise en place des navettes estivales, aménagement et balisage des sentiers de randonnée…) et mis à profit du site une équipe permanente renforcée par du personnel saisonnier lors des pics de fréquentation : une aire de stationnement au Pla de Barrès située en dehors des limites du site classé permet d'accueillir 600 véhicules. En période estivale c'est le point de départ des navettes, le visiteur y trouve en haute saison des toilettes sèches et un bâtiment d'accueil ; un point info au barrage des Bouillouses, ouvert du 11 mai au 11 octobre où des topoguides de randonnées, ainsi que des toilettes sèches et un point d'eau sont à la disposition du public. En période estivale, il est ouvert 7/7 de 8 h 30 à 18 h.

Figure 78. Bâtiment d'accueil du Conseil départemental, fermé d'octobre à juin, cliché Vincent Vlès, 2015.

En dehors de cette période, seulement de 9 h à 17 h avec une fermeture hebdomadaire les jeudis ; une aire de stationnement sous le barrage ; des aires de pique-nique et des places à feux bétonnées ont été installées tout le long de la route jusqu'au barrage des Bouillouses. ; des points de restauration et d'hébergement (un refuge CAF, un hôtel, une auberge et un camping) accueillent le public en haute saison. En période hivernale l'accès routier (RD60) est totalement fermé au niveau du Pla des Avellans. En période estivale, un arrêté départemental interdit la circulation publique entre 7 h et 19 h sur cet accès. En cas d'affluence et dès que l'aire de stationnement située au pied du barrage est remplie, la circulation peut être interdite avant 7 h. Le stationnement des véhicules est

interdit sur les accotements de la RD60, les véhicules doivent être stationnés sur le parking du Pla de Barres ou sous le barrage. Au titre de ses compétences sur la voirie départementale, l'environnement et les espaces naturels, et de son engagement fort sur les Bouillouses, le Conseil Départemental est un acteur central de la gestion du site. Il gère également l'ouverture des sentiers de randonnée, leur entretien, les platelages et les ponts sur les torrents (figure 79).

avant

après

Figure 79. Reconstruction héliportée d'un pont pour les randonneurs au niveau de l'estany de Vallell, par le Conseil départemental, clichés Vincent Vlès, 31 octobre et 7 novembre 2015.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) est un acteur public totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. La préservation des zones humides est un axe fort de son 10e programme « Sauvons l'eau ». L'agence accompagne financièrement et techniquement les projets allant dans le sens d'une amélioration de l'état des zones humides.

La Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) exploite un ensemble d'aménagements concédés par l'État, dont la retenue du barrage des Bouillouses constitue le réservoir principal, afin de produire de l'électricité à partir de la force de l'eau. Ces installations hydroélectriques, déjà existantes avant la création du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes fournissent une énergie propre et renouvelable sans émission de gaz à effet de serre. La SHEM assure également la sûreté et la sécurité du barrage des Bouillouses (classé « A ») suivant la réglementation issue du décret 2007-1735. Elle gère également, pour le compte de l'État et sous réserve d'approbation de celui-ci, les autorisations d'accès, de travaux et d'occupation sur le domaine concédé.

Le Conservatoire d'Espaces naturels Languedoc-Roussillon (CEN-LR) est une association loi 1901, qui contribue à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Il met en œuvre l'intendance du territoire au travers d'accords volontaires de gestion qu'il signe avec des propriétaires publics et privés pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

La station de ski de Font-Romeu permet l'accès au site via ses remontées mécaniques de début juillet à la 3e semaine d'août.

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes intervient sur le site au titre de son rôle d'opérateur et d'animateur du site Natura 2000 « Capcir – Carlit – Campcardos » (rédaction du document d'objectifs et contractualisation avec les acteurs agricoles) et au titre de ses missions d'éducation à l'environnement et de préservation des espaces naturels (inventaire des zones humides, dont celles du site des Bouillouses).

1.2. L'émergence de l'idée d'une concertation et d'une gouvernance partagée

L'état de conservation du site est « globalement satisfaisant » (PNRPC, 2015), notamment grâce au plan de régulation de la fréquentation touristique mis en place par le CG 66, en collaboration avec la DREAL – LR.

Cependant, la surfréquentation touristique constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées sur ce site classé : les déchets, les piétinements peuvent mettre à mal des secteurs fragiles.

Par ailleurs, la pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. La mise en estive des troupeaux aux Bouillouses a un rôle important pour le maintien des paysages et la présence de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts. Mais le piétinement intensif de tourbières, de dépressions humides ou autre milieu protégé peut engendrer la disparition d'espèces protégées et une perturbation du milieu. En parallèle, certains secteurs, abandonnés comme estives, sont soumis à un lent processus de reforestation, qui peut aboutir à la disparition de zones humides.

Aussi, la sensibilisation des visiteurs aux richesses des zones humides, la protection ou la mise en défens de certains secteurs, l'amélioration de l'information et du plan de circulation pédestre, l'adaptation de certaines pratiques sportives ou de loisirs, ainsi qu'une évolution des pratiques pastorales, sont apparues au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes comme des pistes à

discuter et à étudier avec les acteurs locaux pour contribuer à la préservation des richesses du site classé des Bouillouses, à long terme.

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a donc pris l'initiative de la maîtrise d'ouvrage d'une action d'animation et de coordination d'une gestion concertée des zones humides du site classé des Bouillouses : il a souhaité, en lien étroit avec les acteurs impliqués sur le site (CD 66, SHEM, DREAL LR…), engager la réflexion et ouvrir le dialogue sur la question de la préservation de l'ensemble des zones humides des Bouillouses en compatibilité avec ses usages présents et à venir afin d'aboutir à la rédaction et à la mise en œuvre d'un plan de gestion partagé de ce patrimoine commun.

Pour ce faire, Le Parc a imaginé un processus d'élaboration conjointe de mise en place d'un plan de gestion en 7 phases :

Phase 1 : Recueil des données existantes sur le site

Le maître d'ouvrage Parc a réuni l'ensemble des données existantes (cartographie inventaire des zones humides, cartographie des habitats naturels Natura 2000, base de données flore patrimoniale, inventaire foncier, base de données faunistique…) dans le site classé des Bouillouses et les zones humides concernées. Ce travail préalable à la mission de concertation a été coordonné par le Parc en lien étroit avec les services de l'État et du Conseil départemental.

Phase 2 : Ajustement de la méthode de concertation

Cette phase, qui a fait l'objet d'un marché d'étude confié à un prestataire extérieur, permet au Parc de préciser la méthode de concertation qui est suivie tout au long de la démarche d'élaboration du plan de gestion des zones humides des Bouillouses. Il s'agit pour ce prestataire de proposer une méthode pour répondre aux objectifs de la mission. Le maître d'ouvrage associe, pour l'aider, la DREAL Languedoc-Roussillon, le CD66, l'AE, la SHEM et le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R). La méthode de concertation retenue vise à assurer une gouvernance partagée du projet tout au long des phases suivantes.

Phase 3 : Diagnostic

Un diagnostic du site est réalisé par un prestataire mandaté dans le cadre d'un marché d'étude, nommé « élaboration du plan de gestion ». Ce diagnostic permet de compléter le recueil de données (phase 1). Il traite à la fois des acteurs, du foncier, des usages et pratiques du site, mais également de l'écologie du site (phytosociologie, fonctions…), des causes de dégradation et de menaces. Le parc s'est associé à cette démarche de diagnostic, notamment pour garantir l'expression de tous et le partage du diagnostic (socle de connaissance commun avant écriture des enjeux et préconisations). Sa présence est notamment nécessaire lors des réunions du groupe de travail « usages et pratiques ». Cet accompagnement se traduit par la formulation d'avis, de conseils portant sur le bon déroulement de la concertation.

Phase 4 : Recueil de l'avis des visiteurs

La consultation des visiteurs (habitants et touristes) du site des Bouillouses est conduite selon des modalités qui sont précisées avec les services du conseil général (questionnaire diffusé, renseigné et déposé dans site). Le prestataire est amené à formuler un avis sur cette consultation (questionnaire et résultats).

Phase 5 : Écriture du plan de gestion

Sur la base des données réunies en phases 1, 3, et 4 (acteurs, foncier, usages et pratiques, écologie, fonctionnalité, dysfonctionnement, menaces, avis des visiteurs), le prestataire d'étude doit rédiger un plan de gestion (diagnostic, enjeux, objectifs opérationnels, mesures préconisées en termes d'aménagement, génie écologique, communication et valorisation, suivi évaluation) qui permette de maintenir les zones humides concernées dans un bon état de fonctionnement tout en tenant compte des usages et pratiques.

Phase 6 : Communication, sensibilisation (outil pédagogique)

Cette phase fait l'objet d'un marché spécifique qui vise à construire des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation à destination de différents publics. Le Parc pense développer ces outils de communication afin de faire connaître aux visiteurs les richesses des zones humides et les travaux réalisés dans le cadre de ce projet, et plus généralement l'intérêt du site des Bouillouses en termes de gestion quantitative de la ressource en eau. Sont envisagés :

des supports légers de sensibilisation (type plaquette) pour faire connaître les fonctionnalités et les richesses des zones humides, ainsi que le projet,

un outil pédagogique plus complet sur le rôle du site classé des Bouillouses dans la gestion quantitative de la ressource en eau (incluant le rôle des zones humides).

Phase 7 : Travaux et suivi des réalisations

À l'issue de l'ensemble de la démarche, il s'agit de mettre en œuvre les mesures préconisées et de suivre leurs effets sur les zones humides. Le Parc souhaite contribuer à mettre en place des travaux et des mesures de préservation, développer des outils de communication et de sensibilisation : à titre d'exemple, il envisage dans le site des Bouillouses des mesures de :

- restauration hydrique pour lutter contre un assèchement,
- restauration du sol tourbeux, plus ou moins déstructuré et/ou sénescent, et la facilitation du processus de tourbification par étrépage et/ou creusement de gouilles,
- mise en défens de certains sites trop pâturés par le bétail,
- déviation de chemins de randonnée en dehors des zones humides (travail sur les tracés des sentiers et chemins),
- coupes de pins pour rouvrir les milieux et éviter la colonisation par les ligneux,
- plan de gestion pastoral pour optimiser les chargements,

- réglementation de la pêche sur certains étangs et cours d'eau.

Enfin, une phase de *monitoring*, de contrôle de l'efficacité des actions engagées repose sur un suivi de l'état de conservation des sites restaurés ou faisant l'objet de mesures de préservation. Ce suivi comprend :

- l'analyse de l'eau,
- la mesure des niveaux d'eau pour les étangs lacustres,
- des transects suivis,
- des relevés flore sur quadrats.

L'ensemble de la démarche vise donc à :

- concevoir une méthode de concertation permettant l'information et la participation de tous les acteurs concernés par le projet et gérer les différences de point de vue ;
- accompagner la démarche d'élaboration du plan de gestion ;
- évaluer cette démarche (proposition de critères d'évaluation, analyse des temps d'échanges…) et produire une note méthodologique (synthèse des préconisations existantes dans la littérature, de l'expérience du « consultant » et de l'expérience qu'il aura vécue sur le site des Bouillouses).

Le choix d'un prestataire extérieur pour aider à la mise en œuvre de ce plan de gestion vise à faire appel à des compétences et à une expérience en matière de concertation sur les projets d'aménagements et de gestion afin :

- d'ajuster une méthode de concertation en amont ;
- de suivre la démarche au cours de l'élaboration du plan de gestion et notamment en appui à :
- l'émergence des enjeux,
- l'expression des intérêts, avis, demandes,
- la formulation des solutions et l'adhésion des propositions de gestion,
- d'évaluer l'ensemble de la démarche,
- en extraire, à terme, une méthodologie type pour la gestion concertée des espaces naturels dans un souci du meilleur équilibre entre la préservation des milieux et le maintien de pratiques et usages respectueux de l'environnement.

Le concept qui en découle d'« intendance du territoire », approche intégrée prenant en considération les besoins de conservation de la nature sans les séparer du contexte humain et économique, correspond, pour le maître d'ouvrage Parc, à l'esprit de la mission d'élaboration du plan de gestion qui doit lui permettre d'impliquer de multiples acteurs dans la gestion et la conservation de la biodiversité.

En raison du grand nombre d'acteurs concernés, et afin que la concertation puisse se dérouler dans les meilleures conditions, le Parc a proposé de mettre en place trois instances de travail pour réaliser ce plan de gestion de la fréquentation et des usages de ce site :

— un comité de pilotage, organe de décision

— un comité technique, organe de suivi technique

— des groupes de travail thématiques, organes d'orientations et de propositions.

Deux prestataires ont été missionnés dans le cadre de ce projet : Kairos pour l'élaboration du plan de gestion ; DialTer pour l'appui à la concertation.

Le calendrier de réalisation s'étend de mai 2015 à mai 2016.

Période	Actions	Réunions
Mai 2015	**Réunion préalable de cadrage (prestataire du présent marché et Parc)**	
	Lancement de l'étude en vue de la réalisation du plan de gestion	**1er Comité de Pilotage**
Mai à Octobre 2015	Diagnostic (acteurs, foncier, usages et pratiques, phytosociologie, fonctions, menaces)	Réunion GT «Usages et pratiques »
		Réunion GT « Scientifiques »
	Recueil de l'avis des visiteurs (locaux et touristes) par le CG66	Avis sur questionnaire et résultats
Novembre 2015 à Mai 2016	1ière restitution (diagnostic et avis visiteurs)	**2nd Comité de Pilotage**
	Ecriture du plan de gestion	Réunions GT « Usages et pratiques »
	Rendu de la mission « concertation »	Rendu avant 3ième copil (échanges)
	Restitution finale « plan de gestion » Restitution mission « concertation » Présentation mission « outils »	**3ième Comité de Pilotage**

2. L'émergence d'un « programme » de gestion des flux

Même si ce n'est pas écrit ni dit ainsi, c'est bien les différentes natures des fréquentations et des usages du site – tout au moins de certaines fréquentations dans le site — qui ont provoqué la mise en place de ce projet préventif de gestion des flux.

2.1. Le risque de dégradation des milieux comme vecteur de déclenchement d'un plan de gestion

Les visiteurs viennent profiter du cadre exceptionnel offert par les milieux et paysages de ce site classé. C'est un lieu idéal pour la pratique de la randonnée, de l'escalade, du ski de randonnée, de fond et de la pêche. Des aménagements et infrastructures adaptées ont été mis en place progressivement pour l'accueil du public :

lieux de restauration et d'hébergement (refuge du Club Alpin Français, gîtes d'étape, centre d'accueil SNCF, refuge-hôtel des Bones Hores…),

sentiers de randonnées pédestres et pistes de ski de randonnées et de fond,

parcours de pêche,

mise en place d'un système de transport collectif (navettes),

aménagement de parkings et d'un point information

Figure 80. Des usages incongrus : ici gymkhana d'apprentissage au pilotage organisé par une auto-école sur le parking ouvert au public, en pied de digue, à 2 000 m d'altitude, cliché Vincent Vlès, 29 octobre 2011.

Il faut noter, qu'en raison de la renommée des Bouillouses et d'une communication large et efficace pour ce site, une part non négligeable du public accueilli est représentée par des populations urbaines ou périurbaines, qui ne sont pas des habitués de la montagne. Il y a un fort enjeu de sensibilisation auprès de ses visiteurs, afin qu'ils aient conscience des richesses du site et des comportements adéquats à sa préservation.

Figure 81. Usages pédagogiques : groupe d'étudiants en travaux d'application pédagogique, cliché Vincent Vlès, 5 novembre 2015

2.2. Les enjeux de la gestion des capacités de charge

Gestion de la ressource en eau

Les intérêts convergents de l'agriculture et des chemins de fer furent à l'origine de la construction du barrage des Bouillouses. L'histoire du site des Bouillouses est étroitement liée à celle du Train jaune. Le barrage des Bouillouses est construit entre 1904 et 1909 pour alimenter en électricité le Train jaune mis en service en 1910, qui désenclave les hauts plateaux (au sens géologique : plaines d'altitude) Cerdan et Capcinois entre Villefranche du Conflent (ouverture vers Perpignan) et Latour de Carol (ouverture vers Toulouse et Paris). Exploité par la Compagnie des Chemins de Fer du Midi dès 1909, puis par la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM), sa filiale créée en 1929, l'ouvrage constitue l'élément essentiel du complexe hydroélectrique de la vallée de la Têt, en amont du groupement d'usines de la Cassagne constitué de 9 usines d'une puissance totale installée de 50 MW qui fournit au réseau d'électricité français une production annuelle de 180 GWh, qui permet l'irrigation des cultures du Roussillon et l'approvisionnement en eau potable de la Cerdagne. Le lac des Bouillouses ainsi agrandi, alimenté par les écosystèmes lacustres amont (étangs, zones humides, rivières…), par l'eau de pluie et de neige, est un des principaux outils, avec le barrage de Vinça, de gestion quantitative de la ressource en eau pour répondre aux besoins agricoles en aval de la vallée de la Têt et du Conflent. Les stations de ski utilisent également cette réserve d'eau douce pour alimenter leurs canons à neige, notamment 100 % des équipements de neige de culture de Font-Romeu. Par ailleurs, une usine de traitement de l'eau a été construite au pied du barrage, laquelle alimente la ville Font-Romeu en eau potable.

Toutes ces infrastructures sont gérées aujourd'hui par la SHEM, hormis les usines de traitement en eau potable et de production de neige artificielle. La SHEM est également investie localement dans des actions de communication et d'éducation à l'environnement pour faire connaître ses missions et actions, et sensibiliser à la gestion durable de la ressource en eau.

Pastoralisme saisonnier

Le site des Bouillouses constitue, en période estivale, une réserve de pâture appréciée pour de nombreux troupeaux bovins et équins, réserve gérée par des associations pastorales. Les éleveurs concernés, qui par des conventions ou baux utilisent ses estives, viennent du côté français et espagnol (car l'enclave espagnole de Llivia est propriétaire d'une partie des estives, rive droite). Les acteurs et enjeux liés à cette pratique sont aujourd'hui mal connus (identification des éleveurs, pression sur les milieux naturels, gestion de la protection des véhicules des visiteurs contre les dégradations et frottements des troupeaux).

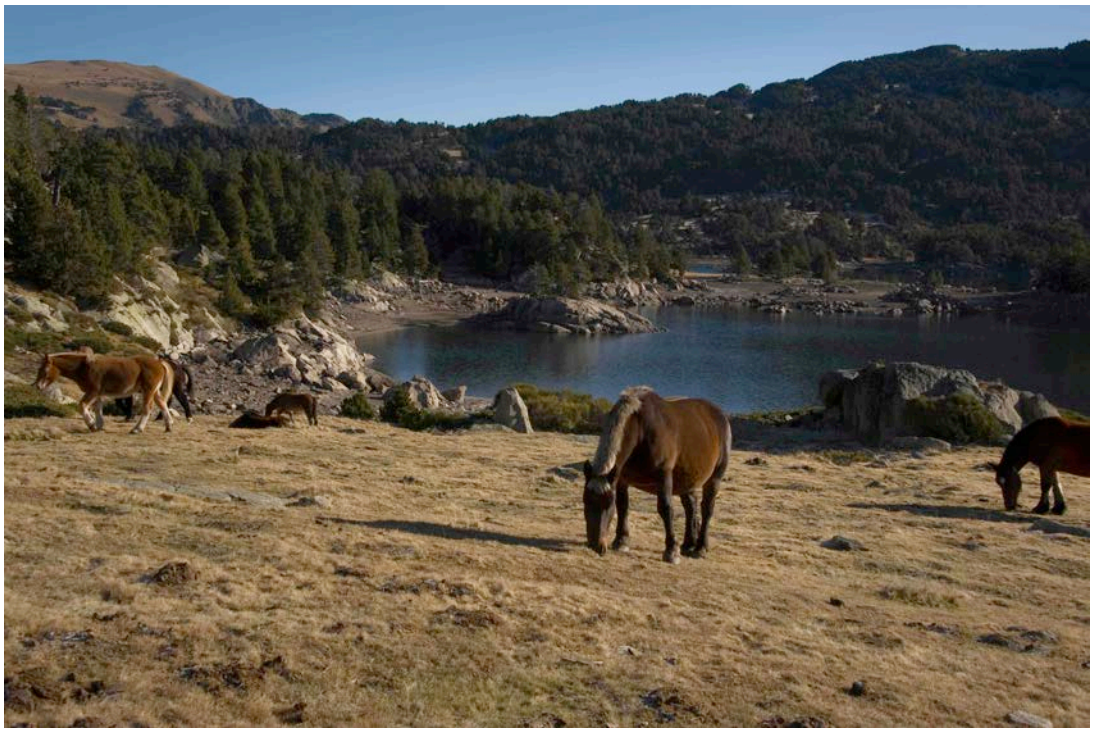

Figure 82. Chevaux en liberté pastorale autour du site, cliché Vincent Vlès, octobre 2011.

Gestion des conflits d'usage

Un certain nombre de pratiques peu conformes au droit sont apparues récemment : chiens non maîtrisés par leurs maîtres en randonnée, même en haute altitude, camping permanent en journée en couvert forestier caché dans l'ensemble de la zone, de très nombreux sites de feux (interdits), quelques conflits apparaissant de-ci de-là entre pratiques.

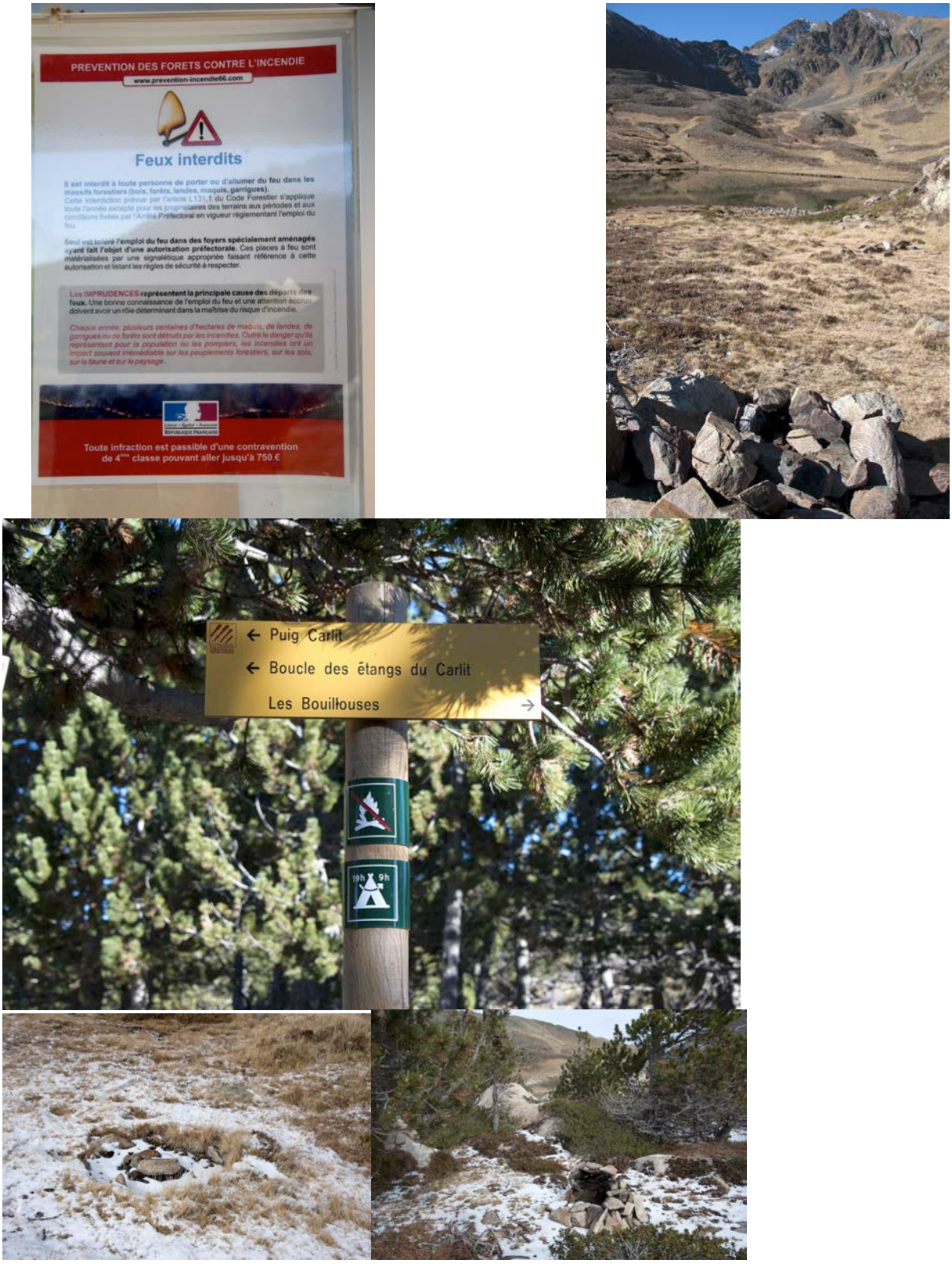

Figure 83. Panneaux d'interdiction des feux à l'entrée du site (accueil) et rappel d'interdiction sur chaque panneau indicateur de boucle, mais de très nombreuses traces de foyers, clichés Vincent Vlès, octobre-novembre 2015.

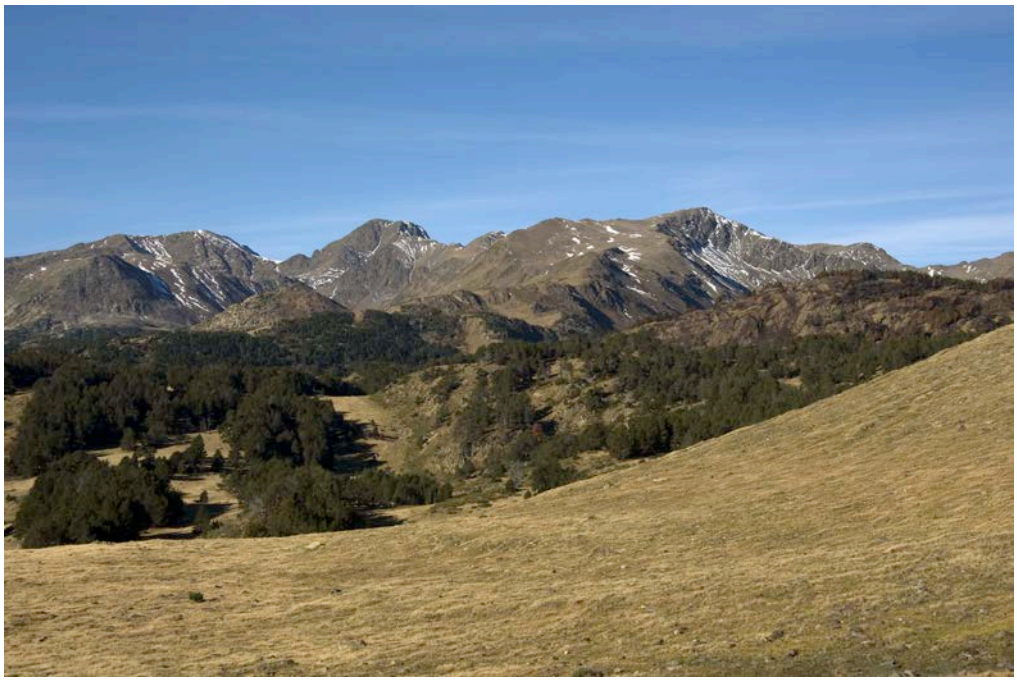

Figure 84. Marque de l'incendie d'août 2013, 2 400 m hors sentier, dû à un « *barbecue de visiteurs lyonnais* », cliché Vincent Vlès, octobre 2013.

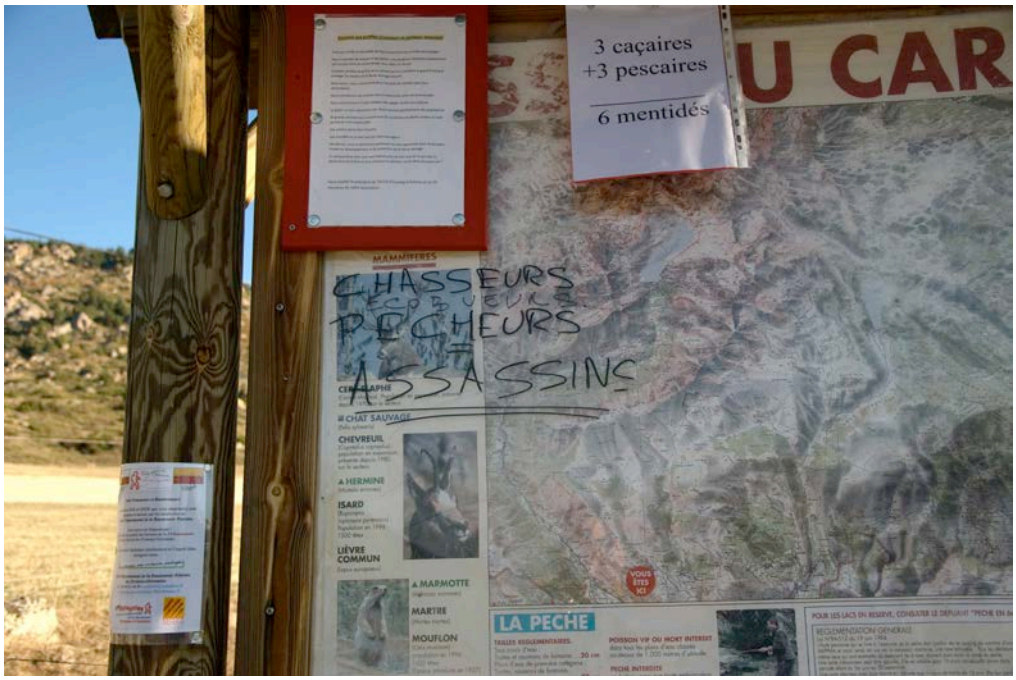

Figure 85. Conflits d'usage sur la soulane sud-ouest du Carlit, à proximité du site. On peut lire : « trois chasseurs + trois pêcheurs = six mensonges », cliché Vincent Vlès, octobre 2013.

La réalisation d'un plan de gestion vise à pérenniser ou restaurer les zones humides des Bouillouses et les services qu'elles offrent à tous ses usagers. Les enjeux liés à l'eau (notamment les

usages) font l'objet d'une attention particulière, car ils sont souvent insuffisamment intégrés dans les plans de gestion :

- respect et préservation des usages,
- approche fonctionnelle des zones humides importante,
- mise en avant des fonctions et services rendus des zones humides.

Figure 86. Panneau du Conseil départemental rappelant l'interdiction des chiens en liberté dans le site, et un des 11 chiens en liberté (sur un total de 12) observés sur la boucle des lacs en 6 heures, le 7 novembre 2015, clichés Vincent Vlès.

3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux

La démarche est structurée en trois phases principales :

Phase 1. État des lieux : Diagnostic (août-novembre 2015)

Phase 2. Détermination des enjeux/objectifs du plan (décembre 2015)

Phase 3. Établissement d'un programme d'actions (janvier-mars 2016).

Ce plan de gestion sera établi pour une durée de 5 ans. Sa réalisation est pilotée par un comité de pilotage au sein duquel les acteurs du site sont représentés. Son périmètre géographique correspond :

— au périmètre du site classé des Bouillouses et à l'ensemble des zones humides comprises dans ce périmètre,

— et à la zone amont qui alimente en eau les zones humides de ce site classé afin d'étudier la fonctionnalité des zones humides et l'origine hydrique de ces zones humides.

Le périmètre géographique du site classé a été élargi aux limites hydrographiques du secteur concerné de façon à bien prendre en compte toutes les pressions ayant un impact sur les zones humides. L'approche de cette zone amont vise à connaître l'impact de la zone amont sur les zones humides des Bouillouses (alimentation en eau et menaces).

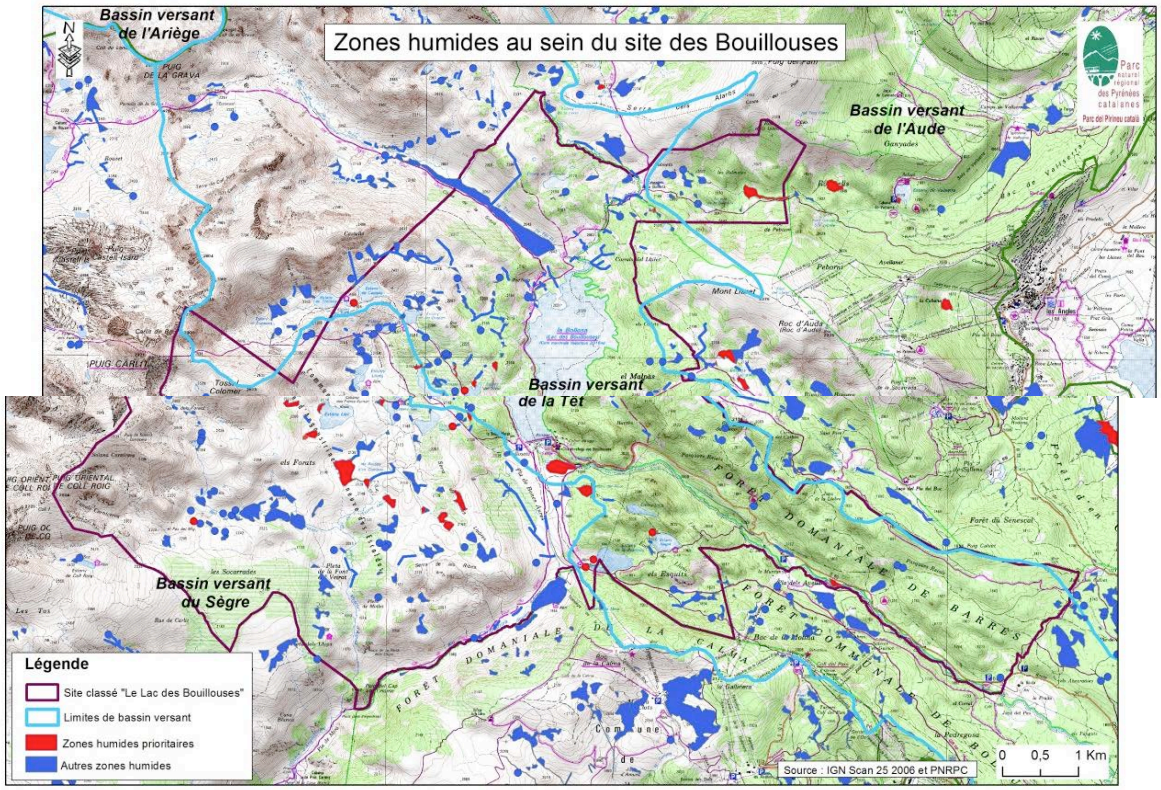

Figure 87. Périmètre du projet du plan de gestion, source PNRPC, 2015

3.1. La méthode

Deux niveaux d'approche sont réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan de gestion :

Une approche globale du site correspondant à une zone d'observation, vaste espace cohérent dans lequel le diagnostic global est réalisé (bassin versant ou espace fonctionnel de la zone humide). Le Parc a demandé au prestataire choisi dans le cadre du marché d'étude d'analyser tout particulièrement la fonctionnalité hydrologique des zones humides : d'où viennent les entrées d'eau ? Y a-t-il des sources potentielles de pollution ? Comment les zones humides interagissent entre elles ? Quels sont les exutoires ? Les points clés du système hydrique sont à étudier : sources, exutoires, ouvrages de régulation. L'état des lieux comprend également une approche écologique et socio-économique à l'échelle de cet espace.

— Une approche plus resserrée correspondant à un zonage d'intervention : surfaces sur lesquelles porteront les actions prioritaires (par exemple là où il existe une opportunité foncière). La précision du travail est plus grande dans cette zone.

Les phases du travail de concertation autour des mesures à mettre en place pour limiter les impacts négatifs sur les milieux sont articulées à l'évaluation commune, concertée des enjeux du site.

À partir des éléments collectés lors de l'état des lieux, la démarche engagée évalue l'importance du site au regard des services que les zones humides peuvent rendre à la collectivité. À titre indicatif, la figure 88 ci-dessous liste les principaux services rendus par les écosystèmes français (ministère de l'Écologie, 2010). Pour chacun des services présents sur la zone humide, le Parc cherche à en apprécier l'importance. Cette analyse est basée au maximum sur des critères officiels, « objectifs » et quantifiés (par exemple pour la biodiversité : nombre d'espèces rares et/ou protégées, effectifs d'oiseaux d'eau ; pour l'écrêtement des crues : débit écrêté pour la crue de Q100 si données hydrauliques précises disponibles…). Pour certains services, l'analyse reste qualitative, basée sur la connaissance du site et de son fonctionnement. L'analyse de la valeur des zones humides au niveau économique, social, culturel et paysager sera pertinente à ce niveau.

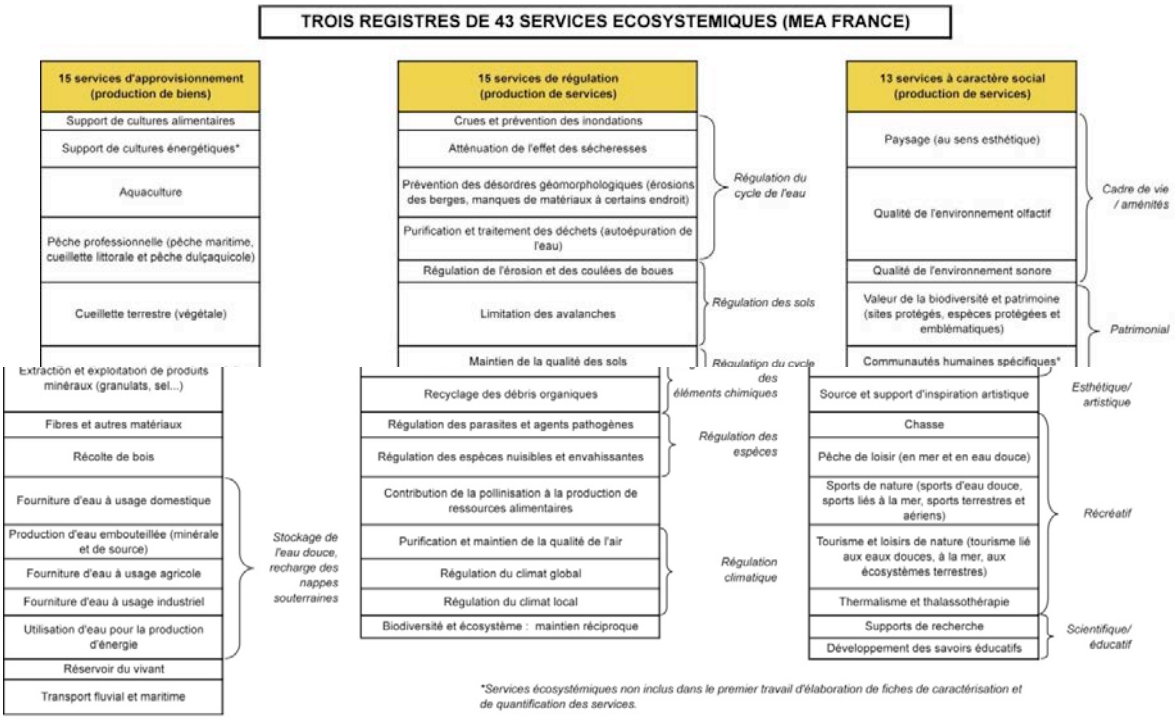

Figure 88. Tableau systémique des menaces et pressions pesant sur le site, source PNRPC, 2015.

L'exercice consiste donc à identifier les menaces et pressions pesant sur les zones humides. Il peut s'agir de problèmes avérés ou de menaces non encore exprimées, internes au site ou provenant de l'extérieur, directs ou indirects…

Parmi les points analysés, le Parc porte une attention particulière :

— aux dysfonctionnements hydriques : comblement de la zone humide, diminution de l'alimentation en eau, assèchement, pollution (pression de pâturage, piétinements, rejets de STEP par exemple….), modifications liées à des travaux ou ouvrages…,

— au développement d'espèces végétales ou animales invasives,

— à la fermeture de la végétation et à la dégradation du milieu naturel,

— aux conflits d'usage.

Cette réflexion permet de s'interroger sur les potentialités du site en cas de résorption de certains de ces dysfonctionnements. Il s'agit donc pour le maître d'ouvrage du projet de plan de gestion de déterminer des secteurs où les menaces sont les plus fortes, où les enjeux sont prioritaires et établir une synthèse des problématiques.

3.2. Les groupes de concertation

Pour le Parc, la concertation aide les acteurs à identifier les problématiques importantes pour eux, à les pondérer pour définir ce sur quoi ils veulent agir et donc les objectifs qu'ils se fixent dans le plan de gestion. Les vocations du site sont ainsi identifiées (services prioritaires de la zone humide,

justifiant sa gestion). Les objectifs peuvent éventuellement être structurés selon deux temporalités : « objectifs à long terme », puis « objectifs du plan » (à horizon 5 ans).

Les objectifs peuvent viser à prévenir certaines menaces, à résorber certains dysfonctionnements de la zone humide ou à exprimer ses potentialités. Le choix des objectifs résulte d'un processus de concertation, de façon à être le plus partagé possible. Si l'avenir du site est réellement ouvert, il apparaît judicieux d'utiliser la méthode des scénarios en initiant une concertation autour de choix de gestion contrastés. Le Parc souhaite ainsi évaluer plusieurs scénarios en fonction du degré d'ambition de gestion. Pour cela, il souhaite que les objectifs attendus restent réalistes (atteignables à échéance du plan de gestion). En conséquence (et par souci de lisibilité), il ne souhaite pas multiplier le nombre d'objectifs (au plus une vingtaine) et d'actions. Les objectifs sont fixés en prenant en compte leurs impacts sur les valeurs et usages importants pour les acteurs. Il intègre la prise en compte des coûts, des délais. Ces objectifs sont donc suffisamment précis pour permettre leur évaluation ultérieure : argumentation claire, quantification des résultats à atteindre, proposition d'indicateurs de réalisation et de résultat pour l'évaluation future du plan de gestion.

En matière de gestion de l'eau, il lui est apparu nécessaire de vérifier la cohérence entre le plan de gestion et les objectifs déjà existants à l'échelle du SDAGE, de la masse d'eau et d'éventuelles démarches spécifiques (contrat de rivière…). Cette articulation est être présentée dans le plan de gestion. Ces objectifs du plan de gestion font également l'objet d'une cartographie.

Les acteurs concernés par les groupes de travail et de concertation sont nombreux, aux profils, aux statuts et aux compétences très variés :

- les collectivités territoriales propriétaires ou gestionnaires du site (CD 66, communes, Syndicat mixte du Bassin Versant de la Têt…),
- les services de l'état ayant des compétences en matière d'environnement et d'espaces naturels (ONF, ONEMA, ONCFS, DREAL-LR, AERMC, DDTM 66),
- la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM),
- les représentants du monde agricole (groupements pastoraux, société d'élevage, chambre d'agriculture),
- les structures naturalistes (Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon, le Conservatoire botanique Méditerranéen, les associations naturalistes),
- les fédérations de pêches et de chasse ou leurs relais locaux (AAPPMA et les AICA/ACCA),
- les acteurs du tourisme et de la randonnée (CAF, Fédération départementale de randonnée…).

Programmation

Il s'agit pour le Parc de réaliser un tableau de synthèse présentant « l'arborescence » du plan de gestion ; ce tableau présente les :

— unités de gestion (zones géographiques, thèmes transversaux…)

— menaces/pression

— objectifs

— opérations à mettre en œuvre

Les opérations sont numérotées et éventuellement regroupées par types. La typologie proposée distingue la gestion des habitats (GH), le suivi écologique (SE), la fréquentation et l'accueil du public (FA), les infrastructures et maintenance (IM) et un niveau administratif. Les dépenses de

fonctionnement et d'investissement sont distinguées, mais peuvent être regroupées au sein d'une même fiche (exemple : création d'un ouvrage de régulation des eaux, puis maintenance de cet ouvrage).

Le Parc a jugé nécessaire de bien identifier les opérations susceptibles de faire l'objet d'une aide de la part des différents financeurs. Les actions proposées sont définies selon leur niveau de faisabilité et sont fonction de l'opportunité sur site (foncier, accessibilité, portance…) Des fiches action sont réalisées pour chaque opération proposée mentionnant l'ensemble des éléments nécessaires à sa mise en œuvre :

— Intitulé

— Niveau de priorité

— Descriptif technique (illustré au besoin)

— Localisation (avec une carte si possible)

— Moyens à mettre en œuvre

— Conditions de mise en œuvre

— Calendrier, périodicité

— Indicateurs de résultats

— Maître d'ouvrage / maître d'œuvre

— Liens avec d'autres actions

— Coûts (répartis par années)

— Financements pressentis

Pour les travaux, le Parc cite le rattachement réglementaire (seuil nomenclature « eau », article du code de l'environnement...). Les actions sont rattachées au référentiel OSMOSE, permettant de bien faire le lien avec le programme d'actions en faveur des masses d'eau concernées. Certaines actions lourdes nécessitent éventuellement des compléments d'étude avant de passer en phase opérationnelle (plans détaillés, rédaction du DCE des travaux...). La question de la pérennité des actions est donc particulièrement prise en compte, car l'expérience montre que de nombreuses opérations sont inutiles à moyen terme, car non pérennes. Le plan de travail décline les actions et éventuellement les coûts répartis sur la durée du plan de gestion.

<u>Élaboration du contenu du programme :</u>

Toute la concertation et les propositions sont élaborées par des groupes de travail.

Différents usagers ainsi que les structures ayant des compétences professionnelles (tourisme, naturalisme, services…) liées au site sont impliqués tout au long du projet via ces groupes de travail, thématiques :

— Groupe de travail « usages et pratiques »

— Groupe de travail « scientifique »

— Groupe de travail « information et sensibilisation »

Par ailleurs, une « consultation » est organisée : les visiteurs du site des Bouillouses (touristes et habitants) ont été consultés, au cours de l'été 2015, afin de recueillir leur vision et leur niveau de

connaissance des zones humides et pour leurs attentes concernant l'organisation des usages et pratiques.

Ces groupes de travail permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la définition d'un diagnostic et de préconisations partagées : ils transmettent ainsi tous les éléments nécessaires à la prise de décision par le comité de pilotage.

Composition du groupe de travail « usages et pratiques » :

- Groupement pastoral des Pasquiers
- Groupement pastoral de Bolquère
- Représentant du groupement d'éleveurs de Llivia
- Fédération de Chasse des Pyrénées-Orientales
- Fédération de randonnée pédestre des Pyrénées-Orientales
- Comité départemental de Cyclisme des Pyrénées-Orientales
- Office Nationale des Eaux et des Milieux aquatiques
- Société Hydroélectrique du Midi
- Association Communale de Chasse Agréée d'Angoustrine
- Association Communale de Chasse Agréée de Bolquère
- Association Communale de Chasse Agréée de Font-Romeu
- Fédération départementale de la Pêche et des Milieux aquatiques
- Associations locales de Pêche
- Club Alpin français
- Hôtel Bones Hores
- Station de Ski de Font-Romeu
- Station de Ski des Angles
- Association pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne
- Bureau des Accompagnateurs en Montagne Ozone 3
- Bureau des Accompagnateurs en Montagne l'Aventurine
- Bureau des Accompagnateurs en Montagne les Angles Aventures
- Association Pyrénées Catalanes Nordiques
- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- Un représentant du conseil scientifique du Parc
- Parc naturel régional Pyrénées Catalanes

Composition du groupe de travail « scientifique » :

- Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon
- Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles

- Groupe Ornithologique du Roussillon
- Office pour les Insectes et leur Environnement
- Association Cerca nature
- Association Myotis Environnement
- Office Nationale de la Chasse et de la Faune sauvage
- Office Nationale des Eaux et des Milieux aquatiques
- Office National des Forêts
- Association Charles Flahault
- Fédération départementale de la Pêche et des Milieux aquatiques
- Un représentant du conseil scientifique du Parc
- Parc naturel régional Pyrénées Catalanes

Composition du groupe de travail « sensibilisation – information » :

- Réseau départemental d'Éducation à l'Environnement La Tram » 66
- Association KERA
- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- Société Hydroélectrique du Midi
- Association Pyrénées Catalanes Nordiques
- Club Alpin français
- Hôtel Bones Hores
- Association pyrénéenne des Accompagnateurs de Montagne

Les groupes de travail proposent une ou deux mesures faciles à mettre en œuvre (rapidement opérationnelles) au cours de l'année 2016 dans une ou deux zones d'intervention, par exemple la mise en défens de certaines zones humides trop pâturées par le bétail, la déviation de chemins de randonnée en dehors de zones humides sensibles (proposition de réorientation de tracés des sentiers et chemins), le suivi par un écologue de travaux sur réseau AEP (préservation zone humide et continuité hydraulique…)… Le parc dispose d'un budget de 5 000 euros afin de mettre œuvre ces premières mesures.

Les opérations font l'objet d'une cartographie. Elles font également l'objectif d'un descriptif quant à leur :

- pérennité : les actions sont conçues pour présenter une bonne pérennité, de façon à éviter des coûts de maintenance excessifs,
- procédures : il est nécessaire de bien prendre en compte les procédures d'autorisation nécessaires pour certaines opérations : loi sur l'eau, protection des frayères, protection des espèces, défrichement, protection des sites… Les coûts et les délais induits par ces procédures sont pris en compte,
- évaluation : chaque opération est accompagnée d'indicateurs permettant d'évaluer ultérieurement la mise en œuvre de l'action (exemple : surface restaurée…) et ses résultats (exemple : profondeur minimale d'eau dans la zone humide). Les indicateurs issus du programme RhoMeo sont privilégiés afin de pouvoir réaliser un suivi de l'état de

conservation du site en général et des zones d'interventions ciblées par les mesures et les opérations concrètes,

- renouvellement du plan : le Parc réfléchit à la méthode de renouvellement du plan de gestion, en planifiant ce travail suffisamment à l'avance pour éviter une période de vide entre ce plan et le suivant.

Décision :

Les décisions sont arrêtées en comité de pilotage, sous la responsabilité des acteurs ou de leurs représentants ayant une compétence juridique sur le site, ou étant gestionnaires et/ou propriétaires : communes (techniciens et élus) et communautés de communes concernées : CG 66, DREAL LR, SHEM, un représentant des propriétaires privés, communes d'Angoustrine, de Llivia et des Angles, ONF, Agence de l'Eau, Contrat de rivière du Sègre, de la Têt et Parc.

Le comité de pilotage se réunit au lancement du projet pour définir précisément l'ensemble des acteurs impliqués et ciblés, pour arrêter la méthodologie et l'animation du projet et pour définir les modalités de validation interne au comité de pilotage. Puis il se réunit aux différentes étapes de restitution.

Enfin, au niveau « sensibilisation et information », il est prévu que le public des usagers et visiteurs soit informé du projet via les supports de communication numériques des différents partenaires (sites internet, blog…), mais également par des supports in situ type plaquette ou affiche. Par ailleurs, un outil pédagogique sur le rôle primordial du site des Bouillouses en termes de gestion quantitative des eaux est envisagé pour le public qui visite en autonomie le site, mais également pour les groupes accueillis sur site (scolaires ou non scolaires).

Massif du Canigó, de la « montagne à 4x4 » à la destination « pleine nature »

GRAND SITE DE FRANCE

Massif du Canigó

CANIGÓ
LA MONTAGNE SACRÉE DES CATALANS

Le Canigó fait partie de ces hauts lieux naturels dont la fréquentation a été «produite» par la création d'infrastructures spécialement conçues pour faciliter l'accessibilité et le séjour de touristes au «cœur» du grand paysage qui en constitue la ressource. La problématique de la fréquentation dans le massif du Canigó est avant tout celle de la fréquentation automobile, et plus particulièrement de sa pénétration en altitude.

L'ensemble de l'action publique conduite sur le massif du Canigó est donc directement lié :

- à l'enjeu de fréquentation automobile (pour la favoriser jusque dans les années 1990, puis pour la contenir entre 2000 et 2010);
- à la problématique de la diffusion des publics entre villages et zone d'altitude (développement local), ce qui stimulera le soutien aux infrastructures de l'itinérance (sentier et refuges) à partir de 2010.

Figure 89. Situation du Massif du Canigó dans les Pyrénées-Orientales, © Syndicat mixte Grand Site Canigó, 2015

On peut considérer que deux ressorts incontournables méritent d'être pris en compte pour travailler sur la question de la fréquentation touristique et des mesures de gestion prises dans le massif du Canigó : la constitution du Canigó comme objet d'action publique à l'échelle de ses deux versants, d'une part; et la structuration progressive d'un système d'acteurs conflictuel autour du modèle de développement à adopter d'autre part (Bénos, 2011). Autrement dit, la question de la fréquentation touristique ne s'est pas seulement «imposée» dans le massif du Canigó, elle est au cœur de l'avènement du «massif du Canigó» comme objet d'action publique. Ces deux éléments ont fortement alimenté la structuration d'une politique de gestion de la fréquentation dans le massif du Canigó et contribué au lancement des deux opérations grands sites.

À partir des années 2010, une nouvelle phase d'action publique et de gestion de la fréquentation est amorcée sous le triple effet de la labellisation grand Site de France, de l'évolution de la structure gestionnaire (qui fusionnera avec le Pays Terres Romanes en Pays Catalan en 2014), et enfin de l'émergence d'une logique de projet de territoire basé sur la préservation paysagère et le développement local.

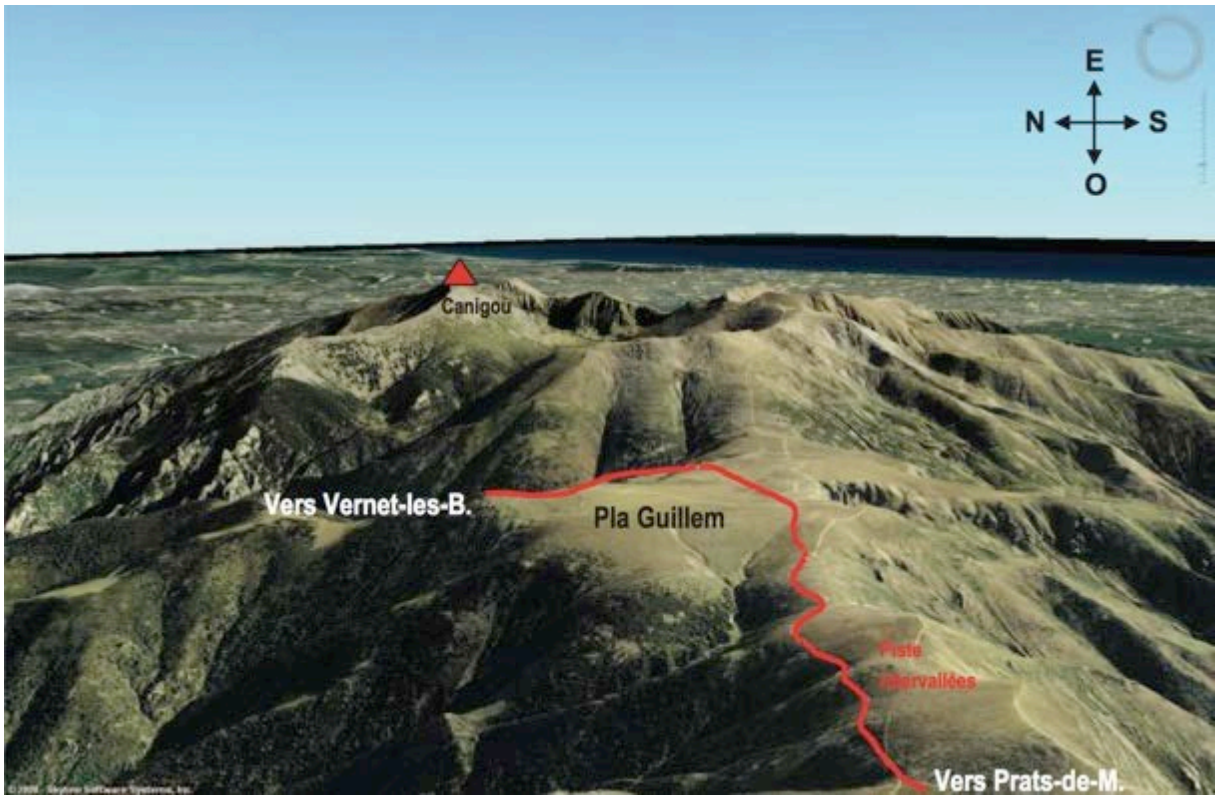

Figure 90. La piste intervallées via le Pla Guillem, cliché Rémi Bénos 2011.

1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations : de la «montagne à 4x4» au territoire de projet structuré autour des activités de pleine nature et de la qualité des paysages

1.1. Fin XIXe siècle : refuges et pistes d'accès en altitude au fondement de la fréquentation touristique

En 1896, la construction du refuge des Cortalets et de la piste de Balaig qui y mène consacre l'invention touristique du massif. Les premières voitures montent aux Cortalets dès 1903 : le sommet n'est plus qu'à 2 h de marche. Il s'agit alors de promouvoir, selon les critères de l'époque, un accueil de qualité dans un site considéré comme enchanteur. Cela correspond aux imaginaires associés aux hôtels de luxe de montagne (Lageiste, Rieucau, 2006) et au modèle alpin d'aménagement de la haute montagne que le Club Alpin Français (CAF) contribue à diffuser, d'où la qualification de «chalet-hôtel»

dans les premiers guides touristiques. Le secteur des Cortalets devient ainsi rapidement une destination touristique de premier choix.

Figure 91. Carte postale de la piste de Balatg en direction des Cortalets (début XXe s), © CPArama.com

1.2. Milieu du XXe siècle : le premier classement de site pour préserver l'icône paysagère

Dès 1951, la partie sommitale du massif est classée sur 443 hectares. C'est le pic qui est classé, selon les codes de l'imaginaire romantique de la montagne alpine porté par les usagers urbains des stations thermales environnantes (Amélie-les — Bains, Prats-de-Mollo-La Preste au Sud, Vernet-les-Bains à l'Ouest et Molitg-les-Bains au Nord) et soutenu par des organisations telles que le Club Alpin Français (CAF) et le Touring Club de France. Ce classement revêt toutefois une particularité puisque, dans toutes les Pyrénées, c'est le seul sommet qui a été distingué pour lui-même et non pas suivant une logique de «site d'observation de tableau paysager» que l'on rencontre pour d'autres classements de cette génération, comme les Cols du Tourmalet ou d'Aspin.

Le classement de 1951 reconnaît la notoriété du pic comme haut lieu de la villégiature de montagne. Le paysage qu'il protège correspond à une vision muséographique, exercée par un regard éminemment culturel.

Figure 92. Pose devant le chalet refuge des Cortalets (années 1920), © CPArama.com

1.3. Années 70 : l'explosion du tourisme motorisé dans la «montagne à 4x4»

À l'initiative des stations thermales rassemblées dans le Syndicat touristique du Canigóu (STC, créé en 1966) une route «intervallées» a été inaugurée en 1974. Dans le contexte des grands aménagements des années 1960, les élus du STC ont su développer un discours justifiant la réalisation de cet équipement au nom du désenclavement des stations de vallée et du développement du tourisme motorisé en direction de l'Espagne toute proche. Ce discours reposait sur une mise en récit du Canigó oublié, entre l'aménagement du littoral roussillonnais (Plan Racine) et le développement du tourisme hivernal en Cerdagne-Capcir.

Après des décennies de projets visant à relier le Conflent et le Vallespir (premiers tracés étudiés en 1911), la création de cette infrastructure routière concentre la majorité des confrontations locales, opposant les partisans de la protection et du développement. Mais la pénétration automobile du massif concerne également le versant nord du Canigó : dans le ravin du Llech, un nouvel accès aux Cortalets a été créé par l'ONF pour l'exploitation de la forêt et facilite la pénétration des véhicules de tourisme jusqu'à 2150 m d'altitude.

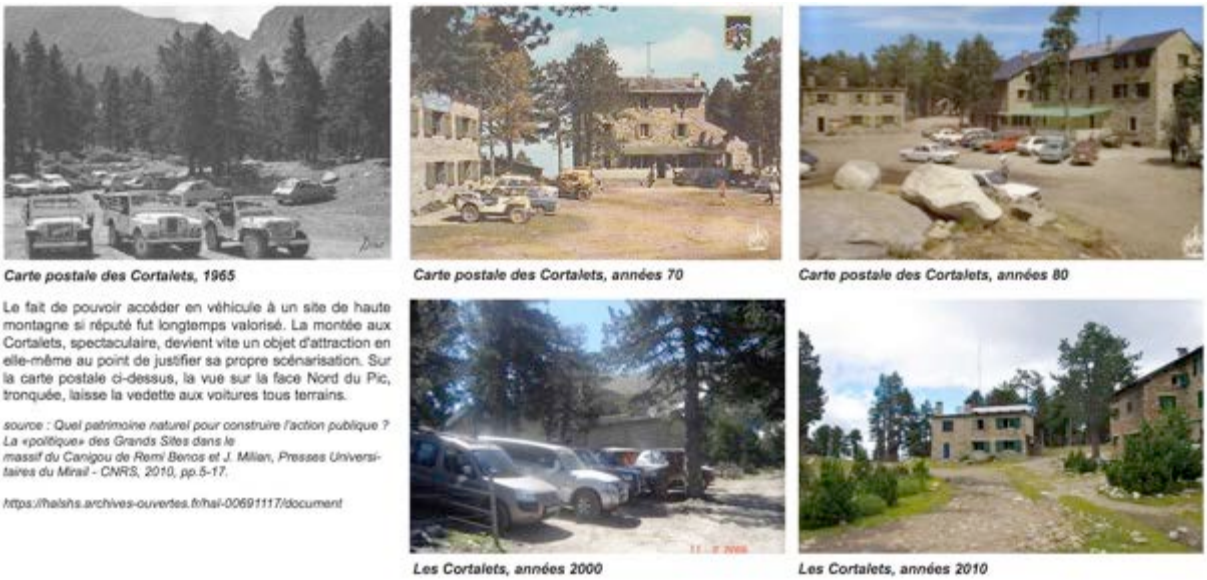

Figure 93. Évolution de la place de la voiture en altitude (site des Cortalets), source : Syndicat Mixte Canigó Grand Site, Plan de paysage 2015

1.4. Années 80 : une première extension du site classé et l'apparition du problème de «fréquentation touristique» motorisé

En 1983, une extension très importante est effectuée, multipliant par 20 le périmètre du site pour intégrer les versants directement contigus de la partie sommitale en suivant la cote des 1700 m, ce qui correspond schématiquement à la partie supraforestière du massif. Le nouveau classement correspond pour sa part à la troisième période de la politique des sites dans les Pyrénées, celle du classement de «grands ensembles paysagers naturels représentatifs voués à la prévention et la régulation des aménagements». Cette période est marquée par le démarrage des opérations de reclassement et d'extension de sites déjà existants en vue notamment de leur appliquer une lecture plus synoptique des enjeux locaux de protection. Le Canigó s'inscrit dans cette configuration : les regards ont évolué, les moyens de communication et de déplacements aussi, et la fréquentation accrue que connaît le site nécessite de mieux contrôler les aménagements futurs. Le «chalet refuge» des Cortalets et la voiture sont devenus les symboles de la mise en tourisme dans le Canigó. C'est notamment pour contenir l'agrandissement du refuge et, plus généralement, toute nouvelle forme d'urbanisations sur le secteur des Cortalets que le nouveau périmètre intègre cette zone. Le classement de 1983 s'étend d'ailleurs à tous les versants du pic.

Cette ceinture, qui encercle le pic et renvoie à ce que J. Morand-Deviller appelle la théorie «de la perle et de l'écrin», doit être mise en perspective avec l'ouverture peu auparavant de deux voies carrossables dans le massif. Le nouveau site classé s'arrête en lisière de la piste intervallées qui avait été inaugurée an 1974.

La vision de 1983 s'inscrit partiellement dans la continuité de l'approche de 1951, en promouvant l'icône paysagère du pic, mais le centre du regard s'est déplacé à un nouveau point de vue : la contre-plongée sur la face nord-est du pic, le glacier et les étangs telle qu'elle est admirée depuis les Cortalets. Elle défend également un deuxième objectif, protéger le site contre l'urbanisation. À cet égard l'application de l'outil «site classé» correspond bien à la posture défensive qui caractérise cette politique. Les projets d'aménagement et de développement touristique s'accommodent ainsi des mesures de protection consenties sur la zone proche du sommet.

Parallèlement, le tourisme motorisé commence a être montré du doigt. Le Syndicat touristique, à l'initiative de la route intervallées, est remis en question puis dissous en 1983. Il est remplacé par le SIPARC (Syndicat intercommunal pour l'Aménagement rationnel) du Canigó qui revendique un aménagement rationnel. Ce nouveau positionnement politique peut être mis en relation avec l'image de «montagne à 4x4 des Pyrénées» qui est alors associée au Canigó.

Les controverses autour de la route intervallées finissent par projeter le Canigó sur le devant de la scène et l'ériger en un «problème public» (Cefaï, 1996). Pour relier ses deux versants, la route traverse en altitude le secteur du Pla Guillem à 2200 m, vaste ensemble de pelouses alpines peu accidentées et surplombant les vallées, rapidement devenu un site très attractif pour le tourisme motorisé. De fait, il est aussi devenu le symbole des opposants qui produisent un nouveau discours sur la préservation de la montagne et font du Canigó l'exemple même d'un massif dégradé. La forte pénétration automobile du massif est désormais dénoncée par la communauté scientifique et soutenue par certains élus locaux.

Dans ce contexte, le Canigó apparaît pour la première fois dans la liste des Grands Sites de 1989 indiquant que l'État reconnaît qu'un problème de fréquentation touristique menace les paysages du massif et qu'il est prêt à s'engager dans sa résolution.

1.5. Années 90 : «l'affaire du Pla Guillem» et le changement de cap avec le lancement de la première Opération grand Site

Malgré le lancement de quelques études et la création d'une association des Amis du Grand Site Canigóu en 1991, rien n'est véritablement entrepris. Certains élus du SIPARC décident alors d'agir de manière autonome. Sur leur initiative, une profonde tranchée de 1 km de long est creusée en juin 1994 au milieu du Pla Guillem dans l'objectif de contenir la divagation des véhicules. La tranchée a des conséquences extraordinairement rapides sur la stabilité des sols qui s'érodent. Cet acte bouleverse les esprits : la communauté scientifique, l'ONF, une partie des élus du massif et de nombreux habitants dénoncent vivement ce qu'ils considèrent être une catastrophe paysagère et écologique. Le Préfet intervient en fermant définitivement cette piste et l'Etat accélère la mise en place du dispositif grand Site en commanditant les premières études préalables à toute OGS dès 1995. C'est dans ce contexte qu'un nouveau projet Canigó est défini, s'appuyant sur une mobilisation élargie (associations, scientifiques, DIREN, ONF et quelques élus). Avec elle arrive une nouvelle lecture du massif qui opère un glissement de contenu : l'approche paysagère stricto sensu cède la place à une approche plus large, qualifiée de patrimoniale par l'administration et les élus locaux. L'émergence progressive de l'arsenal conceptuel, rhétorique et normatif développé à l'échelle nationale sur les Grands Sites vient alimenter la nouvelle mise en récit du Canigó. Les documents produits à cette période (études, articles, etc.) traduisent la volonté de désormais combiner différentes figures : le Canigó minier, le Canigó des Catalans, le Canigó pastoral, le Canigó des pyrénéistes, le Canigó naturaliste, etc., car chacune d'elles semble alors nécessaire à la configuration de l'esprit des lieux qui a fait sa renommée touristique. Ces différentes «images identifiantes» (Augé, 1994) réintègrent des objets caractéristiques d'une rupture patrimoniale qui étaient jusqu'alors écartés des stratégies de développement touristique basées sur les infrastructures. Cette rupture patrimoniale vaut également pour les paysages et les équilibres écologiques qu'on voudrait retrouver en effaçant les traces plus ou moins directement liées à la fréquentation touristique (Bénos & Milian, 2009). Ainsi, les notions de respect, de responsabilité et de fragilité des Grands Sites qui caractérisent les réflexions conduites au niveau national s'adaptent bien aux opérations de réhabilitation paysagère et écologique qui sont lancées dès 1998, particulièrement sur le Pla Guillem et le site des Cortalets en tant qu'actions pilotes.

1.6. Années 2000 : la deuxième Opération Grand Site et le projet d'extension du site classé pour éviter le passage de la ligne à très haute tension dans le Canigó

Une «étude paysagère et patrimoniale préalable à l'extension du site classé» est publiée en 2000 par la DIREN Languedoc-Roussillon, trois mois après la signature de l'OGS, pour identifier les «sites et paysages susceptibles de classement ou inscription». Le périmètre d'extension proposé annonce un changement radical d'avec la conception de 1983 : c'est toute «l'entité massif» qui est concernée, de sa partie sommitale au piémont; des villages et des vallées entiers sont intégrés à l'intérieur du périmètre projeté. Cela traduit un double glissement : d'abord, comme le titre de l'étude le suggère lui-même, l'objet qui concerne l'OGS a été redéfini, passant d'un référentiel paysager à un référentiel patrimonial. D'autre part, si le projet d'extension du périmètre devient logiquement un moyen de protéger le massif contre de nouvelles affaires de type «Pla Guillem», il déborde sur une problématique qui redessinerait complètement la lecture attachée au classement : gérer au moyen de la législation des sites la question du mitage urbain qui se développe sur les bas versants.

Tout semble alors avoir été mis en œuvre pour que l'extension soit engagée dès 2000, mais ce projet passe pourtant au second plan. Il faut en effet du temps pour que la nouvelle gouvernance du Grand Site se structure, notamment autour du Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS) créé en 2002 par le Conseil général des Pyrénées-Orientales en 2002. D'autre part, la présence des services de l'État diminue. Enfin une nouvelle problématique arrive dans les Pyrénées — Orientales à partir de 2001 : le projet de ligne très haute Tension (THT) entre la France et l'Espagne, qui erre à travers la chaîne depuis quinze ans, est alors envisagé aux confins du Canigó, touchant le périmètre de l'OGS. Le principe d'extension du site classé est malgré tout repris dans la seconde convention OGS signée en 2007. Les administrateurs du SMCGS, qui ont voté une motion de refus de la THT en 2004, se saisissent alors de l'opportunité : *«à l'occasion du Conseil d'administration du 15 novembre 2007, les administrateurs du Syndicat Mixte Canigó ont décidé de mettre en application l'article 2 de la Convention OGS II, relatif à l'intégrité paysagère et à l'extension du Site classé. Une procédure d'extension est désormais lancée au nom de l'intégrité paysagère du massif du Canigó. Il s'agit d'une étape historique pour le Syndicat Mixte Canigó qui marque ainsi la volonté de l'ensemble des élus de préserver nos paysages et de les valoriser [...] En accélérant ainsi ce processus initié par l'État lui-même, le tracé de ligne à très haute tension devient alors impossible dans le Vallespir qui fait l'objet d'une demande de classement».*

Figure 94. Lutte contre la ligne à très haute tension (THT) au sommet du Canigó, à l'occasion de la Trobada (2007), source : web

Ainsi, cette troisième phase du projet d'extension de site classé se définit par un nouveau rapport de force entre l'État et les pouvoirs locaux qui, après une dizaine d'années d'OGS, se sont considérablement structurés : ce sont eux qui maîtrisent désormais la mise en récit et la mise en scène du Canigó.

Maître d'ouvrage unique de l'OGS depuis 2007, opérateur Natura 2000 en 2008, le SMCGS s'inscrit dans l'évolution générale de l'ingénierie territoriale en étant porteur de projets patrimoniaux dont les déclinaisons sont indifféremment environnementales, paysagères et touristiques. Cette imbrication des dispositifs de protection et des projets de développement est particulièrement percutante dans les stratégies qui président à la négociation du nouveau périmètre de classement. La menace de la THT ayant disparu en 2009, le classement ne constitue plus le même enjeu. D'un côté, l'administration des sites ne semble plus envisager de classement intégral du massif, peut-être pour ne pas handicaper la dynamique actuelle du Grand Site. Cette position rassure le SMCGS qui, de son côté, doit défendre les intérêts de ses communes adhérentes tout en préparant sa candidature à l'obtention du label grand Site de France, ce qui implique de tenir les engagements pris dans les conventions précédentes. La labellisation, démarche qui consacre la bonne gestion environnementale du site et renforce l'attrait touristique, est en partie soumise à l'extension du site classé.

Le périmètre alors à l'étude n'englobe plus les villages de piémont, mais intègre trois secteurs éminemment porteurs de sens et de distinction sur le plan patrimonial :

- Le secteur de Batère, au sud-est du périmètre de 1983, est un des symboles de l'activité minière traditionnelle qui fait l'objet d'une forte mobilisation associative et citoyenne depuis le lancement de l'OGS I,
- Le Pla Guillem représente le symbole de la réhabilitation environnementale du massif et de son changement d'image,
- Les trois réserves naturelles situées au sud du massif, avec lesquelles une convention de partenariat a été signée par le SMGCS en 2010, agrandissant le périmètre de manière considérable : bien qu'elle ne se justifie pas du point de vue de l'intérêt paysager, la logique de création des réserves relevant de critères différents, elle permet de renforcer et

de donner une continuité à l'entité massif qui constitue la colonne vertébrale du SMCGS. Bien que toujours fondée sur la notion de patrimoine naturel, la logique de classement donne désormais une place centrale aux enjeux de l'action publique territorialisée.

Le périmètre du classement de 2013 montre bien l'imbrication des différents registres patrimoniaux mobilisés dans cette démarche Canigó. Le communiqué de presse diffusé par le SMCGS a l'occasion de ce nouveau classement est à ce titre édifiant : «*EXTENSION DU SITE CLASSÉ DU MASSIF DU CANIGÓ : décret signé, surface triplée! Par décret en date du 22 août 2013, le site classé du massif du Canigó est passé de 7788 à 23212 hectares, devenant ainsi le 4e plus grand site classé de France en surface. Une extension pour mieux protéger les paysages*» (SMCGS, 2/09/2013).

Ce communiqué de presse liste ainsi les espaces intégrés au classement :

- *Intégration des réserves naturelles nationales de Py (3930 ha), de Mantet (3029 ha) et de Prats-de-Mollo-la-Preste (2185 ha), pour une surface totale de 9100 ha,*
- *Intégration du site inscrit des Gorges du Saint-Vincent, d'une grande valeur paysagère, avec ses nombreux sentiers de randonnée et ses cascades renommées comme celle des Anglais, celle du St-Vincent et celle de la Forat de la Tomba,*
- *Intégration des Gorges du Cady, qui serpentent entre des massifs rocheux élancés et des reliefs déchiquetés, en passant sous la jasse du refuge gardé de Mariailles. Ce cheminement tortueux se prolonge au pied de l'Abbaye millénaire de Saint-Martin du Canigó, site classé bien connu,*
- *Intégration de la piste de Balaig, emblématique de la conquête touristique des hauteurs du Canigó à la fin du XIXe siècle. Son caractère originel a été relativement bien conservé, avec ses vieux parapets en pierre et son tunnel en amont de l'Escala de l'Ours.*

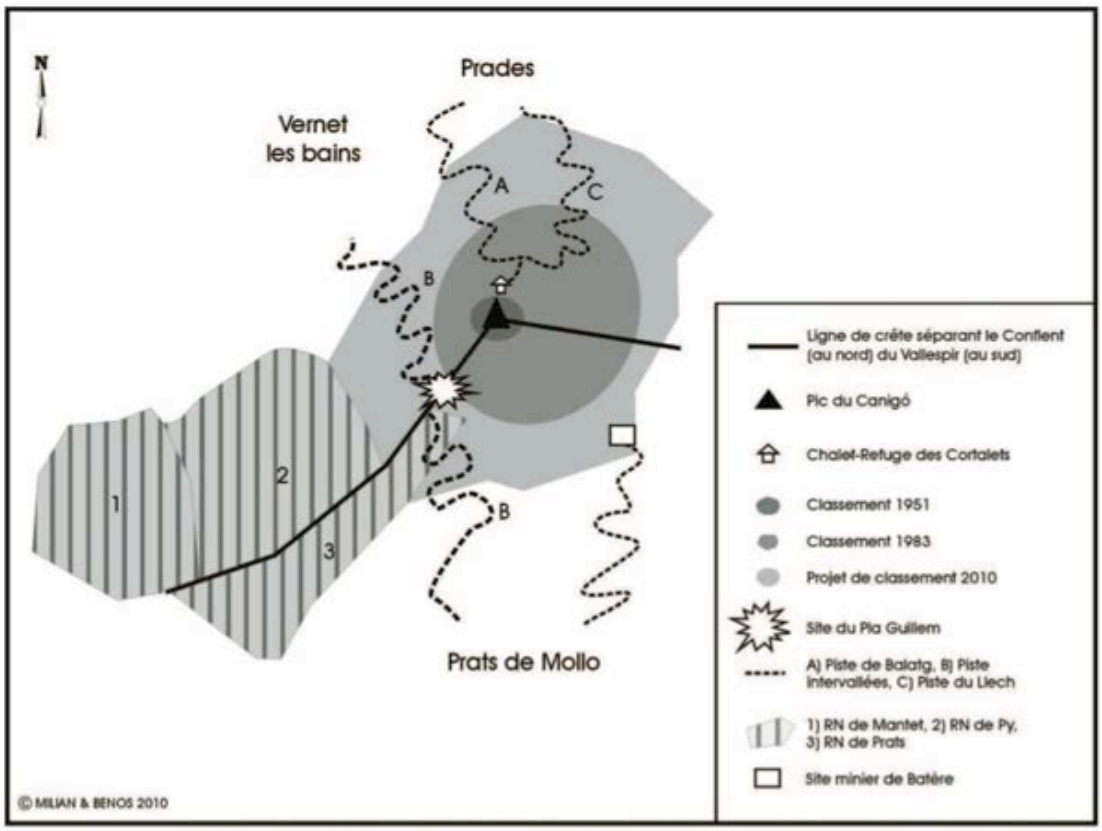

Figure 95. Les trois phases de classement du site du Canigóu : de la logique paysagère radiocentrique à la logique patrimoniale englobante, source : Rémi Bénos, 2011

1. 50 ANS D'ACTION PUBLIQUE DANS LE MASSIF DU CANIGÓ. Source : Rémi Benos

Périodes	Principale structure de gestion (aménagement, développement, protection)	Conception de la ressource territoriale
Années 1960 Période de développement touristique important dans tout le département (Cerdagne, littoral).	**Syndicat Touristique du Canigó** Gouvernance principalement dominée par les stations thermales de Vernet-les-Bains, Prats-de-Mollo-La-Preste, Molitg-les-Bains.	La « Route Touristique du Canigó » est considérée comme l'aménagement indispensable à créer. L'argumentaire de l'époque mobilise l'idée de désenclavement des vallées en les reliant via un site d'altitude d'exception : le Pla Guillem. Des réflexions en termes de loisirs hivernaux (remontées mécaniques) sont associées.
Années 1980 Montée en puissance des valeurs environnementales et patrimoniales. La pénétration automobile en altitude devient un problème public.	**Syndicat intercommunal pour l'aménagement rationnel du Canigó** La dissolution du STC et la création du SIPARC caractérisent le changement de gouvernance et la prise en main des petites communes, qui ont souvent un passé minier.	La dissolution du STC et la création du SIPARC (avec « R » pour Rationnel !) visent à achever la liaison inter-intervallées tout en diversifiant les ressources : refuges, randonnées, et surtout mémoire minière. La « Route Touristique du Canigó » laisse d'ailleurs place au projet de la « Route du fer » à la fin des années 1990.
Années 2000 Suite à l'érosion progressive des pelouses d'altitude du Pla Guillem, provoquée par la fréquentation motorisée et par des travaux intempestifs.	**Syndicat mixte Canigó Grand Site** L'Etat stimule le lancement d'une Opération Grand Site en 1996 et le SMCGS (Syndicat mixte Canigó Grand Site) est créé en 2002 sous l'impulsion du Conseil général des Pyrénées-Orientales, associé à l'ONF et à une quarantaine de communes. Cette montée en puissance du Conseil général bouleverse la gouvernance et modifie radicalement la ressource valorisée.	Le Canigó est conçu comme un espace naturel et culturel, remarquable et vivant, caractérisé par le fer, le pastoralisme et le pyrénéisme. Les projets réalisés consistent à limiter et contraindre la pénétration motorisée, développer l'accueil et la randonnée, l'itinérance, etc.

Figure 96. Cinquante ans d'action publique dans le massif du Canigó, source : Rémi Bénos, 2012.

1.7. Années 2010 : l'obtention du label grand Site de France comme reconnaissance des mesures contraignant la fréquentation touristique

Dès 2000 la démarche Grand Site est basée sur la mobilité douce. C'est dans cet élan qu'en 2009, le Conseil Général lance les «Tours & Rondes du Canigó» & «les Boucles de Piémont», soit 750 km de sentiers réhabilités, panneautés, balisés ayant fait l'objet de l'édition de deux topoguides (FFRP & Chamina), traduits en catalan. Cet effort de mise en réseau de sentiers (préexistants) et de communication vise à définitivement changer l'image du Canigó : il s'agit de montrer que la randonnée peut être un produit touristique garantissant des retombées économiques, mais qui pour cela a besoin d'un espace naturel sans voiture. Ce projet des «rondes du Canigó» est donc associé à la mise en place d'un plan de circulation à l'échelle du massif pour, progressivement, désengorger de la voiture les refuges gardés de la face nord du Massif (Mariailles et les Cortalets).

Figure 97. Panneau à destination des visiteurs et randonneurs, source : Rémi Bénos/SMCGS, 2011

En redonnant son aspect naturel à ce massif, c'est toute une économie de la randonnée accompagnée (pédestre et équestre, avec des professionnels, avec des ânes, avec des transporteurs) qui se met en marche pour un développement économique harmonieux des territoires.

En 2012, le massif du Canigó obtient le label grand Site de France par décision du ministère de l'Écologie. Cette labellisation ouvre la voie à une nouvelle étape dans la structuration et l'animation du territoire. Celle-ci repose sur une approche élargie aux piémonts et balcons du massif et inscrite dans le cadre de la stratégie Canigó 2020 qui vise à faire du Canigó une destination touristique «nature et patrimoine» au service de l'économie et du dynamisme des villages du piémont et des balcons. Il s'agit donc de mettre en œuvre un projet de développement économique local reposant sur la valorisation des potentiels du territoire dans le domaine des activités de pleine nature et la valorisation du patrimoine (naturel, culturel, paysager).

En 2013, le site classé du Canigó voit sont périmètre tripler : aux 7789 hectares déjà classés s'ajoutent 15423 hectares portant l'emprise totale du site classé à 23212 hectares. Il devient ainsi le 4e plus Grand Site classé de France en surface. Cette nouvelle extension, envisagée dès la mise en œuvre de l'Opération Grand Site en 2000, a pour objectif de rendre les limites de la protection plus cohérentes avec les paysages, en incluant les sites remarquables, pittoresques et porteurs de l'identité du massif. L'ancien site classé actuel est entièrement intégré au nouveau périmètre auquel s'ajoutent plusieurs territoires qui contribuent à consacrer le paysage d'exception que compose le massif du Canigó : réserves naturelles de Py, Mantet et Prats-de-Mollo-le-Preste, site inscrit des Gorges de la Saint-Vincent, gorges du Cady, piste de Balatg.

2. 2015 : «après» le Grand Site? De la gestion de la fréquentation touristique à la conception d'un véritable projet de territoire fondé sur une destination «tourisme de nature»

Le Canigó est devenu Grand Site de France en 2012 : il s'agissait d'un objectif patiemment recherché et atteint, résultant d'une volonté politique et d'une dynamique collective fondée sur la limitation de l'automobile en altitude et la gestion de la fréquentation au sens large. Au lendemain de cette labellisation, se posait la question de savoir quelle orientation allait désormais guider l'action publique dans le massif. L'obtention du label grand Site de France en 2012 a généré auprès des acteurs locaux une certaine fierté et a amplifié la volonté collective de poursuivre le travail entrepris. Une phase de concertation et d'ouverture aux socioprofessionnels a donc été suivie en 2012-2013 dans la continuité du projet des «rondes du Canigó ». L'ensemble de ces réflexions a donné lieu à la conception du projet «Canigó 2020» par le SMCGS. Approuvé en juin 2013, ce programme a l'ambition de faire émerger le Canigó en tant que destination touristique à part entière, génératrice de retombées économiques équilibrées pour le territoire : «*Faire du Canigó une écodestination au service de l'économie des villages du piémont et des balcons*».

Le projet Canigó 2020 est pluriannuel (2015 – 2020) et se décline en 3 axes :

Axe 1/«Un massif conscient de ses patrimoines» pour protéger, valoriser et interpréter la richesse du patrimoine du Massif, qu'il soit culturel, naturel et paysager, géologique, thermal et minier, pastoral et pyrénéen...

Axe 2/«Une destination touristique et nature» qui se concrétise par la structuration de la filière Activités de Pleine Nature, la garantie d'infrastructures d'accueil dans les standards de la demande, la différenciation de la destination notamment via le ludotourisme ou l'accessibilité pour tous

Axe 3/«Un territoire vivant et accueillant» garantissant les retombées économiques pour les acteurs locaux et au service de l'entrepreneuriat local d'une part, et favorisant l'appropriation citoyenne comme condition sine qua non de la mise en tourisme d'un Grand Site de France menant un projet de territoire (Plan paysage, 2015).

Le projet Canigó 2020 constitue en quelque sorte la stratégie de territoire à horizon 2020. Il est en cela la base à partir de laquelle d'autres dynamiques ont été lancées par le SMCGS qui connaît une véritable effervescence en matière d'ingénierie territoriale depuis la labellisation de 2012. Cette stratégie se décline de manière complémentaire :

- Une stratégie institutionnelle : depuis 2013, le Pays «Terres Romanes en Pays Catalan» a été redéployé au sein du Syndicat Mixte Canigó grand Site. Cela a très concrètement favorisé l'élargissement du périmètre aux communes des balcons et piémont du massif (plus de 60 communes aujourd'hui). Cela a par ailleurs renforcé l'équipe du SCMGS en nombre d'emploi ETP notamment par l'intégration de compétences qui ne faisait par partie jusqu'alors des métiers du SMCGS : activités économiques, services, emplois de proximité, programmes LEADER, etc. Désormais le paysage institutionnel local paraît

également plus lisible, le SMCGS constituant l'un des deux territoires de projet avec le PNR des Pyrénées catalanes,

- Une stratégie en faveur de la préservation de la valeur paysagère et patrimoniale du massif du Canigó : une *Stratégie d'interprétation du patrimoine* a été approuvée en 2015 pour organiser les interventions du SMCGS dans le domaine patrimonial, qui avait été laissé à l'écart des principales interventions depuis 2012 au profit de la «gestion de la fréquentation». Cette stratégie d'interprétation du patrimoine a notamment pour objectif de valoriser la mémoire minière qui est incarnée dans les paysages du Canigó (multiples sites miniers). Cette stratégie est renforcée à partir de 2016 par l'intégration de la thématique minière au projet de destination touristique du massif. À l'instar des démarches engagées dans les Parcs nationaux français ou espagnols s'organisant en logique de massif et de vallées (Écrins, Vanoise, Sierra de Cady,...) ou de certains Grands Site de France (Sainte Victoire), le Syndicat Mixte du Canigó souhaite se doter d'un *Plan de paysage* afin de définir des mesures de gestion du site à court et moyen terme, de permettre la réalisation de travaux qualitatifs d'intégration des aménagements existants ou à venir (parking, pistes, refuges, etc.) et d'agir sur l'organisation générale des flux touristiques se concentrant à ce jour essentiellement en direction du Pic du Canigó, du fait d'une absence de stratégie signalétique à l'échelle de la destination touristique. En effet, depuis le projet de piste intervallées et les conséquences que nous avons vues en matière de gestion de la fréquentation touristique concentrée vers ses refuges et sommets, notamment l'emblématique Pic du Canigó (25000 visiteurs/saison 2014, SMCGS), l'approche privilégiée a jusqu'alors été davantage d'ordre organisationnel et technique : plan de circulation, sécurisation des accès, aménagement de parking, etc. Certains sites ont été requalifiés de manière succincte (zones de stationnements essentiellement), mais aucun projet d'ampleur de mise en valeur du paysage et du territoire n'avait jamais été lancé : la priorité était jusqu'à présent de gérer les véhicules en altitudes,

- Une stratégie en faveur du développement d'un tourisme durable et responsable : un *Schéma directeur des activités et loisirs de nature* a été élaboré en 2015 dans l'objectif de programmer les priorités d'actions et d'intervention autour de plusieurs thématiques, notamment : le bien-être et l'art de vivre, les activités de nature, etc. Une s*tratégie marketing touristique* a également été élaborée et approuvée par le SMCGS, ainsi qu'une *Charte graphique* conçue comme un élément indispensable de la construction de la destination «Canigó».

Figure 98. Le nouveau logo de la destination «Canigó» adopté en 2015 réactualisant une icône célèbre de l'imaginaire légendaire catalan : le *dragon* du Canigó, © SMCGS

Comme l'indique le Syndicat mixte dans son *Plan de Paysage* (2016, en cours), «en menant de concert ces 4 réflexions complémentaires simultanément, le Syndicat souhaitait bien clarifier le temps de la réflexion du temps de l'action. En moins de 2 ans, le Syndicat a ainsi défini son projet de territoire, affirmé ses objectifs de développement et identifié les projets structurants à accompagner pour permettre au territoire d'émerger comme la 3e destination des Pyrénées-Orientales, complémentaire à la mer et à la montagne enneigée».

2.1. L'émergence d'un programme de gestion des flux : deux Opérations Grand Site pour contraindre la fréquentation touristique

La politique grand Site a été lancée dans le massif du Canigó en 1989. L'idée d'une gestion collective du massif, de son développement et de sa protection fait son chemin depuis le début des années 1990 sans jamais se concrétiser. La politique grand Site n'avance pas depuis l'inscription du Canigó sur la liste ministérielle. C'est finalement avec l'affaire du Pla Guillem, en 1994, que l'État accélère le processus et lance l'OGS. Dès les premiers mois de 1995, il organise des instances de concertation ouvertes aux différents intervenants locaux, politiques et associatifs. Un comité de pilotage de lancement de l'OGS est créé en novembre 1995. Il regroupe les élus, les administrations et le monde associatif qui ont pour mission de suivre les études et les diagnostics dans l'objectif de définir la politique à mener sur le massif. Il adopte dès 1997 un «projet de protection et de valorisation» qui est signé par le SIPARC, l'ONF et la DIREN.

Prendre en main le problème de la fréquentation du massif : le lancement de l'OGS 1 à la fin des années 1990

Conformément à la méthodologie employée dans les années 1990, l'OGS Canigó commence d'abord par une phase d'études préalables à la programmation. Celles-ci serviront de base pour définir les axes de la politique qui sera menée par la suite. Elles participent également, de manière indirecte, à institutionnaliser l'idée que le Canigó est une montagne «dégradée».

La première étude est publiée en 1996. Elle est conduite par l'Agence Paysages qui a déjà produit plusieurs références sur des problématiques identiques et participé à la définition de plusieurs Opérations Grands Sites, dont celle du Pont du Gard et de Gavarnie. Basée à Avignon, l'Agence Paysages a la confiance de la DIREN Languedoc-Roussillon qui est la direction régionale sollicitant le plus l'outil des OGS en France. Cette expérience joue un rôle important dans l'avancement des réflexions qui accompagnent la construction d'un nouveau projet sur le massif du Canigó. L'Agence Paysages manie minutieusement les concepts développés par les cercles nationaux qui redéfinissent, à cette même période, la politique des Grands Sites. L'étude publiée en 1995 est composée d'un diagnostic, d'une étude de fréquentation et d'un programme de valorisation et de gestion de la fréquentation. Les enjeux plus strictement naturalistes sont abordés dans une seconde étude conduite par le Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc Roussillon en 1997. Celle-ci permet d'améliorer les connaissances en termes d'inventaire écologique et constitue la base des propositions de gestion environnementale et des mesures d'éducation et de sensibilisation qui seront prises dans l'Opération Grand Site.

Ces études sont discutées au sein du Comité de pilotage qui a suivi leur réalisation et a produit en 1999, sur la base des différentes propositions, un rapport de présentation et des fiches action «Opération Grand Site Canigó 1999-2001». Une dernière étude économique et juridique relative à la gestion de l'Opération Grand Site complète et achève cette phase d'étude préalable au mois de janvier 2000. La première convention Grand Site peut être signée le 11 juillet 2000 et la structure de gestion unique, le SMCGS, verra le jour en septembre 2002.

Figure 99. Signature de l'OGS 2 en 2007, symbole d'un changement de cap, © Syndicat Mixte Grand Site Canigó

2.2. Des études de fréquentation du public avant tout conçues comme outil de réorientation du développement touristique

La fréquentation, problème considéré comme majeur dans la démarche Grand Site, a été appréhendée par plusieurs études complémentaires. Celles-ci ont cherché à décrire les grandes caractéristiques du type de touriste venant dans le massif du Canigó.

La première enquête de fréquentation a été réalisée par l'Agence Paysages en 1996[31]. Il s'agit de la première étude lancée dans le cadre de l'OGS Canigó, ce qui révèle l'importance de la problématique «fréquentation» dans l'esprit des porteurs de projet OGS. Cette enquête s'est notamment donnée pour objectif de produire un portrait-robot du touriste moyen fréquentant le Canigó : «Il vient en général avec sa famille, en voiture pour une durée moyenne de 6 jours. Il est intéressé par les lieux culturels, mais souhaite également réaliser de petites randonnées. Il est satisfait de la qualité des espaces publics et accepterait l'interdiction des véhicules dans les espaces fragiles (75 % de réponses favorables). Enfin, il souhaite avoir plus d'informations sur les «activités nature».

Les résultats ont servi de base pour la seconde étude de fréquentation qui a été réalisée en 2000 par le bureau d'étude de visu auprès de quatre publics différents[32] : grand public, randonneurs, transporteurs et pratiquants de canyoning. L'audit de 2005 synthétise les résultats ainsi : «*Les motivations n'ont pas changé, mais la perception du massif semble se dégrader. 32 % des visiteurs ont constaté des dégradations sur les espaces naturels. Parallèlement l'adhésion des personnes à une réglementation plus stricte de la circulation est toujours très forte. 82 % se déclarent prêts à accéder aux zones d'altitude sans véhicule à moteur. Les reproches les plus insistants portent sur le manque d'informations concernant les activités et les richesses culturelles du site, ainsi que sur la signalisation*».

Au-delà des résultats obtenus, ces études fonctionnent en effet comme des enquêtes de satisfaction de clientèle. Elles placent le touriste en situation de donner son avis sur un produit qu'il consomme ou qu'il vient de consommer. L'élaboration d'un portrait-robot permettant d'identifier le touriste type en est l'objectif final qui doit permettre de traiter la question de la «fréquentation» conçue sur le rapport *produit/clientèle*. La conception de cette notion a eu des conséquences directes sur le processus de gestion de la fréquentation dans le massif du Canigó. Cela a en effet contribué à hiérarchiser les priorités d'investissement, en laissant par exemple de côté le projet de «Route du fer» (dimension de patrimoine culturel et identitaire, considéré comme peu attractif pour les visiteurs), au profit des principales «icônes paysagères» et du Pic. Les études de fréquentations ont donc permis de connaître l'état de la concentration des publics, mais aussi d'identifier ce qui rend le territoire véritablement attractif (les ressources), afin de les entretenir. Les études de fréquentation ont probablement davantage servi à préserver la fréquentation touristique plutôt que la diminuer.

En 2005, un audit de la première opération grand site a été réalisé. Il a permis d'interroger une cinquantaine d'acteurs impliqués dans la gestion de la fréquentation du massif, ce qui a donné lieu aux interprétations suivantes :

> *Une forte majorité des personnes (75,4 %) estime que la fréquentation était forte et concentrée sur certaines zones dans les espaces naturels et à un degré moindre (47,4 %) dans le piémont. Elles jugent la pénétration motorisée du massif difficile à 40 %, normale à 26 % et aisée à seulement 16 % et l'impact occasionné par les véhicules, faible à acceptable à raison de 61 %. Les usages semblent complémentaires entre eux pour 64 % des personnes interrogées. Par contre 41,7 % des personnes estiment qu'il y a des conflits d'usage entre les usagers réguliers et les touristes. Parmi les raisons des conflits, on rencontre souvent le problème des chiens, non tenus en laisse par leurs propriétaires, qui dérangent les troupeaux ainsi que les conflits entre les randonneurs et les chasseurs. Enfin l'impact des usages sur le milieu naturel est considéré*

31 Réalisée durant les 3 mois d'été, en 11 journées :262 personnes interrogées.

32 625 questionnaires administrés

acceptable pour 61 % des personnes interrogées (source : Plan de gestion 2010-2016, p. 60, à propos de l'Audit 2005).

Cette logique d'étude des attentes et des profils se poursuit en 2009 avec la réalisation d'une nouvelle étude de fréquentation conduite dans le cadre d'une démarche *qualitative* par un étudiant de Master en sociologie. Ce choix de méthode paraît alors être l'unique possible financièrement et techniquement aux yeux des administrateurs et de l'équipe du SMCGS. Ces derniers savent que les résultats quantitatifs et factuels seront limités, mais là n'est pas forcément l'enjeu principal : une nouvelle fois, cette étude de fréquentation a surtout pour objectif de déterminer des profils de visiteurs et surtout de la faire réagir à la question du «plus ou moins de voiture en altitude». L'enjeu, pour les acteurs responsables de la gestion du site, est de sonder et d'évaluer l'acceptation sociale des mesures prises depuis 2005 (fermetures de pistes, traction animale, etc.), afin de savoir si ce programme d'action peut être poussé plus loin encore. Autrement dit, il s'agissait d'identifier des types de publics en fonction de leur rapport à la voiture en altitude et à leurs modalités d'accès à la montagne. Cette étude constituait ainsi une connaissance indispensable à la légitimation des projets en préparation et du futur plan d'action 2010-2016 du SMCGS auprès du ministère, notamment dans la perspective de la labellisation Grand Site de France.

Etude de fréquentation du massif Canigó :
évolution de l'accessibilité du site et des pratiques des visiteurs

Eté 2009

→ *20 jours d'enquêtes sur le terrain*
Du 12 juillet au 20 août

→ *2 sites d'enquêtes :*
« Les Cortalets » et « Mariailles »

→ *1 questionnaire traduit en 4 langues :*
Français, Catalan, Espagnol, Anglais

→ *1 questionnaire = 28 questions*
= 51 variables (45 simples, 3 multiples, 3 numériques)

→ *475 questionnaires recueillis, 456 exploitables :*
334 sur Les Cortalets, 122 sur Mariailles

→ *10 visiteurs enquêtés*

→ *10 acteurs enquêtés*

Figure 100. Protocole d'enquête de l'étude de fréquentation du massif du Canigó de 2009, source : Plan de gestion 2010-2016

Le détail des résultats de cette étude de fréquentation 2009 est associé au Plan de gestion 2010-2016 (p.62-74), preuve de l'importance stratégique qu'elle a pu jouer pour le positionnement du SMCGS au sein du Réseau des Grands Sites de France et du Ministère. Les principales conclusions à retenir dans le cadre de ce programme de recherche en 2015 sont les suivantes :

- la tendance à la baisse de la pénétration automobile du massif se confirme chaque année. La capacité de charge du Grand Site, fixée à 120 véhicules journaliers par arrêté préfectoral, n'a jamais été atteinte. Une moyenne est estimée à 50 véhicules/jour en pleine saison touristique;
- cette baisse s'accompagne d'une augmentation des nuitées des refuges, et il a été montré que les visiteurs sont prêts à marcher plus de 2 h pour les atteindre. La viabilité économique des refuges, véritables points cardinaux du Grand Site, ne dépend donc pas directement de l'accessibilité motorisée;
- la chute de la pénétration automobile correspond aux attentes croissantes des visiteurs qui souhaitent très majoritairement profiter de l'esprit des lieux du Canigó qu'ils définissent avant tout comme un espace naturel de haute montagne dans lequel ils viennent randonner et monter au Pic;
- mais le rapport à l'accessibilité motorisée diffère fortement selon les types de visiteurs : au-delà des simplifications évidentes, mais nécessaires, les profils décrits ci-dessus montrent combien la diversité des publics complexifie la problématique de la gestion des automobiles. La politique de gestion qui sera choisie par le Syndicat Mixte Canigó grand Site devra certainement privilégier certaines pratiques et certains usages au détriment d'autres. Les points de fixation et de dissuasion apparaissent particulièrement opportuns pour diversifier les possibilités d'accès au massif en déterminant les zones intermédiaires (entre village et site classé) accessibles en véhicule;
- l'intérêt porté aux approches culturelles et aux zones de piémont concerne avant tout les visiteurs locaux et français, qui représentent plus de la moitié des visiteurs du Grand Site. Il paraît donc intéressant de multiplier les initiatives visant à diversifier les ressources qui font l'attractivité du Canigó, contribuant ainsi à la diffusion des visiteurs en piémont qui, comme le montre l'enquête 2009, sont pour la plupart en villégiature dans les communes du massif;
- ces différents résultats semblent confirmer l'adéquation croissante entre les pratiques des visiteurs du Grand Site et les orientations stratégiques du gestionnaire. Un massif de montagne tel que le Canigó ne peut limiter la fréquentation automobile aux villages : la vie du Grand Site en serait gravement atteinte. Mais parallèlement, l'accès total et incontrôlé dans les zones d'altitude est aujourd'hui devenu anachronique pour des raisons environnementales et paysagères, mais également, et cela doit être pris en compte, pour des raisons sociales et culturelles : les visiteurs

> du Grand Site souhaitent accéder facilement aux espaces naturels du Canigó, par exemple en voiture, mais désirent les découvrir par d'autres moyens, notamment à pied, une fois qu'ils les pénètrent (source : Plan de gestion 2010-2016, p.74)

Jusqu'à une période très récente, le SCMGS n'avait aucun dispositif de comptage de type écocompteurs en nom propre. Il pouvait seulement mobiliser, de façon aléatoire, certaines données issues des compteurs de l'ONF et des Réserves naturelles environnantes. Cela est tout à fait révélateur d'un projet de requalification du site avant tout porté par une nouvelle représentation de ce que doit être un Grand Site de montagne (sans voiture) incarnée par le SCMGS à partir de 2002, mais dont on ne sait pas vraiment s'il y a des dégradations directement imputables à la fréquentation «piétonne».

Suite à la labellisation de 2012 et aux changements de gouvernance qu'a connus le SMCGS en 2013-2104, une nouvelle approche anime le projet de territoire et la gestion de la fréquentation est abordée dans une nouvelle perspective : il s'agit de faire de la randonnée et du tourisme de nature un véritable secteur économique dans le massif du Canigó. Ce qui implique l'investissement dans plusieurs écocompteurs à partir de l'été 2014. Quelques données ont été recueillies durant l'été 2014 et l'été 2015, mais aucune d'elle n'a pour le moment été exploitée et n'est accessible. L'unique chiffre diffusé par le SMCGS est tout à fait symbolique (à la fois de la fréquentation et de l'usage qu'en font les acteurs) : «25000 personnes sont montées au sommet du Canigó cet été».

2.3. Des comptages automobiles réguliers, mais délicats à interpréter

Au-delà du profil des visiteurs et de leurs attentes, la fréquentation automobile fait l'objet d'une attention particulière de la part de la DIREN et des associations. Plusieurs comptages routiers ont été réalisés dans le cadre des études de fréquentation de 1996 et 2000. Le dispositif consiste à installer des compteurs routiers sur les pistes du Llech, de Balaig et de Marialles qui constituent, dès le lancement de l'OGS, les trois «points noirs» de la pénétration automobile en altitude[33]. Depuis la fermeture définitive de la liaison intervallées, ce sont ces trois pistes qui drainent les visiteurs du piémont vers le site classé en altitude. Elles font donc l'objet d'une attention spéciale de la part des autorités et notamment de l'État.

Les comptages de 1996 ont donc été réalisés par la DDE du 13 au 20 août sur les routes de Balaig (au niveau du col de Millères), du Llech (en amont du Mas Malet) et de Marialles (en amont du col de Jou). Les compteurs posés sur les routes ont sans doute enregistré des véhicules dans les deux sens de circulation, ce qui a doublé environ la fréquentation effective, mais on peut retenir les résultats suivants :

- Nombre moyen minimum de véhicules sur chacune des routes = 90
- Nombre maximal de véhicules = 242 pour la route de Balaig le 16 août
- Moyenne journalière d'environ 175 véhicules pour les 3 sites.

Il faut néanmoins souligner que les comptages de 2000 sont difficilement exploitables, car aucun résultat n'a pu être obtenu sur certains tronçons (piste de Balaig, piste du Llech, piste de Sant-Guillem). Cependant, on note une importante fréquentation entre 12 juillet au 11 septembre :

33 L'étude de 2000 étendra l'enquête à la piste de Saint-Guillem (Vallespir)

- sur la piste de Mariailles avec 131 véhicules en moyenne par jour
- sur la piste du LLech avec 341 véhicules sur la RD 24 avant Villerach
- sur la route forestière des Estables : 25 véhicules par jour en moyenne
- sur la RD 43 qui mène à Batère : 229 véhicules en moyenne par jour.

Pour les protagonistes de l'OGS, DIREN et ONF en tête, l'intérêt des compteurs est de pouvoir quantifier cette fréquentation automobile tant décriée sur les pistes qui mènent en altitude. Or, si l'on en croit Jules Duchastel et Danielle Laberge : «*la mesure ne dépend pas de propriétés intrinsèques de l'objet, mais de notre aptitude à en conceptualiser des aspects mesurables et de l'ingéniosité à traduire ces propriétés en nombres […]. En d'autres mots, la représentation qualitative ou quantitative d'un objet dépend du choix d'un système de représentation symbolique de ce même objet*» (Duchastel, Laberge, 2011). La quantification en elle-même ne suffit donc pas à traiter le problème. Et il est très vite apparu que le problème de la fréquentation ne résidait pas uniquement dans les pratiques et les usages de la piste que pouvaient en avoir les automobilistes, mais qu'il était, pour certains, tout simplement «qu'il y ait des automobilistes». Par ailleurs, les sessions de comptage mises en place en 1996 comme en 2000 s'avéreront décevantes et ne permettront pas d'obtenir des résultats fiables pour des raisons principalement techniques (défauts de fonctionnement occasionnels) et méthodologiques (mauvais emplacements). Certains compteurs ont par ailleurs subi des actes de vandalisme et de sabotage, témoignant de la crainte que pouvaient avoir une partie des habitants de se voir restreindre les accès qu'ils ont l'habitude d'emprunter. Des propositions de gestion très précises de ces pistes ont tout de même été élaborées.

> *En 1996, des comptages ont été réalisés par la DDE du 13 au 20 août sur les routes de Balaig (au niveau du col de Millères), du Llech (en amont du Mas Malet) et de Marialles (en amont du col de Jou). Le nombre maximal de véhicules est de 242 pour la route de Balaig le16 août; la moyenne journalière étant d'environ 175 véhicules pour les 3 sites. Il faut néanmoins souligner que les compteurs posés sur les routes ont vraisemblablement enregistré les véhicules dans les deux sens de circulation, ce qui a doublé environ la fréquentation effective. Le nombre moyen de véhicules a minima sur chacune des routes s'élève donc à 90.*
>
> *En 2000, parmi les résultats obtenus, on note une étonnante fréquentation sur la piste de Marialles : 131 véhicules en moyenne par jour et 341 véhicules sur la RD 24 avant Villerach pour la période du 12 juillet au 11 septembre. Pour le Vallespir, on a dénombré 25 véhicules par jour en moyenne sur la route forestière des Estables et 229 véhicules sur la RD 43 qui mène à Batère.* (Synthèse des résultats obtenus par les comptages routiers de 1996 et 2000, source : Extrait de l'audit 2005 de l'Opération grand Site)

Les conceptions différentes de la place de la voiture sur un site classé de haute montagne traduisent la diversité des sens pratiques selon les catégories de population. La manière de concevoir la fréquentation contribue également à orienter ces processus.

Enfin, entre 2002 et 2007, un contrôle des véhicules présents sur les routes du Llech et de Balaig a été réalisé par un patrouilleur ONF.

Périodes	2002	2003	2004	2005	2006	2007
04-juil			88			
05-juil			121			
06-juil		66	26			
07-juil	44	81	22			
08-juil	129	28	21			
09-juil	44	52	25			
10-juil	26	52	37			
11-juil	28	38	105	31		31
12-juil	44	39	104	49		59
13-juil	47	70	30	58		35
14-juil	29	76	70	46		58
15-juil	57	57	69	59		81
16-juil	10	27	78	62		18
17-juil	18	38	39	97		28
18-juil	36	68	93	30		30
19-juil	61	56	106	42		25
20-juil	61	90	39	59		13
21-juil	87	85	40	57		70
22-juil	46	26	66	34	61	89
23-juil	55	29	71	47	68	22
24-juil	52	54	47	59	35	30
25-juil	65	58	105	24	39	45
26-juil	93	56	162	63	19	49
27-juil	58	94	75	53	8	25
28-juil	101	82	86	69	32	44
29-juil	119	47	71	15	24	66
30-juil	68	60	62	53	68	37
31-juil	51	52	64	76	26	49
01-août	55	35	76	19	36	47
02-août	24	51	73	12	42	27
03-août	48	57	38	76	3	29
04-août	66	92	32	81	13	65
05-août	75	57	14	89	53	55
06-août	74	77	16	50	58	19
07-août	77	87	79	99	67	13
08-août	105	72	93	74	74	2
09-août	114	62	99	100	90	54
10-août	58	69	49	32	82	74
11-août	43	96	36	35	55	74
12-août	91	73	114	77	55	63
13-août	87	73	115	70	74	42
14-août	101	101	101	111	96	105
15-août	116	89	84	84	19	76
16-août	96	92	108	63	2	44
17-août	79	74	65	50	6	66
18-août	110	41	55	81	53	77
19-août	82	42	101	85	67	36
20-août	47	101	82	82	83	35
21-août	40	62	76	90		32
22-août	68	75	100			34
23-août	36	53	137			31
24-août	58	54				33
25-août	42	75				39
26-août	22					60
TOTAL	3243	3241	3665	2543	1408	2136
Moyenne	**65 VP/j**	**65 VP/j**	**73 VP/j**	**62 VP/j**	**47 VP/j**	**45 VP/j**

Figure 101. Comptages des véhicules durant l'été 2002-2007 aux Cortalets, source : Plan de gestion du Grand Site Canigó 2010-2016

Parallèlement à l'étude de fréquentation, et dans la perspective du plan de gestion 2010-2016, un nouveau dispositif de comptage des véhicules a été élaboré en 2009. Celui-ci a été intégré a la mise en place d'une équipe de patrouilleurs équestres permettant d'étendre la zone de contrôle et de

sensibilisation à la fragilité du Grand Site au-delà des pistes carrossables (espaces de bivouacs, site classé, etc.). Les patrouilleurs avaient ainsi pour mission :

- d'assurer un comptage quotidien des véhicules motorisés afin de ne pas dépasser la capacité de charge fixée à 120 véhicules/jour maximum (relever la nationalité des plaques étrangères);
- de veiller à ce que les véhicules motorisés ne stationnent pas en dehors des aires prévues à cet effet (signalées par un panneau «P»);
- de veiller à ce que les usagers du site respectent les contraintes inhérentes à la visite d'un site naturel de haute montagne, fragile et classé (interdiction d'allumer du feu en dehors des places à feu en béton spécialement aménagées près des refuges, interdiction de couper tout végétal/branchage pour allumer du feu, interdiction de passer outre les barrières de protection des étangs et des tourbières dans la zone des Estanyols, etc.) (extrait du cahier des charges des patrouilleurs).

Les relevés effectués par les patrouilleurs en 2009 montrent que la pénétration des véhicules dans le site classé continue de diminuer dans le massif du Canigó, comme le montre le tableau ci-dessous :

		Nombre de voitures (à 10h)					Traction animale		
Date	Total	Françaises	Espagnole	Anglaises	Allemande	Belges	Matin	Après midi	Total
dimanche, juillet 12, 2009	34	25	7	1	1	0	27	65	92
lundi, juillet 13, 2009	33	29	2	1	1	0	29	33	62
mardi, juillet 14, 2009	20	19	1	0	0	0	11	45	56
mercredi, juillet 15, 2009	7	5	1	1	0	0	4	27	31
jeudi, juillet 16, 2009	24	23	0	0	0	1	17	26	43
vendredi, juillet 17, 2009	11	10	1	0	0	0	19	73	92
samedi, juillet 18, 2009	29	14	14	0	1	0	37	23	60
dimanche, juillet 19, 2009	57	37	18	1	1	0	55	65	120
jeudi, juillet 23, 2009	28	21	2		5	0	X	37	37
vendredi, juillet 24, 2009	9	7	1	0	1	0	32	48	80
samedi, juillet 25, 2009	16	14	2	0	0	0	28	82	110
dimanche, juillet 26, 2009	24	16	4	0	2	2	50	65	115
jeudi, juillet 30, 2009	X						X	84	84
vendredi, juillet 31, 2009	17	11	3	0	1	2	10	42	52
samedi, août 01, 2009	26	18	3	2	3	0	47	57	104
dimanche, août 02, 2009	8	5	3	0	0	0	18	X	18
jeudi, août 06, 2009	X						X	79	79
vendredi, août 07, 2009	6	4	1		1	0	10	75	85
samedi, août 08, 2009	0						84	74	158
dimanche, août 09, 2009	12	2	8			2	20	X	20
jeudi, août 13, 2009	X								
vendredi, août 14, 2009	27	24	2	1	0	0			
samedi, août 15, 2009	17	12	4	0	0	1			
dimanche, août 16, 2009	35	23	11	1	0	0			
	440	319	88	8	17	8	498	1000	**1498**
	< 25 VP /j								**> 75 p./J**

X : Dispositif non effectif pour raison climatique

Figure 102. Récapitulatif des comptages des véhicules personnels présents sur le Site et des personnes ayant emprunté le dispositif de traction animale (été 2009), source : Plan de gestion du Grand Site Canigó 2010-2016

Les enjeux de gouvernance entre les différents administrateurs du Syndicat Mixte Canigó grand Site méritent d'être bien mis en avant pour comprendre la manière dont se déroulent les différents comptages, automobiles et piétons. Jusqu'en 2012, le Syndicat mixte ne dispose d'aucun compteur routier ou écocompteur piétons. Il s'en remet aux comptages de l'ONF par le biais de conventions, mais ne décide pas toujours de leur emplacement. Il peine par ailleurs à récupérer des comptages piétons des Réserves naturelles. Autrement dit, la situation paraît paradoxale dans la mesure où le SCMGS a pour mission principale de gérer une fréquentation touristique dont il n'a que très peu connaissance. Le gestionnaire a donc réagi. Des réunions de travail ont été organisées à son initiative avec l'ONF et les Réserves Naturelles dès 2013 dans l'objectif de recenser précisément le matériel

installé par le massif par les différents partenaires et de réfléchir à la façon dont les données pourraient être mises en commun. Des protocoles d'échanges rassembent alors l'ONF, les Réserves et le Département. Le SMCGS prévoit par ailleurs l'acquisition de 4 écocompteurs, dont un modèle de dernière génération en 2016 : installé sur la piste de Balaig, l'un des axes stratégiques d'ascension aux Cortalets aujourd'hui fermé à la circulation durant la saison estivale, celui-ci est en mesure de différencier le type de pratique que les usagers du massif mobilisent (pédestre, VTT, équestre, véhicules motorisés).

Figure 102 — bis. Ecocompteur nouvelle génération pyroélectrique infrarouge à lentille haute précision, en bois, distingue 4 flux différents — cliché Vincent Vlès, 2016 (Canigó)

2.4. Les nuitées des refuges gardés : un regard sectoriel sur la fréquentation de séjour en montagne

En manque de données et à la recherche de «chiffres» permettant de quantifier la fréquentation du Canigó, le SMCGS a également eu recours a des données de seconde main auprès des refuges gardés. Elles jouent un rôle important dans la perspective de limiter la fréquentation automobile tout en favorisant le développement économique du massif. Deux refuges sont particulièrement attractifs : celui des Cortalets et celui de Mariailles.

En 2010, on estime la fréquentation de ces deux refuges :

- 5000 nuitées par saison aux Cortalets (le chiffre des 5000 a été dépassé en 2008)
- 3000 nuitées par saison à Mariailles.

Ces chiffres seraient en constante augmentation depuis une dizaine d'années.

2.5. Fermetures, barrières, parkings et revégétalisation : c'est avant tout par les aménagements des premières «actions-pilotes» que se gère la fréquentation du Canigó dès les années 2000

Les actions-pilotes ont été réalisées sur les principales zones considérées comme étant «à enjeux» et symbolisant la volonté de limiter la fréquentation touristique en altitude pour mieux la diffuser dans le piémont. Trois zones ont fait ainsi l'objet de toutes les attentions dès 1996 : le Pla Guillem, Les Cortalets (et le pic), Marialles. Leur choix a été légitimé par l'étude de l'impact environnemental de la forte fréquentation touristique réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon pour le compte de l'ONF en 1996. Celle-ci a en quelque sorte révélé la «fragilité», pour reprendre l'élément de langage employé, de ces trois zones. De même, la nature des aménagements avait préalablement été fixée par une étude paysagère définissant les grands principes de réalisation, par exemple, les parkings de dissuasion. C'est la raison pour laquelle le Pla Guillem, les Cortalets et Marialles incarnent à eux seuls la territorialité de l'Opération Grand Site. C'est en effet, à partir de ces trois sites-là, que l'état de dégradation ou de préservation du Canigó va être jugé. L'Opération Grand Site a fait de ces trois zones des «géosymboles» : «Un lieu, un relief, un itinéraire, une route, une construction, un site qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prennent aux yeux des groupes ethniques et sociaux une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée, peuvent être considéré comme des géosymboles» (Bonnemaison, 1992). L'ancrage dans ce qu'il nomme une «identité héritée» renvoie à l'invention et à la construction du Canigó comme haut lieu touristique. Pla Guillem, les Cortalets et Marialles sont des géosymboles de la destination touristique et des politiques d'aménagement ou de protection qui y sont liées.

Les premières actions-pilotes sont donc lancées à partir de 1998 sur le Pla Guillem, théâtre de «l'affaire» de 1994. La piste intervallées étant définitivement fermée à la circulation par arrêté préfectoral, deux actions-pilotes consistent à limiter l'érosion par ravinement et à revégétaliser le tracé de la piste intervallées.

La revégétalisation est également utilisée sur le site des Cortalets, mais celle-ci est intégrée à un dispositif plus large de réorientation des pratiques et de limitation de la pression touristique et pastorale sur le site. Le site des Cortalets est le plus fréquenté. Les abords du refuge, composé de pelouses d'altitude, connaissent une fréquentation importante par les véhicules et un fort piétinement par les troupeaux compte tenu des rares points d'eau. Dès 1995, le Club Alpin Français avait pris les devants en incitant les véhicules à stationner en aval du refuge. L'aménagement de plusieurs parkings avait permis de limiter, voire de stopper le stationnement des véhicules sur les pelouses d'altitude du Pla des Cortalets aux abords du refuge. Des actions-pilotes conduites par l'ONF entre 1997 et 2000 ont complété cette initiative par l'installation de plots et de barrières. Un rond-point a même été aménagé devant le refuge pour inciter les véhicules à redescendre stationner plus bas sans avoir les désagréments des manœuvres. Cet aménagement a aussi permis de rendre le devant du refuge plus agréable. Par ailleurs, des zones de défens ont été installées : ce dispositif vise à interdire toute fréquentation de certaines parties du site des Cortalets par des barrières, afin de mesurer l'écart entre l'évolution de la végétation, sans et avec piétinement. Des places à feux ont été mises en place pour limiter la multiplication des foyers sauvages sur les pelouses.

Le cheminement qui conduit au Pic constitue en quelque sorte la colonne vertébrale du site des Cortalets. Sa fréquentation est très importante et concentrée sur un itinéraire étroit qui traverse des zones d'éboulis au substrat instable et fragile. Une des actions-pilotes a donc consisté à reconstruire

les murs de soutènement en pierres sèches et à réordonner la signalétique pour éviter la divagation des randonneurs au-delà du sentier.

La fermeture de la piste intervallées a accentué la concentration touristique au niveau de Marialles, site rendu attractif par son point de vue, le point de départ vers le Canigó et la présence du refuge créé en 1993 par le SIPARC. Une action-pilote a permis de créer un réseau de trois aires de stationnement représentatives de la stratégie de gestion adoptée dans le cadre de la démarche Grand Site. Un premier parking a été créé au niveau du col de Jou, point de départ de la piste de Marialles (ex-piste intervallées). C'est le premier parking «de dissuasion» créé dans le massif : il doit inciter les visiteurs à ne pas s'engager sur la piste, relativement endommagée sur les premiers kilomètres, grâce à une signalétique dissuasive et l'indication des sentiers de randonnée qui permettent de monter au refuge de Marialles. Un sentier de découverte reliant le col de Jou à Marialles a même été ouvert en 2002 pour rendre le cheminement attractif. Plus haut, un second parking de dissuasion a été créé au lieu-dit du Randé, le long de la piste, à seulement 2 km du refuge. Il est également conçu comme stationnement dissuasif et correspond au départ d'un sentier qui mène au refuge de Marialles en moins de 45 min de marche. Avec la pose d'une barrière, le parking du Randé est devenu en 2010 le terminus de la piste de Marialles durant la saison estivale. Un dernier parking, le plus important, a enfin été créé au niveau de la barrière qui fait désormais des abords du refuge, le terminus de la piste. Les voitures stationnaient auparavant de manière anarchique sur le bord de la piste et sur les pelouses avoisinantes. Ce parking permet de canaliser les véhicules.

Relevant de la justification de l'urgence et de la priorité d'intervention, on peut considérer qu'aucune de ces actions-pilotes n'est anecdotique. Ce sont elles qui révèlent le sens de l'Opération Grand Site aux acteurs locaux. Elles doivent marquer les esprits en schématisant la comparaison avant/après, notamment auprès des habitants et des habitués du massif. À ce titre, deux autres actions-pilotes paraissent révélatrices du sens que l'État a voulu donner à l'Opération Grand Site du Canigó dès les premières années, il s'agit du schéma de ramassage des ordures et du dispositif de mesure d'impact du canyoning dans les gorges du Llech, tous deux mis en place entre 1998 et 2013. L'adoption précoce du schéma de ramassage des ordures symbolise l'urgence ressentie par les protagonistes du projet qu'il y avait à traiter de l'entretien de l'espace public qu'est devenue la montagne. La présence de déchets en montagne bloque l'imaginaire de la nature sauvage encore présent. Il est donc décidé d'emblée avec l'OGS, que les déchets accumulés dans les poubelles seront redescendus et traités en vallée pour rendre le site conforme aux attentes des visiteurs. La convocation de cet imaginaire prévaut également dans le choix qui a été fait d'installer dès 1998 un dispositif de mesure d'impact du canyoning dans les gorges du Llech. Cette pratique sportive est alors en plein essor et le massif du Canigó, qui dispose de nombreux parcours facilement accessibles, connaît une fréquentation accrue de la part des pratiquants. Si le lancement de ce dispositif de suivi se justifie d'un point de vue écologique, il faut le mettre en rapport avec la promotion faite pour d'autres activités de pleine nature comme la randonnée et le VTT pour identifier un domaine d'intervention dont l'Opération Grand Site va progressivement se saisir. On verra plus loin que la gestion et la promotion des sports de nature dans le massif du Canigó permet à l'OGS, et particulièrement au SMCGS à partir de 2002, de se positionner dans le paysage institutionnel local.

Ces principales actions spatialisent le projet territorial en associant l'idée «d'urgence de l'intervention» à trois sites réputés et attractifs du point de vue touristique. Elles définissent les principales modalités d'intervention apportées par l'arsenal conceptuel et technique de l'Opération Grand Site : création de parkings, pose de barrières et revégétalisation.

2.6. Synthèse des aménagements réalisés sur les sites les plus fréquentés qui constituent autant de portes d'entrée [34]

Le Pla Guillem

À 2300 mètres d'altitude, le Pla Guillem occupe une place stratégique. Son relief plat et sa position géographique en font un point de passage relativement facile entre le Conflent et le Vallespir, longtemps utilisé dans les échanges entre les deux vallées. De plus, ses vastes pelouses offrant une estive idéale pour les troupeaux sont pâturées depuis fort longtemps. Cette situation a été fortement perturbée en 1973 par la création de la route inter-vallées qui a permis une fréquentation forte de véhicules 4×4 et surtout, en juin 1994, par la création d'une tranchée sur 1000 m environ qui a activé des départs d'érosion très importants. «Ce que la nature avait mis des milliers d'années à construire depuis la disparition des derniers glaciers du Canigó, ce que des siècles de pâturage, souvent intensif (XVIIe et XVIIIe siècle) n'avaient pas réussi à dégrader de façon aussi irréversible, les véhicules à moteur depuis 20 ans et une tractopelle en trois jours y sont parvenus avec l'efficacité que l'on sait» (Rapport du comité scientifique de l'association Charles Flahaut, 1994).

Il était important d'assurer rapidement la réhabilitation et la protection de ce site. Les deux actions de préfiguration de l'OGS, accompagnées de mesures réglementaires de fermeture de pistes, étaient donc largement justifiées.

Les Cortalets et le Pic du Canigó

Le site des Cortalets souffrait depuis longtemps d'une pression touristique très forte. Cette densité de touristes s'est traduite à la fois par une présence importante de véhicules, une dégradation élevée due au piétinement dans les abords immédiats du refuge et une forte concentration de randonneurs sur le sentier du Pic du Canigó. Cette présence de masse, en particulier à l'occasion de la Saint Jean, crée des dégâts sur l'environnement qui mettent en péril la pérennité des espaces naturels. En 2009, cette manifestation est encadrée et limite les véhicules à un maximum de 100 sur le site. Cette limite est rabaissée à 80 véhicules depuis 2013.

Antérieurement à l'Opération Grand Site, un gros effort a été réalisé concernant le stationnement afin d'éviter la pénétration des véhicules sur les pelouses. Ce travail a commencé en 1995, financé par le Club Alpin Français, par la création de parkings entre le Ras des Cortalets et le refuge, et la pose de barrières empêchant les véhicules de pénétrer dans les espaces naturels. Cette action s'est prolongée de 1997 à 2000, grâce à des financements de l'ONF (pose de plots, création d'un rond-point devant le refuge des Cortalets, entretien des équipements, etc.).

En 2006, le Syndicat Mixte Canigó a engagé de lourds travaux de réhabilitation paysagère du site avec la création de 120 places de stationnement. La capacité de charge du site a été depuis limitée à 100 véhicules/jour durant la saison estivale. Depuis 2005, un dispositif de traction animale permet de limiter la fréquentation automobile du site et des patrouilleurs équestres encadrent le dispositif et procèdent au comptage quotidien des véhicules[35].

En 2009, le Syndicat Mixte a réalisé une enquête de fréquentation sur les sites des Cortalets et de Mariailles. En moyenne, 25 véhicules stationnent sur le site des Cortalets par jour. Par contre, le site de Mariailles a connu un accroissement de fréquentation automobile. Dans le cadre de l'OGS, parmi les actions de préfiguration, il avait été jugé important de pouvoir apprécier l'impact de cette pression touristique par la mise en place de zones de défens (action 3.4.1 de l'OGS 169). De plus, une action

34 Cette sous partie 2.6. est extraite du Document d'objectifs Natura 2000 (Docob) adopté en 2012 par le SMCGS et ses partenaires.

35 Notons que ce dispositif n'existe plus depuis 2014.

avait été prévue sur la réalisation de places à feu, afin de réduire une des causes importantes de la dégradation des milieux, à savoir les foyers sauvages. (action 2.1.5 de l'OGS 1). Enfin, une action de réhabilitation du sentier du Pic, avec des travaux de réhabilitation du tracé original, reconstruction de murs de soutènement en pierres sèches, signalisation, balisage et débalisage avaient été jugés urgents vu l'érosion occasionnée par les randonneurs quittant le sentier, faute de visibilité claire de ce dernier (action 4.2.2 de l'OGS 1).

On notera, en outre, que l'événement «la course pédestre du Canigó» respecte depuis plusieurs années le cahier des charges environnementales imposé par le SMCGS aux organisateurs. Ce cahier des charges sert désormais de modèle pour tous les événements sportifs dans le massif.

Mariailles

Le site de Mariailles est un des plus fréquentés du massif. De plus, l'étude du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), de décembre 1992, a démontré les effets négatifs de la pression touristique, notamment motorisée. Il était donc logique qu'une action de préfiguration concerne ce site (action 4.1.3 de l'OGS 1). L'action a consisté en la création de 3 parkings. Celui de Mariailles avait pour but de réorganiser le stationnement, souvent anarchique, sur ce site et en canalisant la circulation (plots évitant l'introduction sur les pelouses). Les parkings du Randé et celui du col de Jou sont des parkings de dissuasion, pour inciter les touristes à laisser leurs véhicules dans les zones de piémont et à monter à pied dans les zones d'altitude. Un sentier pédestre de découverte reliant le col de Jou à Mariailles a été ajouté dans le programme général valorisant ainsi le parking du col.

Depuis 2010, une aire de stationnement au Randé a été aménagée sous maîtrise d'œuvre du Syndicat Mixte pour fermer à la circulation automobile le dernier tronçon de piste jusqu'au refuge. Cette réglementation sera applicable du 14 juillet au 15 août.

Col de Mantet

C'est l'un des sites remarquables, en limite des communes de Py et de Mantet, d'où l'on peut voir le Pic du Canigó, la haute vallée du Cady, le Pla Guillem et une grande partie des Réserves naturelles de Py et de Mantet. L'intérêt paysager du site en fait un lieu de destination assez fréquenté à toutes les périodes de l'année. C'est à la fois un lieu de passage du GR® 10, un point de départ de randonnées vers le Pla Segalar, le Roc Colom ou le Tres Esteles ainsi qu'un point d'arrêt avant de poursuivre sa route jusqu'au village de Mantet. Afin d'informer les visiteurs, tout en recherchant une intégration paysagère dans le site, une table d'orientation a été aménagée à proximité de la stèle dressée en hommage à Georges Bassouls, ancien président de l'Association Charles Flahault. Par contre, les pylônes, lignes électriques et téléphoniques ainsi que le relais hertzien servant aussi de support à un relais de téléphonie mobile demeurent et altèrent la qualité paysagère de ce site.

En 2005, le Syndicat mixte a commandé une contre-expertise pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile. Cette étude a permis de réduire de 15 à 5 mètres la taille de l'antenne. Et en attendant l'enfouissement d'une partie de ces lignes, le SMCGS projette de planter quelques jeunes arbres afin de pouvoir masquer à terme les locaux techniques.

Le refuge des Forquets

Le démontage des remontées mécaniques (deux téléskis) de la station de ski des Conques (dans le cadre de l'OGS 1), suite à l'abandon de son exploitation, a redonné au site un caractère «naturel» conforme à la toute proche Réserve naturelle de Prats.

Figure 103. Anciennes installations de ski des Conques (aujourd'hui démontées), © Syndicat mixte Canigó grand Site

Le chalet communal des Conques, gîte et restaurant, a retrouvé sa capacité d'accueil grâce à sa nouvelle gérance en 2007. Il fut un temps ouvert toute l'année, y compris gardé en hiver, et annonçait servir environ 5000 repas par an. Il semble que la situation soit beaucoup plus contrastée depuis 2013-2014, pour des raisons propres au gérant. La relative bonne qualité de la route forestière jusqu'aux Forquets génère une fréquentation du site parfois importante (cueillette des champignons) essentiellement hors des périodes d'enneigement.

> *L'accès par la route forestière (goudronnée) jusqu'à environ 1700 m d'altitude offre des possibilités de découvrir les paysages de haute montagne sans difficulté. Au-delà de cette limite, la piste en terre, dite de Roques Blanques, ne fait pas encore l'objet d'une réglementation spécifique. Elle reste ouverte, mais est difficilement carrossable, et la sécurité pour la circulation des véhicules de tourisme n'y est pas garantie (domaine privé). La pose d'un compteur par la Réserve naturelle de Prats, à environ 1700 m d'altitude sur cette piste, a permis d'enregistrer le passage de 4317 véhicules du 28 avril 2006 au 27 avril 2007. Cet enregistrement, en un point précis, seule référence de comptage, laisse présager une fréquentation générale importante du site, dont 60 % sont attribuables à du tourisme de «découverte paysagère» et 25 % aux diverses cueillettes. La Réserve naturelle prévoit l'installation d'autres compteurs de passage afin de vérifier l'efficacité des dispositifs prochainement mis en place pour limiter la pénétration des véhicules motorisés au bénéfice de la pratique de la randonnée* (SMCGS, Document d'objectifs Natura 2000).

La Réserve Naturelle de Prats-de-Mollo est celle qui dispose probablement des plus anciens comptages de la fréquentation automobile (piste des Forquets et de Roques Blanques) et pédestre. Ces données cumulées depuis 2007 se sont progressivement enrichies de captages permettant

d'affiner la connaissance du type de fréquentation de la Réserve et des périodes les plus attractives. La consultation de ces données permet d'affirmer avec le Conservateur de cette Réserve Naturelle que la fréquentation est très majoritairement celle d'un public local, valléen (Vallespir) voir communal. Ce qui explique, contrairement à tout ce que l'imaginaire d'un «grand site touristique» pourrait le laisser croire, que les pics annuel de fréquentation correspondent notamment aux périodes de récoltes des champignons et plantes (*coscolls*).

3. L'élaboration du contenu du programme «d'augmentation des flux» : soigner l'image du massif du Canigó et la reconstruire

L'analyse du travail conduit par le territoire du massif du Canigó permet de rendre compte d'un large répertoire d'actions et d'interventions qui chacune contribuent, à des degrés divers, à la gestion de la fréquentation. Certaines d'entre elles, sans doute spécifiques au Canigó, paraissent mériter un développement approfondi dans la perspective de comparaison avec d'autres Grands Sites.

3.1. La gestion des véhicules en altitude comme priorité

L'OGS a contribué à redéfinir la hiérarchisation des interventions publiques : en 2004 le SMCGS devait s'occuper avant tout de gérer la fréquentation automobile, prendre en main la problématique des pistes d'altitude et réhabiliter les sites «géosymboles» des Cortalets, de Mariailles et du Pla Guillem.

C'est dans cet esprit que de nombreuses actions ont été réalisées (ou sont en passe de l'être) par le SMCGS sur les pistes et les abords des refuges. Des arrêtés de circulation sont pris depuis 2004 pour canaliser la circulation sur les pistes du Llech et de Balaig. Une signalétique adaptée et dissuasive a été posée à l'entrée des pistes. L'accès y est interdit de nuit, la vitesse limitée à 30 km, et la piste de Balaig n'est accessible aux véhicules particuliers qu'à certaines heures de la journée. Seuls les transporteurs professionnels agréés par l'ONF peuvent l'emprunter à toute heure de la journée. Une Charte de bonne conduite est ainsi signée en 2010 par ces sociétés et des journées de formation ont été dispensées pour améliorer l'accueil de la part des chauffeurs jusqu'alors installés dans une logique de rente de prestation ne correspondant plus à la démarche qualitative dont se revendique la démarche Grand Site.

Au-delà de ces arrêtés de circulation, plusieurs aménagements ont été réalisés sur les pistes de Balaig, des Cortalets et de Marialles pour inciter les visiteurs à laisser leur véhicule privé et à prendre de l'altitude en marchant. La pénétration motorisée dans le périmètre du site classé fait particulièrement l'objet de toutes les attentions du SMCGS et de la DREAL qui supervise l'ensemble de ces initiatives. Dans la lignée des aménagements réalisés par le SIPARC avant même l'affaire du Pla Guillem, plusieurs aires de stationnement conçues pour être «dissuasives» ont été créées au départ des pistes. C'est notamment le cas au col de Milières (départ de la piste de Balaig, 2005) et au Col del Forn (départ de la piste du Llech, 2006). Une fois engagés sur la piste, l'arrêt des visiteurs motorisés est à nouveau sollicité par l'aménagement de zones de «fixation», selon la terminologie employée par le SMCGS : le refuge de Balaig, situé à mi-parcours de la piste du même nom a été réhabilité en 2007 et le Mas Malet, situé au premier tiers de la piste du Llech a été réhabilité en 2008. Ces deux aires ont été aménagées pour qu'elles deviennent elles-mêmes des objectifs de promenade

et non plus de simples lieux de passages. Des départs de randonnées sont possibles, des tables de pique-nique ont été aménagées et des points d'accès en eau ont été réhabilités. On note que dans une perspective patrimoniale, plusieurs de ces aménagements ont été réalisés en fer forgé.

Figure 104. Stationnement «anarchique» sur la piste du Llech en 2005, © SMCGS

Figure 105. Les abords du refuge des Cortalets après les travaux (2007), © ONF

Enfin, la gestion du stationnement aux abords des refuges a particulièrement été traitée. Depuis l'été 2010, l'accès aux refuges des Cortalets et Marialles est limité aux véhicules.

Figures 106 et 107. Barrières et réglementation contraignant l'accès aux véhicules, © SMCGS

Du côté de Marialles, l'aire de stationnement du Randé, située à mi-parcours de la piste, a été agrandie en 2010 pour devenir le terminus des véhicules de tourisme durant la saison estivale : les visiteurs doivent désormais effectuer 30 minutes de marche ou monter avec l'une des sociétés de transporteurs habilités à utiliser le dernier tronçon. Du côté des Cortalets, une barrière a été posée à 600 mètres en aval du refuge, obligeant tous les véhicules, y compris les transporteurs agrées, à stationner sur les aires spécialement aménagées à cet effet en 2006 au niveau du Ras des Cortalets, lieu de jonction entre les pistes de Balaig et du Llech.

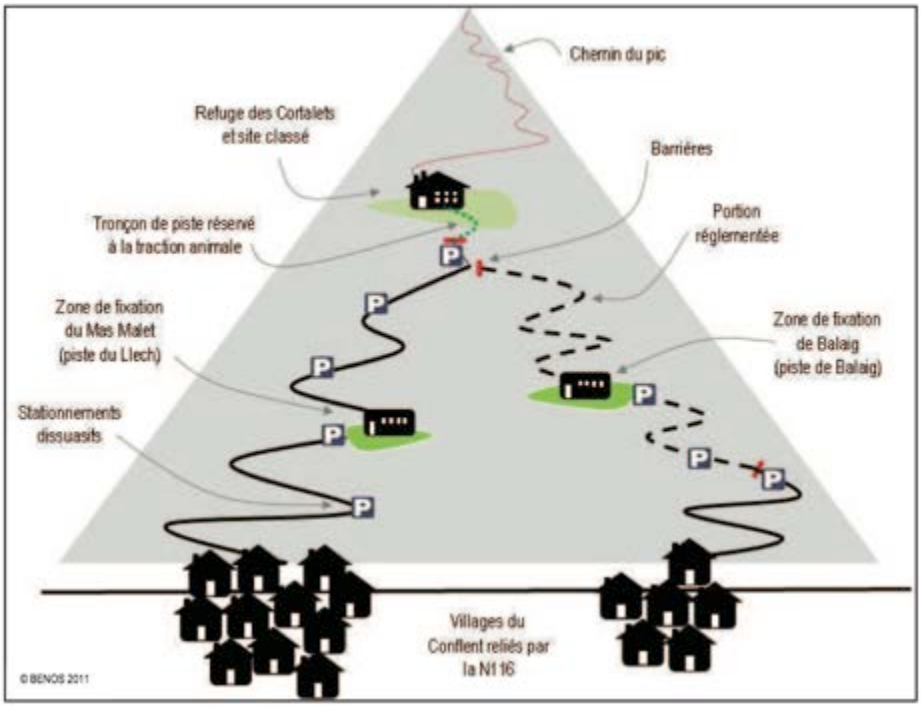

Figure 108. Schéma explicatif du plan de circulation 2010 (versant nord), © Rémi Bénos, 2011

L'ensemble des actions constitue une fierté revendiquée par le SMCGS dans son dossier de candidature au label grand Site de France déposé en 2011 auprès du Ministère : «*Pour la première fois dans l'histoire du Massif en général et dans l'histoire des refuges gardés en particulier, les zones aux abords de ces lieux de vie ont été totalement désengorgées de tout véhicule à moteur*» (SMCGS, 2011). Cet extrait illustre un rapport à la voiture radicalement différent de ce qu'il avait pu être avec le Syndicat touristique du Canigou. Mais au-delà de cette différence, il montre que la problématique du développement touristique dans le massif du Canigó demeure alors axée sur la fréquentation et l'accessibilité motorisée en altitude.

Cette problématique mobilise aujourd'hui deux imaginaires contradictoires : la nature empaysagée et «sauvage» *versus* la voiture «urbaine» et polluante. Cette opposition caricaturale est notamment diffusée et légitimée par l'arsenal conceptuel développé par le Réseau des Grands Sites de France. On a montré que la problématique de la gestion des véhicules avait été mobilisée pour créer du collectif et faire converger des expériences au moment de la création de ce Réseau (Bénos, 2011). Le RGSF est progressivement devenu l'un des experts reconnus au niveau national sur la problématique des mobilités dans les espaces naturels. Des publications, des séminaires, des conférences témoignent des différentes expériences menées par des structures membres du Réseau, au point que celui-ci est aujourd'hui en mesure de revendiquer la thématique des «Écomobilités» comme l'une de ses spécialités (grandsitedefrance.com, 2011).

Cependant, la problématique de la présence des véhicules dans les Grands Sites est bien plus complexe que celle d'une opposition duale. Les Grands Sites ont besoin d'être fréquentés pour demeurer «grands», notamment dans le domaine de l'économie touristique. Georges CAZES et Rémy KNAFOU rappellent à ce sujet qu'un lieu touristique «*n'existe que par et pour le tourisme, responsable de son invention*» (Cazes, Knafou, 1995 : 829). Il s'agit finalement de favoriser une fréquentation «différente». L'Opération Grand Site du massif du Canigó ne s'est donc pas limitée à réglementer les pistes d'accès et à dissuader les visiteurs de monter en véhicule jusqu'au site classé. De 2005 à 2008, le SMCGS a engagé de lourds investissements visant à sécuriser les talus et à améliorer la bande de roulement des pistes elles-mêmes. Il s'agissait directement de pouvoir

continuer à monter en voiture au refuge des Cortalets, la préfecture des Pyrénées-Orientales menaçant d'en interdire l'accès pour des conditions de sécurité. La menace fut prise au sérieux et le SMCGS réalisa les opérations nécessaires. Difficile de trouver la bonne formule pour justifier que des parkings de dissuasions soient créés en même temps que la circulation sur les pistes allait être améliorée. Le document publié et envoyé à la presse et aux élus comportait finalement le paragraphe suivant :

> *Garantir l'ouverture de notre massif est l'un des principes directeurs du programme d'action mené par le Syndicat Mixte Canigó grand Site. Ainsi, un vaste plan d'investissement sur les infrastructures d'accès a été mis en place, notamment sur les pistes du Llech (depuis Villerach), de Balatg (depuis Fillols) et du site des Cortalets, à 2150 mètres d'altitude. La complexité des problématiques de gestion du massif fait de ce plan d'investissement un ensemble d'actions complémentaires et interdépendantes : sécurisation des falaises, installation de grillages et réalisation de purges préventives pour sécuriser les falaises, pose de revers d'eau et refonte de la bande de roulement pour limiter l'érosion des pistes, création de parkings de dissuasion et signalétique préventive en basse altitude, mise en place du dispositif de traction animale, réaménagement du ras de Cortalets et revégétalisation des talus, restauration et valorisation des sentiers pédestres, etc. Chacune de ces réalisations permet de renouveler progressivement la fréquentation du massif, en reliant plus largement le piémont et les zones d'altitudes qui retrouvent le caractère paysager à l'origine de leur renommée* (SMCGS, 2008 : 16).

Le registre de «l'ouverture» de la montagne était ainsi mis en relation avec la volonté de relier le piémont et les zones d'altitude, conformément à l'objectif de favoriser les retombées économiques dans les communes. Ce registre visait à faire accepter localement les réglementations contraignant la circulation en montrant que le massif du Canigó demeurait une montagne accessible. La stratégie de développement Canigó 2020, *adoptée en 2015*, repose encore sur cette idée et lui donne finalement tout son sens.

Pour mieux comprendre cette problématique de gestion essentielle dans la mise en patrimoine du massif du Canigó, il semble pertinent d'analyser plus précisément la mise en place d'un projet original qui a pu distinguer le massif du Canigó au niveau national dans les années 2000 : celui de la traction animale.

3.2. La traction animale, un dispositif a la fonction symbolique cruciale pour le changement des pratiques de fréquentation dans le Canigó

Cherchant à limiter l'impact de la fréquentation touristique sans fermer l'accès au massif du Canigó, le SMCGS a joué la carte d'une action phare mettant en scène un type de mobilité douce par le dispositif de traction animale. La question de la mobilité est abordée par une approche cherchant à augmenter l'attractivité du massif en l'insérant dans une dimension patrimoniale visant à limiter les dégradations et les pollutions tout en l'ouvrant au plus grand nombre, y compris les personnes à mobilité réduite. C'est dans ce contexte que le dispositif traction animale va progressivement permettre de gagner la victoire symbolique de la mise en récit et de la mise en scène du massif.

Le dispositif de traction animale a été lancé en 2005 dans le massif du Canigó. Sa structuration est passée par différentes étapes : un partenariat avec le Haras National d'Uzès; une formation des cochers et *grums* en 2005; la location puis l'acquisition de chevaux par le SMCGS en 2006. Deux voitures hippomobiles ont été spécialement construites pour cette action et ont été acquises par le Syndicat Mixte en 2005. Ces deux calèches font les rotations par demi-journée, du jeudi au dimanche

durant la saison estivale sur le dernier kilomètre avant d'arriver au refuge des Cortalets. Ce dispositif sert essentiellement à acheminer les personnes à mobilité réduite, les visiteurs chargés, les enfants en bas âges. Les visiteurs sont préalablement invités à stationner leurs véhicules sur les aires de stationnement qui ont été aménagées en contrebas du point de départ de la traction animale. On va voir que ce dispositif est progressivement devenu une attraction pour elle-même, au point d'interroger le principe initial de protection.

Le transport était initialement payant (2 €). Mais la contribution financière était ridicule compte tenu des difficultés de gestion comptables qu'elle engendrait. Depuis 2008, le transport est gratuit et le nombre de passagers a sensiblement augmenté : 1200 personnes ont été transportées durant la saison estivale 2008, 1600 personnes durant la saison 2009, et 3100 personnes durant la saison 2010.

Le dispositif de traction animale, concrètement cela s'organise comment?

Après signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec les Haras nationaux d'Uzès, un appel d'offres est lancé pour choisir un prestataire qui sera en mesure de mettre à disposition du Syndicat mixte deux grooms et deux cochers, formé à l'attelage (BPJEPS) et qui auront la capacité physique et psychologique de travailler en zone de haute montagne (2000 à 2150 mètres d'altitude). Le personnel est embauché sur des contrats de 35 heures de travail hebdomadaires du jeudi au dimanche, 6 semaines. Le couchage et le repas du soir pour ces agents sont pris en charge par le Syndicat mixte.

Avant le début de la saison, un contrôle sanitaire des six Mérens est effectué au centre équestre UDSIS de Vernet-les-Bains. Après ce contrôle, les chevaux sont travaillés trois semaines avant le début de la saison — souvent en altitude, à Porta en Capcir. Les deux calèches sont entièrement révisées et les pièces — même légèrement défectueuses — sont changées, avant d'être acheminées sur site. Les écuries démontables (créées en bois et posées sur le sol, en Site classé) sont remontées, les clôtures remises en état, l'eau aux abreuvoirs est à nouveau branchée, du foin est livré trois à quatre fois durant la saison. Ce travail de maintenance est accompli par l'ONF qui groupe ces déplacements avec d'autres travaux prévus sur site ou lors de la descente des ordures du Chalet refuge des Cortalets, ceci dans un souci d'économie.

En partenariat avec l'ONF et la sous-préfecture de Prades, un arrêté de circulation est pris et interdit le passage des voitures particulières lorsque le dispositif est opérationnel. Le passage des transporteurs professionnels est toujours autorisé, mais on a pu observer une très bonne articulation entre les chauffeurs des transporteurs et les cochers; les transporteurs déposant les visiteurs au départ des calèches pour le dernier kilomètre. Le caractère «pittoresque» de la montée aux Cortalets en est ainsi renforcé, pour le plus

grand plaisir de tous les acteurs. Pour éviter le piétinement des pelouses aux Cortalets, autour des écuries, les chevaux sont descendus — à pied — du dimanche soir au jeudi matin à Fillols où ils sont parqués et surveillés au pré.

À la fin de la saison, les chevaux sont contrôlés par un vétérinaire, déférés et confiés au centre équestre. Durant l'hiver, les chevaux et les calèches sont mis à la disposition — gratuitement — des membres statutaires, mais également auprès du prestataire pour des concours hippiques et d'attelages. Le dispositif a également été déployé durant l'hiver pour des manifestations telles que Les Enfants de la Planète, avec Yann Arthus-Bertrand, pour l'inauguration d'une voie verte en Ariège, ou encore pour la journée de la randonnée à Porta.

Figure 109. Dispositif de traction animale : extrait du plan de gestion (2010)

Le projet de traction animale a été conçu dans l'idée de produire une image de «mobilité propre», pour compenser la fermeture des pistes tout en gardant la montagne et le Canigó «accessibles» à tous.

Conformément au programme de l'OGS signé en 2000, l'objectif était d'améliorer la gestion des véhicules en altitude et de ne plus donner l'image d'une aire de stationnement aux abords du refuge des Cortalets. Mais la configuration du site et l'état de ses accès ne permettent pas d'envisager la mise en place de navettes collectives sur le modèle du dispositif des Bouillouses. Des études de faisabilité de systèmes alternatifs sont lancées dès 2000 par le SIPARC et l'ONF qui sont alors maîtres d'ouvrage de l'OGS. Deux pistes sont alors privilégiées, la structuration d'un service de taxi 4x4 et l'introduction de la traction animale, mais aucune d'elles ne se concrétise dans un premier temps. Le système de navettes 4x4 semble inapproprié, car peu d'entreprises de transport sont intéressées par le projet[36] et que la viabilité économique du dispositif imposerait une tarification des passagers que les maîtres d'ouvrage de l'OGS jugent excessive. Quant à la traction animale, l'idée n'est pas abandonnée, mais l'ampleur du projet rend les responsables locaux dubitatifs à l'idée qu'elle soit effectivement mise en place un jour.

La création du SMCGS va accélérer ce processus. Fondé en 2002 par le Conseil général et présidé par Christian Bourquin, le SMCGS se saisit de la problématique en apportant les moyens humains et financiers qui faisaient jusqu'alors défaut. Les premières années du SMCGS sont consacrées à la structuration de sa gouvernance : il lui faut un local, du personnel, organiser son administration, se faire connaître. Il lui faut surtout faire sa place et trouver le bon équilibre entre le SIPARC, l'ONF et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales qui en sont les trois administrateurs. Peu de projets sont réalisés durant les deux premières années. À partir de 2004, un nouveau directeur arrive au SMCGS avec une feuille de route précise de la part de son président : prendre en main la question de la pénétration automobile du Canigó et faire reculer les voitures durant la saison estivale.

La mise en place de la traction animale et de tout son décorum a permis de faire accepter localement que les voitures n'accèdent plus au cœur du site classé (au niveau du Ras des Cortalets). L'évolution annuelle du point de départ offre la possibilité d'abaisser le niveau de la barrière fermant l'accès aux véhicules privés durant la saison estivale. En proposant une solution alternative, Le SMCGS

36 Des conflits entres les entreprises locales potentiellement candidates empêchèrent leur regroupement dans un syndicat des transporteurs du Canigó.

a souhaité montrer que la fermeture de l'accès aux véhicules motorisés ne signifie pas que l'on cherche à faire baisser la fréquentation du massif. La traction animale stigmatise les moyens d'accès motorisés sans pour autant remettre en cause l'objectif de profiter des retombées économiques de l'activité touristique du massif. En ce sens, la traction animale satisfait à la fois aux deux objectifs de protection et de développement du massif : protection de la nature et de l'environnement en limitant les nuisances et autres dégradations liées à la motorisation; développement local en suscitant une nouvelle attractivité et en créant huit emplois durant la saison estivale.

Figure 110. Traction animale dans le Canigó, © Rémi Bénos 2011/SMCGS

L'accueil des visiteurs est assuré sur le site des Cortalets par une dizaine de personnes dont la mission est de veiller à limiter l'impact de la fréquentation sur ce milieu fragile. Lors de la rédaction du cahier des charges et de ce paragraphe, l'équipe du SMCGS proposait, à travers l'expression de «valeurs de l'Opération Grand Site», que le public particulièrement hétérogène soit informé et préparé. Certains visiteurs se rendent pour la première fois «en montagne» et le SMCGS souhaitait ainsi leur proposer un accueil convivial et chaleureux, à l'image des représentations sociales et stéréotypales du «montagnard» (Debarbieux, 1995).

Le dispositif de surveillance était auparavant assuré par une prestation de l'ONF : un patrouilleur circulait en 4x4 sur les pistes d'accès aux Cortalets pour comptabiliser le nombre de véhicules et vérifier qu'il n'y en a pas davantage que la «capacité de charge du site». Le patrouilleur ONF assurait également une mission de contrôle des usagers du site classé : en tant qu'agent assermenté, celui-ci pouvait dresser des contraventions et était chargé de fermer les pistes en cas d'épisode pluvieux notamment en période de ressuyage. Sa présence relevait donc de l'approche sécuritaire de patrouille. Cette logique a évolué à partir de 2008 : le patrouilleur ONF a été remplacé par un patrouilleur équestre qui n'est plus assermenté et dont la mission principale a été réorientée vers «l'animation».

Figure 111. Patrouilleur équestre, été 2010, © Rémi Bénos 2011/SMCGS

D'autres étapes administratives ont concouru à la mise en place du dispositif de traction animale. Un arrêté préfectoral est notamment pris, chaque année, pour adapter la réglementation de la circulation sur les pistes du Llech et de Balatg. Préalablement, des discussions ont lieu entre le Directeur du SMCGS, le Sous-préfet de Prades et l'ONF qui sont gestionnaires, pour le compte de l'État, des dites pistes. Les premières années du dispositif, cette rencontre fut parfois tendue en raison des doutes du Sous-préfet concernant la pertinence du dispositif et la capacité du SMCGS à gérer la fréquentation sur le site. Ces échanges sont devenus routiniers depuis la saison 2008 qui a confirmé la maturité de l'opération. La publication de cet arrêté permet à l'État de contrôler l'application de la réglementation des sites classés et, surtout, d'assurer ses missions régaliennes de sécurité des accès routiers : le texte prévoit notamment la possibilité de fermer les pistes durant 2 jours à la suite de violents épisodes pluvieux. Cela constitue un outil de pression sur le SMCGS qui se donne alors pour mission de réaliser annuellement les travaux d'entretien des pistes, pourtant propriétés de l'État, dans l'objectif d'éviter une fermeture de l'accès en altitude en pleine saison touristique.

Le système de traction animale évolue chaque année, ce qui montre son importance pour l'image du site. Pour augmenter les cadences et structurer davantage le dispositif, le point de départ de la traction animale a donc été déplacé chaque année. Or le point de départ de la traction animale correspond au niveau de fermeture de l'accès motorisé pour les visiteurs. Autrement dit, le point de départ de la traction animale est marqué par une barrière en travers de la piste. C'est en cela que le dispositif contribue à la satisfaction des objectifs de «gestion de la fréquentation» portés par l'OGS. Mais pour augmenter les cadences (toutes les 30 minutes) avec le même nombre de chevaux et de calèches (l'investissement étant trop grand pour augmenter le cheptel et l'équipement), ce fameux point de départ marquant la fin de l'accès motorisé est — paradoxalement peut-être — progressivement remonté d'année en année. Certains paramètres techniques et logistiques ont également été pris en compte pour faire évoluer le dispositif. Concernant les véhicules privés, il fallait notamment installer la barrière au niveau d'une zone de stationnement suffisamment aménagée pour accueillir de nombreux véhicules. Concernant la calèche elle-même, il fallait une aire de retournement et un pourcentage de pente adapté à la traction des chevaux. Ces deux contraintes sont d'autant plus fortes qu'elles ont lieu dans un milieu fragile et sur des versants raides, ce qui rend les opérations délicates et limite la flexibilité du dispositif. Le choix de l'emplacement du point de départ était donc réduit. En définitive, le dispositif a été stabilisé en 2010 sur un tronçon d'à peine 600 mètres en aval du refuge des Cortalets : pour comparaison, les pistes de Balatg et du Llech font respectivement 13 km et 17 km de long. La traction animale est quantitativement anecdotique, si l'on peut dire. Ce qui la rend centrale dans l'action publique du SMCGS, c'est donc son importance symbolique. Ce dernier

kilomètre permet de sanctuariser le Pla des Cortalets et de consacrer son statut de haut lieu de montagne, jugé incompatible avec la présence de véhicules motorisés. Peu importe le coût du dispositif financé sur fonds publics : l'essentiel est de retrouver un site de Cortalets correspondant à l'imaginaire et à «l'esprit des lieux» qui lui sont attribués par les responsables du SMCGS notamment. Pourtant, l'invention des Cortalets comme haut lieu romantique est indissociable de l'usage de véhicules motorisés puisque la piste de Balatg a été créée pour cette raison précisément. C'est bien une question d'image et d'imaginaire dont il est question ici. L'évaluation des avantages de la traction animale ne se fait pas à partir d'indicateurs de biodiversité ou de facture énergétique : le bilan carbone des véhicules privés qui montent aux Cortalets est quasiment le même que s'il n'y avait pas de traction animale. Ce qui compte, c'est que l'image et le paysage du Canigó proposés aux visiteurs correspondent à celle d'un site précieux et fragile, resté naturel et authentique et qui mérite donc d'être préservé. L'esprit du lieu se diffuse aussi par les odeurs, les bruits et les images qui ne sauraient accepter la présence de véhicules motorisés. De surcroît, la traction apporte une visibilité importante à l'action publique. Les équipes du dispositif arborent les logos du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et la banderole du SMCGS décore les barrières des enclos à chevaux. Le processus d'appropriation par marquage semble à son apogée.

Figure 112. Traction animale aux Cortalets, en remplacement des 4x4, © Rémi Bénos 2011/SMCGS

La traction animale est un projet dont la dimension patrimoniale est indirecte, puisque l'objectif officiel et principal est la gestion de la fréquentation et de l'accessibilité. Mais dans l'esprit de ses protagonistes, la volonté de mettre en patrimoine le Canigó implique de faire reculer la pénétration automobile et de limiter ses souillures, visuelles, matérielles et symboliques. C'est la raison pour laquelle les calèches ont été fabriquées spécialement pour le Canigó et se sont inspirées de la forme des calèches des *trajiners* catalanes. C'est aussi pour cela que les montures initialement prévues étaient des ânes catalans, ce qui aurait permis de surcroît d'afficher une contribution à la pérennisation de la race. Mais pour des raisons pratiques, ils ont dû être remplacés par des chevaux de type mérens, dont on souligne partout l'origine voisine, ariégeoise et pyrénéenne…

Comment expliquer l'importance du dispositif de traction animale dans la politique grand Site menée sur le Canigó? Parce que la traction animale constitue le principal point d'ancrage à partir duquel une nouvelle mise en récit et une nouvelle mise en scène ont été rendues possibles. Ce

dispositif a donné de la légitimité au SMCGS en tant que maître d'ouvrage et structure opérationnelle innovante. C'est l'action qui lui a donné le plus de visibilité locale et nationale. La formule «les 4 pattes remplacent les 4x4» a frappé les esprits largement relayés par la presse régionale et même nationale. Cette action est plus largement apparue innovante à l'échelle des espaces naturels de montagne, ce qui a suscité un certain intérêt auprès du ministère responsable de l'Environnement et dans le petit monde des gestionnaires d'espaces naturels et des sites touristiques. Là aussi, la presse spécialisée s'est fait l'écho de l'expérience du Canigó en matière de mode de déplacements alternatifs dans les espaces naturels.

La visibilité et la reconnaissance acquise par l'intermédiaire du dispositif de traction animale reposent également sur l'innovation technologique associée à ce projet. Un projet transfrontalier a été monté pour le développement d'un moteur électrique et solaire qui soulagerait la traction des chevaux, permettant ainsi d'allonger la distance (donc de rabaisser le nombre de voitures) et d'augmenter les cadences. En effet, les capacités physiques des chevaux constituent une contrainte pour l'abaissement du niveau de stationnement des voitures qui implique l'allongement du temps de parcours. Ces contraintes ont tenté d'être contournées par le montage d'une opération de coopération transfrontalière avec la Comarca del Ripollès et *Institut Politecnic Ripolles desenvolupament* dans le cadre du programme LEADER porté par le Pays Terres Romanes. Les partenaires catalans du SMCGS souhaitaient bénéficier de l'expérience du SMCGS à travers des journées de formation et d'échanges (leur but était de monter un produit touristique basé sur la traction animale dans le Ripollès), tandis que le SMCGS espérait bénéficier de leurs compétences techniques et technologiques pour la conception et la réalisation du moteur électrique et solaire. Cette dimension «innovation technologique» associée à la dimension «programme européen transfrontalier» a fortement contribué à asseoir la crédibilité du Syndicat Mixte Canigó grand Site dans le paysage institutionnel local et donc à légitimer ses actions. Il a dès lors été associé aux mots clés d'innovation technologique, de programme européen et de projet transfrontalier, ce qui a contribué à lui conférer une notoriété croissante. Les structures partenaires doivent désormais compter avec une structure solide et puissante sur le Canigó. Structure qui a désormais, grâce à la traction, mieux balisé son domaine de compétence.

La traction animale a permis de positionner le SMCGS comme structure capable d'allier la tradition et l'innovation, comme le soulève le titre de l'article publié dans la revue *Espaces naturels* en 2006 : «*L'authentique, c'est très technique*» (Espaces naturels, 2006). Elle s'est progressivement imposée comme l'action phare du SMCGS et de la stratégie de reconnaissance du «Grand Site». Le Président du SMCGS en a fait le symbole de la notion «d'écologie républicaine» qu'il revendique à l'échelle du département. La traction animale a permis de marquer le changement de politique de gestion dans le massif du Canigó en modifiant radicalement l'image de «montagne à 4x4» qui lui était attribuée jusque dans les années 1990. Autrement dit, il a été plus simple et plus efficace de mettre des chevaux à la place des 4x4 que de tenter de les interdire de front.

L'analyse du dispositif de traction animale révèle l'interdépendance des impératifs de gestion d'un espace d'une part, des valeurs portées par un dispositif public d'autre part, et enfin des enjeux politiques de l'accès aux hauts lieux. Ici, la dimension mémorielle des processus de patrimonialisation ne relève pas d'une mémoire sociale telle qu'elle a pu s'exprimer dans le projet de Route du fer. C'est la mémoire de la dégradation et de la fragilité, alimentée par les ressorts de la patrimonialisation, qui jouent un rôle actif dans l'avènement d'une figure de la patrimonialisation originale : celle d'une montagne protégée, mais ouverte et accessible à tous. La dimension spatiale de cette figure est radicalement différente de la figure de la montagne habitée par une mémoire sociale. Ce ne sont plus les villages et les sites miniers qui constituent les «*lieux de condensation*» de la montagne Canigó (Debarbieux, 1995). Ce sont désormais le site classé et les pistes qui y conduisent. La figure de l'ouverture implique d'agir sur des lieux contrôlés, mais n'est pas incompatible avec celle de la

montagne habitée. Chacune d'elle correspond à des territorialités politiques différentes, celles du SIPARC (post-1995) et celle du SMCGS.

Le rôle très symbolique qu'a pu jouer la traction animale pour faire accepter la fermeture progressive des accès routiers en altitude et leur réglementation contraignante se vérifie enfin avec l'arrêt, en 2015, de ce dispositif. Compte tenu du coût de fonctionnement très élevé, en rapport avec la faible efficacité en matière de transport de personnes, le SMCGS a décidé de mettre un terme à cette expérience de 10 années qui aura durablement marqué le changement d'image du Canigó et les types de fréquentations (automobile versus pédestre) souhaités. L'arrêt de ce dispositif semble avoir été accepté et intégré par l'ensemble des acteurs engagés sur le projet depuis 10 ans, signe sans doute révélateur de l'acceptation des évolutions de réglementations et de fonctionnement du site progressivement mis en place depuis 2005.

3.3. Les revégétalisations comme outil de gestion de la fréquentation

Dès le lancement de la dynamique Grand Site dans le massif du Canigó, c'est-à-dire suite à l'affaire du Pla Guillem et à la reprise en main de l'État sur les destinées du Canigó, les premières actions envisagées visent à revégétaliser les zones jugées comme étant les plus dégradées. La mobilisation des techniques de restauration écologique est très courante dans les Opérations Grands Sites. Elle renvoie directement à la rhétorique de la dégradation et de la fragilité des sites, développée par les penseurs de la politique grand Site. La revégétalisation est appréhendée sur le mode de la réparation, voire du soin médical si l'on s'en tient à la dimension éthique et normative de ces dispositifs.

Figure 113. Révégétalisation sur le Pla Guillem en 1997, © SMCGS

Les techniques de revégétalisation sont devenues un des outils clefs du génie écologique de réhabilitation des milieux en zone de montagne, de nombreux chantiers ont été engagés dans ce domaine dans ce massif (notamment par la restauration de pelouses alpines sur domaines skiables, etc.). Pour le gestionnaire qui les mobilise, l'objectif est d'abord d'assurer la préservation d'une

ressource touristique, impliquant le maintien de l'attractivité d'un haut lieu qui en est le produit support. Le génie écologique est donc mobilisé dans une approche *fonctionnaliste* : l'emprise du végétal est un moyen d'assigner une fonction précise à différents lieux d'un Grand Site et ainsi à contrôler la fréquentation. Les revégétalisations sont mobilisées comme réponses techniques à des problématiques vives de dégradation d'une part et, d'autre part, comme outil de gestion de la fréquentation touristique.

Les OGS ont été conçues pour réhabiliter des sites qui, à un moment donné, ont été considérés comme étant «dégradés». Autour de cette problématique de la dégradation s'opère une tension entre systèmes de valeurs et systèmes d'acteurs qui trouve un point d'ancrage dans les chantiers de revégétalisation. C'est la raison pour laquelle une OGS, à travers ses opérations de réhabilitation, consiste d'abord à préserver la ressource touristique qui n'est autre que le paysage du site lui-même, ce qui implique de maintenir son attractivité. Le génie écologique a été mobilisé dans le Canigó selon une approche particulièrement fonctionnaliste, qui répond à des objectifs précis et localisés sur des sites considérés comme les révélateurs de l'état de dégradation du massif[37] : ce que l'on peut appeler des géosymboles.

Le premier de ces projets consiste à revégétaliser le Pla Guillem. C'est l'une des principales actions pilotes mises en place dès 1997 pour le lancement de l'OGS. Elle marque le début de la prise en main du massif par les autorités. L'état d'esprit est à l'urgence face à l'érosion des sols due à la tranchée et à la divagation des véhicules depuis plusieurs décennies. Mais la revégétalisation du Pla Guillem est surtout une action hautement symbolique. Ce projet marque l'arrêt définitif de la fréquentation motorisée sur le Pla Guillem et, au-delà, implique la fermeture de la piste intervallées. C'est un rêve qui s'effondre pour certains, une grande victoire pour d'autres; avec ce projet débute une politique de «recul» des véhicules dans tout le massif. De symbole de la modernité permettant de faire communiquer deux vallées, la piste est progressivement perçue comme la trace d'un mode de développement touristique obsolète : sa revégétalisation consiste donc à l'effacer.

37 Cela correspond aux observations qui ont été faites pour toute OGS qui, à leur lancement, prennent d'abord la forme d'une accumulation d'opérations de réhabilitation concernant des zones de stationnement, de chalandises, de promenade, etc., sans véritable projet territorial (Duval, Gauchon, 2007).

Figure 114. Revégétalisation sur le Pla Guillem en 2010, © Rémi Bénos

Conformément aux objectifs que se fixe le dispositif et à l'historique du massif, le second chantier de revégétalisation initié dans le cadre de l'OGS concerne le secteur des Cortalets. Il s'agit là encore d'un programme d'actions pilotes concernant la période 1999-2000, ce qui conforte l'idée que la revégétalisation a été envisagée comme l'un des principaux outils de réhabilitation du massif par les gestionnaires. L'expérience de la revégétalisation commencée sur le Pla Guillem est mobilisée. Il s'agit pourtant d'une opération fondamentalement différente. Ici, les travaux relèvent d'une approche visuelle et esthétique. Il n'y a pas forcément de grands problèmes d'érosion ou d'instabilité des milieux, même si des justifications d'ordres écologiques sont légitimement avancées. La réhabilitation du site relève davantage de la mise en scène d'accueil du public : il s'agit des Cortalets, haut lieu de fréquentation, de contemplation et de consommation. C'est à partir de ce lieu que le grand public est tenté de juger de l'état du massif dans son ensemble, tout simplement parce qu'il est le plus

fréquenté. Au-delà de la pleine saison touristique, les Cortalets revêtent également une forte dimension culturelle pour des formes contemporaines de rites catalans collectifs tels que *la Trobada* (fête de la St Jean) ou individuels (monter au Pic depuis les Cortalets pour fêter un évènement personnel, sous forme de pèlerinage). Monter aux Cortalets c'est, en quelque sorte, déjà être au Canigó. N'oublions pas qu'à cette époque, les véhicules continuent de stationner sur les pelouses aux abords du refuge et en bordure de piste. L'objectif est de limiter l'impact des pratiques et des usages de ce site qui est le plus fréquenté, qu'il s'agisse du piétinement, des places à feu, etc. La revégétalisation est l'une des modalités d'un projet plus global de mise en scène des Cortalets. Elle ne participe pas d'un dispositif de limitation de la fréquentation ou d'interdiction d'une pratique particulière comme sur le Pla Guillem. Il s'agit de rendre le site plus agréable, esthétique, c'est-à-dire de le mettre en conformité avec les représentations monumentales et paysagères qui en font une ressource et le rendent attractif. La revégétalisation permet notamment de canaliser les flux de marcheurs : la présence ou l'absence de végétal indique si le visiteur a la droit de poser le pied en bord de chemin ou non. Suivant en cela les objectifs d'une OGS, il s'agit d'en faire un lieu d'accueil correspondant à l'image qu'en ont les visiteurs, de mettre en cohérence la configuration spatiale du site et les normes esthétiques qui ont présidé aux fonctions touristiques du lieu pour renforcer son caractère «montagne».

En se préoccupant en priorité de ces deux sites, les chantiers de revégétalisation marquent une rupture politique et conceptuelle portée par l'OGS dans le massif du Canigó. Ce sont deux hauts lieux structurants et complémentaires. Le Pla Guillem est celui de la nature sauvage, trop longtemps souillé par les véhicules motorisés. Depuis 1994, il est indirectement devenu le haut lieu d'une lutte pour une autre montagne que celle des pistes d'altitude. Le site des Cortalets est quant à lui le haut lieu touristique et culturel. C'est la carte postale, l'icône paysagère. L'invention du Canigó comme haut lieu touristique est indissociable de l'invention des Cortalets au début du 20^{e} siècle par le CAF qui l'équipe de refuge et d'accès routier. Autrement dit, dès leur lancement, ces deux projets de revégétalisation marquent le passage à une nouvelle étape dans l'action publique de protection et de développement du Canigó.

Le troisième et dernier chantier de revégétalisation, de nature différente, n'en est pour l'heure qu'au stade de projet. Il concerne le tronçon «sud» de la route intervallées aménagée au début des années 1970. Située en partie dans la Réserve naturelle de Prats-de-Mollo (piste de Roques Blanques), mais non réglementée, la piste est encore utilisée aujourd'hui pour de multiples usages (tourisme, élevage, etc.). À l'initiative du Syndicat Mixte Canigó grand Site, son état technique a fait l'objet d'une étude en 2007 qui a conclu que son impact sur les milieux était majeur et engendrait une forte dégradation. Elle constitue également une «balafre» paysagère pour le Vallespir qui a débouché sur des propositions d'intervention autour de deux volets de génie civil (stabilisation des talus par pose de géotextile, de gabions et enrochements) et de génie écologique (opération de végétalisation de talus par plantation ou repiquage de gispet, fétuque, genévrier, pin à crochet). L'un des enjeux majeurs étant de «cicatriser», selon l'étude, l'impact paysager créé par les hauts talus de la piste. Mais le gestionnaire se montre particulièrement prudent : quinze ans après l'affaire du Pla Guillem, certains acteurs défendent encore l'existence d'une liaison avec le Conflent et ne cessent de rappeler le fait que cet équipement a été financé en partie par la commune pour un usage avant tout pastoral. Pour eux, le risque serait de reconnaître que cette piste est source de perturbations environnementales, ouvrant la voie à l'effacement progressif de l'équipement routier, donc mettre un terme définitif au projet de route intervallées. Dans ce contexte, le projet de revégétalisation revêt une dimension «intermédiaire» et joue un rôle de proposition consensuelle entre le débat manichéen posé en termes de fermeture ou d'ouverture de cette piste. La végétalisation des talus sert d'outil de médiation : le SMCGS ne peut fermer les yeux sur l'un des derniers points noirs du massif en termes de pénétration automobile en altitude. L'administration, la DIREN et le ministère sont restés longtemps en attente vis-à-vis du SMCGS. En proposant ce projet de végétalisation en 2007, le SMCGS a pu agir sans pour autant trancher entre deux options antagonistes et s'engager en douceur sur un terrain délicat où sa

légitimité de gestionnaire n'était pas évidente. Depuis, de nouveaux travaux ont été réalisés par le SMCGS en 2012, parallèlement aux nouvelles réglementations intégrées au plan de circulation du massif.

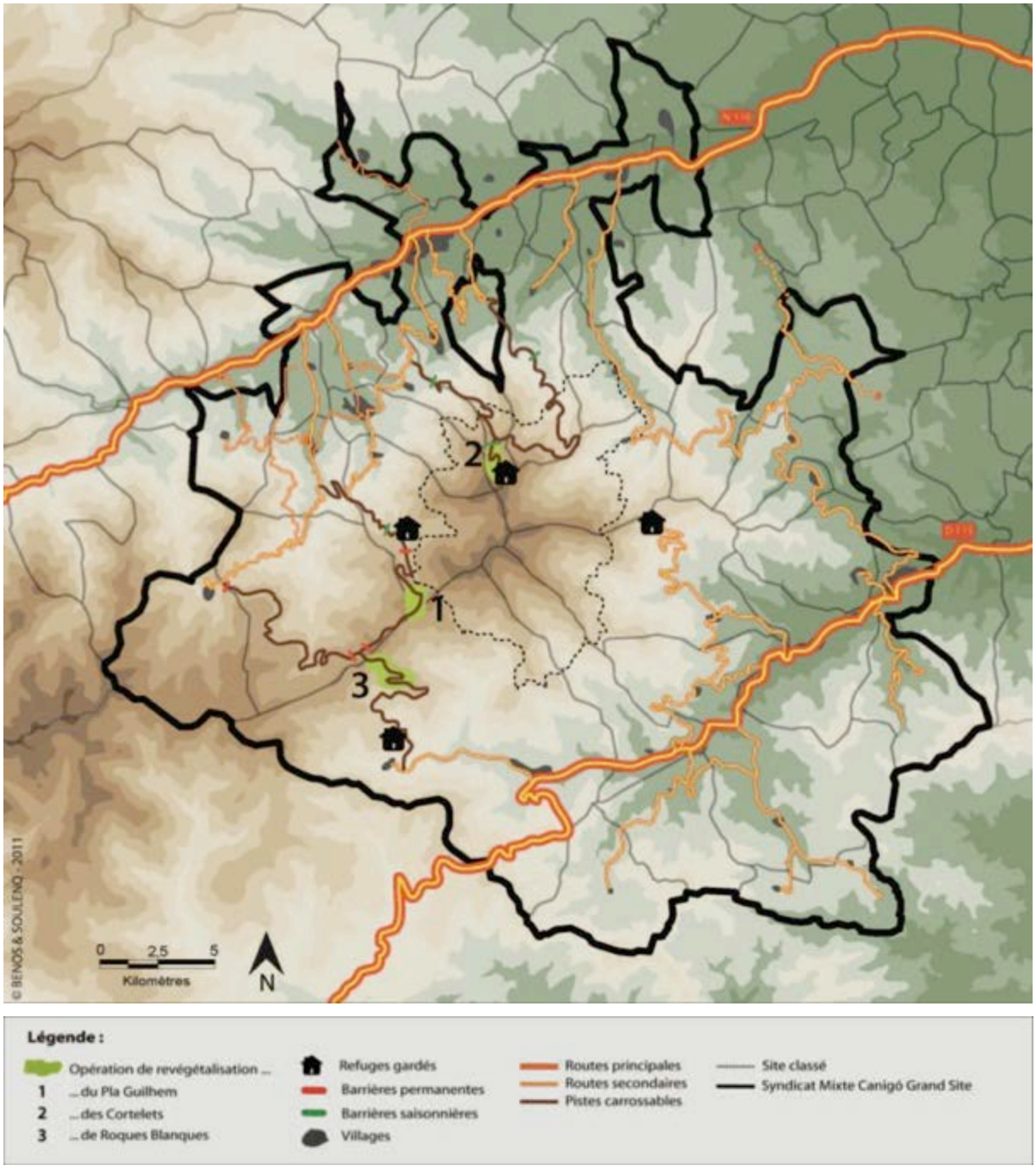

Figure 115. Les opérations de révégétalisation menées dans le cadre de l'Opération Grand Site, © Rémi Bénos 2011

La revégétalisation permet par ailleurs d'élargir l'horizon des possibles et d'imaginer de nouvelles orientations, non seulement pour diminuer l'impact visuel des pratiques touristiques et pastorales, mais aussi pour «normer» les comportements et contraindre les usages du site. De multiples réaménagements sont rendus possibles par les techniques de végétalisation, dans la mesure où les traces laissées par les travaux seront ensuite dissimulées par le végétal. Au-delà de leurs spécificités propres, ces trois derniers chantiers montrent bien le rôle que peut jouer la végétalisation en tant qu'outil de gestion d'un territoire pour une structure qui doit s'inscrire dans un référentiel de haute valeur environnementale et donner à voir ses compétences et ses capacités dans ce domaine. À ce niveau, la végétalisation, mais également la traction animale ont été des instruments de publicisation des actions entreprises par le Syndicat sur le massif. Elles ont permis d'afficher ses compétences de gestionnaire de site auprès des partenaires institutionnels du département et de la région, auprès des habitants, des acteurs socioprofessionnels et bien entendu auprès des visiteurs. Certains chercheurs estiment à ce propos que la végétalisation, en intervenant directement sur la configuration du substrat géomorphologique, procède à un véritable marquage du site que l'on peut considérer comme sa «propre signature» (Verschambre, 2008) : ces travaux de revégétalisation témoignent ainsi du changement de gouvernance dans la conduite des aménagements du massif avec l'arrivée du SMCGS. Ils révèlent à la fois le souci du nouveau gestionnaire de se légitimiter, et de la volonté de reprise en main par l'État faisant à nouveau de l'ONF sa cheville ouvrière. C'est la raison pour laquelle la revégétalisation permet d'aborder les «traces» laissées par la fréquentation du site à travers une dimension que l'on peut qualifier de charnelle (Greish, 2003), mais aussi de projeter cette action-pilote dans le référentiel scientifique des Réserves naturelles. Ce dernier oblige en effet à revégétaliser avec des espèces endémiques, ce qui revêt un caractère expérimental pour ce type de milieu de haute montagne méditerranéenne. Le Canigó devient ainsi un nouveau site pilote de la recherche en génie écologique à l'échelle du massif pyrénéen, légitimé par le partenariat engagé avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen et l'Office National des Forêts. Il s'agit de légitimer le gestionnaire dans le domaine de la conservation et donc de l'extraire du seul champ du développement touristique.

Conclusions : l'émergence d'un projet de territoire qui implique de penser concrètement le redéploiement de la fréquentation touristique

L'après labellisation : préserver par un ***autre*** tourisme?

L'obtention du label «Grand Site de France» en 2012 constitue un moment de rupture dans l'itinéraire du Grand Site. Plusieurs changements d'ordre avant tout politiques, institutionnels et organisationnels vont peu à peu bouleverser la façon de gérer la problématique de la fréquentation touristique du Massif du Canigó. Ces changements sont à la fois internes à la structure gestionnaire et externe, puisqu'un ensemble de réformes nationales modifient en profondeur l'organisation territoriale locale et régionale. Dans ce concert, le Massif du Canigó semble en ressortir gagnant : la structure gestionnaire en sort renforcée dans son fonctionnement et dans ses missions, avec des objectifs qu'elle estime atteints : *«De ce point de vue, l'on peut dire que le plan d'action a permis de répondre à ce besoin de "réparation" de secteurs dégradés du fait d'une attractivité et d'une fréquentation mal contrôlée et "d'encadrement" des pratiques et usages du site, par ailleurs très approprié localement au-delà des visiteurs extérieurs à ce dernier»*[38].

On peut ainsi considérer que la période de limitation des dégâts causés par la fréquentation touristique des années 1980-2000, précédent la première OGS, est aujourd'hui achevée. Et l'on peut également estimer que la période de «réparation» et de remise en état du massif du Canigó, qui constituait le cœur de la deuxième OGS, devient nécessairement minoritaire compte tenu des efforts réalisés sur le site. Jusqu'à la labellisation, le gestionnaire réalisait avant tout des investissements matériels dans différentes opérations d'aménagements sur les accès et le site classé. Il consacre désormais davantage d'argent et de temps-agent dans l'animation d'un projet de territoire en émergence revendiquant fièrement une dimension ouverte et participative.

Cette dynamique renouvelle la place qu'occupe le dispositif d'Opération grand Site lui-même dans la stratégie territoriale. L'OGS n'est plus le dispositif dominant et quasi hégémonique du gestionnaire, tel que c'était le cas jusqu'en 2012 (y compris avec la montée en puissance de Natura 2000 à partir de 2010), c'est désormais — en 2016 — un des dispositifs parmi d'autres dont dispose le SMCGS pour bâtir un projet de territoire et mener à bien sa stratégie de développement. Cette évolution traduit celle de la place qu'occupe la gestion de la fréquentation touristique dans son champ d'action : il s'agit d'un domaine d'intervention de plus en plus mis en retrait, qui contraste avec l'avènement d'une ingénierie touristique en développement visant à faire du Canigó une véritable destination de tourisme de nature. Notre analyse montre qu'il ne s'agit pas pour autant de réaliser moins d'efforts sur la question de la fréquentation, mais plutôt de déployer de nouvelles actions au-delà de cette seule thématique.

Ces évolutions politiques, institutionnelles et organisationnelles qui demeurent les moteurs du changement

38 « Quels enseignements tirer de la mise en œuvre du plan d'actions 2007-2016 de l'OGS Massif du Canigó ?», note interne du Syndicat Mixte Canigó Grand Site diffusée en 2016 à ses membres.

Chercheurs, techniciens et élus savent combien la question de la fréquentation touristique dépend fortement de la décision politique. Le Massif du Canigó en est l'illustration parfaite. Nous avons déjà montré que les 3 principaux changements de gouvernance correspondent à des changements de projet, d'orientation, de façon de concevoir ce qui *fait ressource* dans le massif du Canigó : du *Syndicat Touristique du Canigou* (1966) au *Syndicat intercommunal pour l'Aménagement rationnel du Canigou* (1983) au *Syndicat Mixte Canigó grand Site* en 2002). Chaque nouvelle structure vient conforter et institutionnaliser ce qui n'était jusqu'alors qu'une tendance prise par la défunte structure précédente. Les changements opérés dans et pour la structure gestionnaire entre 2012 et 2016 n'échappent pas à la règle.

L'originalité de la rupture récente réside dans le fait qu'il n'y a pas création de nouvelle structure, mais évolution radicale — sans pour autant que ce soit annoncé comme tel — du Syndicat Mixte Canigó grand Site durant cette période. C'est sa place dans le paysage institutionnel et son redimensionnement qui sont facteurs de changement.

Les réformes territoriales ont été nombreuses ces dernières années : reforme des collectivités territoriales (2010); modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (2014), délimitation des régions, élections régionales et départementales (2015), nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe, 2015).

Quatre éléments nous semblent incontournables pour l'analyse :

1. C'est d'abord en matière d'intercommunalité que le paysage territorial a le plus évolué depuis 2010-2012, comme partout en France. Cinq intercommunalités existaient sur le périmètre du Grand Site en 2009 (Conflent, Canigóu Val Cady, Vinça Canigóu, Haut Vallespir, Roussillon Conflent). Les dernières réformes, incitant à la fusion de structures, expliquent qu'il y ait depuis 2015 seulement trois intercommunalités : CC Conflent Canigó, CC Haut vallespir Sud Canigó, CC Roussillon Conflent.

2. La disparition du GIP Terres Romanes en Pays Catalan (Pays et GAL éponyme), en conséquence des lois de 2010 et 2011, correspond aussi à une volonté de simplification territoriale et de réduction de la dépense publique. La dissolution est définitivement officialisée en 2016, mais l'activité du GIP avait été réduite dès 2013 avec le transfert de l'ingénierie et des moyens du vers le Syndicat Mixte. On peut considérer que l'obtention du label GSDF en 2012 a compté dans cette «fusion».

3. En application de la loi du 17 mai 2013 «relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral», de nouveaux cantons sont créés dans les Pyrénées-Orientales. L'un de ces périmètres électoraux les plus remarqués est le désormais fameux «Canton du Canigou», né en 2014 de l'agrégation de toutes ou partie des cantons d'Arles-sur-Tech, Vinça, Prades, Prats-de-Mollo la Preste, Olette et Céret. Si les cantons ne constituent qu'un périmètre électoral parmi d'autres, il nous semble tout à fait important de relever le fait que l'État ait consacré le massif du Canigó dans un tel découpage à cheval sur deux vallées (et deux ex-sous-préfectures) et autour de cette montagne. Cela est révélateur de la montée en puissance du Canigó qui est, en 2015, un des objets d'action publique reconnus et politiquement puissants dans le département. Ce nouveau canton vient définitivement consacrer la volonté de faire du Canigó l'objet fédérateur des deux versants (Conflent et Vallespir).

4. Enfin, cette période de recomposition du paysage institutionnel dans lequel s'inscrit désormais la gouvernance du massif du Canigó connaît un dernier bouleversement, et pas des moindres : la création de la région Occitanie, née en 2016 de la fusion de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Cette évolution aura des conséquences sur le projet

de développement et de préservation du Canigó a plusieurs niveaux : en premier lieu, le rapport entre les Grands Sites de France et les Grands Sites Midi-Pyrénées, conflictuels, devra être arbitré par la nouvelle collectivité régionale; en second lieu, l'insertion du Canigóu dans la politique de massif des Pyrénées pourrait être renouvelée à l'avantage de ce dernier.

À ces principales évolutions, du contexte territorial s'ajoutent deux éléments non négligeables pour comprendre le positionnement que le Grand Site du Canigó doit désormais tenir sur ces deux versants. Côté Vallespir, le «Pays d'Art et d'histoire transfrontalier des vallées catalanes du Tech et du Ter», né en 2010, est devenu en 2016 un GECT (Groupement européen de Coopération territoriale). Il concerne tout le versant sud du massif du Canigó (le Vallespir). Côté Conflent, le PNR des Pyrénées Catalanes a renouvelé sa Charte en 2014 et deux communes du Grand Site l'ont intégré : Taurinya et Fillols. Notons que ces communes permettent symboliquement au PNR d'étendre son périmètre jusqu'au sommet du pic du Canigó.

La montée en puissance du gestionnaire et le développement d'une approche territoriale transversale

Les évolutions réglementaires ont donc remodelé le contexte territorial dans lequel s'inscrit désormais le projet Canigó, et cela a des conséquences sur les nouvelles missions que se donne le «nouveau» SMCGS.

L'évolution de la composition de l'équipe technique du SMCGS est une donnée essentielle dans le passage à la stratégie *Canigó 2020*. Souvent peu prise en compte par les chercheurs, elle est incontournable pour expliquer les facteurs de changements dans la trajectoire de développement territorial. Quantitativement, la capacité d'action du SMCGS est passée de 2,5 ETP en 2010 à 8,5 ETP permanents en 2016. Son budget a par ailleurs quasiment doublé sous l'effet de deux éléments : l'arrivée de nouveaux membres contributeurs et le développement d'une ingénierie de projet et financière. Mais cela témoigne aussi d'évolutions qualitatives. Désormais les compétences des techniciens permettent au Syndicat de se positionner sur des appels à projets et des dispositifs contractuels pour mobiliser des subventions (pour ses projets, mais aussi pour ceux de ses partenaires). Cette posture est nouvelle : le SMCGS ne s'inscrivait pas, jusqu'en 2012, dans une posture de structure de développement local de ce type. Cela se concrétise également par l'insertion du Canigó dans des réseaux de coopération internationale, tels que le récent «Emblematic Mediterranean mountain network» dont le SMCGS est l'initateur[39].

Nous considérons que c'est la fusion avec le Pays Terres Romanes en Pays Catalan, ex-GAL LEADER notamment, qui a permis ce changement de posture de seul «gestionnaire» de l'Opération grand Site en site classé à celle d'animateur de projet territorial en 2016. Le Directeur de l'actuel SMCGS était celui de l'ex-Pays Terres Romanes : cette évolution incarne à elle seule l'évolution des compétences et des missions du gestionnaire qui font que la question de la gestion de la fréquentation touristique est aujourd'hui diluée dans un projet plus ambitieux.

Le SMCGS a fourni un important effort de reformulation de ses missions et de son fonctionnement depuis 2013, dans l'objectif d'élaborer une nouvelle stratégie de développement et de «digérer» les multiples changements institutionnels que nous avons soulignés. Surtout, le SMCGS a dû se positionner vis-à-vis des nombreuses communes héritées de l'ancien Pays et qui se trouvent désormais intégrée au projet «Grand Site», même si elles ne sont pas dans le périmètre du Grand Site

39 Ce réseau émergent bénéficie d'un programme Interreg MED depuis 2016. Plus d'informations : http://www.mountainpartnership.org/news/news-detail/ru/c/292383/

de France. Cet effort de reformulation s'est matérialisé par la production de plusieurs documents internes de qualité, adressés aux anciens et aux nouveaux membres, dont celui ci-dessous qui présente la manière dont le gestionnaire met lui-même en récit sa propre trajectoire :

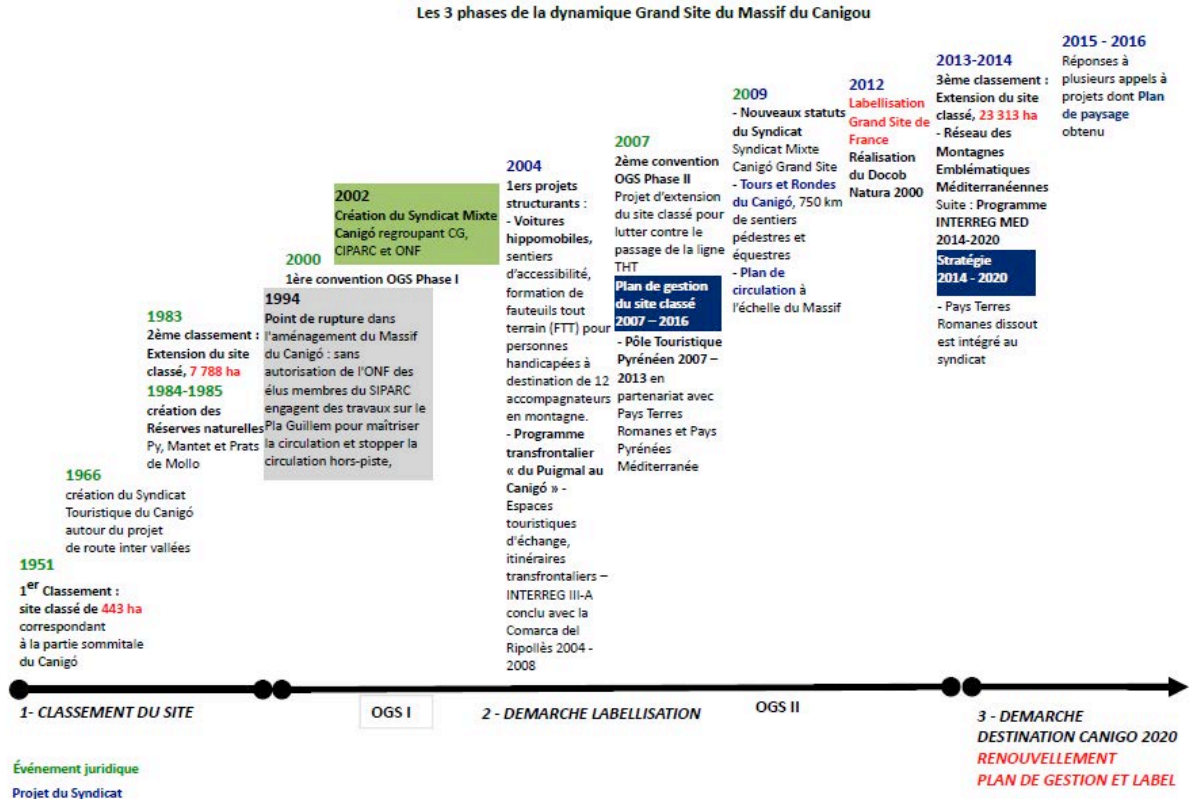

Source : «Les 3 phases de la dynamique Grand Site du Massif du Canigó», document interne du Syndicat Mixte Canigó grand Site (2016).

Signe de la rupture que constitue la fusion avec le Pays et le renouvellement de l'équipe technique, ces dernières années sont marquées par la multiplication de nouvelles orientations thématiques lancées par gestionnaire :

- Schéma directeur des activités de pleine nature (2015),
- Schéma directeur d'interprétation du patrimoine culturel (2015),
- Stratégie touristique de la destination (2015),
- Stratégie de communication et charte graphique (2015),
- Plan de paysages du massif du Canigó (2016/2017)

Ces cinq stratégies thématiques peuvent à la fois renforcer l'Opération Grand Site, autant qu'elles diluent de façon promotionnelle l'importance jusqu'alors accordée par le SMCGS à la question de la fréquentation touristique.

L'une des principales conséquences de la fusion avec l'ex-Pays, à prendre en compte pour comprendre la place qu'occupe désormais la question des impacts de la fréquentation touristique pour le gestionnaire, est l'élargissement du périmètre d'action du SMCGS. De 39 communes membres en 2012, le SMCGS compte en 2016 désormais 64 membres. Cela correspond à une

extension considérable de son périmètre d'action. Mais le périmètre de l'Opération grand Site, lui, n'a pas changé. De fait, le gestionnaire est dans l'obligation de donner du sens à cette situation : les communes hors OGS doivent bénéficier de l'action du SMCGS qui ne peut donc limiter son action à la préservation du site classé. Les missions du Pays et les moyens du GAL sont par ailleurs maintenus par le Syndicat Mixte Canigó grand Site qui, de fait, redéploie de façon importante son champ d'action.

Cet élargissement spatial et opérationnel du SMCGS paraît des plus intéressants pour le Grand Site du Canigó. Les communes du piémont et des balcons du Canigó sont désormais intégrés au projet de massif. Ces communes, qui étaient jusqu'alors extérieures au Grand Site, sont pourtant celles qui offrent les plus beaux points de vue sur les paysages et le décorum pyramidal de ce fameux *Pic* du Canigó. Elles participent donc désormais au projet de territoire fondé sur la structuration d'une destination de tourisme de nature, elles qui disposent de plusieurs opérateurs socioprofessionnels liés au Canigó. Travailler à la solidité des retombées économiques et sociales sur le territoire de ce projet prend désormais davantage de sens.

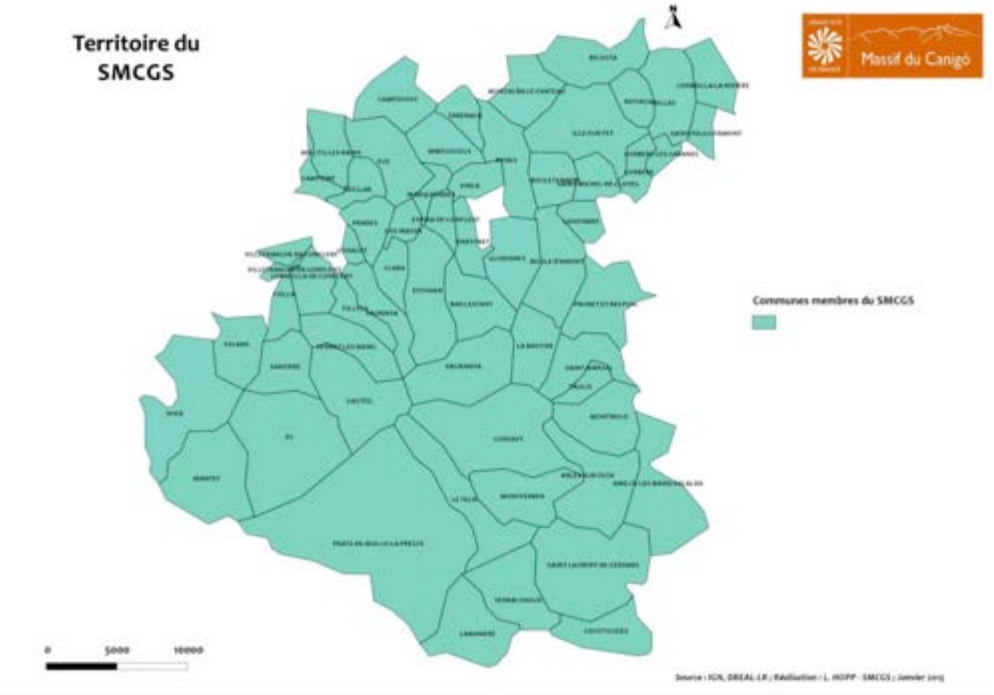

La mise en place d'une ingénierie de développement touristique pour la «Destination Canigó»

Les évolutions de la structure gestionnaire et du contexte territorial qui ont suivi l'obtention du label en 2012 ont probablement joué un rôle majeur dans l'avènement du projet Canigó 2020. Élus et techniciens du SMCGS ont quasiment été «forcés» d'imaginer un nouveau projet pour le Canigó plus global et transversal. Il s'agissait ainsi à la fois de prendre le relais de l'objectif de labellisation grand Site de France, donc de donner une nouvelle perspective, mais également de prendre en compte le double élargissement évoqué dans la partie précédente : élargissement du périmètre d'action du SMCGS (augmentation du nombre de communes); élargissement des missions et de l'équipe du SMCGS.

Si le projet Canigó 2020 est devenu un document-cadre en 2016, c'est — à son lancement en 2013 — avant tout un programme de travail qui fédère les différentes commissions du SMCGS et la diversité des acteurs concernés. Cette dynamique de concertation n'est pas créée ex nihilo en 2013 : elle se base sur les premières formes de réflexion collective engagées à partir de 2008 autour du projet de *Rondes du Canigó*. Ces premières expériences ont surtout permis de faire remonter des besoins et des projets d'acteurs socioprofessionnels volontaires pour prendre part à l'animation du massif. La volonté de travailler à plusieurs et avec le SMCGS autour d'une politique de développement du tourisme de nature dans le Canigó est probablement l'une des principales conséquences du dispositif de *Pôle touristique pyrénéen* du Canigó (PTP qui était en grande partie animé par le Directeur de l'ex-Pays, désormais directeur du SMCGS). La plupart des acteurs du territoire (offices du tourisme, socioprofessionnels, ONF, Réserves naturelles, etc.) potentiellement intéressés par la structuration d'une destination «Canigó» et le tourisme de nature comme outil de développement local et de préservation des paysages sont, depuis 2014, de plus en plus mobilisés par le projet Canigó.

Défini par le SMCGS lui-même, qui n'avait pas l'obligation contractuelle de se lancer dans cette voie, le projet *Canigó 2020* a pris la forme d'une dynamique partenariale et territoriale teintée d'une dimension participative appuyée. Les commissions thématiques et les groupes de travail opérationnels mis en place connaissent une participation importante. Des chantiers participatifs sont organisés par le SMCGS «*pour participer à l'embellissement du Grand Site (journée de nettoyage, reconstruction de patrimoine vernaculaire, amélioration de piste ou sentier…). Ces chantiers seront également des occasions propices à la transmission des valeurs et actions du Grand Site*»[40]. La deuxième Opération Grand Site est en cours d'évaluation, une troisième phase est en cours de préparation. Tout reste à faire. Mais il apparaît clairement qu'une nouvelle dynamique est en cours et que celle-ci modifie radicalement la place qu'occupera le site classé dans les opérations du gestionnaire pour les prochaines années. C'est d'ailleurs ce que le SMCGS lui-même formule dans une note interne, diffusée à ses membres en 2016 :

> «d'une action corrective concentrée en site classé, le Syndicat porte désormais une action de développement territorial permettant d'aborder le site dans sa multifonctionnalité. Ce rééquilibre traduit par ailleurs le fait que le site a retrouvé sa fonctionnalité et sa durabilité compromise par les politiques et pratiques d'aménagement du siècle dernier (stations de ski, aménagement de piste, politique du tout voiture…). Quatre thématiques ont ainsi particulièrement émergé dans les préoccupations du Syndicat :
>
> - la valorisation du patrimoine avec une approche élargie à toutes les thématiques au-delà du fer, pastoralisme et pyrénéisme
> - la prise en compte de l'ensemble des activités de pleine nature, au-delà de la seules randonnée (canyon, spéléologie, escalade, parapente…) avec un accompagnement à la qualification et promotion de l'offre
> - le soutien aux initiatives économiques portées par des opérateurs publics, associatifs ou privés, permettant de démultiplier les projets en prise avec la stratégie de territoire et les valeurs des Grands sites,
> - l'organisation touristique du territoire de destination portant sa propre stratégie capable de capter ses propres clientèles désireuses de vivre l'expérience grand Site.»[41]

40 « Canigó 2020 - Programme d'actions pluriannuel prévisionnel », Syndicat Mixte Canigó Grand Site, 2016.

41 « Quels enseignements tirer de la mise en œuvre du plan d'actions 2007-2016 de l'OGS Massif du Canigó ?», note interne du Syndicat Mixte Canigó Grand Site diffusée en 2016 à ses membres.

La structuration d'une destination de tourisme de nature est le cœur du projet Canigó 2020. Cette stratégie se compose donc de plusieurs domaines d'actions relevant à la fois du registre patrimonial et du registre touristique. Les opérations prévues sur la période 2016-2020 comprennent notamment l'amélioration des connaissances sur le patrimoine (inventaires, valorisation des fonds et des supports d'interprétation tels que les sentiers, préservation), la requalification d'infrastructures d'accueil (telles que les refuges gardés et non gardés, les fontaines, etc.), et la promotion/structuration de l'offre touristique.

Les activités de pleine nature sont au cœur de ce positionnement qui impose au gestionnaire de s'impliquer sur la question de la fréquentation indue par ces pratiques récréatives : canyon, VTT, randonnée hivernale et courses en montagne de type *trails* imposent de mettre en place des modes de gestion différenciés face à l'essor du nombre de pratiquants. Le SMCGS a clairement pris le parti d'utiliser ces activités comme support de sensibilisation à la démarche Grand Site des pratiquants et des professionnels concernés. C'est notamment le cas de l'aire de stationnement utilisée par les ces derniers pour l'accès au canyon du Llech : en 2016, le personnel saisonnier du SMCGS y assurait une permanence, contrôlant par la même occasion l'accès des véhicules de tourisme à la piste du Llech. Des infrastructures mobiles devraient être installées prochainement (sanitaires).

Restrictions de circulation d'entrée de piste du Llech — cliché Vincent Vlès, 2016 (Canigó)

L'élargissement du site classé et des réglementations des accès

Contrairement à ce qui pourrait être imaginé, l'évolution du champ d'action du gestionnaire et la dilution de la question de la gestion de la fréquentation touristique dans un projet territorial plus large s'accompagnent, malgré tout, de nouvelles actions de préservation du site classé et de réglementation de ses accès.

Un élément est central dans cette perspective : le périmètre du site classé a été élargi aux trois Réserves Naturelles en 2013 (soit 23212 ha). Ce projet ancien, détaillé dans les parties précédentes, a pour objectif de garantir l'intégrité du site. Mais il constitue surtout pour le gestionnaire une formidable opportunité d'étendre l'action de préservation et de gestion de la fréquentation, notamment en termes d'accueil, au-delà du périmètre qui existait jusqu'alors. Le SMCGS s'appuie sur cette extension de classement pour renforcer son projet politique et matérialiser sa nouvelle posture :

> «L'extension du site classé intervenu en 2013 a par ailleurs eu un effet très positif dans le changement d'approche qu'il a impliqué. D'une situation de concentration de l'attention sur les accès au pic autour des refuges des Cortalets et de Mariailles, le Syndicat a du changer d'échelle et adapter sa mission sur un périmètre trois fois plus étendu. Le pic du Canigó, déjà naturellement polarisateur, n'est donc plus l'unique centre de gravité de toutes les attentions. Le Syndicat raisonne désormais en matière de pluralité des pôles d'attractivités sur et hors site classé en essayant de mieux connecter la partie sommitale classée avec les villages du piémont et créer de nouveaux pôles de fixation (Pinosa, Batère, Sant Guillem, Col de Mantet,…) et délivrant un message permettant de vivre pleinement l'expérience Canigó sans avoir à systématiquement ponctuer son séjour d'une ascension du pic. Alors que le Syndicat s'est mobilisé au cours de cette période 2007 – 2016 pour progressivement passer de l'approche "pic du Canigó" à celle du "site classé du massif du Canigó". L'extension du périmètre du site classé (2013) et du périmètre du Syndicat Mixte permet d'introduire la notion de "destination Canigó" reposant sur les valeurs du Grand Site de France à l'échelle des 64 communes du territoire.»[42]

La réussite des actions réalisées précédemment (OGS 1 et OGS 2) en matière de gestion de la fréquentation touristique permet au gestionnaire de se positionner *au-delà du pic,* et d'entreprendre la valorisation de plusieurs «portes d'entrée» du massif, à l'image de ce qui se fait dans de nombreux espaces protégés en France et dans le monde. Cette multiplication des sites d'intérêts répond à la nouvelle posture du SMCGS en matière d'ingénierie de développement. Et cela correspond également aux attentes des communes du Grand Site qui ont patiemment attendu que les sites des Cortalets et du Pla Guillem, pour l'essentiel, soient définitivement «réparés».

Plan de circulation du Massif du Canigó (2016 — Document de travail (non définitif) Source : grand Site Canigó

42 Idem

PLAN DE CIRCULATION
MASSIF DU CANIGÓ
CANIGÓ
LA MONTAGNE SACRÉE DES CATALANS
SITE CLASSÉ DU MASSIF DU CANIGÓ
ESPAGNE
Pic du Canigó
2784 m
Pic de Costabonne
2465 m
Refuge de Mariailles
Refuge des Cortalets
Refuge de Batera
Refuge de Sant Guillem
Refuge de las Conques
Col de la Bataille
Col de la Taillade
Col de la Roue
Col de Jou
Col de Mantet
Col de Millères
Col de la Perche
Col de Palomères
Col de la Dejeuneuse
Col de la Bataille
Col de la Roue
Col de la Taillade

permettent au gestionnaire de tester des modalités de gestion des véhicules originales sans prendre le risque de les entériner. C'est ce qui assure son efficacité. Mais la sociologie de l'action publique a par ailleurs montré depuis longtemps combien l'incertitude et l'évolution permanente, par petites touches comme c'est le cas sur la question de l'accessibilité des véhicules en altitude du Canigó, limitent aussi les oppositions potentielles (en faisant fi de prendre de véritables décisions, qui seraient toujours négociables).

La question de l'accessibilité au site classé dans le massif du Canigó est donc en voie de normalisation avec l'élaboration d'un plan de circulation qui intègre tous les accès et un effort d'information à destination des usagers.

Accès au site classé	Remarques pour 2016
Piste Mariailles	Fermeture au lieu dit «le Randé» en juillet/août. Un écocompteur installé en 2016. Panneaux de présignalisation installés à Casteil et au Randé
Piste Balaig	Fermeture depuis 2015 au public. Accessible aux transporteurs agréés et aux ayants droit (système mis en place en 2015). Panneaux de présignalisation installés au Col de Millères, barrières du parking et panneau «Voie piétonne» sur la barrière (depuis 2015). Un tag sur la saison 2015. Un compteur multimodalités (piéton, véhicule, équestre, vélo), installé en 2016.
Piste du Llech	Aucun entretien depuis 2 ans (hors RTM). Piste en état de dégradation avancé, surtout sur tronçon Prat Cabrera — Cortalets. Compteur de flux depuis 2014. Tendance en baisse. Panneaux de présignalisation à Villerach et au lieu dit «Mas Malet»
Piste Sant Guillem	Réglementation mise en place en 2016 Fermeture sauf ayant droit au Col de la Roue (juillet/août) Panneau présignalisation + barrière installée en 2016 + arrêté municipal. Aire de stationnement de la Llau aménagée en 2015.
Piste Roques Blanques	Fermeture à tous (sauf ayant droit) au col des Baixes et en juillet/août aux Fourquets. Mobilier de signalisation et de limitation installé en 2011.

Synthèse du système de gestion et d'observation des accès au site classé pour 2016

La dynamique territoriale et participative que le Syndicat Mixte Canigó Grand Site a engagé depuis 2013 se retrouve également dans la manière de gérer la question de la fréquentation automobile en altitude. En témoigne le travail réalisé avec les compagnies privées de transporteurs qui ont tant marqué l'histoire de la mise en tourisme du massif du Canigó. Fortement réduites dans la dernière décennie, les compagnies de transporteurs qui continuent d'assurer le service de transports de visiteurs au Canigó doivent demander un agrément au SMCGS depuis 2014. Cet agrément leur assure une liberté d'accès aux pistes fermées aux publics et les positionne davantage en tant que partenaires du gestionnaire qu'auparavant (surveillance, entretien, etc.). Dans les prochaines années, le SMCGS pourrait conditionner la délivrance de ces agréments pour inciter les compagnies de transport à monter en gamme et rendre leur prestation de service conforme à la politique Grand Site : accueil des visiteurs, éléments de visites et renouvellement du parc automobile à partir de critères environnementaux.

Conclusions : vers une troisième Opération Grand Site dans le massif du Canigó

Canigó 2020 constitue une rupture fondamentale dans la trajectoire que connaît le massif du Canigó en tant qu'objet d'action publique depuis la deuxième moitié du XXe siècle. Désormais, la gestion de la fréquentation touristique et l'Opération Grand Site pourraient paraître proportionnellement secondaires, compte tenu de l'essor de nouvelles missions et de l'élaboration d'un projet de territoire qui dépasse le périmètre de l'OGS. Nos analyses tendent à montrer le contraire : comme dans quelques autres Grands Sites, la «réparation» des dégâts paysagers et environnementaux est en passe d'être achevée. Cela signifie que l'heure est véritablement venue de voir dans quelle mesure le dispositif OGS permet enfin de déconcentrer la fréquentation en la redéployant sur différents lieux du Grand Site. C'est là un enjeu majeur pour appréhender les retombées socio-économiques d'un Grand Site ouvert et accessible à tous. Le massif du Canigó peut tout à fait jouer un rôle de laboratoire national en la matière : les missions de sa structure de gestion ne se limitent pas à la partie classée, et son périmètre d'action dépasse largement celui du dispositif. Le lancement d'une 3e Opération grand Site pour les années 2020-2025 prendrait ici tout son sens.

Pour cerner l'ampleur de la rupture que représente la nouvelle phase d'action engagée ces dernières années et symbolisée par *Canigó* 2020, il faut revenir aux deux éléments fondateurs et permanents qui structurent l'action collective dans le massif du Canigó depuis les années 1900 : la question de l'accessibilité des véhicules en altitude et le rassemblement des deux vallées (Têt et Tech) dans un projet commun autour du Pic.

Pour la première fois depuis le début du XXe siècle, pourrait-on dire, ce n'est plus la question de «l'accessibilité motorisée» qui monopolise les débats et les stratégies d'action conduites par le gestionnaire. Une révolution! Il se s'agit ni de faire pénétrer la voiture le plus haut possible ni de la faire reculer le plus bas possible à tout prix. La question de la pénétration automobile demeure une

thématique d'action, des évolutions sont à prévoir, mais cela ne constitue plus l'unique marqueur de l'action réalisée par le gestionnaire.

Quant à l'action commune aux deux versants, aux deux vallées, elle semble n'avoir jamais été si réelle, au sens de *pratiquée*. C'était auparavant par la connexion physique, routière, infrastrucurelle, que le gestionnaire et les élus envisageaient ce lien intervallées. C'est aujourd'hui par la mise en réseau d'acteurs et la promotion commune d'une «destination Canigó» que le massif prend sens. L'imaginaire touristique du Canigó est de plus en plus alimenté par tout un ensemble d'artefacts mis en cohérence par le gestionnaire et les acteurs engagés dans la démarche territoriale. Le passage d'une relation intervallées envisagée de façon matérielle à une relation désormais devenue immatérielle est sans doute révélateur de la manière dont se gère aujourd'hui un site exceptionnel protégé. Le principal risque que relèvent les scientifiques spécialistes de ce sujet est celui de découplage entre les territorialités touristiques et les territorialités habitantes. Le Canigó se caractérise par un attachement fort des habitants et des élus à «leur» montagne. L'imaginaire produit pour le touriste — et les contraintes sur la fréquentation qui y sont associées — correspond-il toujours aux personnes qui pratiquent le territoire quotidiennement ou régulièrement? La stratégie de développement d'une destination de tourisme de nature, actuellement ouverte à une large participation, devra rester attentive à cet élément. Un premier élément de réponse semble avoir été proposé par le gestionnaire qui, fin 2016, à l'issue des différentes réflexions engagées depuis 2015, validait l'orientation suivante (en prévision de la candidature au renouvellement du label Grand Site de France) :

1. l'organisation de la destination « Canigó » en secteurs (secteur « massif », secteur « balcons », secteur « piémont », secteur « vallée »)
2. la création d'une typologie de lieux au fonctions et aux services différents (belvédères, villes-carrefour, porte de vallée, porte de site classé, hébergement d'altitude, pics).
3. La réorganisation du site classé en 6 secteurs (Cortalets, Mariailles, Mantet, Conques de la Preste, Sant Guillem, Batere) et 5 pics de référence (Canigó, Dona, Costabone, Tres Vents, Galinas).

Dans la continuité des choix réalisés par le gestionnaire depuis les années 2005, c'est par la structuration d'une économie touristique territorialisée - aujourd'hui fondée sur la destination Canigó et sa pluralité de secteurs/lieux d'intérêts -, maitrisée et impulsée par le gestionnaire lui-même, que la gestion de la fréquentation touristique est plus que jamais appréhendée dans le massif du Canigó.

© V. Vlès, juillet 2016

La Pointe du Raz… penn ar bed et symbolique

Située à l'extrémité occidentale de la Bretagne, La Pointe du Raz constitue pour les promeneurs un bout du monde (*penn ar bed* en Breton) par ses caractéristiques géographiques. Utilisé à des fins de pastoralisme ou de pêche, ce promontoire rocheux fascine les promeneurs, badauds et aguerris, tant

les forces de la nature entre les vagues qui rencontrent les falaises sur des hauts fonds créent un spectacle : par temps calme, la perspective éloignée du coucher du soleil y fascine ; par temps perturbé, les déchaînements de la mer d'Iroise dans le raz de Sein terrifient.

Figure 116. Carte postale du début du XXe siècle, pastoralisme sur le site de la Pointe du Raz, cliché anonyme cité par LE FUR 2013 : 96

Pour le protéger, le site est classé en 1958 sur une surface de 72 hectares. L'accroissement de la fréquentation de visite (« touristique » ou pas) est identifié dès le XIXe siècle, dénoncé à partir de 1929[45] quand la démocratisation de l'accession à l'automobile, l'instauration des congés payés et le développement des séjours balnéaires et des excursions commencent à induire des flux importants de visiteurs. Rapidement des commerçants s'y installent, notamment des bigoudènes, vendant différents bibelots et souvenirs en tout genre, puis cinq hôtels qui accueillent des séjours en abondance jusqu'à la Première Guerre mondiale (Fichaut et coll., 1997, Vourc'h, 1996).

Lieu pittoresque vanté par des écrivains depuis le XIXe siècle, puis lieu d'excursion promu par la compagnie de chemins de fer de l'Ouest et par le comité du tourisme du Finistère, la notoriété s'installe peu à peu (Chartier, 1950, Ginier, 1972) et les flux touristiques deviennent réguliers sans être contrôlés (Baron-Yellès, 1996). Le tourisme se développe sur le Cap Sizun au cours du XXe siècle notamment grâce au développement de stations balnéaires proches (Baron-Yellès, 1996) et la facilité avec laquelle les visiteurs peuvent se rendre au cap en automobile.

La diffusion des visiteurs au sein du Cap Sizun est inégale. La Pointe du Raz constitue le lieu emblématique du cap finistérien, chargé de symbole des forces de la nature (la roche, la mer, le vent). Les écrivains relatent les conditions parfois qualifiées de « difficiles » ou « inhumaines » de leur expérience de visite : « … grandes ondulations arides en augmentent l'aridité en s'approchant de la Pointe du Raz. Touffes de joncs marins très courts, le sol est pelé par places. Nous traversons deux villages noirs de crasse […]. Trou satanique, bouleversements, replis, indescriptibles couleurs de roches sous-marines. L'homme n'est pas fait pour vivre là, pour supporter la nature à haute dose. Ce

[45] L'écrivain René Villard dénonce l'explosion du tourisme à la Pointe du Raz en dénonçant le temple marchand par l'installation de magasins de souvenirs.

n'est pas un rocher, mais une agglomération de rocher ; la terre a passé entre, herbe courte et glissante » (Du Camp & Flaubert, « Un voyage en Bretagne », 1847). Dès 1909, des hôtels sont construits à la Pointe du Raz, des activités de guidage s'y déroulent très rapidement. Il n'y a pas de canalisation de flux en ce début de siècle : les quelques voitures qui arrivent jusqu'à la pointe stationnent au plus près du « site à voir », mais aussi des commerces tels que des hôtels, des restaurants et des vendeurs de souvenirs souvent saisonniers qui s'installent tout près du sémaphore.

Figure 117. Stationnement des véhicules au pied du sémaphore de la Pointe du Raz en 1930, source : Commune de Plogoff, site web de la commune, consulté le 01.11.2015, URL : http://www.plogoff-pointeduraz.com/patrimoine/histoire

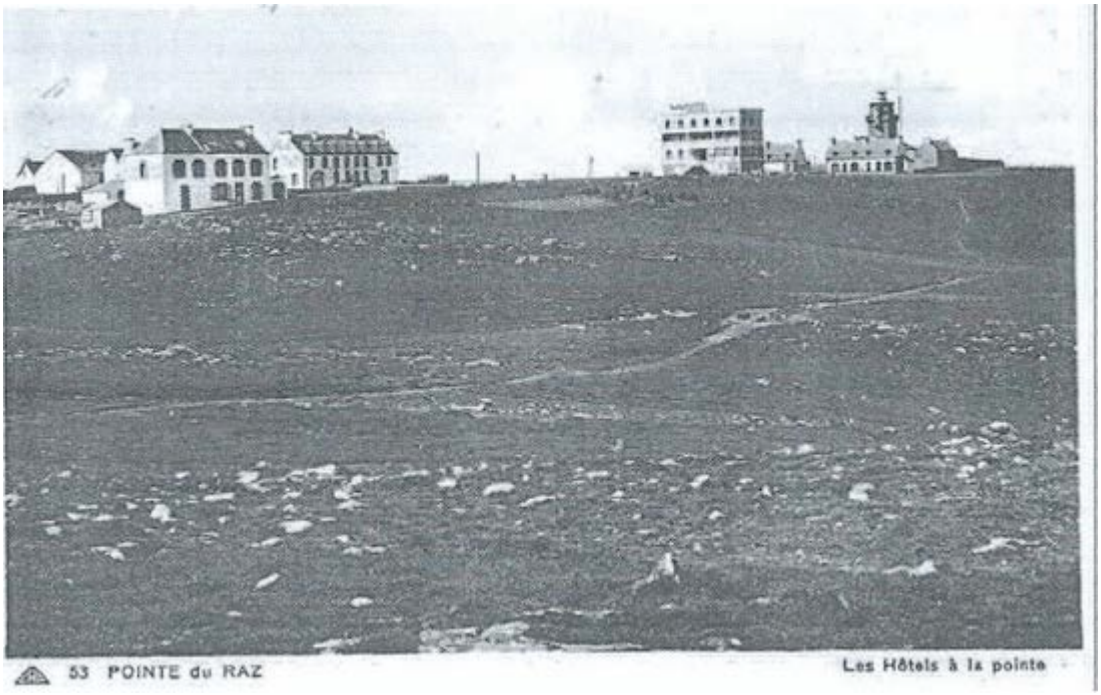

Figure 118. Carte postale du site de la Pointe du Raz entre les deux guerres mondiales, cliché anonyme cité par LE FUR, 2013 : 124

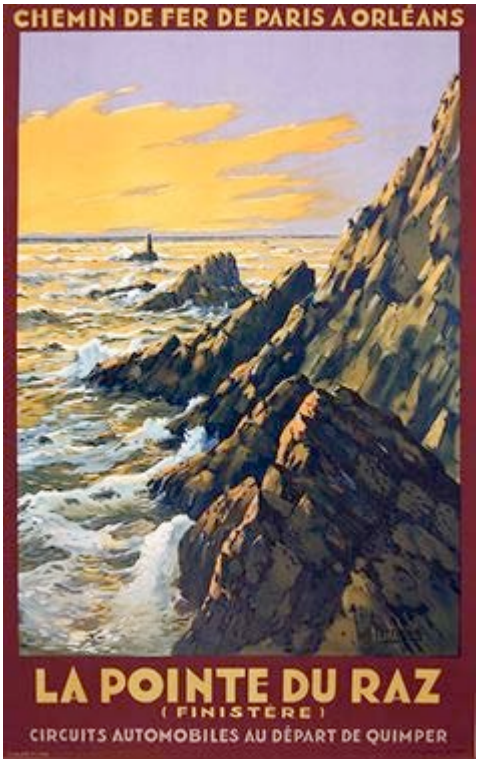

Figure 119. La pointe du Raz, Chemin de Fer de Paris à Orléans, Lucien Serre & cie Paris, 1930

La relation entre tourisme et commerce semble fructueuse dans les années 1960 : propriétaires de leurs murs, une douzaine de commerces ouvrent en 1962 et se regroupent dans une « cité commerciale » organisée autour d'un parc de stationnement pour véhicules en forme de « piste d'aviation ». Ce site est aménagé et géré par la municipalité de Plogoff, notamment pour ce qui est du parc de stationnement payant. Le site reçoit 30 000 visiteurs en 1970. Les mentalités évoluent dans

les années 1970 et, peu à peu, une volonté de retrouver un paysage « conforme » à ce que l'on attend d'un grand site naturel se fait jour. Le programme de « cent mesures pour l'amélioration de l'environnement » voulu par le Premier ministre Chaban-Delmas est appliqué à la Pointe du Raz par le ministère de l'Environnement en 1971 (Desdoigt, 2000). La dégradation anthropique liée au passage fréquent des personnes et des véhicules, au camping sauvage contribue à la réduction de la la couverture végétale du site. Des opérations sont envisagées en 1976 pour limiter ces dégradations, avec la destruction de bâtiments, mais également le projet de transfert de la cité commerciale. Une boutique près du sémaphore « Le Penn ar Bed », un musée, ainsi qu'en retrait l'hôtel de l'Iroise, subsistent alors.

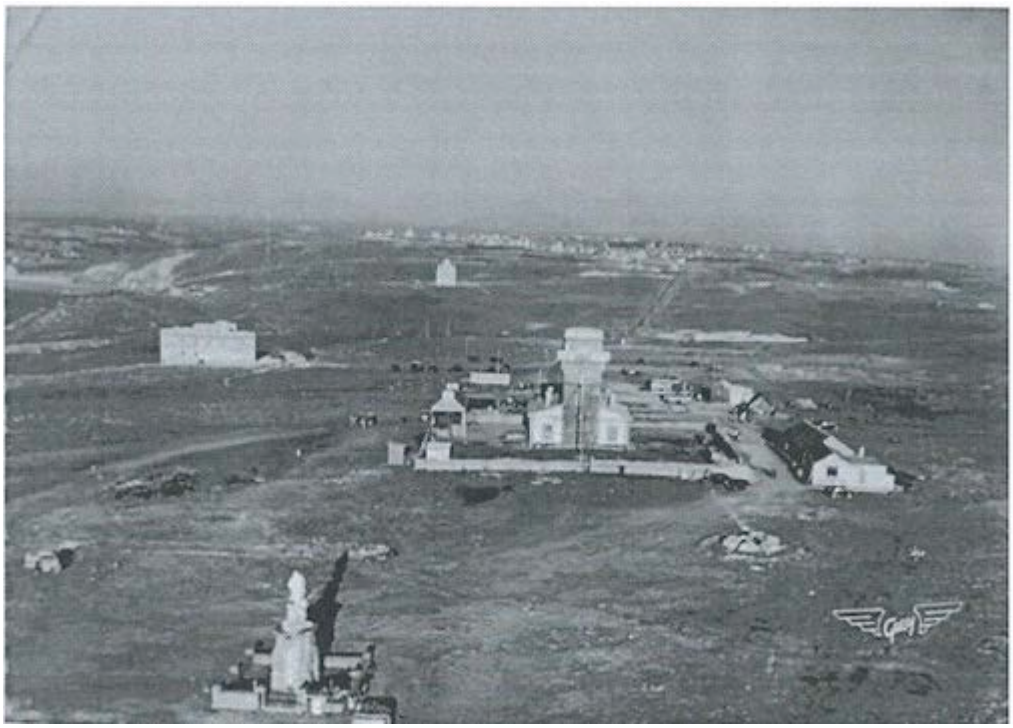

Figure 120. Carte postale de 1958 du site de la Pointe du Raz sans les hôtels et bâtiments touristiques près du sémaphore. On observe la présence de deux nouveaux hôtels, cliché anonyme, cité par LE FUR, 2013, p. 130

Ce projet est dans un premier temps ralenti : d'une part la négociation avec les commerçants arrivés de « plein droit » sur le site s'avère être délicate en raison de l'intérêt économique de leur situation géographique ; d'autre part, la décision de l'État de construire une centrale nucléaire à Plogoff remet en cause l'argumentaire pour la préservation du milieu de la Pointe. Le choix du lieu d'installation de cette centrale de 5 200 mégawatts au sein de l'enclave de landes de Feunteun Aod dans la commune de Plogoff, à seulement un kilomètre de la Pointe du Raz, ébranle quelque peu le projet emblématique de protection de cet espace naturel. Il faut attendre les élections présidentielles de mai 1981 et le renoncement de l'État à cette centrale pour qu'un certain nombre d'actions soient menées en faveur de la conservation de la Pointe du Raz. Le Conservatoire du Littoral, par ses acquisitions en 1980, permet la protection de la Pointe du Raz ses colonies ornithologiques tridactyles.

1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations à la Pointe du Raz

La fin des années 1980 marque la volonté des acteurs de valoriser et de préserver le site de la Pointe du Raz. La commune de Plogoff commande en 1988 une étude sur la mise en valeur de la Pointe du Raz et de la baie des Trépassés (Géolitt, 1989). Cette étude préconise une restructuration des équipements afin de mieux répondre aux attentes de fréquentation. La direction régionale de l'Architecture et de l'Environnement réalise en 1989 une étude botanique sur l'apparition de déserts végétaux anthropiques qui montre que 70 % de la surface du site de la Pointe du Raz et 35 % de la surface de la Pointe du Van sont dégradés. Cette détérioration de la baie des Trépassés et la Pointe du Van conduit l'Etat à élargir le périmètre du site classé en 1987 et à la porter à 200 hectares. C'est dans ce contexte de reprise en main préfectorale (marquée par l'arrivée de Maurice Saborin, préfet du Finistère en 1988), que la démarche « Opération Grand Site » (OGS) est lancée avec l'appui d'Ambroise Guellec, député de la circonscription du Finistère et secrétaire d'État à la Mer du gouvernement Chirac de mars 1986 à mai 1988. Dans ce contexte local de dévalorisation du site face aux observations de dégradations liées à la fréquentation[46], confrontée au contexte national de mise en place de dispositifs d'OGS visant à réhabiliter des sites classés, dégradés par leur fréquentation associant État, collectivités locales et acteurs des sites, la Pointe du Raz et ses sites connexes apparaissent éligibles au programme de réhabilitation des grands sites nationaux dégradés le 22 novembre 1989. D'emblée un certain nombre de parcelles sont acquises après expropriation de 360 propriétaires par le Conservatoire du Littoral à la Pointe du Raz et par le Conseil Général du Finistère à la Pointe du Van et dans la Baie des Trépassés. Un protocole d'accord est signé entre les acteurs sur les objectifs et les moyens du projet. Le Conservatoire du Littoral met notamment comme condition à cette acquisition foncière l'aboutissement du projet de 1976 pour le déplacement de la cité commerciale et du parking. Des scénarios d'aménagement des lieux sont proposés, mais l'accord des restaurateurs et des commerçants de la cité commerciale n'est obtenu qu'en 1990 après sollicitation de la Chambre de commerce et de l'Industrie de Quimper. Malgré leur désaccord, les commerçants acceptent leur déplacement en l'absence d'alternative.

En application de la politique nationale des Grands Sites, l'action préfectorale relayée par la direction régionale de l'Environnement, soutenue par le Conservatoire du Littoral, par le secrétaire d'État et député de circonscription permettent aux arguments de vétusté et d'esthétisme voire de praticité des infrastructures de prévaloir et d'envisager le financement de déplacement de la cité commerciale. Le financement intégral de cette opération incite les commerçants à « suivre le mouvement ». Maître d'ouvrage de l'opération, le Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun[47], créé en 1991, commence les travaux de l'opération Grand Site en 1993. La démolition des parkings et des bâtiments intervient en 1996 et 1997. Le comité de pilotage opte pour une revégétalisation en deux ans de la Pointe et fait intervenir le Conservatoire du Littoral, propriétaire et garant de l'intégrité du site, la Direction départementale de l'Équipement du Finistère (DDE 29) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) pour l'expertise scientifique.

[46] Le Télégramme du 3 octobre 1989 titre : « *La Pointe du Raz est malade de son succès : Etats et pouvoirs publics à son chevet pour chercher des moyens de mettre en œuvre pour obtenir sa guérison* » (cité par Baron-Yellès, 1996, 99).

[47] Sont membres du Syndicat Mixte : les communes de Plogoff, de Cléden-Cap Sizun, le SIVOM du Cap Sizun, le Conseil Général du Finistère et à titre consultatif, la Préfecture du Finistère, le Conservatoire du Littoral, la Chambre de commerce et de l'Industrie de Quimper, l'Association Tourisme en Cap Sizun, l'association des commerçants de la Pointe du Raz, le Comité Départemental du Tourisme, les mécènes. Le comité syndical est composé de 13 délégués dont 4 délégués du Conseil Général du Finistère et 9 délégués de la Communauté de communes du Cap Sizun (établissement public d'intérêt communal créé par arrêté préfectoral le 17 décembre 1993 dans le prolongement des SIVOM et SIVU existants intégrés) dont 4 membres sont obligatoirement de la commune de Plogoff et 2 sont obligatoirement de la commune de Cléden-Cap Sizun. Sont également membres la Préfecture du Finistère, le Conservatoire du Littoral, la Chambre de commerce de l'industrie de Quimper, l'association des commerçants de la Pointe du Raz, le Comité départemental du tourisme du Finistère et les mécènes de l'Opération Grand Site.

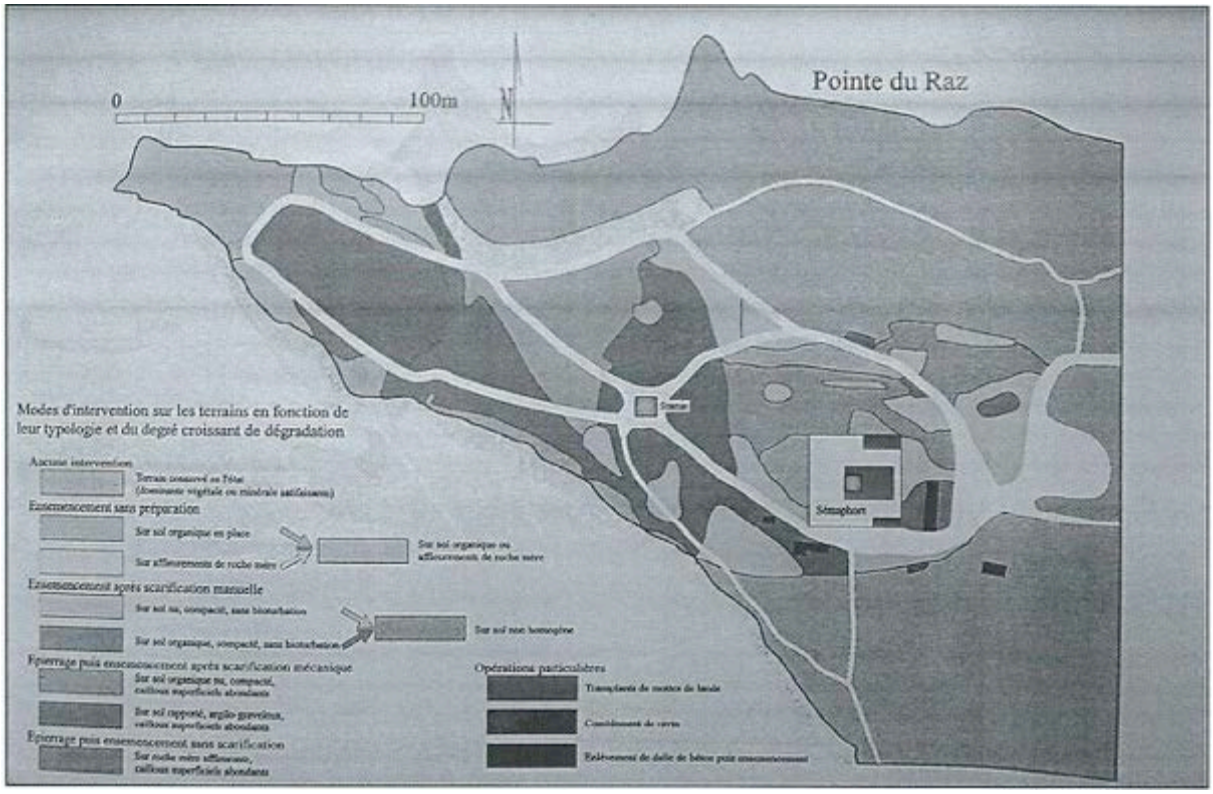

Figure 121. Cartographie des techniques utilisées pour la restauration écologique par la Pointe du Raz, source : SEPNB cité par LE FUR, 2013 : 237

Des expérimentations sont également réalisées pour étudier la capacité du milieu naturel à se régénérer (Le Fur, 2013). L'ouverture du Grand Site au public en 1996, au terme des travaux de restauration, est assurée grâce à un financement à hauteur de 65 millions de francs, dont 13 millions pour des acquisitions foncières d'une partie de la Pointe du Raz par le Conservatoire du Littoral et de la Pointe du Van pour le Conseil Général du Finistère. L'Europe, l'État, la région Bretagne, le département du Finistère, le Conservatoire du Littoral, la fondation Gaz de France et un mécénat impliquant des mécènes régionaux et locaux interviennent massivement. En 1996, le Conservatoire du Littoral poursuit l'acquisition de terrains, dont 38 hectares anciennement dédiés par EDF à la création de la centrale.

Le Syndicat mixte réalise les actions de communication, d'information et de sensibilisation des publics en matière de préservation des espaces fragiles appartenant au Conservatoire du Littoral, à la commune de Plogoff, à la commune de Cléden-Cap-Sizun et au Conseil Général du Finistère sur les trois sites de la Pointe du Raz, de la baie des Trépassés et de la Pointe du Van. Afin de poursuivre et de renforcer ces missions, le Syndicat mixte présente un dossier de candidature afin d'obtenir le label « Grand Site ». Cette candidature affirme la volonté d'opter des mesures préventives qui anticipent les dégradations ultérieures, en prenant compte la répartition des flux en regard des potentialités biologiques du milieu. Par ailleurs, le Syndicat mixte cherche à affirmer une stratégie de développement en termes de retombées économiques au sein de l'arrière-pays grâce à l'accueil à la Pointe du Raz et aux actions de découverte du territoire permises par la mise en œuvre d'équipements et de services (Dossier de candidature du Syndicat mixte « La Pointe du Raz… vers une labellisation "Grand Site de France" »).

Figure 122. Périmètre du label « Grand Site Pointe du Raz » 2004-2010, source : Dossier de candidature « Label Grand Site de France La Pointe du Raz en Cap Sizun », juillet 2012 : 18

Le label « Grand Site de France » est obtenu le 17 juin 2004 pour une durée de 6 ans sur le périmètre de 200 hectares « Pointe du Raz » comprenant les sites de la Pointe du Raz, la baie des Trépassés et la Pointe du Van. Le Syndicat mixte est conforté dans ses missions. Ces années de labellisation permettent une meilleure gestion des espaces naturels :

- la création d'un comité de pilotage pour la gestion des espaces naturels en Cap Sizun,
- la réalisation de plusieurs études scientifiques (Bioret, 2010),
- la préservation et sécurisation de sentiers,
- le suivi de la fréquentation et de l'évolution du milieu naturel,
- la lutte contre les espèces indésirables,
- la mutualisation de moyens techniques entre le Syndicat mixte et la Communauté de communes du Cap Sizun pour l'entretien des espaces naturels en vue de la création d'un opérateur unique dans la gestion des espaces naturels et de randonnées.

Concernant l'accueil touristique et les retombées économiques, cette labellisation débouche sur :

- l'amélioration de la communication physique et virtuelle,
- la promotion touristique du Cap Sizun,
- l'analyse quantitative de la fréquentation de la Pointe du Raz à partir d'écocompteurs et des transactions du péage du parking,
- la réalisation d'une étude sur la randonnée menée en partenariat avec la Fédération Française de Randonnées pédestres et Finistère Tourisme,
- divers partenariats dans le cadre de manifestations dans le Grand Site,
- la mise en valeur du patrimoine par une muséographie dans la Maison de Site puis la réalisation d'un Centre d'Interprétation,
- des études portant sur l'automatisation des parkings,
- une étude portant sur l'extension de l'espace d'interprétation, de la boutique et quant à la faisabilité d'un espace de consignes.

Dans la perspective d'une demande de renouvellement du label, un groupe de travail constitué autour de la Communauté de communes du Cap Sizun, du Syndicat mixte, de l'Agence de Développement touristique et de l'Agence Ouest Cornouaille Développement mandate le cabinet Dominique Macoin pour évaluer la gestion du Grand Site. Cette étude conclut à :

- la nécessité d'améliorer les méthodes des différentes observations qui ne répondent que partiellement aux interrogations des gestionnaires,
- la nécessité d'une réappropriation du Grand Site par les usagers, notamment par les habitants qui se sentent dépossédés par l'affluence du site (mais également le paiement pour l'accès au parking du site de la Pointe du Raz en haute saison, malgré la gratuité pour les habitants du Cap Sizun),
- la nécessité d'organisation de la gouvernance et de reconfiguration dans la gestion du site, passant notamment par la désignation de la communauté de communes comme opérateur unique.

Ces constats dressés, le Syndicat mixte obtient un délai de réflexion entre 2010 et 2011 et fait le choix de demander le renouvellement du label avec un périmètre étendu. En effet, les communes de Goulien et de Beuzec-Cap-Sizun apportent leur appui à la démarche et permettent d'étendre la façade maritime de Plogoff et Cleden-Cap-Sizun. Le site passe de 200 hectares à 2 024 hectares. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Cap Sizun est porteuse du projet déposé en juillet 2012 et bénéficie du soutien du Syndicat mixte de la Pointe du Raz, de l'Agence Ouest Cornouaille Développement, de Finistère Tourisme, du Conseil général du Finistère, de la Région Bretagne, du Conservatoire du Littoral et de l'État.

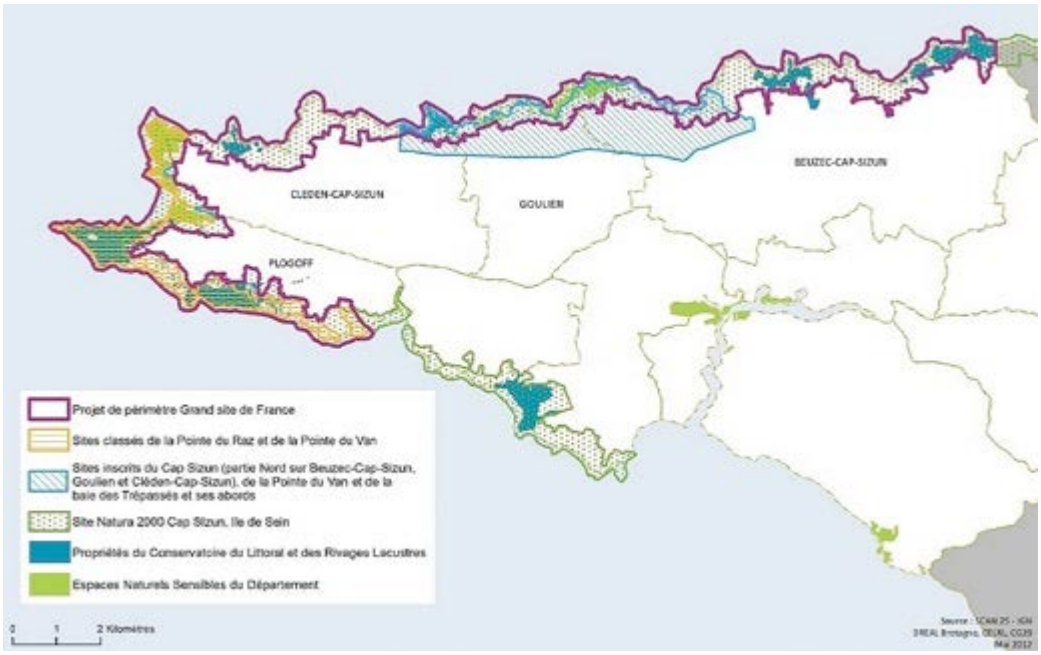

Figure 123. Périmètre du label « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun » 2012-2018, source : dossier de candidature « Label Grand Site de France La Pointe du Raz en Cap Sizun », juillet 2012 :23

Plus qu'un simple renouvellement de label, c'est donc un nouveau label « Grand Site de France » qui est obtenu le 21 décembre 2012 pour ces 2 024 hectares « Pointe du Raz en Cap Sizun », pour une durée de 6 ans, et qui concerne une grande partie de la côte nord du cap Sizun caractérisée par un paysage de landes et de falaises littorales ainsi que de zones humides.

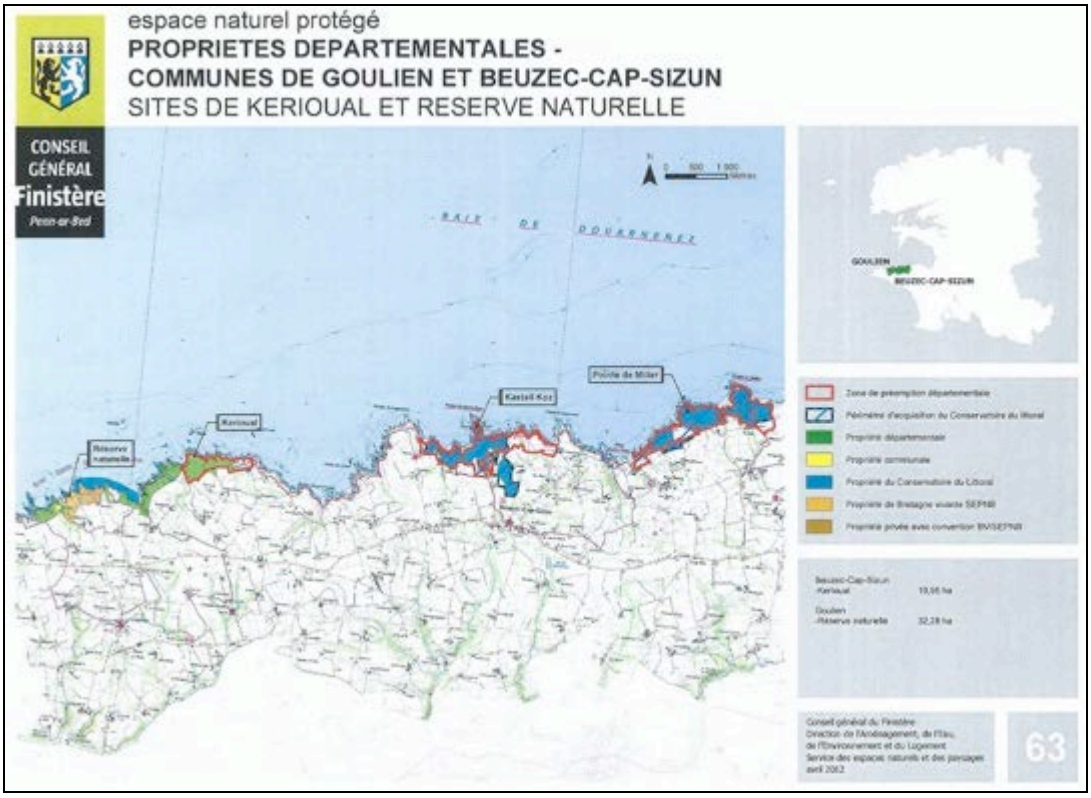

Figure 124. Propriétés foncières de la côte nord « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun », source : CG29, Dir. de l'aménagement de l'eau, de l'environnement, et du logement, service des espaces naturels et des paysages, extrait de l'Atlas des propriétés et de zones de préemptions départementales, avril 2012 : 63

Ce territoire rassemble une mosaïque de parcelles appartenant au Conseil Général du Finistère, au Conservatoire du Littoral, au Syndicat mixte de la Pointe du Raz, les communes de Beuzec-Cap-Sizun, de Goulien, de Cléden-Cap-Sizun et de Plogoff, à l'association Bretagne Vivante (ex-SEPNB), aux propriétaires privés (avec une zone de préemption départementale concernant notamment les sentiers côtiers et une convention avec Bretagne Vivante). La candidature repose sur un projet de territoire fondé sur un nouveau mode de gouvernance qui reconnaît le rôle de la Communauté de communes du Cap Sizun dans le portage de la démarche de labellisation, la coordination des opérations relatives aux Grand Site et en tant qu'opérateur unique pour la gestion des espaces naturels. Les missions du Syndicat Mixte consiste en une gestion de l'accueil, de l'animation et une communication sur le Grand Site.

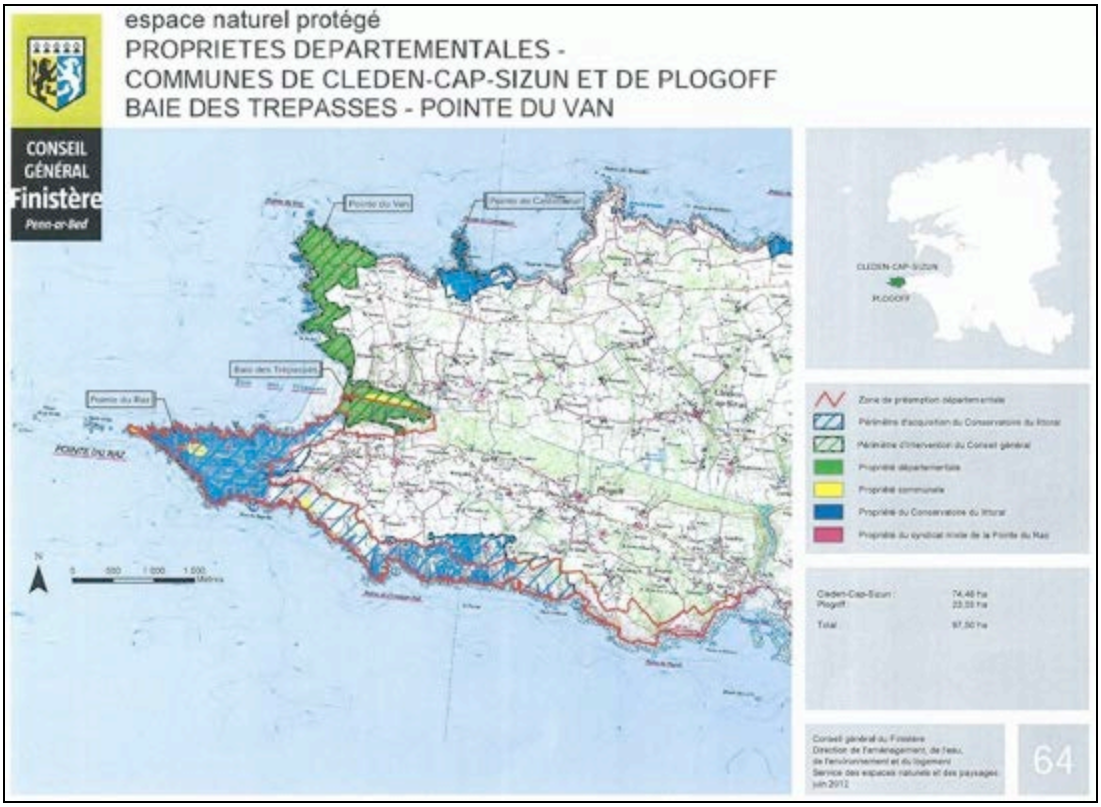

Figure 125. Propriétés foncières de la côte sud « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun », source : CG 29, Direction de l'aménagement de l'eau, de l'environnement, et du logement, service des espaces naturels et des paysages, extrait de l'Atlas des propriétés et de zones de préemptions départementales, avril 2012 : 63

2. L'émergence des pratiques de gestion des flux (1950-1989)

Le Conseil Général du Finistère observe au début du XXe siècle le développement touristique et exprime des craintes pour le site : *« dès 1928, c'est le Conseil Général qui a eu projet de préserver et d'empêcher l'urbanisation et de canaliser les promeneurs »* (entretien avec le directeur du syndicat mixte, 19/03/2015). Son projet est d'acquérir le site de la Pointe du Raz. Mais le classement en 1943 de l'extrême pointe[48] permet d'empêcher la propagation des constructions d'hôtel et suffit dans un premier temps à limiter l'impact sur l'environnement. Cette mesure n'empêche néanmoins pas l'ouverture du musée ainsi que l'ouverture de nouveaux hôtels, dont le célèbre hôtel de l'Iroise ouvert en 1950[49].

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, l'accès et l'organisation des services à la Pointe du Raz deviennent anarchiques. Face à une activité en progression forte, la mairie de Plogoff commence à gérer et réglementer l'activité de guidage dès 1946 (Plogoff Infos, 2009 : 14). Pendant la haute saison, un régisseur remet aux guides les tickets vendus aux visiteurs. Les groupes ne doivent pas dépasser 10 personnes, le contrevenant est sanctionné par une amende pour non-respect des normes de sécurité. Ce n'est qu'à partir du classement par l'État de l'ensemble du site en 1958, que des initiatives communes sont lancées. La réinstallation des commerces est réalisée en 1962 avec la

[48] Loi du 2 mai 1930 qui abroge la loi de 1906 ayant pour objet de réorganiser la protection de monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

[49] L'hôtel de l'Iroise ouvert en 1950 a été dirigé par Marie Le Coz, fermé le 1er janvier 1997 puis démoli en février 1997 suite à l'acquisition des terrains par le Conservatoire du Littoral, symbolisant le contrôle de l'activité commerciale sur le site de la Pointe du Raz dans le cadre de l'opération Grand Site.

création d'un bureau des guides et l'aménagement d'un parking bitumé de 2 hectares pour les véhicules motorisés, réalisé par la commune de Plogoff. Cette démarche témoigne de la première forme de contrôle des flux d'accès à la Pointe du Raz. Cette initiative change les habitudes des visiteurs accédant au site en automobile. Les habitants sont les premiers à se rendre sur le site : *« attendez, j'allais à la pêche là-bas, je faisais de la plongée sous-marine, j'amenais ma voiture tout au bout, on allait jusqu'au pied du monument là-bas, mais à l'époque j'avais 20 ans »* (entretien maire de Beuzec Cap-Sizun, 22/06/2015). À l'époque, le fait de se rendre en voiture jusqu'au bout de site est présenté comme légitime du fait des caractéristiques physiques du lieu *« la population allait voir le coucher du soleil au mépris des suspensions des voitures »* (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015). Pour autant, la démarche de régulation et de contrainte des flux semble acceptée pour éviter les effets négatifs du stationnement sauvage : « *Donc il n'y a pas besoin de s'inquiéter, des sites comme la Pointe du Raz ou les Pointe du Van [une gestion des flux] c'est idéal, car il n'y a pas de risque de désagrément comme du stationnement sauvage »* (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015).

Figure 126. Cité commerciale et parking après les travaux de 1962, source : Commune de Plogoff, site web de la commune, consulté le 01.11.2015, URL : http://www.plogoff-pointeduraz.com/patrimoine/histoire

Dès 1970, on estime le nombre de visiteurs à 30 000 par an (stationnement des véhicules). La circulation est alors sécurisée et la municipalité fait face seule à sa régulation : *« Quand vous êtes à la Pointe du Raz, vous êtes à Plogoff, quand vous êtes à Plogoff vous êtes à la Pointe du Raz »* (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015). La congestion du site s'est étalée jusqu'au bourg de Plogoff *« Avant l'opération Grand Site, il fut un temps on a vu une saturation à 2-2,5 kilomètres avant le site »* (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015). La municipalité a donc fait le choix de réguler en partie *« les gens venaient là impunément, le parking était payant l'été, il y avait quelques sens interdits ça et là, mais la population allait jusqu'au bout »* (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015).

Par ailleurs, c'est au sein de la réserve ornithologique du Cap Sizun situé sur la commune de Goulien, à une dizaine de kilomètres au nord-est de la Pointe du Raz, que la première initiative de canalisation des flux sur l'espace littoral par un sentier aménagé est réalisée en 1980. La réserve ornithologique est créée le 14 juin 1959, ouverte au public en 1970 et accompagnée d'une action de découverte et d'éducation à l'environnement dans la réserve. Cette réserve n'est pas classée réserve nationale ou régionale, il s'agit d'une réserve associative dont le Conseil général du Finistère, qui a acquis les parcelles au titre des espaces naturels sensibles sur une superficie de 32 hectares, confie la gestion en 1973 à Bretagne Vivante.

Figure 127. Panneau d'information entre le parking et la boucle balisée de la Réserve du Cap Sizun à Goulien, cliché J. Piriou, 22/06/2015

En 1980, un sentier pédagogique en boucle d'un kilomètre est créé afin de permettre des visites libres ou de faciliter et de sécuriser l'accès, notamment dans la cohabitation entre l'homme et les oiseaux. Actuellement, le Conseil Départemental du Finistère possède 80 % du territoire de la Réserve du Cap Sizun (en vert), les 20 % restants appartiennent au Conservatoire du Littoral pour la partie des îlots (en bleu), Bretagne Vivante (en orangé) et dont certains terrains privés sont en concession de gestion (en marron). La Communauté de communes n'intervient pas sur ce site qui est animé par l'association Bretagne Vivante et aménagé par le Conseil Départemental du Finistère. Aussi en 2003, le cheminement est-il revu avec l'aménagement de cheminements et contraint avec des canalisations (« endiguements ») de type monofil : *« cela a été fait, car certains secteurs étaient dangereux, il y a surtout eu le tracé de fait pour respecter la nidification d'oiseaux. À l'époque, il n'y avait qu'un petit muretin en pierre et des piquets de bois et c'est tout »* (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015). La canalisation des flux est améliorée par la création de zones de délestage piquées de belvédères et la fermeture d'un secteur du chemin sur demande de la commune de Goulien. Un écocompteur est installé sur la barrière d'entrée du chemin pédestre et permet d'évaluer sa fréquentation à 26 490 personnes en 2013 et 28 000 personnes en 2014.

Le conservateur de la réserve admet que le site peut recevoir 200 à 300 personnes par jour. Sa fréquentation horaire est très irrégulière : *« ce n'est pas comme un accès à la plage où à 15 heures tout le monde arrive, la fréquentation est répartie sur l'ensemble de la journée et dépend aussi de la capacité du parking »* (entretien 22/06/2015). Au-delà, la qualité de visite du site en subit l'impact et les oiseaux les nuisances. Une légère baisse de fréquentation est observée en 2015, que le conservateur explique par les conditions météorologiques aléatoires, la diminution du nombre d'espèces d'oiseaux visibles sur la réserve, ainsi que la qualité du site d'accueil et d'information qui fait l'objet d'un nouveau plan d'interprétation avec de nouvelles installations afin d'augmenter la fréquentation, notamment sur les visites guidées payantes.

Figure 128. Cheminement et belvédère de la boucle balisée en 1980 puis en 2003 par le Conseil Général du Finistère au sein de la Réserve du Cap Sizun à Goulien, cliché J. Piriou, 22/06/2015

Pour les gestionnaires, la canalisation des flux « permet d'éviter les transgressions en tout genre, parce qu'hier encore j'ai récupéré deux couples qui étaient partis voir les chevaux au loin, donc c'est d'essayer de canaliser un peu le flot, on voit bien même si on n'est pas au phénomène de la Pointe du Raz d'une dizaine d'années, on voit bien là-haut, à la petite pointe rocheuse, il y a bien du passage, c'est bien piétiné quand la saison sera finie, il n'y aura plus d'herbe, il n'y aura plus rien » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015).

L'entretien du site est assuré par un employé en charge du fauchage des landes, de la surveillance des troupeaux, de la remise en état des chemins. Le Conseil départemental du Finistère prend en charge l'aménagement et les travaux sur les itinéraires. Enfin, la côte en dehors de la réserve, le sentier côtier et le chemin de grande randonnée sont gérés par la Communauté de Communes du Cap Sizun.

3. L'élaboration d'un programme de gestion des flux (dès 1989)

Le 15 mai 1990, des scénarios d'aménagement et de fonctionnement pour le site classé de la Pointe du Raz sont présentés à Quimper, suite à une mission d'étude demandée conjointement par la maire de Plogoff, le SIVOM de Pont-Croix, le Conseil général du Finistère et le Préfet du Finistère auprès de CAMPANILE CITES CONSEIL (Vourc'h, 1990).

Les trois sites concernés par l'opération « Grand Site Pointe du Raz » sont différenciés dans leurs usages :

- la Pointe du Raz est considérée comme un « monument naturel » à forte valeur symbolique ;
- la baie des Trépassés est propice aux activités sportives et à la plage ou une halte de repos ou de gastronomie ;

- la Pointe du Van fait davantage l'objet de promenade nature.

Par ailleurs, l'étude précise les conditions de déplacement des visiteurs qui se rendent sur le Cap Sizun, priorisant les lieux de visite ou hiérarchisant l'importance des lieux de visite : *« le désir irrésistible du visiteur d'aller au bout n'est pas assouvi, rien ne sert de chercher à le "capter" pour lui faire découvrir les autres attraits du cap »* (Vourc'h, 1990 : 3).

Concernant le site de la Pointe du Raz, le plus soumis à la fréquentation, trois hypothèses sont proposées dans la réorganisation du site, toutes incluant une revégétalisation.

Hypothèse 1

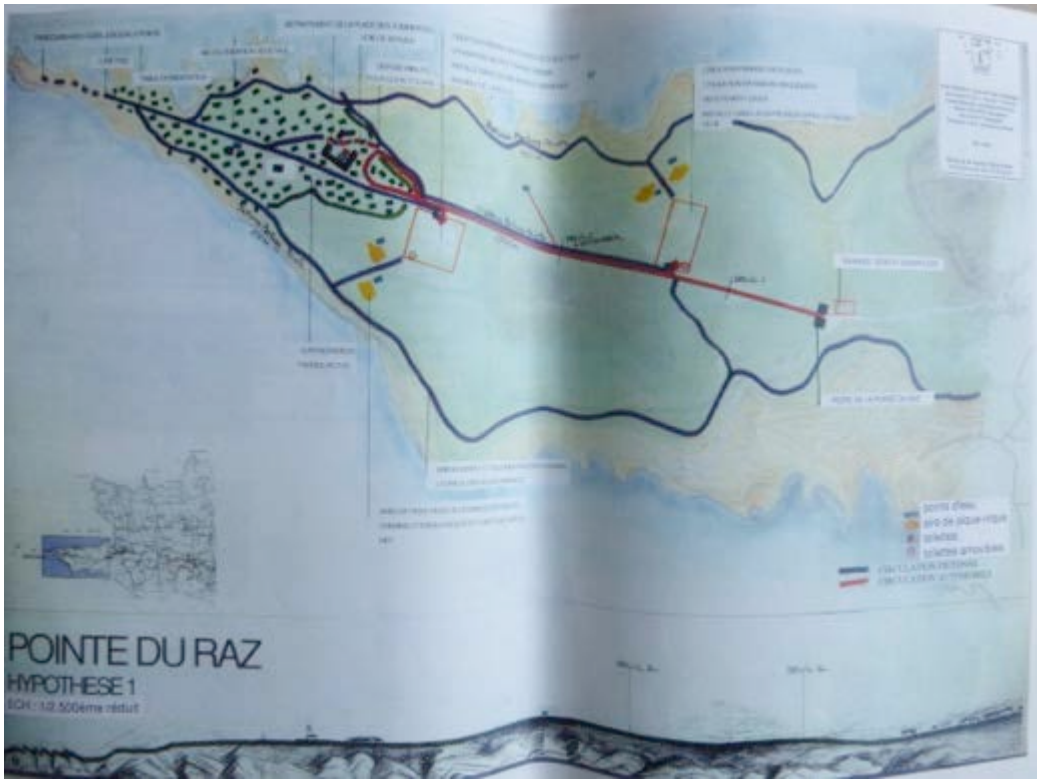

Figure 129. Première hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de conserver les éléments bâtis et déplacer les parkings, source : Vourc'h, 1990

Cette hypothèse envisage la circulation automobile (*en rouge)* de manière partielle, c'est-à-dire jusqu'à trois seuils de parkings : l'un de 500 places pour automobiles et autobus situé dans les anciennes carrières, invisibles de la route, utilisé toute l'année, un deuxième de 500 places utilisable en saison, installé dans la dépression après le premier seuil et enfin un troisième parking de 30 à 50 places gratuites à la sortie du hameau de Lescoff. La distance pour les véhicules est de 1 550 m entre la Pointe et la porte de la Pointe, seuil de péage. Par ailleurs, une navette payante est envisagée en saison pour parcourir cette distance. Concernant les cheminements piétons (*en bleu*), trois sont envisagés dont l'un au niveau de l'axe central de 1 550 m et les deux autres en chemins littoraux, l'un au sud de 800 m et l'autre au nord de 1 450 m.

Hypothèse 2

Figure 130. Deuxième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de déplacer les commerces et le parking, source : Vourc'h, 1990

Une seconde hypothèse écarte les itinéraires pour les véhicules (*en rouge)* de ceux réservés aux piétons (*en bleu)* et agit sur la répartition des parkings en fonction de leur capacité. Un axe central est libéré pour les piétons avec la création d'une navette en saison, il est complété par les deux cheminements présentés dans l'hypothèse 1. Le site de la porte de la Pointe situé à 1 550 m de l'entrée est complété par la création de commerces (déplacés de la cité commerciale ainsi que du musée et de l'hôtel de l'Iroise démolis), d'une maison de site, d'un parking payant de 800 places obligatoires en saison situé derrière la porte. Les anciennes carrières font l'objet d'un parking de 250 places utilisables en hors saison. Enfin un autre parking de quelques places gratuites se situe à la sortie du hameau de Lescoff.

Hypothèse 3

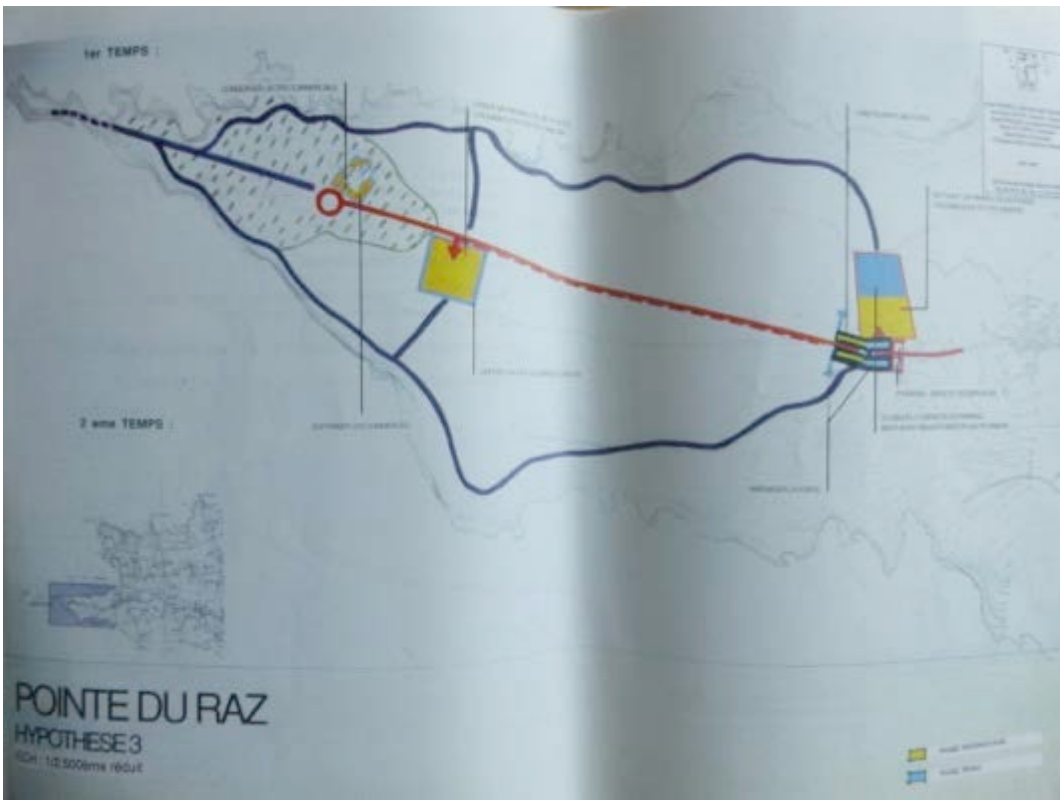

Figure 131. Troisième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de déplacer les commerces et le parking en deux temps, source : Vourc'h, 1990

Dans une troisième hypothèse, l'aménagement reprend l'hypothèse 2, mais l'étend progressivement. La priorité est donnée à la création de parkings : l'un de 400 places aux portes de Lescoff, un autre de 250 places dans les anciennes carrières ; l'accès au site est payant. Dans un second temps, l'accès au parking dans la carrière est limité en basse saison, le parking aux portes de Lescoff est agrandi à 550 places. Par ailleurs, les éléments bâtis et les commerces sont d'abord conservés puis déplacés aux portes de Lescoff.

Par ailleurs, dans le site de la baie des Trépassés, on cherche à concilier le site naturel avec une fréquentation de passage entre les deux pointes du Van au nord et la Pointe du Raz au sud. Deux hypothèses sont proposées comportant une restauration dunaire :

Hypothèse 1

La première hypothèse adapte le site aux usages. Le site reçoit le public qui se rend sur la plage en haute saison, mais garde son aspect « naturel » hors saison. On envisage une canalisation des accès à la plage à partir des zones de stationnement (*en bleu*) et l'instauration d'un parking entre la route et le cordon dunaire d'une capacité de 100 places proche des hôtels et de 150 places, de manière temporaire.

Figure 132. Première hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la baie des Trépassés avec l'intention d'aménagements fonctionnels selon les usages de saison, source : Vourc'h, 1990

Hypothèse 2

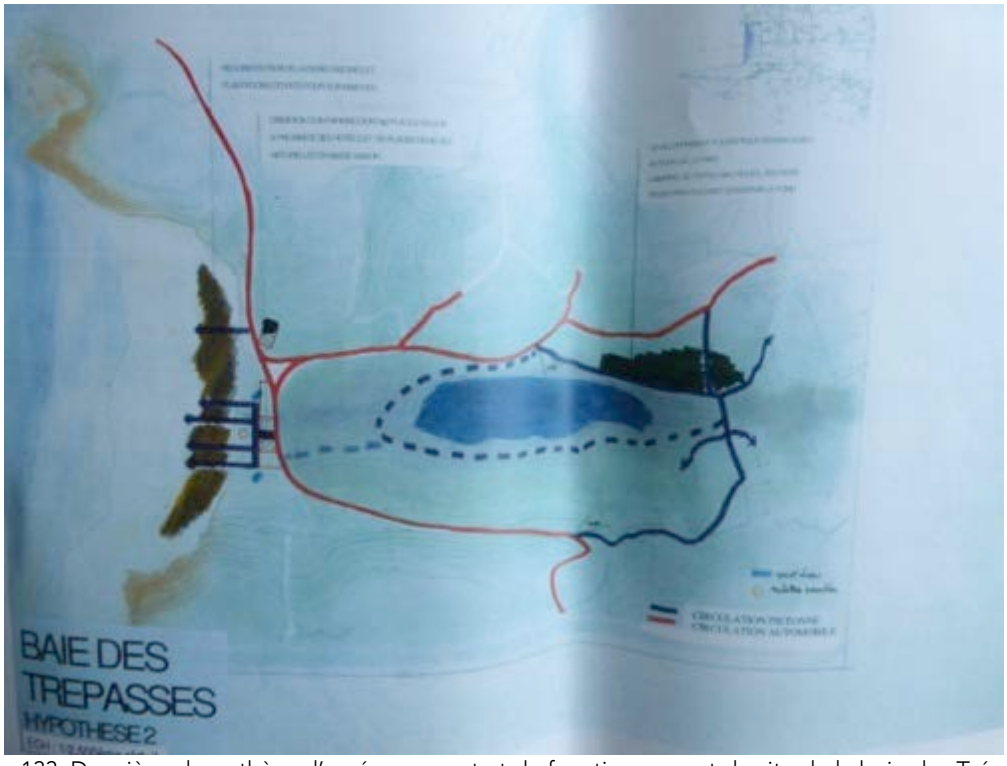

Figure 133. Deuxième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la baie des Trépassés avec l'intention d'aménagements fonctionnels selon les usages de saison, mais avec aménagement de la zone humide, source : Vourc'h, 1990

La deuxième hypothèse ajoute l'aménagement de sentiers pédestre autour de l'étang ainsi que l'aménagement en fond d'étang d'un hébergement et d'un équipement de loisir.

Enfin, concernant le site de la Pointe du Van, on souhaite restaurer la Pointe en lui conservant son caractère naturel, notamment en réalisant une recolonisation végétale.

Figure 134. Hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Van avec l'intention de restaurer la pointe en lui conservant son caractère naturel, source : Vourc'h, 1990

Cette proposition exclut la circulation automobile (en rouge) et propose un parking de 350 places et une canalisation des cheminements piétons sur plusieurs axes organisant une boucle et des chemins d'accès (*en bleu*).

Sur l'ensemble du site classé, l'intention est claire : il s'agit de relier les trois sites (Pointe du Raz, Baie des Trépassés et Pointe du Van) organisés par des itinéraires incitatifs pour les voitures avec deux axes principaux en provenance d'Audierne et de Douarnenez vers la Pointe du Raz et un itinéraire de circulation en sens unique entre la baie des Trépassés et la pointe du Van et, enfin, deux circuits de découverte, l'un passant par une route intérieure entre la baie des Trépassés et les pointes, l'autre est une route côtière qui relie les trois sites (Vourc'h, 1990).

3.1. Mesures de l'OGS dans la gestion de la fréquentation pour le cheminement et le stationnement (1989-1996)

L'opération « Grand Site » a permis d'attirer l'attention sur la fréquentation de la Pointe du Raz et la baie des Trépassés puis la Pointe du Van : « avant l'OGS, 500 000 visiteurs, c'était énorme, c'est surtout quand la fréquentation est anarchique, les gens se trimbalaient sur la lande, les bruyères, partout où ils avaient envie, ils souhaitaient marcher, ils marchaient, l'espace commençait à souffrir d'érosion avec le piétinement et les voitures qui allaient jusqu'à la statue au-delà du sémaphore » (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015). Suite aux propositions de scénarios, le groupe de pilotage réuni le 16 juillet 1990 choisit plusieurs options d'aménagement : à la Pointe du Raz, il marque sa volonté de retrouver l'aspect « naturel » du site en supprimant tous les éléments bâtis de la Pointe. Des régulations des flux ont donc été réalisées, par exemple le recul de la porte d'entrée du site augmentant l'espace de déambulation piéton ainsi que le linéaire de sentiers afin de réduire la concentration antérieure à l'extrémité de la Pointe du Raz. Les visiteurs sont donc amenés à utiliser un sentier aménagé au sud de la pointe, donc davantage fréquenté, plutôt que le sentier aménagé au nord avec une vue sur la Pointe du Van qui est volontairement présenté comme devant rester plus « confidentiel » (Vourc'h, 1999) : « cette organisation était voulue et fait le pari d'une gestion des cheminements sur le site de la Pointe du Raz » (entretien avec le directeur du Syndicat Mixte, le 19/03/2015). L'organisation des stationnements et des cheminements a été l'une des actions principales de l'opération « Grand Site » contribuant à une régulation des flux.

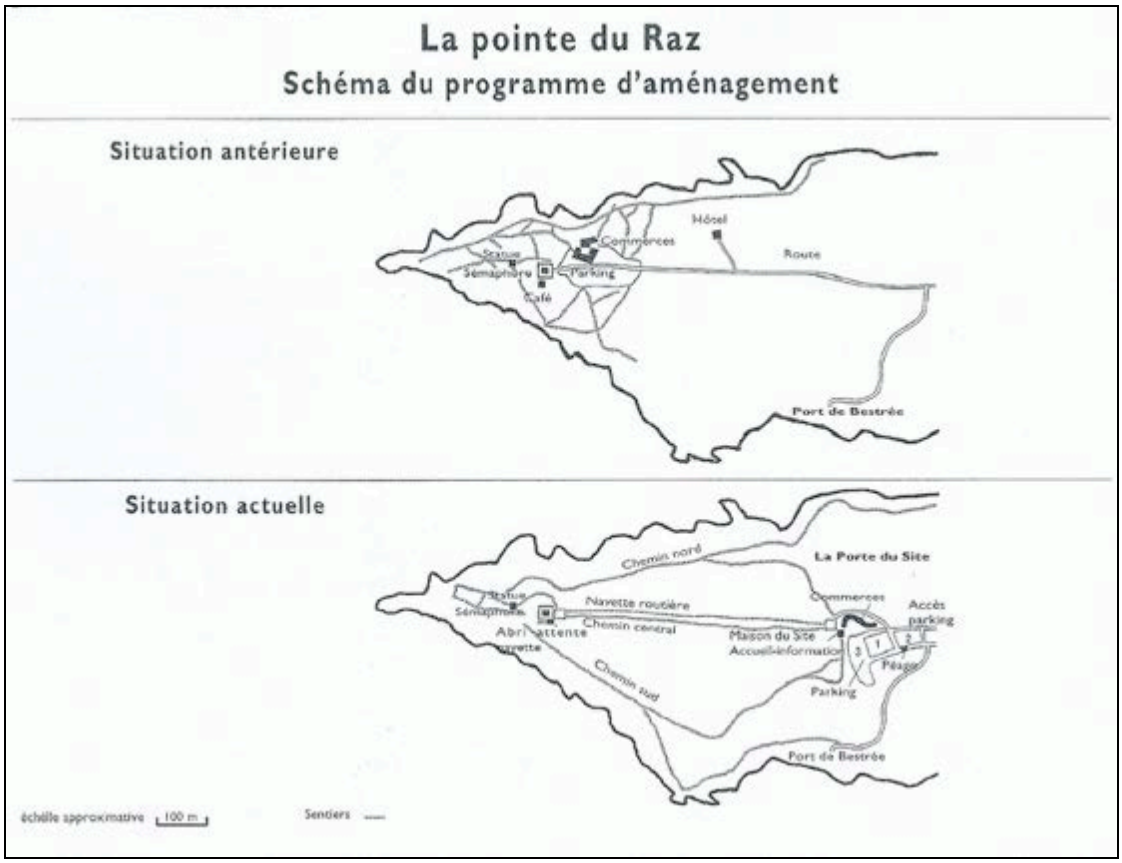

Figure 135. Schéma du programme d'aménagement retenu de la Pointe du Raz, source : Vourc'h, 1999

La cité commerciale déplacée, les parkings sont paysagés pour se fondre dans le paysage. La recherche d'intégration au site est effectuée dans une volonté d'utiliser les matériaux du site par la

réutilisation d'éléments types (par exemple les murs et talus) et l'utilisation de la pierre et de la lande (Vourc'h, 1999 ?). En définitive, 809 places payantes sont créées sur 3 hectares.

Figure 136. Vue de la cité commerciale et du parking payant créé dans le cadre de l'opération « Grand Site » à la Pointe du Raz, cliché J. Piriou, 19/03/2015

Figure 136-bis. Vue de la cité commerciale créée dans le cadre de l'opération « Grand Site » à la Pointe du Raz, cliché V. Vlès, 21/06/2015

Le parking à la Pointe du Raz est payant, à la Pointe du Van il est gratuit. Une différence qui a un impact sur les comportements des usagers, mais également sur les stratégies individuelles des acteurs de l'opération « Grand Site » dans la gestion du périmètre. La Pointe du Van est réaménagée en 2003 afin de sécuriser les lieux en séparant les camping-cars des voitures. Mais le choix de gratuité est clair pour ce site : « Ambroise Guellec, vice-président du Conseil Régional de Bretagne, refuse de rendre

payant la Pointe du Van, propriété du Conseil général du Finistère » (entretien technicien service des espaces naturels et paysages Conseil Départemental du Finistère, 23/06/2015). La Pointe du Van est en effet concernée par la politique nationale des espaces naturels sensibles déclinée dans le Finistère, c'est un site ouvert au public comme tous les sites du Conseil Départemental du Finistère « c'est le principe de laisser le libre accès aux sites naturels, il n'y a pas qu'en Bretagne c'est la loi. Après il y a des stationnements qui sont payants, mais la fréquentation du site elle est gratuite » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

Le cas de la Pointe du Raz est plus spécifiquement lié à son histoire et la réalisation d'un parking par la commune de Plogoff « ce qui a été fait à la Pointe du Raz peut se faire ailleurs, sur un site du Conservatoire du Littoral par exemple, mais pas du Conseil général » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). La commune de Plogoff perçoit les recettes du parking payant instauré bien avant l'opération « Grand Site ». Lorsqu'en 1997 le statut du Syndicat mixte est modifié et qu'il devient gestionnaire de la Pointe du Raz, de la baie des Trépassés et de la Pointe du Van, il s'autofinance à hauteur de 80 % grâce aux recettes du parking qui couvrent le fonctionnement du personnel, les frais de promotion et l'investissement, le solde provenant de subventions (30 000 €). Avant l'opération « Grand Site », le parking était géré uniquement par la commune. La plus grande partie du parc de stationnement réalisé dans le cadre de l'opération « Grand Site » se situe sur la commune de Plogoff et une petite partie sur les terrains du Conservatoire du Littoral et du Conseil Départemental du Finistère (figure). Lorsque la gestion du parking est transférée au Syndicat mixte, la gestion de la commune de Plogoff accuse un déficit. Pour combler ce déficit, le Syndicat mixte reverse une enveloppe budgétaire à la commune de Plogoff *« c'est-à-dire que les parkings rapportent 650 000 euros par an et donne 115 000 € à la commune de Plogoff »* (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015).

Figure 137. Parking de la Pointe du Van organisé en deux espaces, l'un pour les véhicules légers, l'autre pour les campings,— car, vue depuis le départ du cheminement piéton, cliché J. Piriou, 23/03/2015

La question du paiement du parking de la Pointe du Raz fait l'objet de beaucoup de discussions entre les acteurs et les opérateurs. Certains défendent l'idée que les parkings permettent au Syndicat mixte d'assurer un service « le parking permet de financer une qualité d'accueil et de l'information c'est ce que recherchent les visiteurs » (entretien directeur du Syndicat mixte, 19/03/2015), tout en s'autofinançant presque totalement « le syndicat mixte n'est pas endetté, il n'y a pas de crédit avec 7 personnes à temps plein et 20 saisonniers, ce n'est pas comment çà qu'il faut voir un Grand Site ? » (entretien Président du Syndicat mixte, maire de Plogoff, 23/06/2015). D'autres acteurs en revanche, considèrent que le paiement du parking déplace les flux vers les sites périphériques la baie des Trépassés et la Pointe du Van « cela crée un frein qui reporte les flux, la Pointe du Van commence à être problématique parce que beaucoup de gens du fait que le parking soit payant se rendent au parking de la Pointe du Van » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015), jusqu'à même prendre des risques dans leur périple d'accès à la Pointe du Raz pour ne pas s'acquitter du paiement : « les gens stationnent à la baie des Trépassés et empruntent le sentier littoral qui reste difficile à cet endroit, car laissé confidentiel et peu aménagé afin de canaliser les flux par les cheminements réalisés, à mon avis ils prennent aussi des risques, il y a eu notamment cet été une femme qui a chuté, je ne sais pas si c'était sur cette partie, mais il y a toujours des risques à la Pointe du Raz » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). Au-delà de la problématique du droit d'accès au parking, d'autres élus sont beaucoup plus réservés sur l'ensemble de la réhabilitation y compris le déplacement de la cité commerciale et des parkings qui éloignent l'entrée de l'extrémité de la Pointe constituant le principal intérêt, « je ne sais pas qui a pondu ça : "il ne faut pas que les véhicules à moteur aillent au sémaphore". Il ne faut pas aller au-delà du sémaphore, donc en fait tous ces gens-là qui viennent en autocar ou autre, ils ont pollué sur des centaines de kilomètres, il reste 800 mètres à faire et ils n'ont pas le droit. C'est un raisonnement complètement absurde, avec le résultat des cars qui ne viennent pas » (entretien maire de Goulien, 22/06/2015).

Ensuite, les sentiers de cheminement, notamment dans le site de la Pointe du Raz, entre la cité commerciale, ses parkings et l'extrême pointe ont permis de canaliser les flux de passage des piétons, mais on s'aperçoit des divergences de points de vue d'acteurs concernant l'accès aux espaces naturels. En effet, alors que pour certains d'entre eux la qualité du site justifie une telle gestion des flux, « le cheminement permet de découvrir, on s'approprie comment l'esprit des lieux ? En cheminant : sinon on arrive là, on fait demi-tour et on s'en va ! L'exceptionnalité, ça se mérite ! » (entretien maire de Plogoff, président du Syndicat Mixte, 22/06/2015), pour d'autres la « non-liberté » voire « l'artificialisation » d'accès à l'espace naturel interroge « la perte de cet esprit de liberté, par le fait des cheminements, des monofils et/ou tout cela… bon certes, c'est un peu injuste et puis à la limite quelle solution on a ? Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on pourrait ? Comment on pourrait faire autrement pour arriver à préserver les capacités exceptionnelles, et reconfigurer pour qu'ils aient attrait, et une valeur paysagère et écologique intéressante, comment on peut y arriver sans malheureusement, arriver à ces aménagements qui sont un peu artificiels […] quelles solutions on a pour faire autrement ? » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

Figure 138. Début du cheminement par l'axe sud d'accès à la Pointe du Raz au niveau de la cité commerciale réaménagée et la Maison de la Pointe du Raz et belvédère d'observation, cliché J. Piriou, 19/06/2015

Lors de l'opération « Grand Site », les itinéraires de cheminement ont tenu compte des flux et du passage. La progression du cheminement se fait d'abord sur un revêtement d'enrobé de synthèse (1) du niveau de la cité commerciale et de la Maison du site, puis sur de la grave de ciment avant d'arriver à un « pavage » en pierre de granit à face plane (2) : « il y a eu le travail de réflexion sur tout ce volume de pierres qui était déstructuré du temps où l'on marchait n'importe comment, on a rassemblé toutes les pierres qui avaient une face plane et on a réutilisé ces pierres de granit sans utilisation de matériaux extérieurs pour bloquer le sol et encourager la reprise végétale » (entretien directeur Syndicat mixte, 19/03/2015). Au niveau de l'extrémité de la pointe, on retrouve le sol avec des pierres apparentes (3) et, en poursuivant le sentier nord, un sol de terre plutôt étroite qui se rapproche des caractéristiques des principaux sentiers côtiers (4). L'accès à l'extrême pointe se fait sur du pavage de granit à face plane ce qui permet un accès avec confort avant de retrouver le sol « en état » avec les pierres de granit permettant de stabiliser le sol et favoriser la revégétalisation.

Figure 139. Les revêtements du sentier de cheminement de la Pointe du Raz.
❶ Enrobé de synthèse, ❷ grave de ciment puis pavage de granit à face plane ❸ pierre de granit en l'état ❹ sentier de terre et sable, cliché J. Piriou, 19/06/2015

Par ailleurs, en raison de la fréquentation importante sur certaines portions menant principalement à l'extrême pointe, des « poches de relâchement » ont été aménagées afin d'éviter que les usagers enjambent les monofils lorsque la circulation piétonne est dense, et permettent aux visiteurs de prendre des clichés photographiques du paysage maritime.

Figure 140. Poche de relâchement sur l'itinéraire de cheminement entre le belvédère et l'extrême pointe de la Pointe du Raz, cliché J. Piriou, 19/06/2015

Figure 141. Pavage de pierre en granit puis sol à l'état « naturel » favorisant la repousse de la pelouse végétale. Le panneau situé sur la droite du Conservatoire du Littoral mentionne « *Avis aux promeneurs : tout déplacement de pierres est formellement interdit. Elles ont un rôle essentiel pour retenir les graines nécessaires à la revégétalisation du sol. Leur déplacement est facteur d'érosion favorisant la dégradation du site. Merci de votre participation* », cliché J. Piriou, 19/06/2015

Malgré la volonté de laisser la végétation reprendre sa place, avec notamment les panneaux du Conservatoire du Littoral demandant de laisser les pierres au sol, certaines zones ont été très

dégradées, et la repousse paraît impossible. Aussi la question de la gestion de la végétation en adéquation avec la canalisation des flux laisse-t-elle septique certains acteurs, observateurs des dégâts causés par la fréquentation humaine trop importante pour conserver une végétation intacte : « le plus important au niveau de la Pointe du Raz, c'est que même s'il n'y a plus de piétinement, la végétation ne repart pas. Il y a des endroits où il n'y a personne à y aller et pourtant rien ne repousse… il y a peut-être eu trop, la terre a été trop tassée, on a peut-être attendu » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015). Même un regard de technicien reste perplexe « oui à la Pointe du Raz, il y a eu de l'amélioration, il y a un suivi une gestion commune de l'entretien, comme réparer des monofils, on a fait un beau site, mais concernant le végétal rien n'a changé » (entretien technicien service des espaces naturels et paysages Conseil Départemental du Finistère, 23/06/2015). Et pour cause, le problème du site de la Pointe du Raz, comme l'a déjà signalé Anne Vourc'h en 1999, c'est l'incapacité d'évaluer la capacité de charge. La médiation importante du site réalisée à la suite de l'opération « Grand Site » a contribué à augmenter le nombre de visiteurs, comme le précise le Président du Syndicat mixte « l'opération Grand Site et la nouvelle installation a doublé le nombre de visiteurs, il ne faut pas se tromper ! » (entretien Président Syndicat mixte, maire de Plogoff, 23/06/2015). Aussi le site est-il confronté à un dilemme entre la qualification de l'accueil et la protection de l'espace naturel « on a une diversité de population qui arrive avec des intérêts et une sensibilisation qui est différente […] il y a des fils qui ont été mis, mais on perd le côté naturel du site, le côté emblématique » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). Enfin, la surface même de déambulation du site de la Pointe du Raz comparée à la dimension du sentier côtier littoral expliquerait l'importante détérioration « La Pointe du Raz n'est pas forcément moins abîmée que les autres sites, je vais même vous dire l'inverse, parce la Pointe du Raz c'est sur un territoire qui fait 2-3-4-5 ha, peut-être plus je ne sais pas, ici [sur la commune de Beuzec-Cap Sizun], c'est complètement l'inverse, vous avez un linéaire, c'est plus diffus, il y a moins de concentration, mais la partie qui sera abîmée, c'est tout bête, ce sont les sentiers, autrement à gauche et à droite du sentier c'est naturel, c'est des bruits d'animaux, il y a la lande… les gens ne vont pas tant que ça en dehors des chemins balisés ! » (entretien maire de Beuzec Cap Sizun, 22/06/2015).

Cette recherche de « nature » a déjà été soulignée par Anne Vourc'h concernant la Pointe du Raz « *le sentier nord qui réserve des vues* superbes sur la Pointe du Van reste volontairement confidentiel » (Vourc'h, 1999 : 61) ou encore par Jean-Yves Desdoigt, ancien inspecteur régional des sites DIREN Bretagne, concernant la Pointe du Van, « la meilleure vue sur la Pointe du Raz derrière la Chapelle Saint-They sur le côté sud de la Pointe du Van » (Desdoigt, 2000 : 285). Pourtant, pour des raisons de sécurité et risques de dégradation du milieu, le Syndicat mixte déconseille le passage par le sentier peu aménagé entre la Pointe du Raz et la baie des Trépassés avec vue sur la Pointe du Van. À la Pointe du Van l'accès derrière la chapelle est même interdit par arrêté municipal de la commune de Cléden-Cap-Sizun pour des raisons de glissements de terrain (SCOT de l'Ouest Cornouaille approuvé, 2015, p 216). Finalement, la canalisation des flux par des cheminements permet de mieux « contenir » la fréquentation, mais n'empêche pas des problèmes de piétinement de la flore « à partir du moment où l'on a mis en place des itinéraires balisés cela évite la divagation des gens partout, mais on s'aperçoit quand même qu'il y a des gens qui ne respectent pas » témoigne Yvon Lorgouilloux du cas de la Réserve du Cap Sizun (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015).

Figure 142. Cheminement et itinéraires de la Pointe du Van, cliché J. Piriou, 23/06/2015

Figure 143. Promeneuse qui a dépassé le cheminement, au-delà des monofils pour prendre un cliché photographique depuis la Pointe du Van, cliché J. Piriou, 23/06/2015

Cette situation inquiète les maires des communes du Cap Sizun notamment en raison des risques encourus par les usagers face aux dangers hors sentiers balisés « il y a quand même des risques en dehors du sentier, c'est à leur risque et péril, je ne vous cache pas, que là, la saison démarre, moi je m'attends à voir l'hélicoptère sur le bord de la côte, et je dis merde, il y a un problème à cet endroit-là, et ça arrivera encore, je croise les doigts, mais on sait que ça fait partie du lot. Il y a des imprudents. »

(entretien maire de Beuzec-Cap Sizun, 22/06/2015). Cette résignation face aux problèmes de gestion des flux interroge quant aux résultats de la canalisation telle que réalisée dans ce site naturel.

Figure 143-bis. Fréquentation à la Pointe du Raz, cliché V. Vlès, 21/06/2015

Mais à la Pointe du Raz, on estime que les visiteurs trouvent une qualité de visite du site comme de l'espace commercial qui sont « indissociables » depuis les balbutiements du tourisme de ce lieu symbolique. « L'aménagement pour l'époque a été très efficace, on a regardé à la demande du public qui veut découvrir un site, progressivement, avec une qualité de marché, ce qui est correct tout en préservant les habitats, les espèces animalières, ce n'a pas créé de dérangement » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). Le directeur du Syndicat mixte témoigne même de la prouesse d'avoir gardé « l'esprit paysager du Cap Sizun », « ici on a environ 2000 mètres carrés de bâtis et la moitié est sous toiture végétale, les matériaux utilisés pour 14 commerces sont des matériaux du pays de l'ardoise et du granit quand on voit la manière

dont les pierres sont agencées on renvoit à ce qui était fait dans les petits villages locaux, avec la chance d'avoir eu des vrais maçons qui calaient les petites et les grandes pierres, d'ailleurs les architectes et paysagistes ont reçu un prix d'excellence pour leur travail ». (entretien directeur Syndicat mixte, 19/03/2015). La « vue dégagée » sur la lande constitue même une fierté dans la réalisation de réhabilitation paysagère « la galerie commerciale, quand on est sur la pointe on ne voit rien et au bout on voit le village de Lescoff et la Pointe du Van, quand on arrive on veut en avoir plein la vue c'est plutôt pas mal, le reproche c'est de rentrer sur le site par le passage devant les boutiques » (entretien coordinateur du label Grand Site, 22/06/2015).

Figure 144. Vue depuis le sentier nord sur la toiture végétalisée de l'espace commercial (à droite) et sur le hameau de Lescoff (à gauche) sur le site de la Pointe du Raz, cliché J. Piriou, 03-2015

Certains acteurs s'interrogent néanmoins toujours sur l'organisation de la cité commerciale : d'une part sur son agencement et certains matériaux utilisés « je crois qu'on aurait pu trouver une autre forme d'agencement que celle de ce point d'interrogation, même les matériaux ne conviennent pas comme par exemple les volets, ils ne sont pas entretenus, ils ne résistent pas aux embruns. » (entretien maire Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015), d'autre part dans son intégration au sein du Cap Sizun « il y a eu plusieurs projets celui-là a été retenu, mais on aurait reconstitué un petit village de pêcheur avec des commerces en unités indépendantes ça aurait eu plus de gueule » (entretien maire de Plogoff, entretien 23/06/2015) ou encore dans sa localisation même sur le site qui ne conviendrait pas « lorsque l'on va sur un espace naturel, le parallèle est souvent fait par rapport à des musées, la boutique elle est en fin de parcours, des fois on passe à travers quand on va prendre un billet, mais la partie souvenirs se situe plutôt en fin de parcours et non pas au démarrage comme c'est le cas à la Pointe du Raz » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

3.2. La mise en place d'un projet global dans les candidatures au label « Grand Site »

Au début des années 2000, les gestionnaires recherchent la réalisation de projets locaux dans la préservation des espaces naturels avec le concours des services de l'État dès lors que le site est classé. Le label « Grand Site » traduit le projet local par une valorisation de la gestion des patrimoines (naturels et culturels) dans un souci de développement durable. C'est la reconnaissance de l'exceptionnalité d'un territoire sur la base du programme d'actions proposé portant sur la préservation des espaces naturels et la qualité des sites d'accueil, l'animation et la valorisation.

Phase I du label « Grand Site : Pointe du Raz » (2004-2010)

La Pointe du Raz fait partie des 4 premiers sites obtiennent le label « Grand Site de France » (avec la montagne Sainte-Victoire, le Pont du Gard et l'Aven d'Orgnac). Obtenu 17 juin 2004, ce label reconnaît les objectifs de « gestion quotidienne » des trois sites (Pointe du Raz, baie des Trépassés et Pointe du Van) issus de l'opération de réhabilitation « Grand Site ». Concernant la gestion des flux de fréquentation, le dossier de candidature insiste sur deux points principaux : le comptage in situ et le suivi des retombées économiques au sein de l'arrière-pays. Le dossier de candidature annonce que le Conservatoire du Littoral a acquis en 2003 des écocompteurs permettant de quantifier le flux de visiteurs sur les accès. Par ailleurs, un projet structurant est développé depuis 2003 en partenariat avec la communauté de communes et le Syndicat mixte dans la création d'un guide touristique, mais aussi le suivi de création d'hébergements pour randonneurs ou encore nouveaux circuits thématiques sur la côte sur la thématique des éperons rocheux comme espace naturel de défense (dossier de candidature « La Pointe du Raz… vers une labellisation du Grand Site de France »). Dans le bilan des actions, on retrouve une certaine continuité des actions de l'opération « Grand Site » dans un principe de gestion qu'assume et justifie le Syndicat mixte « au moment de l'obtention du label on est devenu réellement gestionnaire avec notamment l'entretien du site, cela a été possible avec les changements de statuts » (entretien directeur Syndicat mixte, 19/03/2015). Concernant la gestion des flux, peu de résultats sont encore révélés. Parmi les principales actions citées comme ayant été mises en œuvre dans la première période de labellisation, des actions liées à de la collecte d'information et dans la gestion du maintien des sites sont seulement mentionnées :

- cartographie, étude et diagnostic sur la flore et le trait de côte ;
- la préservation des sentiers notamment par la mutualisation des moyens techniques entre le Syndicat mixte et la Communauté de Communes du Cap Sizun pour la création d'un opérateur unique dans la gestion des espaces naturels et de randonnées ;
- suivi de fréquentation par l'installation d'écocompteurs et analyse quantitative de la fréquentation du parking de la Pointe du Raz, notamment avec complément d'analyse qualitative à partir des données recueillies en Maison de site.

Il n'y a pas ici de plan ou de schéma de gestion des flux touristiques, c'est-à-dire de plan d'action intégré prenant la suite des collectes de données. D'ailleurs le cabinet ayant réalisé l'étude à la fin de période a identifié que « les données produites par les dispositifs existants ne répondent pas complètement aux attentes des gestionnaires, en particulier dans le suivi des paysages, naturalisation, scientifique et de fréquentation… les dispositifs doivent être renforcés » (dossier de candidature au label « Grand Site, juillet 2002 : 20). Pourtant, à la fin de l'opération « Grand Site », des questions concernant le cheminement et les déplacements sont posées. La DREAL de Bretagne rappelle d'ailleurs que les conditions d'accès au site, bien qu'ayant été mises sous le feu des projecteurs en 1996 suite à l'opération Grand Site, apparaissent quinze ans plus tard comme inadaptées aux pratiques qui évoluent « quand on est sur le parking justement il n'y a pas beaucoup de fléchages on

n'a pas beaucoup le choix, on peut accéder par derrière, mais ce n'est pas une voie sécurisée, c'est plutôt une voie d'accès pour les voitures, quand on est piéton on est obligé de passer devant les commerces. Certes, à l'époque, c'était voulu. Aujourd'hui, on devrait proposer les deux façons de découvrir, c'est soit on va directement sur site et on y va, ou cela peut être par un accès via la maison de site, ou soit on va directement sur le site naturel direct, ou encore pour ceux qui veulent de passer par les commerces, ils le peuvent aussi. En tout cas on devrait avoir la possibilité d'avoir les deux alors qu'aujourd'hui on n'a rien » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). Il en est de même à la baie des Trépassés, davantage impliquée dans un plan de gestion portant sur la faune et la flore de la zone humide, comme en témoigne un état des lieux de la perte de diversité et de recherche de reconquête paysagère, de réappropriation du site par les riverains, puis les réalisations d'ouvrage de gestion de l'eau, plan de gestion piloté par le Conseil Général du Finistère en entre 2004 et 2009[50].

À la fin de la période de labellisation « Grand Site » 2004-2009, un souhait de réappropriation apparaît chez les riverains à la baie des Trépassés et chez certains habitants du Cap Sizun pour le « Grand Site », en particulier à la Pointe du Raz. Le bilan réalisé par le cabinet Dominique Macoin précise que « les habitants, acteurs économiques et visiteurs ont pris une certaine distance avec le Grand Site dont ils se sentent parfois dépossédés notamment par l'affluence de fréquentation » (dossier de candidature, juillet 2012, p.20). Le problème ne semble pas limité à la question de la fréquentation qui contribue de fait à la monoéconomie du Cap Sizun. De fait, les acteurs constatent « une coupure avec la population locale qui a eu du mal à s'approprier le label… ce n'est pas tant l'aménagement c'est le mode de fonctionnement du lieu, la population a eu l'impression d'être dépossédé d'un joyau confié à un syndicat mixte » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). Par ailleurs la question du paiement rebute également plusieurs visiteurs, comme partout. Aussi ces deux faits ont amené habitants comme hébergeurs à prescrire plutôt la Pointe du Van en premier lieu, la Pointe du Raz faisant office de "produit d'appel" pour identifier le territoire, ceci au grand dam des commerçants de la Pointe du Raz se vivant comme les victimes d'un mode de gestion reposant sur le paiement du stationnement : « Le parking est trop cher ! 6,5€, les gens nous disent tous que c'est trop cher. En plus, le parking est payant 24h sur 24 (…). Les gens du pays ne viennent plus, ils sont freinés par le prix. Quelqu'un qui vient pour voir la Pointe, c'est normal qu'il paie, mais quelqu'un qui vient pour manger ? Pendant les cinq mois de gratuité, je revois les gens du pays qui viennent nous voir parce que c'est gratuit » (entretien commerçant, 22/06/2016)On comprend ici que l'aménagement du site de la Pointe du Raz ne justifie pas forcément un "consentement à payer" pour l'accès à un site aménagé, face à un autre site gratuit : « La Pointe du Van : il y a eu des aménagements qui ont été faits, mais la plupart du temps si on a, a conseillé d'aller là-bas, on conseille d'aller à la Pointe du Van, éventuellement se garer à la baie des Trépassés pour y aller à pied jusqu'à la Pointe du Raz après il y a le côté, non seulement parce que c'est gratuit, mais il y a le côté fréquentation, l'aménagement qui est plus important qui est beaucoup plus présent qu'à la Pointe du Van où cela paraît plus mesuré » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

[50] Présentation de Thomas Bodennec, service des espaces naturels et paysages, Conseil Général du Finistère lors des 3e journées des gestionnaires des espaces naturels le 30 septembre 2009 à la Maison de la Pointe du Raz de Plogoff

Figure 145. Sentier nord d'accès à la Pointe du Raz *(en premier plan)* accessible depuis la baie des Trépassés *(en plan central avec les habitations)*, cliché J. Piriou, 19/03/2015

Les flux de fréquentation par le sentier entre la baie des Trépassés et la Pointe du Raz sont tellement importants et croissants que le Syndicat mixte s'est interrogé dès 2007 sur les risques financiers encourus par le non-paiement du parking de la Pointe du Raz, recette majoritaire « on a à faire à une situation ubuesque, car si l'on accuse des baisses en stationnement payant, les visiteurs sont pourtant plus nombreux : on accusait + 15 % de fréquentation sur le sentier nord, ce qui demande de réfléchir, car ces marcheurs consomment les sites naturels sans en apporter de compensation » (entretien directeur du Syndicat mixte, 19/03/2015). Par ailleurs, ce problème de dispersion des flux pose aussi et surtout de gros problèmes de gestion à certaines périodes de l'année, notamment pendant un mois et demi en saison estivale au sein du site de la baie des Trépassés.

4. Enjeux de la gouvernance

4.1. Focus sur la baie des Trépassés

La baie des Trépassés, site classé en 1987 dans le cadre du périmètre des 200 hectares de la Pointe du Raz, a bénéficié de l'opération « Grand Site » entre 1989 et 1996 puis à partir de 2004 du label « Grand Site Pointe du Raz ». Ce site est au carrefour de la Pointe du Raz et de la Pointe du Van, puisqu'une route départementale qui dessert ces deux points passe au cœur de la baie. Aussi ce site « souffre », bien que temporairement, d'une surfréquentation, due à la coprésence de divers publics, tels que les randonneurs des pointes, les surfeurs qui viennent pratiquer la glisse sur ce « spot » réputé, les campings-caristes qui profitent d'un vaste espace de stationnement avec peu de marquages au sol, mais aussi des plagistes qui apprécient particulièrement la qualité de plage du lieu,

notamment en raison de la perte de sable fin de ce certains sites de la côte sud du Cap Sizun après des tempêtes hivernales, reportant les plagistes à la baie des Trépassés.

Figure 146. Parc de stationnement de la baie des Trépassés pour véhicules légers, le parking camping-car autorisé uniquement en journée se situe à quelques mètres, cliché J. Piriou, 19/03/2015

La congestion des stationnements demeure un problème constitutif d'une « surfréquentation » auquel les solutions d'amélioration tardent en raison de la multiplicité d'acteurs qui interviennent dans ce site protégé, d'autant plus que ce phénomène n'est que temporaire et limité dans l'année, mais a un impact certain sur la qualité d'accueil du site : « la baie des Trépassés qui pendant 3 semaines et juillet-août pose des problèmes de fréquentation, il y a des questions sur les aménagements, ce qui génère et qui suscite des réflexions comme quoi il faudrait des nouveaux parkings, mais le problème est que l'on ne gère pas des aménagements que pour 15 jours de l'année ! » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015)

Le maire de Cléden-Cap-Sizun, commune sur laquelle se trouve une partie de la baie des Trépassés, met en avant des indications fondées sur le constat d'un désordre des stationnements, sur le parking, le long de la route départementale : « Oui ça on le sait, j'ai des adjoints qui habitent à proximité, donc on le sait, parce que c'est gênant avec des stationnements de part et d'autre de la route, surtout il y a des surfeurs qui viennent là, on va dire que c'est des voitures ventouses, des campings, car ventouses, mais ce n'est pas le but non plus, en fait il y a des gens qui ont des pratiques différentes, mais certains qui restent assez longtemps comme les campings-caristes ou des surfeurs qui sont là en continu. Il y a un stationnement anarchique, sur cette portion, après il y a ceux qui veulent se baigner, tout le monde se gare de part et d'autre, en cas d'accident je ne sais pas comment les pompiers pourraient intervenir » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015). Donc plus que la qualité d'accueil qui est menacée, ce sont les conditions de sécurité qui semblent remises en question. Il ne s'agit pas seulement d'une question de capacité d'accueil du site, il s'agit

d'un problème de régulation, de « mise en ordre » des usagers qui occupent le site : « le problème de la baie des Trépassés c'est qu'il y a des aménagements, la jauge initiale est 350 places, et quand les premiers usagers arrivent et se garent un peu comme ils veulent, une fois qu'il y en a un qui est garé de manière anarchique, il y a le reste qui suit » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). À la baie des Trépassés, le discours est plutôt flou sur les compétences de chacun « il faut essayer de gérer aux mieux ce que l'on a, il faut essayer de fixer des règles et respecter les règles » (entretien technicien service des espaces naturels et paysages Conseil Départemental du Finistère, 23/06/2015). Il n'y a pas de règlement de police en place, ni de règlement de stationnement sur la zone, « on pourrait arriver au moins sur le plan provisoire soit on a des aménagements complémentaires légers […] ou alors de mettre un règlement de police saisonnier, à ce moment-là les forces de gendarmerie ou le maire ont la possibilité d'intervenir, la verbalisation permet un peu de respecter même si ce n'est pas idéal, en tout cas cela peut permettre de temporiser, de faire en sorte de valoriser au mieux les aménagements » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). Aussi, le maire de Cléden-Cap-Sizun n'a trouvé dans l'immédiat que la solution transitoire de mettre en sens unique l'une des routes d'accès à la baie des Trépassés depuis la Pointe du Van via le port du Vorlen. On notera que cette initiative n'est que la mise en application des hypothèses suggérées lors des scénarios dans l'intention de « relier les trois sites entre eux proposant « un itinéraire de circulation en sens unique entre la Baie et la pointe du Van » (Vourc'h, 1990).

Finalement le cas de blocage de la baie des Trépassés dans la prise de décisions, mais également l'incapacité à évaluer et gérer les flux confirme un problème de gouvernance qui s'exprime notamment à propos de l'élaboration d'un plan de gestion de fréquentation au sein du site. Élément qui a d'ailleurs été formulé dans les recommandations à l'issue de cette période de labellisation « une formalisation d'instances dédiées va également à contribuer à plus de transversalités » (label candidature, 2012 : 20). Aussi, les acteurs « historiques » du Grand Site ont cherché à intégrer davantage les maires d'autres communes à la gestion, notamment par le biais de la Communauté de communes du Cap Sizun qui prend de l'importance au sein du périmètre, notamment dans les conventions de gestion avec les autres collectivités territoriales, dont le Conseil Général du Finistère.

Phase II du label « Grand Site : Pointe du Raz en Cap Sizun » (2012-2018)

Suite à l'obtention de la gestion du périmètre de la Pointe du Raz, de la communication, de l'information et de la sensibilisation des espaces naturels et l'obtention du label « Grand Site en 2004, le Syndicat mixte a cherché dès la fin de la période de labellisation en 2009 à améliorer la stratégie de développement de site et d'accueil du public, parallèlement au service des espaces naturels de la Communauté de Communes du Cap Sizun qui devenait l'opérateur unique dans sa gestion.

Le Président de la Communauté de Communes du Cap Sizun a annoncé ainsi, lors du conseil communautaire du 12 juin 2012, « l'ambition de l'élaboration d'un projet global de préservation, d'animation, et de développement du Grand Site » conduit avec le concours du Syndicat mixte de la Pointe du Raz, le Conservatoire du Littoral, le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne et en partenariat avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement, l'Agence de Développement touristique du Finistère (ex-Comité départemental du Tourisme) et avec le concours de la DREAL (Délibération du conseil communautaire du 12 juin 2012 de la Communauté de communes du Cap Sizun). Ce projet reprend les recommandations formulées par le cabinet d'étude mandaté par le Syndicat Mixte en fin de première période de labellisation :

- fonder un nouveau mode de gouvernance reconnaissant la Communauté de communes, d'un rôle légitime en tant que porteur de projet puis opérateur unique dans la gestion des espaces naturels,

- favoriser la réappropriation par les habitants,
- mettre en place de programme de suivi et d'évaluation, développer une veille opérationnelle,
- requalifier l'offre et garantir la qualité d'accueil,
- favoriser les retombées économiques sur le territoire,
- s'assurer de garder un esprit de développement durable de la place des activités humaines (notamment corrélativement au SCOT qui était en cours d'élaboration).

Après un travail et une force de persuasion importants, « il faut comprendre d'avoir défendu un label comme on l'a fait avec des camarades et le Préfet Bros[51], au ministère de l'Environnement Paris, qu'on ne le donne pas comme cela » (entretien maire de Plogoff, entretien 23/06/2015), la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Delphine Batho, informe le Président de Communauté de communes, Bernard Le Gall, par un courrier du 21 décembre 2012 de la « décision d'attribuer pour une durée de six ans le label Grand Site de France à la communauté de communes du Cap Sizun pour le grand site de la Pointe du Raz en Cap Sizun, suivant l'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages ». Néanmoins, elle attire l'attention de la nécessité de « donner plus d'envergure et une nouvelle identité et d'améliorer la qualité paysagère et le dispositif d'accueil au niveau de la Pointe du Raz elle-même ». (Courrier de Delphine Batho, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 21/12/2012).

Cette dernière mention justifiée par « une phase de transition » ramène beaucoup d'objectifs de cette nouvelle labellisation d'un périmètre étendu à 2 024 hectares au site de la Pointe du Raz de 72 hectares classés en 1958. Dans le tableau des actions programmées, la rubrique « informer, accueillir et accompagner le visiteur » reprend plusieurs initiatives à réaliser directement sur le site de la Pointe du Raz. Ainsi la fiche projet « réorganisation de l'arrivée et du stationnement », notamment par l'automatisation des parkings, la réalisation de l'accueil des camping-cars ou encore l'amélioration des circulations douces, porte sur la Pointe du Raz. Le site connexe qui « pâtit » du stationnement payant, la baie des Trépassés, n'est pas évoqué.

Parmi les actions programmées, pas de plan de gestion de la fréquentation partagée. Beaucoup d'actions relatives à l'accueil du public, à la valorisation et interprétation paysagère et patrimoniale, notamment dans la rubrique « préserver, gérer et valoriser durablement les espaces », à la diffusion d'information de qualité par la réorganisation de l'accueil et l'information touristique ne concernent que la Pointe du Raz. Pourtant la Pointe du Van dispose d'un espace d'informations touristiques, les espaces naturels de la « Maison de Site », la commune de Beuzec-Cap-Sizun d'un office de tourisme avec un point d'information saisonnier sur le site de la Pointe du Millier. Aussi il n'y aucune intégration envisagée sur ce point entre la Maison de la Pointe du Raz, le Conseil Général du Finistère, l'Office Municipal de Tourisme de Beuzec Cap Sizun, ni l'Agence Ouest Cornouaille Développement pourtant tous parties prenantes dans l'élaboration du dossier de candidature en 2012.

[51] Jean-Jacques Brot a été nommé préfet du Finistère entre 2011 et 2013

Figure 147. Espace permanent d'informations à la Pointe du Van (géré par le Syndicat Mixte) et Point d'informations touristiques saisonnier à la Pointe du Miller (géré par la commune de Beuzec-Cap Sizun), cliché J. Piriou, 22— 23/06/2015

L'action partagée est celle de la Communauté de communes du Cap Sizun, notamment grâce à son service de gestion des espaces naturels et randonnées, qui participe à la reconsidération du jalonnement routier au sein du territoire intercommunal selon le nouveau schéma de signalisation départemental 2012-2014 ou qui tente de développer une offre de loisirs compatible avec la politique Grand Site, portant notamment sur la randonnée qui apparaît comme une offre phare des activités de plein air (dossier de candidature, 2012 : 42-44). On ne trouve qu'une seule référence à d'autres acteurs du secteur touristique (Agence de Développement Ouest Cornouaille et les offices de tourisme) dans la déclinaison des fiches d'activité dossier de candidature. L'inexistence d'un office intercommunal explique certainement la difficulté à entreprendre une démarche intégrée de l'offre touristique, mais cela pourrait évoluer avec l'application de la loi NOTR. Par ailleurs, les actions proposées dans la partie « projet de protection de gestion et de mise en valeur du Cap Sizun » s'organisent à partir d'acteurs qui gèrent leur domaine individuellement comme ils le faisaient déjà avant la labellisation : par exemple, le Moulin de Kériolet, par le Conservatoire du Littoral voire par l'animation d'associations telles « Cap sur les Moulins », la Maison de site de la Pointe du raz par le Syndicat mixte ou encore la réserve du Cap Sizun par Bretagne vivante (dossier candidature 2012 : 40-41). Les actions traduisent un projet au cas par cas, ce sont des actions d'acteurs qui agissaient déjà avant la labellisation du périmètre étendu entre 2012 et 2018 et n'ont pas partagé leur domaine d'intervention, à l'exception du porteur de projet, la Communauté de communes du Cap Sizun.

Aussi la question de la gestion des flux de fréquentation n'est-elle pas abordée dans le dossier de candidature, alors que les problèmes qui ont été identifiés dès la fin de l'opération « Grand Site » n'ont pas été résolus, par exemple à la baie des Trépassés. Pourtant les élus s'interrogent sur les répercutions du label pour le territoire, ils ne comprennent pas les pratiques spatiales des visiteurs « le touriste a une attitude qui est aussi curieuse, parce que lui il va aller voir ce qui est de notoriété à

visiter, et après s'il va s'arrêter en cours de route c'est lui qui va choisir, mais quelquefois il ne le fera pas » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015), mais il n'y a pas d'anticipation en « amont » sur la gestion des flux de fréquentation « pour l'instant moi mon occupation c'est de faire l'accueil des véhicules qui soit le plus facile pour tous, on va le résoudre, ce ne sera pas simple, mais on va le résoudre, après je me dis on a résolu une bonne partie du problème » (entretien maire de Beuzec-Cap Sizun, 22/06/2015). Néanmoins, ils ne se considèrent pas prêts à une éventuelle nouvelle « opération Grand Site » pour le périmètre de 2 024 hectares « je n'ai pas envie d'une opération Grand Site N°2 aménagée, canalisée, je n'avais pas imaginé cela, là aujourd'hui on se défendait pas trop mal, mais vous imaginez si on double ou si on triple la fréquentation de ce site là, il y aurait plein de choses à revoir. Et là c'est un autre métier. La Pointe du Raz avait été préparée à cela avec un syndicat mixte, nous on n'est pas prêts pour le moment maintenant je ne sais pas l'avenir » (entretien avec le maire de Beuzec-Cap Sizun, 22/06/2015). Chaque gestionnaire opère seul selon ses intentions de canalisations des flux, soit dans l'entretien des cheminements, soit en agissant sur l'accessibilité par l'organisation des stationnements.

Dans le schéma de cohérence territoriale présenté par le Syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, arrêté le 26 novembre 2013 et approuvé le 21 mai 2015[52], la question de la gestion des flux de fréquentation au sein des espaces littoraux sensibles est évoquée sans que des problèmes précis y soient identifiés, mais il aborde les pistes de ce que pourrait être une gestion future de la capacité d'accueil. L'idée de la mise en place d'une politique d'aménagement est évoquée afin de « faciliter les déplacements doux en maintenant, en aménageant les chemins de liaison permettant un accès aux sites naturels et aux secteurs urbanisés présentant un intérêt » (SCoT, 2015 : 41). Les déplacements piétons ne semblent pas une préoccupation, pas plus que l'utilisation, à 90 %, de l'automobile, sur les routes partageant la chaussée avec d'autres formes de mobilité : « la question des déplacements touristiques paraît plutôt bien traitée dans le territoire pour ce qui est de sa forme douce d'offre en boucles de randonnées, à vélo ou à pieds. Cependant, beaucoup reste à faire sur des voies de campagne dans des bourgs qui n'ont pas été conçus pour accueillir des vélos où la vitesse des véhicules, peut-être, comme toute, assez élevée » SCoT, 2015 : 86). Sur la carte des pôles générateurs de déplacements touristiques, la Pointe du Raz constitue le principal pôle de déplacement touristique avec 500 000 visiteurs par année. Aussi l'accueil des camping-cars et l'aménagement de parkings adaptés y constituent un point central. Mais le SCoT opère un traitement séparé des solutions selon la configuration des lieux (« l'aménagement d'accès à la mer dans les lieux adaptés », SCoT, 2015 : 41). Concernant les déplacements, les conséquences liées à la fréquentation ou plutôt la « surfréquentation » sont évoquées : « de nombreux espaces sont accessibles au public afin que le plus grand nombre profite de cette richesse. L'enjeu est de maîtriser l'impact de la fréquentation des sites afin de ne pas dégrader l'environnement. Dans ce contexte, la Pointe du Raz et le site de la Torche ont mis en place des aires d'informations intégrées » (SCoT, 2015 : 136). La justification d'une prise de décision est même justifiée : « l'accueil touristique sur des sites, bien souvent remarquables et sensibles du point de vue écologique (dunes par exemple), ne peut se faire que s'il est adapté aux capacités d'accueil des milieux, qui dépendent de l'intensité de la pression exercée par la fréquentation (piétinement, dérangement) les activités touristiques et de loisirs, dont le fondement repose, en partie, sur la capacité d'accueil et l'attractivité des milieux naturels (remarquables et ordinaires), activités dont le développement, selon une dimension plus écologique et respectueuse de la sensibilité des milieux, est ainsi facilité. En retour le SCOT prévoit la possibilité de faire évoluer les milieux naturels, afin de maîtriser leur capacité d'accueil, par des aménagements légers destinés à l'accueil du public ou à la gestion des sites, en tenant compte naturellement de leur sensibilité et de l'évolution de cette sensibilité au vu des pressions identifiées » (SCoT, 2015 : 237).

[52] Le SCoT a été soumis à l'enquête publique entre le 22 avril et le 5 juin 2014.

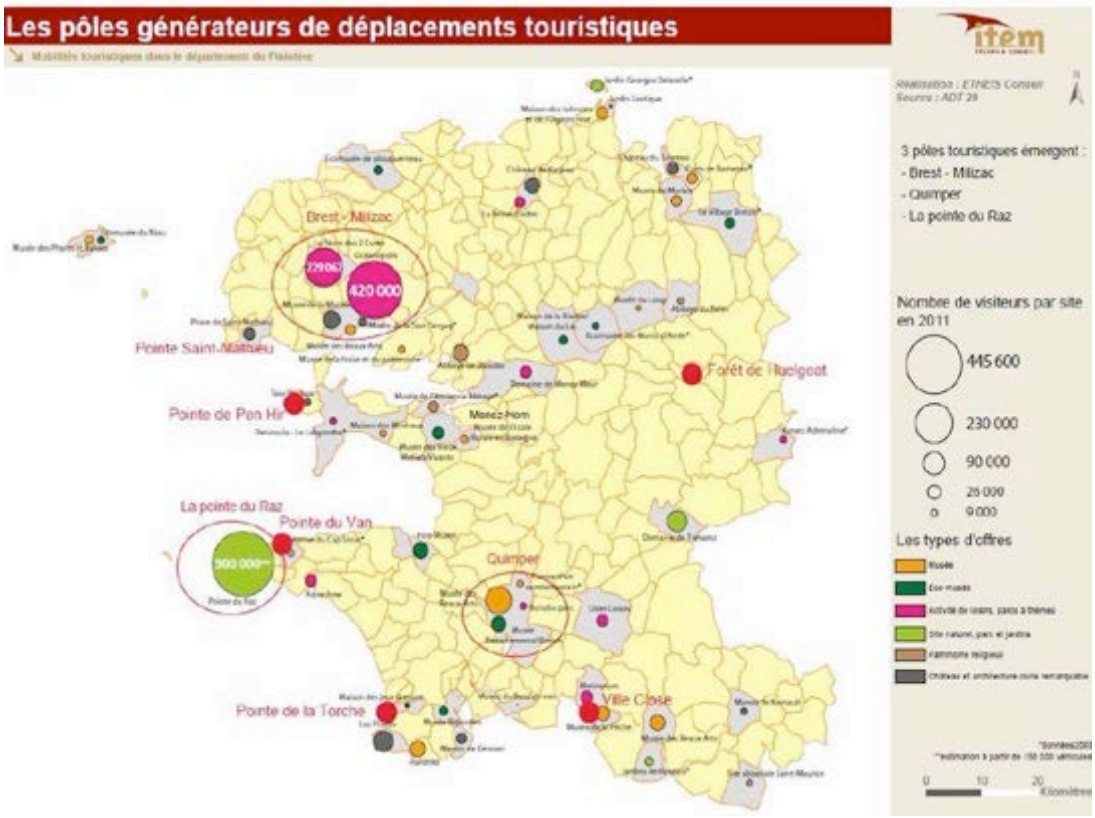

Figure 148. Pôles générateurs de déplacements touristiques, source : « Tourisme, déplacement et mobilités », Agence Départemental du Tourisme, 2012, extrait du SCoT, 2015 : 86.

4.2. Focus sur la fréquentation suivie à la Pointe du Van

À mi-période de la labellisation « Grand Site Pointe du Raz-Cap Sizun », afin de mesurer les flux de fréquentation, plusieurs acteurs ont mis en place des modalités différentes de comptage. Le Conseil Départemental du Finistère a notamment installé en 2011 un écocompteur à la Pointe du Van, à l'entrée principale du cheminement d'accès au site. Sur la période analysée du samedi 15 juin 2011 au lundi 15 juin 2015, la moyenne journalière fait état de 271 passages avec un maximum comptant 795 passages (en août) et un minimum de 49 passages (janvier). Cette réparation s'explique notamment par la pointe de fréquentation enregistrée pendant la haute saison estivale que connaît la Bretagne entre le 14 juillet et le 15 août. Sur cette période d'analyse, les 3 jours qui ont connu le plus de fréquentations sont :

- dimanche 31 août 2014 avec 4 280 passages,
- jeudi 21 août 2014 avec 3 885 passages,
- mercredi 20 août 2014 avec 2 498 passages.

On remarque que la période du 14 juin 2014 au 15 juin 2015 a fait l'objet d'une fréquentation particulièrement importante avec 122 078 passages dans l'ensemble et une moyenne de 334 passages par jour.

Figure 149. Localisation de l'écocompteur à la Pointe du Van, à l'entrée du sentier de cheminement piéton après le parking des véhicules, source : Conseil départemental du Finistère, cliché J. Piriou, 23/06/2015

Sur la période 2011-2015 on constate l'augmentation des flux au printemps dès avril avec une pointe en juillet-août (entre 6000 et 7000 passages maximum par semaine entre 2011 et 2013 et une pointe de 16 000 passages en une semaine en août 2014). Les semaines les moins fréquentées sont en hiver en janvier-février avec quelques semaines un peu plus fréquentées pendant les périodes de vacances scolaires.

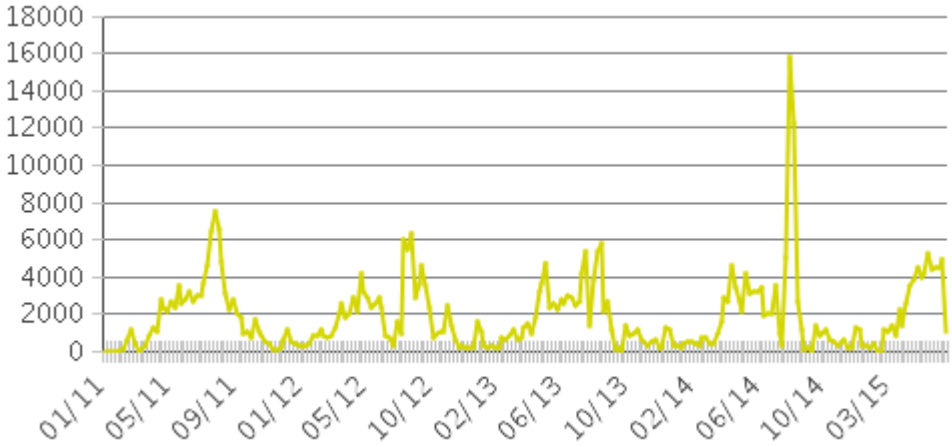

Figure 150. Fréquentation des piétons à l'entrée du sentier de cheminement de la Pointe du Van [Période 15/01/2011 — 15/06/2015], source : Conseil départemental du Finistère

Les pics de fréquentation quotidienne se situent autour de 17 heures la semaine comme le week-end. Cela peut s'expliquer notamment par le coucher du soleil que recherchent les visiteurs dans ce site en fin de journée.

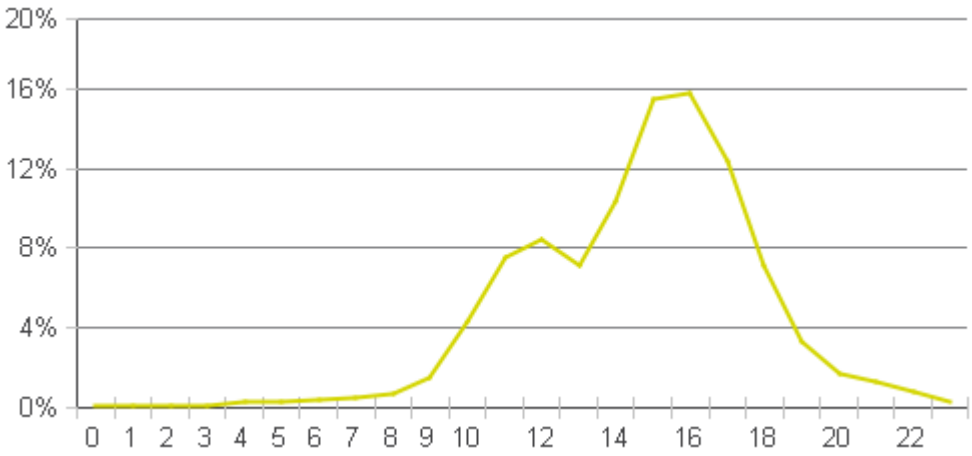

Figure 151a. Heures de fréquentation en semaine du site de la Pointe du Van [Période 15/01/2011 — 15/06/2015], source : Conseil départemental du Finistère

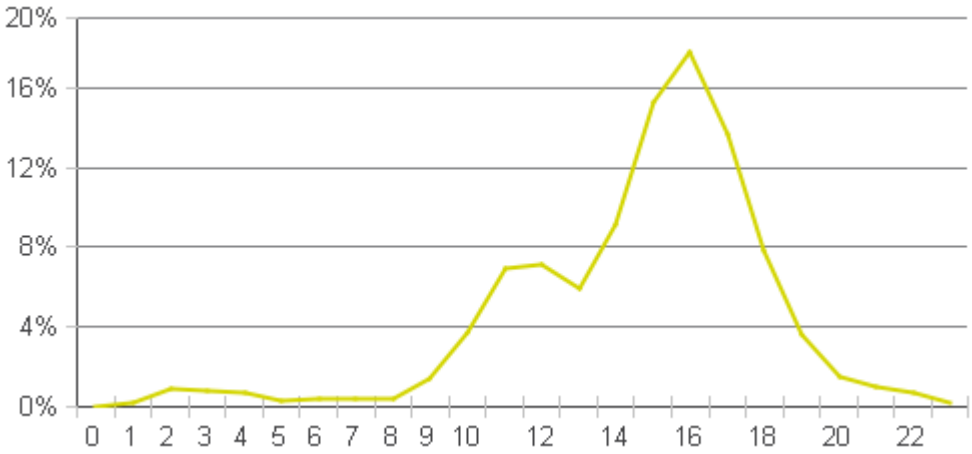

Figure 151b. Heures de fréquentation le week-end du site de la Pointe du Van [Période 15/01/2011 — 15/06/2015], source : Conseil départemental du Finistère

Le site de la Pointe du Van est le second site le plus fréquenté du Cap Sizun, derrière la Pointe du Raz. Le site de la Réserve naturelle du Cap Sizun à Goulien reçoit environ 27 000 personnes en moyenne, beaucoup moins que la Pointe du Van avec plus de 120 000 visiteurs par an.

À la Pointe du Raz, le Syndicat mixte a fait le choix d'automatiser les parkings, afin de mieux mesurer la fréquentation des visiteurs, notamment en permettant un accès gratuit aux habitants du Cap Sizun. Le maire de Plogoff et président du Syndicat mixte justifie ce choix par la nécessité d'une modernisation de la prestation de services. Néanmoins, l'évaluation et la canalisation de la fréquentation sur deux des sites « historiques » de l'opération Grand Site puis de la première période de labellisation montrent que d'autres sites du périmètre de la deuxième période de labellisation sont soit en difficulté face à une fréquentation importante sur certaines périodes de l'année, soit peu accessibles malgré leur appartenance au Grand Site.

4.3. Focus « surfréquentation temporaire » à la Pointe du Millier (Beuzec-Cap Sizun)

La Pointe du Millier est l'une des premières pointes accessibles en provenance de la route de Douarnenez vers la Pointe du Van sur la commune de Beuzec-Cap-Sizun. Suite à plusieurs événements médiatiques, le site a connu une forte notoriété : « il y a maintenant 50 ans, il n'y avait de rien il n'y avait qu'une simple route, pas de visites, il y avait le vieux moulin qui n'était pas exploité du tout, qui tombait en ruine, qui avait fonctionné dans le temps, et qui a été rénové et ce fameux moulin, là, ça a commencé à changer quand le moulin a été retapé, il y a 10 ans, et ça attire du monde, après la télévision est venue 2-3 fois, "Des Racines & des Ailes", les "Carnets de Julie", ils font un petit coup de temps en temps et la fréquentation suit. » (entretien maire de Beuzec-Cap-Sizun, 22/06/2015). La surfréquentation est expliquée par la faible capacité d'accueil notamment concernant les stationnements : « le problème de la Pointe du Millet c'est le parking. Parce qu'au mois d'août quand vous allez à la Pointe du Millet vous avez des voitures sur 500-600 m de chaque côté » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015), serait-ce donc seulement le parking qui serait surfréquenté ? Certes, déjà en 2012 le maire de l'époque avait dû améliorer la qualité d'accueil par la création d'un système de toilettes sèches afin que le site ne devienne pas insalubre. En 2012, le maire espérait que l'extension du Grand Site aux communes voisines permette de prendre en charge les problématiques d'accueil (parking, poubelles, toilettes)[53].

Figure 152. Heures de fréquentation le week-end du site de la Pointe du Van
[Période 15/01/2011 — 15/06/2015], source : Conseil départemental du Finistère

La question du stationnement sur le site de la Pointe du Millier constitue un réel problème puisque les véhicules qui stationnent en dehors du parking aménagé par la commune encombrent la voie départementale N°407. Ce problème qui n'est que saisonnier rend difficile l'aménagement

[53] Article publié dans le Ouest-France du 8 juillet 2012, URL :
http://www.ouest-france.fr/bretagne/douarnenez-29100/une-toilette-seche-la-pointe-du-millet-1223491

complémentaire du site : « la Pointe du Millet par exemple, c'est un petit endroit sympathique avec un ancien moulin rénové, ils ont 40 000 à 50 000 personnes par an, là on sait qu'il y a un point noir à cet endroit-là. Et donc comment on le résout ? Là, c'est compliqué, car là il y a une infrastructure qui est ouverte et qui fonctionne, qui fait de l'animation, qui fait de la vente de produits, donc reporter ailleurs cela paraît difficile, alors après comment on résout le problème de fréquentation ? Les stationnements sont aujourd'hui très réduits, alors comment on gère tout cela ? Et puis on reste dans des approches compliquées, on sait qu'un moment donné on va avoir 300 voitures à l'instant T, il faut que l'on calibre à l'instant T. Le problème c'est que 90 % de l'année cela ne fonctionne pas, on n'a pas 300 voitures. Mais localement et même ailleurs, on est encore dans cette question-là, comment on gère parfois 15 jours d'ultra-fréquentation, avec les problèmes que cela pose » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

Avec l'autorisation du Conservatoire du Littoral, le maire a choisi de créer une aire de délestage temporaire par arrêté municipal le 29 juillet 2015. Avec la communauté de communes du Cap Sizun, responsable de la gestion du terrain, mais aussi avec le Conseil Départemental du Finistère, un balisage était initialement prévu. Un voisin du terrain en a contesté l'utilisation pour des raisons de nuisances liées à l'agrandissement du parking et donc l'augmentation de sa fréquentation, mais également pour exercer son droit d'utilisation agricole. Malgré l'initiative de collectivités publiques pour gérer les flux de fréquentation, des difficultés apparaissent donc avec les habitants[54]. La fréquentation sur les sentiers n'est que peu canalisée. Malgré les quelques monofils, notamment le long du sentier côtier GR34, le site de la pointe est très piétiné. Aussi la restauration du Moulin de Kériolet, propriété du Conservatoire du Littoral, a contribué à une fréquentation importante causant notamment des dérives dans les déplacements en raison d'aménagements partiels de sentiers de cheminement : « le moulin a été restauré, il y a une médiatisation, les gens vont voir, mais on a un chemin creusé. Au-delà des propriétés on peut se demander quel accueil touristique l'on peut faire au raz des falaises » (entretien technicien service des espaces naturels et paysages Conseil Départemental du Finistère, 23/06/2015). La situation serait même critique sur le sentier de grande randonnée : « le GR ici est très creusé, on a une fréquentation assez importante, et puis il y a le ravinement d'une grosse pluie que l'on a à une certaine période. Surtout il y a des endroits où il y a beaucoup de pentes, vous faites un bel escalier et deux saisons plus tard il est complètement raviné » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015). Du côté de la mairie de Beuzec-Cap-Sizun, on estime que le problème est réglé notamment par l'entretien continu des chemins : « on voit que pour les piétons ça détériore quand même c'est obligé, tous les ans on a deux équipes de personnes, une communauté de communes, l'autre CIS qui font les entretiens de ce chemin-là. L'entretien c'est de l'élagage, de la remise à niveau, des marches à refaire, et tous les ans ces travaux sont faits. Ils passent tous les ans et cela a un coût, la on est aussi sur du territoire du Conseil général » (entretien maire de Beuzec-Cap-Sizun, 22/06/2015). Néanmoins le coût d'entretien prévaut sur le coût d'aménagement du site comme le déplore la Communauté de Communes du Cap Sizun : « par l'aménagement, on maîtrise la fréquentation du public, s'il n'y a pas de maîtrise, pas d'accompagnement du visiteur, il y a un risque d'érosion du sol, le scénario on le connaît, de même si on ne répond pas à leurs attentes ils cesseront le passage dans le cheminement et iront en dehors, il faut entretenir ces chemins et ne pas créer de nouveaux chemins, il y a trop de chemins sur certains points, par exemple la Pointe du Millier » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015).

[54] Article publié dans le Ouest-France du 15 août 2015, URL :

http://www.ouest-france.fr/bretagne/beuzec-cap-sizun-29790/stationnement-querelle-administrative-la-pointe-du-millier-3625032

Figure 153. Chemins anarchiques de piétinement sur la Pointe du Millier, cliché J. Piriou, 22/06/2015

Certaines dates sont connues comme « sources de fréquentation importante », par exemple lors de l'organisation des compétitions ou des démonstrations de bateaux en baie de Douarnenez. Ce sont globalement toutes les pointes de la côte nord du Cap Sizun qui sont fréquentées, mais plus particulièrement la Pointe du Millier et celle de Kastell-Koz, toutes deux situées sur la commune de Beuzec-Cap-Sizun. Ces flux ne sont pas faciles à organiser pour les acteurs locaux qui renvoient la responsabilité aux organisateurs de ces évènements nautiques qui ne respecteraient pas assez leurs engagements pour la canalisation des flux. Les agents de la Communauté de Communes du Cap Sizun en charge de l'entretien et de la gestion de ces espaces naturels sont donc les seuls à pouvoir sensibiliser et informer le public venu nombreux assister aux passages des bateaux : « Il y a des progrès de fait, lors de Brest 2014, il y a eu des parkings d'aménagés, des cultivateurs ont accepté d'ouvrir leurs champs, mais le problème c'est qu'après, il y a le sentier côtier et quelques chemins d'accès, tout le reste c'est la lande, mais les gens traversent ou alors ils prennent la couverture et vont se poser au milieu sans penser à l'impact que cela peut avoir sur la végétation, sur les oiseaux… On nous avait demandé, à des bénévoles de différentes associations dont Bretagne Vivante de se positionner sur les sentiers et d'essayer d'informer les gens les empêcher d'aller n'importe où, bon je suis allé, je me suis fait envoyé balader » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015). Dans ce site, il n'y a pas de gardes littoraux ; quant à la gendarmerie, elle intervient en retrait ; les affaires maritimes n'interviennent que dans le Parc Marin d'Iroise qui s'arrête à 300 mètres de la côte.

4.4. Focus sur la non-accessibilité d'autres sites du périmètre du label

Si certains sites du périmètre du label « Pointe du Raz en Cap Sizun » sont surfréquentés, d'autres ont été laissés à l'état « naturel » avec très peu d'aménagements, de sentiers, de parkings, afin de dissuader des pratiquants non initiés aux lieux. Ce parti-pris est d'ailleurs inclus dans le cahier des charges ; « tout le monde a été d'accord sur les endroits sur lesquels il ne fallait pas d'aménagement

supplémentaire. Ils ont beaucoup accentué sur la fonction "randonnées", et il y a des endroits où l'on sait qu'il y a des problèmes (la Pointe du Millier) » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

Figure 154. Accès interdit aux voitures de la Pointe de Penharn (Cléden-Cap-Sizun), cliché J. Piriou, 23/06/2015

Les pointes de Penharm et de Kastell Meur dans la commune de Cléden-Cap-Sizun ne bénéficient pas d'un aménagement d'accueil pour les visiteurs. Elles sont laissées à l'état « sauvage », avec uniquement quelques panneaux indicateurs et bois ou des barrières de bois pour interdire la circulation automobile. Il s'agit d'ailleurs du choix du Conservatoire du Littoral. La maire de Cléden-Cap-Sizun s'interroge d'ailleurs des contradictions des choix entre la médiatisation du « Grand Site », un délestage vers des sites moins connus par la Communauté de Communes du Cap Sizun et une absence volontaire d'ouverture de sites par le Conservatoire du Littoral : « ce qui est bête au Kastell Meur, c'était un éperon barré donc il y a quand même un intérêt historique, le site est magnifique on voyait des douves, là, on ne voit presque plus rien avec la végétation, ça aurait nécessité un entretien malgré tout, le Conservatoire du Littoral ne veut pas entretenir, même si la Communauté de communes propose d'entretenir. On laisse une zone sauvage. C'est contradictoire avec le label Grand Site où il aurait fallu trouver un aménagement, le site aurait pu être entretenu, et laisser aux promeneurs la possibilité de découvrir autre chose que des lieux emblématiques » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015).

Figure 155. Sentier et balisage de la Pointe de Kastell Meur (Cléden-Cap-Sizun), cliché J. Piriou, 23/06/2015

Figure 155-bis. Panneautage tous usagers à la Pointe du Raz, cliché V. Vlès, 21/06/2015

Ces contradictions témoignent de la difficulté de gouvernance au sein du périmètre du label « Grand Site ». La question de l'ouverture-fermeture d'un site, de son aménagement ou de son entretien dépend des indicateurs apportés et interprétés par chacun des acteurs selon ses critères propres. Certes, les écocompteurs du Conseil départemental du Finistère à la Pointe du Van, celui de la Réserve du Cap Sizun ou encore le nombre de véhicules sur les parkings de la Pointe du Raz apportent des informations quantitatives intéressantes, mais encore faut-il qu'ils soient analysés qualitativement, interprétés par rapport à des objectifs concertés et fixés en amont par l'organisme gestionnaire. L'acquisition de nouveaux écocompteurs par la Communauté de Communes du Cap Sizun permettra de mieux mesurer les flux au sein de différents sites du périmètre du label. L'objectif de ces indicateurs serait à terme de réaliser des outils collectifs : « derrière il y a l'idée d'un observatoire d'échelle locale, projet d'observatoire des fréquentations, mais aussi un observatoire photographique, l'observatoire photographique qui s'insérerait dans une politique régionale, on espère développer une plateforme partagée de stockage, qui permettra de garder de l'information,

pour voir aussi comment les choses évoluent afin d'anticiper, prévoir des aménagements ; cette plateforme est un partenariat Région-Etat et l'Université de Rennes, qui seraient à la fois institutionnels avec les acteurs locaux, avec un cadrage méthodologique, une base de gestion derrière ; a priori il devrait y avoir aussi une gestion tous publics, mais en principe l'observatoire permettrait de donner une photo de tel point, à telle heure, afin de donner des informations sur l'évolution de la végétation par exemple, mais aussi de l'érosion » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

*

* *

Après vingt-cinq années d'expérience, les acteurs concernés par le suivi de ces sites du Cap Sizun ont tous reconnu la nécessité de coordonner leurs actions. Le projet de territoire appliqué aux périmètres successifs d'opération « Grand Site » puis de labellisation aurait pu permettre le suivi de travaux et d'actions dans le temps, notamment l'évaluation des répercussions de l'extension du label pour le reste du territoire. Le problème réside dans le fait qu'une multiplicité d'acteurs agit avec des positions parfois divergentes, ce qui complexifie les consultations, décisions et actions : « le problème, c'est qu'il n'y a pas de gouvernance, pas de chef de file, difficile, d'appliquer la politique départementale à l'échelle locale, selon les projets les associations de cyclotouristes, de randonneurs pédestres, ils ont du mal à trouver des interlocuteurs selon là où ils étaient sur le territoire, dès fois c'est le Syndicat mixte, des fois c'est la Communauté de communes » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). Depuis 2006, la Communauté de Communes du Cap Sizun intervient sous convention de gestion des espaces naturels pour le Conseil Départemental du Finistère. Néanmoins, à cette époque le Syndicat mixte intervenait également sur ses terrains. Aussi, l'accident d'un promeneur sur le sentier côtier en 2008 a permis d'engager la réflexion quant à l'opportunité de la création d'un opérateur unique. La communauté de communes du Cap Sizun a donc été désignée comme opérateur unique d'entretien et de gestion des espaces naturels.

Depuis 2005, plusieurs acteurs, dont l'équipe de la Réserve du Cap Sizun, font partie d'un comité de pilotage pour la gestion de 360 hectares d'espaces naturels protégés et gérés par la Communauté de communes du Cap Sizun. En 2010, le contrat de territoire a permis de financer les moyens affectés au prorata de la surface. Ainsi chaque site dispose d'objectifs de gestion différenciée tout en maintenant une volonté de gestion du label homogène. Le problème réside aujourd'hui dans les souhaits des acteurs ou des opérateurs, souhaits qui varient de manière aléatoire : « tout le monde ne dit pas pareil que ce soit au niveau local ou au niveau du ministère » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). Par ailleurs, les habitants sont aussi partagés dans les avis : « ils savent qu'il y a un label, et encore, mais ils voient que rien ne s'y passe » (entretien maire de Goulien, 22/06/2015). À l'échelon local, les maires sont en situation de statu quo dans leurs relations avec l'État, lié notamment à des incertitudes de compétences : « nous ça nous inquiète que nos autres interlocuteurs ne prennent pas conscience de ces problèmes-là […] on parle de la NOTRe en ce moment, on estime qu'il y a une perte de proximité, mais avec des décisions un

peu comme cela [non-aménagement d'un parking complémentaire à la baie des Trépassés], on va dire au niveau plus haut, à la Préfecture de Région, les habitants ne comprennent plus. Pour eux, c'est la commune qui doit prendre les décisions, bon maintenant les gens commencent à comprendre que les terrains appartiennent au Conseil départemental, mais après des décisions qui nous viennent de plus haut. Les communes s'entendent, mais au moment de prendre une décision d'entretien ou d'équipement avec une décision plus haut, c'est là où cela bloque » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 22/06/2015). Cette situation n'est pourtant pas nouvelle. Dès 1997, à la fin de l'opération « Grand Site », le président de l'association des commerçants de la Pointe du Raz souhaitait la réalisation d'un projet touristique, dénonçant le manque de réflexion sur le fonctionnement des aménagements réalisés prônant des animations, des visites ainsi qu'une gestion « transparente et efficace » du site de la Pointe du Raz[55].

En 2011, lors du choix du nouveau président du Syndicat mixte, le maire de Plogoff avait préféré davantage de clarté en désignant le Président du Conseil général du Finistère pour succéder à Jean Vichon, lui-même successeur d'Ambroise Guellec « j'ai été élu président du Syndicat mixte en 2011, mais au début, je voulais que ce soit le Conseil Général pour avoir un budget, car on n'a pas de budget pour une politique rationnelle » (entretien Président du Syndicat mixte, maire de Plogoff, 23/06/2015). Par ailleurs, la deuxième période de labellisation du périmètre « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun » a pris du retard en raison des élections municipales en 2014, qui a fait élire de nouveaux maires, dont un au sein du périmètre du label « Grand Site », le maire de Beuzec-Cap-Sizun, mais aussi dans d'autres communes du Cap Sizun, contribuant ainsi au changement de la présidence de la Communauté de communes. Ainsi l'apprentissage du dossier « Pointe du Raz en Cap Sizun » a mis du temps à la Communauté de communes, malgré la présence de personnalités ayant connu les différentes étapes du dossier : « le vice-président de la commission "espaces naturels" est le maire de Beuzec donc je leur ai quand même dit qu'au bout d'un an il serait bien de commencer à travailler, cela semble logique, le maire de Pont Croix m'a répondu qu'il n'y avait qu'une seule réunion par an, le comité "Espace naturel" certes, mais la commission environnement au début quand on est nouveau il faut quand même faire des réunions pour les nouveaux. Après on va dire que ça coule de source, mais au début il y a un apprentissage à avoir » (entretien maire Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015). Ainsi, pendant 3 ans, on voit la réelle difficulté de la gouvernance du site, d'une part en raison de points de vue différents quant aux enjeux du label « Grand Site » pour les maires du périmètre de labellisation 2012-2018, et d'autre part en raison du double leadership : la Communauté de communes et le Syndicat mixte, et ce malgré une distinction claire sur le papier (animation pour le Syndicat mixte et gestion pour la Communauté de communes) ; « on n'a pas le même boulot la Communauté de communes et le Syndicat mixte, moi au Syndicat mixte, je fais de la gestion de site, site propre pointe du Raz accueil du public, la communauté de communes anime un label paysager sur un périmètre comprenant le site de la Pointe du Raz, il n'y a pas d'ingérence au niveau de la gestion paysagère de la communauté de communes » (entretien Président du Syndicat mixte, 23/06/2015). Le recrutement d'un stagiaire au Syndicat mixte à l'automne 2015[56], notamment en charge de l'accompagnement de groupe et de promotion auprès des établissements scolaires semble faire doublon par rapport aux compétences du coordinateur du Grand Site, employé par la Communauté de communes du Cap Sizun. Ce fonctionnement assez instable a des conséquences dans le suivi des dossiers de gestion des flux, puisque deux comités de suivis ont seulement été réalisés depuis 2012, le premier en février 2013, un deuxième en juin 2015 seulement.

Dans la gestion des flux de fréquentation de ce site dont le caractère d'exception a été reconnu il y a presque 40 ans, malgré quelques initiatives, on ne trouve toujours pas de plan ou de schémas de suivi de ces problématiques complexes dont les conséquences en matière de conservation des milieux et

[55] Article publié dans l'Humanité le 6 janvier 1997, URL : http://www.humanite.fr/node/147901

[56] Article publié dans Le Télégramme du 01/11/2015, URL : http://www.letelegramme.fr/finistere/capsizun/pointe-du-raz-un-stagiaire-a-la-maison-du-site-01-11-2015-10833480.php#qbZPFRl7JeIBPIrP.99

de retombées économiques semblent majeures. Certes, les acteurs réclament un schéma d'accueil permettant d'évaluer la capacité d'accueil des sites et de croiser ces données avec la fréquentation mesurée afin d'intervenir par des aménagements. Mais le problème du manque de diagnostic partagé persiste, notamment en raison des différences de perception de ce que sont les retombées économiques et/ou environnementales réelles liées à la fréquentation de ces espaces naturels.

Dune du Pilat : un haut lieu à la gestion controversée

© S. Clarimont, avril 2015

La Dune du Pilat est un site naturel jouissant d'une forte notoriété tant nationale qu'internationale. Elle s'inscrit au sein d'un système dunaire plus large ouvrant au nord sur le bassin d'Arcachon, au nord et à l'est, sur des zones humides situées à l'arrière du cordon dunaire. En raison de son altitude, elle constitue un belvédère à partir duquel il est possible d'apprécier des paysages diversifiés : maritimes, à l'ouest, forestiers à l'est et au sud où les espaces boisés de pin maritime et de feuillus dominent. Qu'elle soit privée ou publique, destinée à la production forestière ou soumise à un régime particulier de servitude hérité de la fin du Moyen-Âge (forêt usagère), la forêt constitue non seulement une composante paysagère incontournable du site, elle représente aussi un enjeu majeur de gouvernance de ce site classé de 6 875 ha.

1. Un site touristique majeur en Aquitaine

Réputée être la plus grande dune d'Europe, la Dune du Pilat est le premier site touristique d'Aquitaine. Elle est située en Gironde, au sud du bassin d'Arcachon, sur le territoire de la commune de La Teste-de-Buch (figure 156).

Figure 156. Situation de la Dune du Pilat, source : IGN, Géoportail

1.1. Un site majeur situé dans une commune à faible notoriété

Avec 24 505 habitants en 2011 (INSEE, RP 2011), La Teste-de-Buch est la commune la plus peuplée du sud du bassin. C'est aussi l'une des communes les plus « actives » ; elle présente une économie encore assez diversifiée, malgré un poids croissant des activités tertiaires et une tendance au vieillissement de la population : entre 2006 et 2011, la part des plus de 60 ans dans la population s'est accrue tandis que celle des retraités passait de 31,6 % à 35,2 % (INSEE, RP 2006 et 2011). Lieu d'accueil de populations retraitées aisées, La Teste-de-Buch connaît également une accentuation progressive du poids de l'économie touristique sur son territoire. L'augmentation continue du nombre de résidences secondaires depuis 1968 illustre assez bien ce phénomène (figure 157), même si, en valeurs relatives, la part des résidences secondaires s'est sensiblement réduit de 1975 à 2011 passant de 27,3 à 22,6 % du parc total (INSEE, RGP 1975 et RP 2011). En outre, le taux de résidences secondaires à La Teste-de-Buch demeure modeste par rapport à celui d'Arcachon (59,3 % en 2012, selon l'INSEE) traduisant bien l'importance de la villégiature dans cette dernière. Globalement, la capacité totale d'hébergement d'Arcachon est bien supérieure à celle de La Teste-de-Buch puisque, en 2011, la première dispose de 53 293 lits soit près du double de la seconde (26901 lits) [INSEE, RP 2011). Cette offre d'hébergement est toutefois inégalement répartie avec une prépondérance des résidences secondaires plus marquée à Arcachon qu'à La Teste et, à l'inverse, un poids plus significatif de l'hôtellerie de plein air à La Teste, signe d'une fréquentation touristique différenciée dans les deux communes (figure 158). Enfin, le taux de fonction touristique[57] est nettement supérieur à Arcachon qu'à La Teste-de-Buch.

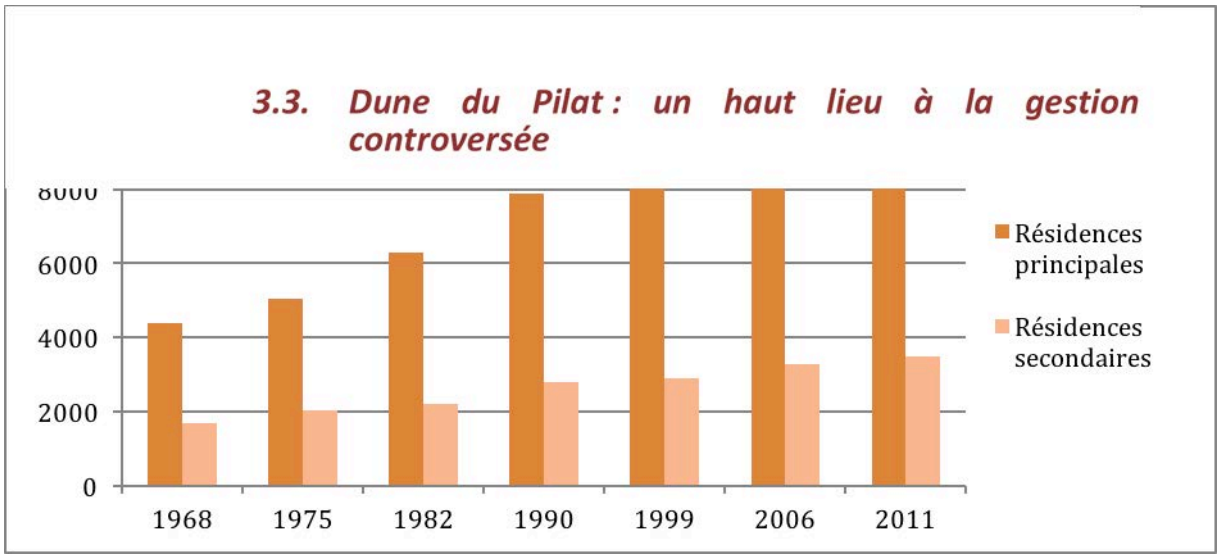

Figure 157. La Teste-de-Buch : évolution du nombre de logements par catégorie de 1968 à 2011, élaboration propre d'après INSEE, RGP 1968 à 1999 et RP 2006 et 2011

[57] « Le taux de fonction touristique d'une zone (exprimé en lits pour 100 habitants) est égal au rapport entre le nombre total de lits touristiques et la population de la zone. Il permet de relativiser l'importance de la capacité d'accueil touristique par rapport à la population résidant habituellement dans la zone » (INSEE, RP – Définitions).

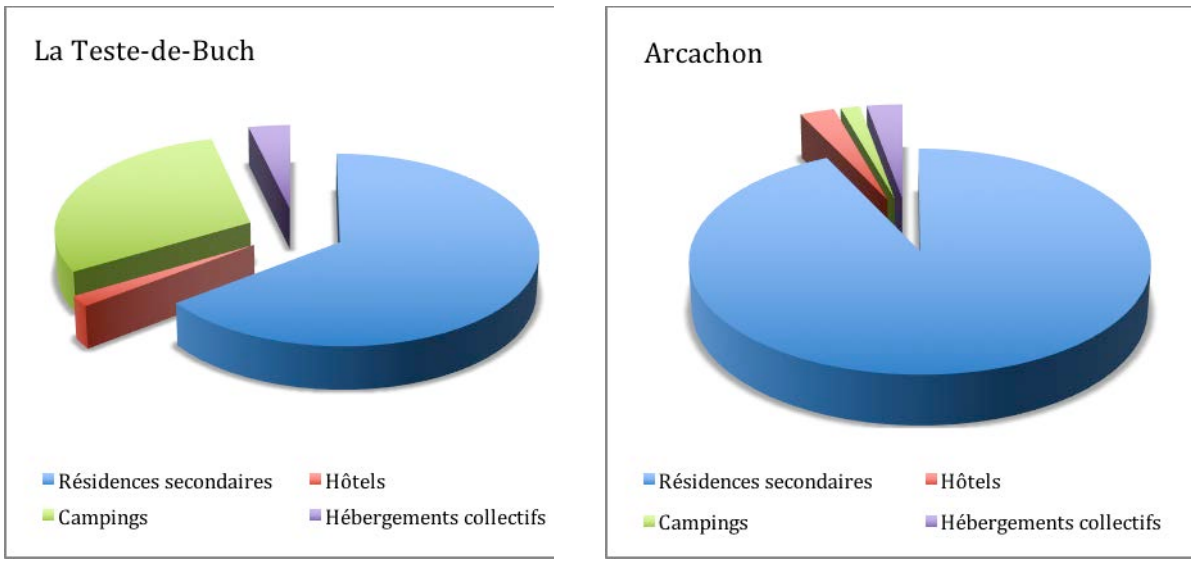

Figure 158. Répartition par type de la capacité d'hébergement des communes de La Teste et Arcachon en 2011, élaboration propre d'après INSEE, RP 2011

Station réputée, Arcachon est née à la fin du XIX[e] siècle. Son développement doit beaucoup à l'initiative des frères Péreire, banquiers et parlementaires d'origine bordelaise, fondateurs du Crédit mobilier (1852). Ceux-ci sont à l'origine du prolongement de la ligne ferroviaire Bordeaux – La Teste jusqu'à Arcachon et de la construction de la « ville d'hiver » composée de villas destinées à accueillir les malades et leurs familles dans les meilleures conditions (Cassou-Mounat, 1975).

Bien qu'étant la commune principale du sud du bassin, La Teste-de-Buch souffre d'un déficit de notoriété par rapport à sa voisine Arcachon. Dans l'ombre d'Arcachon, la commune peine à s'affirmer comme destination touristique. Dans le rapport de présentation du PLU, ce relatif anonymat de la commune est présenté comme un obstacle à dépasser en valorisant mieux les atouts du territoire notamment la Dune du Pilat :

« La Dune du Pyla, site classé et objet d'une OGS, est l'atout attractif majeur pour le tourisme. Pourtant la ville n'est pas suffisamment valorisée pour ses atouts exceptionnels. Son image est souvent occultée par celle d'Arcachon qui prédomine par sa notoriété internationale et par ses équipements touristiques d'envergure. (…) Les sites naturels exceptionnels de La Teste-de-Buch (…) sont souvent associés à Arcachon et non à la commune de La Teste-de-Buch. » (La Teste-de-Buch, 2011 : 41).

Pour ce faire, le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) de La Teste, document accompagnant le PLU propose une *« redéfinition de l'offre »* touristique passant par de *« nouvelles formes de produits d'accueil et de loisirs »* à travers un *« arrêt de l'offre en PRL »*, une *« diversification qualitative de nouveaux produits hôteliers »* et le *« maintien de la capacité des espaces dédiés aux campings »* n'excluant pas toutefois *« une relocalisation à terme des campings »* (La Teste-de-Buch, 2009 : orientation n° 1).

1.2. Un site naturel protégé

Site naturel protégé, la Dune du Pilat s'inscrit dans un ensemble d'espaces naturels exceptionnels eux-mêmes protégés qui composent cette partie nord du littoral aquitain[58] : le tout récent parc naturel marin du bassin d'Arcachon (2014), la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin (1972), la réserve naturelle nationale des Prés Salés d'Arès et de Liège-Cap Ferret (1983) et le parc naturel régional des Landes de Gascogne (1970) [figure 4]. À ces figures de protection réglementaire plus ou moins contraignantes s'ajoutent les inventaires des zones écologiques remarquables : le delta de la Leyre, l'île aux oiseaux, le banc d'Arguin, les prés salés, etc. constituent ainsi des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)[59] de type 1 tandis que le bassin d'Arcachon dans son ensemble correspond à une ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux). Ce dernier est également intégré dans sa totalité dans le réseau écologique européen de sites Natura 2000 qui déborde d'ailleurs le bassin au sens strict pour couvrir la majeure partie du littoral et les étangs de Cazaux et de Sanguinet, de Biscarosse et de Parentis. À ce titre, le bassin d'Arcachon bénéficie d'une protection contractuelle définie par les documents d'objectifs (DOCOB), au cœur de la démarche Natura 2000. Enfin, le bassin et ses abords font l'objet d'une politique active d'acquisition foncière menée principalement par le Conservatoire du littoral, propriétaire de surfaces plus ou moins importantes, mais discontinues, le long du rivage : dunes du Cap Ferret (257 ha), delta de la Leyre (40 ha), etc. (figures 159 et 160). Ces zonages de protection tendent à se juxtaposer avec des recouvrements partiels voire complets nuisant à leur intelligibilité. Le cas de la Dune du Pilat illustre assez bien cette superposition de zonages.

Dénomination du site	Date de création	Procédure de protection	Surface calculée SIG (ha)	Catégorie UICN
Parc naturel régional des Landes de Gascogne	16/10/1970 (modifiée le 21/01/2014)	Décision ministérielle : décret	335 882	V
Réserve naturelle nationale du banc d'Arguin	04/08/1972 (modifiée le 09/06/1986)	Décision ministérielle : arrêté du ministre en charge de la protection de la nature ; décret n°86-53 du ministère de l'environnement	85	IV
Réserve naturelle nationale des Prés Salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret	07/09/1983	Décision ministérielle : décret n°83-814	332 (superficie officielle : 495 ha)	IV
Parc naturel marin du bassin d'Arcachon	05/06/2014	Décision ministérielle : décret	43 512	V
Delta de la Leyre	27/10/2011	Convention de Ramsar	5 259	
Natura 2000 Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin	08/12/2009	Décision ministérielle arrêté (application de la directive européenne 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux)	22 684	
Dunes du Cap Ferret	25/01/1980	Acquisition foncière Conservatoire	257	IV

[58] La liste suivante a été établie grâce à l'Inventaire national du patrimoine naturel : https://inpn.mnhn.fr [consulté le 22/11/2015)

[59] Le programme ZNIEFF a été lancé par le ministère en charge de l'environnement, en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, en 1982, à des fins d'inventaire et de cartographie des richesses écologiques du territoire national permettant d'acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel et « *d'améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet* » (MEDD – ATEN, 2010)

		du littoral			
Fleury – Delta de la Leyre	24/11/1992	Acquisition foncière du littoral	Conservatoire	40,1	IV
Dune du Pilat	19/08/1998	Acquisition foncière du littoral	Conservatoire	101,4	IV
Réserve naturelle des Prés salés	27/09/2000	Acquisition foncière du littoral	Conservatoire	296	IV
Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret	07/09/1983	Acquisition foncière du littoral	Conservatoire	332	IV
Ile aux oiseaux	17/12/2004	Acquisition foncière du littoral	Conservatoire	220	IV
Prés salés est de La Teste-de-Buch	30/05/2013	Acquisition foncière du littoral	Conservatoire	71,5	IV
Banc d'Arguin	04/08/1972 (modifiée le 9/01/1986)	Acquisition foncière du littoral	Conservatoire	85	IV

Figure 159. Principales figures de protection des espaces naturels du bassin d'Arcachon, d'après INPN

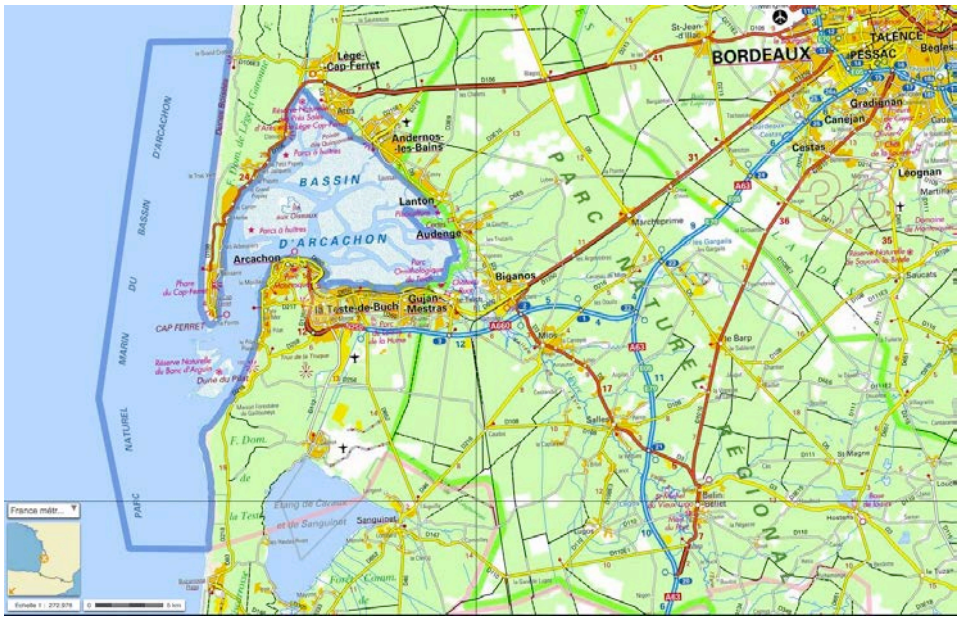

Figure 160. Localisation des principaux espaces protégés du bassin d'Arcachon, source : IGN

1.2.1. La Dune du Pilat : un site classé au titre de la loi de 1930

Espace naturel remarquable, le site de la Dune du Pilat fait l'objet de protections multiples. Elle bénéficie d'abord d'une protection au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites. C'est un site classé dont le classement est intervenu en deux temps : le premier arrêté de classement a été pris en 1943 pour faire face à la menace de l'urbanisation ; le périmètre classé est étendu par décret du 28 juin 1994, portant la superficie classée à 6 875 ha. C'est désormais un ensemble formé par la dune du Pilat à proprement parler et une partie du massif forestier qui est classé. Voulue par l'État, l'extension du périmètre classé est dénoncée par la municipalité qui engage une action en annulation auprès du Conseil d'État. Celui-ci rejette sa demande considérant que l'ensemble formé par la dune et le massif forestier est cohérent et homogène et que la décision de classement est *« d'intérêt public »* puisqu'elle *« avait pour objectif d'empêcher à la fois l'implantation incontrôlée des accès, campings et aires de stationnement générés par la fréquentation touristique et l'avancée d'une urbanisation menaçant la forêt et l'ensemble d'un site unique en Europe »* (Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat, 2011 : 24).

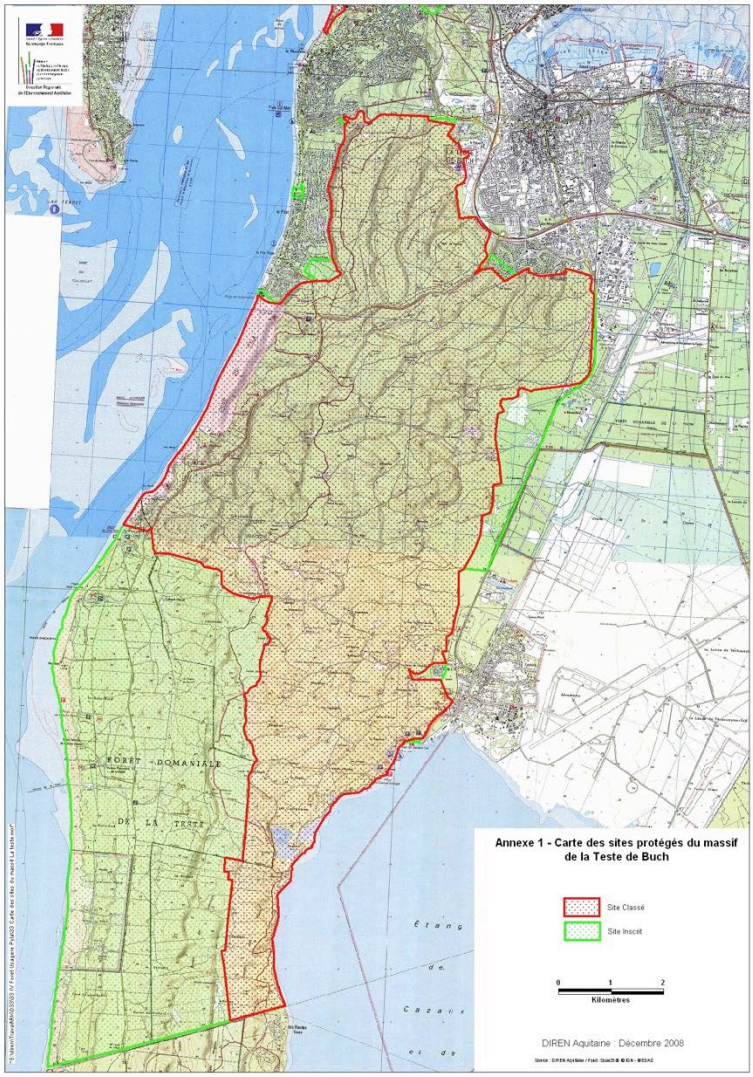

Figure 161. Extension du site classé et du site inscrit du massif dunaire

1.2.2. La Dune du Pilat : un site objet de protections diverses

Du fait de sa localisation, le site de la Dune du Pilat jouit aussi d'une protection juridique au titre de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Les dispositions de protection prévues par cette loi sont opposables aux documents d'urbanisme locaux — qui se doivent d'être en conformité avec la loi — et aux autorisations d'occupation du sol. Elles visent trois objectifs majeurs :

maîtrise de l'urbanisation avec interdiction, en dehors des espaces urbanisés, de toute construction et installation dans une bande littorale de 100 m « à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieur » et obligation faite aux communes de prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme la préservation des espaces naturels, de prévoir des coupures d'urbanisation et de planifier l'extension de l'urbanisation dans la continuité des « agglomérations et villages existants » ou « en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement » ;

protection des espaces littoraux remarquables ;

contrôle des conditions d'implantation de nouveaux équipements (routes, terrains de camping et de caravanage, etc.).

En grande partie boisé, le massif dunaire est également protégé à ce titre. Il compte en effet : une ZNIEFF de type II n°3658 « Forêt usagère de La Teste-de-Buch » (4 140 ha), un espace boisé classé au titre du Code de l'urbanisme[60] ; la forêt domaniale de la Teste et un site d'intérêt communautaire Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch » (FR7200702) d'une surface de 5 312 ha[61] dont la constitution a été arrêtée le 12/11/2007 (INPN, 2015). Porté par la commune de La Teste-de-Buch et validé la 20 mars 2012, le DOCOB de ce site Natura 2000 reconnaît d'emblée la spécificité de la forêt privée usagère sur les plans écologique (peuplement mixte de chênaie – pinède), réglementaire et de gestion. Cette forêt de plus de 3 800 ha qui s'étend au nord-est de la dune (figure 162) est en effet régie par des actes notariés dont les plus anciens datent de 1468, les « Baillettes et transactions » (La Teste-de-Buch, 2012). Ceux-ci déterminent encore aujourd'hui les droits d'usage et le mode de gestion original de cette forêt, mené par deux syndics de propriétaires (les « ayant-pins ») et deux syndics d'usagers soucieux de faire respecter leurs droits. Ces derniers sont de deux types :

le droit d'usage relatif au bois de chauffe conféré aux résidents à titre principal des communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Arcachon, de la presqu'île du Cap Ferret et aux propriétaires du château de Ruat, au Teich leur permettant de prélever du bois mort et du bois sur les arbres vifs (à l'exception des pins vifs) pour pouvoir à leurs besoins de chauffage.

Le droit d'usage relatif au bois de sciage réservé aux résidents à titre principal, depuis au moins une décennie, des lieux mentionnés ci-dessus ainsi qu'aux propriétaires du château de Ruat, au Teich leur permettant de prélever du bois pour leurs besoins en matière de construction et de menuiserie.

Le droit d'usage relatif au gemmage réservé aux propriétaires des parcelles situées en forêt usagère (Cabinet Coudray, 2013).

L'application de ces droits introduit de fait une hiérarchie entre habitants de longue date et néo-résidents ; elle tend également à réduire considérablement la portée du droit de propriété au sol et à

[60] « Le classement en espaces boisés empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements » ; le défrichement y est interdit (MEDD – ATEN, 2010).

[61] La surface indiquée pour ce site Natura 2000 varie selon les sources : l'Inventaire national du patrimoine naturel indique une surface de 5 333 ha tandis que le DOCOB (2012) fait référence à 5 312 ha. C'est ce chiffre que nous avons fait le choix de retenir dans le texte.

la cabane : « *quand ils font l'acquisition d'une parcelle, les propriétaires savent qu'ils n'ont que la propriété du sol et de la cabane. Le propriétaire n'a pas le droit du couper du bois de chauffage* [ni du bois de construction] » (Entretien président ADDUFU, 29/05/2015). Le droit des propriétaires est finalement très limité.

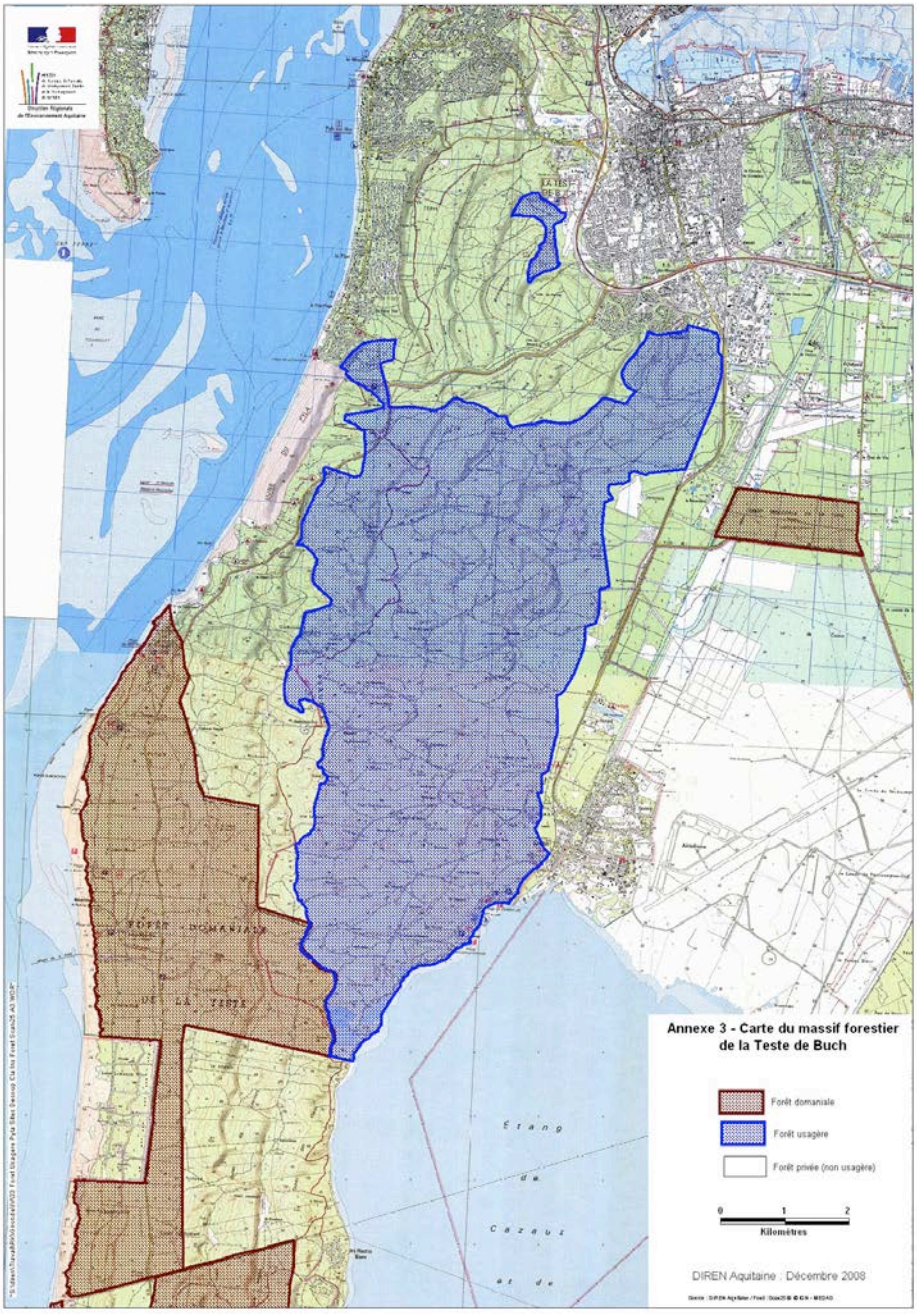

Figure 162. Types de forêt présents sur le site de la Dune du Pilat

1.2.3. Le site de la Dune du Pilat : un espace menacé

Réceptacle de biodiversité, témoin de formes anciennes d'exploitation de la ressource forestière comme par exemple le gemmage, cette forêt est cependant menacée. La dune boisée est menacée par deux risques « naturels » : l'avancée du cordon dunaire et l'incendie de forêt. Pour faire face à ce premier risque, un Plan de prévention des risques d'avancée dunaire et de recul du trait de côte pour la commune de La Teste a été approuvé par arrêté préfectoral, le 31 décembre 2001. Il concerne plus particulièrement le secteur du Pyla-sur-Mer. À la suite de la tempête Xynthia qui dans la nuit du

27 au 28 février 2010, avait frappé le littoral atlantique, l'État a lancé un projet de plan de prévention des submersions marines et des crues rapides. Un PPR de ce type, à l'échelle de l'ensemble du bassin d'Arcachon, est en ce moment à l'étude.

Concernant le risque d'incendie, le DICRIM — Dossier d'information communal sur les risques majeurs — élaboré par la Ville de La Teste reconnaît que la commune est classé en « risque fort » du fait de l'étendue du massif boisé (80 % du territoire communal) et de la vulnérabilité forte de nombreux secteurs habités. Il mentionne une moyenne de dix départs de feux par an (incendies inférieurs à 5 000 m^2) et invite les habitants à prendre des mesures préventives : *« débroussailler chaque année, avant et régulièrement pendant la saison sèche », « vérifier l'état des fermetures et des toitures », « prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel, etc.) »*, s'informer sur les consignes de sauvegarde et les voies d'évacuation (DICRIM, 2014 : 10). Toutefois, en dépit de la réalité de ce risque pour les zones urbanisées sous couvert forestier ou en contact immédiat avec la forêt et les nombreuses aires de camping de la commune, le Plan de prévention des risques incendies de forêt, prescrit le 1er février 2007, n'est toujours pas approuvé à ce jour. Dans le rapport de présentation du PLU de La Teste, plusieurs zones d'habitat sont pourtant identifiées comme étant soumises à un aléa majeur feu de forêt. Il y est indiqué que des mesures doivent être mises en œuvre dont il y a tout lieu de croire qu'elles n'existent pas à la date de l'élaboration du PLU : *« Dans ces zones, il y a lieu de favoriser la création d'accès de secours entre la forêt et les constructions, de zones tampons permettant l'accès des secours, la mise en place d'un dispositif de lutte suffisamment en amont des constructions et d'interdire le mitage au milieu du massif forestier »* (La Teste-de-Buch, 2011 : 107-108). De plus, le PLU fait état des insuffisances du dispositif de défense contre l'incendie : éloignement trop important des points d'eau dans certains secteurs, débit insuffisant des points d'eau, vétusté du réseau de forages et de réserves d'eau dans le massif forestier (La Teste-de-Buch, 2011 : 109). Un plan de rénovation de l'ensemble des ouvrages de défense aurait été engagé passant par la création de 22 forages et de 12 réserves dans le massif. L'entretien prévu avec le maire de La Teste permettra de déterminer où en est ce programme.

Espace naturel vulnérable face aux risques, la dune boisée est également menacée par l'urbanisation. En effet, cette dernière n'est que partiellement contenue par le classement puisque des constructions sont visibles aux abords immédiats de la dune, sur son versant nord et sur ses flancs est et sud (figure 162). Il s'agit là de cinq campings implantés au pied de la dune et dont l'activité commerciale a débuté dans les années 1960 pour les plus anciens (Le Petit Nice, La Dune et La Forêt), en 1983 pour le Panorama et 1993 pour le Pyla Camping (Clément, 2012). D'une emprise au sol de 10 à 15 ha pour quatre d'entre eux (seul le Petit Nice présente une surface aménagée plus modeste, de 4 ha), ces campings — situés sous couvert forestier — comprennent environ 2000 emplacements soit une capacité d'accueil de quelques 6 000 lits (Clément, 2012). Tous ces établissements hôteliers sont certes antérieurs à l'extension du classement, obtenue en 1994 ; ils sont cependant en contradiction flagrante avec la réglementation qui régit en principe les sites classés. D'autant plus que pour s'adapter à la demande d'une clientèle de plus en plus exigeante en termes de confort et étendre la saison touristique en élargissant leurs possibilités d'accueil, les gestionnaires de ces campings ont fait évoluer leur offre en proposant de plus en plus d'hébergements en « dur » se substituant progressivement aux toiles de tente majoritaires durant les années 1960 et 1970.

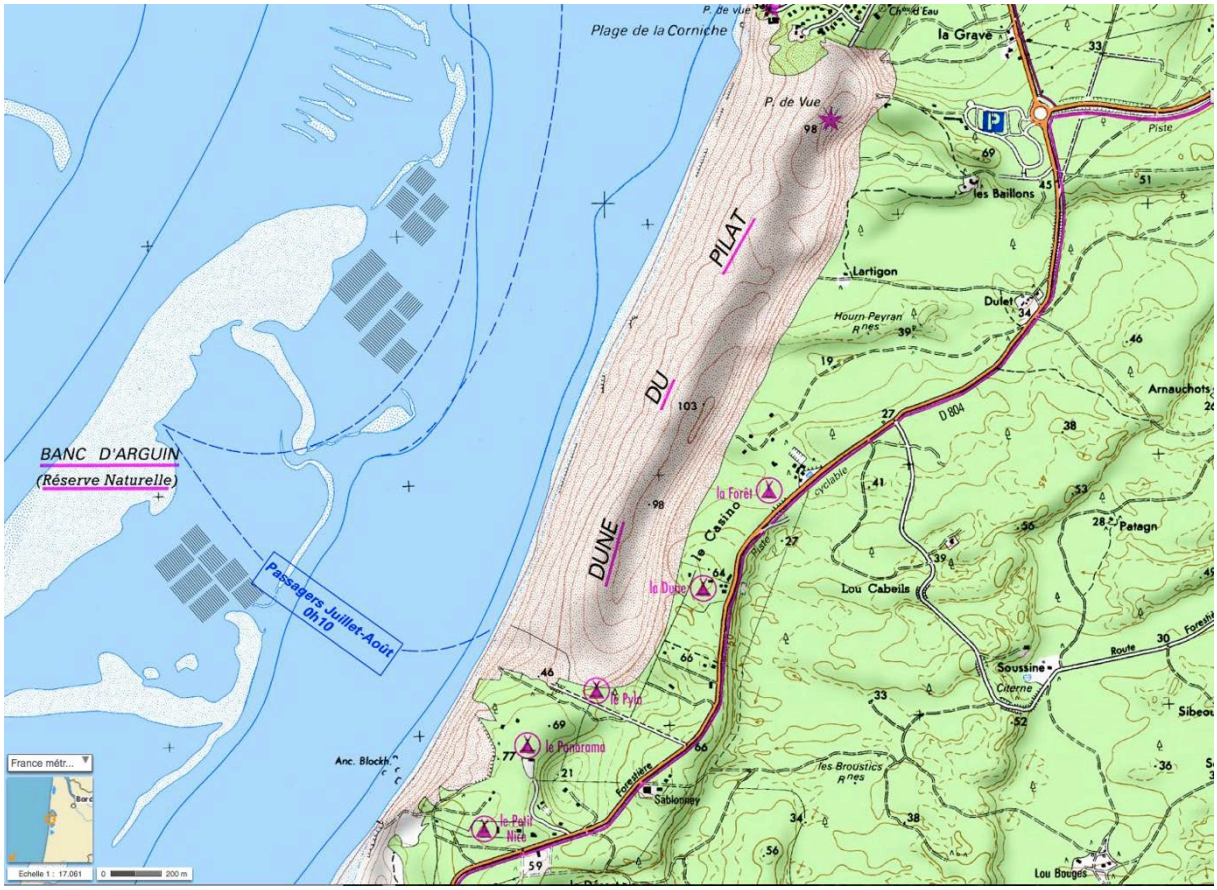

Figure 163. Localisation des principaux campings et zones urbanisées en bordure de dune, source : IGN – Geoportail

Peu présentes en 1994, les résidences mobiles de loisir et les habitations légères de loisir constituent aujourd'hui une part non négligeable de l'offre d'hébergement de ces campings (figure 163). Or, malgré leur impact visuel significatif, les mobiles homes ont été installés sans faire « l'objet des demandes d'autorisation spéciale qu'impliquaient pourtant les textes relatifs aux sites protégés » (Clément, 2012 : 13). La longue indéfinition juridique relative au statut de ces résidences de loisirs, les concertations entamées avec les propriétaires de camping à partir de 2003 de même que le rôle majeur joué par les campings en termes d'accueil touristique dans la commune de La Teste-de-Buch expliquent sans doute la grande tolérance à leur égard. Cette bienveillance va plus loin puisque de nombreux travaux d'aménagement (défrichements, terrassements, soutènements, installation clôture et de panneaux, modifications localement de la dune par dépôts de matériaux, etc.) ont été réalisés eux-aussi sans les autorisations administratives préalables en contradiction flagrante avec la loi de 1930, au grand dam des associations de défense de l'environnement.

Urbanisation sur le flanc nord de la dune, La Corniche (avril 2015)

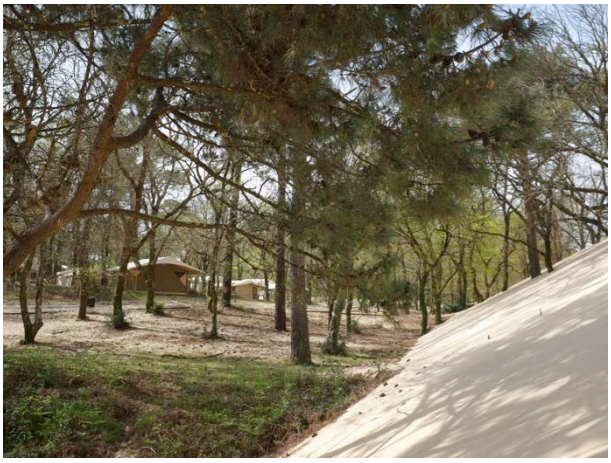

Camping en pied de dune, menacé par l'avancée du cordon dunaire (avril 2015)

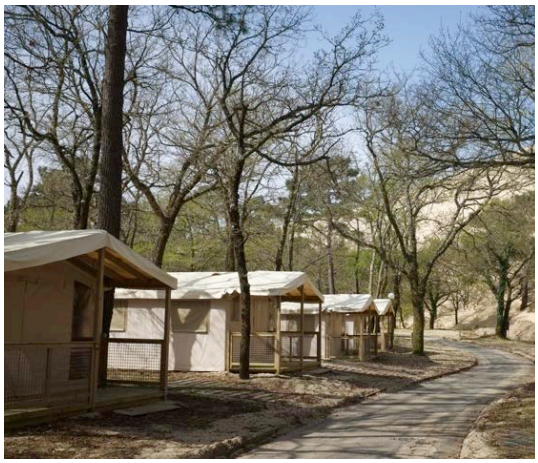

Réseaux aménagés au sein du Camping La Forêt (avril 2015)

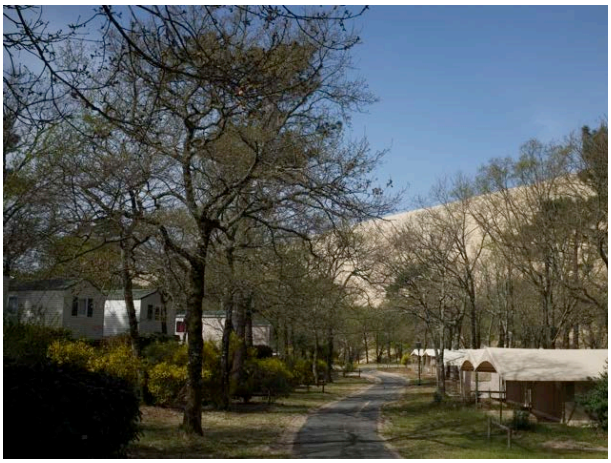

Alignements de RML et de tentes dans le Camping La Forêt (avril 2015). Les tentes, plus mobiles, sont placées au plus près de la dune ; les RML plus en retrait.

Campings visibles au loin depuis le sommet de la dune (vue vers le Sud, février 2015)

Camping sous couvert végétal mixte visible depuis le sommet de la dune (février 2015)

Figure 164. Une urbanisation larvée en pied de dune, clichés S. Clarimont, 2015.

1.3. Un site naturel remarquable à forte fréquentation

La Dune du Pilat constitue un attrait touristique dès les premiers temps de la villégiature dans le bassin d'Arcachon. Elle demeure un lieu à visiter pour les touristes en séjour dans la région ou en transit ce qui en fait le premier site touristique d'Aquitaine. Sa fréquentation se serait considérablement accrue au cours des dernières décennies : elle était estimée à 150 000 visiteurs il y a 35 ans et en comptait 1,2 M à l'aube du XXIe siècle (Clément, 2012). Selon l'étude de fréquentation 2013-2014 commanditée par le Syndicat mixte de la dune du Pilat, le site de la Dune du Pilat recevrait 1,9 million de visiteurs par an soit nettement plus que le chiffre de 1 à 1,5 million de visiteurs mis en avant jusque-là. Cette fréquentation présente une répartition très inégale durant l'année avec un pic très net en août (534 675 visiteurs) et une fréquentation à son niveau le plus bas en janvier (moins de 20 000 visiteurs) [figure 164]. Cependant, même en basse saison, la fréquentation de ce site d'extension limitée, reste notable notamment les week-ends ensoleillés. La Dune est une destination de tourisme de masse. Les 2/3 des 1 910 351 visiteurs estimés accèdent à la Dune par l'accès aménagé, 23 % par les campings et 12 % par des accès diffus.

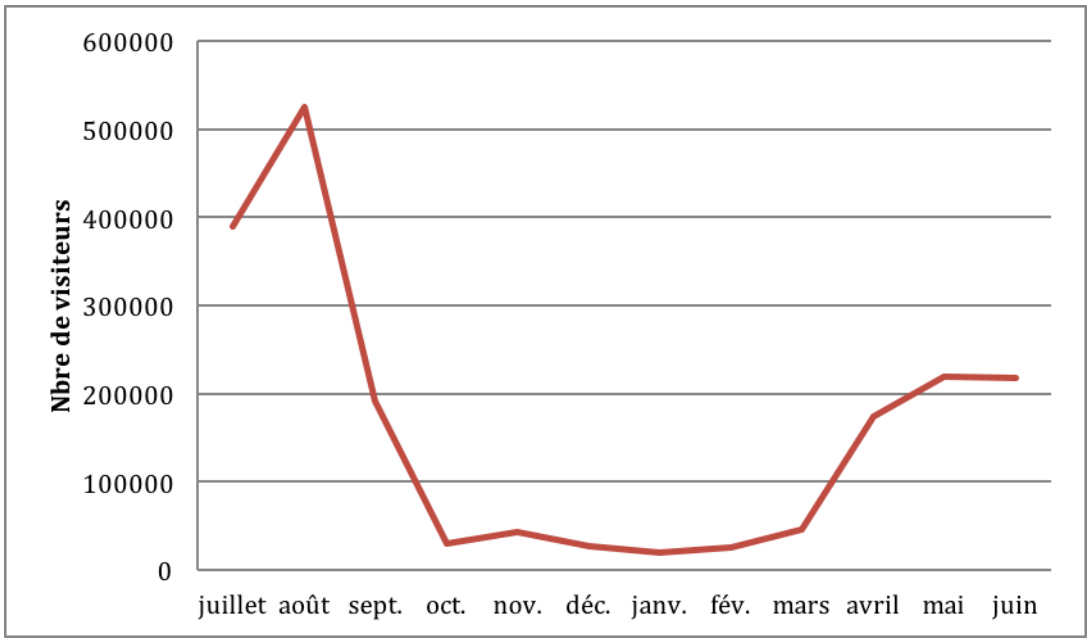

Figure 165. La fréquentation mensuelle de la Dune du Pilat en 2013-2014, élaboration propre d'après SMGDP, 2014

L'enquête réalisée en juillet 2013 et juin 2014 auprès de 933 visiteurs, un profil des visiteurs a pu être établi. Ces derniers sont majoritairement des Français et des Aquitains (30 % des visiteurs) — les étrangers ne représentant que 11 % des visiteurs —, issus de catégories socio-professionnelles supérieures, plutôt jeunes (les moins de 40 ans constituant 40 % des visiteurs). La grande majorité d'entre eux vient en couple ou en famille pour découvrir un site réputé. Globalement, les visiteurs se

disent satisfaits de leur expérience même si quelques réserves sont exprimées sur le stationnement, l'excès de fréquentation ou le caractère trop commercial du site.

2. Une gestion du site complexe et conflictuelle

La gestion du site de la Dune du Pilat est particulièrement complexe, cet espace naturel étant porteur de valeurs divergentes. La conciliation d'intérêts contradictoires s'y révèle particulièrement difficile. En témoignent les difficultés voire l'échec de la première opération grand site (OGS) et le lancement, dans un contexte qui semblait plus apaisé, de la seconde OGS confrontée, elle aussi, à une forte contestation locale.

2.1. L'échec, dans les années 1980, de la première OGS

La Dune du Pilat a fait l'objet de l'une des toutes premières OGS menée en France puisque celle-ci a été lancée en 1978 et s'est déroulée jusqu'en 1986. Le dossier complet de celle-ci ne semble pas avoir été conservé localement, sa connaissance est donc indirecte. Cette première OGS avait pour objectif « *d'organiser l'accès à la dune, d'organiser l'accueil et de développer l'information, de lutter contre les implantations précaires* [notamment les installations anarchiques de commerçants] *et de prendre des mesures de protection plus importantes* » pour un site soumis à une fréquentation jugée excessive (SMGDP, 2011 : 26). Dès 1979, le choix est fait de l'implantation d'une aire d'accueil permettant de canaliser et concentrer les flux. Celle-ci est implanté sur une parcelle hors forêt usagère – Cabot ouest – et comprend un parc de stationnement, des services publics, un zone commerciale, un point d'accueil et un itinéraire d'accès direct à la dune permettant d'assurer la convergence des flux de visiteurs. Elle est inaugurée en 1987, année d'entrée en service du nouveau parc de stationnement, payant dont la gestion est concédée par la commune de La Teste à une société privée, Sanema Aquitaine (figure 165).

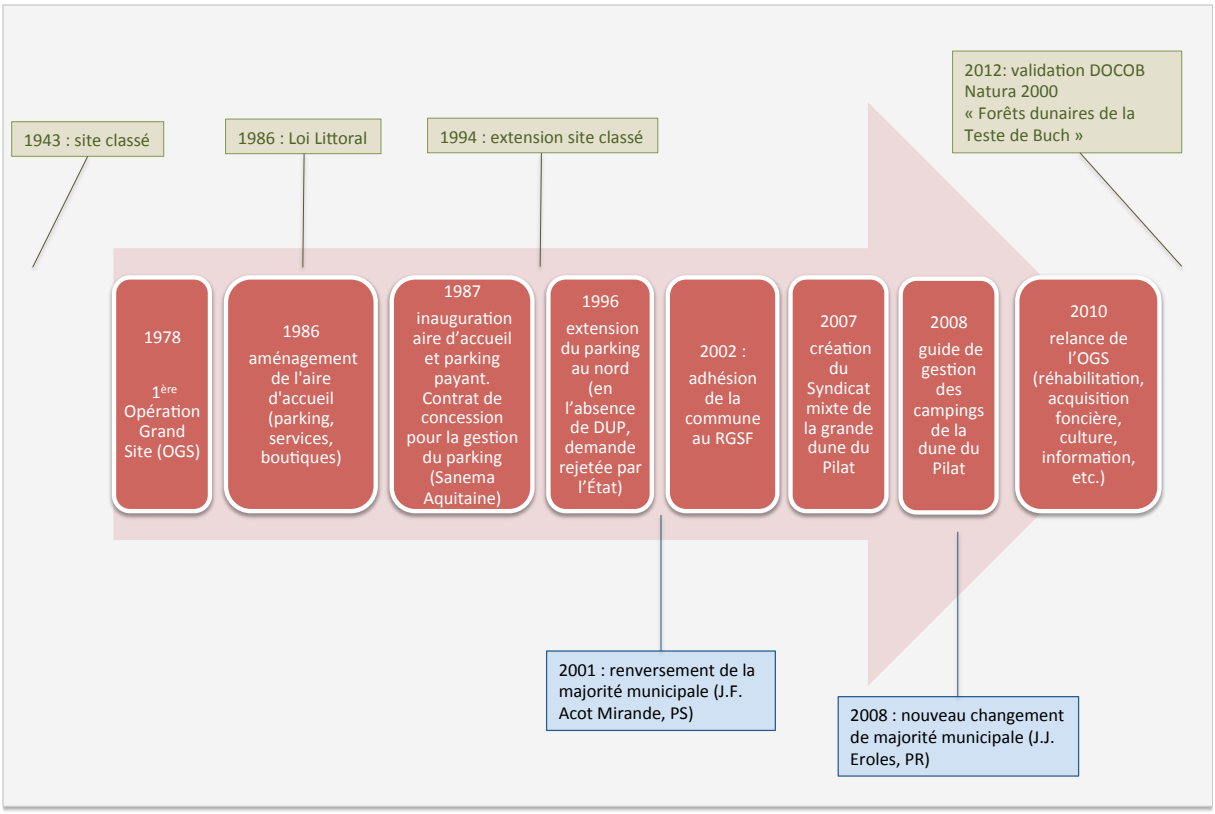

Figure 166. Dates marquantes dans l'évolution de la gestion du site de la Dune du Pilat, élaboration S. Clarimont, d'après SMGDP, 2011

Cette première OGS conduite dans un climat tendu, est très vite apparue comme un échec et a conduit à interroger la gestion municipale du site. Malgré l'aménagement de l'aire d'accueil, plusieurs points demeurent non résolus ou problématiques à l'issue de cette OGS. Tout d'abord, le programme d'action initial assez large s'est finalement réduit au seul volet aménagement avec l'abandon du projet d'animations pédagogiques. Ensuite, la mise en œuvre de l'OGS souffre des très fortes tensions entre l'État et la commune gestionnaire du site, encline à favoriser les intérêts privés au nom du développement économique. La commune s'oppose ainsi à l'extension du classement en déposant un recours contre la décision de la Commission départementale des sites ; en 1996, elle procède également à l'extension du parking vers le nord malgré le rejet par l'État de la demande de DUP ; au fil des ans, elle accepte un développement non contrôlé des 16 commerces de l'aire d'accueil conduisant à un affaiblissement de la qualité architecturale des constructions ou le « durcissement » des campings. Pourtant, l'État n'intervient pas pour rappeler la commune à ses devoirs ou engager des poursuites contre elle pour avoir réalisé des travaux illégaux. La passivité de l'État et le faible intérêt porté par la commune à la gestion du site aboutiront à des dérives de gestion et des incohérences. La réalisation de l'aire d'accueil sur une parcelle appartenant à un propriétaire privé représente l'acmé de ces aberrations.

Au début des années 1980, des négociations s'engagent entre la commune et la famille propriétaire des terrains de Cabot Ouest. Celle-ci est disposée à céder ses terrains à condition d'être autorisée à lotir sur 21 ha, situés immédiatement à l'est de la RD 218, en espaces boisés classés. La DDE, activement soutenue par les associations de défense de l'environnement, s'y oppose. La commune renonce à engager une procédure d'expropriation pour utilité publique. Les travaux

d'aménagement sont engagés sans que la question foncière n'ait été réglée donnant au propriétaire une arme de poids face à la commune, occupant sans titre légal des parcelles ne lui appartenant pas. Menacée d'expulsion par le propriétaire, la commune est contrainte d'accepter de signer un bail emphytéotique, très désavantageux pour elle – le montant annuel du loyer versé étant supérieur à la valeur des terrains estimée par les Domaines, au début des années 1980, d'environ 110 000 € –. Le terme de ce bail est maintenant proche (2020) et impose de trouver rapidement une solution négociée… ou pas. La question épineuse de la propriété de l'aire d'accueil, construite par une autorité publique sur des parcelles privées, est le fruit d'un conflit mal réglé entre l'État et la commune, jusqu'en 2001. Elle conduit à poser la question des limites de la municipalisation de la gestion d'un site exceptionnel.

Le changement de majorité municipale, à l'issue des élections de 2001 avec l'arrivée d'une nouvelle équipe socialiste, crée un contexte plus favorable au dialogue avec les services de l'État. Dès 2002, la commune adhère au Réseau Grands Sites de France, nouvellement créé et s'engage à mettre en œuvre les principes d'une gestion durable du site classé en vue d'obtenir *in fine* le label Grand site de France. Elle s'engage également, de concert avec l'État, dans la réalisation du bilan de la première OGS, préalable indispensable à la relance d'un nouveau programme d'action. La réalisation d'une évaluation de la première OGS assortie d'une étude de fréquentation et de préconisations pour la bonne gestion du site est confiée, en 2002, au bureau d'étude URBANIS. Il ne nous a pas encore été possible d'accéder à cette étude. D'après le SMGDP (2011) trois grandes orientations stratégiques furent dégagées :

- instituer une gestion publique du site passant notamment par « *la maîtrise foncière de secteurs "stratégiques"* » et une gouvernance renouvelée ;
- retrouver et préserver l'esprit des lieux ;
- requalifier le site, notamment l'aire d'accueil, et mettre l'accent sur la dimension culturelle dans l'approche du site (SMGDP, 2011 : 37).

Jugée prioritaire par le cabinet URBANIS, la gestion publique du site se traduit par la mise en place d'une structure nouvelle de gestion de la dune du Pilat, non strictement communale. Fin 2007, le Syndicat mixte de la grande dune du Pilat est créé « *afin de préserver* [la] *qualité environnementale et touristique* [de la dune] *tout en prenant en compte sa fragilité* »[62] . L'article 3 des statuts du Syndicat (2007) précise les missions de celui-ci : il « *a pour objet d'assurer l'aménagement, la gestion, l'animation et la valorisation du site de la Dune du Pilat en vue de protéger le patrimoine grâce à une gestion adaptée du site ; de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie et d'assurer l'accueil et l'information du public. Pour mener à bien ses missions, le Syndicat mixte pourra (…) :*

- *réaliser ou faire réaliser des aménagements et infrastructures décidés par le comité syndical ;*
- *acquérir* ***en privilégiant la voie de la négociation****, mais en se donnant toutefois la possibilité d'avoir recours à l'expropriation si besoin, les biens mobiliers et immobiliers nécessaires et les gérer ;*
- *veiller à l'entretien et à la bonne utilisation du site ;*
- *procéder ou faire procéder à toute étude, animation, information, publication ou toute action nécessaire à la réalisation de sa mission.* »

Instrument de mise en œuvre d'une gestion du site respectueuse des principes du développement durable (équité sociale, diversité culturelle, viabilité économique et respect de

[62] Projet de Statuts du Syndicat mixte de la grande dune du Pilat, 2007. Préambule.

l'environnement), le Syndicat mixte met fin à plusieurs décennies de gouvernance municipale défaillante. Même s'il s'en défend, il se substitue de fait à la commune : « *En créant cette structure de gestion, il ne s'agissait pas de dépouiller la commune de ses prérogatives, mais bien au contraire de renforcer les capacités d'intervention, d'intégrer le Grand Site dans la sphère publique, d'offrir une souplesse de répartition des compétences et de constituer l'élément fédérateur indispensable à la poursuite de la mise en œuvre de la relance de la 2e OGS.* » (SMGDP, 2011 : 39). Il intègre trois collectivités territoriales (Commune, département et région) et sa présidence a été jusque-là assumée par un conseiller régional, élu réputé plus éloigné du microcosme local et ayant une vue plus distanciée sur les affaires locales. Cette élection judicieuse d'un élu régional a permis au Syndicat de s'affranchir quelque peu de l'empire de la proximité. Ce syndicat dispose d'un périmètre d'intervention réduit, situé à l'est de la RD 218, dont la délimitation n'a pas été aisée : « *il aura fallu deux ans de débats pour délimiter le périmètre* » (Entretien directrice SMGDP, 2015). Le choix d'un périmètre aussi restreint est justifié par la concentration des enjeux de gestion sur cet espace : « *Les enjeux majeurs en termes de maîtrise foncière, d'aménagement et de gestion se concentrent sur ce périmètre sur lequel sont également localisées toutes les activités touristiques (campings, commerces, parapente, organisation d'événements, navettes UBA, etc.).* » (SMGDP, 2011 : 39). On peut toutefois s'interroger sur la pertinence d'une telle partition du site classé même si celle-ci s'inscrit dans un contexte conflictuel imposant d'agir avec une grande prudence et n'est que provisoire : « *une fois qu'on aura déverrouillé tous les obstacles, on pourra prendre en compte la totalité du site classé* » (Entretien chargé de mission SMGDP, 2015). D'une superficie d'environ 506 ha, ce périmètre est celui de la seconde OGS, lancée fin 2010. Le périmètre de l'OGS ne recouvre donc qu'une partie réduite du site classé, à la différence de ce que l'on observe en général où le périmètre d'intervention de l'OGS excède le site classé (c'est le cas par exemple, pour la montagne Sainte Victoire).

Une relance de l'OGS, dans un climat moins tendu

Le changement d'équipe municipale, en 2001, crée les conditions favorables à la reprise du dialogue avec l'État et à une « mise en ordre » de la gestion du site : création d'une structure de gestion publique, le SMGDP qui se substitue à la commune ; régularisation d'un certain nombre de travaux d'aménagement effectués sans autorisation – notamment par les exploitants des campings – ; dénonciation de la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement (approuvée en 1987, prolongée par avenants successifs jusqu'en 2010 et dénoncé en décembre 2007 pour une prise en main par le syndicat en avril 2008). La résiliation du contrat de concession a donné lieu à un contentieux judiciaire important entre la Sanema Aquitaine demandant réparation au titre des préjudices subis et la commune et le SMGDP. La gestion publique du parc de stationnement a cependant permis de garantir au SMGDP les recettes nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation d'un certain nombre de tâches d'entretien des espaces verts et des bâtiments, de réaménagement du site, etc.

2001-2010 : une première phase de réhabilitation du site hors OGS

Les années 2000 représentent donc une reprise en main de la gestion du site souvent décrite par les gestionnaires comme une « relance de l'OGS » même si, formellement, celle-ci ne démarre qu'en 2011. Cette phase de restauration du site se traduit par la mise en œuvre de premières actions : élaboration d'un guide d'information et réalisation d'actions de communication sur le site avec notamment la mise en place en 2006, de panneaux d'information (figure 166-A) ; mise en sécurité du site par une surveillance accrue du parc de stationnement afin de réduire les effractions sur les

véhicules en période estivale ; mise en place d'une exposition permanente à ciel ouvert « La face cachée de la dune » (2010) [figure 11-B et C] ; réhabilitation du parc de stationnement en revoyant les accès et les cheminements, en mettant en place de la signalétique (figure 166-A), en renouvellement le couvert végétal, en implantant du mobilier tels que des bancs en bois (figure 167-A), en favorisant les déplacements doux (figure 167-B et C), etc. Il ne s'agissait pas « *d'augmenter la capacité de parking, mais d'améliorer la fluidité des déplacements et d'intégrer le parc de stationnement dans le paysage (…). L'enjeu de cette première opération de réhabilitation consistait à retrouver la valeur patrimoniale de cet espace naturel tout en apportant des réponses concrètes en termes d'accueil et de sécurité des visiteurs* » (SMGDP, 2011 : 51).

A- Panneau d'information sur la formation de la dune disposé au sein du parc de stationnement (avril 2015).

B – Panneau d'accueil avec annonce de l'exposition « La face cachée de la dune » (février 2015)

C - Exposition « La face cachée de la dune » (février 2015).

Figure 167. L'information sur l'aire d'accueil de la Dune du Pilat, clichés S. Clarimont

Ces travaux d'un montant de 700 000 € HT ont été financé à 40 % par le SMGDP, par le Conseil régional (25 %), le Conseil général (25 %). L'État via la DREAL n'est intervenu qu'à hauteur de 10 %. On notera que ni la question de l'accès au site ni celle de la gestion des flux n'ont été abordées au cours de cette décennie. Interrogée sur ce dernier point, la directrice du SMGP a répondu que les mesures de contingentement du nombre de visiteurs par la mise en place de quotas ou la limitation de la durée de la visite n'étaient pas à l'ordre du jour notamment du fait des difficultés techniques de mise en œuvre de telles mesures dans un site ouvert aux accès multiples : « *Il est effectivement extrêmement difficile d'engager des mesures de contingentement du nombre de visiteurs sur un site ouvert et accessible en plusieurs points, sur 3 km de long depuis la route et la forêt, mais aussi depuis la mer et la plage (…) La fascination exercée par la Dune est liée à sa faculté d'offrir à ses visiteurs, même au plus fort de la saison touristique et si ces derniers font l'effort de s'éloigner de la zone située la plus au nord, la possibilité de s'extraire de la foule et d'y trouver des espaces où ils pourront avoir le sentiment de s'y sentir seuls. C'est en cela que la Dune est GRANDE. Le gestionnaire du Grand Site n'est pas dans l'état d'esprit d'interdire l'accès du site au public ni d'empêcher quiconque de rester de longues heures sur le site en limitant le temps de présence Et d'ailleurs comment le ferait-il ? (…) Bien au contraire, les opérations de maîtrise foncière ont pour objectif de garantir le maintien de l'espace public et pérenniser son accès pour les générations futures (ce qui est expliqué par le dépliant d'information "Une protection durable pour un espace accessible à tous").*» (directrice SMGDP, 18/01/2017).

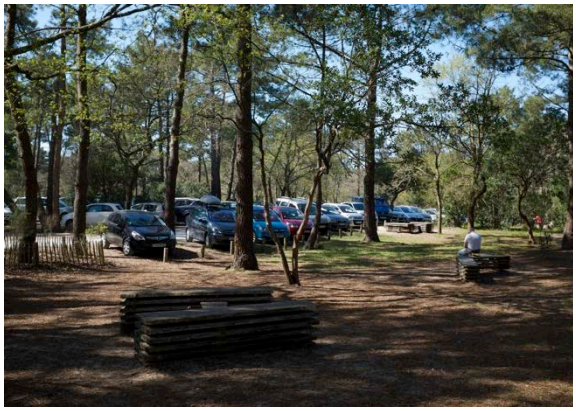

A- Mise en place de mobilier propice à la détente dans le parc de stationnement arboré (avril 2015)

B-Aménagement de parc à vélos aux abords de la cité commerciale (avril 2015)

Figure 168. Réhabilitation du parc de stationnement, clichés S. Clarimont

Des problèmes persistants

Malgré les actions entreprises des points restent en suspens. En matière de communication, le contraste entre les images de la dune diffusées par les offices de tourisme – une dune déserte – risque de provoquer un sentiment de déception chez les visiteurs (figure 168). De plus, la qualité architecturale du village commercial de même que le caractère standardisé et bas de gamme des produits proposés est en décalage avec l'image d'un grand site (figure 169). Certains visiteurs en sont conscients qui dénoncent la banalité de l'offre commerciale. Le SMGDP est lui-même parfaitement conscient de ce problème et de la nécessité de faire évoluer cette offre.

Figure 169. Images de la Dune du Pilat diffusées par les offices de tourisme

Figure 170. Le village commercial de la Dune du Pilat, clichés S. Clarimont, février 2015

Sur le plan de la sécurité, les mesures de prévention des risques d'incendie de forêt dans et aux abords des campings paraissent très insuffisantes et la question de la sécurité des touristes en séjour est posée avec acuité notamment pour les deux campings septentrionaux ne disposant d'aucun exutoire océanique. La congestion de la RD 218 en période estivale accroît la vulnérabilité du site en cas de survenue d'un incendie. Les problèmes d'accès et de stationnement souffrent encore d'un déficit de prise en compte globale. En dépit du réaménagement du parc de stationnement, de la mise en place de parc à vélos destinés à faciliter l'accès en mobilité douce et de l'existence d'un

service de navette en période estivale, l'accès demeure un réel problème. Le conseil départemental tolère depuis de nombreuses années des stationnements anarchiques le long de la RD 218, un sorte *« d'entonnoir »* : *« les stationnements anarchiques le long de la RD se sont développés par refus de payer de la part des Aquitains, par habitude et préférence pour les accès les plus sauvages, les moins fréquentés, mais aussi par incapacité de se garer faute de place. Il y a aussi la pratique d'activités comme le parapente. »* (Entretien directrice SMGDP, 11/02/2015). La pratique du parapente, encouragée par la commune et tolérée par le SMGDP, accroît en effet les problèmes de stationnement avec le *« développement d'une zone de stationnement non organisé, sauvage, sur des propriétés du Conservatoire du littoral, au sud de la dune »*, au plus près des spots (Entretien chargée de mission SMGDP, 10/02/2015). Tous ces stationnements non contrôlés et invasifs dont l'impact visuel est évident, sont en contradiction avec l'image d'un site exceptionnel comme la dune du Pilat. Par ailleurs, ils favorisent le maintien d'accès diffus par la forêt qui contribue à dégrader les espaces boisés (figure 170). Une réflexion émerge cependant pour tenter d'y apporter une réponse avec la réalisation envisagée d'une étude sur les déplacements et le stationnement.

Figure 171. Stationnements et accès sauvages le long de la RD 218 en avril 2015, clichés S. Clarimont

2011-2015 : orientations stratégiques et programme d'action de la 2e OGS

Les orientations stratégiques et le programme d'action de la 2e OGS ont été approuvés par le SMGDP, en 2011 ; la convention pour la 2e OGS a été signée en novembre 2012. Cette convention vise trois objectifs principaux :

assurer la maîtrise foncière publique de la dune et de ses abords, grâce notamment à l'engagement du Conservatoire du Littoral ;

poursuivre la restauration du dispositif d'accueil (réhabilitation progressive du village commercial), en améliorer la valeur scientifique et culturelle (explication donnée au visiteur sur l'origine de la dune, sur son image...), et étendre les parcours de visite (faire prendre conscience de la longueur du massif dunaire...) ;

intégrer la visite de la Dune du Pilat à celle de l'ensemble des patrimoines culturels et naturels du bassin d'Arcachon, dont la Dune est le « point culminant ». (DREAL Aquitaine, 2015)[63]. En effet, paradoxalement, *« la dune n'est pas perçue par les acteurs locaux du tourisme comme une composante essentielle de l'attractivité du territoire. (…) Elle n'a longtemps bénéficié qu'à quelques acteurs du territoire. C'était un monde à part, un lieu avec une forte connotation mercantile du coup, on lui a tourné le dos »* (Entretien directrice SMGDP, 11/02/2015). L'ambition de la 2e OGS est donc de favoriser la réappropriation publique de l'espace dunaire et l'affirmation de son caractère de patrimoine commun.

Le programme d'intervention pluriannuel (3 ans) prévu dans le cadre de cette convention s'élève à 3 millions d'euros (études et travaux) dont 660 M apportés par l'État. Parmi les actions envisagées, « la maîtrise foncière des secteurs stratégiques » fait figure de priorité absolue (SMGDP, 2011 : 56).

2.3. Une politique d'acquisition foncière en débat

La maîtrise foncière représente l'enjeu principal de la 2e OGS, *« son préalable et la clé de sa réussite »* (Entretien chargé de mission SMGDP/Conservatoire du littoral, 11/02/2015). Sur les 506 hectares concernés, une centaine sont propriété du Conservatoire du littoral, 30 appartiennent au Conseil départemental au titre des Espaces naturels sensibles, le reste correspond à des propriétés privées, majoritaires (60 %). Ces propriétés sont très éclatées : 250 parcelles pour 150 propriétaires différents. La politique d'acquisition foncière visant à une réappropriation publique du site est portée de concert par deux acteurs publics : le Conservatoire du littoral pour les parcelles naturelles et le SMGDP pour les parcelles aménagées. Deux outils sont à disposition de ces acteurs : la négociation à l'amiable et l'expropriation pour cause de d'utilité publique conditionnée par l'approbation d'une DUP.

Le premier volet de la politique d'acquisition foncière porte sur l'appropriation publique des parcelles aménagées. Les négociations sont en cours avec la famille propriétaire des terrains supportant l'aire d'accueil : à l'évaluation par les Domaines du prix de ces quelques 10 hectares s'ajoute l'indemnisation pour suspension du bail emphytéotique (extrêmement lucratif pour les propriétaires). Le coût de cette acquisition foncière sera supporté exclusivement par le SMGDP qui, grâce aux recettes générées par l'exploitation du parking, dispose de revenus suffisants : *« on a les moyens de régler, on est une collectivité très solide financièrement »* (Entretien chargé de mission SMGDP, 11/02/2015). Elle devrait permettre de régler la situation pour le moins étrange héritée des années 1980.

Le second volet de la politique d'acquisition foncière concerne les espaces naturels ou ceux ayant vocation à le redevenir. Le Conservatoire du littoral a ainsi acquis, en novembre 2012, à l'issue d'une procédure amiable, une parcelle située en pied de dune, qui portait le café-restaurant, La Palombière. Cette ancienne cabane de résiniers transformée en 1947 en commerce, a été détruite en juillet 2013, pour rendre au site son aspect naturel (figure 171).

Pour informer le public des objectifs et des modalités de mise en œuvre de cette politique, une brochure a été réalisée (annexe) et des réunions publiques organisées, par exemple en novembre 2013 et en février 2015, en marge de la procédure réglementaire d'information et de consultation de la population, l'enquête publique. La politique d'acquisition foncière a donné lieu à deux enquêtes publiques : la première, inférieure à un mois et précédée de réunions d'information (en mai et novembre 2013), s'est tenue du 2 décembre au 20 décembre 2013 et a été faiblement mobilisatrice,

[63] [En ligne] URL : http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/operation-grand-site-de-la-dune-du-pilat-a1332.html

car elle *« portait sur 3 parcelles, soit moins de 10 ha, concernait 1 seul propriétaire (en indivision) et 11 commerces situés en dehors du périmètre de la forêt usagère (lieu très sensible au plan sociologique, historique) limitant ainsi l'un des éléments pouvant fortement mobiliser les acteurs du territoire »* (Directrice du SMGDP, 18/01/2017) ; la seconde, d'un mois, s'est tenue au printemps 2015 et a été, elle, très largement suivie. Nous n'avons pas demandé aux services de la Préfecture de nous communiquer le rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête de 2013 (rapport non téléchargeable en ligne), en revanche nous avons suivi l'enquête de 2015, lu et analysé les registres d'observation, obtenu le rapport du commissaire enquêteur.

Une enquête publique suivie et tendue

Cette enquête s'est tenue à La Teste-de-Buch, du 27 avril au 2 juin 2015. Elle avait été précédée d'une rencontre avec les personnes directement impliquées dans la gestion ou l'utilisation de la forêt usagère dans le cadre d'un comité de pilotage créé à cet effet et réuni le 19 août 2014, d'une réunion publique organisée le 19 février 2015, dont la tenue avait été largement relayée par la presse. Cette enquête avait lieu en même temps qu'une autre enquête publique portant sur une demande de permis d'explorer et d'exploiter des hydrocarbures liquides ou gazeux, déposée par la société canadienne VERMILION. Cette demande concernait la concession des Mimosas découverte en 2004 et couvrant une superficie de 20 km^2 environ, à cheval sur les communes de La Teste-de-Buch et d'Arcachon et débordant sur le domaine public maritime du bassin d'Arcachon. L'exploitation de cette concession s'effectue pour l'instant au moyen d'une plateforme unique située en limite de la forêt usagère. La société VERMILION souhaite poursuivre la prospection en réalisant de nouveaux puits afin d'étendre éventuellement sa production. Or, la concession est située au sein du site classé de la Dune du Pilat et de la forêt usagère et en zone Natura 2000 « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch ». Cette enquête portant sur un projet susceptible d'avoir un impact significatif sur des espaces naturels protégés n'a pourtant guère retenue l'attention du public : 10 observations seulement ont été déposées dans les registres d'enquête dont deux favorables au projet. Les autres observations consistaient en des demandes d'informations sur les risques potentiels de pollution des nappes phréatiques ou de l'air, sur la prévention des risques d'incendie ou sur les compensations financières d'un tel projet pour les collectivités territoriales concernées (1 observation) [Préfecture de Gironde, 2015a]. Aucune ne concernait les incidences possibles du projet sur la qualité environnementale du site classé.

Bien que simultanées, ces deux enquêtes ont donc été accueillies de façon fort différente par le public : si l'une s'est déroulée dans l'indifférence quasi totale, l'autre en revanche, a été fortement mobilisatrice. L'enquête publique « préalable à la DUP des acquisitions de parcelles constitutives des espaces naturels de la dune du Pilat » portait sur le projet du Conservatoire du littoral d'acquérir 400 hectares non bâtis ou aménagés sur le site de la Dune du Pilat dont 150 hectares de forêt usagère. L'objectif du Conservatoire du littoral était clairement affiché dans le dossier constitué pour l'enquête publique : il s'agit pour l'établissement public de s'assurer par l'acquisition foncière, de *« la conservation et la sauvegarde du site du Pilat dans son état naturel »* ; il y est d'emblée précisé qu' *« aucune construction nouvelle ni installation non rattachée à la gestion et à la conservation des lieux n'est envisagée sur les terrains concernés par la présente opération d'expropriation »* (Conservatoire du littoral, 2015 : 2). L'absence de travaux d'aménagement dans les parcelles dont l'acquisition est projetée, justifie l'élaboration d'un *« dossier simplifié »*, constitué d'une notice explicative de 15 pages et dépourvu d'étude d'impact. Dans ce dossier, la maîtrise foncière publique est présentée comme la seule solution pour *« préserver le site des risques de dégradation paysagère et des pressions particulièrement prégnantes qu'il subit »* (Conservatoire du littoral, 2015 : 3). La fréquentation est identifiée comme le principal facteur de risque pour ce *« monument naturel »* : *« l'attractivité entraîne des atteintes importantes à l'intégrité paysagère du site »* (Conservatoire du

littoral, 2015 : 4). Pour le Conservatoire tout comme le SMGDP, la réappropriation[64] foncière du site est conçue comme la solution idoine pour *« régler les problèmes de stationnement sauvage le long de la dune l'été, éviter que les passages ne se fassent n'importe où dans la forêt occasionnant des problèmes de piétinement, de dérangement de la faune, mieux réguler les flux notamment les accès motorisés avec des quads ou des 4X4 au sud »* (Entretien chargé de mission SMGDP, 11/02/2015). Ce projet de réappropriation publique du site n'est pas nouveau puisque dès les années 1990, le Conservatoire avait émis l'idée de se porter acquéreur de parcelles pour préserver ce *« grand paysage national »* (Conservatoire du littoral, 2015 : 7). Site hautement emblématique, monument national, la Dune n'a cependant fait l'objet que de quelques acquisitions foncières avec seulement 4 opérations de cession entre 1998 et 2014. La DUP devrait permettre d'accélérer le rythme des acquisitions et faciliter l'intervention du Conservatoire.

Le périmètre du projet pour la DUP est de 400 ha, incluant des parcelles dont le Conservatoire est déjà propriétaire. Sa limite Nord est adossée à celle du site classé, sa limite Ouest correspond à la limite du Domaine public maritime (défini le 31/07/2014) et sa limite Est à la RD218 de façon à *« réduire les nuisances provoquées par le stationnement inorganisé et dangereux »* (Conservatoire du littoral, 2015 : 13). Selon l'estimation sommaire effectuée par le Conservatoire du littoral, le coût total d'acquisition des 270 ha de terrains privés « naturels » s'élèverait à 5 386 000 € (744 000 € ont déjà été déboursé par le conservatoire pour les parcelles déjà acquises) tandis que le SMGDP devrait dépenser 2 450 000 € pour l'acquisition des parcelles aménagées. Le périmètre d'intervention établi pour la DUP comporte plusieurs hectares en forêt usagère sur lesquelles le Conservatoire s'engage à conserver les droits d'usage tout en minimisant l'importance des parcelles de forêt usagère incluses dans le périmètre : en effet, il *« entend* ***maintenir les droits d'usages forestiers*** *sur* ***les quelques parcelles*** *de la Forêt Usagère incluses dans le périmètre de la DUP, en les excluant du champ d'application de l'expropriation. (…) Ce maintien reposera sur des modes de faire antérieurs à l'acquisition. »* (Conservatoire du littoral, 2015 : 15)[65]. Malgré cette assertion réitérée, le Conservatoire n'est pas parvenu à rassurer pleinement le public sur ses intentions et l'enquête publique a donné lieu à une forte mobilisation hostile au projet. Contre toute attente, une association locale de défense de l'environnement, BAE – Bassin d'Arcachon Environnement, a même pris position contre le projet du Conservatoire.

L'enquête publique s'est tenue dans la seule commune de La Teste-de-Buch, les dossiers étant mis à la disposition du public dans la mairie principale de La Teste et les mairies annexes du Pyla-sur-Mer et de Cazaux. Cette enquête s'est déroulée dans un climat très tendu et dans des conditions parfois difficiles. D'une part, le Conservatoire du littoral n'a guère offert la possibilité au public de prendre connaissance du dossier autrement qu'en se rendant dans les locaux des mairies, aux heures d'ouverture de celles-ci. Le dossier n'a pas été mis en ligne sur le site de l'établissement public et ce dernier s'est refusé à nous le communiquer par courriel, en format pdf. Certes, cette forme de mise à disposition du public n'a pas été rendue obligatoire par la réforme des enquêtes publiques intervenue en 2011. Toutefois, l'article R. 123-9, alinéa 12 du Code de l'environnement invite à passer à l'ère numérique et indique que l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête devra fournir : *« Le cas échéant, l'adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées, ou les moyens offerts au public de communiquer ses observations par voie électronique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. ».* En outre, la France est signataire de la convention d'Aarhus (1998) censée favoriser l'accès du public à l'information sur

[64] Le site appartenait autrefois à l'État, mais avait été mis en vente par le Second Empire et cédé, en 1863, à une société privée. En 1920, un nouvel opérateur privé avait racheté la dune et procédé à son découpage en lots perpendiculaires au rivage dont le plan cadastral témoigne encore. Dans les années 1940, un projet de lotir la dune avait entraîné le premier classement du site.

[65] Souligné par nous.

l'environnement. D'autre part, le rapport de la commission d'enquête n'était disponible, en novembre 2015, ni sur le site de la préfecture de Gironde, ni sur celui du Conservatoire du littoral, du SMGDP ou de la commune de La Teste. C'est à une association, l'ADDUFU (Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère), que l'on doit sa diffusion ! Cet accès malaisé à l'infor,mation a d'ailleurs été un problème récurrent au cours de la première phase de travail au Pilat. À la prudence du Conservatoire du littoral inquiet de diffuser l'information dans un contexte conflictuel, s'ajoutaient les réticences de la commune, illustrées par les mauvaises conditions de consultation des documents offertes au public. En effet, le dossier du Conservatoire et le registre d'observations étaient consultables par le public dans le hall de la mairie de La Teste, lieu passant, peu propice à une lecture attentive du dossier (figure 172). En outre, lors de la permanence du commissaire enquêteur du 27 mai 2015, à La Teste centre, nous avons eu la surprise de constater que le public devait attendre dans un couloir de la mairie – dépourvu de chaises et de la moindre commodité – pour pouvoir être reçu individuellement par le Commissaire enquêteur, dans une sorte de huis-clos mal vécu par la population. Une dame arrivée un peu après 17h00 et souhaitant entrer dans la grande salle où se tenait la permanence, est invitée à attendre par le commissaire enquêteur occupé ; perplexe et dépitée, elle lui répond *« Alors, on ne peut pas écrire dans le cahier ? D'accord. Bon, ben on reviendra… ou on reviendra pas ! J'en sais rien ! Je trouve que c'est… bon… »*. Un peu plus tard, un groupe de trois personnes se heurte également à la porte close : *« Ah bon ! On peut pas remplir… Ah bon ! Bon, je vais le taper et je le remettrai comme ça »*. Un médecin, militant associatif dans une petite association locale *Mesteys d'Aqui* (Cabanes d'ici) ne peut s'empêcher d'exprimer son mécontentement : *« C'est pas un secret ! Une table où on écrit et une table où il parle ! On est pas au confessionnal quand même ! Une enquête publique ! C'est pas normal ! C'est pas une honte d'entendre ce qui se dit ! C'est pas grave ! Sinon, c'est une enquête pas publique, c'est un entretien pour dissuader les gens ou les rassurer »*. La suspicion à l'égard de la procédure de consultation est également exprimée par un couple qui souhaitait participer à l'enquête publique et s'est heurté à la porte close : *« Y'a du monde dedans ! Ah, oui ! Il enquête sur les gens qui viennent signer. Pourvu que la personne qui lui répond, elle lui dise ce qui est nécessaire de dire (…). »*. Cette façon de procéder du commissaire-enquêteur perçue négativement par le public non admis à entrer dans la salle de permanence conduit ce couple à formuler sa conception du rôle du commissaire enquêteur : *« Le commissaire enquêteur, il reçoit… Si la personne dit des choses fausses par rapport à la loi il doit la guider, mais c'est tout ! Il ne doit pas faire passer la religion de l'État. Il ne plaide pas ! »*. C'est le portrait d'un commissaire enquêteur neutre, impartial et pédagogue qui est esquissé dans les propos de ce participant interdit de participation.

Malgré ces conditions matérielles peu favorables, malgré le caractère extrêmement normé d'une procédure de consultation reposant sur le recours à un langage administratif susceptible de rebuter le grand public, cette enquête a été très suivie, notamment à La Teste centre, avec un registre d'observations totalement rempli par près de 150 contributions écrites et 32 notes, dossiers ou lettres annexés au registre (Préfecture de Gironde, 2015b). Cette forte participation à l'enquête doit beaucoup à l'activisme d'une association, l'ADDUFU, percevant le projet comme une menace pour le maintien des droits d'usage en forêt usagère. L'ADDUFU est une association créée en 1920 ; son président la définit comme une association environnementaliste plutôt qu'écologiste, car son objet est *« la protection de la nature et en cela on a des divergences avec les associations écologistes qui voudraient sanctuariser la nature. Nous, on est d'accord pour sa pénétration »* (Entretien président ADDUFU, 29/05/2015). Selon ses statuts, modifiés en 2006, elle a pour objet *« 1. L'étude et la défense des intérêts pour l'exercice du droit usager des habitants sur le territoire juridictionnel du Captalat de Buch. (…) 2. La défense du statut contractuel de la Forêt Usagère de La Teste. L'Association se donne également pour but de défendre la tradition forestière et historique de la*

Forêt Usagère de La Teste, participer à la protection de ses peuplements et de la végétation de la Forêt Usagère de La Teste absolument indispensable à l'équilibre écologique de la région ainsi qu'aux intérêts sociaux et économique de ses habitants. » (Statuts ADDUFU, février 2006, article 3). Pour la défense de ces droits d'usage ancestraux, l'ADDUFU a eu fréquemment recours à la voie judiciaire. Rencontré en mai 2015, son président évoque spontanément les conflits nombreux entre propriétaires et usagers aux intérêts divergents : *« On sort de plus de vingt ans de procédure judiciaire, de 1983 à 2008, avec de nombreuses tentatives de contournement de la part des propriétaires »* (Entretien président ADDUFU, 29/05/2015). Pour les propriétaires de parcelles en forêt usagère grevées par les droits d'usage, l'acquisition foncière envisagée par le Conservatoire constitue clairement une opportunité ; elle est en revanche perçue comme une menace par les usagers et l'ADDUFU. Si celle-ci avait, aux dires de son président, été favorable à l'extension du classement intervenue en 1994, n'avait pas non plus soulevé d'objections à l'acquisition par le SMGDP des parcelles aménagées, elle s'avère au contraire très hostile à la politique de maîtrise foncière du Conservatoire allant jusqu'à considérer que *« le droit d'usage protège plus que le Conservatoire »* et que le problème du site est davantage un *« problème de police que d'extension de la réglementation »* (Entretien président ADDUFU, 29/05/2015).

L'ADDUFU a ainsi mobilisé ses adhérents et sympathisants en les incitant à se rendre à l'enquête publique pour *« exprimer un avis défavorable »* et leur *« opposition à ce changement »*, selon le tract largement diffusé au printemps 2015 (annexe 3). Ce tract alertait la population sur la disparation des droits d'usage consécutive à l'appropriation publique de la forêt usagère : *« Le passage de centaines d'hectares de Forêt Usagère dans le domaine public d'État, entraîne juridiquement obligation de transformation des droits d'usages par des usages conventionnels. »*. La position de l'ADDUFU se fondait sur les résultats d'une étude réalisée, en 2013, par le cabinet Coudray, à la demande du Conservatoire du littoral, sur la compatibilité des droits d'usage avec les règles de la domanialité publique. Vu la complexité juridique de la question, les conclusions de cette étude sont assez nuancées. Le cabinet Coudray reconnaît certes que, les dispositions de l'article L. 12-2 du Code de l'expropriation s'opposent en principe au maintien de droits tels que les droits d'usage qu'il convient de qualifier de « droits réels *sui generis* incessibles et indivisibles ». Il ajoute néanmoins qu'un contournement semble envisageable par le biais de la DUP : *« L'arrêté déclaratif d'utilité publique devra ainsi expressément et précisément réserver les trois droits d'usages forestiers préexistant en les sortant du champ de l'expropriation »*. Loin de rassurer, les conclusions du cabinet Coudray ont au contraire provoqué une forte inquiétude parmi les adhérents de l'ADDUFU.

Compte tenu de l'émoi suscité par la menace de suppression des droits d'usage, les observations faites lors de l'enquête publique sont majoritairement négatives. À quelques jours de la clôture de l'enquête, le 28 mai 2015, nous avions dénombré, dans le registre de La Teste centre, 106 observations dont 76 hostiles au projet (72 %), 22 favorables sous réserve de maintien des droits d'usage et 8 seulement favorables au projet (dont une émise par Europe Écologie les Verts). L'immense majorité des observations négatives concerne la crainte de perte des droits d'usage.

Des observations relatives à la défense des droits d'usage, majoritaires

Celles-ci émanent principalement d'habitants jouissant des droits d'usage et inquiets de leur possible disparition se contentant souvent d'un avis lapidaire dans le registre : *« Avis défavorable à cette acquisition. Nous ne voulons pas prendre le risque de perdre nos droits d'usage »* (Registre d'observations Cazaux, 2015). D'autres argumentent davantage leur point de vue en mettant par exemple en avant la bonne gestion de la forêt mise en œuvre par les « usagers » : *« J'émets un avis défavorable à l'acquisition ou les acquisitions de parcelles de la forêt usagère. Les "usagers" s'occupent de ces parcelles depuis des centaines d'années de bonne manière. Encore une tentative,*

après bien d'autres, d'enlever des droits aux simples citoyens. » (Registre d'observations Cazaux, 2015). À l'expression d'un sentiment de dépossession, s'ajoute la revendication d'un plus grand respect à l'égard d'une coutume à forte valeur patrimoniale : « *c'est une volonté dans ce monde que de détruire coutumes et beaux patrimoines, surtout si c'est pour la réalisation de parkings et détruire un peu plus de forêt, pour quel gestionnaire ?* » ; « *Nous sommes tout à fait opposés au projet d'acquisition de la dune par l'État, que soient respectés les droits de baillettes et gérés par l'ADDUFU. Deux Testerins depuis plusieurs générations* » (Registre d'observations La Teste Centre, 2015). La nécessité de préserver une tradition pluriséculaire contre tout changement est un thème récurrent : « *Il est normal que les droits séculaires restent ce qu'ils sont depuis plusieurs siècles. Avis défavorable pour une acquisition* » ; « *La forêt usagère a vécu pendant des siècles sans le secours du Conservatoire du littoral. Je suis donc opposée à ce changement et donne un avis défavorable* » (Registre d'observations Cazaux, 2015).

L'acquisition foncière est également jugée par certains participants, inutile et coûteuse, elle ajouterait un niveau de protection superflu et pourrait mettre à mal le caractère « *pittoresque et historique* » du site classé inhérent au maintien des baillettes et transactions. De plus, elle occasionnerait un « *gaspillage d'argent public* », or « *les finances publiques sont dans un état catastrophique. L'argent dépensé pour l'acquisition de ces parcelles serait bien mieux utilisé entre autre pour réduire une partie infirme de notre déficit abyssal* » (Registre d'observations La Teste Centre, 2015)

Des problèmes liés à la fréquentation et aux usages récréatifs rarement mis en avant

Si le public et le Conservatoire établissent le même constat en matière de hausse de la fréquentation, les conséquences de celles-ci et les solutions à apporter pour conserver le site ne sont pas appréhendées de la même manière : « *Le 28 juin 1994, date du classement, il y avait 1 million de visiteurs à la Dune. En 2015, il y en avait 2 millions, dans dix ans, certainement 3 millions. Devra-t-on chaque fois acheter de la forêt usagère pour agrandir le site ?* » (Registre d'observations La Teste Centre, 2015). Certains proposent des solutions alternatives à l'expropriation : « *270 ha coûtent 5 386 000 € pour "encadrer" la situation estivale (durée de 6 à 8 mois) alors que toute l'année la circulation routière sur la RN 250 est saturée et là, pas de moyens ! Pour "endiguer" les stationnements de véhicules routiers "sauvages", principalement au mois d'août, il y a possibilité d'améliorer les transports en commun et de faire intervenir la police municipale* » (Habitant de La Teste, Registre d'observations La Teste Centre, 2015). Un couple, favorable au rachat des parcelles par le Conservatoire à condition que les droits d'usage soient préservés, insiste sur la nécessité d'interdire le moindre aménagement en forêt usagère « *afin d'éviter ce qui se passe autour de la dune* » et suggère de « *faire un parking en dehors de la dune avec navette bus* » (Registre d'observations Cazaux, 2015).

Un guide naturaliste, attaché au maintien des droits d'usage, met vivement en cause le tourisme appelant à un plus grand respect de la réglementation et à l'exercice d'une réelle police de l'environnement : « *Devant la recrudescence du tourisme, il est aussi grand temps de réagir, surtout pour des raisons de sécurité évidentes. Stationnement anarchique, effet de piétinement, 5 000 personnes bien encadrées valent mieux qu'un droit d'errance sauvage. Il faut éviter les nuisances dérangeant la faune, détruisant la très grande variété floristique dont les espèces botaniques rares* » (Registre d'observations Cazaux, 2015). Quelques participants rejoignent ce point de vue comme un habitant de La Teste favorable à la politique d'acquisition foncière publique qu'il conçoit comme une garantie de protection d'un cordon dunaire dégradé, au droit des campings Le Petit Nice et le Panorama : « *Ce cordon est massacré, martyrisé, nous avons une déchetterie à ciel ouvert qui, de surcroît, est très dangereux en termes de sécurité. Des rondins de bois dévalent la pente jusque la*

plage. Merci aux autorités de bien vouloir assurer et faire assurer la réglementation afférente à un site classé »[66] (Registre d'observations Pyla-sur-Mer, 2015)

Association de défense de l'environnement, BAE s'est également insurgé contre le projet de DUP. L'association a formulé un avis négatif sur le projet en mettant en cause le déficit de mesures concrètes pour réguler la fréquentation, la présence de stationnements « non maîtrisés », mais de fait tolérés, le long de la RD 218, l'inefficacité de l'OGS. L'association exprime aussi des craintes liées à *« l 'ouverture de masse au public »* de la forêt usagère. Pour BAE comme pour un certain nombre de participants, le site souffre moins d'un déficit de protection que d'un défaut patent d'application de la réglementation en vigueur.

Enfin, quelques usagers récréatifs de la dune se sont exprimés soit à titre individuel, soit à titre collectif (Club de vol libre par exemple) pour dire leur inquiétude quant aux possibilités de pérennisation de leurs activités après l'acquisition foncière. Ils revendiquent tous un maintien de leur droit d'accès, libre et gratuit, à l'espace dunaire. Un parapentiste s'inquiète ainsi des conséquences d'une décision qui lui paraît prise *« sans consultation des principaux intéressés »* : *« (…) je souhaite continuer à pratiquer cette passion qui est respectueuse de l'environnement, librement et gratuitement, dans le respect du site et en toute sécurité. Je reste favorable au rachat des parcelles privées à condition que le futur gestionnaire soit soucieux du maintien de l'activité vol libre sans en restreindre les espaces et les accès »* (Registre d'observations Cazaux, 2015). Attaché à une pratique libre et gratuite de son activité, il n'admet aucune restriction d'usage.

Des propriétaires très discrets

En revanche, les propriétaires *a priori* concernés au premier chef par l'expropriation se sont avérés très discrets, ne prenant guère la parole durant l'enquête publique. Certains participants soupçonnent même une collusion entre le Conservatoire du littoral et les propriétaires forestiers souhaitant voir disparaître les droits d'usage (Habitant de La Teste, Registre d'observations La Teste Centre, 2015). Nous avons cependant relevé, à Cazaux, deux observations de propriétaires hostiles à la politique d'acquisition. L'un se plaint d'abord d'un déficit d'information pour rejoindre finalement la position des usagers montrant que le clivage entre « usagers » et « ayants-pins » est tout relatif et qu'une porosité peut exister entre ces deux rôles : *« Je suis étonné de ne pas avoir vu sur les plans les numéros de parcelles cadastrées concernées – propriétaire en indivision de la parcelle CH 61 zone 1 NA. Je n'ai pas reçu de courrier (pourtant je reçois l'appel aux impôts fonciers). (…) Cet ensemble (…) d'expropriation me paraît abusif, contraire au droit de propriété (…). Ce site est classé sous de nombreuses protections (Natura 2000, ZNIEFF, Forêt usagère). Il est anormal que le caractère légal, juridique de la forêt usagère ne soit pas indiqué clairement ce qui est contraire aux « baillettes et transactions » régissant ladite forêt usagère. (…) PS : le maire doit reprendre la gestion de cette dune. »* (Registre d'observations Cazaux, 2015). L'appel à une remunicipalisation de la gestion du site formulé à la fin de l'observation revient sous la plume de quelques autres participants. L'analyse plus approfondie de l'enquête publique à laquelle nous allons procéder nous permettra de déterminer sa récurrence.

Malgré son caractère très sommaire, cette rapide analyse des observations des participants à l'enquête publique nous permet d'avoir un premier aperçu des visions contradictoires du site de la dune du Pilat et de son devenir. Il permet également d'apprécier le très fort attachement de la population à la forêt usagère et aux droits qui lui sont rattachés. Peu connue et valorisée par les visiteurs, la forêt est au contraire au cœur des perceptions habitantes du site.

[66] Cette observation est accompagnée de 35 photos de débris végétaux présentées en 4 planches de format A4.

L'enquête publique s'est d'une certaine manière prolongée après le délai légal de tenue de celle-ci avec l'organisation, par le Conservatoire du littoral, de plusieurs réunions du Comité de pilotage destinées à tenter de désamorcer une situation très conflictuelle. Les réunions du COPIL ont d'ailleurs été bien plus nombreuses après qu'avant l'enquête publique (7 octobre 2015, 18 novembre 2015, 15 décembre 2015, 22 février 2016) et ont permis d'apaiser les tensions. Les représentants des usagers de la forêt semblent avoir fini par être convaincus de la volonté du Conservatoire du littoral de maintenir les droits d'usage sur ses futures propriétés. L'arrêté de DUP a finalement été publié le 30 mai 2016 et n'a débouché à ce jour sur aucun recours.

3. Des visiteurs globalement très satisfaits

L'enquête menée auprès de près de 300 visiteurs[67] de la Dune du Pilat et de deux autres sites naturels remarquables (Gavarnie, Sainte Victoire), en 2015, visait en premier lieu à prendre en compte les 3 composantes de l'espace touristique : l'espace concret de la visite (pendant la visite), l'espace imaginé (avant la visite) et l'espace idéal (tel qu'il devrait être). Elle visait aussi à connaître les perceptions, représentations et pratiques de l'espace naturel afin d'éclairer l'action publique en cerner les forces et faiblesses des aménagements réalisés ou projetés, en faisant émerger le souhaitable ou, au contraire, l'indésirable, l'inutile ou l'inadapté. Le choix s'est porté sur une méthode d'enquête par questionnaire de façon à interroger un nombre important de visiteurs (traitement statistique). Toutefois, l'enquête classique par questionnaire est mal adaptée à l'appréhension des perceptions, des représentations, de la subjectivité. Elle rend difficilement compte de la complexité de l'acte perceptif. En outre, il est difficile d'intégrer la dimension spatiale des pratiques récréatives d'usagers occasionnels de l'espace naturel dans un questionnaire. C'est pourquoi, après réflexion, le choix s'est porté sur une forme particulière d'enquête par questionnaire : le photo-questionnaire avec plusieurs questions ouvertes, car la photo permet de bien intégrer la dimension spatiale et paysagère. Elle permet aussi de pallier la pauvreté lexicale ou le déficit de connaissance sur l'environnement et/ou le lieu (Le Lay *et al*, 2005). De plus, ce photo-questionnaire contenant plusieurs questions ouvertes laissant au visiteur la possibilité de s'exprimer s'est avéré être un support particulièrement favorable à l'échange. Certaines rencontres ont été très riches et ont donné lieu à des échanges nourris excédant largement les 15 à 30 mn habituelles. Tous les questionnaires ont été administrés en face-à-face, *in situ*, en principe au sommet de la dune. Si de telles conditions d'enquêtes étaient favorables à l'appréhension de l'expérience sensible du visiteur, en revanche elles s'avéraient contraignantes pour l'enquêteur rendant quasiment impossible l'usage d'un dictaphone et le rendant étroitement dépendant des conditions climatiques. Au printemps 2016, il était prévu de compléter les enquêtes effectuées en 2015 par une « campagne » hors-saison, or celle-ci n'a pu avoir lieu du fait du mauvais temps. Finalement, 129 visiteurs seulement auront été interrogés à la dune du Pilat.

Le questionnaire était structuré autour de trois grands thèmes : **visite et conditions de visite du site** (mode d'accès, lieu de stationnement, nombre et fréquence de visites, motif de la visite) ; **perception du site** (connaissance du label « Grand site », opinion sur la propriété foncière du site, sur l'aménagement du site, degré de satisfaction par rapport à la visite du site, sensibilité paysagère à partir des photos) ; point de vue sur la **préservation du site et les mesures de maîtrise de la fréquentation.** Nous livrons ici une première et rapide analyse des résultats de cette enquête.

[67] Le terme « visiteur » est utilisé ici, car il nous est apparu plus approprié que celui de touriste dans la mesure où il englobe deux modalités de découverte du site : une découverte de proximité dans le cadre d'un déplacement à la journée, majoritaire sur certains sites (Sainte Victoire notamment) et une découverte touristique dans le cadre d'un séjour de villégiature. Ce terme présente également l'avantage d'être moins connoté négativement que celui de « touriste » souvent utilisé dans un sens péjoratif.

Pour les trois sites, l'échantillon de personnes enquêtées fait apparaître une nette prédominance des hommes (près de 60 % des enquêtés) pour autant il ne faudrait pas en déduire que les hommes seraient plus enclins à répondre que les femmes. Selon nous, ce déséquilibre serait plutôt lié à l'identité masculine des enquêteurs (trois hommes parmi les 4 enquêteurs) et traduirait une sensible propension de chaque individu à s'adresser davantage à des personnes lui ressemblant, avec qui elle sent inconsciemment pouvoir partager des choses. Ce penchant affinitaire se traduirait donc, en premier lieu, par la tendance à se tourner vers des gens de son sexe. Il introduit un biais relatif, à nuancer toutefois, car bon nombre d'enquêtes ont été administrées à des couples et l'enquêteur n'a souvent retranscrit que l'identité de celui qui lui paraissait être l'interlocuteur principal. Par ailleurs, les personnes enquêtées sont presque toutes des Français (près de 90% de l'échantillon) : cela ne signifie pas que les étrangers sont absents des grands sites, ils sont présents, mais minoritaires et sans doute moins interrogés par des enquêteurs peu à l'aise avec les langues étrangères. Les visiteurs des trois sites sont venus majoritairement accompagnés, en couple (près de 37 %), en famille (un peu plus de 29 %) ou avec des amis (plus de 18%) : moins de 15 % sont venus seuls et moins de 2% sont venus en voyage organisé – même si ce taux doit être nuancé selon les lieux. En effet, aucun visiteur venu en voyage organisé n'a été interrogé à la dune du Pilat ou à Sainte Victoire, en revanche, leur part était plus significative à Gavarnie (4,3 % des visiteurs interrogés) du fait de la venue en ce lieu de nombreux pèlerins lourdais. Cette spécificité locale est ancienne et déjà évoquée par Émile Zola, dans son roman *Lourdes* (1894) – premier volet du cycle romanesque « Les trois villes » avec Paris et Rome – dans lequel il mentionne l'excursion à Lourdes et/ou à Cauterets comme l'un des moments du pèlerinage marial. Si au XIX^{e} siècle, l'utilisation du train et de la voiture à traction animale avaient la faveur des visiteurs pour visiter les hauts-lieux patrimoniaux, désormais les modes d'accès motorisés sont prépondérants avec une part élevée de la voiture (près de 90 %) à laquelle il conviendrait d'ajouter le camping-car (5 %). Toutefois, les modes de déplacement alternatifs à la voiture ne sont pas totalement absents : un peu moins de 3 % des visiteurs interrogés sont venus en vélo, 1,6 à pied et 1,2 % en transports en commun. Ces mobilités douces sont inégalement empruntées selon les sites : pour l'accès à la Ste Victoire, seule la voiture est utilisée même si la plupart des visiteurs viennent pour la pratique de la randonnée ; à Gavarnie, l'accès à pied notamment par des randonneurs pratiquant le GR10 est plus présent (4,3 %) de même que l'accès en transport en commun (3,3%) en empruntant le réseau de bus Maligne qui dessert Gavarnie depuis Tarbes, en période estivale ; enfin pour l'accès au Pilat, le vélo demeure le seul mode alternatif à la voiture emprunté par plus de 7% des visiteurs interrogés du fait de la présence d'un réseau de pistes cyclables. Enfin, près de 55 % des visiteurs interrogés ont déjà visité le site, mais parmi eux les visiteurs réguliers sont rares : pour plus de 10 % d'entre eux, c'est seulement la deuxième visite, 46 % viennent moins de 1 fois par an, seul un tiers de l'effectif prétend venir une à deux fois par an. Mais, là encore, les résultats sont à nuancer selon les sites : pour la Sainte Victoire, le profil des visiteurs est très différent et compte une large part « d'habitués » : le taux de primo-visiteurs est plus faible que dans les autres sites (31%) et 63,3 % des visiteurs interrogés viennent une à deux fois par an, 22,4 % trois fois et plus. À Gavarnie, près de la moitié des visiteurs sont des primo-visiteurs (49,5 %) et parmi ceux qui connaissaient déjà le site, près d'un tiers n'y était venu qu'une fois auparavant. Enfin, à la dune du Pilat, les primo-visiteurs sont majoritaires (plus de 53 % des visiteurs interrogés), et parmi ceux qui connaissent déjà la dune, la fréquence de visite est faible (moins d'une fois par an pour plus de 80 % d'entre eux). La visite de la dune représente donc une sortie à caractère assez exceptionnel. La durée moyenne de la visite est de 4 à 5 heures avec des variations selon les sites : à Sainte Victoire, en lien avec la pratique de la randonnée à la journée, près de 40 % des visiteurs interrogés restent 6 heures et plus ; en revanche, à la dune du Pilat, site de taille plus réduite, la grande majorité des visiteurs reste moins de 5 heures et près d'un tiers, moins de 3 heures.

Une première analyse rapide des résultats des enquêtes permet de faire apparaître quelques éléments saillants quant à la perception de ces sites naturels remarquables par les visiteurs. La quasi-totalité des visiteurs (près de 96 %) estime que le site visité est un « grand site » sans toutefois

connaître le label Grand Site de France ou, dans le cas de Gavarnie, en le confondant avec le label Grand Site Midi-Pyrénées. Par site, les réponses des visiteurs varient sensiblement : c'est à la Sainte Victoire que l'attachement à une maîtrise publique du foncier est le plus fort… alors que la majorité des parcelles y est privée. Le taux est légèrement inférieur à la moyenne pour la dune du Pilat, mais demeure supérieur à 90 %. En conséquence, les visiteurs considèrent que ces sites devraient relever du domaine public. À la question « *Selon vous, à qui devrait appartenir ce site ?* », 2% seulement affirme qu'il devrait appartenir *« à des propriétaires privés, comme c'est majoritairement le cas aujourd'hui »*. Pour l'immense majorité, des sites remarquables tels que Gavarnie, la montagne Sainte Victoire ou la dune du Pilat devraient appartenir à des entités publiques. Pourtant ce n'est pas l'État qui vient en tête des citations, mais les collectivités territoriales (près de 75 % des enquêtées estiment que ce sont elles qui devraient être propriétaires de ces sites majeurs). Moins d'un quart des enquêtés pense que l'État devrait être propriétaire, ce taux est d'environ 21 % à la dune du Pilat où l'enquête a été réalisée en plein débat autour de la question foncière (figure). Ce choix d'une structure publique est explicitée par certains enquêtés par l'impératif de protection et par le caractère *a priori* « désintéressé » de celle-ci par rapport au secteur privé : *« Il faut pouvoir protéger au mieux ce site c'est l'État à mon avis qui peut le faire le mieux sans considérations économiques »* (DP1) ; « *Le département est plus enclin à protéger* » (DP4) ; *« Le département, c'est local, mais pas trop »* (DP 11). Les propriétaires privés sont suspectés de privilégier leurs intérêts économiques au détriment de la protection de l'espace naturel : *« Je sais pas... pas à des privés qui en ferait un acte commercial »* (DP6) ; « *pas pour des privés, c'est sûr. Il nous faut protéger la Dune, donc l'État doit être utile pour faire ça* » (DP20) ; *« ça me semble évident qu'il ne faut pas que ce soit à des privés qui peuvent en faire n'importe quoi, mais plutôt une gestion entre différentes collectivités territoriales »* (DP 53). Certains expriment aussi leur préférence pour l'État, car ils considèrent que les collectivités territoriales sont trop en prise avec les intérêts locaux : *« Il ne faut pas le local, car ils vont faire dans leur intérêt, alors que les gens viennent de loin, il ne faut pas faire comme au Mont Saint Michel où c'est le Conseil Général qui gère »* (DP5). À l'inverse, d'autres considèrent que, du fait de sa connaissance fine des enjeux locaux, le niveau des collectivités territoriales de base est le plus apte à gérer l'espace naturel : *« c'est au niveau local qu''on est le plus à même de voir les dangers qui peuvent détériorer le site, depuis Paris on ne peut rien voir »* (DP 25). Le local serait également mieux à même d'assurer la valorisation touristique et la promotion de l'espace naturel. La question de l'image est ainsi mise en avant par quelques enquêtés, la dune devrait ainsi servir de support de communication pour la Gironde ou le bassin d'Arcachon : *« il faut promouvoir l'image des départements »* (DP 69) ; *« plutôt les collectivités territoriales avec le Bassin d'Arcachon notamment puisque c'est un symbole du bassin »* (DP 74). Le Conservatoire du littoral, pourtant en pleine procédure d'acquisition foncière à la Dune du Pilat, n'est cité qu'une fois par les visiteurs de la dune du Pilat et une fois à la Sainte Victoire : *« le Conservatoire du littoral, car c'est un organisme créé pour ça, je ne crois pas aux superpositions des limites administratives »* (DP34) ; *« c'est l'État qui doit être propriétaire non ? Si c'est aussi à des privés, il faudrait le racheter comme avec le Conservatoire du littoral un peu »* (SV47). Quoi qu'il en soit, pour la quasi-totalité des personnes interrogées, ces sites naturels remarquables sont des biens communs à protéger : « *je pense que ça devrait être à l'État pour le protéger et que ce soit un bien commun à tous* » (DP 26) ; *« à des collectivités territoriales parce-que c'est un site public »* (DP 30).

Figure 1 : Des sites exceptionnels reconnus comme des éléments patrimoniaux à intégrer au domaine public

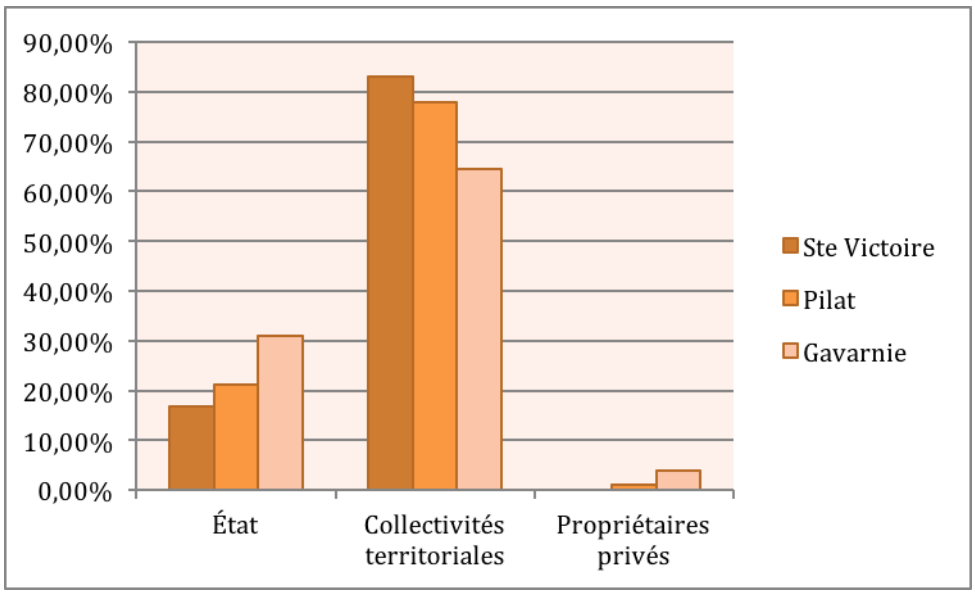

La plupart des visiteurs sont ravis de leur visite. La quasi-totalité des visiteurs se dit comblée (près de 55%) ou satisfaite (45%) par sa visite. Une infime minorité (moins de 0,5%) s'avoue déçue. Pour près de 60 % d'entre eux, le site est même mieux qu'ils ne l'imaginaient. Tous recommanderaient la visite du site : sur une échelle de 0 à 10, la note moyenne de même que la note médiane attribuées à ces sites sont très hautes (9) et ne varient guère d'un lieu à l'autre. L'aménagement des sites est apparu satisfaisante voire très satisfaisante à la majorité des enquêtés. Les observations faites par certains à la suite de leur évaluation générale de la qualité des aménagements et de l'offre commerciale permettent de nuancer quelque peu cela. Pour la dune du Pilat, les enquêtés apprécient tout particulièrement la qualité de la signalétique, la commodité d'accès hors période estivale et l'accueil : *« C'est plutôt bien aménagé, avec des petits commerces et un grand parking »* (DP 22) ; *« on est bien accueilli et c'est très bien signalé, car on connait pas les lieux »* (DP 24). Pour les adeptes du vélo, les bonnes conditions d'accès en cycle sont appréciées : *« l'aménagement est bien : il y a des piste cyclables un peu partout et on garer le vélo à côté de la dune. »* (DP 26). L'intégration paysagère des aménagements est favorablement évoquée : *« la dune est bien préservée et bien protégée avec des aménagements légers »* (DP 36) ; *« Un bon parking, de la bonne taille et bien intégré au paysage, sans béton. Les commerces également, il y en a peu et c'est bien ! »* (DP 17). L'installation, à la belle saison, de l'escalier facilitant l'accès au sommet de la dune est également appréciée : *« c'est satisfaisant oui, tout est bien aménagé avec l'escalier, les commerces et les tables de pique-nique à côté du parking »* (DP 43). Parmi les « familiers » de la dune, plusieurs remarquent l'amélioration de l'aménagement du site : *« ça c'est vraiment amélioré sur ces éléments comme l'accueil, le parking et la signalétique et l'offre commerciale aussi »* (DP 45). En revanche, plusieurs éléments sont appréciés de façon ambivalente notamment le caractère payant du parking assimilé à un péage pour l'accès au site naturel et les commerces en nombre excessif pour certains et jugés incompatibles avec le caractère naturel des lieux : *« Pas besoin d'une offre commerciale ici, car ça dénature le site »* (DP 1) : *« Alors ça ! Il y aurait à redire entre le péage pour venir et les trop nombreux commerces »* (DP 51) ; *« Ça*

m'emmerde tout de même que le parking soit payant, c'est pas un musée non plus ! » (DP 54). Acceptable pour un espace culturel comme un musée, la tarification de l'accès à un espace naturel est rejetée au nom du caractère supposé public de ce dernier : *« Je trouve ça scandaleux que le parking soit de 4 euros ! Vous imaginez en pleine saison le fric qu'ils se font. C'est un espace public ! C'est du racket ! »* (DP 61) ; *« C'est décevant de voir des infrastructures ici, on a l'impression de voir un parc d'attraction ! C'est pratique, mais c'est payant... Devoir payer pour visiter un site naturel c'est gênant ! »* (DP 14). La fréquentation massive est aussi jugée négativement par quelques visiteurs : *« L'aménagement ça me semble pas mal, pour les commerces mais il y a trop de monde »* (DP 52) ; *« J'ai trouvé ça bien signalé mais il y a un monde impressionnant donc ça bouchonne depuis plusieurs km avant la dune ! »* (DP53) ; *« On trouve que tout est très bien, mais le seul défaut c'est le monde présent sur le site du coup on vient plus tard »* (DP 56) ; *« J'ai trouvé que tout était trop petit par rapport à la foule qu'il y a. C'est bondé dans tous les commerces et dans le parking et à l'extérieur, il y a des bouchons »* (DP 80). Ces observations négatives ou nuancées ne semblent toutefois pas affecter la qualité de l'expérience de visite, la vue panoramique au sommet de la dune apparaissant à la majorité comme une récompense faisant oublier les désagréments antérieurs.

Figure 2 : satisfaction spontanément inscrite sur la dune par un visiteur (cliché S. Clarimont, février 2015)

Concernant le dernier thème - points de vue sur la **préservation du site et les mesures de maîtrise de la fréquentation -,** les visiteurs enquêtés semblent assez peu conscients des problèmes liés à la fréquentation. De façon générale, une large majorité des visiteurs estime que l'ouverture des sites naturels au public a des effets sur l'environnement et entraîne systématiquement une dégradation des milieux. Pourtant, la grande majorité des visiteurs interrogés estime le site visité peu menacé et globalement bien préservé. Elle considère les sites d'étude comme des espaces bien voire très bien protégés ; plus de 60 % estime qu'ils ne sont pas menacés. Cette appréciation générale est peut-être liée au fait que la plupart des enquêtés n'ont qu'un faible niveau de connaissance de l'environnement. Pour une large majorité, l'environnement n'occupe pas une place centrale dans leur activité professionnelle et 9,1 % seulement disent développer une activité associative en lien avec l'environnement. Une analyse croisée permettrait d'établir si la perception des menaces varie en fonction du degré de connaissance de l'environnement, elle sera réalisée ultérieurement. Toutefois la perception des menaces varie selon les sites : à Gavarnie, près de 80 % des visiteurs estime que le site n'est pas menacé, ce taux est plus faible à Sainte Victoire (58 %) et inférieur à 50 % à la dune du Pilat. Ce site littoral apparaît ainsi plus sensible que les sites de montagne pyrénéenne ou de moyenne montagne méditerranéenne. Ainsi plusieurs visiteurs rencontrés au Pilat, en avril 2015, ont mentionné les menaces pesant sur l'espace dunaire : le recul du trait de côte *(« Des maisons ont disparu, des*

maisons qui étaient au bord de la dune, vers la plage de la corniche », DP 102), l'avancée du cordon dunaire *(« Les campings sont menacés sous l'effet de l'avancée de la dune, mais c'est pas grave » ; « recul de la dune vers la route, tous les ans. On y marche dessus et ça fait descendre tout le sable »)*, le manque de sensibilité environnementale des visiteurs se traduisant par le dépôt de déchets sur la dune *(« Les déchets, les saletés que les gens laissent » ; « En été, c'est là que c'est le plus sale »*). En outre, les visiteurs accoutumés aux lieux semblent sensibles aux mutations de ceux-ci. À la question « Par rapport à votre première visite, diriez-vous que le site a changé ? », certains ont répondu en décrivant assez finement les transformations qui les ont le plus frappé : *« Côté forêt surtout, la dune empiète de plus en plus sur la forêt. En plus, les blockhaus ont changé, avant ils étaient loin de la mer. Petite on montait dedans, mais maintenant, on y emmène pas nos enfants. »* (DP 98) *; « Les changements : la cabane qui faisait snack a disparu ; l'escalier qui bouge, la première et la dernière marche sont plus ou moins hautes, en plus l'escalier est davantage dans l'axe du sentier maintenant »* (DP 100) *; « La silhouette de la dune a changé. La tempête a fait du mal. Elle a bougé »* (DP 103).

Les mesures de maîtrise de la fréquentation sont, sans grande surprise, assez mal perçues (tableau 1). Toutes sont rejetées par une majorité des visiteurs. Les plus impopulaires sont l'interdiction totale d'accès au site, l'autorisation des seules visites guidées allant à l'encontre de l'esprit de libre découverte d'un site naturel et la mise en place d'un péage jugée inconcevable pour un espace naturel. Certaines mesures suscitent un rejet moins franc comme l'interdiction partielle d'accès au site ou la limitation des heures et des jours de visite, jugées acceptables en haute saison par un tiers environ des enquêtés. Selon les sites, l'acceptabilité de ces mesures varie sensiblement d'un lieu à l'autre. À la dune du Pilat, leur rejet est particulièrement massif : la totalité des enquêtés rejette la première mesure énoncée, plus de 90 % d'entre eux rejettent l'autorisation des seules visites guidées ou l'instauration d'un péage. La mesure la moins impopulaire est la mise en place d'une navette (figure 3).

Tableau : une acceptation très limitée des mesures de maîtrise de la fréquentation, pour les visiteurs enquêtés sur les trois sites

Accepteriez-vous ces éventuelles restrictions ?	Oui, mais en haute saison seulement	Oui, tout le temps	Non	NSP
Interdire l'accès à la totalité du site	12,5 %	0,8 %	86,3 %	0,4 %
Interdire l'accès à une partie du site	30,4 %	4,7 %	63,6 %	1,2 %
Limiter les heures et les jours de visite	34,1 %	5,9 %	58,8 %	1,2 %
Limiter le nombre de visiteurs (quotas)	29,2 %	2,3 %	66,5 %	1,9 %
Mettre en place un péage	4,7 %	1,6 %	92,9 %	0,8 %
Éloigner les zones de stationnement + navettes	17,8 %	12 %	68,6 %	1,6 %
Autoriser seulement visites guidées	1,6 %	0,8 %	97,3 %	0,4 %
Interdire certaines activités	3,2 %	15,5 %	79 %	2,4 %

Figure 3 : L'avis des enquêtés sur la mise en place de navettes pour l'accès à la dune du Pilat

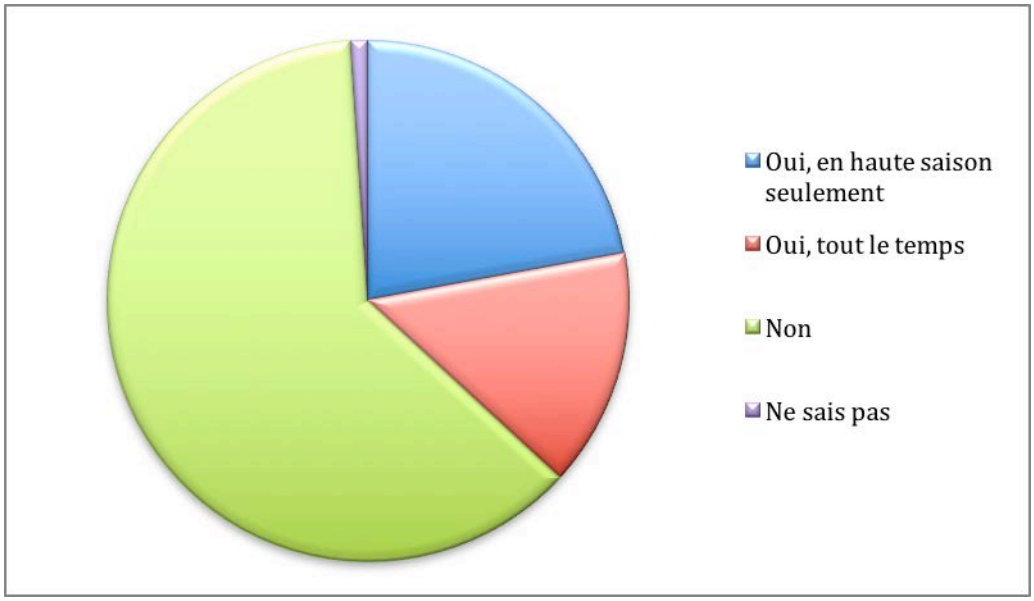

Table des figures, tableaux et illustrations de la partie 3

Figure 1. Situation du Grand Site Montagne Sainte-Victoire.
Figure 2. Topographie du Grand Site Montagne Sainte-Victoire
Figure 3. La première étude de fréquentation, le 25 juin 1972, réalisée par l'Association des excursionnistes provençaux
Figure 4. Paul Cézanne, La Montagne Sainte-Victoire au grand pin
Figure 5. Information des visiteurs depuis un parking du domaine départemental
Figure 6. Exemple d'une étude d'interprétation paysagère avant programmation de travaux
Figure 7. Gestion des activités de vol libre sur le versant ouest du massif.
Figure 8. Sainte-Victoire depuis le parking de l'Aurigon, domaine de Roques-Hautes
Figure 9. Le parcours botanique, versant nord
Figure 10. Inventaire des potentialités et propositions pour un réseau de sentiers
Figure 11. À la Croix de Provence
Figure 12. Extrait du programme d'aménagement des aires d'accueil
Figure 13. Évolution des flux depuis les principaux lieux de comptage
Figure 14. Nombre de relevés mensuels pendant la période d'étude
Figure 15. Carte des ZAPEF
Figure 16. Réhabilitation des accès à Bibémus
Figure 17. Contention le long des voies d'accès au plateau de Bibémus
Figure 18. Ancien parking fermé à Bibémus
Figure 19. Sur le sentier bleu géré par le Grand Site
Figure 20. Localisation des points de comptage sur les itinéraires de randonnée
Figure 21. Localisation des nœuds de convergence sur les itinéraires de randonnée
Figure 22. Sur le sentier rouge vers la Croix de Provence, accès temporairement fermé
Figure 23. Système d'observatoire avec réseau d'écocompteurs
Figure 24. Sur le sentier rouge
Figure 25. La propriété privée représente 80 % du territoire
Figure 26. Vue sur Puyloubier depuis Bau des Vespres
Figure 27. Pyrénées-Mont Perdu : délimitation du bien inscrit sur la Liste UNESCO en 1997
Figure 28. Macizo las Tres Sorores : Mont-Perdu (3 355 m), Soum de Ramond, Pico de Añisclo
Figure 29. Les crêtes frontalières séparant les cirques et canyons
Figure 30. Cirques (second plan : Troumouse, arrière plan à droite, Mont-Perdu)
Figure 31. Canyon d'Ordesa, de Cuello Gordo
Figure 32. L'accès à Añisclo
Figure 33. L'ensemble Gèdre-Gavarnie
Figure 34. Canyon d'Añisclo
Figure 35. Accès au canyon d'Ordesa par navette
Figure 36. Carte des principaux chemins de randonnée
Figure 37. Accès aux trois cirques du versant nord
Figure 38. Fréquentation saisonnière au niveau du péage du parking de Héas
Figure 39. Versant Nord : 4 projets pour un haut lieu
Figure 40. Des sites complémentaires
Figures 41. Contraintes et potentialités d'aménagement pour la gestion des flux dans le site des Gloriettes
Figure 42. Fréquentation estivale du Cirque de Troumouse
Figure 43. Mise en place du système de parkings et de navettes
Figure 44. Le projet de périmètre pour une éventuelle Opération Grand Site n° 2
Figures 45 et 46. La réserve et le massif du Néouvielle
Figure 47. Néouvielle, espace naturel remarquable aux 100 lacs

Figure 48. Le projet des « portes d'entrée » du « tour du massif » de Néouvielle et ses « portes d'entrée »
Figure 49. Massif du Néouvielle – Sites classés ou inscrits
Figure 50. Au lac d'Agalops, Aygues Cluses
Figure 51. Massif du Néouvielle – Lacs d'Aumar et d'Aubert
Figure 52. Lac de l'Oule
Figure 53. Lac de Port Bielh
Figure 54. Lac d'Orédon
Figure 55. Randonneurs sur le GR 10 au col de Madamète
Figure 56. Lacs de Bastan
Figure 57. Page titre du dossier de candidature PER
Figure 58. Répartition des financements entre les opérations du PER
Figure 59. Cliché promotionnel des Encantats
Figure 60. Évolution de la fréquentation des visiteurs sur les différents sites de la réserve nationale du Néouvielle.
Figure 61. La station de ski de Piau-Engaly
Figure 62. Pin à crochet à 2 400 m d'altitude
Figure 63. Lac d'Aumar
Figure 64. L'art de bâtir en vallée d'Aure et du Louron
Figure 65. Station de ski de Saint-Lary-Soulan
Figure 66. La Maison du pastoralisme, à Azet
Figure 67. Authenticités perçues, mises en scène ou réelles du territoire de Néouvielle
Figure 68. Un des accès au domaine skiable de Saint-Lary (Pla d'Adet
Figure 69. Panneau d'interdiction de pratiques et usages dans la réserve nationale.
Figure 70. Le pic de Néouvielle
Figure 71 : Situation du site classé des Bouillouses au sein du Parc naturel régional des Pyrénées
Figure 72 : Pratique de randonnée dans les Bouillouses, en hiver
Figure 73. Sentier dans l'enfilade des estanys de Castellà, de Trebens et de Sobirans
Figure 74. Fragilité des sentiers en zone humide autour de l'estany de les Dugues
Figure 75. Pratiques de hors sentier dans l'enfilade des estanys Llat, Sec et Negre
Figure 76. Cartes de sensibilité aux usages du plan de gestion des zones humides des Bouillouses
Figure 77. Surcreusement du sentier lié à la fréquentation, boucle des lacs des Bouillouses
Figure 78. Bâtiment d'accueil du Conseil départemental, fermé d'octobre à juin
Figure 79. Construction héliportée d'un pont pour les randonneurs au niveau de l'estany de Vallell
Figure 80. Des usages incongrus
Figure 81. Usages pédagogiques : groupe d'étudiants en travaux d'application pédagogique
Figure 82. Chevaux en liberté pastorale autour du site
Figure 83. Panneaux d'interdiction des feux à l'entrée du site
Figure 84. Marque de l'incendie d'août 2013
Figure 85. conflits d'usage sur la soulane sud-ouest du Carlit, à proximité du site
Figure 86. Panneau du Conseil départemental rappelant l'interdiction des chiens en liberté dans le site
Figure 87. Périmètre du projet du plan de gestion
Figure 88. Tableau systémique des menaces et pressions pesant sur le site
Figure 89. Situation du Massif du Canigó dans les Pyrénées-Orientales
Figure 90. La piste intervallée via le Pla Guillem
Figure 91. Carte postale de la piste de Balatg en direction des Cortalets
Figure 92. Pose devant le chalet refuge des Cortalets
Figure 93. Évolution de la place de la voiture en altitude

Figure 94. Lutte contre la THT au sommet du Canigó, à l'occasion de la Trobada
Figure 95. Les trois phases de classement du site du Canigou
Figure 96. Cinquante ans d'action publique dans le massif du Canigó
Figure 97. Panneau à destination des visiteurs et randonneurs
Figure 98. Le nouveau logo de la destination « Canigó »
Figure 99. Signature de l'OGS 2 en 2007, symbole d'un changement de cap
Figure 100. Protocole d'enquête de l'étude de fréquentation du massif du Canigó de 2009
Figure 101. Comptages des véhicules durant l'été 2002-2007 aux Cortalets
Figure 102. Récapitulatif des comptages des véhicules personnels présents sur le Site et des personnes ayant emprunté le dispositif de traction animale
Figure 103. Anciennes installations de ski des Conques
Figure 104. Stationnement « anarchique » sur la piste du Llech en 2005
Figure 105. Les abords du refuge des Cortalets après les travaux
Figures 106 et 107. Barrières et réglementation contraignant l'accès aux véhicules
Figure 108. Schéma explicatif du plan de circulation 2010
Figure 109. Dispositif de traction animale : extrait du plan de gestion
Figure 111. Patrouilleur équestre, été 2010
Figure 112. Traction animale aux Cortalets, en remplacement des 4x4
Figure 113. Révégétalisation sur le Pla Guillem en 1997
Figure 114. Revégétalisation sur le Pla Guillem en 2010
Figure 115. Les opérations de révégétalisation menées dans le cadre de l'Opération Grand Site
Figure 116. Carte postale du début du XXe siècle, pastoralisme sur le site de la Pointe du Raz
Figure 117. Stationnement des véhicules au pied du sémaphore de la Pointe du Raz en 1930
Figure 118. Carte postale du site de la Pointe du Raz entre les deux guerres mondiales
Figure 119. La pointe du Raz, Chemin de Fer de Paris à Orléans
Figure 120. Carte postale de 1958 du site de la Pointe du Raz sans les hôtels et bâtiments touristiques près du sémaphore
Figure 121. Cartographie des techniques utilisées pour la restauration écologique par la Pointe du Raz
Figure 122. Périmètre du label « Grand Site Pointe du Raz » 2004-2010
Figure 123. Périmètre du label « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun » 2012-2018
Figure 124. Propriétés foncières de la côte nord « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun »
Figure 125. Propriétés foncières de la côte sud « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun »
Figure 126. Cité commerciale et parking après les travaux de 1962
Figure 127. Panneau d'information entre le parking et la boucle balisée de la Réserve du Cap Sizun à Goulien
Figure 128. Cheminement et belvédère de la boucle balisée en 1980 puis en 2003 par le Conseil Général du Finistère au sein de la Réserve du Cap Sizun à Goulien
Figure 129. Première hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de conserver les éléments bâtis et déplacer les parkings
Figure 130. Deuxième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de déplacer les commerces et le parking
Figure 131. Troisième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de déplacer les commerces et le parking en deux temps
Figure 132. Première hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la baie des Trépassés avec l'intention d'aménagements fonctionnels selon les usages de saison
Figure 133. Deuxième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la baie des Trépassés avec l'intention d'aménagements fonctionnels selon les usages de saison, mais avec aménagement de la zone humide
Figure 134. Hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Van avec l'intention de restaurer la pointe en lui conservant son caractère naturel

Figure 135. Schéma du programme d'aménagement retenu de la Pointe du Raz
Figure 136. Vue de la cité commerciale et du parking payant créé dans le cadre de l'opération « Grand Site » à la Pointe du Raz
Figure 137. Parking de la Pointe du Van organisé en deux espaces, l'un pour les véhicules légers, l'autre pour les campings,— car, vue depuis le départ du cheminement piéton
Figure 138. Début du cheminement par l'axe central d'accès à la Pointe du Raz au niveau de la cité commerciale réaménagée et la Maison de la Pointe du Raz et belvédère d'observation
Figure 139. Les revêtements du sentier de cheminement de la Pointe du Raz
Figure 140. Poche de relâchement sur l'itinéraire de cheminement entre le belvédère et l'extrême pointe de la Pointe du Raz
Figure 141. Pavage de pierre en granit puis sol à l'état « naturel » favorisant la repousse de la pelouse végétale
Figure 142. Cheminement et itinéraires de la Pointe du Van
Figure 143. Promeneuse qui a dépassé le cheminement, au-delà des monofils pour prendre un cliché photographique depuis la Pointe du Van
Figure 144. Vue depuis le sentier nord sur la toiture végétalisée de l'espace commercial et sur le hameau de Lescoff sur le site de la Pointe du Raz
Figure 145. Sentier nord d'accès à la Pointe du Raz accessible depuis la baie des Trépassés
Figure 146. Parc de stationnement de la baie des Trépassés pour véhicules légers
Figure 147. Espace permanent d'informations à la Pointe du Van
Figure 148. Pôles générateurs de déplacements touristiques
Figure 149. Localisation de l'écocompteur à la Pointe du Van, à l'entrée du sentier de cheminement piéton après le parking des véhicules
Figure 150. Fréquentation des piétons à l'entrée du sentier de cheminement de la Pointe du Van
Figure 151. Heures de fréquentation en semaine du site de la Pointe du Van
Figure 152. Heures de fréquentation le week-end du site de la Pointe du Van
Figure 152. Heures de fréquentation le week-end du site de la Pointe du Van
Figure 153. Chemins anarchiques de piétinement sur la Pointe du Millier
Figure 154. Accès interdit aux voitures de la Pointe de Penharn
Figure 155. Sentier et balisage de la Pointe de Kastell Meur
Figure 156. Situation de la Dune du Pilat
Figure 157. La Teste-de-Buch : évolution du nombre de logements par catégorie de 1968 à 2011
Figure 158. Répartition par type de la capacité d'hébergement des communes de La Teste et Arcachon en 2011
Figure 159. Principales figures de protection des espaces naturels du bassin d'Arcachon
Figure 160. Localisation des principaux espaces protégés du bassin d'Arcachon, source : IGN
Figure 161. Extension du site classé et du site inscrit du massif dunaire
Figure 162. Types de forêt présents sur le site de la Dune du Pilat
Figure 163. Localisation des principaux campings et zones urbanisées en bordure de dune
Figure 164. Une urbanisation larvée en pied de dune
Figure 165. La fréquentation mensuelle de la Dune du Pilat en 2013-2014
Figure 166. Dates marquantes dans l'évolution de la gestion du site de la Dune du Pilat
Figure 167. L'information sur l'aire d'accueil de la Dune du Pilat
Figure 168. Réhabilitation du parc de stationnement
Figure 169. Images de la Dune du Pilat diffusées par les offices de tourisme
Figure 170. Le village commercial de la Dune du Pilat
Figure 171. Stationnements et accès sauvages le long de la RD 804 en avril 2015
Figure 172. Acquisition foncière et renaturation du site

3.2. Bibliographie

ABRAHAM J.P., LE BERRE R., 1997, *Cap Sizun. La Pointe-du-Raz,* collection Conservatoire du Littoral, éditions Actes Sud/éditions Locales de France, 47 p.

ABRIC, JC., 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Presses universitaires de France, Paris

AGENCE PAYSAGES, 1996, *Opération Grand Site Canigó ; tome 1 : diagnostic*.

AGENCE PAYSAGES, 1997, *Opération Grand Site Canigó ; tome 2 : Projet de protection et de développement*, n. p.

ALAIN B., 1996, *Essai d'évaluation de l'impact des activités de loisirs aquatiques sur les vertébrés sur le Llech et les autres cours d'eau du versant Nord du Canigou*, n. p.

ALBERS P., C., JAMES W. « Travel photography : a methodological approach », *annals of tourism research*, vol. 15/1, 1988, p.134-158

ALBERT-LLORCA M., TARERY M., 2008, « Une fleur "pour la tradition". L'edelweiss dans la vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques) », *Terrain*, n ° 51, p. 148-159.

ALLDREDGE R.B., 1972, Some capacity theory for parks and recreation areas, Washington : USDA National Park service, n.p..

ALLDREDGE R.B., 1972, *Some capacity theory for parks and recreation areas*. Washington : USDA National Park service, n.p.

ALTER, N., 2000, *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses universitaires de France.

ANDREU-BOUSSUT V., BARTHON C., TSAYEM-DEMAZE M., 2008, « Ingénierie écologique et gestion touristique des espaces naturels protégés : perspectives sur les littoraux de l'Ouest français et de la Guyane française », Actes du colloque international *Tourisme et environnement : réalités, politiques et perspectives,* Tunis, 10 p.

ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2010, *Néouvielle, destination nature, d*ossier de candidature Pôle d'Excellence rurale, Paris.

ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2011, *Néouvielle, destination nature,* PER n° D065814, convention entre l'État et l'Association constatant l'attribution du label PER par le décret n° 2011-1019 du 25 août 2011, Paris.

ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2012, *Néouvielle, destination nature,* Pôle d'excellence rurale 2011, décret n° 2011-1019 du 25 août 2011. Réunion du 12 février 2012.

ASSOCIATION POUR SAINTE-VICTOIRE, 1990, *Contribution des Associations au Livre Blanc sur l'avenir de Sainte-Victoire*, Le Tholonet, 22 p.

ATOUT FRANCE, 2013, *Stations touristiques et espaces naturels*, Paris : Atout France/DATAR/ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 114 p.

AUDOUIT C., RUFIN-SOLER C, LE FALHER G., FLANQUART H. ET DEBOUDT PH, « Perception et gestion des espaces littoraux préservés : l'apport des études de fréquentation (Nord et Languedoc Roussillon, France) », vertigo — la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne], volume 16 numéro 2 | septembre 2016. Url : http://vertigo.revues.org/17721

AUGÉ M., 1994, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Éditions Aubier, coll. Critiques, p. 197

AUGOYARD J.-F., « L'environnement sensible et les ambiances architecturales », *l'espace géographique* n° 4, 1995, p.302-318.

BACHIMON Ph., DERIOZ P., VLES V., 2013, « Quelle place pour les patrimoines culturels et paysagers dans le développement touristique de la Cerdagne ? Pyrénées — France. Rémanences,

fragilités contemporaines et interrogations sur la durabilité du modèle », in *Ressources patrimoniales et alternatives touristiques : entre Oasis et Montagne, EDYTEM*, n ° 14-2013, Université de Savoie, p.15-24.

BAILLY É., FAUDUET É., DE-BIASI G., VILLANI D., 2003, *Victoire de la Sainte-Victoire !, Projet de fin d'études sur la sécurité sur le massif de la Sainte-Victoire*, Aix-en-Provence : ENTE, 69 p.

BARON-YELLES N., « La fréquentation touristique des espaces protégés littoraux : cas des réserves ornithologiques bretonnes de cap sizun et de l'île de groix ». *Revue de géographie de lyon*, vol. 74, n° 1, 1999, p. 85-95. [en ligne] url : http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1999_num_74_1_4932

BARON-YELLES N., 1996, « La Pointe-du-Raz, de l'image à l'aménagement d'un site phare », *in* LE BOUEDEC G., CHAPPE F., *Actes de la table ronde « Les usages des littoraux XVe-XXe siècle*, p. 92-102

BARON-YELLES N., 1999, « La fréquentation touristique des espaces protégés littoraux : cas des réserves ornithologiques bretonnes de Cap Sizun et de l'Île de Groix », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 74, n ° 1, p. 85-95

BARON-YELLES N., 2001, « Tourisme et aires protégées du littoral : le cas de la façade atlantique française », *L'information géographique*, vol. 65, N ° 65-2, p. 141-155

BARROW G., 1994, « Répartir la charge », *Environmental* interpretation, octobre 1991, traduction française dans *Accueillir la* foule, MPPM, Actes des rencontres de Gavarnie.

BARTHE, L., MILIAN, J., TAULELLE, F., (coord.) et al., 2009, *Les Pôles d'Excellence Rurale (PER) : processus, gouvernance et plus-value dans les trajectoires de développement des territoires*, Rapport pour la DIACT, UMR Dynamiques Rurales/UMR-CNRS LISST-CIEU/UMR-CNRS CERTOP, Université de Toulouse II – Le Mirail, Toulouse.

BAUDRON K., BISCARO E., DABADIE E., Lalanne C., Mengue ASSEKO F., Sandoval A.-M., 2014, *Le patrimoine agropastoral peut-il faire l'objet d'une valorisation touristique ?*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, M1 Loisirs, tourisme et développement territorial, 75 p.

BÉHAR, D., ESTÈBE Ph., 1999, *L'État peut-il avoir un projet pour le territoire ?* Annales de la recherche urbaine, SPPU-MATET, p. 80-91.

BELTRA S., MICHAUD H., 2008, *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur : ZNIEFF n ° 13-118-100 Montagne Sainte-Victoire-Plateau du Cengle et des Bréguières – Le Devançon*, Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIREN PACA, 5 p.

BELTRA S., MICHAUD H., 2008, *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur : ZNIEFF n° 13-149-100 Massif de Concors, Plateau de Peyrolles, Montagne des Ubacs, Bois de Ligoures*, Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIREN PACA, 4 p.

BÉNOS R., 2011. *Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée : la politique « Grand Site » dans le massif du Canigou*, thèse de géographie-aménagement soutenue le 12 décembre 2011 à l'Université de Toulouse.

BENOS R., 2012, *Perspectives et synthèses des 12es Rencontres des Grands Sites de France*, Éditions du RGSF, Paris.

BENOS R., CAZENAVE-PIARROT A., MILIAN J., 2007, *Pyrénées-mont perdu patrimoine mondial : un espace montagnard a l'épreuve de la protection et de sa gestion*, may 2007, Baeza, Spain, p.47-63, *<hal — 00374871>*

BÉNOS R., MILIAN J., 2011, « Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La "politique" des grands sites dans le massif du Canigou », *Sud-Ouest Européen*, n ° 30, p. 5-17.

BÉNOS R., MILIAN J., 2013. « Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale », *VertigO — la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013. URL : http://vertigo.revues.org/13631 ; DOI : 10.4000/vertigo.13631

BÉNOS R., MILIAN J.. 2013. « "Cachez ces traces que je ne saurais voir" : travaux de revégétalisation et processus de patrimonialisation dans le Grand Site du massif du Canigó » in LLORCA M. (dir.), *Les plantes de montagne : un patrimoine ?* Symposciences Editions, 10 p.

BERGEK A, 2010, *Levelling the playing field* ? The influence of national wind power planning instruments on conflicts of interests in a Swedish county Energy Policy, 38, p. 2357–2369

BERSANI C., ALLAIN Y.-M., BLAISE L., CREUCHET B., 2009, *Perspectives de la politique des sites et « Grands sites » de France,* ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la mer, Conseil général de l'environnement et du développement durable, 41 p.

BERTRAND M., BLOT F., DASCON J., GAMBINO M., MILIAN J., MOLINA G., 2007, « Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives ». *Recherches qualitatives*, hors série, n ° 3, Actes du colloque « Bilan et prospectives de la recherche qualitative », p. 316-334. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors_serie_v3/Bertrand_et_al-FINAL2.pdf

BERTRAND M., BLOT F., DASCON J., GAMBINO M., MILIAN J., MOLINAG. 2007. « Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives ». *Recherches qualitatives*, hors série, n ° 3, actes du colloque « bilan et prospectives de la recherche qualitative », p. 316-334. Http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors_serie_v3/bertrand_et_al-final2.pdf

BESSIERE, J. (dir.), 2012, *Innovation et patrimoine alimentaire en espace rural*, Versailles, Quae.

BESSIERE, J., 2001, *Valorisation du patrimoine gastronomique et développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le Pays de Roquefort et le Périgord noir*, Paris, L'Harmattan.

BIGANDO E., « le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage », *projets de paysage*, n° 1, 2008. Publication en ligne, url : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante

BIGANDO E., *Artigueloutan et ses paysages ordinaires,* set — umr 5603 – cnrs/Université de Pau et des pays de l'Adour, post-doctorante set — communauté d'agglomération Pau Pyrénées, 2008, 31p, (en ligne le 2 février 2011 url : http://web.univ-pau.fr/~ftesson1/tesson/recherche_paysage.html)

BIGANDO E., *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise,* thèse de doctorat en géographie, université michel de montaigne bordeaux 3 , 2006 , 490 p

BIGNANTE E., « the use of photo-elicitation in field research », *echogéo*, n° 11, 2010, (en ligne le 24 février 2010 url : http://echogeo.revues.org/11622

BILLAUDOT B., « A propos de deux questions concernant le concept de patrimoine : de quels éléments se compose un patrimoine et quels en sont les titulaires possibles ? », *géographie, économie, société*, 2004/3, vol. 6, p. 291-301.

BIORET F., 2010, *Synthèse du rapport final de restauration et réhabilitation de la végétation des falaises littorales des côtes Manche-Atlantique,* Programme de recherche Liteau 2, Université de Bretagne Occidentale, Institut de Géoarchitecture, 10 p.

BONNEMAISON J., 1992, « Le territoire enchanté : croyances et territorialités en Mélanésie », *Géographie & Cultures,* n ° 3, p. 71-88.

BOSSE A., *L'expérience spatiale de la visite. Engagement dans l'action, épreuve collective et transformation urbaines*, thèse de doctorat en géographie, université François Rabelais (Tours), 2010, 397 p.

BOUCHEZ S., COURBON M.A., RAVEL N., 1990-1991, *Les chemins de Sainte-Victoire*, mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Université d'Aix-Marseille, 87 p.

BOURDEAU Ph, 2008, « Les défis environnementaux et culturels des stations de montagne », Téoros, 27-2 | 2008, 23-30.

BOURDEAU Ph, 2009, « De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? », *Revue de géographie alpine,* 97-3.

BOURDIEU P., *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, paris, les éditions de minuit (coll. « le sens commun »), 1965, 360 p.

BOURNETON A., 2010, *Gavarnie. Histoire d'un grand site*, Toulouse, Le Pas d'oiseau.

BRODY S.D., HIGHFIELD W., ALSTON L. 2004. « Does location matter ? Measuring environmental perceptions of creeks in two san antonio watersheds ». *Environment and behaviour*, vol. 36, n° 2, p. 229-250.

BRODY S.D., HIGHFIELD W., ALSTON L., 2004, « Does location matter? Measuring environmental perceptions of creeks in two San Antonio watersheds ». *Environment and Behaviour*, vol. 36, n° 2, p. 229-250.

BUREAU D'ETUDES GRAHAL, 2014, *Pyrénées-Mont-Perdu : élaboration du plan de gestion du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, phase 1 – synthèse-diagnostic*, Paris, 42 p.

BUREAU D'ETUDES GRAHAL, 2015, *Pyrénées-Mont-Perdu : élaboration du plan de gestion du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, programme d'actions*, Paris, 37 p.

BUTLER R. W., 1980, « The concept of a tourist area cycle evolution. Implications for management of resources » *The Canadian Geographer*, Montréal : vol. XXIV, n° 1, p. 5-12.

BVA, JOSE-PIERRE CHOLVY CONSULTANT, JOUSSET CONSULTANT, CLERMONT CONSULTANT, 2011, *Dispositif de suivi de la qualité de la satisfaction des visiteurs des grands sites de Midi-Pyrénées,* 104 p

C.A.U.E., 2002, *Le Grand Site du Canigou : les villages dans leur paysage,* Cahiers de recommandations paysagères réalisés dans le cadre de l'OGS, n. p.

CABINET COUDRAY, 2013, Conservatoire du littoral. Dune du Pilat. Conséquences de la procédure d'expropriation sur les droits d'usage grevant cette forêt, s.l., 10 p.

CABINET DE VISU SIPARC, 2000, *Étude de fréquentation du Canigou – Grand Site catalan*, n. p.

CABINET MOREL DELAIGUE PAYSAGISTE-PLANETH CONSULTANTS, 2007, *Étude de requalification architecturale et paysagère de la vallée du Héas, Avenant : étude de programmation pour la mise en place d'un système de gestion de la fréquentation estivale « Cirques en Ciel », présentation de la phase 1*, Paris, 56 p.

CABINET MOREL DELAIGUE PAYSAGISTE-PLANETH CONSULTANTS, 2009, *Étude de requalification architecturale et paysagère de la vallée du Héas, phase 1 – analyse-diagnostic*, Paris, 51 p.

CALVET M., 1996, *Le Pla Guillem Dynamiques érosives actuelles et impacts de l'ouverture d'une piste routière*, n. p.

CANESTRELLI E. & COSTA P., 1991, « Tourist carrying capacity : a fuzzy approach », Annals of Tourism Tesearch, vol. 18, p-295-311

CANESTRELLI E., COSTA P. « Tourist carrying capacity : a fuzzy approach », *Annals of Tourism Tesearch*, 1991, vol. 18, p-295-311

CASSOUT-MOUNAT, M., 1975, *La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne*. Thèse de Doctorat d'État, Université Bordeaux III, 2 volumes, Lille : Atelier de reproduction des thèses, 906 p.

CEFAI D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situation dans des arènes publiques », *Réseaux,* vol. 14, n ° 75, p. 43-66.

CENLR-ONF ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SKI NORDIQUE, 1983, *Étude sur le développement du tourisme de randonnée dans la vallée du Cady*, n. p.

CG 66, 2009, « Canigó, sacrée montagne ! », *L'accent catalan,* n° spécial Canigó, Perpignan, n. p.

CG 66, 2010, *Topo guide Tours et ronde du Canigó en Pyrénées catalanes*, Éditions de la Fédération française de randonnée, 128 p.

CHALFEN, R. M., « Photograh's role in tourism : some unexplored relationships », *annals of tourism research*, vol.6 /4, 1979, 435-447

CHAMBERLAIN K., 1997, « Carrying capacity », Tourism focus n° 8, UNEP-IE.

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, SIME, 1994, *Propositions d'actions pastorales de maintien de la qualité paysagère et d'accueil des zones d'estive dans le département des Pyrénées-Orientales. Dossier de synthèse*, n.p.

CHARLIER B, 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de Doctorat en géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour, Pau, 752 p.

CHARTIER M., 1950, « En vue de l'étude de l'habitat rural », *L'information géographique,* vol. 14/3, p. 111-114

CLARIMONT S, 1996, *Conflits pour l'eau dans le bassin de l'Èbre*, Espace rural, n ° 36, p. 63-114

CLARIMONT S, 2006, « Partager les eaux de l'Èbre. La presse régionale aragonaise contre les projets de transfert », *Dossier des Mélanges de la Casa de Velázquez – Nouvelle série, Le partage de l'eau* (Espagne, Portugal, Maroc), Patrice Cressier, Fabienne Wateau [dir.] n° 36-2, p.149-170.

CLARIMONT S, 2013, « La patrimonialisation des espaces naturels en débat : la réforme du Parc national des Pyrénées (France) », *VertigO* – La revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série n° 16/juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013. URL : http://vertigo.revues.org/13549 ; DOI : 10.4000/vertigo.13549

CLARIMONT S, VLES V, 2010, Espaces publics touristiques urbains et développement durable : principes d'aménagement, usages et tensions. Une analyse à partir du cas de Barcelone (Espagne), *Urbia/Cahiers du développement urbain durable*, n° 10 : juin 2010 (n ° spécial Tourisme, urbanité et durabilité), Université de Lausanne/Observatoire universitaire de la ville et du développement durable.

CLARIMONT S, VLES V., 2007, « El turismo en los Pirineos: ¿un instrumento de desarrollo sostenible? » (Chapitre 4) in Ismael Vaccaro, McGill University et Oriol Beltrán, Universitat de Barcelona (Eds), *La Ecología Política de los Pirineos. Estado, historia y paisaje*, Tremp : Garsineu Edicions, p.77-99.

CLARIMONT S., 2006, « Partage de la compétence tourisme. L'expérience aragonaise », *Cahiers Espaces*, n ° 91, p.42-47

CLARIMONT S., BESSIERE J., 2016, « L'adaptation au changement. Néouvielle, destination nature ou la mobilisation de la ressource patrimoniale comme levier de diversification touristique », in Vlès V. & Bouneau C. (dir), *Stations en tension*, Bruxelles, Peter Lang, p. 63-82

CLARIMONT S., BESSIERE J., 2016, « L'adaptation au changement. Néouvielle, destination nature ou la mobilisation de la ressource patrimoniale comme levier de diversification touristique », in VLES V. & BOUNEAU C. (dir), *Stations en tension*, Bruxelles, Peter Lang, p. 63-82.

CLARIMONT S., VLES V. (dir), 2008, *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratiques*, La Plaine Saint-Denis : AFNOR, 226 p.

CLARIMONT S., VLES V., 2009, « Pyrenean tourism confronted with sustainable development: partial and hesitant integration », *Journal of Alpine research/Revue de Géographie Alpine*, « Moutain tourism and sustainability », vol. 97 — 3/2009, mis en ligne le 09 décembre 2009. URL : http://rga.revues.org/index978.html

CLARIMONT S., VLES V., 2016, « Les contestations sociales du développement touristique dans les Hautes-Pyrénées : le rendez-vous manqué de l'innovation territoriale ? », Journal of Alpine Research |

Revue de géographie alpine [En ligne], 104-1 | 2016, mis en ligne le 26 avril 2016, consulté le 31 mai 2016. URL : http://rga.revues.org/3218

CLARIMONT S., VLES V., LEICHNIG K., 2014, « Les politiques de patrimonialisation des espaces fluviaux urbains : une approche comparée Pau/Saragosse », in BERNADET M, FRÉMONT A. (eds), *Fleuves et territoires,* Mâcon : Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais, p. 155-166.

CLEMENT, D., 2012, *Site classé de la Dune du Pilat. Aménagement des campings. Rapport du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable n° 0087743-01*, La Défense : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 84 p. [En ligne], URL : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000689.pdf [consulté le 23/11/2015]

COCOSSIS H., MEXA A., COLLOVINI A., PARPAIRIS A., KONSTANGOGLOU M., 2001, Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes, Athènes : Université de l'Égée, Laboratoire de planification environnementale, rapport final n° B4-3040/2000/294577/MAR/D2, 52 p.

COCOSSIS H., MEXA A., COLLOVINI A., PARPAIRIS A., KONSTANGOGLOU M., 2001, *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes,* Athènes : Université de l'Égée, Laboratoire de planification environnementale, rapport final n° B4-3040/2000/294577/MAR/D2, 52 p.

COHEN E., « A phenomenology of tourism experiences », *sociology*, n° 13(2), 1979, p. 179-20 l

COHEN E., Yeshayahu nir, uri almagor, « stranger-local interaction in photography », *annals of tourism research*, vol. 19/2, 1992, p.213-233

COLLIER J., COLLIER M., *Visual anthropology : photography as a research method*. Albuquerque : university of new mexico press, 1986 (1ère publication par Holt, Rinehart and Winston, 1967), 255p.

COLLOMB PH, GUERIN-PACE F., BERLAND M., « Perceptions de l'environnement », *courrier de l'environnement de l'inra*, 1994, n° 21, janvier, p.49-51

COLLOMB Ph, GUERIN-PACE F., BERLAND M., 1994, « Perceptions de l'environnement », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 21, janvier, p.49-51

COLSON. « La fréquentation des massifs forestiers wallons : le public, ses activités et sa perception de la forêt ». *Forêt wallonne*, 2007, no 87, p. 20-35.

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX, 2003, *Présentation des travaux réalisés en application du schéma de cohérence et d'aménagement du plateau et des carrières de Bibémus,* dossier technique, 21 p.

COMMUNE DE JOUQUES, 2008, *Plan local d'urbanisme*, *rapport de présentation*, n. p.

COMMUNE DE PLOGOFF, 2013, *Plan local d'urbanisme*, *rapport de présentation*, n. p.

COMMUNE DE SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON, 2010, *Schéma de gestion écopaysagère du plateau du Cengle,* 22 p.

COMMUNE DE SAINT-MARC JAUMEGARDE, 2003, *Plan d'occupation des sols, rapport de présentation*, n. p.

COMMUNE DE VAUVENARGUES, 2008, *Plan local d'urbanisme*, *rapport de présentation*, n. p.

COMMUNE DU THOLONET, 2012, *Plan local d'urbanisme*, *rapport de présentation*, n. p.

CONSEIL GENERAL DU FINISTERE, 2012, *Atlas des propriétés et zones de préemption départementales, Territoire de la communauté de communes du Cap Sizun,* avril-juin 2012, p. 62-68

CONSEIL GENERAL DU FINISTERE, 2014, *Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, État des lieux et diagnostic,* volume 2, 212 p.

CONSEIL GENERAL DU FINISTERE, 2015, *Synthèse du schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2015-2025,* 6 p.

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE, 2007, *Préservons le patrimoine naturel, les actions de la région,* Direction de l'environnement, service patrimoine naturel, déchets et qualité de l'air, 14 p.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 2010, *Mise en place d'un système de management environnemental sur un site naturel du conservatoire du littoral,* 75 p.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 2015, *Dossier d'enquête préalable à la DUP opération d'acquisition — Site de la Dune du Pilat*, Bordeaux : C.L., 15 p.

CORVOL A., ARNOULD P., HOTYAT M, *La forêt : perceptions et représentations.* Paris : éditions de l'harmattan, coll. « alternatives paysannes », 1997, 401 p.

CORVOL A., ARNOULD P., HOTYAT M., 1997, *La Forêt : perceptions et représentations.* Paris : Éditions de l'Harmattan, coll. « Alternatives paysannes », 401 p.

COUR DES COMPTES, 2015, *L'avenir des stations de ski des Pyrénées : un redressement nécessaire, des choix inévitables*, *rapport public annuel 2015* — février 2015 — cour des comptes — www.ccomptes.fr, 47 p.

COUSIN S. « Le tourisme à l'épreuve de l'enquête, à moins que cela ne soit l'inverse. », *espacestemps.net,* en ligne *:* http://espacestemps.net/document8210.html

COUSIN, S. « L'unesco et la doctrine du tourisme culturel », civilisations [en ligne], 57 | 2008, mis en ligne le 30 décembre 2011. Url : http://civilisations.revues.org/1541

CREDOC (CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE), 2008, *La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés. Le cas du Grand Site Sainte-Victoire,* Cahier de recherche n° 247, 39 p.

CREDOC (CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE), 2001, Les Français et l'espace rural, Paris : Credoc/Département « Conditions de vie et aspirations des Français », Juin 2001, 140 p.

CREDOC, *Les français et l'espace rural*, Paris : credoc/département « conditions de vie et aspirations des français », juin 2001, 140 p.

CREUCHET B., 2012, *Massif du Néouvielle (Hautes-Pyrénées), projet de création et d'agrandissement de refuges, compatibilité du pôle d'excellence rurale avec la perspective d'une candidature au label : rapport de visite*, Paris : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Écologie, Conseil général de l'Environnement et du développement durable, 9 p.

CROZIER, M., 1964, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil.

D'AMICO F., BARDONNET A. DELZON S., MICHALET R., VLES V, 2013, « La montagne », in LE TREUT H. (dir.) *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*, Presses universitaires de Bordeaux et LGPA-Editions, Collection « Dynamiques Environnementales-A la croisée des sciences », p. 211-233.

DAVEZIES L., 2008, *La République et ses territoires. La circulation invisible des* richesses, Paris : Éditions du Seuil, « La République des Idées », 110 p.

DE BELLEFON P., CLIN M., BALCELLS ROCAMORA E., LE NAIL J-F., 2000, *Tres serols – Mont-Perdu, mémoire d'avenir,* éd. Association Mont-Perdu Patrimoine mondial, c/o Michel Ducourau, 1971 route des Crêtes, 64 250 Souraïde..

DELCOURT G., GUICHARD N., 1999, « Etudier la fréquentation dans les espaces naturels ; méthodologie, », *Atelier technique des espaces naturels, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,* 62 p.

DELISLE C., BAPTISTE A. ET BABIN P., *Photolangage*. Paris : chalet, 1974, 188 p.

DEMANGEON A, « Enquêtes régionales : type de questionnaire ». *Annales de géographie*, vol. 18, n° 97, 1999, p. 78-81.

DEMANGEON A., « Enquêtes régionales : type de questionnaire ». *Annales de géographie*, 1909, vol. 18, n° 97, p. 78-81.

DEMANGEON A., 1909, « Enquêtes régionales : type de questionnaire ». *Annales de géographie*, vol. 18, n° 97, p. 78-81.

DEPREST F., 1997, *Enquête sur le tourisme de* masse. Paris : Belin, col. Mappemonde, 207 p.

DEPREST F., *Enquête sur le tourisme de* masse, 1997, Paris : belin, col. Mappemonde, 207 p.

DESDOIGT J.-Y., 2000, « L'extrémité du Cap Sizun : restauration de la nature et tourisme. L'opération grand site de la Pointe-du-Raz, de la pointe du Van et de la baie des Trépassés », *Norois,* n° 186/2, p. 283-293

DEVANNE A.-S., « Approche des relations des visiteurs à l'espace : une expérience du paysage », revue *projets de paysage*, janvier 2012. En ligne : url : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/approche_des_relations_des_visiteurs_a_l_espace_une_experience_du_paysage

DEVANNE A.-S., *Marcheurs en montagne et expérience de l'espace. Une analyse de la construction du rapport à l'espace, à travers la pratique de la marche à pied dans les pyrénées*. Thèse de doctorat non publiée, sciences de l'environnement, paris, engref, 2005, 348 p. + annexes, url : http://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00130902_v1/.

DIALTER, 2015, *Accompagnement, suivi et évaluation d'une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides sur le site classé des Bouillouses,* Aix-en-Provence, 13 p.

DIANEIGE, AMIDEV, CONTOURS, RTM, 2010, *Demande d'autorisation d'Unité touristique nouvelle. Domaine skiable de liaison entre le tunnel routier d'Aragnouet/Bielsa et le domaine skiable de Piau Engaly*, 5 chapitres, 353 p.

DIANEIGE, COMETE, AMIDEV, PAMIR CONSEIL, 2015, *Schéma directeur de développement territorial et touristique du territoire Gavarnie-Gèdre, vers la labellisation Grand Site de France*, Gavarnie-Gèdre, 108 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER, 2010, *Politiques publiques et territoires. Mémo à l'intention des élus,* Préfecture des Bouches-du-Rhône : DDTM, 8 p.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, 2009, *Organigramme DREAL PACA 2009*, 1 p.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, 2014, *La loi montagne, guide d'application en région PACA*, Marseille : DREAL PACA, 44 p.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, 2015, *Organigramme DREAL PACA 2015*, 1 p.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 1992, *Sainte-Victoire 1992 Projet de réhabilitation Oppidum de Saint-Antonin*, avant-projet définitif, n. p.

DOLOREUX, D., FILION, P., KLEIN, J.-L., 2005, *Systèmes régionaux et innovation : le cas de la Beauce québécoise*, in Guillaume R., (dir.), Les systèmes productifs au Québec et dans le Sud-Ouest français, Paris, L'Harmattan, 215-237.

DONZELOT J., ESTÈBE Ph, 1994, « L'État animateur : essai sur la politique de la ville », *Esprit*, 1994.

DORANDEU P., 1991, *Les écosystèmes sensibles. Étude des sites sensibles faune – flore.*

DREDGE D., 2010, « « Place change and tourism development conflict : Evaluating public interest », *Tourism Management*, Volume 31, Issue 1, February 2010, Pages 104-112

DU CAMP M., FLAUBERT G., 1847, *Un voyage en Bretagne* — extraits, Paris : Le Livre de Poche, col. La lettre et la plume, 2012, 287 p.

DUBOIS G., 2009, « Le long chemin vers le tourisme lent, *Les Cahiers Espaces*, n ° 100, p. 80-84.

DUCHASTEL J., LABERGE D., 2011, « La mesure comme représentation de l'objet », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 11 avril 2011 < http://sociologies.revues.org/index3435.html>

DUIGOU S., LE BOULANGER J.-M., 2005, *Cap-Sizun, au pays de la Pointe-du-Raz et de l'Île de Sein,* éditions Palatines, Histoire et géographie contemporaines, 239 p.

DUJIN A., MARESCA B., 2008, *La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés, le cas du grand site Sainte-Victoire*, Cahier de recherche n° 247, Paris : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, 39 p.

DUTEIL-OGATA F., « la photo-interview : dialogues avec des japonais », *ethnologie française*, tome xxxv, 2007/1ii, p. 69-78.

DUVAL M. & GAUCHON C., 2007, « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites, *Annales e géographie*, n ° 654, p. 147-168.

DUVAL M., GAUCHON C., 2007, « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les opérations Grands sites », *Annales de géographie,* n ° 654, p. 35-56

ECHTNER C. M. & RITCHIE J. R. B., 2003, « The Meaning and Measurement of Destination Image », *The Journal of Tourism Studies*, 14 (1), 37-48.

EL ATIA I., BAULAC M., KœLH M., HERNANDEZ M., WINOGRAD S., BARAILLER S., 2014, *Le patrimoine bâti en Vallée d'Aure*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, M1 Loisirs, tourisme et développement territorial, 54 p.

FABLET G., 2015, *Entre performance de l'outil de production et pérennité de l'outil d'aménagement : le dilemme immobilier dans les stations nouvelles d'altitude*, thèse pour obtenir de grade de docteur de l'Université de Grenoble, spécialité : Urbanisme — mention aménagement, Université de Grenoble – UMR PACTE 5194, 343 p.

FABUREL G., « le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de territoire ». *L'espace géographique*, 2003, t. 32, n ° 3, p. 205-223.

FABUREL G., 2003, « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de TERRITOIRE ». *L'ESPACE GEOGRAPHIQUE*, T. 32, N° 3, P. 205-223.

FACT CONSULTANT — SIPARC, 2000, *Étude économique et juridique de gestion, suivi et animation du Grand Site du Canigou*

FACT CONSULTANTS – SIPARC, 2000, *Projet d'Aménagement du Mas Cornet : Porte des Terres Romanes, Maison du Canigou*.

FAGENCE M., 1990, « Geographically-referenced planning strategies to resolve potential conflict between environmental values and commercial interests », *Tourism development in environmentally sensitive areas, Journal of Environmental Management*, Volume 31, Issue 1, July 1990, p. 1-18

FAIRWEATHER J., R., Swaseld S. R., « Visitor experiences of Kaikoura, New Zealand: an interpretative study using photographs of landscapes and q method", *tourism management*, volume 22, 2001, p.219-228

FICHAUT B., BIORET F., LE DEMEZET M., JONIN M., 1997, « La Pointe-du-Raz (Finistère, France) : aménagement modèle ou modèle d'aménagement ? », *Littoral 1995, Actes du colloque international « Continuités et ruptures sur les littoraux européens, Cahiers Nantais,* n° 47-48, janvier — juillet, Ouest-éditions, Presses académiques, p. 302-308

FIGESMA, 2008, *Évaluation des avantages économiques liés au Grand site Sainte-Victoire*, Syndicat Mixte du Grand Site Sainte-Victoire, 14 p.

FONDATION DE FRANCE, 2014, *Appel à projets « Gérons ensemble notre environnement*, Paris, 4 p.

FONDATION DE FRANCE, 2014, *Courrier de réponse positive à M. le Président du parc naturel régional des Pyrénées catalanes relative au projet de Plan de gestion des zones humides des Bouillouses*, Paris, 1 p.

FRAPNA, 2004, *La circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le point législatif et réglementaire à l'usage des élus du département de l'Isère*, 14 p.

FROCHOT I. & KREZIAK D., 2009, Etude de l'expérience touristique en stations de montagne, SMBT.

GABERT P., 1998, *Un parc naturel départemental de la Sainte-Victoire ?*, rapport du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, adopté en Séance Plénière du 19 mai 1998, 5 p., Grand site Sainte-Victoire.

GALOCHET M., LONGUEPEE J., MOREL V., PETIT O. « L'environnement et l'interdisciplinarité en débat ». *Développement durable et territoires*, mis en ligne le 6 janvier 2006. Http://developpementdurable.revues.org/index1688.html

GALOCHET M., LONGUEPEE J., MOREL V., PETIT O., 2006, « L'environnement et l'interdisciplinarité en débat ». *Développement durable et territoires*, mis en ligne le 6 janvier. http://developpementdurable.revues.org/index1688.html

GARCIA-RUIZ J.-M., 1990. "Land use changes in the Spanish Pyrenees", *Mountains Research and Development*, n° 10, p. 267-279.

GAUCHON C., 2002, « Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection. Bilan et actualité, *Revue de Géographie Alpine*, vol. 90, n° 2, p. 15-31.

GAULTIER P., RN de Prats-de-Mollo/FRNC, 2010, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Prats-de-Mollo-la-Preste, 2010-2014*

GAVARNIE-GEDRE, n.d., *Grand site de France Gavarnie Gedre, Plan d'actions*, 3 p.

GEOLITT., 1989, *Propositions pour la mise en valeur des sites de la Pointe-du-Raz et de la baie des Trépassés,* étude pour la commune de Plogoff, 19 p.

GEORGE-MARCELPOIL E., 2002, « Les systèmes d'acteurs des stations de montagne », *Quelles stations au 21e siècle* ? Courchevel, 9-10 décembre 2002, FACIM, Éditions Compac » t, p. 189.

GEORGE-Marcelpoil E., 2007, « Réflexions sur l'ancrage territorial des stations de montagne », in Ph. BOURDEAU, *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle* ? Collection Finance-gestion, management, Eds Hermès, Lavoisier, Chapitre 12, p. 161-172.

GILLESPIE A., « Tourist photography and the reverse gaze », *ethos*, vol.34, n°3, sept. 2006, p.343-366

GINIER J., 1972, « Le tourisme finistérien (3e et 4e parties), *Norois,* N° 73, janvier-mars, pp. 103-114

GOELDNER-GIANELLA L., HUMAIN-LAMOURE A-L., « Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement ». *L'espace géographique*, 2010, vol.4, tome 39, p. 325-344

GOELDNER-GIANELLA L., HUMAIN-LAMOURE A-L., 2010, « Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement ». *L'Espace géographique*, vol.4, tome 39, p. 325-344

GORRIA IPAS A. J., BIELZA DE ORY V., *El Parque Nacional de Ordesa y Monte Perdido*, Boletin de la Real Sociedad Geografica, Aportacion al XXVIII Congreso de la Union Geografica Internacional, Tomo CXXXII, 1996, p. 93-118.

GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE, 2001, *3e rencontres des gestionnaires des grands sites,* 79 p.

GRAVARI BARBAS M., JACQUOT S., 2008. « Impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial : une revue de la littérature », dans PRUD'HOMME R. (dir), *les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, p. 952.

GRAVARI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S., 2003. « Introduction » *in* GRAVA RI-BARBAS M.,

GUICHARD-ANGUIS S. (dir), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle,* Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 9-22.

GREFFE X., PFIELGER S., 2005, *La culture et le développement local*, Paris, OCDE, 213 p.

GRILLET A., 1995, *Aménagement pour l'accueil du public sur le massif Sainte-Victoire, Rapport de stage de maîtrise,* IUP Génie de l'environnement, s.e., n. p.

GUERIN-PACE F., COLLOMB PH, « Les contours du mot "environnement" : enseignements de la statistique textuelle ». *L'espace géographique*, t. 27, n° 1, p. 41-52.le lay *et al*, 2005

GUERIN-PACE F., COLLOMB PH., 1998, « Les contours du mot "environnement" : enseignements de la statistique textuelle ». *L'Espace géographique*, t. 27, n ° 1, p. 41-52. Le Lay *et al*, 2005

GUISSET C., RN de Mantet/FRNC, 2010, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Py — 2011-2015*

GUISSET C., RN de Mantet/FRNC, 2011, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Mantet — 2011-2015*

HATT E, VLES V., 2014, « Mutations socio-environnementales et perspectives d'adaptation des stations de montagne pyrénéenne », in *Sud-Ouest Européen* n° 37, *Adaptations aux changements environnementaux et territoires*, décembre 2014, p. 15-27.

HATT E, VLES V., CLARIMONT S., DELETRAZ G., « Retour sur images. Les stations touristiques de seignosse et gourette sous le regard des touristes », revue *espaces temps.net*, octobre 2011. En ligne : url : http://espacestemps.net/document9036.html

HATT E., « Les enquêtes photographiques auprès des touristes. Un support à l'analyse des représentations microterritoriales des stations balnéaires », *Mondes du tourisme*, n° 2, 2010, p. 24-43

HATT E., VLES V., CLARIMONT S., DELETRAZ S. 2011. « Retour sur images. Les stations touristiques de Seignosse et Gourette sous le regard des touristes », *EspacesTemps. Net*, Textuel, 10.10.2011, http://www.espacestemps.net/articles/retour-sur-images/

HERITIER S. « la nature et les pratiques de la nature dans les montagnes canadiennes : le cas des parcs nationaux des montagnes de l'ouest (Alberta et Colombie britannique) ». *Annales de géographie*, 2006, n ° 649, p. 270-291.

HERITIER S., 2006, « La nature et les pratiques de la nature dans les montagnes canadiennes : le cas des parcs nationaux des montagnes de l'Ouest (Alberta et Colombie britannique) ». *Annales de géographie*, n ° 649, p. 270-291.

https://www.researchgate.net/publication/299514001_Vincent_Vles_Sylvie_Clarimont_Impacts_des_mesures_de_preservation_des_sites_naturels_exceptionnels_Seminaire_PUCA_Les_sites_exceptionnels_quelle_contribution_au_developpement_local_Mar_2016_PARIS_Fran

INSTITUT NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC, 2012. *Perception du risque d'inondation dans un contexte de changements climatiques : recension systématique des articles scientifiques sur sa mesure (1990-2011)*, Québec : direction de la santé publique et de la toxicologie. [en ligne] url : http///www.inspq.qc.ca

JAVELLE A., KALAORA B., DECOCQ G. « les aspects sociaux d'une invasion biologique en forêt domaniale de compiègne : la construction sociale de *prunus serotina* ». *Natures, sciences, sociétés*, 2006, n ° 14, p. 278-285.

JAVELLE A., KALAORA B., DECOCQ G., 2006, « Les aspects sociaux d'une invasion biologique en forêt domaniale de Compiègne : la construction sociale de *Prunus serotina* ». *Natures, sciences, sociétés*, n° 14, p. 278-285.

KAIROS compensation, *Réalisation du plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses*, Péchaudier, 28 p.

KALAORA B., 2001, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française* 4/2001 (Vol. 31), p. 591-597

KALAORA B., 2001. « à la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française* 4/2001 (vol. 31), p. 591-597

KALAORA B., KONITZ A. « Le conservatoire du littoral : entre patrimonialisation et médiation », *Annales de géographie,* 1 — janvier 2004, vol. 113(635), p. 87-99

KALAORA B., KONITZ A., 2004, « Le Conservatoire du littoral : entre patrimonialisation et médiation », *Annales de géographie,* 1 — janvier 2004, vol. 113 (635), p. 87-99

KIRAT T., TORRE A., 2007, *Quelques points de repères pour évaluer l'analyse des conflits dans les théories économiques, avec une emphase particulière sur la question spatiale*, Géographie, économie et société, 2007/2

KOTLER P., HAIDER D. H., REIN I. 1993. *Marketing* Places, New York, free Press.

KOUSIS M, 2000, « Tourism and the environment : a social movements perspective », *Annals of Tourism Research*, Volume 27, Issue 2, April 2000, p. 468-489

KUNZ WESTERHOFF D., « Un imaginaire objectif ou ce que devient la métaphore chez Denis Roche » in Luigi Magno [dir], *Denis Roche : l'un écrit, l'autre photographie*, paris : ens editions, 2007 (collection signes), p.111-135

LA TESTE-DE-BUCH, 2009, PADD – Projet d'aménagement et de développement durable. Orientations générales, La Teste-de-Buch : Service Grands projets/PLU

LA TESTE-DE-BUCH, 2011, *Plan local d'urbanisme. Rapport de présentation. Dossier approuvé.* Modification simplifiée par délibération du Conseil municipal du 31 mai 2012 et par délibération du Conseil municipal du 12 septembre 2013. 335 p.

LA TESTE-DE-BUCH, 2012, *Site Natura 2000 « Forêts dunaires de la Teste de Buch ». Site d'importance communautaire. Mise en œuvre de la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 dite directive « Habitats ». Tome 1 – Diagnostic écologique et socio-économique*, 130 p. [En ligne] URL : http://www.latestedebuch.fr/IMG/pdf/Tome_1-diagnostic-Enjeux-Objectifs_Docob_Forets-dunaires-de-La_Teste_de_Buch-2.pdf [consulté le 22/11/2015]

LADWEIN R., « l'expérience de consommation et la mise en récit de soi : le cas du trekking », *management et avenir*, 2005, vol.3, p.105 à 118.

LADWEIN R., « les modalités d'appropriation de l'expérience de consommation : le cas du tourisme urbain » in *sociétés, consommations et consommateurs*, e. Remy, i. Garubuau-moussaoui, d. Desjeux et m. Filser [eds], paris : l'Harmattan, 2003, p.85-98

LADWEIN R., « Voyage à Tikidad : de l'accès à l'expérience de consommation », *décisions marketing*, n° 28 (spécial : extension du domaine de l'expérience), oct-déc. 2002, p.53-63

LAGEISTE J., RIEUCAU J., 2006, *l'empreinte du tourisme : contribution à l'identité du fait touristique*, L'Harmattan, 344 p.

LAHAYE N., 2007, « La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford », *Téoros*, 26-2 | 2007, 46-52.

LALOT S., 1993, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 1, inventaire de l'état actuel des parkings et priorités d'aménagement*, Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 29 p.

LALOT S., 1995, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 2, cahier des prescriptions techniques relatives à la conception des aires d'accueil*, Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 14 p.

LALOT S., 1995, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 3, dispositions pour la limitation du stationnement le long des routes d'accès au massif,* Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 9 p.

LARRERE C., 2013, *L'écologie est politique*, Paris : Les Petits Malins.

LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir — Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 320 p.

LE COUSTUMER S., 2013, « Espaces naturels sensibles en Finistère : retour sur plus de 40 ans d'actions du Conseil Général », *Conseil Général du Finistère,* novembre 2013, 44 p.

LE DEMEZET M., MARESCA B., 2003, *La protection de la nature en Bretagne. La SEPBN (1953-2003),* collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, 235 p.

LE FLOCH S. « Environnement, paysage, écologie,… et gens ordinaires. Quelques pistes de réflexion issues d'une enquête exploratoire ». *Natures, sciences, sociétés*, n° 2,1999, p. 65-71.

LE FLOCH S., 1999, « Environnement, paysage, écologie,… et gens ordinaires. Quelques pistes de réflexion issues d'une enquête exploratoire ». *Natures, sciences, sociétés*, n° 2, p. 65-71.

LE FUR Y., 2013, *La patrimonialisation des grands sites : évolution des doctrines et transformation des espaces,* Thèse de doctorat en urbanisme en aménagement, sous la direction de Frédérique Chlous-Ducharme et Daniel Le Couédic, Université de Bretagne occidentale, 392 p.

Le GALL-ELY, 2010, *Définition, mesure et déterminants du consentement à payer du consommateur, synthèse critique et voies de recherche. Recherche et Applications en Marketing*, SAGE Publications, 2009, 24 (2), p. 91-113, en ligne https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00522826/document.

LE LAY Y.-F., PIEGAY H., COSSIN M. « Les enquêtes de perception paysagère à l'aide de photographies. Choix méthodologiques et exemples en milieu fluvial ». Septièmes rencontres de théo quant, janvier 2005, 16 p. Http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/2005/tq2005%20article%2025.pdf

LE LAY Y.-F., PIEGAY H., COSSIN M., 2005, « Les enquêtes de perception paysagère à l'aide de photographies. Choix méthodologiques et exemples en milieu fluvial ». Septièmes rencontres de Théo Quant, janvier, 16 p. http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/2005/TQ2005%20ARTICLE%2025.pdf

LE LOUARN P., 2002, *Le droit de la randonnée pédestre*, col. Environnement, Victoires Édition (diffusion PUF), 208 p.

LECOQ J.M., PARIS A., 1996, *Fréquentation et gestion des espaces naturels périurbains en zone métropolisée méditerranéenne de l'aire marseillaise*, s.e., 113 p.

LENGKEEK J., « Leisure experience and imagination: rethinking Cohen's modes of tourist experience», *international sociology*, n° 16(2), 2001, p 173-184.

LEQUIN M., 2001, *Ecotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université de Québec.

LI YIPING., « Geographical consciousness and tourism experience », *annals of tourism research*, n° 4, volume 27, 2000, pp. 863-883

LOUBET F., 2011, *Analyse de l'impact du tourisme sur le développement des territoires ruraux marginaux,* thèse de l'Université de Grenoble, sciences économiques, 288 p.

LUGINBÜHL, Y., « au-delà des clichés… la photographie du paysage au service de l'analyse », *strates*, 4, 1989, (en ligne le 14 février 2011, url : http://strates.revues.org/4072)

LYNCH K., 1960, *The Image of the City*. Cambridge (Mass.) : The MIT Press, 202 p.

M A-Ch., 1935, « La cueillette des edelweiss et la petite fille », *Le Journal*, n° 15682, p 7.

MACCANNELL D., 1976, *The Tourist. A New Theory of the Leisure Class*, New York, Schocken.

MANADIS ROBERTS CONSULTANTS, 1997, *Developing a Tourism Optimisation Management Model (TOMM) (Final Report).* Sydney : Manadis Roberts Consultants.

MARCADET C., GOELDNER-GIANELLA L., 2005, « Dépoldériser dans le bassin d'Arcachon ? Réactions sociales et propositions de gestion ». *Norois*, n ° 197, p. 23-35.

MARCELPOIL E. et LANGLOIS L., 2006, « Protection de l'environnement et développement touristique en station : du conflit à l'organisation des proximités », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 10 mai 2006, consulté le 12 mai 2014. URL : http://developpementdurable.revues.org/2660

MARESCA B., 2000, *La Fréquentation des forêts publiques en Île-de-France. Caractéristiques des sorties et flux de visites des Franciliens*. Étude réalisée dans le cadre du contrat de plan État-Région 1994-1999, de l'Île-de-France. Paris : Credoc, 40 p. http://www.credoc.fr/pdf/Sou/forets.pdf

MARESCA B., *La fréquentation des forêts publiques en île-de-france. Caractéristiques des sorties et flux de visites des franciliens*. Etude réalisée dans le cadre du contrat de plan état-région 1994-1999, de l'île-de-France. Paris : credoc, 2000, 40 p. Http://www.credoc.fr/pdf/sou/forets.pdf

MARKWELL. K. W., « dimensions of photography in a nature-based tour », *annals of tourism research*, vol.24/1, 1997, p.131-155

MARTINEZ DE PISON E., « Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido : 200 años de pirinéismo » in ANIA E., VIÑUALES E., GARCIA M., TORNOS A. [coord.], *Parques nacionales de montaña*, Madrid : Ministerio de Medioambiente / Organismo autónomo parques nacionales, 2004, p.59-66

MEDD – ATEN, 2010, Droit et police de la nature. Outils juridiques pour la protection des espaces naturels. *Cahiers techniques*, n ° 78, ministère de l'Écologie et du Développement Durable éd. [En ligne] URL : http://ct78.espaces-naturels.fr [consulté le 22/11/2015]

METAILLE J.P., 2012, « Néouvielle, Un observatoire au pays des lacs et du soleil », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, Portet-sur-Garonne, p. 50-55

MEUR-FEREC C., HOEDT M., DANES L., « fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'est de dunkerque ». *Hommes & terres du nord*, 2001, n ° 2, p. 81-89.

MEUR-FEREC C., HOEDT M., DANES L., 2001, « Fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'est de Dunkerque ». *Hommes & Terres du Nord*, n° 2, p. 81-89.

MICHELIN Y., LELLI L., ET PARADIS S., « when inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project » *journal of mediterranean ecology* vol. 6, n° 1, 2005, p. 19-32

MICHELIN, Y., « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeo : european journal of geography*, politique, culture, représentations, article 65, en ligne le 07 décembre 1998, modifié le 15 mai 2007, url : http://cybergeo.revues.org/index5351.html.

MILLE LIEUX SUR LA TERRE, 2004, *Vers un schéma d'interprétation de la montagne Sainte-Victoire,* Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors — Sainte-Victoire, 57 p.

MINISTÈRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE, 1992, *Méthodologie des plans d'interprétation*, Atelier technique des espaces naturels, 77 p.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE, 2012, *Le massif du Canigó devient Grand Site de France*, Communiqué de presse du 13 juillet 2012.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, 2013, *Décret du 23 août 2013 portant classement d'un site*, Journal officiel de la République française, texte 9/58., 1 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, 2011, *Cahier de recommandations pour la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés*, 91 p.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ENERGIE, 2012, « La Pointe-du-Raz en Cap Sizun, nouveau projet, nouveau Grand Site de France », *Communiqué de presse,* 21 décembre 2012, 2 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1994, « L'application de la loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels (loi n° 91-2 du 3 janvier 1991) », *guide l'élu et des administrations,* 35 p.

MINISTÈRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2010, *Pôles d'excellence rurale 2010. Cahier des charges de l'appel à projets,* URL : http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/sites/poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/ [consulté le 21/05/2014]

MIOSSEC A., 1987, « Conséquences de la pression touristique sur l'espace physique littoral », *Norois,* n° 133/135, p. 152-163

MOLLARD A., BOSCHET CH., DISSART J.-CH., LACROIX A., RAMBONILAZA M. ET VOLLET D., 2015, « Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux ? », *VertigO — la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 20 | décembre 2014, mis en ligne le 15 janvier 2015, consulté le 17 mai 2016. URL : http://vertigo.revues.org/15235 ; DOI : 10.4000/vertigo.15235

MOLLARD, A., PECQUEUR, B., 2007, « De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche », *Économie rurale*, 300, p.110-114.

MORAND-DEVILLER J., 2007, « À la recherche d'une définition de la notion de site protégé », *Tourisme & Droit*, n° 89, p.14-17.

MORICE A-Ch., 1935, « Le dernier né des syndicats, celui des âniers de Gavarnie », *Le Journal*, n° 15634, p 2.

MORMONT M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société* 3/2006 (Vol. 8), p. 299-318

N.C., n.d., *Comptabilité des flux routiers Troumouse, période expérimentale du 2 au 17 août*, 1 p.

N.C., n.d., *Note descriptive des flux routiers zone d'étude*, Gavarnie, 2 p.

NECTOUX Ph., RICHEZ G., 1996, *Aspects de la fréquentation touristique et récréative du massif Sainte-Victoire, résultats de l'enquête auprès des usagers*, *sommaire du rapport final,* novembre 1994 — novembre 1995, Syndicat intercommunal du massif Sainte-Victoire, Université de la Méditerranée, Université de Provence, ministère de l'Environnement-DIREN PACA, n. p.

NECTOUX PH., RICHEZ G., *Aspects de la fréquentation touristique et récréative du massif sainte-victoire, résultats de l'enquête auprès des usagers*, *sommaire du rapport final,* novembre 1994 — novembre 1995, syndicat intercommunal du massif sainte-victoire, université de la méditerranée, université de Provence, ministère de l'Environnement-DIREN PACA, n. p.

NEWSOME D, MOORE S.-A., DOWLING R.K., 2001, Natural Area Tourism. Ecology, Impacts and Management. UK : Clevedon, 339 p.

NEWSOME D, MOORE S.-A., DOWLING R.K., 2001, *Natural Area Tourism. Ecology, Impacts and Management.* UK : Clevedon, 339 p.

NEWSOME D., MOORE S., DOWLING R., 2002, *Natural area tourism*, Collection Aspects of Tourism, Channel View Publications

NILSEN P. and TAYLER G.,1997. « A comparative analysis of protected area planning and management frameworks », in S.F. MCCOOL and D/N. COLE (eds) *Proceedings of a Workshop on*

Limits of Acceptable Change (LAC) and Related Planning Processes, Ogden : US Department of Agriculture Forest Service, Rocky Moutain Research Station

NORDSTROM K.F., MITTEAGER W.A., 2001, « Perceptions of the value of natural and restored beach and dune characteristics by high school students in New Jersey, USA ». *Ocean & Coastal Management*, vol. 44, n° 7-8, p. 545-559.

ONF, 1985, *Massif du Canigou — Département des Pyrénées Orientales — Projet de classement*

ONF, 1999, *Liste des équipements d'accueil du public. Massif du Canigou*

ONF, 2000, *Plan d'Aménagement Forestier de la Forêt Domaniale du Canigou 1998-2012.*

ou https://www.researchgate.net/publication/299514010_Rapport_scientifique_intermediaire-2015

PAPINOT CH., « Le malentendu productif, réflexion sur la photographie comme support d'entretien », *ethnologie française*, n ° 1, volume 37, 2007, pp.79-86

PARC NATIONAL DES PYRENEES, 2012, *Étude quantitative de la fréquentation du Parc national des Pyrénées et de la Réserve nationale du Néouvielle du 15 juin au 15 septembre 2012*, Tarbes, 10 p.

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, 2012, *Étude quantitative de la fréquentation du Parc national des Pyrénées et de la Réserve nationale du Néouvielle du 15 juin au 15 septembre 2012*, Tarbes, 10 p.

PARC NATIONAL DES PYRENEES, 2014, Etude des fréquentations estivales, focus des sites d'accueil touristiques, saison 2014, 15 juin-15 septembre 2014, Tarbes, 18 p.

PARC NATIONAL DES PYRENEES, 2015, Convention 2015 de partenariat entre le SIVU AURE NEOUVIELLE et le Parc National des Pyrénées pour l'accueil du public à la réserve naturelle du Néouvielle, Tarbes, 5 p.

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, 2015, Convention 2015 de partenariat entre le SIVU AURE NEOUVIELLE et le Parc National des Pyrénées pour l'accueil du public à la réserve naturelle du Néouvielle, Tarbes, 5 p.

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES, 2014, Etude des fréquentations estivales, focus des sites d'accueil touristiques, saison 2014, 15 juin-15 septembre 2014, Tarbes, 18 p.

PARC NATUREL MARIN D'IROISE, 2014, *Comment va l'Iroise ? Tableau de bord 2014,* 24 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES – SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2015, *Leader 2014-2020. Candidature Terres Romanes en Pays Catalan.*

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2006, *Charte du Parc.*

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Cahier des charges de l'appel à prestation d'étude pour l'accompagnement, suivi et évaluation d'une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides sur le site classé des Bouillouses,* Mont-Louis, 18 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Cahier des charges du Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses,* Mont-Louis, 25 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Note de synthèse projet Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses,* Mont-Louis, 5 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2015, *Compte-rendu du premier COPIL du Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses, composition du Comité de pilotage,* Mont-Louis, 2 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2015, *Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses, Premier Comité de pilotage,* Mont-Louis, 17 p.

PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES, 2016, Plan de gestion concerté des zones humides du site des Bouillouses. Diagnostic, version 30/09/2016, 83 p.

PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES, 2016, Plan de gestion concerté des zones humides du site des Bouillouses. Atlas, version 30/09/2016, 44 p.

PAYS TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN, 2002, *Charte du Pays.*

PAYS TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN, *Atlas géographique* 2003-2004

PECQUEUR B., 2007, « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *Alternatives économiques*, 33,1, p. 41-52.

PECQUEUR, B., 2001, « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie rurale*, 261, p.37-49.

PLOG S.C. « Why destination areas rise and fall in popularity ? », *Cornell HRA Quaterly,* vol. 14, n° 3, 1979, P. 13-16

POLE D'EXCELLENCE RURALE, 2014, Site officiel des Pôles d'excellence rurale : http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/les-poles-d-excellence-rurale [consulté le 21/05/2014]

POULIQUEN C., 2014, *Le développement du tourisme dans les espaces de nature protégés européens. Les cas du Parc National du Lake District (Royaum-Uni), de l'Espace Naturel Doñana (Espagne) et du Parc Naturel Régional du Verdon (France)*, thèse de l'Université d'Angers, géographie, 513 p.

PREFECTURE DE GIRONDE, 2015 b, *Département de Gironde. Commune de La Teste de Buch. Conservatoire du littoral. Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions de parcelles constitutives des espaces naturels de la dune du Pilat. Rapport d'enquête (27 avril – 2 juin 2015).* Bordeaux : PF de Gironde, 85 p.

PREFECTURE DE GIRONDE, 2015a, *Département de Gironde. Commune de La Teste de Buch. Demande d'autorisation pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux (concession des Mimosas) – dossier présenté par la société VERMILION REP. Rapport d'enquête publique (27 avril – 1er juin 2015).* Bordeaux : PF Gironde, 33 p. [En ligne] URL : http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Autres-enquetes-publiques/ [consulté le 6/12/2015]

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DIREN PACA, 2003, *Catalogue départemental des sites classés, Montagne Sainte-Victoire*, fiche 4, 2 p.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DREAL PACA, n.d., *Site classé 93C00003 Massif du Concors*, 1 p.

PRISKIN J., GOSSELIN D., « Pourquoi avons-nous besoin de connaître l'expérience de visite des visiteurs des parcs nationaux ? », *Téoros*, n° 3, volume 25, 2011, url : http://teoros.revues.org/1099

PRUD'HOMME R., 2008, *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial : trois études*, UNESCO, p. 48

RAYSSAC S., BENOS R. & al., 2015, *Les hauts lieux du tourisme en Midi-Pyrénées : dispositifs de valorisation et organisation des territoires touristiques*, Université Toulouse – Jean Jaurès, UMR CERTOP & Dynamiques rurales, 163 p.

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, 2010, « Évaluation des avantages économiques liés au Grand site Sainte-Victoire », *Le fil des grands sites n° 7*, www.grandsitedefrance.com, 26 p.

RIBAS J., 1993, *Canigou, Montagne sacrée des Pyrénées*, Loubatières

RICHOU E., KARCHER C., SERENA L., PHAM V., MÉDUS F., 2014, *Néouvielle. Le panier de biens et services : pour avancer dans l'avenir, faisons du sur-place* !, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Master 2 DDAST, 48 p.

ROSSELIN C., 1994, « La Matérialité de l'Objet et l'Approche Dynamique-Instrumentale », in J.-P. Warnier (1994), *Le Paradoxe de la Marchandise authentique. Imaginaire et Consommation de Masse*, Paris, l'Harmattan, 145-170.

ROUBAUD J.P., BETH O., FONSECA B., 2007, *Évaluation initiale du dispositif des Pôles d'Excellence Rurale*, rapport du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux n° 1437, 64 p.

ROUCH B., 2013, *Gavarnie-Gèdre, document de travail* exploratoire, Direction départementale des territoires, Tarbes : DDT, 14 p.

SALVADOR M., FROCHOT I., 2016, « Mesurer la demande d'authenticité et l'imaginaire des touristes. Expérimentation dans le massif du Néouvielle », in VLES V. & BOUNEAU C. (dir), *Stations en tension*, Bruxelles, Peter Lang, p. 163-175.

SARDA VERGES C., FOURCADE P., 1991, *Programme triennal — Valorisation économique des potentialités du massif — Protection et aménagement — Conditions économiques et financières*, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Rationnel du Canigou (SIPARC).

SCHRADER F., 1876, *Panorama des Hautes Pyrénées du sommet du Pic de Piméné,* notice explicative, extrait de l'Annuaire du Club Alpin Français.

SECHET P. LAFORGUE J-D. DEVALIERE I., L'urbanité paysagère ou la perception des rapports ville-nature : l'imaginaire des murs à pêches dans l'habiter et le paysage Montreuillois. Rapport d'étude pour la ville de Montreuil, Cabinet J.-D. Lafforgue, Paris, 1998.

SEGUY J., 1953, *Les noms populaires des plantes dans les Pyrénées centrales*, Barcelone, CSIC Instituto de estudios pirenaicos.

SELMI A.. 2009, « L'émergence de l'idée de parc national en France » in Larrère R., Lizet B., Berlan-Barqué M. [coord.] *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* Éditions Quae, p. 43-58.

SHACKLEY M., 1998, « Preface », *Vistor Management : case Studies from World heritage* Sites, Oxford, U.K., Burtterworth-Heinemann, p.13-14.

SICARD M., *La fabrique du regard,* paris, Odile Jacob, 1997

SIDAWAY R., 1994, « The limits of acceptable change », I A report prepared for the Countryside Commission.

SIMONET, G., 2009, Le concept d'adaptation : polysémie interdisciplinaire et implication pour les changements climatiques, *Natures Sciences Sociétés*, 4, 17, 392-401.

SINE, A., 2001, Responsabilité politique : de la fin du modèle weberien aux nouvelles figures de légitimation de l'action publique, *Politiques et management public*, 19, n ° 2, 45-62.

SIPARC, 1996, *Étude de fréquentation*

SIPARC, 1999, *Note de présentation synthétique*

SIPARC, 1999, *Opération Grand Site : cahier paysager*

SIPARC, 2000, *Convention d'objectifs et de financement*

SIPARC, 2000, *Étude de fréquentation*

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE, 1973, *Fréquentation et protection de Sainte-Victoire,* Le Tholonet : SEM SCP, 26 p.

STANKEY *et al.*, 1990, « Managing for appropriate wilderness conditions : The carrying capacity issue ». In J.C. Hendee, G.H. Stankey and R.C. Lucas (eds) *Wilderness Management,* Golden, CO : North American Press, p. 215 — 390

STANKEY G., MACCOOL S., 1992, « Managing for the sustainable use of protected wildlands : the limits of acceptable change framework », 4e Congrès sur les parcs nationaux et les zones protégées, Caracas, 10 février 1992.

STANKEY G., MACCOOL S., 1993, *Managing tourism and recreation in protected areas : prerequisites, principles, strategies.*

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT, 2015, *Rapport de présentation du SCoT Ouest Cornouaille approuvé,* 356 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT, 2015, *Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT Ouest Cornouaille approuvé,* 24 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT, 2015, *Documents d'Orientations et d'Objectifs du SCoT Ouest Cornouaille approuvé,* 87 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT, AGENCE OUEST COURNOUAILLE DEVELOPPEMENT, 2012, *Compte-rendu de la commission « Littoral » N° 1 du 10 mai 2012 à Plozévet,* n. p.

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2000, Document d'objectifs Natura.

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2000, *Opération Grand Site Massif du Canigou. Convention pluriannuelle d'objectifs,* 10 p.

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2005*, Bilan de l'Opération Grand Site*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2005, Comptes rendus de la formation ADEPFO « Route du fer »

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2007, *Opération Grand Site Canigó, 2de phase de la convention pluriannuelle d'objectifs, 13 p.*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2008, NATURA 2000 : *Diagnostic Socio — Economique — Natura 2000*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2008, *Rapport d'activités 2005-2007*, 40 p. SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2009, *Convention de pôle Touristique Pyrénéen « Massif du Canigou »*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2010, *Plan d'actions 2007-2016*.

SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2011, *Dossier de candidature au label Grand Site de France ©*

SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2012, *Document d'objectifs Natura 2000. ZSC « Massif du Canigou » 9 101 475 FR ZSC « Conques-de-la-Preste » 9 101 476 FR ZPS « Canigou — Conques-de-la-Preste » 9 110 076 FR*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2014, *Dossier de candidature à l'appel à projet Approches Territoriales Intégrées Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2014, *Stratégie Canigó 2020*.

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2015, *Dossier de candidature à l'appel à projet Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2015, *Plan de paysage*.

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE/MAHOC, 2015, *Schéma marketing touristique de la destination Canigó*

SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE DUNE DU PILAT, 2011, *La Dune du Pilat : 2e Opération Grand Site. Orientations stratégiques et programme d'actions*, 130 p.

SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE DUNE DU PILAT, 2014, *Grand Site de la Dune du Pilat. Étude du profil des visiteurs et de la fréquentation. Évaluation des retombées socio-économiques. Synthèse*, La Teste-de-Buch : SMGDP/Deloitte, 19 p.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2015, *Tout naturellement. La lettre du Grand Site Sainte-Victoire*, n° 24, janvier 2015, 8 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, n.d., Conseil Général Bouches-du-Rhône, Bouches-du-Rhône Tourisme, *La fréquentation touristique du domaine de Roques-Hautes et de la Montagne Sainte-Victoire, dossier de presse,* Aix-en-provence, 16 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, n.d., *Carte des sites classés Sainte-Victoire, Concors et Natura 2000*, 1 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2004, *Vers un schéma d'interprétation de la montagne Sainte-Victoire*, Aix-en-Provence, 57 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2004, *Label Grand site de France,* Aix-en-Provence, 37 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2006, *Natura 2000 « Sainte-Victoire »*, *Document d'objectifs, tome 2 : mesures de gestion*, Site d'importance communautaire, 76 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2010, *Demande de renouvellement de labellisation* Grand site de France, Aix-en-Provence : Grand Site Sainte-Victoire, 45 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2013, *Organigramme Grand site Sainte-Victoire,* Beaurecueil, GSSV, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2013, *Budget*, 1 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2014, *Tout naturellement. La lettre du Grand Site Sainte-Victoire*, n° 22, janvier 2014, 8 p.

SYNDICAT MIXTE DU MASSIF SAINTE-VICTOIRE, 1995, *Inventaire des potentialités et propositions pour un réseau de sentiers*, Peyrolles : Centre permanent d'initiation à la forêt provençale, 68 p.

SYNDICAT MIXTE POINTE-DU-RAZ, 2004, *Dossier de candidature « La Pointe-du-Raz… vers une labellisation « Grand Site de France »,* 24 p.

SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, 1966-1983, *Comptes rendus des conseils syndicaux*

TAINE H., DORE G., 1873, *Voyage aux Pyrénées*, Paris : Hachette, réed. 2002, Oloron-Sainte-Marie : Éditions MonHelios

TIEBOUT C., 1956, A Pure Theory of Local Expenditures, The Journal of Political Economy, 64(5), p. 416-424.

TISDELLE C., WILSON C., 2002. « World heritage listing of Australian natural sites : tourism stimulus and its economic value », *Economic Analysis & Policy,*vol.32, n°2, p.27-49.

TRACES TPI EOLE, 2010, *Mission d'assistance méthodologique et mise en œuvre technique d'un observatoire de la fréquentation sur le Grand Site Sainte-Victoire, Restitution des études quantitative et qualitative*, Grand Site Sainte-Victoire, 167 p.

TRACES TPI ÉOLE, 2012, *Pour un développement de la circulation des clientèles dur les grands sites des Hautes-Pyrénées, Syndicat mixte du Pays des Vallées des Gaves, présentation des résultats (document de travail)*, 63 p.

TRACES TPI EOLE, 2013, *La fréquentation de la montagne Sainte-Victoire, synthèse des données 2009-2010, analyse des évolutions depuis 1995,* Aix-en-Provence : Grand Site Sainte-Victoire, 20 p.

TROM D., 1999, De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative, Revue française de science politique, vol. 49, n° 1, p. 31-50.

ULRICH PETER-FACT CONSULTANTS, 2002, *Opération Grand site Gavarnie-Gèdre, étude économique de gestion*, rapport final, 105 p.

ULRICH PETER-FACT CONSULTANTS, 2002, *Opération Grand site Gavarnie-Gèdre, étude économique de gestion*, dossier de synthèse, 29 p.

ULRICH PETER-FACT CONSULTANTS, 2002, *Opération Grand site Gavarnie-Gèdre, étude*

économique de gestion, restitution, 19 p.

ULRICH PETER-FACT CONSULTANTS, 2002, *Opération Grand site Gavarnie-Gèdre, étude économique de gestion*, annexes, 4 p.

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, Faculté des Sciences économiques, 1996, *Enquête de fréquentation Sainte-Victoire*, 33 p.

UNIVERSITÉ DE PROVENCE, U.F.R. de Géographie, Syndicat intercommunal du Massif de Sainte-Victoire, 1996, *Enquête de la fréquentation du massif Sainte-Victoire, principaux résultats*, Aix-en-Provence, ARPE-DRE, 27 p.

URRY J., 1990, *The Tourist Gaze*, London : Sage.

VLES V. & AL., 2015, Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels. Rapport scientifique intermédiaire, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires, Plan urbanisme construction architecture, 355 p. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01288187

VLES V. & CLARIMONT S., 2016, « Impacts de préservation des sites naturels exceptionnels », communication avec acte au *séminaire Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ?* Paris : Plan Urbanisme Construction Architecture, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Tour Pascal A, Salle 00.01, La Défense (92), 10 mars 2016. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01288032

VLES V., 2007, « Tourisme durable et attractivité : peut-on relancer le projet urbain des stations touristiques ? L'exemple des stations de montagne », *L'attractivité des territoires : regards croisés*, Paris, 3 avril 2007, ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable, Plan Urbain Construction Architecture – Université Paris 12, p. 99-103.

VLES V., 2010, « Du moderne au pastiche : questionnement sur l'urbanisme des stations de ski et d'alpinisme ». *Mondes du tourisme*, n° 1, p. 39-48. URL : http://www.revue-espaces.com/librairie/7743/urbanisme-architecture-stations-sports-hiver-stations-montagne.html

VLES V., 2012, « Stations de ski en crise et construction territoriale en Catalogne française. La gestion intercommunale de la ressource touristique, un débat confisqué », *Revue de géographie alpine, « fabriquer des ressources pour renouveler l'offre touristique dans les Alpes et les Pyrénées »* [mis en ligne le 28 décembre 2012], 100-2 | 2012. URL : http:// http://rga.revues.org/1815 DOI : 10.4000/rga.1815

VLES V., 2014, *Métastations. Mutations urbaines des stations de montagne. Un regard pyrénéen,* Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, col. Le territoire et ses acteurs, 191 p.

VLES V., 2015, Inter-Municipal Cooperation and Tourism : New Local Roots. In "Tourism, Recreation and Regional Development : Perspectives from France and Abroad", Edited by Jean-Christophe Dissart, Jeoffrey Dehez and Jean-Bernard Marsat, Series "New Directions in Tourism Analysis", Chapter 4, p. 61-73, Farnham, Surrey, England : Ashgate

VLES V., 2015, *Les trajectoires des stations touristiques dans le grand Sud-Ouest français depuis le XIXe siècle. Introduction, Toulouse :* Sud Ouest Européen, décembre 2015.

VLES V., BOUNEAU Ch., 2016, *Stations en tension*, Bruxelles : Peter Lang, 260 p.

VLES V., MARCELPOIL E., FROCHOT I., 2014, « Strengths and Paradoxes of French Tourism Planning", in *European Tourism Planning and Organisation Systems, The EU Members States,* Costa Carlos, Panyik Emese, Buhalis Dimitrios (Eds), chap. 26., Bristol : Channel View Publications Ltd, col. Aspects of Tourism : 61, p. 418-431.

VOURC » H A, 2006, *Maisons de sites et interprétation dans les Grands sites, Actes des septièmes rencontres des gestionnaires de grands sites*, Réseau des Grands sites de France, 65 p.

VOURC » H A, Urbanis, 1999, *L'esprit des lieux et la gestion des grands sites, Actes des premières rencontres des gestionnaires de grands sites*, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 113 p.

VOURC » H A., 1990, « Etude de la Pointe-du-Raz-Cap Sizun – scénarios d'aménagement et de fonctionnement pour le site classé de la Pointe-du-Raz, *Campanile cités conseil,* 27 p.

VOURC » H A., 1999, "L'opération grand site de la Pointe-du-Raz. Une réhabilitation exemplaire", *Cahier Espaces,* n ° 62, p. 59-64

VOURC » H A., Urbanis, 1999, *"Vaut le détour ! ", les grands sites*, Atelier technique des espaces naturels, Section Française d'ICOMOS, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 75 p.

WORMS J.-P., 1966, "Le préfet et ses notables", *Sociologie du travail*, 1966, n° 3.

WOZNIAK M., 2006, *L'architecture dans l'aventure des sports d'hiver : stations de Tarentaise*, 1945-2000, Chambéry, FACIM-Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 239 p

ZIMMERMANN J.-B., 2000, "De la proximité dans les relations firmes-territoires : nomadisme et ancrage territorial" in J.-P. Gilly et A. Torre, *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, 301.

ZORZI A., 2016, *Est-il possible de mettre en œuvre un protocole commun, opérationnel et peu onéreux de mesure de la fréquentation touristique pour l'ensemble des cœurs des Parcs nationaux français ?* Mémoire de master Tourisme, 2016, Université Toulouse-Jean Jaurès/ISTHIA, 358 p.

3.3. Table des entretiens avec les acteurs des territoires

Montagne Sainte-Victoire

Montagne Sainte-Victoire			
Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Hervé Béguin, Chargé de mission aménagement et patrimoine	Grand Site Sainte-Victoire Ferme de Beaurecueil 66 allée des Mûriers 13 100 Beaurecueil 04 42 64 60 90	3 février 2015 Maison du Grand Site	Emeline Hatt Vincent Vlès
Philippe Maigne – directeur du Syndicat mixte Grand Site de France	Syndicat mixte Grand Site Sainte-Victoire Ferme de Beaurecueil 66 allée des Mûriers 13 100 Beaurecueil 04 42 64 60 90 philippe.maigne@grands-sites-de-france.com	29 avril 2015 Maison du Grand site	Sylvie Clarimont Emeline Hatt Vincent Vlès
Jean-Yves Vourgères Inspecteur des sites	DREAL PACA Allée Louis Philibert 13100 Le Tholonet 04 42 66 65 23	27 avril, DREAL, Le Tholonet	Emeline Hatt Vincent Vlès
Daniel Rozec Agent d'accueil	Maison du site Sainte-Victoire (randonnée-tourisme) Vauvenargues	30 avril 2015, Vauvenargues	Vincent Vlès
Joël Mancel Maire de Beaurecueil, Vice-Président du Grand Site	Mairie de Beaurecueil Avenue Louis Sylvestre 13 100 Beaurecueil 04 42 66 92 90	28 avril, Mairie de Beaurecueil	Vincent Vlès Sylvie Clarimont Emeline Hatt
Sylvie Lalot Ingénieur ENITHP et Paysagiste DPLG	Paysagiste-Conseil de l'État dans les Alpes de Haute Provence 04 42 92 00 80	30 novembre 2016, IUAR, Aix	Emeline Hatt

Pyrénées — Mont Perdu

Pyrénées — Mont-Perdu			
Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
C. Bruzaud, Maire de Gavarnie	Mairie de Gavarnie	2 juin 2015	Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
C. Fabre, directeur de la station de Gavarnie	Mairie de Gavarnie	2 juin 2015	Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
L. Mata, directeur de l'Office de tourisme de Gavarnie	Office de tourisme de Gavarnie	2 juin 2015	Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
Renaud de Bellefon, Président de France Nature Environnement 65	Parc National des Pyrénées 65000 Tarbes	1er décembre 2014	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Joël Combes, Chargé de mission tourisme durable, Parc National des Pyrénées	Parc National des Pyrénées 65000 Tarbes	19 septembre 2015	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès

Pyrénées — Mont-Perdu (focus ethnologique au village de GAVARNIE)			
Nom et fonction			Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Caroline Vergès, commerçante		29 juin	Véronique Moulinié
Christian Bruzaud, maire de Gavarnie et commerçant		29 juin	Véronique Moulinié

(auquel s'ajoutent son épouse et sa fille.)			
Jeannette Theillet, commerçante, aujourd'hui retraitée.	Née le 30/09/1930	30 Juillet	Véronique Moulinié
Jean-Jacques Adagas, ancien maire (1983-2005)		30 juillet	
Michel Gabail, commerçant	Né en 1948	28 juillet	Véronique Moulinié
Mme Julia Adagas	Née en 1946	31 juillet	Véronique Moulinié
Mme Jeannette Adagas et sa belle fille, Denise Adagas	Respectivement nées en 1932 et 1957	29 juillet	Véronique Moulinié
Marie Cumiat, arrière-petite-fille de Célestin Passet.		30 juillet	Véronique Moulinié
Mme Gilbert Bernat-Salles		29 juillet	Véronique Moulinié
M. Armand Pujo, commerçant, aujourd'hui retraité « actif ».		30 juillet	Véronique Moulinié

Néouvielle

Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Christophe Cantony, Maire d'Ens	Commune d'Ens	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Jean Mouniq, Maire d'Aragnouet	Commune d'Aragnouet, station de Piau-Engaly	6 février 2014, mairie d'Aragnouet	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès Jacinthe Bessière Pierre Torrente
Maryse Beyrié, Maire de Vielle-Aure, Conseillère générale du canton de Vielle-Aure	Canton Vielle Aure	6 juin 2013, Mairie de Vielle Aure 24 juillet 2014, Mairie de Vielle Aure	Vincent Vlès, Pierre Torrente Vincent Vlès
M. Dubarry, Maire d'Aulon	Commune d'Aulon	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Joël Combes, Chargé de mission tourisme durable	Parc National des Pyrénées		Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Jean Vidalon, Chargé de mission SIVU du Néouvielle	SIVU du Néouvielle	6 février 2014, mairie d'Aragnouet	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès Jacinthe Bessière Pierre Torrente
Frédéric Dupin, Directeur départemental	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Franck Bocher, Chef service Urbanisme Foncier Logement	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
C. Godoat, Délégué territorial montagne	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
C. Crampe, Service Urbanisme, UTN	DDT 65 SUFL/BAPT 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès

Fabien Rideau, Responsable Bureau Prospective Territoriale	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Bruno Rouch, Ancien délégué territorial montagne de la DDT 65	Concepteur du PER du Néouvielle 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Nelly Cantin, Agent de développement	Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure 06 40 75 39 84	6 février 2014, mairie d'Aragnouet	Jacinthe Bessière Pierre Torrente
Yves Saint-Martin,	Service Aménagement, Haute-Pyrénées Tourisme Environnement		Jacinthe Bessière Pierre Torrente
M. Geoffre, Administrateur	France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	11 mars 2014, Bours	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
F. André, Président	Association « Saint-Lary demain » (1977) et Président de l'Association pour la Défense et la protection des vallées pyrénéennes de Saux et de La Géla, Le Lustou, camping-caravaneige-mobil homes-gîtes de groupe, Vielle Aure 65 170 SAINT-LARY 05 62 39 40 64 contact@lustou.com	4 juillet 2014	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
F. Constantin, Président	Président de l'Association du patrimoine d'Ens	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Renaud de Bellefon	Président de France Nature Environnement 65	1er décembre 2014, Tarbes, siège du PNP	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès

Les Bouillouses

Les Bouillouses			
Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Yves CONSTANTIN, Directeur adjoint du Parc naturel des Pyrénées catalanes	Directeur adjoint PNR des Pyrénées catalanes Tél: 04.68.04.97.60 Port: 06.81.51.51.35 yves.constantin@parc-pyrenees-catalanes.fr	4 novembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Participants du groupe de travail « usages et pratiques », Plan de gestion : CD 66, DREAL L-R, Mairie des Angles, Accompagnateurs de montagne, APAMA Vagabondane	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes La Bastide 66360 OLETTE contact@parc-pyrenees-catalanes.fr Fax : 04 68 04 95 22 Tél : 04 68 04 97 60	27 octobre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Marc GASTAMBIDE, Ingénieur agronome, Fondation de France	25, rue François Marceau 33 200 BORDEAUX 06 08 24 96 24 marcgastambide@free.fr	27 octobre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Séverine CASASAYAS Directrice du Parc naturel des Pyrénées catalanes	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes La Bastide 66360 OLETTE 04 68 04 97 60 severine.casasayas@parc-pyrenees-catalanes.fr	9 novembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Pierre JAY-ROBERT Maître de conférences	Centre d'Écologie fonctionnelle et évolutive	10 décembre 2015 Maison du Parc,	Vincent Vlès

	CEFE UMR 5175 Université Paul Valéry – Montpellier 3 04-67-14-24-61/06-84-82-26-72 pierre.jay-robert@univ-montp3.fr	La Bastide 66360 Olette	
Gilles FLAMANT Directeur de recherche	Centre National de la Recherche Scientifique UPR 8521 CNRS Procédés, matériaux et énergie solaire Site d'Odeillo : PROMES — CNRS 7, rue du Four Solaire 66 120 Font Romeu Odeillo Tél : 33 (0)4 68 30 77 00 Gilles.Flamant@promes.cnrs.fr	10 décembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Jérôme BOISSIER Maître de conférences	Laboratoire Ecologie et Evolution des Interactions Université de Perpignan boissier@univ-perp.fr	10 décembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Caroline MAURY Maître de conférences	École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (école interne d'AgroParisTech) INSET-CNFPT 337 Avenue des Apothicaires, 34090 Montpellier 04 67 99 76 31 caroline.maury@cnfpt.fr	10 décembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès

Canigó

Canigó			
Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Florian CHARDON – Directeur du Syndicat Mixte Canigó Grand Site de France	Syndicat Mixte Canigó Grand Site Bâtiment Chefdebien, Bd de la gare, 66500 PRADES 04 68 96 45 86 florian.chardon@canigo-grandsite.fr	1er juin 2015 22 juillet 2015 10 septembre 2015 7 juillet 2016	Rémi Bénos Vincent Vlès
Alain GENSANE – Syndicat mixte Syndicat Mixte Canigó Grand Site de France	Syndicat Mixte Canigó Grand Site Bâtiment Chefdebien, Bd de la gare, 66500 PRADES 04 68 96 45 86 alain.gensane@canigo-grandsite.fr	25 août 2015 8 octobre 2015	Rémi Bénos
Daniel BAUX – Maire de La Bastide, VP Synd. Mixte Canigó	Mairie, Le Village 66110 La Bastide. T: 04 68 39 42 81	2 juin 2015	Rémi Bénos
Jacques TAURINYA – Maire de Baillestavy, VP Syndicat Mixte Canigó Grand Site de France	Mairie de Baillestavy — Place Nova — 66320 Baillestavy — T.: 04 68 05 92 96 — F.: 04 68 05 97 30 commune@baillestavy.fr	2 juin 2015	Rémi Bénos
Sylvie DUPRE – Responsable de l'Unité Territoriale Canigou-Albères, ONF	8, rue des Variétés. CS 50003 66026 Perpignan Cedex Tél. 04 68 08 15 90	1er juin 2015	Rémi Bénos

Pointe du Raz en Cap Sizun

Nom et fonction	Coordonnées	Date, lieu de rendez-vous	Entretiens
Bruno Cariou Directeur du Syndicat Mixte de la Pointe du Raz	Maison de la Pointe du Raz 29770 PLOGOFF Tél. 02.98.70.67.18 b-cariou-directeur-raz@wanadoo.fr	Maison de la Pointe du Raz de Plogoff 19 mars 2015 à 14 h 30 21 juin 2016 à 10 h	J. Piriou S. Clarimont, V. Vlès
Damien Laurent **Chargé de mission animateur-coordonnateur du label « La Pointe du Raz en Cap Sizun — Grand Site de France »**	**Communauté de Communes Cap Sizun — Pointe du Raz** **Rue Renoir — BP 50** **29 770 AUDIERNE** **02.22.72.02.28** **gsf@cap-sizun.fr**	Communauté de communes du Cap Sizun à Audierne 22 juin 2015 à 16 h 30	J. Piriou
Maurice Lemaître Président du Syndicat Mixte de la Pointe du Raz Maire de Plogoff	Mairie de Plogoff 29 rue Pierre Brossolette 29770 PLOGOFF Tél. 02.98.70.60.54 mairie.plogoff@wanadoo.fr	Mairie de Plogoff 23 juin 2015 à 11 h	J. Piriou
Nadine Kersaudy Maire de Cléden-Cap Sizun	Mairie de Cléden Cap Sizun 11, rue de la Ville d'Ys 29770 CLEDEN-CAP SIZUN	Mairie de Cléden Cap Sizun 23 juin 2015 à 9 h	J. Piriou
Gilles Sergent Maire de Beuzec-Cap Sizun Vice-président de la Communauté de Communes du Cap Sizun en charge des espaces naturels	Mairie de Beuzec 6, place de la Mairie 29790 BEUZEC CAP SIZUN Tél. 02.98.70.40.79 beuzec-cap-sizun@wanadoo.fr	Mairie de Beuzec Cap Sizun 22 juin 2015 à 11 h	J. Piriou
Yvon Lorgouilloux Conservateur de la Réserve du Cap Sizun (Bretagne Vivante)	Réserve du Cap Sizun Lieu dit « Kerisit » 29770 GOULIEN yvon.lorgouilloux@orange.fr	Maison de la Réserve à Goulien 22 juin 2015 14 h	J. Piriou
Henri Goardon Maire de Goulien	Mairie de Goulien Le Bourg 29770 GOULIEN Tél. 02.98.70.01.00 henri.goardon@orange.fr	Mairie de Goulien 22 juin 2015 18 h 45	J. Piriou
Thomas Bodennec Technicien, service des espaces naturels et paysages Référent Communauté de communes Cap Sizun Conseil Départemental du Finistère	Conseil Départemental du Finistère 32 boulevard Dupleix 29000 QUIMPER Tél. 02.98.76.60.88 Tél. 06.32.31.39.01 thomas.bodennec@finistere.fr	Conseil départemental à Quimper 23 juin 2015 14 h	J. Piriou
Julien Martin Technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun Damien Laurent Coordinateur du label « Grand Site »	Communauté de communes Cap Sizun — Pointe du Raz Rue Renoir — BP50 29770 AUDIERNE espaces-naturels@cap-sizun.fr gsf@cap-sizun.fr	22 juin 2015, à 16 h 30 Communauté de communes du Cap Sizun à Audierne	J. Piriou
Emmanuel Michalowski Inspecteur de l'environnement, chargé de mission Sites et Paysages (Finistère Sud et Parc	DREAL Bretagne L'Armorique 10, rue Maurice Fabre CS 96515 — 35 065 RENNES Service du Patrimoine Naturel Division Biodiversité, Géologie et	15 juin 2015 à 14 h DREAL Rennes 25 novembre 2015 à 14 h par téléphone	J. Piriou

Naturel Régional d'Armorique) DREAL Bretagne	Paysages emmanuel.MICHALOWSKI@developpement-durable.gouv.fr Tél. 02.99.33.44.44		

Dune du Pilat

Dune du Pilat			
Nom et fonction	Coordonnées	Date, lieu de rendez-vous	Entretiens
Louise Poupin, Chargée de mission	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat missionculture@ladunedupilat.com 05 56 22 81 82 06 76 86 28 59	10/02/2015, Dune du Pilat (La Teste-de-Buch)	S. Clarimont/J. Piriou
Geoffrey Bourdin	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat / Conservatoire du littoral	11/02/2015, Dune du Pilat (La Teste-de-Buch) 3/03/2016, Dune du Pilat	S. Clarimont/J. Piriou S. Clarimont/ V. Vlès
Maria Do Vos	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat (La Teste-de-Buch)	11/02/2015, Dune du Pilat (La Teste-de-Buch) 3/03/2016, Dune du Pilat	S. Clarimont/J. Piriou S. Clarimont/ V. Vlès
Louise Poupin, chargée de mission et Mathieu Cabaussel	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat (La Teste-de-Buch)	13/04/2015, Dune du Pilat	S. Clarimont/ V. Vlès
F. Bergez Casalou	Conservatoire du littoral f.bergez-casalou@conservatoire-du-littoral.fr 05 57 81 23 23	Échange courriels	S. Clarimont/ V. Vlès
Elise Couturier, chargée de mission	GIP Littoral aquitain 11, Avenue Pierre Mendès 33300 Mérignac ecouturier@littoral-aquitain.fr	Échange courriels	S. Clarimont/ V. Vlès
Cédric Bouchet, technicien supérieur forestier, en charge des problématiques littorales à l'ONF	ONF unité territoriale de Biscarosse – Forêt domaniale de La Teste Maison forestière de La Salie Route de Biscarosse 33260 La Teste cedric.bouchet@onf.fr 05 56 22 12 59 / 06 10 90 06 70	04/03/2016, forêt domaniale de La Teste (visite aménagement forêt domaniale pour l'accueil du public)	S. Clarimont/ V. Vlès
Michel Daverat, conseiller régional	Président du Syndicat mixte de la Grande dune du Pilat jusqu'en avril 2016	01/06/2016, entretien à son domicile (La Teste-de-Buch)	S. Clarimont
Jean-Jacques Eroles	Maire de la Teste-de-Buch Président SIBA ? SEPANSO Gironde 1, rue de Tauzia 33800 BORDEAUX 05 56 91 33 65	Demande de rendez-vous par courriel et par téléphone non fructueuse. REFUS.	S. Clarimont
Jean Claude Dupoy, président ADDU-FU	Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère ADDU-FU BP 60520 33164 La Teste-de-Buch Cedex 05 56 54 22 02	30/05/2015	S. Clarimont
Jean Claude Dupoy + Christian Gousset + Philippe Fur	Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère ADDU-FU	31/05/2016	S. Clarimont
Christian Minville, président	Association des propriétaire et occupants au droit de la propriété de la forêt de la Teste		

Jacques Storelli, président	Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer (ADPPM) 0607460348	Échanges courriels en 2015 et entretien le 30/05/2016 (La Teste-de-Buch)	S. Clarimont
Jean Fribourg, trésorier	Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer (ADPPM)	13/04/2015 et 30/05/2015 30/05/2016	S. Clarimont / V. Vlès S. Clarimont
M. Acot-Mirande, ancien maire de La Teste-de-Buch et ancien président fondateur de l'A2DBA	Association pour le développement durable du bassin d'Arcachon (A2DBA) 20 avenue Pasteur 33260 La Teste-de-Buch contact@a2dba.org http://www.a2dba.org/	01/06/2016, rencontre à son domicile à Arcachon	S. Clarimont
Françoise Branger, présidente	Association Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE)	3/06/2016, rencontre à son domicile à Arcachon	S. Clarimont
Commerçants de la cité commerciale de la Dune du Pilat			
Anonymat (confidentialité)	Restauration 33164 La Teste-de-Buch	31/05/2016	S. Clarimont
Anonymat (confidentialité)	Souvenirs, cadeaux 33164 La Teste-de-Buch	31/05/2016	S. Clarimont
Anonymat (confidentialité)	Restauration La-Teste-de-Buch 33164 La Teste-de-Buch	02/06/2016	S. Clarimont
Anonymat (confidentialité)	Restauration 33164 La Teste-de-Buch	02/06/2016	S. Clarimont
Anonymat (confidentialité)	Souvenirs, cadeaux 33164 La Teste-de-Buch	02/06/2016	S. Clarimont
Anonymat (confidentialité)	Souvenirs, cadeaux 33164 La Teste-de-Buch	02/06/2016	S. Clarimont
Anonymat (confidentialité)	Restauration 33164 La Teste-de-Buch	03/06/2016	S. Clarimont
Anonymat (confidentialité)	Restauration 33164 La Teste-de-Buch	03/06/2016	S. Clarimont

3.4. *Restitution de la recherche et débats avec les acteurs du réseau des GSF*

Contexte et objectifs

Un appel à projets a été lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (PUCA-DGALN) sur "Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ?"
Dans ce cadre, une équipe de chercheurs constituée sous la responsabilité du Certop (CNRS, Université de Toulouse) conduit une recherche sur "L'impact des mesures de préservation des sites remarquables".
Cette recherche prend appui sur une série de 7 études de cas, dont 4 sites membres du RGSF : Sainte-Victoire, Massif du Canigó, Pointe du Raz en Cap Sizun, Dune du Pilat.

Cet atelier, destiné aux membres du RGSF, a pour objectif :
• de prendre connaissance des travaux en cours de l'équipe
• de favoriser l'échange entre chercheurs et gestionnaires des Grands Sites sur la gestion de la fréquentation
• d'intégrer les enseignements issus des débats aux travaux de recherche sur la gestion des sites exceptionnels

Intervenants pour l'équipe des chercheurs

• Vincent Vlès, Certop (UMR 5044 CNRS / Université de Toulouse)
• Sylvie Clarimont, Passages (UMR 5319 CNRS / Université de Pau/Bordeaux)
• Rémi Benos, Certop & Géode (Université de Toulouse)
• Emeline Hatt (Aix-Marseille Université)
• Jérôme Piriou (Passages - La Rochelle)

Grands Sites intervenants

• Dune du Pilat
• Massif du Canigó
• Pointe du Raz en Cap Sizun
• Sainte-Victoire

Informations pratiques

Adresse : Assemblée nationale, 126 rue de l'Université 75007 Paris – 4e bureau
Inscription indispensable avant le 10 janvier et papiers d'identité à présenter à l'entrée
Contact : lydianesteve@grandsitedefrance.com - 01 48 74 39 29
www.grandsitedefrance.com

En partenariat avec

Impact des mesures de gestion de la fréquentation dans les Grands Sites de France labellisés ou en projet

18 janvier 2017 - Paris

Avec le soutien de

Contexte et objectifs

Un appel à projets a été lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (PUCA-DGALN) sur "Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ?"
Dans ce cadre, une équipe de chercheurs constituée sous la responsabilité du Certop (CNRS, Université de Toulouse) conduit une recherche sur "L'impact des mesures de préservation des sites remarquables".
Cette recherche prend appui sur une série de 7 études de cas, dont 4 sites membres du RGSF : Sainte-Victoire, Massif du Canigó, Pointe du Raz en Cap Sizun, Dune du Pilat.

Cet atelier, destiné aux membres du RGSF, a pour objectif :
• de prendre connaissance des travaux en cours de l'équipe
• de favoriser l'échange entre chercheurs et gestionnaires des Grands Sites sur la gestion de la fréquentation
• d'intégrer les enseignements issus des débats aux travaux de recherche sur la gestion des sites exceptionnels

Intervenants pour l'équipe des chercheurs

• Vincent Vlès, Certop (UMR 5044 CNRS / Université de Toulouse)
• Sylvie Clarimont, Passages (UMR 5319 CNRS / Université de Pau/Bordeaux)
• Rémi Benos, Certop & Géode (Université de Toulouse)
• Emeline Hatt (Aix-Marseille Université)
• Jérôme Piriou (Passages - La Rochelle)

Grands Sites intervenants

• Dune du Pilat
• Massif du Canigó
• Pointe du Raz en Cap Sizun
• Sainte-Victoire

Informations pratiques

Adresse : Assemblée nationale, 126 rue de l'Université 75007 Paris – 4e bureau
Inscription indispensable avant le 10 janvier et papiers d'identité à présenter à l'entrée
Contact : lydianesteve@grandsitedefrance.com - 01 48 74 39 29
www.grandsitedefrance.com

En partenariat avec

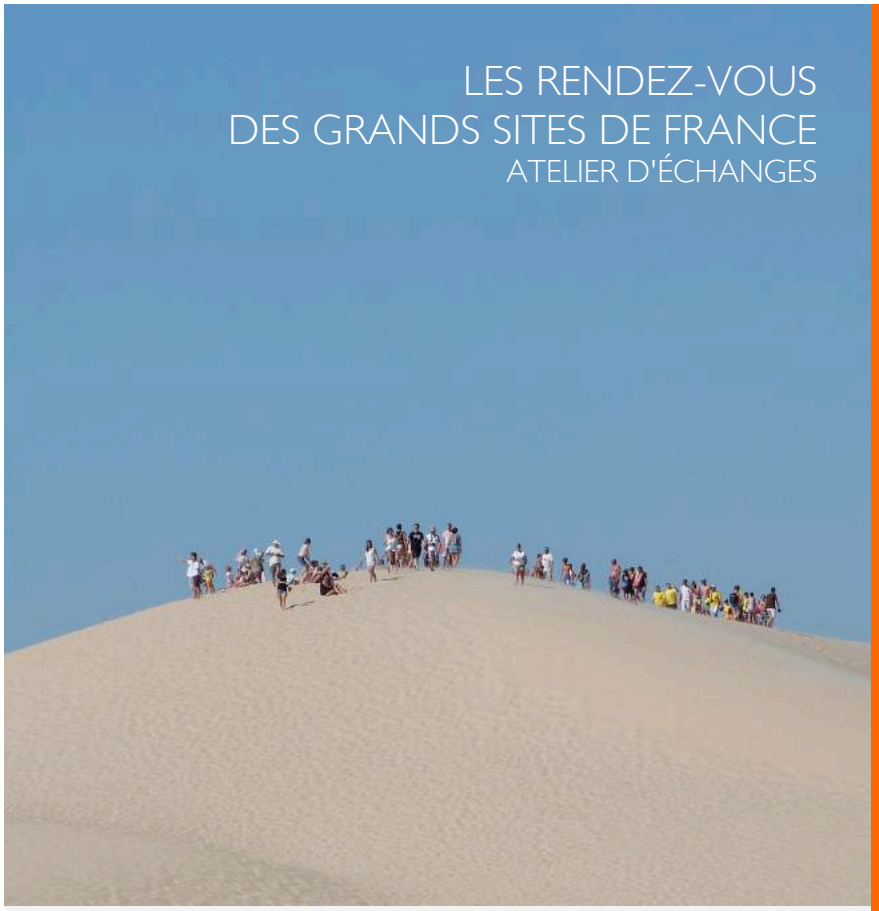

LES RENDEZ-VOUS DES GRANDS SITES DE FRANCE
ATELIER D'ÉCHANGES

Impact des mesures de gestion de la fréquentation dans les Grands Sites de France labellisés ou en projet

18 janvier 2017 - Paris

Réseau des Grands Sites de France

Avec le soutien de plan urbanisme construction architecture PUCA

Programme

MATIN

10h00 Accueil et ouverture de la journée par le RGSF

10h10 Introduction Martine Vernhes, PUCA, MEEM

10h20 Présentation des travaux par l'équipe de recherche

- Objectif de la recherche et déroulement
- Les notions de sur-fréquentation, de régulation des flux, de capacité de charge, etc… de quoi parle-t-on ?

10h40 Séquence 1 - La maîtrise de la fréquentation dans les Grands Sites de France : objectifs des gestionnaires, stratégies et démarches mises en œuvre

- Interventions croisées des chercheurs et des directeurs des 4 Grands Sites étudiés
- Échanges et discussion entre chercheurs et gestionnaires animés par le RGSF

12h30 Déjeuner

Impact des mesures de gestion de la fréquentation – RGSF 18 janvier 2017

Programme (suite)

APRES-MIDI

13h45 Séquence 2 - Effets des mesures de maîtrise de la fréquentation - Observations issues des études de cas : impact quantitatif observé, effet sur la qualité perçue de la visite et sur "l'expérience visiteur", impact sur l'environnement/le paysage/la qualité du site, effets économiques

- Intervention de l'équipe de recherche
- Échanges et discussion entre chercheurs et gestionnaires animés par le RGSF

15h15 Pause

15h30 Séquence 3 – Perception des dispositifs par les habitants, les élus, les acteurs publics et privés du tourisme, les visiteurs

- Interventions de l'équipe de recherche
- Échanges et discussion entre chercheurs et gestionnaires animés par le RGSF

17h15 Séquence conclusive animée par le RGSF : enseignements, recommandations, comment aller plus loin

17h45 Fin de l'atelier